This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491717

Digitized by Google

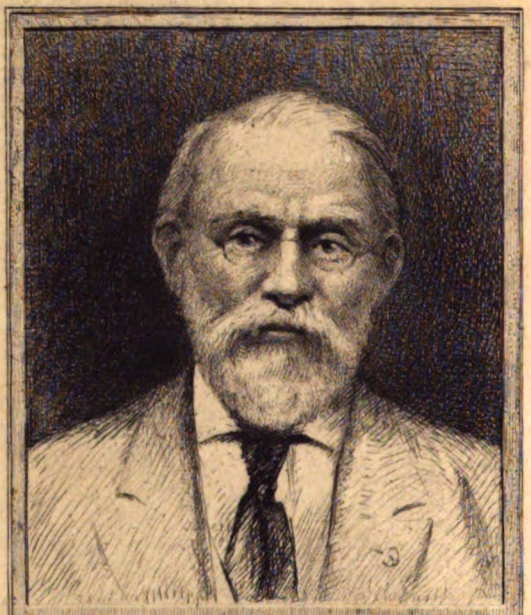

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.E912

Digitized by Google

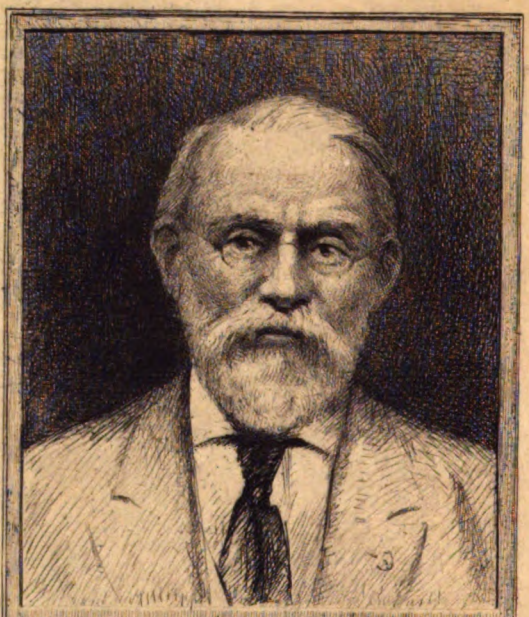

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
122
E912

Digitized by Google

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE,
Sciences, Arts et Belles-Lettres
DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

—

(2e Série.)
TOME QUATRIÈME.
Année 1843.

ÉVREUX,
JULES ANCELLE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

—

Juillet 1844.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les ouvrages qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Digitized by Google

RECUEIL
DES TRAVAUX
DE
LA SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE,
Sciences, Arts et Belles-Lettres
DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

—

(2e Série.)

TOME QUATRIÈME.

Année 1843.

ÉVREUX,

JULES ANCELLE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

—

Juillet 1844.

Digitized by Google

AVIS.

MM. les Membres de la Société sont prévenus qu'ils peuvent, à quelque époque qu'ils aient été admis, se procurer, si elles leur manquent, les années 1822, 1823, 1834, 1836 et suivantes de ce *Recueil*, ainsi que la livraison supplémentaire de 1835. Les volumes ou livraisons étant en petit nombre pour quelques-unes de ces années, ils devront s'adresser le plutôt possible à M. CHASSANT, bibliothécaire, qui, sur l'autorisation du Secrétaire perpétuel, leur remettra gratuitement : 1° ce qui leur sera nécessaire pour compléter leur collection ; et 2° les ouvrages suivants, publiés par la Société, s'ils ne les possèdent pas déjà : *Description de la Statue antique de Lillebonne*, par M. REVER. — *De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur*, par M. WALRAS. — *Catalogue des plantes du département de l'Eure*, par M. BROUARD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Discours, Rapports, Extraits de Procès-Verbaux, Listes de Prix.

PAGES.

Séance publique tenue à Evreux, le 27 août 1843; — Extrait du procès-verbal 1

Discours prononcé dans cette séance par M. Zédé, président de la Société..... 3

Rapport général sur la situation et les travaux de la Société, par M. Sainte-Beuve, secrétaire perpétuel.. 8

Rapport fait au nom de la Commission centrale des prix et encouragements, par M. Cassen..... 33

Distribution des prix..... 46

Discours prononcé dans la séance publique de la Section générale des Andelys, par M. Davenières, président. 50

Rapport sur les travaux de la Section générale des Andelys, par M. Mettais-Cartier, secrétaire..... 54

Prix décernés par cette Section..... 59

Prix décernés par la Section générale de Bernay..... 61

Prix décernés par la Section générale de Louviers..... 62

Prix décernés par la Section générale de Pont-Audemer. 63

Rapport sur le Concours agricole départemental de Beaumontel, par M. Cassen..... 64

Discours prononcé au Concours agricole de Beaumontel, par M. Zédé..... 73

Prix décernés au Concours agricole de Beaumontel..... 76

Travaux divers.

Agriculture.

Notice sur Mathieu de Dombasle, par M. L. Tavernier.. 79

Digitized by Google

PAGES.

Compte-rendu des expériences faites en 1843, dans un champ loué par la Société, par M. CASSEN..... 87
Réponse aux questions sur l'article : *Des fonctions de la terre et des engrais dans les phénomènes de la végétation;* par M. COLOMBEL..... 98
Addition à la réponse précédente, par LE MÊME..... 113
De la spergule géante et du trèfle de Suède, par LE MÊME. 137

Sciences physiques.

Des paratonnerres, par M. CHESNON..... 143
De la température et des vents en Egypte, par M. LAUTOUR. 149

Sciences médicales.

De l'inoculation stibiée, par M. DEBOURGE..... 155
Essai de classification des maladies mentales, par M. DE LASIAUVE..... 158

Economie politique et Statisque.

Esquisse d'une théorie de la richesse, par M. WALRAS.. 196
Notice sur la production des céréales en France, depuis le règne de Louis XIV, par M. MOREAU DE JONNÈS... 219
Notice sur l'éducation des enfants détenus dans les pénitenciers agricoles, par M. Antoine PASSY..... 225

Histoire et Biographie.

Henri IV à Ivry; à Chartres; son sacre; sa mort; par M. DOUBLET DE BOISTHIBAULT..... 243
Quelques notes sur les entrées des Rois, Princes, Gouverneurs, etc., dans la ville de Pont-Audemer, par M. A. CANEL..... 263
Une excursion au château d'Harcourt, par Mme PHILIPPE-LEMAITRE..... 278
Notice historique sur la *Tour de l'Horloge* d'Evreux, par M. CHASSANT..... 283
Eloge de F. P. N. *Férey*, par M. Edouard ALLOU..... 318

Digitized by Google

PAGES.

Quelques mots sur M. *Rever*, à l'occasion du service funèbre célébré à Conteville, par M. SAINTE-BEUVE... 346

Littérature et Beaux-Arts.

Des noms en Entomologie, par M. Achille GUENÉE..... 358

Particularités relatives à la 1re souscription pour un monument en l'honneur de Poussin, et au tableau de *Coriolan*, recueillies par M. SAINTE-BEUVE..... 373

Le monument de Molière, par M. Edouard CRÉMIEU... 395

Le Bal, par M. * * *..... 407

Comptes-rendus

De *l'Histoire abrégée du département de l'Eure*, de M. Gadebled, par M. Th. DELHOMME; — De l'ouvrage *sur l'organisation médicale en France*, de M. De Lasiauve, par M. FORTIN; — Des *Mémoires de l'Académie de la Somme*, par M. F. B.; — Des *Mémoires de la Société royale et centrale, etc., du département du Nord*, par M. SAUVAGE; — De la *Vue de la cathédrale d'Evreux*, de M. Noury, par M. SAINTE-BEUVE..... 409

Listes diverses.

Ouvrages imprimés offerts à la Société par les auteurs et éditeurs, ou envoyés par le Gouvernement..... 429

Travaux manuscrits présentés par les auteurs à la Société 435

Dons faits à la Société..... 436

Livres achetés par la Société..... 437

Publications périodiques auxquelles la Société est abonnée. 439

Composition de la Société..... 440

Membres décédés ou démissionnaires..... 454

Sociétés correspondantes..... 456

—

Recettes et dépenses de l'exercice 1843..... 460

Digitized by Google

PAGES.

Concours littéraire 462

—

Planches.

La Tour de l'Horloge, à Evreux, par M. F. Legrip.... 283
Coupe de la Tour de l'Horloge, par M. Bourguignon... 313

ERRATA.

Page 286, note 3, ligne 2, supprimez *in*-32.
— 296, ligne 17, au lieu de *bâtie*, lisez *entreprise*.
— 314, — 8, après *larmier*, ajoutez *de la tour principale*.
— 375, — 7, après *portrait*, mettez une virgule.
— 442, — 2, au lieu de 1er, lisez 31.

Digitized by Google

RECUEIL

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE.

SÉANCE PUBLIQUE,

Tenue à Evreux, le 27 Août 1843,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ZÉDÉ.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL.

. . . . . .

La séance est ouverte en présence de MM. les Membres du Conseil général et d'un auditoire nombreux.

M. le Président prononce un discours que l'assemblée accueille par de vives marques d'approbation.

M. le Secrétaire perpétuel fait le *Rapport général* sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1842—1843.

Digitized by Google

On entend la lecture faite par M. Chesnon, Membre de la Société, d'un article sur le danger des paratonnerres mal disposés et sur certaines précautions à prendre contre la foudre.

M. Cassen, Président de la Section d'Agriculture, lit le rapport qu'il a rédigé au nom de la Commission des prix et encouragements.

Ces prix sont ensuite distribués conformément au procès-verbal dressé par la Commission.

. . . . . .

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. ZÉDÉ, PRÉFET DE L'EURE,

Président de la Société,

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AOUT 1843.

MESSIEURS,

Le jour où vous vous réunissez dans cette enceinte pour entendre le résumé des travaux de l'année, est devenu un jour de solennité publique pour la Société. Voyez se presser autour de vous l'élite de vos concitoyens. Vos magistrats, les fonctionnaires les plus élevés, les hommes éminents auxquels le pays a si prudemment confié ses plus grands et ses plus chers intérêts, tous viennent encourager vos efforts, soutenir votre courage et applaudir à vos succès.

C'est qu'ils vous savent animés de l'amour du bien public, comme ils le sont eux-mêmes. C'est qu'ils savent que le but constant de vos travaux est de propager les connaissances utiles, de perfectionner tous les éléments de la prospérité nationale. Ils savent que, si vous avez plus particulièrement dirigé vos efforts vers l'amélioration de l'agriculture, c'est que vous pensez comme eux que le premier besoin des peuples est d'être sans inquiétude sur leur subsistance.

La religion, la liberté, la morale, l'ordre public, l'obéissance aux lois n'ont pas de garantie plus certaine et plus solide que cette sécurité : avec elle en effet, le

Digitized by Google

commerce, l'industrie multiplient la valeur des produits de la terre, et les diverses transformations qu'ils subissent procurent d'utiles travaux à de nombreuses populations. Le pauvre est moins malheureux; le riche, en multipliant ses jouissances, contribue au bonheur des classes ouvrières. Au sein du calme que l'abondance procure, le législateur se livre avec plus de maturité à l'étude sérieuse des nécessités sociales : l'administration suit avec plus de méthode et de persévérance l'exécution de plans sagement combinés, et la réflexion préside à tous les actes du gouvernement qui ont pour objet la gloire et la prospérité des peuples.

Lorsqu'on a dit de l'agriculture qu'elle était le premier des arts, on a exprimé une pensée profonde : le premier, oui, puisque sans elle il n'y a pas de civilisation possible : le premier, parce qu'il est de tous le plus difficile.

Oui, Messieurs, quelle que soit la solidité des théories agricoles qu'une longue expérience a permis de formuler, leur application n'est pas toujours une garantie de succès. Entre le génie de l'agriculture et la matière qu'il emploie, la nature interpose son action mystérieuse, et trop souvent elle renverse les calculs les mieux fondés, les combinaisons en apparence les plus productives. Les variations atmosphériques, la sécheresse ou l'humidité en excès, l'intensité du froid ou de la chaleur, sont autant de causes qui produisent la disette et engendrent les calamités qui viennent à sa suite. La science n'a pas de boucliers contre de semblables fléaux.

Donnez au peintre une toile et des couleurs, un marbre au sculpteur, bientôt un tableau, une statue sortiront de leurs mains. L'œuvre sera plus ou moins parfaite suivant le génie et le savoir faire de l'artiste.

Digitized by Google

Fournissez au mécanicien des métaux, une force quelconque, son génie aidé de calculs certains, donnera l'action à de nombreux organes : les mouvements les plus contraires s'exécuteront avec une précision qu'on n'aurait cru possible qu'à l'intelligence et à l'organisation humaines : si la science est profonde, si l'exécution est complète, le résultat sera certain.

Il n'en est pas ainsi, et nous devons le déplorer, pour les produits que l'homme fait naître laborieusement au sein de la terre.

Que notre étonnement cesse donc, si nous voyons la carrière de l'agriculture abordée si rarement par ceux qui ne sont pas nés près d'une charrue, et même si nous voyons beaucoup de ces derniers abandonner la profession de leurs pères.

Mais aux chances qui menacent les intérêts du cultivateur, si vous ajoutez l'ignorance, si la routine est l'unique boussole de l'agriculture, calculez tous les dangers qui l'environnent et, par contre coup, tous les périls qui menacent l'humanité.

Notre Société a donc agi logiquement, Messieurs, lorsqu'elle a fait de l'amélioration de l'agriculture l'objet de sa plus vive et de sa plus constante sollicitude. C'est avec raison qu'elle exalte et glorifie le mérite de ceux qui marchent avec fermeté dans la voie du progrès.

Ces prix, ces médailles, ces mentions honorables que vous décernez après un consciencieux examen du mérite relatif des concurrents, excitent de toutes parts une honorable émulation. Déja l'on fait mieux : le temps et l'expérience nous apprendront chaque jour à faire mieux encore.

Cette année vous avez tenté un essai de croisement

Digitized by Google

de béliers de race anglaise à longue laine avec des brebis mérinos. Vous suivrez avec intérêt les résultats de cette opération. Si, comme tout le fait croire, la laine un peu moins fine, mais plus longue, qui proviendra de ces croisements trouve une application utile dans les fabriques voisines de Louviers et d'Elbeuf, le succès sera précieux : car il n'est plus douteux aujourd'hui que les provenances de ces deux races soient plus forts, plus charnus, et moins osseux que les producteurs eux-mêmes.

Le Conseil général, jaloux de s'associer à vos louables efforts, vient, Messieurs, de voter une somme spéciale pour mettre la Société à même de faire un essai de même nature en mêlant la race des beaux taureaux anglais de Durham avec nos meilleures vaches cotentines.

L'élève des chevaux dans les parties de ce département où l'on s'en occupe plus particulièrement a fixé mon attention. J'ai fait à ce sujet un appel à la générosité du même Conseil, et j'ai la satisfaction de vous annoncer, Messieurs, que, grâce à ses intentions bienveillantes, il me sera permis d'augmenter les encouragements destinés à l'amélioration de l'espèce chevaline et de contribuer ainsi à la production de sujets plus sveltes et susceptibles d'être utilement employés au service de l'armée.

Cet heureux résultat ne sera pas seulement un progrès, mais encore un grand service rendu au pays; car il procurera le moyen d'accroître et d'assurer la remonte de la cavalerie française, et nous affranchira de la nécessité de dépendre des nations voisines pour suppléer à ce que nous ne trouvions pas chez nous.

J'ai vivement regretté, Messieurs, que mes nombreuses occupations m'aient trop souvent empêché de partager

Digitized by Google

vos travaux et de répondre comme je l'aurais voulu à l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à vous présider; mais vous n'ignorez pas combien sont laborieux les premiers temps d'une administration qui prend à cœur les intérêts si multipliés d'un département aussi important que le nôtre.

Poursuivez, Messieurs, la tâche aussi glorieuse qu'utile à laquelle vous avez consacré de longues études et votre expérience. Dans vos travaux, souvent pénibles, soyez soutenus par cette conviction intime, que vous trouverez toujours dans le Conseil général et dans l'administration, le concours et l'appui qui vous sont nécessaires et que vous méritez si bien. Songez aussi que la reconnaissance de vos concitoyens vous assure à jamais la plus noble et la plus douce des récompenses.

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

PENDANT L'ANNÉE 1842-1843;

Par M. Sainte-Beuve,

Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

C'est une tâche difficile que de résumer vos travaux de chaque année en termes dignes de ces travaux mêmes, et, chaque année, vos efforts qui se multiplient, la rendent plus difficile encore. Jusqu'à ce jour cependant, vous avez eu ce bonheur que le talent n'a pas plus failli que le zèle pour la mission délicate que le *Rapport général* fait peser sur vos Secrétaires. A la fidélité du compte-rendu, condition principale, chacun d'eux a su joindre l'intelligente appréciation des résultats obtenus, les ingénieux rapprochements, les observations judicieuses qui font d'un simple rapport une œuvre presqu'originale, et fécondent au profit de l'avenir les expériences du passé.

Appelé, pour la première fois, depuis le témoignage encore redouté que j'ai reçu de votre indulgente confiance, à récapituler le bien qui s'est accompli par vous dans l'espace d'un an, je devais essayer de suivre mes devanciers dans la voie où ils ont marché d'un pas si ferme, et au bruit encourageant de votre approbation; je le devais: je le voulais aussi, et j'avais déjà jeté les yeux sur un sujet

Digitized by Google

dont la fertilité n'aurait eu rien à craindre d'une culture malhabile : c'était la nécessité de l'association dans un pays et dans un temps où l'égalité croissante accroît de plus en plus la faiblesse des individus isolés. Cette idée qui n'est plus très-neuve, mais qu'il faut encore vieillir en la répétant, pour lui donner toutes les conditions de succès qu'on exige en France de la vérité, aurait trouvé dans l'exposé de vos travaux le plus concluant des exemples, et les développements pouvaient en être faibles, parce que les avantages de l'association, dans notre siècle, ont plus besoin d'être vulgarisés par l'habitude que d'être prouvés par le raisonnement. Entre autres considérations toutefois, je n'aurais pas oublié celle-ci, que, dans les âges soumis à l'influence ombrageuse et un peu jalouse des idées démocratiques, s'associer est la seule voie qui reste à ceux qui veulent travailler au bien commun, mais qui craignent de *se mettre en avant*, comme on dit, et de voir calomnier leurs intentions les plus pures.

Mais le temps, heureusement peut-être pour vous et pour moi, a manqué à mon projet. Vous n'allez rien entendre qui ressemble à un discours. Un procès-verbal, exact comme c'est son devoir, rapide et sec, comme c'est son droit ; un peu plus long toutefois que ceux de vos séances ordinaires, parce que la matière en est plus ample, c'est-là tout ce qu'il m'a été permis de rédiger dans de courts loisirs, qu'abrègent encore les fonctions *perpétuelles*, et d'exercice presque quotidien, dont vous avez voulu me charger.

Messieurs, vous pouvez jeter en arrière un regard satisfait. Vous n'avez pas perdu votre année. A ceux qui seraient tentés de nier votre activité et votre influence,

Digitized by Google

vous pouvez hardiment montrer ce que vous avez fait et ce que vous avez fait faire.

Et d'abord, constatons-le : votre Société, l'une des plus nombreuses de France, n'a rien perdu, pour ainsi dire, sous le rapport du personnel. 350 membres la composaient il y a un an, dont 236 résidant dans le département, et constituant la partie la plus solide et la plus vivace, le noyau, le cœur de l'association. Sur ces 236 membres, 13 ont donné leur démission par des motifs plus ou moins bien justifiés ; mais 10 membres nouveaux, de la même catégorie, ont sollicité et obtenu de vous leur admission (1).

Parmi les membres étrangers que j'appellerais *honoraires*, si votre Règlement n'avait voulu que le même titre vous fût commun à tous, nous n'avons à nous plaindre d'aucune défection. Loin de là, je pourrai vous mettre à même de juger, par plus d'un témoignage, de la sympathie que rencontrent vos efforts au-delà même du cercle de leur action, parmi des hommes qui ont toutes les qualités voulues pour les bien apprécier, et qui tiennent à honneur de les seconder de leur nom et de leur concours. L'une de ces marques d'honorable estime est le désir exprimé par un membre de l'Institut, M. Raoul-Rochette, d'entrer dans vos rangs, désir accueilli par vous avec l'empressement que méritent les travaux de ce savant illustre.

Je vous rappellerai aussi qu'un homme de science et d'action, un zélé naturaliste, M. de Barruel-Beauvert, près de partir pour l'Amérique centrale, n'a pas voulu quitter la France sans avoir noué avec vous les liens de la confraternité.

(1) Quatre membres ont quitté le pays sans manifester le désir de rester sociétaires.

Digitized by Google

Avant de passer des hommes aux choses, donnons un regret à l'un de nos confrères de Paris les plus remarquables par leur instruction variée. La mort vous a enlevé cette année M. Jollois, ingénieur en chef des ponts et chaussées pour le département de la Seine, connu non-seulement par des talents spéciaux à sa profession, mais encore par des productions historiques que l'Institut a couronnées, et qu'il aurait prochainement récompensées d'une distinction plus haute, sans la mort de leur auteur (1).

Vous n'avez pas besoin qu'on insiste près de vous, Messieurs, sur le respect dû à la mémoire de ceux qui, dans les sciences et les arts, contribuent avec plus ou moins d'éclat à la gloire de leur pays, vous qui, cette année, en avez su donner deux remarquables exemples.

C'est déjà une pensée ancienne dans le département de l'Eure, où est né Nicolas Poussin, que celle d'y consacrer par un monument le souvenir du peintre sublime et profond qui n'a demandé ses inspirations qu'aux sentiments les plus élevés du cœur humain, et dont les chefs-d'œuvres attestent la hauteur que le génie des arts peut atteindre, quand la méditation en règle les élans sans les entraver.

Vers la fin de l'année 1798, un architecte, nommé Harou, compatriote de Poussin, fit, pour cet objet, à l'Administration centrale de l'Eure, un appel auquel elle répondit avec empressement.

En 1799, on voit le Ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, adresser à cette administration des médailles de Poussin, et il ajoute : « J'espère pouvoir disposer

(1) *V.* une note sur M. Jollois, dans la huitième livraison de la *Revue Anglo-Française*, deuxième série. *V.* aussi les *Annales* de la Société d'Emulation des Vosges, tome V, premier cahier.

Digitized by Google

» bientôt en votre faveur d'un des ouvrages de l'artiste » célèbre *dont vous vous proposez d'honorer la mé-* » *moire.* » Ce tableau fut envoyé : c'est *le Coriolan.*

A la même époque, un sculpteur habile, Julien, était chargé d'exécuter en marbre, pour le Gouvernement, la statue de Poussin. Le plâtre en est promis à l'administration locale, pour servir, dit le Ministre, au monument que l'on doit ériger aux Andelys.

Les événements politiques, si graves alors, firent obstacle à ce dessein, le premier de ce genre qu'un département ait conçu.

Au mois d'avril 1802, une réunion d'artistes, parmi lesquels on remarque David, Gérard et Talma, réveille cette noble entreprise, et croit pouvoir l'accomplir au moyen d'une souscription. Le Premier Consul y apporte son offrande : le Préfet du département suit cet exemple; un projet de monument, composé par Harou, est publié dans les *Annales du Musée.*

Mais le bruit du présent étouffait toujours la voix du passé : le produit de la souscription ne fut pas digne de son objet. Cinq ans s'écoulent sans résultat, et en 1807, le Sous-Préfet des Andelys, M. Boissy-d'Anglas, stimule encore le zèle des amis des arts et de la gloire nationale.

En définitive, près de 8,000 francs avaient été réunis. Que sont-ils devenus? C'est une question que le Ministre de l'Intérieur adressait en 1817 au premier magistrat de ce département. Nous ne savons quelle fut la réponse.

Votre Société, fondée en 1798, n'avait peut-être pas été étrangère à la conception du projet que, cette même année, proposait l'architecte Harou. Reconstituée plus solidement en 1807, au moment où la souscription cherchait à se relever pour la dernière fois, le premier acte par

Digitized by Google

lequel elle signala son entrée dans une carrière qui ne devait pas être sans honneur, fut la mise au concours de l'éloge de Poussin. Le prix fut remporté par un Ebroïcien fixé à Paris, Nicolas Ruault.

Mais le monument de bronze et de marbre restait encore à faire. Après une tentative peu sérieuse en 1838, la Société s'est mise à l'œuvre à la fin de 1842, avec la première des conditions nécessaires au succès, la ferme volonté de réussir. Une commission a été nommée, et la plus grande activité a présidé à ses opérations.

Vous connaissez, Messieurs, les mesures qui ont été prises et promptement exécutées pour publier et encourager la souscription; vous savez surtout quel puissant concours votre Société a trouvé dans l'administration supérieure et le Conseil général du département, toujours prêts à seconder de nobles pensées; dans le Conseil municipal des Andelys, qui s'est imposé de notables sacrifices; dans la Société libre des beaux-arts; enfin, dans la presse périodique.

Comme l'avait fait le Premier Consul sur la liste de 1802, le Roi des Français a inscrit son nom sur celle que vous avez ouverte; mais la seconde signature doit être d'un meilleur présage que la première, s'il est vrai que le bruit du canon disperse les pierres des monuments, s'il est vrai que le génie de la paix soit frère de celui des arts.

M. Antoine Passy, dont votre Société est un vivant éloge, a formé à Paris, et M. le duc de Broglie a bien voulu présider une Commission dont l'assistance vous sera fort utile et qui s'est distinguée jusqu'à présent par un zèle très-productif. Quelques-unes des Sociétés vos correspondantes ont répondu à votre appel. Encore quelques efforts, et ici je ne m'adresse plus seulement à mes

Digitized by Google

confrères de la Société, mais à tous mes concitoyens : encore quelques efforts et un peu de temps, et, aux applaudissements d'une foule enthousiasmée, nous verrons se dévoiler sur les bords de ce fleuve ami des lettres et des arts, la grave et poétique figure du peintre du *Déluge* et des *Bergers d'Arcadie*.

Moins heureux que Poussin, qui a conquis toute sa gloire et rempli toute sa destinée, un autre de nos compatriotes, un jeune navigateur notre contemporain, que ses talents et son activité, déjà fructueux pour la science, avaient tiré de la foule, là où la foule est une élite, et porté rapidement à un commandement supérieur, Jules de Blosseville a vu faillir dans un de ces désastres dont la vie maritime est semée, toutes les promesses d'un avenir qui s'annonçait illustre. Triste fin que la sienne ! Mort loin des siens, à l'âge où la vie va porter ses fruits, quand il avait surmonté tous les obstacles que les injustices de la faveur, non moins que les règles de l'avancement, opposent souvent à une vocation véritable; quand il ne s'agissait plus pour lui que de vouloir et d'agir !.... Mort enfin sans éclat, car il n'en est que pour les malheurs qui se voient et dont la date est connue; et lui, il a disparu, pour ainsi dire, entre le reste d'une espérance et le commencement d'un regret ! Vous n'avez pas voulu, Messieurs, que cette perte déplorable fût suivie du morne silence dont les flots recouvrent un cadavre : vous avez mis au concours un mémoire sur la vie et les travaux de Jules de Blosseville, c'est-à-dire son éloge. C'est une heureuse et nationale pensée : espérons qu'elle sera dignement comprise; et, à défaut d'une pierre funéraire, qu'on ne sait où poser, vos annales contribueront à sauver d'un injuste oubli le nom du malheureux émule des Cook et des Lapérouse !

Digitized by Google

Pour connaître en leur entier les pages, peu nombreuses, où le jeune marin avait consigné les souvenirs les plus curieux de ses premières excursions, il faudra feuilleter quelques volumes de ce *Recueil* qui est une de vos œuvres de chaque année, puisque les productions des membres de la Société y sont seules admises, et dont un tome nouveau, comme vous le savez, a paru il y a peu de temps. Je dois maintenant vous en rappeler rapidement les principaux articles.

Vous y avez retrouvé d'abord, et avec grand plaisir, j'en suis certain, les discours que notre Président pour 1842 a prononcés l'année dernière, en différentes circonstances. Je ne puis les apprécier plus justement qu'en citant les propres expressions d'un de nos confrères de Paris, membre de l'Institut, M. Moreau de Jonnès, qui, me parlant de notre dernier volume, dans une lettre toute récente sur laquelle j'aurai occasion de revenir, me disait au sujet de ces discours : « On ne peut revêtir d'un » meilleur langage des choses réputées banales et vul» gaires. Il faut une grande élévation de pensée et une » âme échauffée par l'amour du bien pour s'exprimer si » heureusement. »

Ces sentiments élevés et cet amour du bien, nous ne faisons pas que les supposer chez notre ancien Président, car ses œuvres nous sont connues comme ses paroles, et vous savez, Messieurs, la juste distinction qu'ils lui ont value naguères. Seuls ils l'ont obtenue, je le sais; peut-être cependant nous est-il permis de dire que nous leur avons fourni une heureuse occasion de s'exercer, et qu'ainsi, le jour où cette royale récompense est venue trouver notre Président, la Société, qui décerne des médailles d'honneur, a reçu à son tour la sienne.

Digitized by Google

La partie consacrée à l'*Agriculture*, dans le volume de 1842, est digne de cet important sujet.

M. Colombel, cultivateur habile, qui sait guider la pratique par la théorie, et contrôler la théorie par l'attentive observation des faits, a de plus, ce qui manque à beaucoup de cultivateurs éclairés comme lui, la faculté d'exposer en termes justes, clairs et souvent pittoresques, les règles de la vaste science qu'on appelle l'agronomie, et les opérations de cette grande manufacture de végétaux, dont la Providence a fait l'homme le contre-maître, s'en réservant la direction suprême et les principaux secrets. L'article qu'il a consacré à expliquer, comme il les entend, les *fonctions de la terre et des engrais dans les phénomènes de la végétation*, s'adresse à un problème d'une extrême importance, puisqu'il s'agit de savoir comment croissent et se nourrissent les plantes, cette nourriture fondamentale de l'homme et des animaux, ses serviteurs nécessaires.

Suivant M. Colombel, dont les idées, à cet égard, ne sont pas d'accord avec les solutions communément adoptées, l'unique aliment des végétaux, ce sont les gaz atmosphériques. La terre et les engrais ne prêtent d'autre secours aux plantes que d'attirer ces gaz, de les *emmagasiner*, pour ainsi dire, et de les projeter ensuite, sous l'influence de la chaleur solaire. C'est dans cette opération de *va-et-vient* que se produit, en humidité et chaleur, tout ce qui est nécessaire au développement des végétaux. Ainsi, ni la terre ni le fumier ne contiennent en eux-mêmes, et comme partie intégrante, ce qui constitue la nourriture des plantes : ils n'en sont que les réservoirs doués d'attraction et de répulsion. D'autre part, il n'est pas vrai, assure M. Colombel, que les plantes se nourrissent

Digitized by Google

par leurs racines (1); du moins cela n'a lieu que dans leur premier âge : devenues adultes, c'est par leurs feuilles, leurs *fanes*, et leurs pousses qu'elles absorbent les gaz nutritifs, dont le trop-plein va se mettre en réserve dans les racines jusqu'au moment où il sera rappelé par le desséchement de la partie extérieure. Bientôt même, et c'est la troisième période de la vie végétale, c'est dans les tiges et les branches seules que la sève, pompée par les feuilles, ira s'accumuler, tandis que les racines, trop éloignées alors du sommet pour continuer leur office, se dessécheront complètement, même avant la maturité de la graine.

Je laisse à de plus compétents que moi à apprécier ce qu'il y a de neuf et de solide dans ces conclusions : j'ai dû me borner à vous en présenter une analyse aussi exacte que possible ; j'ajouterai seulement, d'une part, que pour réfuter M. Colombel, il faudra expliquer autrement que lui et d'une manière plus plausible, un assez grand nombre de faits qu'il cite à l'appui de son système, et de l'autre, que, fût-il dans l'erreur, ce serait toujours servir la vérité que de se tromper en l'étudiant avec autant de zèle et de patience.

Vient ensuite un article qui a pour titre : *Usages ruraux de l'arrondissement d'Evreux, relatifs aux pratiques de culture, ainsi qu'aux droits et obligations des fermiers entrants et sortants.* Il complète pour le département l'œuvre commencée il y a quatre ans par l'arrondissement des Andelys. S'il est vrai que la

(1) C'est cependant une opinion bien vieille que celle qui est exprimée dans ce vers concis du Mantouan ;

Qui viret in foliis venit à radicibus humor.

Digitized by Google

bonne harmonie des cultivateurs entre eux intéresse vivement l'agriculture, s'il est vrai que la richesse du pays souffre violemment des empêchements de jouissance, des pertes de temps et d'argent que les procès occasionnent aux détenteurs du sol, on s'empressera de reconnaître la haute utilité d'un travail destiné à prévenir ces procès en constatant avec soin des coutumes dont le Code civil a dû respecter la puissance, parce qu'elles sont fondées non-seulement sur une longue tradition, mais encore sur la variété des produits de chaque contrée.

La première condition en pareille matière était l'exactitude, même à l'égard des usages défectueux; car il ne s'agissait pas, du moins principalement, de réformer, mais de fixer. La Commission que vous avez nommée a mis le plus grand soin à rechercher les renseignements qui devaient former la substance de son travail. Une série de plus de cent questions a été adressée par elle à toutes les personnes qui pouvaient l'éclairer, et, sur divers points de l'arrondissement l'expérience et l'intelligence ont répondu. Une seconde tâche restait, non moins difficile que la première : c'était de coordonner ces matériaux, et de les transformer par l'analyse en une sorte de règlement, où rien ne fût omis ni répété, et dont les dispositions se groupassent avec ordre sous des divisions bien distinctes. Il était bon d'y joindre l'indication de quelques pratiques fondamentales en fait de culture, et la définition de quelques termes dont le sens n'est pas généralement compris. Il fallait enfin, après avoir soigneusement indiqué ce qui est, conseiller ce qui devrait être, c'est-à-dire, proposer des usages nouveaux là où les anciens sont abusifs.

Tout cela pouvait être délibéré en commun; mais l'exé-

Digitized by Google

cution ne pouvait sortir que d'une seule main. C'est M. Hébert qui a formulé les *Usages ruraux*, comme il avait rédigé les *Questions* sur ces usages, et il n'y a pas d'exagération à dire que son œuvre peut servir de modèle. Votre Conseil d'administration a voulu que des exemplaires en fussent tirés séparément et répandus dans toutes les communes de l'arrondissement d'Evreux.

Ces quelques pages ne se perdront pas : chaque jour la valeur en sera mieux appréciée et l'autorité s'en accroîtra. On commencera par les consulter, on finira par y obéir; et chaque différend qu'elles auront prévenu vous sera un titre de plus à la reconnaissance du pays.

Un article de M. Rouget père, sur la *tacite reconduction en matière de baux ruraux*; un rapport de M. Coville sur une proposition de M. Guesnier, ayant pour objet *l'établissement de tribunaux agricoles ;* enfin, un compte-rendu, par M. Cassen, d'essais assez malheureux faits sur le *madia-sativa* et la *spergule géante* dans votre champ d'expériences, voilà ce qui me reste à citer dans cette première partie du *Recueil.*

La Section des *Sciences médicales* nous présente d'abord un article qui y a été admis par exception, car il n'émane point d'un membre de la Société; mais il s'agissait d'ajouter une unité au petit nombre de noms scientifiques ou littéraires dont la ville d'Evreux peut se glorifier. Ce double caractère, suivant M. Réveillé-Parise, critique distingué en matière médicale, s'attacherait à un ouvrage qui a pour auteur Jourdain Guibelet, médecin d'Evreux au XVIIe siècle. Erudit sans pédantisme, médecin vraiment philosophe, de bon sens et de bonne foi; écrivain d'esprit et de goût, rappelant Montaigne çà et là, tel serait Guibelet. Un pareil compatriote est bon à reprendre

Digitized by Google

partout où on le trouve, même de notre temps. Remercions donc M. Réveillé-Parise de nous l'avoir rendu, et secouons l'injuste poussière sous laquelle il dormait depuis si longtemps, dans un coin de notre paisible bibliothèque.

M. le docteur Delasiauve, avec la rectitude d'idées et la clarté de style que vous lui connaissez, nous a donné d'intéressantes *Considérations sur l Extase*, cet état singulier qui affecte à la fois l'âme et le corps, et qu'on a souvent confondu, mais à tort, avec le somnambulisme, naturel ou artificiel, et avec la catalepsie. Il y a joint des fragments d'un ouvrage inédit sur l'organisation médicale, dans lesquels il traite de l'*Institution des Officiers de santé*, et de la création, qu'il propose pour les campagnes, d'établissements réunissant la triple destination d'hôpitaux, d'hospices et de dispensaires. Tout ce qui a trait au bien-être des classes pauvres devant être un des plus vifs soucis de la génération actuelle, nous appelons l'attention des hommes de bien et d'influence sur les idées de M. Delasiauve, philanthrope éclairé, qui sait concilier le désirable avec le possible.

Nous voici maintenant sur le domaine de l'*Economie politique*, prise dans un large sens, en face d'un confrère à qui la distance ne fait pas perdre de vue le concours que la Société attend de chacun de ses membres : c'est M. Lautour, directeur et médecin du lazaret de Beyrouth, en Syrie. Les curieuses *Notes sur l'état social de l'Egypte*, envoyées par M. Lautour, tracent un bien triste tableau de cette terre des Pharaons, désertée par la civilisation depuis tant de siècles, et livrée au despotisme, à l'ignorance et à la misère, fléaux qui se continuent l'un par l'autre. S'il faut en croire le médecin de Beyrouth, qui a

Digitized by Google

vu de près la classe la plus malheureuse de la population, les véritables Egyptiens, c'est une prospérité factice que celle dont on a voulu voir les signes dans un petit nombre de réformes exécutées par Méhémet-Ali, et dans quelques établissements qu'il a importés d'Europe à grands frais. Sans avoir pris racine dans le sol, ces innovations n'en ont fait qu'épuiser les ressources, rien n'ayant été seulement tenté pour améliorer la condition physique et morale du peuple, qui ne connaît ni la liberté ni la propriété, et que les impôts affament quand il échappe à la peste ou à la conscription.

Et cependant l'Egypte n'a pas été jadis sans grandeur, même sous le joug du pouvoir absolu, qui semble une des nécessités du pays; mais alors, ce pouvoir était théocratique, et l'idée de Dieu, quelque défigurée qu'elle fût sous les voiles d'une religion grossière, suffisait pour imprimer à la vie sociale et politique de la nation cette unité, cette force et cette majesté qui respirent encore dans les ruines de ses monuments. Aujourd'hui, l'idée de Dieu est absente, la tyrannie reste, et toute grandeur s'est évanouie.

La part de la *Statistique*, dans notre volume, se compose de quelques chiffres par lesquels M. Moreau de Jonnès a mis en relief, dans un cadre de peu d'étendue, mais par cela même perceptible en un coup-d'œil, la *Situation agricole du département de l'Eure.* Notre savant et exact confrère porte à plus de 130 millions de francs la valeur totale du produit agricole dans ce département, et il remarque que c'est 307 fr. par habitant, « tandis que dans la Seine-Inférieure, d'ailleurs si belle et » si prospère, cette même répartition n'en donne que 237. »

« Je me souviens, me dit M. Moreau de Jonnès dans la » lettre que j'ai déjà citée, que le résultat de ces chiffres

Digitized by Google

» me fit philosopher sur les jugements humains. On ne » connaît en France, on n'y vante, on n'y prend pour » modèle que l'agriculture de la Flandre, et l'on mécon- » naît qu'avec un sol moins propice, la Normandie fait » plus, et l'Eure bien davantage. »

Jouissons, Messieurs, de ces résultats et de ces éloges; mais qu'ils ne nous aveuglent pas sur les grandes améliorations qu'il nous reste encore à opérer, surtout dans certaines parties du département, notablement inférieures aux autres sous le rapport du zèle et de l'intelligence agricoles.

Tout littéraire que soit dans la forme l'article dont j'ai maintenant à vous entretenir, le fond en était tellement lié à l'histoire, qu'il a dû prendre dans votre volume la place assignée aux travaux qui portent ce caractère. Diplomate, administrateur, publiciste, législateur, historien, sous tous ces aspects en effet, M. Bignon a été à la fois l'un de ces hommes qui influent puissamment, par leurs actes et leurs idées, sur la marche des événements destinés à devenir la matière de l'histoire, et l'un de ceux par la main desquels ces mêmes événements, une fois accomplis, prennent dans le souvenir des peuples la physionomie qu'ils y conserveront désormais. C'est donc réellement écrire l'histoire que de retracer la vie et les travaux d'un homme tel que M. Bignon.

Noble vie d'ailleurs, et bien digne d'être écrite ! Dans les affaires diplomatiques, semées de tant d'écueils pour les consciences droites, M. Bignon sait se montrer en même temps habile et loyal : chargé d'administrer des pays envahis par nos armes, il satisfait aux nécessités de la victoire, tout en méritant la reconnaissance des peuples conquis ; représentant de la nation dans un temps de lutte

Digitized by Google

violente entre la liberté et le pouvoir, il combat les réactions, défend les droits de la pensée, les intérêts de la fortune publique et l'indépendance nationale. La liberté triomphe, et c'est l'ordre et la paix qui chancellent à leur tour un instant : M. Bignon, par ses conseils et son influence, contribue à les maintenir; enfin, peu de jours après que la liberté et la paix se sont réconciliées avec la gloire, en rappelant de leur long exil les cendres impériales, il meurt, mais laissant acquittée la dette d'historien que lui avait imposée le testament de son Empereur.

Tous vous avez lu, Messieurs, la notice biographique écrite, à votre sollicitation, par M. Antoine Passy; et vous avez jugé qu'il était impossible de résumer avec plus de netteté une existence si bien remplie, de l'apprécier avec plus d'élévation et de justesse, de la raconter dans un style plus ferme et plus pur.

Répandue à grand nombre dans l'arrondissement qui s'est glorifié longtemps d'être représenté par M. Bignon, cette notice y sera conservée comme le portrait le plus fidèle de cet homme d'Etat, homme de bien.

Dans un article concis, mais substantiel, M. Chesnon a tracé un tableau sommaire de l'influence qu'ont exercée dans la politique, la législation, les beaux-arts et la littérature, ces Normands dont on a dit qu'après les Hellènes, c'était le peuple le plus brillant de l'histoire (1). On ne peut méconnaître en effet que les Normands n'aient montré dans leurs conquêtes intellectuelles, comme dans les autres, cette ardeur d'entreprise et cette persévérance qui caractérisent le génie de leur race; les sciences, comme les lettres, leur doivent une foule de noms célèbres.

(1) Revue d'Edimbourg, article intitulé : *Châteaubriand et son influence.*

Digitized by Google

Trois sobriquets appliqués jadis à ce peuple, probablement, comme dit Robert Wace,

> Par la discorde è grant envie
> Ke Franceiz ont vers Normendie,

ont fourni à M. Canel l'occasion de piquantes recherches.

M. Chassant, s'attachant seulement aux Normands d'Evreux, nous a raconté, à l'aide des archives municipales, les *Joyeuses coutumes* observées jadis *aux entrées et réceptions des Baillis, Gouverneurs et autres personnes de distinction* dans notre cité. Le vin et la bonne chère jouent le rôle le plus important dans toutes ces cérémonies, et le menu de chaque repas, exactement consigné dans les comptes de dépense, jette de vives lumières sur ce qu'on pourrait appeler les *anciennes constitutions de la cuisine française.* Ce qu'il y a de plus curieux, c'est de voir les affaires municipales se traiter aussi au milieu des pots, à l'*Ostel de Jehan Deshaies*, ou à celui de *la Couronne,* et les bourgeois banqueter avec le bailly, *pour le bien, utilité et prouffit d'icelle ville* (ce sont leurs expressions textuelles). Il faut reconnaître que c'était là un excellent moyen de rendre MM. les conseillers municipaux exacts aux séances.

Oui, tous ces documents en font foi, le bien manger et le bien boire étaient fort en honneur chez nos bons aïeux. Aux moines qui prêchaient le carême, la ville ne savait mieux faire que d'offrir une juinte (2 pots) de vin, *au pris de iij sols tournois le pot :* à la naissance du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, on voit le vin se distribuer *à tous venans* chez Mgr l'Evêque : et ce fameux *obit* du chanoine Jehan Bouteille, qui n'en a ouï parler?.... Dans une ville aussi aimable, les *taverniers* devaient être nombreux; et cependant, cette conclusion, si logique en

Digitized by Google

apparence, est formellement contredite par Saint-Amant, ce poëte *goinfre*, comme on l'a justement appelé (1). Saint-Amant, en effet, lance contre Evreux une furieuse imprécation de trente-six vers, laquelle commence ainsi :

Si jamais j'entre dans Evreux,
Puissé-je devenir fiévreux !
. . . . . .
Qu'à jamais la guerre civile
Trouble cette maudite ville !
. . . . . .

Et quand il a fini ses souhaits de malheur, il les explique ainsi :

Voilà ce qu'une ire équitable
Fit prononcer, étant à table,
De haine ardemment excité
Contre cette infâme cité,
Au plus benin de tous les hommes
Qui boivent au temps où nous sommes.
O bon ivrogne, ô cher Faret,
Qu'avec raison tu la méprises !
On y voit plus de trente églises,
Et pas un pauvre cabaret ! (2)

Comment concilier ce dernier vers avec les *joyeuses coutumes* mises en lumières par M. Chassant? Il y a là un problème historique que je recommande à sa sagacité.

(1) *V.* un article de M. Ph. Chasles, dans la *Revue des deux Mondes* du 15 juin 1839.

(2) *Les CEuvres du sieur de Saint-Amant*, édit. de 1661, p. 178. Voltaire a imité ce trait, en l'affaiblissant, dans une lettre à Frédéric, du 6 décembre 1740 :

O détestable Wesphalie !
Vous n'avez chez vous ni vins frais,
Ni lit, ni servante jolie ;
De couvents vous êtes remplie,
Et vous manquez de cabarets !

Digitized by Google

La dernière partie de votre volume est consacrée à la *Littérature* et aux *Beaux-Arts*. Trois articles la composent cette année, et le premier répond à son double titre : c'est un *Discours sur Nicolas Poussin*, par M. Raoul-Rochette, membre de l'Institut et notre nouveau confrère. La vie de Poussin, à part l'intérêt qui s'attache à celle des hommes de génie, surtout dans la carrière aventureuse des arts, en emprunte un très-vif des obstacles sans cesse renaissants que ce grand peintre eût à surmonter. Obscur, mais déjà supérieur, on méconnaît son talent et la misère s'acharne à lui; devenu célèbre, c'est l'envie qu'il lui faut combattre. Vaillant contre ces deux ennemis, il finit par triompher de l'un, mais il dut céder à l'autre : ce qui prouve qu'il y a encore moins de bienveillance que de discernement parmi les hommes, et qu'on a plutôt raison de leur ignorance que de leur méchanceté. Et c'est au milieu de tant de traverses, privé de ce calme et de cette confiance dans l'avenir qui semblent si nécessaires à une inspiration soutenue, que Poussin accomplit sa vocation, et produit les nombreux chefs-d'œuvre qui font sa gloire, toujours aussi maître de son âme que de son pinceau !

Ce côté vraiment admirable de la vie de notre grand peintre a été parfaitement saisi par M. Raoul-Rochette, et il a déployé, pour le mettre en relief, toutes les ressources d'un style élégant, chaleureux, *académique* enfin dans la bonne acception du mot.

L'article de M. Achille Guenée, intitulée *Les Entomologistes peints par eux-mêmes*, se recommande par une grande finesse d'observation, une moquerie piquante sans amertume, et le sentiment bien exprimé des pures jouissances que donne l'étude des beautés naturelles.

Digitized by Google

Enfin, M. Edouard Crémieu nous a offert, dans *Mlle de Holmiers*, un petit roman plein d'intérêt et de charme. Les incidents s'y pressent avec une attachante rapidité, et la curiosité y est tenue en éveil jusqu'à la dernière ligne. Le style en est excellent, chose rare par les romans-feuilletons qui courent.

La poésie a fait défaut cette année; cependant la Société compte encore parmi ses membres, dans notre pays même, des poëtes dont les productions d'autrefois nous ont préparé des regrets pour leur silence d'aujourd'hui. Est-ce faute de loisir, ou par excès de modestie qu'ils se taisent? Si c'était ce dernier motif, nous leur citerions un passage d'un auteur du 17e siècle, bien oublié, bien obscur, mais spirituel, quoi qu'en ait pu dire le sévère Despréaux. Le Pays, dans une espèce de plaidoyer pour les muses provinciales de son temps, s'exprimait ainsi :

« S'il n'était permis de travailler qu'aux ouvriers par-
» faits, que ferions-nous dans les provinces? L'architecte
» du Louvre ne viendra pas en Dauphiné nous bâtir des
» cabanes. Mignard voudrait-il quitter Paris pour venir
» ici faire le portrait de ma maîtresse, Baptiste abandon-
» ner la cour pour venir lui donner une sérénade? Et,
» quand j'aurai besoin d'une satire contre mon rival,
» M. Boileau viendra-t-il à Grenoble pour me la faire (1)?

Espérons que la poésie locale ne tardera pas à sortir de son sommeil, et que nous la reverrons se confier de nouveau à la publicité toute bienveillante de votre Recueil.

Grâce au zèle et à la plume exercée de plusieurs de nos confrères, nous avons pu placer, pour la première fois, à la fin du volume, un appendice consacré au compte-rendu

(1) *Les nouvelles œuvres de M. Le Pays*, édition de 1672, deuxième partie, page 198.

Digitized by Google

des ouvrages les plus importants offerts à la Société pendant l'année. C'est un moyen de vous acquitter, avec profit pour vos lecteurs, vis-à-vis des écrivains qui vous font hommage de leurs productions. En tête de cette partie vous aurez remarqué sans doute une excellente analyse, par M. Lucien Fouché, de l'*Histoire de Gênes* de M. Emile Vincens.

Tel est pour 1842 votre *Recueil*, utile et modeste tribune ouverte à tous ceux de nos confrères qui, rencontrant quelque idée neuve et utile, désirent la produire et la développer, sans prétention, sans amour-propre d'auteur, dans la seule vue du bien public. Quelque intérêt qu'ait déjà cette publication, permettez-moi de vous dire qu'elle n'est pas votre expression exacte, qu'elle vaut moins que vous-mêmes et qu'elle gagnerait beaucoup à recevoir le tribut de tous ceux d'entre vous qui peuvent le lui apporter.

Je dois maintenant vous rappeler rapidement quelques mesures qui, bien que résolues par votre Conseil d'administration, n'en émanent pas moins de la Société qu'il représente, et d'ailleurs ont été déterminées, pour la plupart, par l'approbation que vous y avez donnée.

Un bélier et des brebis de la race *New-kent* ont été achetés, avec l'aide du Gouvernement, et placés, aux conditions exigées par l'utilité générale, chez un cultivateur de nos confrères, dans le but d'arriver, par la multiplication de cette race, à l'introduction dans nos pays de laines fines, recherchées dans le commerce.

Des instruments aratoires perfectionnés, usités dans le nord de la France, y ont été achetés. Déposés dans votre conservatoire, montrés dans vos fêtes agricoles, ils serviront de modèles à nos agriculteurs.

Digitized by Google

De notables acquisitions ont été faites pour votre cabinet de physique et de chimie.

Les fonds nécessaires ont été votés pour l'établissement d'un herbier départemental.

Votre bibliothèque a été augmentée par l'achat de cent volumes d'économie politique, d'histoire et de littérature, branches qui n'y étaient pas en proportion avec ce qu'elle possède sous le rapport des sciences et de l'agriculture. Les livres qui vous ont été légués par le savant et excellent M. Rever reprendront leur place dans votre collection, dont un catalogue sera dressé et imprimé le plus tôt possible : car votre Conseil d'administration a compris que, sans cette mesure, il n'est pas de bibliothèque publique qui atteigne réellement son but.

Mentionnons ici, par reconnaissance d'abord, et ensuite parce que provoquer le bien, c'est encore le faire, la récompense obtenue de la munificence royale, à la sollicitation de ce même Conseil, par le sieur Tannerie, habile ouvrier, qui s'est formé lui-même et a introduit dans nos instruments aratoires d'ingénieux perfectionnements.

Les cours publics et gratuits, professés dans cette enceinte sous les auspices de la Société, ont été cette année au nombre de trois : cours d'*anatomie* et d'*hygiène*, par M. le docteur Fortin; cours de *dessin*, par M. Massot; cours d'*horticulture*, par M. Beaucantin. Le premier n'a pas compté moins de cent auditeurs, et ce nombre a été souvent dépassé de beaucoup. Le second a réuni de quarante à cinquante élèves.

Vous avez reçu, comme les années précédentes, diverses productions imprimées offertes par leurs auteurs, quelques objets d'antiquité, et (notamment de MM. Vic-

Digitized by Google

tor Pâquet et Dœnen), des graines et des plantes, soit vivantes, soit desséchées.

M. Bayvel jeune, filateur et fabricant à Bernay, vous a fait hommage, avec un désintéressement bien louable, d'une machine à teiller le lin qu'il a inventée, et qui paraît devoir, au moyen de quelques légères modifications, rendre de grands services dans la préparation de cette matière si importante.

Il ne me reste plus qu'à vous parler de votre concours agricole, tombé en partage, cette année, à l'arrondissement de Bernay. Grâce sans doute aux progrès de l'agriculture, c'est-à-dire grâce en partie à vos efforts pour la faire prospérer, le nombre des terrains en jachère diminue notablement, et l'on n'a pu trouver, avant la récolte, un terrain libre suffisant pour y célébrer ce concours. Il n'aura lieu que le 17 du mois prochain.

J'ai fini, Messieurs ; ce rapport vous a paru bien long peut-être; mais dois-je en être seul responsable, quand vous m'avez donné tant de choses à dire? Je m'en rapporte sur ce point à votre justice, et, s'il en est besoin, à votre indulgence.

En résumé, votre Société, l'une des plus anciennes de la France nouvelle, puisqu'elle date de la fin du siècle dernier, en est aussi une des plus florissantes, et elle est considérée ainsi par les Sociétés ses émules, qui recherchent avec empressement ses publications. Par le nombre de ses membres, par les ressources dont elle dispose et l'emploi qu'elle leur donne, elle peut obtenir, elle obtient en effet de bons et solides résultats. Que si on lui contestait le droit de se rendre à elle-même cette justice, sans doute on lui permettrait d'invoquer des témoignages comme celui que je

Digitized by Google

lis encore dans la lettre de l'homme si compétent déjà cité dans ce rapport :

« Aucune société d'agriculture, sur les quarante-cinq » dont je suis membre, dit-il, n'est, à mon avis dans une » aussi bonne voie que la vôtre. Je suis convaincu que » vous avez fait faire de grands progrès à l'agriculture de » votre département, et les encouragements donnés par » votre Conseil général me semblent employés avec une » supériorité de vues et une intelligence d'exécution qu'il » doit apprécier comme le chef-d'œuvre de ce qui se fait » en France. J'espère que sa très-prochaine session mettra » la Société à même de poursuivre ses entreprises et de » les agrandir. »

Ce que M. Moreau de Jonnès se borne à espérer pour nous, nous osons, Messieurs, chaque année, le considérer comme une certitude : car le Conseil général de l'Eure nous a appris à ne pas douter de sa sollicitude constante pour les intérêts de l'agriculture, pour l'amélioration morale et matérielle du département. Aussi peut-il compter sur notre reconnaissance et sur celle du pays, acquises également toutes deux à notre premier magistrat, à l'honorable Président que la Société a été heureuse de se donner cette année par ses libres suffrages.

Continuons, Messieurs, à seconder leurs efforts dans les limites de notre pouvoir. Contribuons avec eux à rendre féconde cette paix dont la Providence et un gouvernement sage nous continuent le bonheur. Quelque bien que nous ayons fait jusqu'à présent, ne nous dissimulons pas qu'il nous en reste beaucoup à faire. « Pour ne pas rester au-dessous de nos devoirs, me disait dernièrement un des plus zélés d'entre vous, il faut s'en exagérer la hauteur. » Cette maxime est bonne ; en la suivant, on a tout à ga-

Digitized by Google

gner et on ne s'expose à rien, si ce n'est peut-être au sourire des hommes inutiles et superficiels. Mais ce sourire même, comment nous atteindrait-il ? Nous ne sommes pas une assemblée de savants, et nous ne nous donnons pas pour tels. Nous sommes tout simplement des citoyens associés pour travailler au bien général par la diffusion des lumières, et qui mettons en commun, dans ce noble but, une part de notre activité, de nos connaissances telles quelles, et de notre argent. Est-ce en pure perte ? C'est à vous maintenant à répondre. Mais, si vous n'en croyez pas mes faibles paroles, croyez-en du moins les œuvres, les progrès que vous allez couronner aujourd'hui.

Digitized by Google

RAPPORT

de la

COMMISSION CENTRALE DES PRIX ET ENCOURAGEMENTS (1).

(M. CASSEN, Rapporteur.)

Messieurs,

Quatre candidats ont concouru cette année pour le prix départemental d'agriculture perfectionnée, et ils ont provoqué, par des démarches officielles, la visite de leurs exploitations rurales.

Ce sont, pour la Section d'Evreux, MM. *Tillard*, de la Commanderie, et *Hellard*, de Roman;

Pour celle des Andelys, M. *Mettais*, d'Harquency;

Enfin, pour celle de Pont-Audemer, M. *Lesueur*, de Notre-Dame-de-Fresne.

Les Sections de Bernay et de Louviers n'ayant adressé leurs procès-verbaux que dans la seconde quinzaine d'août, il y a cinq ou six jours, il a été impossible de visiter les fermes des agriculteurs que ces Sections proposaient pour leurs candidats.

Un jury central, composé de quinze Membres, a délégué quatre d'entr'eux pour procéder à la visite des quatre fermes de MM. Hellard, Tillard, Lesueur et Mettais. Ces commissaires ont fait leur tournée les 8, 9, 10 et 18 de ce mois; ils ont formulé, dans un rapport très-circons-

(1) Cette Commission était composée de MM. Beaucantin, Colombel, Carville, Cassen, Duchesne, Duret, Gaude, Hébert, Nouvel, A. Petit, Picard, Renard et Sainte-Beuve.

Digitized by Google

tancié, l'impression produite sur leur esprit par un examen approfondi de chacune de ces quatre exploitations.

Le jury s'est réuni le 20 du mois courant, et, après lecture et discussion, les conclusions de ce rapport ont été mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Pour l'arrondissement d'Evreux, dans lequel deux candidats se présentaient, il fallait d'abord décider celui des deux qui pouvait exclure l'autre par la supériorité de sa culture.

Le rapport a établi que M. Pierre Hellard, de Roman, fermier au hameau de Montmorin, présentait sur M. Tillard, de la Commanderie, une supériorité très-marquée sur les points suivants :

Un troupeau plus nombreux, meilleur par la beauté des formes, l'égalité des animaux, la finesse des toisons, l'état d'embonpoint;

Plus d'uniformité dans les chevaux de labour, tous d'une valeur assez élevée, jeunes et en parfait état;

Plus d'ensemble dans la vacherie;

Un rapport plus élevé entre l'étendue des prairies artificielles et celle du total des terres de la ferme;

Enfin, une opération très-importante, faite avec succès : le défrichement de 38 hectares de bruyères, dont la majeure partie est aujourd'hui couverte de récoltes magnifiques.

Une considération plus favorable encore à M. Hellard, c'est que le sol de son exploitation, généralement très-inférieur à celui du faire-valoir de M. Tillard, ne lui permet point certaines cultures profitables que ce dernier peut tenter avec succès, et que ce n'est que par d'habiles combinaisons que M. Hellard peut trouver les moyens d'acquitter un fermage assez lourd.

Enfin, M. Hellard est un simple fermier : M. Tillard

Digitized by Google

est propriétaire d'une très-grande partie de son faire-valoir;

Par ces motifs, les commissaires ont donné la préférence à M. Hellard; il est le candidat de la Section d'Evreux. C'est entre lui, M. Lesueur et M. Mettais, que la lutte doit s'engager.

M. Louis-Florent Lesueur est propriétaire à Notre-Dame-de-Fresne, canton de Cormeilles, d'un manoir de 23 hectares de terres cultivées en deux soles : blé, pour moitié; 5 hectares 20 ares de trèfle; 2 en lin, et le reste en vesce, mars ronds, pommes de terre et racines.

La récolte de lin est très-belle;

Celle du blé moins bonne que ne semble le permettre la nature du sol;

Le trèfle, bon.

Quant aux racines, leur culture est faite sur une trop petite échelle pour qu'on puisse juger de son mérite.

Les animaux attachés à la culture, sont :

2 chevaux de labour;

2 juments;

2 poulains.

Une des juments est meilleure que le reste; elle a donné une assez belle pouliche, provenant de l'étalon *le Nécromancer,* du dépôt du Bec.

Quatre vaches, une génisse et un taureau, composent la vacherie de M. Lesueur; ces animaux sont de la petite race cotentine, bien faite et dans un parfait état d'embonpoint, que favorise singulièrement la vaste cour ombragée de la ferme, formant un excellent pâturage.

Le troupeau, composé de 153 têtes, dont 35 agneaux, est tout à fait médiocre; les moutons et brebis, de formes décousues, chétifs, de petite taille. Ce troupeau ne peut,

Digitized by Google

sous aucun rapport, entrer en lice avec ceux de MM. Hellard et Tillard.

M. Lesueur est un jeune propriétaire qui s'attache à soigner son bien; il étudie son terrain, fait mieux que ses voisins, sans doute; mais il n'a pas paru à la Commission pouvoir sérieusement disputer la priorité à M. Hellard.

M. Mettais est, comme M. Hellard, un fermier tout simplement.

La ferme de Bourgoult, située à Harquency, canton des Andelys, qu'il exploite, se compose de 82 hectares de terres labourables, outre les bois, pour la jouissance desquels il paye un fermage à part.

Disons en passant que cette ferme, appartenant aujourd'hui à M. Grimoult, de Paris, était autrefois une Commanderie de l'Ordre du Temple, renfermant un hospice, et que le dernier titulaire était un chevalier Huet.

Assise sur le bord du plateau du Vexin, elle ne participe pas encore de la fertilité naturelle aux terres du plat pays; une partie des pièces est en côte, et la culture en est difficile sur quelques points.

L'assolement est triennal; la jachère est pure sur 14 hectares, et 13 ont été chargés de plantes fourragères et céréales, à faire manger en vert.

Il y a 28 hectares de bons blés et 23 hectares d'excellente avoine;

6 hectares de bonne luzerne et 3 hectares de trèfle forment, avec 55 ares de bourgogne, la totalité des prairies artificielles.

Depuis 4 ou 5 ans, le fermier a défriché 3 hectares de mauvais bois; il a obtenu jusqu'à présent d'assez passables récoltes sur ce défrichement.

Toutes ces terres sont classées au cadastre, savoir : un

Digitized by Google

tiers, 1re classe, correspondant à la 2e de celles du Haut-Vexin ; un tiers de 2e et un tiers de 3e classe.

Le sol est argileux sur moitié du plateau, argilo-calcaire sur l'autre moitié, argilo-siliceux sur les versants. Il y a des veines de terre rouge ocreuse assez réfractaire.

L'écurie de M. Mettais contient 7 chevaux assez médiocres, dont 1 bidet et 6 de labourage; ce sont, pour la plupart, des chevaux bretons, ayant peu de valeur.

L'étable se compose de 16 vaches, généralement bonnes, d'un taureau et d'un jeune taurillon.

Le troupeau, moins nombreux d'un cinquième que celui de M. Hellard, est très-bon et en parfait état d'embonpoint; cependant les animaux sont moins fortement membrés et généralement de moins belles formes que ceux de son compétiteur. Trois béliers, dont un agneau, sont très-beaux; la laine du troupeau est d'une finesse égale à celle du troupeau de M. Hellard.

La porcherie est médiocre.

Les instruments aratoires sont assez ordinaires, à l'exception d'une herse dans la forme de la herse-Bataille, mais plus légère et plus maniable, et que M. Mettais a fait construire exprès. Il possède en outre un hache-paille, dont il se sert utilement pour la nourriture de ses bestiaux.

La laiterie est bien tenue et garnie des ustensiles nécessaires.

L'aspect général de la ferme annonce l'ordre et la vigilance assidue des maîtres.

M. Mettais paraît être un cultivateur très-intelligent, entièrement appliqué au succès de son exploitation, prudent, étudiant soigneusement son terrain et faisant tous ses efforts pour l'amener par degrés au maximum de fertilité possible.

Entre lui et M. Hellard, la lutte est sérieuse. Aussi, la

Digitized by Google

Commission a-t-elle cru devoir entrer dans une discussion approfondie du mérite relatif de chacun de ces deux concurrents; elle a trouvé dans le rapport de ses délégués tous les éléments nécessaires pour établir entre eux les différences que présente leur position relative.

Ainsi, elle a reconnu comme eux :

Parité dans leur position : ce sont deux fermiers;

Parité dans l'importance du faire-valoir;

Parité dans le prix de location;

Enfin, parité dans l'intelligence, les connaissances acquises, l'assiduité et la prudence des compétiteurs.

Valeur presqu'égale des capitaux, vifs et morts :

Chez le premier..... 18,100 fr.

Chez le second..... 17,842

Chez M. Mettais, 71 centièmes seulement d'une tête de gros bétail par hectare;

Chez M. Hellard, au contraire, plus d'une tête par hect^e.

Ici, l'avantage est à lui.

L'un a défriché 30 hectares de bruyères; l'autre seulement 3 hectares de bois.

M. Hellard a créé 24 hectares 1/2 de prairies artificielles; elles sont dans l'état le plus prospère.

Son compétiteur n'en a pu faire encore que 9 hectares 30 ares.

Encore ici l'avantage pour Hellard.

Celui-ci paye 5,000 fr. de fermages; l'autre 5,200 pour les terres arables, et 1,000 pour la jouissance des bois.

L'un a 74 hectares, l'autre 82 de terres arables; et proportionnellement à la valeur du sol, le bail d'Hellard paraîtrait moins avantageux que celui de Mettais.

Chez celui-ci, on peut compter sur des récoltes plus ou moins abondantes tous les ans. Chez l'autre, dans les années sèches, on peut en être complètement privé.

Digitized by Google

Hellard court des risques dont son compétiteur est à l'abri par ces motifs.

La Commission a été d'avis, à l'unanimité, de désigner M. Hellard (Pierre), de Roman, comme méritant le prix de département pour l'excellence de sa culture.

Elle exprime le regret de n'avoir pas à sa disposition un second prix et demande qu'une mention très-honorable soit accordée à M. Mettais, auquel le premier prix d'agriculture de l'arrondissement des Andelys sera naturellement dévolu.

PRIX SPÉCIAUX.

M. Tillard, de la Commanderie, a seul demandé la visite de la plantation de pommiers, qu'il a faite depuis 5 ans sur sa propriété.

Les délégués ont reconnu que 1,000 pommiers ont été plantés depuis 5 ans, avec tous les soins qu'exigent ces opérations.

Bon choix du plant : espacement suffisant entre les arbres : les trous profondément labourés et remplis de terre végétale mûrie suffisamment : le jeune plant bien greffé et muni d'épines pour le garantir de l'atteinte des animaux, rien n'a été épargné pour la bonne réussite de cette opération; en effet, la plantation est en ce moment dans l'état le plus satisfaisant.

La Commission propose d'accorder à M. Tillard la médaille désignée dans l'arrêté du 15 février dernier pour ce genre d'amélioration agricole.

Deux concurrents, MM. Chéramy, d'Evreux, et Louis, agent de M. de Clercq, se sont fait inscrire pour disputer la médaille, à raison des travaux importants de reboisement que chacun d'eux a faits sur les parties de bois usées des lots de la forêt d'Evreux qui leur appartiennent.

Digitized by Google

Les délégués n'ont pu faire un examen assez approfondi des reboisements de ces deux Messieurs, pour que la Commission ait été à même de prendre une détermination sur leur mérite. En conséquence et sur leur demande, une nouvelle visite en sera faite, et la Société se prononcera plus tard sur leurs droits à l'encouragement promis (1).

La Section des Andelys, dans sa séance du 30 juillet dernier, a décidé que la Commission centrale serait priée de solliciter de M. le Préfet, qu'une médaille d'or soit accordée à M. G. Viel, propriétaire à Charleval, parce que, depuis plusieurs années, il a créé à grands frais d'importants herbages, où il engraisse des bœufs.

Ces herbages n'ont pas été visités par les délégués de cette Commission; mais voici comment s'expriment les Commissaires des Andelys, MM. Drely, Edouard Renard et Malassis, hommes très-compétents sur cette matière:

» M. Viel a créé à Charleval, où il habite, des herbages » magnifiques, dans lesquels il engraisse chaque année » 200 bœufs.

» Ceux que nous y avons vus sont d'une beauté remar- » quable et du poids de 250 jusqu'à 700 kilogrammes.

» Ces herbages, bien entretenus et dans lesquels tous

(1) Les 20 et 21 septembre 1843, il a été procédé à une nouvelle visite de ces reboisements, par M. Lemaire, inspecteur des forêts de l'Etat, à la résidence de Louviers, qui, sur la demande du Président de la Société, a mis à sa disposition, avec une grande obligeance, le concours de ses lumières. Les parties intéressées étaient présentes à cette opération, dont un procès-verbal a été dressé par M. l'Inspecteur.

Le 31 décembre suivant, la Commission s'est réunie, et sur le vu du procès-verbal ci-dessus et le rapport de ses délégués, elle a décidé à l'unanimité que le prix serait décerné à M. *Chéramy*, et qu'une mention honorable serait accordée à M. *Louis*. — C'est ce qui a eu lieu en effet dans la séance générale du 28 janvier 1844. (*V. ci-après la distribution des prix*).

Digitized by Google

» les moyens d'irrigation ont été ménagés, sont divisés en » trois parties égales.

» M. Viel fait passer successivement les bœufs dans cha- » cune de ces parties, de façon à leur ménager toujours » une nourriture abondante et de bonne qualité.

» Bien que l'arrêté des encouragements n'ait pas no- » minativement accordé une récompense pour ce genre » d'exploitation, nous proposons de solliciter une excep- » tion en faveur de M. Viel. »

La Commission centrale a pensé, Messieurs, que la demande de la Section des Andelys devait être accueillie avec d'autant plus de faveur, que la Société est disposée à aller au-devant de toute industrie dont le produit doit augmenter le bien-être général; elle a considéré comme une chose heureuse pour l'arrondissement des Andelys qu'un propriétaire se soit rencontré dans une des jolies vallées du département, disposé à tenter en grand l'importation d'une industrie nouvelle et à rivaliser avec les éleveurs de la vallée d'Auge et du Cotentin.

Ses essais ont réussi; ils nous autorisent à croire qu'en employant des moyens semblables, les habitants de nos riches vallées de la Seine, de la Risle, de l'Iton, de l'Eure et de l'Epte, pourront réussir comme M. Viel.

Vous pressentez, Messieurs, l'importance de cette voie nouvelle ouverte aux spéculations de nos capitalistes.

Plus rapprochés du chemin de fer que les habitants de la vallée d'Auge et du Cotentin, les herbagers de notre département auraient, au marché de Poissy, sur leurs compétiteurs, un avantage certain, puisque leurs produits y pourraient parvenir à peu de frais et sans le dépérissement qu'occasionnent toujours les fatigues d'une longue route.

Au moment surtout où l'on est disposé à Paris à taxer

Digitized by Google

les bêtes à cornes en raison de leurs poids et non plus par tête, il y aurait avantage à élever et à engraisser des bœufs moins forts que ceux de la Basse-Normandie, s'il était prouvé toutefois que nos herbages arrosés ne peuvent, aussi bien que les prés secs de la vallée d'Auge, fournir aux bœufs de forte stature une nourriture aussi substantielle et les amener au même degré d'embonpoint.

La Commission a pensé que M. Viel a ouvert par son exemple une nouvelle carrière à l'industrie ; qu'il est de l'intérêt public de signaler son établissement et d'appeler ainsi l'attention de nos concitoyens sur un genre d'exploitation qu'ils peuvent entreprendre avec probabilité de succès.

Sur la demande de la Commission, M. le Préfet a décidé qu'une médaille d'or de la valeur de 200 fr. serait décernée à M. Viel, de Charleval.

Nous avons à regretter, Messieurs, que les Commissions des Sections de Louviers et de Bernay n'aient pas mis plus d'activité dans leur travail; il est résulté de cette apathie que le concours de 1843 a été moins nombreux que ceux des années précédentes. Espérons qu'en 1844 les visites seront faites dans les six premiers mois de l'année et les rapports adressés à la Préfecture le 1er juillet, de manière à ce que l'examen des exploitations des candidats reconnus aptes à concourir au prix d'honneur, puisse être soigneusement fait pendant que les récoltes sont sur pied.

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES RURAUX.

Parmi les moyens d'encourager les perfectionnements de l'agriculture, il n'en est pas de plus puissant que celui qui consiste à reconnaître et glorifier le zèle des agents secondaires dont les longs travaux, le zèle, la fidélité et la

Digitized by Google

persévérance ont contribué si utilement aux progrès agricoles.

Ces hommes simples, les amis plutôt que les domestiques des laboureurs dont ils ont partagé la bonne ou mauvaise fortune, pratiquent sans effort cette vertu si difficile, l'accomplissement du devoir. Voyez comme la sérénité de leur front atteste la pureté de leur âme; aucune mauvaise passion n'altère la candeur de leur physionomie : c'est que toute leur vie s'est écoulée dans la pratique du bien.

Que ces bons serviteurs trouvent dans nos applaudissements unanimes la preuve du vif intérêt qu'ils inspirent; que l'exemple d'une vie passée sans agitation rattache aux travaux des champs ceux moins prudents qui seraient tentés d'aller chercher, dans le tumulte des villes, une existence moins laborieuse peut-être, mais plus précaire.

Cette année, 55 de ces agents utiles ont produit des certificats attestant leurs services.

Sur 13 charretiers de labour, Jean-Baptiste *Prévost,* de Valailles, arrondissement de Bernay, pour 50 ans de travaux non interrompus dans la ferme de M. Jean *Gardin,* cultivateur à Valailles, recevra le prix de département.

Pierre Louis *Cherfy* et Jean-Baptiste *Cherfy,* tous deux charretiers depuis 46 et 43 ans chez M. *Rouget,* cultivateur à Chauvincourt, doivent vous être mentionnés très-honorablement.

Entre 12 bergers dont les années de service sont d'au moins 18 ans, le plus ancien et le plus méritant sous tous les rapports, est Thomas *Gaumont,* depuis 36 ans berger chez M. Eugène *Béguin,* de Heubécourt, arrondissement des Andelys; la prime départementale de 100 fr. lui est dévolue.

Pierre *Noël,* de Verneusse, compte 35 ans de service chez M. *Decaux,* de Verneusse, et Louis *Chérence,* au-

Digitized by Google

quel est confié le troupeau de M. *Bertaux,* de Forêt-la-Folie, depuis 32 ans, sont dignes de la mention très-honorable qui leur est accordée.

Jean *Guérin* est depuis 49 ans au service de M. *Derneville,* cultivateur au Chesne, arrondissement d'Evreux, en qualité de valet de ferme; il recevra le prix de département, en rémunération de ses bons services.

Jean-Baptiste *Duhamel,* de Saint-Pierre-de-Salerne, et *Dutheil,* de la Haye-du-Theil, viennent après lui, l'un pour 49, l'autre pour 42 ans de travaux non interrompus chez MM. *Tragin* et la dame veuve *Dubuc;* le rapport de la Commission les mentionne aussi de la manière la plus honorable.

Parmi les femmes attachées spécialement aux travaux des agriculteurs de ce département, Marie-Thérèse *Richomme,* servante chez M. Etienne *Auzoux,* fermier à Canappeville, justifie de 50 années de service non interrompues sur cette ferme; le certificat de son maître s'exprime sur son compte de la manière la plus favorable; elle recevra le prix de département, que sa fidélité, son zèle et son dévoûment aux intérêts de son maître lui ont mérité.

Marguerite *Duchesne* compte 43 ans de service; Catherine *Saintard* 30 années. Nous les mentionnons honorablement.

Pour ce qui concerne spécialement l'arrondissement d'Evreux, les domestiques dont les noms vous seront signalés au moment de la distribution des prix, comptent beaucoup moins d'années de service. Pour abréger ce rapport, je ne les détaillerai pas.

Enfin, Messieurs, trois de nos collègues ont bien voulu professer des cours gratuits d'anatomie et hygiène, de dessin et d'horticulture, pendant cette année.

Digitized by Google

La Commission chargée de l'examen des dessins des jeunes élèves admis au concours, a reconnu que plusieurs d'entr'eux avaient fait des progrès satisfaisants.

Vous savez, Messieurs, que le cours est professé d'après la méthode de Dupuis, c'est-à-dire que l'élève travaille de prime-abord d'après le plâtre, sans copier des dessins : ce procédé, beaucoup plus difficile dans les deux premières années du cours, a l'avantage sur l'ancienne méthode, que dès la troisième année les élèves peuvent dessiner d'après nature tous les objets exposés à leurs regards. L'élève se rend mieux compte de l'effet des clairs, des demi-teintes et des ombres; il ne travaille plus machinalement à mettre du noir où il voit qu'on en a placé sur un modèle, sans en connaître le motif : il est lui-même le créateur de son dessin.

La Société a mis à la portée des élèves les meilleurs modèles, en plâtre, de solides, de têtes, d'académies et d'ornements d'architecture gradués. A l'aide de cette collection, très-complète, un dessinateur appliqué peut devenir en peu d'années un artiste très-habile.

La lecture de la liste des prix va vous faire connaître les noms des jeunes gens qui ont profité des leçons de MM. Massot pour le dessin, et Fortin pour l'anatomie élémentaire et l'hygiène.

Ma tâche est finie, Messieurs; la Commission dont j'ai l'honneur d'être l'organe, sera heureuse si vous pensez qu'elle a convenablement rempli sa mission.

Digitized by Google

quel est confié le troupeau de M. *Bertaux*, de Forêt-la-Folie, depuis 32 ans, sont dignes de la mention très-honorable qui leur est accordée.

Jean *Guérin* est depuis 49 ans au service de M. *Derneville*, cultivateur au Chesne, arrondissement d'Evreux, en qualité de valet de ferme; il recevra le prix de département, en rémunération de ses bons services.

Jean-Baptiste *Duhamel*, de Saint-Pierre-de-Salerne, et *Dutheil*, de la Haye-du-Theil, viennent après lui, l'un pour 49, l'autre pour 42 ans de travaux non interrompus chez MM. *Tragin* et la dame veuve *Dubuc;* le rapport de la Commission les mentionne aussi de la manière la plus honorable.

Parmi les femmes attachées spécialement aux travaux des agriculteurs de ce département, Marie-Thérèse *Richomme*, servante chez M. Etienne *Auzoux*, fermier à Canappeville, justifie de 50 années de service non interrompues sur cette ferme; le certificat de son maître s'exprime sur son compte de la manière la plus favorable; elle recevra le prix de département, que sa fidélité, son zèle et son dévoûment aux intérêts de son maître lui ont mérité.

Marguerite *Duchesne* compte 43 ans de service; Catherine *Saintard* 30 années. Nous les mentionnons honorablement.

Pour ce qui concerne spécialement l'arrondissement d'Evreux, les domestiques dont les noms vous seront signalés au moment de la distribution des prix, comptent beaucoup moins d'années de service. Pour abréger ce rapport, je ne les détaillerai pas.

Enfin, Messieurs, trois de nos collègues ont bien voulu professer des cours gratuits d'anatomie et hygiène, de dessin et d'horticulture, pendant cette année.

Digitized by Google

La Commission chargée de l'examen des dessins des jeunes élèves admis au concours, a reconnu que plusieurs d'entr'eux avaient fait des progrès satisfaisants.

Vous savez, Messieurs, que le cours est professé d'après la méthode de Dupuis, c'est-à-dire que l'élève travaille de prime-abord d'après le plâtre, sans copier des dessins : ce procédé, beaucoup plus difficile dans les deux premières années du cours, a l'avantage sur l'ancienne méthode, que dès la troisième année les élèves peuvent dessiner d'après nature tous les objets exposés à leurs regards. L'élève se rend mieux compte de l'effet des clairs, des demi-teintes et des ombres; il ne travaille plus machinalement à mettre du noir où il voit qu'on en a placé sur un modèle, sans en connaître le motif : il est lui-même le créateur de son dessin.

La Société a mis à la portée des élèves les meilleurs modèles, en plâtre, de solides, de têtes, d'académies et d'ornements d'architecture gradués. A l'aide de cette collection, très-complète, un dessinateur appliqué peut devenir en peu d'années un artiste très-habile.

La lecture de la liste des prix va vous faire connaître les noms des jeunes gens qui ont profité des leçons de MM. Massot pour le dessin, et Fortin pour l'anatomie élémentaire et l'hygiène.

Ma tâche est finie, Messieurs; la Commission dont j'ai l'honneur d'être l'organe, sera heureuse si vous pensez qu'elle a convenablement rempli sa mission.

Digitized by Google

DISTRIBUTION DES PRIX.

ENCOURAGEMENTS A L'AGRICULTURE.

Agriculture perfectionnée.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Prix unique : M. Pierre Hellard, fermier à Montmorin, commune de Roman, canton de Damville, arrondissement d'Evreux. (Médaille d'or de 500 francs.)

Mention très-honorable : M. Pierre-François-Marie Mettais, fermier à Harquency, arrondissement des Andelys.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX (1).

Néant.

Plantation de Bois (2).

(CONCOURS DÉPARTEMENTAL.)

Prix unique : M. Chéramy, propriétaire à Evreux. (Médaille d'or de 200 francs.)

Mention honorable : M. Louis, agent de Mme *de Clercq*, à Evreux.

Plantation de Pommiers.

(CONCOURS DÉPARTEMENTAL.)

Prix unique : M. Adolphe Tillard, propriétaire à la Commanderie, commune de Sainte-Colombe, arrondissement d'Evreux. (Médaille d'or de 150 francs.)

Création d'Herbages et engraissement d'Animaux de la race bovine.

M. Viel, herbager et propriétaire, à Charleval, arrondissement des Andelys. (Médaille d'or de 200 francs.)

(1) Les prix des autres arrondissements sont décernés par les Sections générales (*V. ci-après*).

(2) Ce prix a été décerné dans la séance générale du 28 janvier 1844 (*V. la note page* 40).

Digitized by Google

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Prix : Jean-Baptiste-Parfait-Amant Prévost, pour 49 ans de service chez M. Gardin, agriculteur à Valailles, arrondissement de Bernay. (Une somme de 100 francs.)

Première mention honorable : Pierre-Louis Cherfy, pour 46 ans de service chez M. Alexandre Rouget, cultivateur à Chauvincourt, arrondissement des Andelys.

Deuxième mention honorable : Jean-Baptiste Cherfy, pour 43 ans de service chez le même cultivateur.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX.

Prix : Amant-Désiré Thierry, pour 26 ans de service chez M. Bucaille, cultivateur à la Vieille-Lyre. (Une somme de 60 francs.)

Mentions honorables *ex æquo :* Jean Poulet, pour 24 ans de service chez M. Pierre Leroy, cultivateur à Guichainville; et Louis Petit, pour 24 ans de service chez M. Pierre Gouhier, cultivateur, à Chantelou.

BERGERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Prix : Thomas Gaumont, pour 36 ans de service chez M. Eugène-Edouard Béguin, cultivateur à Heubécourt, arrondissement des Andelys. (Une somme de 100 francs.)

Première mention honorable : Pierre Noel, pour 35 ans de service chez M. Decaux, cultivateur à Verneusse, arrondissement de Bernay.

Deuxième mention honorable : Louis Chérence, pour 32 ans de service chez M. Bertaut, cultivateur à Forét-la-Folie, arrondissement des Andelys.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX.

Prix : Pierre-Charles Chevalier, pour 29 ans de service

Digitized by Google

chez M. Julienne, cultivateur à Rugles. (Une somme de 60 fr.)

Mention honorable unique : Philippe Mouton, pour 26 ans de service chez M. Louis-Auguste Allorge, cultivateur à Saint-Chéron.

VALETS DE FERME.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Prix : Jean Guérin, pour 49 ans de service chez M. D'Erneville, propriétaire et cultivateur au Chesne, canton de Breteuil, arrondissement d'Evreux. (Une somme de 60 francs.)

Première mention honorable : Jean-Baptiste Duhamel, pour 49 ans de service chez M. Paul Trajin, cultivateur à Saint-Pierre-de-Salerne, arrondissement de Bernay.

Deuxième mention honorable : Dutheil, pour 42 ans de service chez Madame veuve Dubuc, à la Haye-du-Theil, arrondissement de Pont-Audemer.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Néant.

SERVANTES DE FERME.

PRIX DE DÉPARTEMENT.

Prix : Marie-Thérèse Richomme, pour 50 ans de service chez M. Etienne Auzoux, cultivateur à Canappeville, arrondissement de Louviers. (Une somme de 60 francs.)

Première mention honorable : Marguerite Duchesne, pour 43 ans de service chez M. Henri Chauvet, cultivateur à Pressagny-l'Orgueilleux, arrondissement des Andelys.

Deuxième mention honorable : Catherine Saintard, pour 30 ans de service chez M. J.-B. Luce, cultivateur à Giverny, arrondissement de Louviers.

PRIX DE L'ARRONDISSEMENT D'EVREUX.

Prix : Agathe Bidou, pour 25 ans de service chez M. Jacques Auger, cultivateur à Parville. (Une somme de 40 francs.)

Mention honorable unique : Jacqueline Laviolette, pour

Digitized by Google

18 ans de service chez M. Louis Chéron, au Chesne, canton de Breteuil.

COURS PUBLICS ET GRATUITS

PROFESSÉS SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ,

A L'AMPHITHÉATRE.

Cours élémentaire d'Anatomie et d'Hygiène,

Professé par M. le docteur Fortin.

Premier prix : COUTURIER (Etienne), de Jumelles, méd. d'arg.

Deuxième prix : LANNIER (Gustave), de Neaufles-sur-Rille, médaille d'argent.

Premier accessit : LAURENT (Edmond), de Conches.

Deuxième accessit : HUET (Hippolyte), de Conches.

Cours de Dessin,

Professé par M. Massot.

ACADÉMIE.

Premier prix : LECLAIRE (Ernest), médaille d'argent.

Deuxième prix : DUBOURDONNÉ, médaille d'argent.

Accessit : LECLAIRE (Gustave).

TÊTE. — PREMIÈRE DIVISION.

Premier prix : OTHON (Nicolas), médaille d'argent.

Deuxième prix : BRUNET, médaille d'argent.

Premier accessit : BUISSON (Adrien).

Deuxième accessit : LEGRAS (Arsène).

TÊTE. — DEUXIÈME DIVISION,

(*Formes élémentaires.*)

Prix : POULAIN, médaille d'argent.

ORNEMENT ET SOLIDES.

Prix : LIARD (Eugène), médaille d'argent.

Premier accessit : LIARD (Isidore).

Deuxième accessit : SERVIN.

Tous ces élèves sont d'Evreux.

Digitized by Google

SÉANCES PUBLIQUES

TENUES PAR LES SECTIONS GÉNÉRALES AU CHEF-LIEU DE CHAQUE ARRONDISSEMENT.

SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS.

Séance du 10 Septembre 1843 (1).

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. DAVENIÈRE, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

MESSIEURS,

Après avoir quitté les fonctions administratives que j'exerçais depuis la Révolution de Juillet, il me restait à accomplir un dernier devoir public, celui de présider encore une fois la Section d'agriculture de cet arrondissement.

Heureux si, dans mon humble retraite, je puis emporter avec moi le souvenir que vous avez bien voulu reconnaître, que dans les travaux encore récents de mon administration, comme dans mes vieux services militaires, je me suis consacré à mes devoirs avec le zèle et l'énergie que doit inspirer à tout bon citoyen l'amour du bien public.

Au milieu des regrets que j'éprouve de ne pouvoir plus être utile au pays qui m'adopta pour l'un de ses enfants, il y a 40 années, mon cœur se sent soulagé par cette douce pensée, que la Société d'agriculture, les fonctionnaires

(1) *Extrait du Procès-Verbal de cette séance* : .... M. le Président a prononcé le discours d'ouverture. — M. A. Passy a lu des observations sur les pénitenciers agricoles (*V.* le présent volume). — M. le Secrétaire a présenté le résumé des travaux de l'année. — .... Au banquet qui doit avoir lieu après la séance, ont été invités tous les domestiques qui ont obtenu des récompenses.

Digitized by Google

publics et la population de ce bel arrondissement trouveront dans mon jeune successeur, un premier magistrat, digne, sous tous les rapports, des fonctions que lui a confiées la haute sagesse du Roi.

Parmi les soins que j'ai dû prendre, comme chef de l'administration de cet arrondissement, l'agriculture a toujours fixé mon attention d'une manière toute particulière : d'abord par un goût inné en moi pour elle, et ensuite parce que je sais qu'elle est dans ce pays la base générale du travail, et que ses intérêts sont de plus inséparables des intérêts industriels, qui ont pris tant d'extension chez nous.

Je suivais donc avec d'autant plus de plaisir et de facilité les progrès de la science agricole, que le Gouvernement se préoccuppe sans cesse des récoltes, du prix du blé, des espérances et des craintes du cultivateur, tandis que la Section d'agriculture de la Société, instituée dans le département en 1832, s'était donné pour tâche spéciale d'aider de ses conseils et de ses encouragements, les hommes qui fécondent nos campagnes.

Aussi je puis parler avec certitude des progrès qui se sont manifestés dans le grand art de fertiliser la terre. Il est reconnu désormais que l'assollement a fait des progrès considérables, que les instruments aratoires se sont perfectionnés, que les troupeaux se sont augmentés en nombre et en qualité, et que cette tendance vers le progrès se poursuit sans relâche.

Les membres de la Section générale des Andelys, n'ont pas été étrangers à cette marche heureuse : je dois rendre cette justice à tous mes confrères, qu'ils ont accepté la tâche que nous nous sommes donnée, avec un empressement honorable, pour lequel je les prie de vouloir bien recevoir mes remerciments.

Digitized by Google

Les uns nous ont apporté le tribut de leur expérience ancienne, de leur pratique éprouvée par le succès et des bons exemples qu'ils donnaient à leur voisins; quelques-uns recueillaient la législation rurale et en formaient le code des usages locaux, qui parfaitement rédigé, est devenu le modèle dont on se sert dans les autres arrondissements, que nous avons devancés sous ce rapport.

D'autres s'occupaient des récompenses à décerner pour les soins intelligents donnés aux exploitations agricoles, et cette recherche, Messieurs, n'est exempte ni de fatigues, ni de difficultés.

Enfin, ceux de nos collègues qui avaient des propositions à nous faire dans l'intérêt des améliorations les plus désirables, étaient certains de trouver des auditeurs attentifs et une discussion grave et éclairée : c'est ainsi que chacun de nous apportait sa part à notre œuvre commune.

N'oublions pas non plus, Messieurs, que le Gouvernement du Roi et les administrateurs de ce département, ont veillé sans cesse sur tout ce qui pouvait développer les progrès de l'industrie des champs, en même temps qu'ils favorisaient l'industrie manufacturière.

Si nous comparons, sous le rapport des communications, la situation actuelle de notre arrondissement, avec ce qu'elle était sous la Restauration, nous la trouverons changée en bien du tout au tout; non-seulement des routes départementales nouvelles parfaitement entretenues ont ouvert des débouchés nouveaux, mais un système de chemins vicinaux de grande communication, qui se poursuit avec un zèle et une constance admirables, contribue à rapprocher les distances et à donner des facilités inconnues au mouvement des exploitations, vers les marchés où se transportent et se vendent les produits de la terre.

Digitized by Google

D'un autre côté, toutes les rivières de nos belles vallées se couvrent d'usines qui viennent accroître notre prospérité.

Le travail de l'homme trouve partout de l'emploi, et déjà nous commençons à nous plaindre de la rareté des ouvriers et de la cherté de la main-d'œuvre.

De cet état de choses, il naît un fait incontestable, c'est le haut prix auquel se vendent les propriétés, et ce fait dément à lui seul tout ce que l'on a pu dire sur la détresse où l'on prétend que le pays est plongé.

Il est évident au reste, que la sécurité publique d'une part, et l'abondance des capitaux de l'autre, sont les véritables causes de cet accroissement de richesses.

Ici, Messieurs, doit se borner l'aperçu général des travaux de notre Section d'agriculture, depuis qu'elle a été formée; je laisse à M. le Secrétaire le soin de vous faire l'exposé des travaux de l'année, qui ont été d'autant moins importants, que la privation de nos concours annuels de charrues, rend nos séances ordinaires plus rares, moins animées et moins intéressantes.

En terminant le peu de mots que j'avais à vous adresser, permettez-moi, je vous prie, Messieurs, de vous recommander de vous montrer toujours dignes de vous-mêmes. Continuez l'œuvre que nous avons commencée ensemble, et tenons-nous pour satisfaits, si les services que nous avons pu rendre, sont reconnus par ceux à qui nous les offrons.

Il y a toujours quelque chose de noble et de grand dans une association qui n'a d'autre but que de faire le bien; et de quelque manière que soient jugés nos actes, on ne peut s'empêcher de reconnaître dans nos efforts, l'amour de la patrie, le sentiment du bien public et la ferme volonté d'être utiles à nos concitoyens.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS;

Par M. Mettais-Cartier,

Secrétaire de cette Section.

MESSIEURS,

Chaque année, en réunissant dans cette enceinte l'élite des cultivateurs de cette contrée, la Société d'Agriculture offre à ceux d'entre vous qui en ont été jugés les plus dignes parmi leurs égaux, des prix pour reconnaître ce qu'ils ont fait de bien, les progrès qu'ils ont développés dans leurs exploitations.

Riches par notre sol, par l'intelligence de nos agriculteurs, par cet amour du progrès qui toujours les anima, la mission qui a été dévolue à notre institution a été facile, et n'a pas exigé à beaucoup près, tous les efforts que l'on a souvent faits inutilement dans d'autres parties de la France; félicitons-nous-en, Messieurs, puisque cela révèle dans notre population des sentiments qu'il a fallu éveiller partout ailleurs.

Si la mission de notre Société n'a pas eu à vaincre cette routine rebelle, nous n'en avons pas moins rempli notre tâche avec tout le zèle, et j'ajouterai le succès que nous pouvions espérer; et pour en être convaincu, il suffit de reporter nos regards en arrière de quelques années.

C'est en 1836 qu'un administrateur habile de ce département pressa l'organisation des Sections par arrondisse-

Digitized by Google

ment et ce fut seulement alors que nous nous trouvâmes affiliés à la Société d'Agriculture du département de l'Eure, que notre tâche commença.

A cette époque, nos belles plaines du Vexin se recommandaient sans doute par la culture soignée et intelligente de ses habitants, par la beauté de leurs produits en céréales; mais cependant elles étaient encore loin du point où elles en sont en ce moment. La jachère se présentait encore en grande quantité, et l'on n'avait pas tenté, par une augmentation plus grande des bestiaux, d'obtenir d'elle les produits qu'elle donne; sans doute l'on savait qu'avec les engrais la terre pouvait être sans cesse productive; mais on hésitait sur les moyens d'obtenir cette augmentation d'engrais. On n'avait pas compris que cette jachère cultivée était le moyen de nourrir une plus grande quantité d'animaux, qui fourniraient ces engrais dont on demandait le secours pour ne pas laisser de repos à la terre, et que de nouveaux produits s'ajouteraient à ceux que l'on obtenait précédemment; puis après s'est introduit l'établissement des herbages, là où il n'en avait jamais existé, là où l'on supposait même que l'on ne pouvait pas en créer. A ce moment, les choses en sont arrivées à ce point que nos plaines du Vexin rivalisent par leurs productions, en quantité et en qualité, avec le pays de Brai.

Certes, ce sont-là de brillants résultats et vous devez vous en féliciter, puisque par vos encouragements, par vos paroles, et par l'exemple que vous avez donné, vous avez hâté le moment où se devaient produire ces avantages.

En sept années, nous pouvons le proclamer hautement et sans crainte d'être contredits, la masse des bestiaux est plus que doublée, les productions de toute nature ont

Digitized by Google

été augmentées dans une proportion presque égale; il n'y a plus de terres incultes, que là où les communes sont propriétaires, là où se rencontrent quelques-uns de ces grands possesseurs de domaines, qui croient utile à la pâture des troupeaux et aussi à leurs plaisirs, la conservation de ces landes qui attristent l'œil de l'homme ami de son pays, et dont le cœur est navré en songeant que ce sol qui ne produit qu'une herbe d'une végétation souffreteuse, ne demande qu'à être déchiré par le soc de la charrue, pour se couvrir de riches moissons.

Quelqu'ingrate que paraisse une terre, l'industrie de l'homme peut la rendre productive; si elle est rebelle à la culture des céréales, elle peut se boiser et donner ainsi un produit utile: des plantations d'arbres à cidre peuvent y être faites et récompenser les soins de celui qui la mettra en valeur dans le sein de la société. Je pourrais signaler tels d'entre vous, qui ont ainsi obtenu des résultats qui ont dépassé de beaucoup leurs espérances.

La Section, en provoquant ces améliorations, a cherché, autant qu'il était en son pouvoir, à éclairer ceux qui avaient besoin de l'expérience de quelques-uns de ses membres, que l'on compta toujours au nombre des meilleurs agriculteurs. Ses publications, répandues dans nos campagnes, ont applani bien des difficultés, dissipé bien des doutes, fait adopter des méthodes que l'on avait jugées jusques-là comme hasardeuses, et amené l'introduction d'instruments plus simples et mieux appropriés aux exigences des travaux.

Des usages séculaires ont aussi disparu, et, parmi ceux qui font la loi, vous avez signalé les améliorations qu'il fallait introduire: partout enfin vous avez cherché à porter le flambeau de l'examen. Depuis vous avez trouvé des imitateurs qui ont étendu ce travail à tout le département.

Digitized by Google

Je n'ai pas besoin de vous rappeler toutes vos publications; vous les connaissez, et vous avez cet honneur que les premiers, vous avez signalé à la Société centrale tous les points qu'il importait d'éclairer, et que vous lui avez donné les éléments de la solution.

Si je m'empresse de vous signaler tout ce qu'ont produit de bon et d'utile vos travaux, il ne faut pas croire que vous soyez au terme de votre mission. Vous n'avez pas atteint complétement le but que l'on se propose; et en songeant que nous sommes encore les tributaires de l'agriculture étrangère pour une somme de près 100 millions, vous comprendrez que votre tâche est loin d'être accomplie.

Sur ce sol si riche et si généreux de la France, avec sa population intelligente et laborieuse, continuons, Messieurs, à développer ces germes fécondants, stimulons ceux qui ne seraient pas encore rendus à l'évidence, et, dans notre sphère d'action, coopérons à cette œuvre d'agrandissement de notre patrie, et nous aurons mérité aussi quelque reconnaissance.

Vous avez étendu vos travaux sur d'autres points que l'agriculture, voulant rendre hommage à tous les genres d'illustration par vos soins, avec le concours d'hommes haut placés dans l'Etat et dans les arts. Un monument s'élévera bientôt en l'honneur de l'un des plus grands peintres de l'école française. Bientôt, soyez-en certains, la ville qui vit naître N. Poussin, verra s'élever un monument digne de celui qui fut surnommé le Raphaël français. Quand de toutes parts les populations s'empressent d'honorer la mémoire des plus grands de leurs concitoyens, il ne sera pas dit que nous resterons oublieux d'un engagement que nous devons remplir.

La souscription a été suspendue: à la nouvelle des désastres de la Guadeloupe, nous avons dû laisser l'initiative

Digitized by Google

pour le soulagement des infortunes de nos compatriotes; mais bientôt elle reprendra son cours, et tout nous donne la certitude que les dons suffiront aux dépenses.

La Société avait à acquitter envers la mémoire de l'un de ses membres une dette de reconnaissance. Il s'agissait de M. Bignon; vous avez entendu il y a un an à pareil jour la notice écrite par M. Passy, dans laquelle il résumait avec autant de netteté que d'élévation et de justesse de vues, la vie si pleine du député qui représenta longtemps notre arrondissement.

Tels ont été les travaux de votre Section; j'ajouterai que, fidèles à votre mission de rechercher le bien et de le récompenser partout où vous le rencontrez, vos soins se sont étendus à reconnaître les services rendus aux agriculteurs de l'arrondissement par les compagnons de leurs labeurs, par ces hommes qui se dévouent, avec zèle et intelligence, à la prospérité des établissements auxquels ils sont attachés. Chaque année, se sont présentés de nombreux concurrents tous recommandables, et vous éprouvez le regret de ne pouvoir leur accorder à tous le prix que mérite leur dévoûment; mais aussi ces récompenses ne doivent pas être prodiguées pour conserver toute leur valeur: en proclamant les noms des vainqueurs, tous, je le pense, reconnaîtront l'esprit de juste sévérité qui préside à vos décisions.

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS,

Dans sa Séance publique du 10 Septembre 1843.

Agriculture perfectionnée.

Premier Prix : M. Pierre-François-Marie METTAIS, d'Harquency, ferme de Bourgoult. (Médaille d'or de 150 francs.)

Deuxième Prix : Mme veuve MIGNOT, d'Hacqueville. (Médaille d'or de 100 francs.)

Mention honorable : M. Jean-Baptiste *Saintard*, de Farceaux.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

Prix : Jean-Charles *Goulet*, pour 32 ans de service chez M. Bertaux, à Forêt-la-Folie. (60 francs.)

1re Mention honorable : Pierre *Belhoste*, pour 18 ans de service chez M. Legrand, à Guitry.

2e Mention honorable : Félix *Marguerin*, pour 18 ans de service chez M. Roycourt, à Noyers.

BERGERS.

Prix : Barnabé *Emond*, pour 29 ans de service chez M. Mettais, à Harquency. (60 francs.)

1re Mention honorable : Maximilien-François *Chaumont*, pour 25 ans de service chez M. Aubé, à Haricourt.

2e Mention honorable : Narcisse *Chéron*, pour 22 ans de service chez M. Legrand, à Guitry.

HOMMES DE COUR ET A TOUTES MAINS.

Prix : Pierre-Florentin *Gautrin*, pour 29 ans de service chez M. Roycourt, à Noyers. (40 francs.)

Digitized by Google

VACHERS.

Prix : Pierre *Boucher*, pour 25 ans de service chez M. Legoux, à Gasny. (40 francs.)

SERVANTES DE FERME.

Prix : Catherine *Saintard*, pour 30 ans de service chez M. Luce, à Giverny. (40 francs.)

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE BERNAY.

La distribution de ces prix a eu lieu dans la séance générale que la Société a tenue à Beaumont-le-Roger, le 17 septembre 1843, après le Concours agricole départemental de Beaumontel.

On trouvera plus loin, à la suite du rapport sur le concours, la liste générale des lauréats qui ont été couronnés dans cette séance.

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS,

Dans sa Séance publique du 7 Octobre 1843.

Agriculture perfectionnée.

Il n'y a pas eu de prix décerné pour cet objet.

Récompenses aux Domestiques Ruraux.

CHARRETIERS.

Prix : Pierre-Jacques *Dutheil*, pour 42 ans de service chez M....., à..... (60 francs.)

1re Mention honorable : Jean-Antoine *Boulet*, pour 23 ans de service chez M. Dugard, à Marbeuf.

2e Mention honorable : ..... *Cony*, pour 21 ans de service chez M. Dufour, à Villez.

BERGERS.

Prix : Jean-Baptiste-Guillaume *Delamarre*, pour 18 ans de service chez M. Martin, à Montaure. (60 francs.)

HOMMES DE COUR ET A TOUTES MAINS.

Prix : Pierre-François *Hamel*, pour 27 ans de service chez M. Jouen, au Troncq. (40 francs.)

SERVANTES DE FERME.

Prix : Catherine *Thierry*, pour 25 ans de service chez M. Anert, à Surville. (40 francs.)

Mention honorable : Marie-Pauline *Berenger*, pour 24 ans de service chez M. Langlois, à Saint-Etienne.

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS PAR LA SECTION GÉNÉRALE DE PONT-AUDEMER,

Dans sa Séance publique du 16 Octobre 1843.

Agriculture perfectionnée.

Premier Prix : M. Thomas-Joseph PELCAT, de la Noë-Poulain. (Médaille d'or de 100 francs et divers ouvrages sur l'agriculture.)

Deuxième Prix : M. Pierre-Amable HÉBERT, de la Potterie-Mathieu. (Médaille d'or de 50 francs et divers ouvrages sur l'agriculture.)

Mention honorable : M. Denis-Isidore *Morel*, de Lieurey.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

Prix : Pierre-Adrien *Boissière*, pour 33 ans de service chez M. Jean Maltard, à Cauverville-en-Lieuvin. (60 francs.)

Mention honorable : Jean *Andrieul*, pour 23 ans de service chez M. N.-J. Train, à Manneville-la-Raoult.

BERGERS.

Prix : Robert *Bordel*, pour 24 ans de service chez M. J.-B. Lenoble, à Toutainville. (60 francs.)

SERVANTES DE FERME.

Prix : Thérèse *Lenfant*, pour 30 ans de service chez MM. Capard frères, à Sainte-Croix-sur-Aizier. (40 francs.)

Mention honorable : Aimée *Houel*, pour 27 ans de service chez M. Pierre Aubert, à Saint-Michel-de-Préaux.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL,

TENU A BEAUMONTEL, LE 17 SEPTEMBRE 1843;

Par M. Cassen,

Président de la Section d'Agriculture.

La Section de Bernay, à qui le sort avait donné l'avantage d'avoir dans son arrondissement le Concours agricole de 1843, ayant désigné le canton de Beaumont pour y faire ce concours, une Commission, composée du Président de la Section d'agriculture et de MM. Asselin, Bardet, Ecalard et de Raynal, se rendit dans les premiers jours de septembre à Beaumont-le-Roger.

M. Pollard, ancien receveur des domaines, s'était empressé d'offrir le terrain nécessaire sur sa ferme, très-avantageusement située au haut de la côte de Beaumont, au hameau dit la Haute-Ville. La Commission s'y transporta, examina la localité et choisit une pièce de terre en chaume, contiguë à une pâture boisée qui offrait un abri favorable pour l'exposition des bestiaux. Au-delà de cette pâture se trouvaient des terrains en bruyères, où la lutte des défrichements pouvait avoir lieu sans que les concurrents eussent un long trajet à faire pour y conduire leurs charrues immédiatement après la lutte de labourage. Une partie de ces terrains fut désignée pour le défrichement.

De retour à Beaumont, quelques-uns des principaux habitants exprimèrent le désir que la distribution des prix

Digitized by Google

eût lieu dans cette ville, où cette cérémonie attirerait un nombreux concours d'étrangers. La ville offrait de faire construire sur la place publique, à ses frais, une vaste tente pour y tenir la séance, et de l'orner convenablement.

Cette offre fut acceptée avec reconnaissance par la Commission; tous les autres préparatifs furent combinés, et la Commission n'eut plus qu'à désirer pour le 17 septembre une belle journée et un grand nombre de concurrents.

Le premier de ces vœux fut accompli.

Le dimanche 17 septembre, dès le matin, la ville de Beaumont présentait un mouvement inaccoutumé; le tambour appelait la garde nationale sous les armes; chacun s'empressait de se rendre sur la place publique.

A neuf heures, M. le Sous-Préfet de Bernay, accompagné des autorités municipales de la ville de Beaumont, des Commissaires et d'un bon nombre de membres de la Section de Bernay, se rendit en cortége sur le champ du concours, où M. le Préfet de l'Eure, Président de la Société, était directement arrivé d'Evreux. Ce magistrat passa en revue le bataillon du canton de Beaumont, et rendit hommage à sa belle tenue et au zèle qui l'animait. La belle compagnie de pompiers méritait et reçut les éloges les plus flatteurs.

Plusieurs brigades de gendarmerie, commandées par M. le lieutenant à la résidence de Bernay, s'échelonnèrent sur les quatre faces du champ de lutte. La garde nationale fut disposée de manière à tenir le public hors de l'enceinte; il était 10 heures.

A ce moment, les laboureurs, au nombre de sept, se présentèrent et conduisirent leur charrue au jalon portant le numéro qui leur avait été donné.

Digitized by Google

Un roulement de tambour donna le signal du départ, et la lutte commença.

Ce sont de fort habiles laboureurs que ces charretiers des environs de Beaumont : bien que le champ à labourer présentât plus de 800 pas de longueur, on admirait la précision avec laquelle les raies étaient ouvertes, sans laisser voir aucune obliquité d'un jalon à l'autre.

A l'exception d'une charrue en fer, de la fabrique de Tannerie, de Saint-Marcel, toutes les autres étaient des charrues normandes sans aucune modification. Ceci prouve que les améliorations apportées depuis plusieurs années dans les instruments aratoires, sont encore ignorées ou peut-être contestées dans l'arrondissement de Bernay.

Le jury, composé des cultivateurs les plus renommés du canton, suivait avec attention le travail.

C'étaient MM. *Hervieu* père, de Pierreley ; *Deschesnes*, de Beaumontel; *Moutardier*, du Tilleul-Othon; *Daucerne; Ansoult* aîné, de Bosc-Robert, et *Boucher*, de Rouge-Périers.

A midi, le champ était complètement labouré.

Après un examen minutieux de la tâche des sept concurrents, les jurés se rendirent sous la tente pour formuler leur verdict.

A l'unanimité, Jean-Baptiste *Drouet*, de Goupillières, dont le sieur *Olive* était le charretier, fut désigné pour le premier prix.

Un scrutin secret s'ouvrit pour le deuxième prix; à la majorité de 4 voix contre 2, M. *Renard*, de Melleville, et son charretier, Jules *Bros*, furent jugés dignes de ce deuxième prix.

Le troisième fut adjugé à l'unanimité à Pierre *Guérin*, de Serquigny, ayant conduit lui-même sa charrue.

Pendant que le jury, chargé d'examiner les bestiaux

Digitized by Google

amenés au concours, se livrait à cette opération, les concurrents pour la lutte de défrichement se rendaient avec leur attelage sur les bruyères.

On voyait dans les allées couvertes, faisant face au château de M. Pollard,

4 taureaux;
4 vaches;
9 génisses;
8 béliers,
Et 20 brebis.

Le jury, composé de MM. *Lemonnier,* de Saint-Clair-d'Arcey; *Bernières,* de Saint-Cyr-de-Salerne; *Gallois; Deschesnes,* d'Harcourt; *Renard,* de Melleville, et de M. le général *de La Roncière,* d'Incarville, examina un à un et par série chacun de ces animaux.

Un magnifique taureau normand, de 30 mois, amené par M. *Ansoult* aîné, éleveur au Bosc-Robert, fut désigné unanimement pour le premier prix.

Le deuxième fut accordé à Frédéric *Hervieu,* de Beaumontel.

Une belle vache, à M. *Tillard,* de la Commanderie, eut la première prime.

La seconde fut décernée à M. *Ansoult* aîné, éleveur au Bosc-Robert, déjà nommé.

Une génisse de 16 mois, élevée par M. *Doucet,* de Beaumont-le-Roger, fut jugée digne de la première prime.

La deuxième fut accordée à M. Charles *Dufour,* éleveur à Villez-sur-le-Neubourg.

M. *Hervieu* père, de Beaumontel, avait présenté un très-beau bélier anglais de New-Kent, qui lui fit adjuger la première prime.

La deuxième fut décernée à M. *Hervieu,* son fils, pour un bélier mérinos fort remarquable.

Digitized by Google

Enfin, M. *Bidault*, du Tilleul-Lambert, obtint la première prime pour les 10 brebis mérinos, fort belles, qu'il avait présentées au concours.

La deuxième prime fut décernée à M. *Hervieu* père, de Pierrelée.

Pendant cette opération, quatre laboureurs concouraient pour le prix unique de défrichement.

L'un d'eux, M. *Bourdon*, d'Ecardenville, se retira au milieu de la lutte; les trois autres soutinrent l'épreuve avec courage et persévérance.

M. *Renard*, de Melleville, dont la charrue en fer paraissait bien frêle pour un aussi rude travail, avait évidemment, dans la hauteur de la bruyère, une chance d'insuccès : cependant son charretier, *Genard*, luttait avec courage contre cette difficulté.

Houssaye, charretier du sieur *Pilet*, entrepreneur de défrichement, muni d'une charrue colossale, avait un avantage qu'il a su conserver jusqu'à la fin de la lutte.

Le jury lui a décerné le prix, tout en manifestant le regret de n'avoir pas à sa disposition un second prix pour M. Renard

Il a mentionné honorablement M. *Beaudouin*, de Goupillières, dont le travail, moins parfait sans doute, n'en accusait pas moins le mérite d'une grande difficulté vaincue.

Il était quatre heures lorsque le dernier sillon venait d'être si péniblement tracé.

Les tambours donnèrent le signal du départ; le cortége se réunit, et bientôt on vit se déployer sur les trop vastes bruyères qui couronnent l'escarpement au bout duquel fut autrefois le château-fort de Beaumont-le-Roger, les nombreux pelotons de milice bourgeoise, suivis d'une foule avide d'entendre proclamer les noms des vainqueurs.

Digitized by Google

Sur ces mêmes hauteurs, quelques siècles auparavant, le Français et l'Anglais se livraient les combats les plus meurtriers : aujourd'hui, toute une population en habits de fête faisait retentir l'air de joyeux refrains, au son d'une musique dont les accents animés n'avaient plus pour but d'exciter les hommes à se détruire: contraste frappant de la barbarie et de la civilisation!

L'expression du bonheur animait toutes les figures; mais ce fut un coup-d'œil ravissant, lorsqu'arrivés sur le bord de l'escarpement au pied duquel se développe la jolie vallée de la Risle, le cortége fut obligé de marcher par files pour descendre la côte en lacet qui mène à la ville.

Le soleil, si brillant pendant tout le jour, semblait se cacher à regret derrière les sommets des beaux arbres de la forêt de Beaumont, qui couronne si majestueusement la vallée; mais ses rayons coloraient encore la jolie flèche du clocher de l'église de Beaumontel et faisait briller les armes de la milice citoyenne, dont le zèle n'avait pas un instant faibli pendant toute cette journée.

En passant le long des hautes murailles éperonnées qui soutiennent le terre-plein sur lequel est bâti l'antique couvent des Bénédictins, autrefois protégé par le fort, on entendait déplorer la cessation de tout travail dans les ateliers de l'importante fabrique de draps que le général Lemarrois avait jadis établie dans ce vieux monastère.

Serait-il vrai que des préoccupations politiques eussent détourné les chefs de ce bel établissement des soins et de la surveillance assidue sans lesquels l'industrie manufacturière ne peut prospérer? Cette funeste disposition, maladie de notre époque, a déjà causé la ruine d'une foule d'honnêtes gens qui se croyent appelés à la rude mission de gouverner l'État. Rois chez eux, sans responsabilité, ils avaient dans leurs mains tous les moyens d'assurer leur

Digitized by Google

prospérité en répandant autour d'eux le bienfait d'un travail lucratif pour tous, et ils laissent échapper cette belle position pour se jeter sans réflexion dans le tourbillon des agitations politiques. O mes concitoyens! nous ne pouvons trop déplorer ce funeste aveuglement. Oui, ce bel établissement de Beaumont faisait vivre un grand nombre de familles; elles sont aujourd'hui dépourvues de travail et dans la plus profonde misère. Espérons pour leur bonheur qu'il reprendra son activité. Sous peu, la nouvelle route de Beaumont à Bernay, en facilitant le transport des matières premières entre Lisieux et Beaumont, déterminera, nous l'espérons, des capitalistes à reprendre des travaux si utiles à la population de ce pays.

Nous entrions dans la ville au milieu de ces réflexions.

La place de Beaumont a peu d'étendue; cependant, grâce à l'empressement du Conseil municipal, une tente fort élégamment décorée avait été disposée le long des maisons qui font face à l'église. La garde nationale et la gendarmerie environnaient les abords de cette gracieuse construction, et en permettaient le libre accès aux lauréats appelés à recevoir des prix qu'ils avaient si bien mérités.

M. le Préfet ayant pris place au fauteuil, les autres siéges autour du bureau furent occupés par M. le Sous-Préfet de Bernay, Président de la Section, M. Le Prevost, député de cet arrondissement, M. Cassen, l'un des Vice-Présidents de la Société, M. Bardet, Secrétaire, et M. Asselin, Trésorier.

Les Membres de la Société, les autorités constituées et une partie des concurrents ayant pris place sur l'estrade, la séance a été ouverte par le discours de M. le Préfet, Président. (*V. plus loin ce discours.*)

M. De Raynal, l'un des Commissaires de la fête, a exprimé, dans une allocution chaleureuse, la reconnaissance

Digitized by Google

des habitants de Beaumont et les espérances des populations de ces contrées pour l'amélioration de leur sort.

Immédiatement après ce discours, a eu lieu la distribution des diverses récompenses. (*V. la liste ci-après.*) Le nom de chaque lauréat a été accueilli par les plus vifs applaudissements.

A l'issue de cette séance, chacun sentait le besoin de prendre quelque nourriture; 160 personnes se sont rendues dans la salle du banquet. Par les soins de MM. les Commissaires, cette salle avait été décorée avec goût et simplicité.

Après le silence obligé des premiers moments du repas, les conversations se sont engagées. La plus franche cordialité n'a cessé de régner dans cette nombreuse réunion. Les progrès agricoles de toute nature ont été le thème de vives discussions et des confidences réciproques des habiles cultivateurs de ces contrées, heureux de révéler le secret de leur longue expérience à leurs confrères moins éclairés.

Au sortir du banquet, un joli feu d'artifice, tiré sur la place publique, a paru causer un vif plaisir à la foule immense de spectateurs venus à la fête.

La journée était finie; elle avait été bien employée. Chacun faisait ses observations sur ce concours; on regrettait généralement qu'un aussi faible nombre de cultivateurs eussent pris part aux luttes du labourage; d'autres s'étonnaient que le nombre d'animaux amenés au concours n'eût pas été, comme cela se pouvait, plus considérable.

En effet, il y a dans les environs de Beaumont de fort beaux troupeaux de vaches et de génisses, dont plusieurs auraient pu lutter sans désavantage avec les 13 animaux de cette espèce présentés au jury.

On se plaignait de la modicité des primes et on mani-

Digitized by Google

festait le désir d'en voir augmenter le nombre pour chaque espèce, et l'importance pour les premiers prix.

Les possesseurs d'animaux très-distingués, disait-on, paraissent redouter de les exposer aux dangers d'une longue route, et surtout aux risques que présente quelquefois l'agglomération de ces animaux sur un seul point, et cela pour courir la chance d'obtenir une prime faible, eu égard à la valeur de leurs bestiaux.

Ces observations ont été recueillies; elles seront soumises au Conseil d'administration, lorsqu'il s'occupera de la rédaction du programme du concours de 1844.

La Société, Messieurs, doit témoigner à M. Pollard, de Beaumontel, combien elle est reconnaissante de l'accueil gracieux qu'il a fait à ses Commissaires, et de la spontanéité avec laquelle il a mis à leur disposition tout ce qui pouvait favoriser le succès du concours.

J'ai l'honneur de vous proposer de voter des remercîments à M. Pollard, et de charger M. le Secrétaire perpétuel de lui écrire pour lui manifester la satisfaction de la Société.

Vous voterez aussi, je n'en doute pas, Messieurs, des remercîments à MM. les Membres de la Section de Bernay, qui ont concouru avec tant d'empressement et de zèle à l'organisation de cette fête de l'agriculture.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. ZÉDÉ, PRÉFET DE L'EURE,

Président de la Société,

AU CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL DE BEAUMONTEL,

LE 17 SEPTEMBRE 1843.

MESSIEURS,

C'est avec le plus vif empressement que je suis venu assister au concours si intéressant ouvert cette année dans ce canton, pour constater les progrès des procédés pratiques de labourage et l'amélioration de la race de nos bestiaux.

En établissant de semblables concours, la Société libre d'Agriculture a pour but de propager les bonnes méthodes et de répandre l'usage des meilleurs instruments.

L'empressement avec lequel les cultivateurs ont répondu à notre appel, le nombre et l'habileté des concurrents prouvent que les efforts de la Société n'ont pas été stériles. Il me sera bien agréable de lui rendre compte des résultats satisfaisants dont je suis témoin.

Heureuses, Messieurs, les populations qui, protégées par des lois sages, secondées par une administration active et bienveillante, savent mettre à profit le calme d'une longue paix pour se livrer, avec confiance et sécurité, aux travaux qui peuvent répandre au milieu d'elles l'abondance et le bien-être! Pour ces populations, point de fatigues improductives, point d'essais impuissants; chaque nouvel effort est suivi d'un nouveau succès. La terre généreuse paye largement les soins d'une meilleure culture; l'industrie ajoute sans cesse ses trésors aux fruits de la terre.

Le spectacle que nous venons de contempler prouve que

Digitized by Google

les cultivateurs comprennent et poursuivent avec persévérance les améliorations agricoles.

C'est donc avec confiance que nous espérons voir bientôt ce beau département de l'Eure placé en première ligne pour l'abondance et la beauté de ses récoltes, comme il l'est déjà par la fertilité de son sol, par le nombre toujours croissant de ses usines et de ses manufactures.

Honneur aux hommes intelligents, actifs, dévoués, qui savent ainsi créer parmi nous des sources fécondes de prospérité nationale! Ceux-là pratiquent le véritable patriotisme, ce patriotisme éclairé qui doit avoir pour but et pour résultat de mettre la France en état de pouvoir lutter avec avantage contre les productions étrangères.

Oui, Messieurs, l'ouvrier qui invente, le laboureur modeste qui perfectionne une charrue d'un usage plus facile, le propriétaire qui utilise une chute d'eau, le cultivateur qui importe ou naturalise dans son pays une plante fourragère plus nourrissante et plus productive, l'éleveur qui travaille avec persévérance à rendre meilleures les races de nos moutons, celles de nos bœufs et de nos chevaux, tous ces hommes utiles méritent à juste titre le nom de patriotes, car ils ont rendu et rendent chaque jour à leur pays de véritables services, des services dont tout le monde profite, le pauvre comme le riche.

Ce patriotisme vaut mieux, Messieurs, que celui qui consiste à ravaler sans cesse la dignité du pays, à dénigrer tout ce qui est au profit de ce qui ne peut être, à exciter contre le Gouvernement les passions aveugles dont cherche à se faire un marche-pied l'obscure mais dangereuse ambition d'une espèce d'hommes médiocres, qui, si on les laissait faire, auraient bientôt précipité dans le désordre et l'anarchie cette patrie dont ils se proclament les seuls soutiens et les seuls défenseurs.

Digitized by Google

La solennité qui nous réunit au milieu des champs, récemment dépouillés de leurs riches moissons, est une de celles qui, exempte d'intrigues et de passions, laissent dans le cœur les plus douces jouissances et les plus touchants souvenirs.

En venant vous apporter moi-même les couronnes que dispute une émulation généreuse, j'ai voulu rendre hommage à vos efforts soutenus, et je ne fais qu'accomplir un acte de justice. Mais en signalant à votre estime et à vos respects le nom des serviteurs honnêtes dont les bras ont si puissamment concouru à vos succès, je crois faire une bonne action.

Puissent les récompenses si bien méritées que je vais décerner au nom de la Société libre d'Agriculture, contribuer efficacement à combattre ces habitudes routinières, cette coupable indifférence qui si longtemps ont été le plus grand fléau de nos campagnes! Redoublez de zèle et d'ardeur, vous tous qui comprenez si bien les avantages du progrès: nos encouragements ne vous manqueront pas.

Déjà je puis annoncer, et je le fais avec une grande satisfaction, que le Conseil général, appréciant les louables intentions de la Société que j'ai l'honneur de présider, a considérablement augmenté la somme destinée à récompenser les cultivateurs qui marchent à la tête des progrès agricoles.

Des primes plus fortes, des récompenses plus nombreuses nous permettront d'espérer des résultats plus prompts et plus complets.

Mon bonheur serait bien grand, Messieurs, si je pouvais marquer mon administration par quelque service rendu à l'agriculture, dans ce département dont les intérêts me sont si chers, et à la prospérité duquel je me suis entièrement consacré.

—

Digitized by Google

PRIX

DÉCERNÉS DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE ET PUBLIQUE

Tenue à Beaumont, le 17 Septembre 1843,

APRÈS LE CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

DE BEAUMONTEL.

PRIX DE LA SECTION GÉNÉRALE DE BERNAY.

Agriculture perfectionnée.

Premier Prix : M. MONNIER, de Saint-Clair-d'Arcey. (Médaille d'or de 150 francs.)

Deuxième Prix : M. DESMARES, de Plasnes, ferme du Marché-Neuf. (Médaille d'or de 100 francs.)

Première Mention honorable : M. Pacifique *Deschênes*, d'Harcourt.

Deuxième Mention honorable : M. *Vallée*, de Verneusse.

Troisième Mention honorable : M. *Duclos*, de Saint-Cyr-de-Salerne.

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

Prix : Pierre *Isambart*, pour 32 ans de service chez Mme veuve Machard-Huet, à Beaumont-le-Roger. (60 francs.)

BERGERS.

Prix : Pierre *Noël*, pour 35 ans de service chez M. Lazare Decaux, à Verneusse. (60 francs.)

Mention honorable : Guillaume *Havard*, pour 30 ans de service chez M. Jouvin, à Landepereuse.

HOMMES DE COUR ET A TOUTES MAINS.

Prix : Jean-Baptiste *Duhamel*, pour 49 ans de service chez M. Tragin, à Saint-Pierre-de-Salerne. (40 francs.)

Digitized by Google

Première Mention honorable : François *Glatigny*, pour 36 ans de service chez M. Guilbert, à Verneusse.

Deuxième Mention honorable : Richard *Duplessis*, pour 24 ans de service chez M. Bourdon, à Franqueville.

SERVANTES DE FERME.

Prix : Marguerite *Morin*, pour 59 ans de service chez M. Lazare Decaux, à Verneusse. (40 francs.)

Première Mention honorable : Marguerite *Baligan*, pour 44 ans de service chez M. Boisguerus, à la Goulafrière.

Deuxième Mention honorable : Rose-Félicité *Buisson*, pour 38 ans de service chez M. Sement, à Neuville-sur-Authou.

—

PRIX DU CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL.

Labourage.

1re LUTTE.

Premier Prix : M. Jean-Baptiste *Drouet*, agriculteur, à Goupillières [Bernay]. (Une charrue Tannerie ; et pour le charretier, le sieur *Olive*, 30 francs.)

Deuxième Prix : M. *Renard*, agriculteur à Melleville [Evreux]. (Un sarclo-buteur ; et pour le charretier, le sieur Jules *Bros*, 20 francs.)

Troisième Prix : M. Pierre *Guérin*, de Serquigny [Bernay], conduisant lui-même sa charrue. (Une petite charrue à un cheval, et une médaille d'argent.)

2e LUTTE (*Défrichement*).

Prix unique : M. *Pilet*, de Beaumont [Bernay]. (Une charrue Grangé ; et, pour le charretier, le sieur *Houssaie*, 40 fr.)

Mentions honorables : MM. *Renard*, de Melleville [Evreux], et *Beaudoin*, de Goupillières [Bernay].

Primes pour les plus beaux Bestiaux.

TAUREAUX.

La première Prime (médaille en or de 100 francs) à M. *An-*

Digitized by Google

soult aîné, éleveur, au Bosc-Robert [Bernay], pour un taureau normand d'une rare beauté. — A son bouvier, une gratification de 25 francs.

La deuxième Prime (de 50 francs, avec une médaille d'argent), à M. Frédéric *Hervieu*, de Beaumontel [Bernay]. — A son bouvier, une gratification de 15 francs.

VACHES.

La première Prime (de 60 francs), à M. Adolphe *Tillard*, de la Commanderie [Evreux]. — A son vacher, une gratification de 15 francs.

La deuxième Prime (de 40 francs), à M. *Ansoult*, déjà nommé. — A son vacher, une gratification de 10 francs.

GÉNISSES.

La première Prime (de 50 francs), à M. *Doucet*, de Beaumont-le-Roger [Bernay]. A son vacher, une gratification de 15 francs.

La deuxième Prime (de 30 francs), à M. Charles *Dufour*, éleveur, à Villez, près le Neubourg [Louviers]. — A son vacher, une gratification de 10 francs.

BÉLIERS.

La première Prime (de 100 francs) à M. *Hervieu* père, de Beaumontel [Bernay], pour un beau bélier anglais. — A son berger, une gratification de 25 francs.

La deuxième Prime (de 60 francs), à M. *Hervieu* fils, de Beaumontel, hameau de Pierrelée [Bernay], pour un bélier mérinos. — A son berger, une gratification de 15 francs.

BREBIS.

La première Prime (de 60 francs), à M. *Bidault*, du Tilleul-Othon [Bernay], pour dix belles brebis mérinos. — A son berger, une gratification de 15 francs.

La deuxième Prime (de 40 francs), à M. *Hervieu* père, déjà nommé, pour dix brebis. — A son berger, une gratification de 10 francs.

Digitized by Google

TRAVAUX DIVERS.

AGRICULTURE.

NOTICE SUR MATHIEU DE DOMBASLE;

Par M. Louis Tavernier,

Secrétaire de la Section d'Agriculture.

MESSIEURS,

Il est des hommes qui rendent à leurs semblables des services immenses, d'un prix incalculable, et cependant leur nom est à peine connu de la majorité des populations. Telle est la nature de l'esprit humain, qu'il ne s'exalte pas en raison de l'utilité, mais bien en raison de l'éclat des services. Fortune, honneurs, gloire, tout sourit aux héros de la guerre, de la politique, des arts, des lettres ou de l'industrie; on n'accorde même pas d'attention aux rudes joûteurs de l'agriculture. Tout le monde sait les noms de Soult, de Guizot, de Lamartine, de Vernet ou de Jacquart : combien en est-il qui connaissent celui de Mathieu de Dombasle?

Un grand ministre de la France répétait souvent cette belle parole : « Labourage et pastourage sont les mamelles de l'État. » Eh! Messieurs, chacun se suspend à ces mamelles, sans s'inquiéter de ceux qui les fécondent; le laboureur, c'est un paysan, et tout est dit.

C'est à nous, qui nous honorons du titre de Membres

Digitized by Google

d'une Société d'Agriculture, qu'il appartient de redresser ces torts de l'esprit humain, de combattre de funestes préjugés, d'accorder au *labourage* et au *pastourage* les droits et les honneurs qui leur sont dûs. C'est sous l'impression de ces idées que j'ai réclamé la parole pour rendre hommage à la mémoire de Mathieu de Dombasle, qui vient de mourir à Nancy. Honorer le souvenir des morts dont la vie a été utile, c'est souvent engager les vivants à les imiter. J'ai pensé aussi, Messieurs, que c'était une occasion de vous prouver ma reconnaissance pour les modestes fonctions que vous avez bien voulu me confier en me nommant Secrétaire de la Section d'Agriculture. Parler d'un cultivateur, n'est-ce pas un de mes devoirs? Je vais le remplir.

Mathieu de Dombasle, qui a terminé sa laborieuse carrière le 27 décembre dernier, était, au moment de sa mort, Officier de la Légion d'honneur, Membre correspondant de l'Institut, Président honoraire de la Société d'Agriculture de Nancy. Vous savez qu'il a été le fondateur et pendant vingt ans le directeur de l'établissement d'instruction agronomique de Roville, qui a servi de modèle et de type à tous les établissements de ce genre fondés en France, et qui a donné à l'agriculture un si grand nombre d'hommes instruits et distingués.

Issu d'une famille honorable et riche de la Lorraine, Mathieu de Dombasle est né en 1778. Ses goûts dirigèrent ses études plus spécialement vers les sciences physiques et notamment vers la chimie, qui lui fut dans la suite d'un si grand secours.

Au moment de la révolution, il prit les armes pour défendre la patrie, et il passa plusieurs années au service. Rentré dans sa famille, il se livra aux applications des sciences qui avaient été l'objet de ses études favorites.

Digitized by Google

A cette époque, la France se préoccupait vivement d'une de ces applications, la fabrication du sucre de betteraves, que l'Empereur, comme on sait, encourageait de tous ses efforts. Mathieu de Dombasle fonda en 1809, aux environs de Nancy, une fabrique considérable de sucre de betteraves.

Cette industrie était encore dans l'enfance, quoiqu'un siècle se fût écoulé depuis sa découverte, et quoique depuis plusieurs années déjà, Achard l'eût grandement perfectionnée en Prusse. L'esprit pénétrant, la persévérance et l'activité de Mathieu de Dombasle contribuèrent au progrès de cette industrie; de nombreux essais, dont plusieurs furent couronnés de succès, placèrent l'habile industriel au premier rang des fabricants de sucre indigène. Grâce à ses découvertes, on perfectionna le traitement de la racine et les machines qu'on y employait; tout lui promettait un avenir prospère, lorsque 1814 couvrit notre sol d'étrangers, à la suite desquels les denrées coloniales envahirent nos marchés. Pour comble de malheur, Mathieu de Dombasle avait en magasin le produit de deux années de fabrication : il fut ruiné.

Il ne lui resta qu'une fabrique d'eau-de-vie de mélasse et une modeste exploitation agricole, dans laquelle il concentra toute son intelligence, toutes ses forces et toutes ses excellentes qualités.

En m'exprimant ainsi, Messieurs, je ne dis rien de trop, ainsi que vous allez en juger : étranger à la pratique agricole, mais instruit, ayant beaucoup lu, beaucoup vu et beaucoup médité, Mathieu de Dombasle se pose dès l'abord en réformateur d'une culture qui lui paraît mauvaise. Imaginez les railleries, les sarcasmes qui pleuvent sur lui; ses voisins sont sans pitié; c'est à qui glosera sur

Digitized by Google

le *bourgeois;* c'est à qui contrecarrera le plus activement toutes ses tentatives.

Je puis en parler sciemment, Messieurs; j'ai plus d'une fois fait cette expérience : dans la plupart de nos campagnes, il existe chez le paysan une sorte de répugnance contre l'homme instruit et éclairé qui veut prendre sa part du travail de la terre. Il semblerait que ce travail serait le droit exclusif de ceux que le soleil a bruni dès l'enfance, et dont les muscles se sont développés par un labeur journalier. C'est une prévention qu'il faut détruire, qui tombera d'elle-même lorsque l'instruction se sera étendue dans les campagnes. Sans doute la pratique est essentielle, mais la science ne l'est pas moins; et tandis que la première s'acquiert rapidement par l'exercice et par l'observation, il faut de longues années d'études et de travaux pour conquérir la seconde. Mathieu de Dombasle vient en aide à la thèse que je soutiens.

Malgré les obstacles qu'il rencontra, il ne se rebuta point : il y puisa peut-être une ardeur nouvelle. Autour de lui il voyait de lourdes et massives charrues, traînées à grand'peine par quatre chevaux, mal dirigées, nonobstant les efforts inouïs et épuisants du laboureur, et produisant en définitive un ouvrage détestable. Il pensa que la première réforme devait atteindre l'opération fondamentale de toute bonne culture.

A l'aide d'un assez méchant dessin, il fit construire par un mécanicien, qui manquait entièrement de connaissances spéciales, un modèle de l'araire écossais perfectionné par Small et décrit par Thaër. Cet instrument fut essayé pour la première fois, en 1817, dans une terre difficile, devant un assez grand nombre d'assistants. Il arriva... ce qui devait arriver, par suite de l'imperfection de la construction, et peut-être aussi du mauvais vouloir et de

Digitized by Google

l'ignorance du laboureur. L'araire fut généralement déclaré une machine absurde, et chacun se retira en raillant de plus belle. Loin de se déconcerter, Mathieu de Dombasle prit un moyen extrême : il fit briser ses anciennes charrues et construire avec plus de soin d'autres araires. La révolte alors pénétra jusque dans sa maison; il changea plusieurs fois ses serviteurs. Enfin, à force de patience, je dirai presque d'entêtement, il parvint non-seulement à avoir de bons laboureurs et des instruments perfectionnés, mais encore à faire adopter ceux-ci par ses voisins.

J'ai insisté, Messieurs, sur cette circonstance de la vie de Mathieu de Dombasle, parce qu'elle peint le caractère de l'homme, parce qu'elle peut servir d'exemple de ténacité pour le bien, et aussi parce qu'elle doit contribuer à déraciner une prévention qui n'est pas seulement dans l'esprit des gens de la campagne, mais qui est encore partagée par beaucoup de citadins.

En même temps qu'il améliorait la pratique agricole de son pays, tout en l'étudiant lui-même, Mathieu de Dombasle commençait à établir sa réputation d'écrivain spécial. Certes, c'est-là un des beaux titres de sa gloire. Le premier, en France, il a su écrire de manière à intéresser à la fois les savants et les hommes de la pratique; l'art agricole lui doit sa littérature. Outre des brochures sur la sucrerie des betteraves et sur la fabrication des eaux-de-vie, il fit paraître le *Calendrier du bon Cultivateur*, qui obtint un grand succès; un *Traité de la Fabrication des Eaux-de-vie de grains et de pommes de terre;* la traduction de l'ouvrage de Thaër sur les instruments aratoires, et des articles importants dans le Journal de la Société d'Agriculture de Nancy, dont il fut pendant longtemps le Président.

Digitized by Google

On conçoit qu'au milieu de tous ces travaux, il eut bientôt acquis plus que la pratique ordinaire, plus que la pratique de routine. C'est alors qu'il eut l'idée de fonder cet établissement célèbre qui a été d'une influence si puissante sur l'agriculture française. C'est en mars 1823 qu'il entra dans le domaine de Roville, avec les conditions les plus mauvaises. Les terres étaient médiocres, le bail d'un prix élevé, les bâtiments insuffisants, son capital peu considérable, et de plus, il ne lui appartenait pas. Malgré cette situation difficile, Mathieu de Dombasle a obtenu les résultats les plus heureux; heureux, moins pour lui-même que pour le pays tout entier, auquel il confiait, dans les *Annales de Roville*, ses projets, ses espérances, ses succès, ses essais et jusqu'à ses fautes. A l'école qui a donné à la France plus de 300 élèves distingués, il avait ajouté une fabrique d'instruments aratoires, au moyen de laquelle il est parvenu à répandre une foule d'instruments perfectionnés ou nouveaux. Le soin qu'il apportait à la rédaction des *Annales* et la surveillance de son établissement, ne l'empêchaient pas de consacrer du temps à d'importantes publications sur tous les sujets qui se rattachent à l'agriculture. Bien des personnes se souviennent encore du retentissement de la brochure économique qu'il publia, après 1830, sous le titre : *De l'avenir industriel en France.*

Je ne veux pas, Messieurs, discuter la valeur des doctrines économiques de Mathieu de Dombasle; le moment serait mal choisi; et d'ailleurs la confusion est trop grande parmi les économistes eux-mêmes, pour que j'apporte un élément de plus à la discussion. Ce qu'il faut constater, c'est l'autorité de ses écrits sur toutes les parties de la science agronomique, autorité qui s'appuyait sur des expériences suivies avec soin, avec sagacité, et dont le ré-

Digitized by Google

sultat est demeuré incontestable aux yeux des cultivateurs les plus habiles.

Une des qualités les plus remarquables de Mathieu de Dombasle, était cette sagacité, cette finesse d'observation qui ne lui laissait négliger aucun des détails d'une expérience. Il faut convenir, Messieurs, qu'en général les expériences agricoles sont mauvaises, et c'est-là la source de tant de désenchantements, de tant d'écoles de la part des expérimentateurs. Il ne suffit pas de placer une graine dans une terre d'ailleurs bien préparée, et de juger le produit en tenant compte des circonstances apparentes; il est une foule de causes accessoires, cachées, difficiles à découvrir et à apprécier, qui modifient les résultats bien plus peut-être que les causes notoires et évidentes. On ne parvient souvent à la connaissance de la vérité qu'en renouvelant fréquemment l'expérience, et la persévérance n'est malheureusement pas la vertu la plus commune. Il est encore une raison de découragement : c'est la perte qui résulte des expériences, et sous ce rapport, Mathieu de Dombasle n'a pas manqué de détracteurs qui ont prétendu que s'il avait bien écrit, il n'avait pas aussi bien réussi dans la pratique, et qu'en résumé il avait perdu beaucoup d'argent.

Je suis heureux, Messieurs, de pouvoir démentir cette assertion. Voici ce que dit à cet égard un de ses meilleurs élèves, M. Moll, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, auquel j'ai emprunté la plupart des renseignements de cette notice : Mathieu de Dombasle est resté pendant vingt années à la tête de l'exploitation de Roville, qu'il a quittée le 1er mars 1843, époque de la fin de son bail. Pendant tout ce temps, il a payé les intérêts de son capital d'exploitation à raison de 5 pr 0/0 par an; il a remboursé la totalité de ce capital au moyen d'annuités,

Digitized by Google

On conçoit qu'au milieu de tous ces travaux, il eut bientôt acquis plus que la pratique ordinaire, plus que la pratique de routine. C'est alors qu'il eut l'idée de fonder cet établissement célèbre qui a été d'une influence si puissante sur l'agriculture française. C'est en mars 1823 qu'il entra dans le domaine de Roville, avec les conditions les plus mauvaises. Les terres étaient médiocres, le bail d'un prix élevé, les bâtiments insuffisants, son capital peu considérable, et de plus, il ne lui appartenait pas. Malgré cette situation difficile, Mathieu de Dombasle a obtenu les résultats les plus heureux; heureux, moins pour lui-même que pour le pays tout entier, auquel il confiait, dans les *Annales de Roville*, ses projets, ses espérances, ses succès, ses essais et jusqu'à ses fautes. A l'école qui a donné à la France plus de 300 élèves distingués, il avait ajouté une fabrique d'instruments aratoires, au moyen de laquelle il est parvenu à répandre une foule d'instruments perfectionnés ou nouveaux. Le soin qu'il apportait à la rédaction des *Annales* et la surveillance de son établissement, ne l'empêchaient pas de consacrer du temps à d'importantes publications sur tous les sujets qui se rattachent à l'agriculture. Bien des personnes se souviennent encore du retentissement de la brochure économique qu'il publia, après 1830, sous le titre : *De l'avenir industriel en France.*

Je ne veux pas, Messieurs, discuter la valeur des doctrines économiques de Mathieu de Dombasle; le moment serait mal choisi; et d'ailleurs la confusion est trop grande parmi les économistes eux-mêmes, pour que j'apporte un élément de plus à la discussion. Ce qu'il faut constater, c'est l'autorité de ses écrits sur toutes les parties de la science agronomique, autorité qui s'appuyait sur des expériences suivies avec soin, avec sagacité, et dont le ré-

Digitized by Google

sultat est demeuré incontestable aux yeux des cultivateurs les plus habiles.

Une des qualités les plus remarquables de Mathieu de Dombasle, était cette sagacité, cette finesse d'observation qui ne lui laissait négliger aucun des détails d'une expérience. Il faut convenir, Messieurs, qu'en général les expériences agricoles sont mauvaises, et c'est-là la source de tant de désenchantements, de tant d'écoles de la part des expérimentateurs. Il ne suffit pas de placer une graine dans une terre d'ailleurs bien préparée, et de juger le produit en tenant compte des circonstances apparentes; il est une foule de causes accessoires, cachées, difficiles à découvrir et à apprécier, qui modifient les résultats bien plus peut-être que les causes notoires et évidentes. On ne parvient souvent à la connaissance de la vérité qu'en renouvelant fréquemment l'expérience, et la persévérance n'est malheureusement pas la vertu la plus commune. Il est encore une raison de découragement : c'est la perte qui résulte des expériences, et sous ce rapport, Mathieu de Dombasle n'a pas manqué de détracteurs qui ont prétendu que s'il avait bien écrit, il n'avait pas aussi bien réussi dans la pratique, et qu'en résumé il avait perdu beaucoup d'argent.

Je suis heureux, Messieurs, de pouvoir démentir cette assertion. Voici ce que dit à cet égard un de ses meilleurs élèves, M. Moll, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, auquel j'ai emprunté la plupart des renseignements de cette notice : Mathieu de Dombasle est resté pendant vingt années à la tête de l'exploitation de Roville, qu'il a quittée le 1er mars 1843, époque de la fin de son bail. Pendant tout ce temps, il a payé les intérêts de son capital d'exploitation à raison de 5 pr 0/0 par an; il a remboursé la totalité de ce capital au moyen d'annuités,

Digitized by Google

et enfin, il s'est retiré avec une fortune de 110,000 fr., gagnée tout entière dans la culture et dans la fabrication des instruments aratoires. Je crois émettre un vœu très-favorable à nos cultivateurs, en leur souhaitant un pareil succès, même lorsqu'ils ne se livreront à aucune expérience d'aucun genre.

En quittant Roville l'année dernière, Mathieu de Dombasle n'avait conservé que sa fabrique d'instruments aratoires. Au moment où la mort est venu le surprendre, il travaillait à un traité complet d'agriculture, dont il avait depuis longtemps préparé les matériaux. Il est bien à désirer que cet ouvrage ne soit pas perdu pour le pays, et que ses héritiers se montrent dignes de son nom, en livrant au public des trésors d'observation agricole.

Depuis sa mort, tous les hommes qui s'intéressent à l'agronomie, ont pensé que la France devait faire quelque chose en reconnaissance des travaux si utiles de cet homme de bien. On a résolu de lui élever un monument, juste et peut-être tardive récompense d'une vie si admirablement remplie. La Société centrale d'Agriculture et la conférence agricole des Membres des deux Chambres ont nommé une Commission qui doit s'occuper de cet objet, et se mettre en relations avec les Sociétés et les comices agricoles de la France.

Si vous ne jugez pas à propos de prendre l'initiative, ainsi que vient de le faire la Société d'Agriculture de Caen, qui a souscrit pour une somme de 100 fr., vous pouvez attendre la communication de la Commission parisienne, et alors j'espère que vous jugerez en connaissance de cause. Je me trouverai heureux d'avoir contribué à vous faire apprécier une faible partie du mérite et de la valeur de Mathieu de Dombasle.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

des

EXPÉRIENCES FAITES EN 1843, DANS UN CHAMP LOUÉ PAR LA SOCIÉTÉ,

SUR LA CULTURE ET LE RENDEMENT

DE PLUSIEURS PLANTES NOUVELLES ;

Par M. Cassen,

Président de la Section d'Agriculture.

MESSIEURS,

Voici le compte-rendu des essais de culture pratiqués pendant 1843, sur le champ de 46 ares 53 centiares, pris à bail au nom de la Société.

Vous savez qu'en 1842 il avait été ensemencé en *madia-sativa*, dont la récolte a été insignifiante, le ver blanc ayant détruit les quatre cinquièmes du plant, au moment où il était dans la végétation la plus prospère (1).

ORGE NAMPTO.

On a donné un labour d'hiver. Au printemps on a épierré, puis fumé 7 ares 25 centiares, destinés à recevoir de l'orge nampto.

Le reste du champ n'a reçu aucune fumure.

Les 19 et 20 avril, le champ entier a été labouré et hersé, et on a semé, sur l'étendue qui vient d'être indiquée, 2 kilogrammes 50 grammes d'*orge nampto*, vendue par M. Colombel à la Société. On a eu soin de semer clair, parce que cette orge talle beaucoup. L'orge a levé

(1) *V.* le précédent volume, page 149.

Digitized by Google

presqu'immédiatement : sa végétation était rapide et vigoureuse.

Au bout de 105 jours on a récolté. Le produit que je vous présente est de 55 kilogrammes, après deux criblages. Cette orge a donc produit en poids 21 fois sa semence. Dans une terre moins creuse il est à croire qu'elle aurait produit davantage.

BLÉ DE MARS DE RUSSIE. — ID. DE PHILADELPHIE.

Sur 74 centiares, on a semé deux poignées de blé de mars, partie en *blé de mars de Russie*, à épi long sans barbe, partie en *blé de mars de Philadelphie*, barbu.

On a récolté à peu près la quantité suffisante pour faire un essai plus en grand.

MÉLILOT D'ITALIE.

Sur 1 are 16 centiares on a semé une poignée de graine de *mélilot d'Italie*, plante fourragère, jusqu'à ce jour inconnue dans notre département.

Pendant longtemps on n'a aperçu aucune trace de cette semence et j'avais jugé la graine mauvaise, lorsqu'un mois après, le 20 avril, je découvris de petites tiges rouges portant une feuille en trèfle. Elles étaient à d'assez grandes distances les unes des autres, et presque étouffées par les herbes.

Je fis sarcler avec soin. Les plantes se développèrent lentement; mais je remarquai avec peine qu'elles étaient fort peu garnies de feuilles, et je pensai qu'elles ne produiraient qu'un bien maigre fourrage.

Au 15 juillet, elles se garnirent d'une hampe assez longue, autour de laquelle se développèrent de jolies fleurs jaunes, à peu près dans la forme des fleurs du sainfoin; mais la hampe beaucoup plus développée et les fleurs bien détachées, depuis la base jusqu'à la sommité.

Digitized by Google

A la fin d'août, à chaque fleur avait succédé une des graines que vous voyez dans leur involucre raboteux.

Tel était l'état de la graine que j'avais confiée à la terre.

Le produit de graine a été considérable.

Je ne crois pas qu'il y ait eu plus de 100 pieds de mélilot : on a récolté 8 kilogrammes 70 grammes de graine.

J'ai remarqué que les abeilles font une bonne récolte de miel sur cette plante, dont la fleur exhale une odeur fort suave, ressemblant à celle de cette substance sucrée.

Cette plante diffère du mélilot blanc en ce qu'elle est annuelle, et du lotier ordurant, en ce que ce dernier (*lotus cœrulea*) a ses fleurs bleues. Les tiges sont purpurines, peu flexibles, et doivent faire un fourrage aussi dur que la bourgogne, moins l'abondance des feuilles.

La quantité de graine récoltée permettra d'essayer en grand cette plante fourragère; car elle suffit pour ensemencer 75 ares de terre. La Société pourrait engager deux ou trois cultivateurs à faire séparément cet essai.

FÉTUQUE DU CAP-DES-FIGUES.

Quelques graines de *fétuque du Cap-des-Figues* ont été semées sur 87 ares environ de terre : elles ont produit des touffes d'une herbe d'un vert assez pâle; nous avons mieux, je crois, dans la fétuque des prés. Il y avait, du reste, si peu de cette graine légère qu'il a été impossible de juger du produit que la plante donnerait si elle avait pu garnir la surface du sol.

Les blés, le mélilot d'Italie et la fétuque provenaient d'un envoi de graines fait à la Société, par M. Victor Pâquet, de Paris.

POMME DE TERRE DES CORDILIÈRES.

Une nouvelle variété de *pomme de terre*, celle à pulpe

Digitized by Google

presqu'immédiatement : sa végétation était rapide et vigoureuse.

Au bout de 105 jours on a récolté. Le produit que je vous présente est de 55 kilogrammes, après deux criblages. Cette orge a donc produit en poids 21 fois sa semence. Dans une terre moins creuse il est à croire qu'elle aurait produit davantage.

BLÉ DE MARS DE RUSSIE. — ID. DE PHILADELPHIE.

Sur 74 centiares, on a semé deux poignées de blé de mars, partie en *blé de mars de Russie*, à épi long sans barbe, partie en *blé de mars de Philadelphie*, barbu.

On a récolté à peu près la quantité suffisante pour faire un essai plus en grand.

MÉLILOT D'ITALIE.

Sur 1 are 16 centiares on a semé une poignée de graine de *mélilot d'Italie*, plante fourragère, jusqu'à ce jour inconnue dans notre département.

Pendant longtemps on n'a aperçu aucune trace de cette semence et j'avais jugé la graine mauvaise, lorsqu'un mois après, le 20 avril, je découvris de petites tiges rouges portant une feuille en trèfle. Elles étaient à d'assez grandes distances les unes des autres, et presque étouffées par les herbes.

Je fis sarcler avec soin. Les plantes se développèrent lentement; mais je remarquai avec peine qu'elles étaient fort peu garnies de feuilles, et je pensai qu'elles ne produiraient qu'un bien maigre fourrage.

Au 15 juillet, elles se garnirent d'une hampe assez longue, autour de laquelle se développèrent de jolies fleurs jaunes, à peu près dans la forme des fleurs du sainfoin; mais la hampe beaucoup plus développée et les fleurs bien détachées, depuis la base jusqu'à la sommité.

Digitized by Google

A la fin d'août, à chaque fleur avait succédé une des graines que vous voyez dans leur involucre raboteux.

Tel était l'état de la graine que j'avais confiée à la terre.

Le produit de graine a été considérable.

Je ne crois pas qu'il y ait eu plus de 100 pieds de mélilot : on a récolté 8 kilogrammes 70 grammes de graine.

J'ai remarqué que les abeilles font une bonne récolte de miel sur cette plante, dont la fleur exhale une odeur fort suave, ressemblant à celle de cette substance sucrée.

Cette plante diffère du mélilot blanc en ce qu'elle est annuelle, et du lotier ordurant, en ce que ce dernier (*lotus cœrulea*) a ses fleurs bleues. Les tiges sont purpurines, peu flexibles, et doivent faire un fourrage aussi dur que la bourgogne, moins l'abondance des feuilles.

La quantité de graine récoltée permettra d'essayer en grand cette plante fourragère; car elle suffit pour ensemencer 75 ares de terre. La Société pourrait engager deux ou trois cultivateurs à faire séparément cet essai.

FÉTUQUE DU CAP-DES-FIGUES.

Quelques graines de *fétuque du Cap-des-Figues* ont été semées sur 87 ares environ de terre : elles ont produit des touffes d'une herbe d'un vert assez pâle; nous avons mieux, je crois, dans la fétuque des prés. Il y avait, du reste, si peu de cette graine légère qu'il a été impossible de juger du produit que la plante donnerait si elle avait pu garnir la surface du sol.

Les blés, le mélilot d'Italie et la fétuque provenaient d'un envoi de graines fait à la Société, par M. Victor Pâquet, de Paris.

POMME DE TERRE DES CORDILIÈRES.

Une nouvelle variété de *pomme de terre*, celle à pulpe

Digitized by Google

jaune, *dite des Cordilières*, a été très-préconisée par plusieurs horticulteurs. Dans le voyage que la Commission pour l'achat des béliers et brebis new-kent, a fait à Paris, M. Tollard, grènetier du Roi, m'engagea à essayer la culture de cette variété.

J'en ai acheté 15 kilogrammes.

2 ares 60 centiares de terre ont reçu la plus forte partie de ces tubercules : environ 10 kilogrammes. Le reste a été planté, moitié dans le jardin potager de l'hospice, moitié dans le mien.

La plantation a été faite les 21 et 22 avril.

Ces tubercules ont levé promptement partout. En se développant, les tiges annonçaient, par leur couleur jaunâtre, une grande faiblesse de végétation. Elles étaient grêles et peu nombreuses d'abord.

Je les fis sarcler avec soin, et au moment de la floraison, elles furent sarclées et butées.

Dans le champ, les plantes continuaient à révéler la même faiblesse de végétation.

Dans les deux jardins, au contraire, elles firent des fanes très-longues et en grande quantité.

Ces fanes se chargèrent successivement de fleurs dont les premières produisirent des graines qui vinrent à maturité, pendant que les autres étaient en pleine fleur.

Les fleurs furent plus rares dans le champ que dans les jardins.

A la fin de septembre, je m'aperçus qu'on venait dérober les pommes de terre du champ. Je les fis arracher.

Les tubercules étaient parvenus au point de leur maturité. Mais chaque pied n'avait généralement produit que trois ou quatre tubercules, au maximum huit. La récolte, dans le champ, a produit environ 85 kilogrammes, sur 2 ares 60 centiares, huit fois et demie la semence. Dans les

Digitized by Google

deux jardins on a récolté 15 kilogrammes, à peu près trois fois le poids de la semence.

Beaucoup de pieds n'avaient rien produit du tout; c'était particulièrement ceux abrités du soleil. D'autres n'avaient à leurs racines que les rudiments du tubercule, de la grosseur des pois. Mais ils avaient en fanes un poids énorme.

A l'hospice on ne les a tirés de terre qu'à la première gelée, et cependant les tubercules étaient moins développés qu'en pleine campagne.

Il paraît résulter de cet essai que la pomme de terre des Cordilières exige un sol sablonneux, très-exposé à l'action du soleil.

J'ai partagé en cinq lots la récolte obtenue. Je crois que la Société approuvera la proposition que j'ai l'honneur de lui faire, d'envoyer quatre de ces lots aux Sections des Andelys, Bernay, Louviers et Pont-Audemer, en les engageant à faire planter cette variété, peu productive, sans doute, mais dont la qualité alimentaire paraît supérieure aux autres pour l'usage culinaire.

POMME DE TERRE VIERGE.

M. Tollard m'avait vendu 1 kil. d'une autre variété dite *pomme de terre vierge*, parce qu'elle ne produit ni fleur ni graine, ou que du moins elle fleurit beaucoup moins que les autres. J'ai planté cette variété dans mon jardin, le 22 avril.

Dès le mois de juillet, au moment de les buter, je fus surpris de trouver, à la surface du sol, des tubercules de la grosseur d'un œuf de dinde, très-blancs, très-lisses et ayant toute l'apparence d'une parfaite maturité. On les fit cuire et ils parurent très-bons.

Je fis buter les plantes, et successivement on prit au

Digitized by Google

pied les pommes de terre qui se montraient à la surface des butes. Le 10 octobre, lorsque je fis arracher les plantes, elles donnèrent encore une récolte assez abondante.

D'autres auront sans doute observé comme moi cette production successive et la précocité des premiers produits.

Je crois cette variété très-précieuse pour les jardiniers. Sa culture leur procurerait un moyen aussi facile que lucratif d'approvisionner les marchés de ce produit, à une époque où les espèces tardives ne donnent encore que des espérances.

Vous avez sous les yeux la pomme de terre vierge. Comme la récolte en a été faible, puisque je n'en ai planté qu'un kilogramme, je vous propose, Messieurs, de continuer ici l'essai de la culture de cette variété. S'il réussit, comme je n'en fais aucun doute, car elle est très-vigoureuse, on adressera aux Sections du dehors une partie de la récolte.

AUTRE POMME DE TERRE.

M. Colombel, de Claville, récolte, depuis plusieurs années, une espèce de pomme de terre fort recherchée au Neubourg, elle est très-bonne et surtout très-productive.

J'en ai fait 7 ares; elles ont eu une végétation magnifique. On en a planté un peu plus d'un demi-hectolitre. La récolte a dépassé 12 hectolitres, c'est-à-dire 24 fois la semence. 11 hectolitres 50 litres ont été vendus 46 francs au profit de la Société. Cette somme a été versée à la caisse de M. le Trésorier.

TURNEPS.

On a essayé, sur 3 ares 19 centiares, la culture du *turneps*. On a semé à la volée 30 grammes environ de graine de ce navet La puce de terre en a laissé suffisamment

Digitized by Google

pour étudier la végétation de cette plante. Mais le développement du navet n'a pas été ce que les livres annoncent qu'il est en Angleterre et en Alsace. Les plus gros ne pesaient pas 300 grammes. On les a livrés aux vaches de l'hospice. Elles ont paru friandes de cette nourriture.

J'avais remis le reste de cette plante à M. Renard, de Melleville, en le priant d'en semer 2 ou 3 ares, et de faire manger, par les moutons, le produit, sur place, comme cela se pratique en Angleterre. Je crois qu'il n'a pas fait cet essai.

SPERGULE GÉANTE.

2 litres de graine de *spergule géante* ont été semés sur 15 ares 8 centiares de la terre du champ. Cette plante a complètement manqué : au 15 juillet elle n'avait pas 5 centimètres de hauteur et elle était en fleur. J'ai fait enfouir par un labour, herser, et semer des haricots, dits *précoces*, afin d'utiliser le terrain.

Cette mesure a été couronnée d'un plein succès. On admirait la beauté de ce plant d'haricots. Mais à peine les siliques commençaient-elles à paraître, que je m'aperçus qu'on venait les voler pendant la nuit. J'ai pris le parti de vendre sur pied la récolte à un jardinier, qui versera 40 francs à la caisse de M. le Trésorier.

MADIA SATIVA.

Enfin, Messieurs, on a semé du *madia sativa* sur 6 ares 64 centiares, qui forment le complément de la surface du champ.

Comme l'an passé, ces plantes ont été en très-grande partie détruites, au moment de la floraison, par le ver blanc. Ce qu'ils ont laissé ne valait pas la peine d'être récolté.

Il y a une remarque à faire à ce sujet. Presqu'aucun des

Digitized by Google

divers autres produits essayés sur l'arpent de terre loué par la Société, n'a eu à souffrir de l'atteinte de ces larves. Il faut que la racine du madia-sativa ait un grand attrait pour elles, puisqu'elles se sont jetées presqu'exclusivement sur cette plante. Peut-être son odeur aromatique très-forte les attire-t-elle.

Je constate le fait. Il pourrait servir à préserver d'autres plantes du ravage, vraiment effrayant, que font ces vers du hanneton.

Résumons ces essais, Messieurs.

Succès complet pour la culture de l'*orge nampto*.

Je vais vous donner lecture d'une notice écrite l'an passé par M. Ottmann père, de Strasbourg, sur cette céréale, et vous conclurez certainement, après l'avoir entendue, que dans une terre riche nous aurions obtenu un produit encore plus considérable.

Le blé ne rend guère, au maximum, que 10 à 12 fois sa semence; l'orge ordinaire, 12 ou 14 fois. Nous avons obtenu dans un terrain fort médiocre, près de 25 fois la semence. Vous penserez, sans doute, Messieurs, qu'il est très-important de faire, au printemps prochain, l'essai en grand de cette orge.

Je vous propose de prier M. Renard, notre collègue, de préparer un terrain homogène, de le fumer également et de le semer moitié en orge ordinaire, et moitié en orge nampto, en réservant à cette dernière le côté du soleil, car c'est une céréale d'Asie.

Il sera facile de constater la différence des produits. Si la réussite est aussi complète que j'ai lieu de l'espérer, nous aurons une récolte suffisante pour adresser aux Sections du dehors de quoi répéter chez elles cet essai et mettre à

Digitized by Google

la portée des agriculteurs une partie de la semence de cette précieuse céréale (1).

(1) Voici la notice de M. Ottmann :

« Cette céréale exige avant tout un terrain riche, dit terrain à » orge, labouré et fumé, si faire se peut, avant l'hiver, et surtout » bien pulvérisé, et ameubli avec la herse, avant la semaille.

» La peine qu'on se sera donnée pour bien préparer la terre, sera » amplement compensée par une riche récolte. Aussitôt que la terre » sera ressuyée au printemps, on devra semer cette orge, et lui don- » ner une couverture de trois à quatre pouces de terre ; il faut cepen- » dant éviter de la semer près des habitations, ou près des arbres, » car les moineaux en sont très-friands ; cette orge mûrit (si la sai- » son est favorable) au bout de dix à onze semaines.

» En Asie, pays natal de l'*orge nampto*, cette céréale peut être se- » mée deux fois de suite dans le même terrain, et elle produit de cette » manière deux récoltes par année ; mais par ma propre expérience, » ainsi que par celle de plusieurs de mes amis, cultivateurs expéri- » mentés, nous avons acquis la conviction que cette seconde se- » maille mûrit mal chez nous, à cause des nuits longues et fraîches » que nous amène le mois d'août, époque où la seconde semaille entre » en épis ; de plus, employer la graine provenant de cette seconde » récolte, comme semaille, ce serait amener la dégénérescence; c'est » par ce même motif qu'on ne doit non plus la semer à proximité » d'autres variétés d'orge.

» Néanmoins, comme la croissance de cette orge est très-rapide, » j'engage cependant les cultivateurs à la semer, immédiatement » après la récolte, pour la seconde, et même pour la troisième fois, » sur le même terrain, mais uniquement dans le but de la donner en » vert ; car ses tiges moelleuses et ses larges feuilles donnent un » excellent fourrage très-nutritif.

» Il ne faut pas la tremper avant de la semer ; car alors le germe » viendrait avant que la racine ne fût développée ; au reste elle pousse » déjà le quatrième ou cinquième jour après sa mise en terre.

» Des expériences faites avec attention ont prouvé qu'elle réussit » mieux, semée en ligne qu'à la volée.

» Mais une chose essentielle, et qui passe pour ainsi dire inaperçue, » c'est que cette variété étant nue et sans balle, a l'avantage de » posséder sur l'orge ordinaire le double en partie nutritive; car cette » dernière étant mondée, ne rend que la moitié en grain, et l'autre

Digitized by Google

Sans être aussi complet, le succès de la culture de la *pomme de terre jaune des Cordilières* est cependant plus satisfaisant que ceux des essais tentés autour de Paris. Dans la notice rédigée par M. Bossin, grènetier à Paris (1), il dit qu'elle a presque constamment manqué, ou que le produit a été si minime et les tubercules bien développés si rares que leur prix a été de 2 francs le kilogr.

Quant à ce qui regarde la supériorité de cette variété sur les autres, les uns la préconisent, les autres la nient.

En voici de cuites à la vapeur : vous pouvez comparer les quatre variétés suivantes :

La rouge de Hollande, à pulpe blanche,

La jaunâtre, de M. Colombel,

La cordilière jaune d'or,

Et la pomme de terre vierge.

Je crois que la cordilière, si on ne parvient à en obtenir un rendement plus considérable, en lui enlevant, au moment de la fleur, une partie de ses tiges, ou en les mutilant pour pousser à la production des tubercules, je crois, dis-je, qu'elle ne sera guère cultivée que par curiosité : car il faudrait en tenir le prix beaucoup plus élevé que celui des variétés plus productives.

» moitié en balle, tandis que l'*orge nampto*, après avoir été battue » en grange, est tout grain ; l'hectolitre pèse 80 kilogrammes; comme » ses épis sont à six rangs, et qu'elle talle prodigieusement, son pro- » duit est aussi trois à quatre fois plus fort que celui de l'orge ordi- » naire.

» Je suis persuadé, que, si une fois cette orge est bien connue, » on n'en sèmera plus d'autre, et qu'elle occupera parmi les céréales » le même rang qu'occupe la pomme de terre parmi les plantes » sarclées.

» Ottmann père. »

(1) *Compte rendu à la Société d'Agriculture de l'Eure, des résultats obtenus en* 1842, *dans l'établissement de Limours, par MM. Malepeyre et Bossin.*

Digitized by Google

Je vous dois, Messieurs, le compte des frais de culture. Le voici :

Loyer du champ			50 f.	» c.
Fumier			25	
Semences			52	85
Journées pour sarclage, épierrage, butage et récolte			43	»
Total			170	85
Vente de récolte, à déduire			86	»
Reste			84	85
Valeur des produits restant à la Société :				
100 kilogr. de pommes de terre, à 50 cent	50 f.	» c.		
1 hectolitre d'orge nampto, pesant 55 k., à 50 cent	27	50		
Graine de mélilot, 8 k. 70, à 1 fr.	8	70		
	86	20	86	20
Boni			1	35

Vous voyez, Messieurs, que, grâce à la complaisance de M. Duchesne, notre honorable collègue, lequel n'a point voulu que le prix du labourage et hersage du champ lui fût payé, et au moyen de la vente de deux produits, la culture du champ d'essai n'a pas été, cette année, onéreuse à la Société.

Digitized by Google

RÉPONSE

DE M. COLOMBEL, DE CLAVILLE,

Membre de la Société,

AUX QUESTIONS QUI LUI ONT ÉTÉ ADRESSÉES SUR SON ARTICLE

« Des fonctions de la Terre et des Engrais

» dans

» LES PHÉNOMÈNES DE LA VÉGÉTATION (1). »

> Non ! les plantes ne se nourrissent pas plus par leurs racines que les hommes et les animaux ne se nourrissent par les pieds.

Toutes les plantes ligneuses, suivant notre opinion, n'ont besoin, pour prospérer, de fumier que jusqu'au moment où elles deviennent adultes, et celles herbacées jusqu'à celui où elles forment leur grain : passé ces deux époques, elles n'en ont plus besoin : témoins les grands arbres, comme nous l'avons dit ailleurs, au pied desquels l'engrais s'accumule au lieu de se dépenser. Il en est de même des plantes herbacées : lorsque leur grain se forme ou est formé, une addition de fumier autour de leurs racines leur nuirait plutôt qu'elle ne leur servirait. Une fois arrivée à cet état, aucune plante n'a plus besoin d'engrais pour arriver à son plus grand développement.

Tant que les plantes sont à l'état herbacé ou dans leur adolescence, elles ont besoin du concours simultané de la chaleur des gaz et des pluies de l'atmosphère, puis d'engrais dans le sol, pour leur fournir, par la réverbération, durant

(1) *V.* le précédent volume, page 70.

Digitized by Google

la chaleur du jour, de la vapeur humide pour empêcher leur trop complet desséchement.

Donnons, avant d'aller plus loin, afin de nous faire comprendre, quelques explications indispensables.

La semence, la marcotte, la bouture, de même que le tubercule, ont pris dans l'air, à l'aide des feuilles de la plante qui les a nourries, la sève consolidée qui constitue leur être, que nous considérons déjà comme ayant la vie, ou autrement comme capable de grandir et, par suite, de se reproduire.

Ainsi ces reproducteurs, fidèles à leur nature, s'empresseront, aussitôt que la température et le lieu nécessaire à leur développement le permettront, de se développer pour reproduire identiquement leur espèce; c'est-à-dire qu'à l'aide de l'humidité ou de quelques pluies, ou seulement par la rosée de chaque nuit, ces générateurs se gonfleront; leur sève, de sèche en partie qu'elle était, se dilatera, s'échauffera, deviendra presque liquide, et, contenant plus d'espace, percera ou ouvrira, pour s'échapper, l'épiderme, la peau ou l'enveloppe qui la retient à l'endroit où la nature lui a ménagé dans ce but une ouverture que nous nommons *yeux* ou *boutons*; puis, par cet endroit, avec la seule puissance que lui donne la vie, elle fera découler ce trop-plein dont chaque jour elle vient de se charger; on verra cette première sortie, garnie d'une petite membrane blanche et presque transparente, s'allonger toujours en descendant et former ainsi la première racine. Mais elle craint la lumière et surtout elle redoute la sécheresse. Elle essaiera donc de descendre le plus promptement possible, pour se garantir de leurs effets en se réfugiant dans l'ombre; et, si elle se trouve placée convenablement, elle aidera à imprimer les premières fonctions de la future plante.

Digitized by Google

Nous venons de voir se former la première racine: voyons maintenant comment se forme la première feuille, la plumule. Chaque matin, tant par la rosée que par la fraîcheur du terrain, chacune des semences dont la racine a déjà commencé à s'implanter est depuis quelques jours mouillée à sa surface et humide partout ailleurs. Cette mouillure lui vient évidemment de l'atmosphère : car, quand l'air ne peut pénétrer jusqu'à la semence, quoique humide et trempée, elle périt infailliblement. Donc elle a besoin pour vivre de s'abreuver de l'humidité que chaque nuit lui amène. C'est par ce moyen qu'elle liquéfie de plus en plus son suc laiteux, le fait descendre dans la racine, laquelle s'en emplit, grossit et s'allonge davantage.

Immédiatement au-dessus du point de départ de cette première racine, se forme et s'arrondit le collet de la plante à venir. C'est alors et de ce collet naissant que doit sortir la plumule. Mais, avant qu'elle puisse se montrer, il est nécessaire que l'action de mouiller et de sécher se fasse sentir plusieurs fois. Si la température empêche cette plumule de sortir promptement, la racine continuera néanmoins de s'engorger de sève et fera poindre dans sa partie la plus grosse et la plus charnue de nouvelles racines qui, comme elle-même, recevront le trop plein du liquide renfermé dans la semence; et enfin de son collet, devenu plus robuste, la plumule va sortir.

Jusqu'ici c'est la semence seule qui, en se gonflant de l'humidité de l'atmosphère et de celle réverbérée du sol, a fait naître et racine et plumule. C'est maintenant de cette plumule, qui va bientôt devenir feuille, que la plante naissante recevra désormais toute sa subsistance. Cependant, jusqu'à sa deuxième et quelquefois jusqu'à sa dernière feuille, cette plantule sera nourrie concurremment du peu de suc laiteux que recèle encore sa semence et de

Digitized by Google

ce qu'elle puisera dans l'atmosphère par ses jeunes feuilles; et enfin la semence va se trouver dépouillée de toute la matière nutritive qu'elle contenait, et ne laissera pour résidu que son enveloppe. C'est à cette époque de leur vie et quand la semence qui les a fait naître vient d'épuiser toute la matière liquéfiée et à moitié digérée qu'elle pouvait leur donner, que les plantes ont le plus grand besoin de l'engrais du sol.

Actuellement ne nous occupons plus des racines : elles recevront maintenant ce que les feuilles et bientôt le corps de la plante leur enverront. Revenons au deux ou trois feuilles dont la jeune plante est maintenant pourvue, et voyons comment elles vont se comporter. S'il se trouve que le terrain auquel la semence a été confiée soit infertile, la plante jusque là n'a pu s'en apercevoir, car l'amande de la graine a suffi à ses besoins. Mais actuellement, si le sol ne recèle que peu ou point de fumier ou d'engrais qui en tienne lieu, cette jeune plante va devenir souffrante, ses feuilles se tiendront verticalement et jauniront à mesure qu'elle grandira : elle ne végétera que faiblement et avec peine, et quelques jours de mauvais temps ou de changement subit dans l'atmosphère pourront la faire périr; ce sera surtout lorsque la chaleur du soleil viendra forcer son développement que cet état de langueur et de dépérissement se fera sentir : car pendant sa levée et pendant même les trois ou quatre mois d'hiver, pour les plantes d'automne, il y aura peu ou point de différence entre les végétations des plantes semées dans un terrain bien fumé et préparé à l'avance et celles d'un champ maigre et peu fertile. Mais au printemps, lorsque le soleil réchauffera le terrain, alors en quelques jours seulement la différence entre deux champs de qualité d'ailleurs égale pour le fonds devient tranchée : nous voyons dans le champ qui n'est

Digitized by Google

pas fumé les plantes ne montrer que des tiges petites, maigres et grêles, et dont les feuilles, jaunes ou presque rouges, se racornissent et cessent quelquefois totalement de nourrir la plante. Le champ bien cultivé, au contraire, étant muni de fumier ou de ses équivalents, présente des tiges grosses, bien pleines, et garnies de plusieurs feuilles larges, épaisses, tournées en spirales et d'un vert très-foncé; avec cette fourniture elles chargent beaucoup la tige, laquelle, dans beaucoup de plantes herbacées, est obligée de tomber et de ramper contre terre, ce qui permet au collet de la plante de taller, c'est-à-dire de produire de nouveaux jets verticaux, qui à leur tour se pencheront et s'abaisseront pour recevoir, comme les premiers, les émanations du fumier : car le desséchement que produisent, surtout au printemps, à la surface de la plante, l'air et le soleil, n'est pas, dans la plupart des circonstances, réparé suffisamment par la sève reprise et renvoyée du collet et des racines de la plante jusqu'à ses feuilles. Mais ce qui vient à son secours, c'est que, dans un terrain bien engraissé, la fermentation intestine du fumier procure une vapeur humide qui va s'attacher au-dessous des feuilles et des tiges abaissées, et vient ainsi les préserver d'un desséchement complet, dont les menacent souvent, au retour de la belle saison, certains coups de soleil. Il y a encore cet admirable avantage dans les champs bien fumés, c'est que la vapeur produite par le fumier qu'ils comportent s'échappe d'autant plus, que le soleil darde ses rayons plus avant dans le sol, de manière que les émanations produites rafraîchissent au moment même du plus grand besoin, et nourrissent, pour leur part, jusque vers le midi de chaque jour et quelquefois au-delà, non-seulement les feuilles, mais encore toutes les parties vertes de la jeune plante.

Digitized by Google

Nous ne comprenons le système de la nourriture des plantes que par cette alternative de mouiller et sécher; plus cette action est répétée, plus leur pousse et leur grandissement s'accélèrent. D'une part, nous voyons le collet d'une jeune plante ou ses feuilles, ou même quelquefois jusqu'à ses jeunes tiges ou bourgeons, devenir prêts à se dessécher : aussitôt la sève fait un mouvement rétrograde et vient des racines au secours de ces parties menacées. D'une autre part, nous voyons la rosée de chaque nuit ou des pluies, comme nous l'avons déjà dit, mouiller les feuilles et le bois, qui s'en approprient la partie qui leur convient pour l'envoyer aux racines et s'en nourrir eux-mêmes ; de ce renvoi de l'un à l'autre à mesure des besoins, de ce jeu continuel, ou, si l'on veut, de ce va-et-vient, se forment le grandissement et le grossissement de la plante, mais surtout et avant tout à son collet (1), ce que nous démontrons plus amplement dans l'article inséré au dernier volume de ce *Recueil*.

Jusqu'ici nous voyons que toute la nourriture des plantes s'accomplit à l'aide de l'humidité, par ces millions d'agents inorganiques répandus dans l'atmosphère et recélés dans le sol. Ces débris de tout ce que comporte la nature, restent sans doute dans ces deux grands réservoirs, jusqu'au moment où, aidés par la chaleur du soleil, ils sen-

(1) Si l'on pouvait comparer le règne végétal au règne animal, on trouverait qu'il y a similitude entre l'un et l'autre, et que l'organisation des plantes concorde, pour ainsi dire, avec celle des animaux. On pourrait supposer que le collet de la plante fût son ventre, et que là elle recevrait par une espèce de nombril, comme cela a lieu en effet, toute la nourriture dont peut disposer la semence, qu'ensuite ce même collet continuerait l'office du ventre, c'est-à-dire que par les feuilles ou la tête de la plante il recevrait toute la nourriture envoyée de l'atmosphère, pour l'élaborer, et l'envoyer ensuite, par de secrets ressorts, vivifier toutes les parties de la plante.

Digitized by Google

tiront le besoin impérieux de se réorganiser. Nous disons sentir, car nous supposons que la nature les a doués d'une disposition à rechercher de préférence les plantes qui leur sont le plus assimilables. Pour notre part, nous croyons à cette idée, ainsi que nous l'avons avancé dans notre article sur la fabrication du fumier (1), et ce qui nous confirme dans cette pensée, c'est que les débris putréfiés d'une plante sont, à notre connaissance, le meilleur aliment à donner pour élever une autre plante de la même espèce.

L'accroissement des plantes est subordonné à la chaleur que le ciel nous envoie; car dans les instants où la nature opère une grande décomposition, elle opère dans le même temps une grande réorganisation. Et remarquons que c'est dans les temps d'orage, où tout se décompose et se putréfie promptement, que l'on voit la pousse de tous les végétaux s'accélérer dans la même proportion. C'est donc évidemment dans ce cas que les plantes reçoivent, par les gaz et les vapeurs que l'air enlève ou charrie, le plus de nourriture et qu'elles croissent plus promptement.

Cette nourriture des jeunes plantes par leurs feuilles et leurs premières tiges, tant à l'aide de l'atmosphère que de la vapeur que le soleil fait produire au fumier en accélérant sa fermentation intestine, est ici tout à fait analogue avec ce que pratique la nature pour nourrir et faire prospérer les grands arbres des forêts : car ils ne reçoivent, on doit le croire, que les seules émanations sorties de nos écuries, de nos logements et de tous les lieux en général où il s'opère quelque décomposition, et que l'air charrie ensuite dans l'atmosphère, laquelle est chargée de cette manne des plantes; car, remarquons que les terrains sur lesquels sont plantés de grands arbres, ne doivent pouvoir

(1) *V.* le présent *Recueil*, vol. pour 1841, page 100.

Digitized by Google

fournir à ceux-ci aucune subsistance. Un exemple nous donnera cette preuve : que l'on fasse un remblai aux pieds de deux arbres déjà formés, dans un massif ou dans une futaie ; que ces arbres soient, nous supposons, à moitié de la grosseur qu'ils pourront atteindre par la suite ; que ce remblai soit pour un de ces arbres du sable pur ou une terre complètement infertile, même, comme nous l'avons vu, du minerai de fer, et que pour l'autre de ces mêmes arbres ce remblai consiste en de bon fumier ou de bon terreau, et que, hors ces remblais, toutes choses soient égales d'ailleurs, nous mettons en fait que, malgré cette différence de traitement pour les deux arbres, l'un ne poussera pas plus que l'autre. Si ces mêmes sujets sont des arbres à fruit, tout cultivateur sait que l'arbre le mieux traité ne donnera pas, à cause de sa fumure, plus de fruits que son compétiteur chargé de terre ingrate ; leur accroissement, comme leur fructification, dépendront essentiellement de l'atmosphère et non de la quantité de fumier, inutile pour eux, que comporterait le terrain sur lequel ils sont plantés.

Presque toutes les plantes herbacées, lorsqu'elles forment et façonnent leurs semences, n'ont plus, de même que les grands arbres, besoin de l'action du fumier qui se trouve en terre ; leur en apporter de nouveau dans cette période de leur vie, serait complètement inutile ; leurs racines alors ne reçoivent même plus en réserve la sève que la plante s'approprie par sa tête et ses quelques feuilles : car cette plante emploie en grande partie sa subsistance, qu'elle reçoit de l'atmosphère, à nourrir son fruit ou ses semences, et le surplus n'est mis en réserve que dans les nœuds de la plante ; aucune partie de sève, à ce moment de la fructification, n'est plus envoyée jusqu'aux racines.

Digitized by Google

Pourquoi, depuis si longtemps, et de nos jours encore, attribue-t-on aux racines le mérite de nourrir la plante? Pour notre part, nous croyons que cette idée n'est pas plus réfléchie que celle qu'avaient nos grands-pères, lorsqu'ils écrivaient dans leurs livres scientifiques que le grain pourrissait en terre pour renaître ensuite. Ces deux propositions n'ont pas à nos yeux plus de fondement l'une que l'autre. Nous savons aujourd'hui que les semences ne pourrissent pas pour se reproduire; mais ce qu'il semble que nous ignorions, c'est que toutes les phases de la vie des plantes, bien observées, nous démontrent que ce ne peut être les racines qui les nourrissent : car dans tous les cas que nous avons pu vérifier, c'est toujours la semence, en attendant que la plante soit arrivée à un certain degré de croissance, ou la plante elle-même lorsqu'elle a atteint ce degré, qui forme, nourrit et prolonge ses racines selon ses besoins, ces dernières ne lui servant que de piédestal pour la fixer en terre, et en même temps de refuge pour garantir sa sève, ainsi qu'elle-même, contre le dessèchement.

Nos aïeux disaient encore que la terre fournissait par elle-même la matière nécessaire à la charpente des plantes. Dans ce cas, le champ cultivé aurait dû, quoiqu'imperceptiblement, diminuer chaque année, tandis que c'est le contraire qui arrive; c'est justement le champ le mieux cultivé, celui qui fournit le plus de récoltes, un jardin par exemple, lequel s'exhausse le plus sensiblement. Les plantes étant formées par l'humidité de l'air, ne font qu'apporter au terrain, sans lui prendre autre chose, nous le pensons, que les émanations de l'engrais qui s'y trouve incorporé; mais le résidu de ces engrais doit se convertir en terre, ce qui fait comprendre comment un

Digitized by Google

champ cultivé peut s'exhausser en donnant beaucoup de récoltes.

La nature, pour la nourriture des plantes, procède par voie d'humidité; c'est dans leur enfance surtout qu'elles ont le plus grand besoin d'être alimentées de cette manière, ainsi que nous l'indique le contenu de leur semence, qui devient très-limpide à l'instant de son plus fort épanchement. De même nous pouvons reconnaître, ainsi que chacun de nous l'a vu, que, pour faire fonctionner régulièrement la végétation des jeunes plantes, une goutte d'eau garnit longtemps, chaque matin, chacune des plumules ou des jeunes feuilles de toutes les plantules d'un champ. Si le temps devient sec et aride, que la rosée manque pendant plusieurs jours, les plantes, dans un champ mal fumé, se détruisent; celles d'un champ gras se maintiennent plus longtemps.

Lorsque les plantes ont atteint leur adolescence, qu'elles se sont plus développées au grand air, qu'elles ont acquis et fortifié tous leurs organes, elles deviennent plus rustiques, et alors l'atmosphère peut très-probablement leur distribuer une nourriture plus concentrée, nourriture que, d'ailleurs, ainsi que nous l'avons vu déjà, elles cesseront, dans certaines circonstances, d'envoyer jusqu'à leurs racines.

On a prétendu que les racines s'appropriaient la décomposition immédiate de l'engrais pour la transmettre à la plante et à ses semences pour les nourrir; s'il en était ainsi, chaque sorte d'engrais différent devrait nécessairement laisser apercevoir quelques indices de cette différence, soit dans le grain, soit dans le fruit qu'il aurait contribué à alimenter. On sait qu'il n'en est pas ainsi, et cela nous porte à croire que tout engrais, quelqu'il soit, ne coopère à la nourriture d'une plante que par

Digitized by Google

les émanations qu'il projette sur ses feuilles et ses parties vertes, ainsi que nous venons de le dire et que nous l'avons démontré plus au long dans notre article précité.

Donnons une autre preuve à l'appui de notre opinion sur la nourriture des plantes : qu'un arbre, par exemple, soit soumis à la greffe, ce sera toujours la nature de cette greffe qui déterminera l'espèce de fruit que l'on devra obtenir, tandis que les racines du sujet greffé ne modifieront en rien ni le goût ni la qualité du fruit que l'on prétend être alimenté par elles; donc l'on voit dans ce cas, comme dans tous les autres, que ce sont évidemment les feuilles et les branches qui nourrissent le fruit, sans autre secours des racines que de reprendre, en partie seulement et lors du besoin, ce qu'elles-mêmes leur ont précédemment envoyé.

Un autre exemple encore : qu'un arbre greffé vienne à opérer son affranchissement, c'est-à-dire qu'il parte naturellement de nouvelles racines du collet de la greffe, qui dans ce cas se trouve près de terre ou dans terre, celles-ci supplanteront les anciennes, qui périront infailliblement (1) : et l'arbre, de chétif qu'il était, surtout s'il était greffé sur paradis ou cognassier, devient vigoureux et fournit beaucoup plus de pousse et de bois qu'auparavant; parce que ses racines ne sont plus alors qu'une partie de lui-même, tandis qu'avant il n'y avait tout au plus qu'une certaine analogie entre la sève du sujet et la sienne.

Que l'on fasse artificiellement cette opération d'affranchir l'arbre, ce qui se pratique facilement en faisant des

(1) Remarquons en passant que la terre ne joue ici qu'un rôle purement passif; l'arbre, comme nous le voyons, se crée de sa propre substance, une série entière de nouvelles racines, et laisse mourir la totalité des anciennes en ne leur fournissant plus de sève.

Digitized by Google

plaies longitudinales au bourlet de la greffe, puis en remplissant et pressant contre ces plaies de la terre douce et humide, en déblayant auparavant toute la terre qui recouvre les anciennes racines et en en apportant de nouvelle et d'une nature opposée à celle qu'on aura enlevée, l'on verra cependant que l'arbre affranchi donnera identiquement le même fruit qu'auparavant. Donc ce n'étaient pas les anciennes racines, non plus cependant que les nouvelles, qui ont donné la subsistance au bois et aux fruits, mais bien seulement l'atmosphère.

Si un arbre pousse des scions sur son tronc au-dessous de sa greffe, cette nouvelle végétation étant une extension du sujet lui-même, et la sève qu'elle produira étant par conséquent la même que celle-ci, ces nouvelles pousses auront plus de vigueur que celles de la greffe, mais ne la détruiront pas, parce que celles-ci, suivant la loi de toutes les plantes, seront nourries par l'atmosphère et non par les racines. Ces dernières ne servent donc que de rafraîchissoir commun à l'une et à l'autre espèce.

En greffant à la tête de l'arbre, comme nous l'avons fait, cinq à six espèces qui ont toutes leur sève différente, et qui poussent plus ou moins vite, selon qu'elles ont plus ou moins d'analogie avec celle du sujet, et selon que leurs feuilles offrent plus de surface aux prises de l'atmosphère, on n'attribuera sans doute pas au terrain où sont implantées les racines les cinq à six différences de nourriture que l'arbre se procure. Il nous paraît plus convenable que chaque espèce recueille elle-même, par ses feuilles, ce qui lui convient le mieux dans l'atmosphère, surtout quand nous savons qu'elles ont un choix immense à faire dans ce grand réservoir, et peuvent n'y prendre que ce qui convient à leur alimentation; tandis que, dans le terrain, ce choix pour les racines, même dans les meil-

Digitized by Google

leures conditions possibles, est extrêmement borné, ou même quelquefois nul, comme nous le voyons pour les plantes que l'on peut faire pousser et fructifier dans du verre pulvérisé, dans du poussier de charbon, etc., etc.

La greffe est une opération contre nature : l'arbre greffé a moins de force qu'un autre qui n'aurait pas subi cette opération. La greffe est un second collet que l'on donne à l'arbre, et le bois compris entre l'ancien collet et le nouveau n'est plus en quelque sorte que le prolongement de la racine, qui, au lieu d'être dans terre, existe sur terre. Cette partie n'étant plus qu'une sorte de magasin pour la sève, cet arbre fonctionnera moins bien que précédemment, parce que sa sève ne descend plus aussi directement jusqu'à ses racines. Que l'on greffe encore une fois sur le bois de la première greffe, et on verra l'arbre pousser moins encore. Enfin, que l'on greffe ainsi l'une sur l'autre une troisième, une quatrième et même une cinquième fois, comme nous l'avons fait, on obtiendra, en greffant toujours de bonnes espèces, des fruits excellents et très-sucrés; mais l'on n'aura presque plus ni bois, ni bourgeons, ni feuilles. Les quelques feuilles d'un tel arbre n'enverront pendant l'été leur trop plein de sève qu'à une faible distance sous l'écorce de son tronc; elle y tournoiera, s'élaborera mieux et produira de meilleurs fruits ou de meilleures semences au détriment du bois. Les vieux arbres sont presque dans le même cas; aussi leurs fruits sont-ils plus sucrés que ceux des jeunes.

Puisque nous voyons ici que c'est par sa tête que l'arbre modifie ses fruits et nullement par ses racines, répétons donc encore une fois, pour les plus incrédules, que ce ne sont point les racines qui nourrissent les branches, mais bien les feuilles et les branches qui nourrissent les racines.

Digitized by Google

Ajoutons maintenant que tout ce que nous venons d'écrire, tant dans notre mémoire précédent que dans celui-ci, sur la fonction que remplissent le fumier, ainsi que les racines à l'égard des plantes, est pour nous à l'état d'une vérité bien démontrée, jusqu'au point même que, lorsque nous voyons nos nombreux faits pratiques de culture, nous la résumer, nous ne pouvons résister plus longtemps à la tentation de dire : *Non ! les plantes ne se nourrissent pas plus par les racines que les hommes et les animaux ne se nourrissent par les pieds.* Du reste, la nature, dans toutes celles de ses actions que nous connaissons le mieux, ne procède pas autrement que nous ne l'indiquons ici : car c'est par la tête, ou du moins ce n'est pas par les pieds qu'elle administre sa nourriture.

D'ailleurs il est reconnu par tous ceux qui l'ont observé, que les plantes opèrent l'évacuation de leurs excréments par leurs racines ; et il semble déjà bien difficile à croire que le lieu même où elles envoient leurs déjections soit aussi celui par où elles prendraient leur nourriture, surtout quand cette idée ne peut être et n'est en effet qu'une fiction, une supposition de laquelle on ne peut tirer que des conséquences hasardées ou au moins peu concluantes, même pour les savants, lesquelles le sont encore moins pour nos pratiques de culture et pour le simple bon sens des cultivateurs.

Il est reconnu encore que la vie d'une plante réside dans son collet ; c'est de là qu'elle fait suinter de la sève, qui devient racine, pour la fixer en terre, et c'est de son collet également qu'elle envoie ses bourgeons et ses feuilles recueillir la rosée de chaque nuit pour se nourrir et grandir.

Il est reconnu aussi que, dans notre climat, un très-

Digitized by Google

grand nombre de plantes herbacées perdent la totalité de leurs racines, qui meurent et se dessèchent pendant l'hiver. Pour remplacer celles que ces plantes ont laissé mourir parce qu'elles ne formaient plus assez de sève pour leur en envoyer, elles recueillent au printemps de quoi se nourrir amplement et fournir de nouvelles racines, qu'elles produisent de leur collet, pour se fixer de nouveau en terre, se soutenir et se conserver la fraîcheur indispensable à leur accroissement pendant l'été.

Demandons-nous maintenant comment ces plantes privées de racines ont pu rester vivantes et même fonctionner encore sans leur secours; la réponse est facile: par l'humidité de l'atmosphère et les gaz échappés et réverbérés de l'engrais que comporte le terrain. Et c'est bien ainsi que les choses se passent: car nous avons remarqué bien des fois que, toutes les fois qu'il y a émission de ce dernier gaz, il y a végétation et grandissement dans les jeunes plantes. Mais si cette émission cesse, les plantes ne grandissent plus, et même, comme nous venons de le voir, leurs racines, dans l'hiver, se dessèchent et meurent.

Il est cependant bon nombre de plantes herbacées, surtout de celles à racines pivotantes, lesquelles ne sont pas destinées à perdre leurs racines exactement chaque hiver: pourtant une circonstance fort ordinaire peut faire périr ces racines en totalité ou seulement une partie d'elles-mêmes. Qu'un terrain, par exemple, divisé et ameubli par la charrue, se trouve détrempé pendant l'hiver, que la gelée survienne avant qu'il soit égoutté et rassis, toutes les plantes seront entourées d'eau gelée et prises comme dans un étau; si cette gelée continue, elle exhausse le terrain en lui donnant encore plus de volume; les plantes prises étroitement sous leur collet sont soulevées

Digitized by Google

et arrachées. Lorsque vient le dégel, le terrain se rasseoit et se rabaisse, et laisse à nu ces racines pivotantes, lesquelles sont cassées plus ou moins profondément; l'on voit alors le collet de chaque plante juché de 6 à 8 centimètres et quelquefois même de 10 à 12 au-dessus du terrain. Nous avons vu souvent des trèfles et de jeunes luzernes soulevés ainsi au sortir de l'hiver. Si à cette époque la saison devient aride et que le terrain se dessèche, beaucoup de ces plantes meurent. Si au contraire le temps est doux, qu'il pleuve souvent, le collet se mouille et s'échauffe, gonfle la racine en l'emplissant de sève; cette sève, pour s'épancher, perce l'enveloppe de la racine dans sa partie la plus ombragée et la plus rapprochée du terrain. L'on voit donc ici encore des plantes privées de la portion la plus nécessaire de leurs racines, s'en faire de nouvelles à l'aide de leur collet.

De tout ce qui précède, nous concluons enfin et positivement que ce ne sont point les racines qui donnent la nourriture à la plante, mais bien la plante qui la donne aux racines. Nous concluons aussi que le fumier ne nourrit point les plantes par leurs racines, ni par sa décomposition matérielle et immédiate, mais qu'il aide seulement à leur nourriture par les gaz et les émanations que lui enlève la chaleur du soleil en les attirant sur les feuilles, les tiges et les rameaux des jeunes plantes.

ADDITION DE L'AUTEUR

A LA RÉPONSE PRÉCÉDENTE.

On nous objecte que, suivant les agronomes et les praticiens, d'accord en cela avec l'expérience, c'est à l'époque de la floraison que les plantes commencent à emprunter le plus au sol; et la preuve, dit-on, c'est que les

Digitized by Google

récoltes fauchées en vert ne détériorent le terrain que faiblement, ou pas du tout, en comparaison de celles venues à maturité. Ensuite on ajoute que si, à cette époque de leur croissance, une pluie chaude détermine le fumier à se décomposer davantage, la plante reverdit et nourrit mieux ses semences.

Notre réponse est que, si au lieu de faucher on arrachait la récolte au moment de sa floraison et qu'on enlevât du champ toutes les racines, on trouverait le terrain aussi épuisé que si cette récolte fût venue à maturité. De plus, si après cet enlèvement on retardait le labour jusqu'au moment présumé de la maturité de la récolte enlevée, on trouverait ce terrain encore plus détérioré que le champ dans lequel la récolte aurait mûri sur pied : car, en fauchant en vert, on n'enlève qu'une partie seulement de la récolte; les racines qui restent en terre sont alors pleines de sève, et elles bonifient cette même terre en se décomposant; c'est même souvent la seule fumure que reçoivent les prairies. Mais lorsqu'on enlève la récolte à maturité, les racines sont desséchées et ne laissent plus rien de leurs dépouilles au terrain, car elles ont donné tout ce qu'elles possédaient de sève pour aider à nourrir le grain; et ce grain n'a dû sa formation qu'à la plante elle-même, et non au fumier qu'il aurait, dit-on, sucé par les racines de cette plante. Ce qui prouve l'exactitude de notre raisonnement, c'est qu'une pépinière de choux, de betteraves ou de colza, quoiqu'arrachés jeunes, détériorent le terrain à l'égal au moins d'une récolte venue à maturité. Les radis et beaucoup d'autres plantes, cueillies vertes et arrachées dans les jardins, sont dans le même cas.

Ajoutons que lorsqu'une plante forme sa semence ou son fruit, elle est munie de tous ses organes, et, l'atmos-

Digitized by Google

phère aidant, elle se suffit à elle-même et n'a besoin du terrain, comme du fumier, que pour maintenir la fraîcheur de ses racines; elle possède dans ses branches et dans ses racines, avec ce qu'elle reçoit chaque jour de l'atmosphère, le complément de sève nécessaire à cette période de son existence; elle va peu à peu reprendre la sève contenue dans ses racines, pour aider à la formation de ses semences, lesquelles n'ont plus besoin, pour s'accomplir, que d'une atmosphère convenable; car si une pluie chaude, jointe à du fumier qu'on apporterait ou à celui qui se trouverait dans le terrain, déterminait une nouvelle vigueur dans cette plante, ce serait toujours aux dépens de la graine ou de la semence qui va se former. Le moindre mal que pourrait faire une nouvelle émanation du fumier, en gonflant outre mesure le pied et les parties vertes de la plante, ce serait de faire avorter les semences. D'autres fois, et c'est ce qui arrive le plus fréquemment, la récolte se penche ou verse; il part alors du collet de beaucoup de plantes, ou de leur tronc, de nouvelles pousses, ce qu'on appelle *regainir,* et de cette surabondance de nourriture, une partie de sève s'écoule ou s'épanche pour former de nouvelles racines. La récolte, dans ce cas, s'appauvrit au lieu de s'améliorer; on pourrait presque dire, en voyant ce changement dans la végétation, qu'une nouvelle plante va se former ou surmonter l'ancienne pour l'effacer ou la dominer. Cette remarque peut se faire souvent sur des choux à graines, du blé, de l'avoine, du sarrasin, etc.; mais surtout sur les trèfles et les luzernes, qui ne peuvent donner de graines qu'à leur repousse, ou même n'en donnent pas du tout, si elles se trouvent dans un terrain humide et très-gras. Le fumier, donc, comme nous l'avons dit, n'aide utilement au développement des plantes que jusqu'au moment

Digitized by Google

où elles deviennent adultes ; à ce moment, elles n'ont plus besoin d'une nouvelle et intempestive émanation de ce fumier, émanation qui ne ferait que priver ces plantes de leur espoir le plus cher, celui de faire des semences pour se reproduire, ce qui est leur but constant, et ce qui est aussi celui de tous les cultivateurs, pour beaucoup d'entr'elles.

On nous dit encore : les plantes se nourrissent matériellement en décomposant le fumier par leurs racines, et non par les émanations de ce fumier, substance légère que le vent, nous dit-on, peut enlever, et qui nourriraient tout aussi bien les plantes du champ voisin que celles du champ où est appliqué le fumier. On nous dit de plus que les pommes de terre et le pas-d'âne sont une preuve que les plantes se nourrissent par leurs racines, et que les asperges le prouvent doublement par la grande quantité de fumier qu'elles dépensent.

D'après les exemples que nous avons cités dans nos deux précédents articles, nous pensons avoir démontré que les racines sont des esclaves et ne font qu'obéir ; leur rôle est purement passif ; elles n'ont besoin, suivant la nature de la plante qui les place ou qui les a placées, que d'un peu plus ou moins de fraîcheur ou d'humidité, de même que d'un peu plus d'étendue, d'espace ou de facilité pour pénétrer le terrain.

Les racines, disons-nous, ne font qu'obéir ; on peut se les figurer comme une espèce de réfrigérant pour les fonctions de la plante ; elles attirent autour d'elles l'humidité du terrain, mais nullement la décomposition du fumier : car on peut remarquer que ce fumier se décompose et disparaît tout aussi bien et tout aussi vite dans un champ qui n'est pas garni de plantes, que dans celui qui en est garni. Elles ne font qu'obéir ; car, remarquons ceci :

Digitized by Google

que, pendant l'hiver, le pied d'une plante soit mis dans une serre chaude et que sa tige soit en dehors de cette serre, malgré cette circonstance heureuse pour ses racines, cette plante ne poussera pas, ni ses racines non plus, ou au moins très-peu; qu'au contraire, le pied soit hors la serre et la tige en dedans, cette plante poussera et fructifiera tout aussi bien que les autres plantes de la serre; la racine de cette plante poussera également et dans les mêmes proportions relatives que la tige elle-même.

Il est de toute nécessité, pour la pousse et l'accroissement des plantes, qu'il y ait échauffement et dessèchement à leur surface; les racines, pour fonctionner, sont toujours subordonnées à la position que les plantes subissent sous ce rapport. Il faut que cet échauffement soit tel qu'il puisse dilater la sève qu'elles contiennent dans un état toujours plus ou moins concret, et cette sève contenant plus d'espace dans la plante, la gonflera dans toutes ses parties, descendra dans les racines pour s'épancher, se condenser et se rafraîchir; puis, dans cet état, elle revient sur elle-même au secours des surfaces aériennes de la plante, qui la rappelle, et qui sans cette heureuse combinaison, serait, comme nous l'avons dit ailleurs, menacée chaque jour d'un desséchement complet.

Les plantes multiplient leurs racines suivant leurs besoins. Citons d'une part, parmi celles qui en forment beaucoup, le lierre : il s'en crée à presque tous ses nœuds; les ronces, les citrouilles, les fraisiers, le chiendent, le trèfle blanc, surtout l'espèce nouvellement importée de Suède, etc., etc. D'autre part, parmi celles qui en comportent le moins, ou qui peut-être n'en ont pas ou presque pas, les champignons, les morilles, le gui sur les pommiers, les mousses sur les pierres et sur les arbres, etc.

Suivant notre opinion, c'est du contact des gaz qui,

Digitized by Google

préparés par l'atmosphère, retombent chaque nuit sous forme de rosée, avec les émanations qui s'élèvent chaque jour à l'aide du soleil, que se forme et s'entretient la nourriture des plantes. Ce contact, ce choc, ou mieux, si l'on veut, cette rencontre, soit qu'elle s'exerce dans l'air ou dans le sol, peut et doit, suivant nous, opérer le même phénomène dans tous les lieux où devra exister le collet d'une jeune plante. Si ce collet se trouve placé au-dessous de la superficie du sol, les émanations de la pourriture contenue dans le terrain et les gaz qui y sont renfermés, contribueront pour la plus forte part au développement de cette plante ; mais à mesure qu'elle grandira, elle se donnera, par ses pousses et ses feuilles, des agents, ou, si on le peut, dire de nouveaux utricoles, de nouveaux collets, en quelque sorte, qui recevront de l'atmosphère pour elle une plus grande somme de *nourriture*, et conséquemment elle en recevra alors moins du sol, et d'autant moins que la plante s'élévera davantage. L'asperge se trouve dans le premier cas que nous venons de citer : car plus on fait grande la récolte de ses turions, plus elle consomme de fumier, non parce que ce fumier serait absorbé par ses racines, mais parce qu'il est aspiré, sous forme d'émanation, par les pousses qui s'élèvent du collet de la plante.

Le gui, sur les pommiers, se trouve dans le cas opposé à l'asperge naissante ; cette plante ne reçoit, ni de l'engrais du sol où est placé l'arbre, ni de cet arbre lui-même aucune nourriture directe. Elle ne devra donc recevoir, pour son développement, que la rosée de chaque nuit et l'air ambiant que l'atmosphère charrie. La mousse sur une pierre ne doit opérer non plus son accroissement qu'à l'aide des pluies, des rosées et de l'air ambiant.

Voici la preuve que nous apportons pour ce qui regarde

Digitized by Google

cette dernière plante : nous avons amoncelé, il y a sept à huit ans, jusqu'à 2 mètres de hauteur, de gros et larges cailloux extraits nouvellement d'une marnière. Peu de temps après s'est formé et élevé, sur quelques points de ces cailloux, une espèce de mousse jaune, dont la longueur a atteint, pendant les premiers six mois, de 5 à 15 millimètres de hauteur. Aujourd'hui cette mousse, qui s'est perpétuée, couvre la presque totalité des cailloux amoncelés; sa pousse, à partir de son premier collet, peut avoir maintenant de 50 à 80 millimètres de hauteur; mais ce qui est le plus digne de remarque, c'est que là où elle est la plus haute et la plus épaisse, c'est là aussi qu'elle a déposé, à l'aide de la plus nombreuse putréfaction de ses diverses séries de racines, le sédiment le plus épais, au point que dans les endroits les plus creux et où la plante a dû maintenir le plus longtemps sa fraîcheur, on trouve une épaisseur, sur les cailloux, de 7 à 8 millimètres de terre pure, parfaitement semblable à celle que nous cultivons, et par-dessus cette terre et près du collet des plantes, au moins aussi épais de terreau noir, qui, à l'œil et au toucher, semble gras et fertile. De ce fait, concluons deux choses : la première, c'est que cette plante peut vivre comme la précédente (le gui du pommier) sans aucun secours du sol; la seconde, c'est, comme nous l'avons dit, qu'un terrain s'exhausse d'autant plus que ses récoltes sont meilleures.

Nous cesserons, à partir de ce moment et dans tout le courant de cet article, de relater les questions qui nous ont été soumises. Nos réponses, nous le pensons du moins, feront suffisamment connaître quelle aura pu être la question adressée.

On veut que le fumier alimente directement les racines, sans songer que, fût-il même doué de cette propriété, il

Digitized by Google

ne pourrait en tous cas exercer son action sur elles que pendant une période très-restreinte de leur croissance : car les racines de la presque totalité de toutes les plantes descendent bien au-delà de la terre cultivée : maintes et maintes fois nous les avons suivies jusque dans leurs dernières ramifications que nous trouvions à une profondeur qui nous surprenait toujours, à une profondeur telle enfin, et ce dans le sous-sol, que le cultivateur ordinaire ne s'en fût jamais douté. Comment veut-on maintenant que le fumier, par sa décomposition immédiate puisse nourrir une plante par ses racines, à une aussi grande distance de la couche où il est placé? surtout quand on sait, ou du moins qu'on a pu observer que le fumier ne descend jamais, même dans la couche de terre cultivable, qu'à une très-minime profondeur ; ce qui nous en donne la preuve, c'est qu'un champ, même très-bon, peut être rendu infertile en ramenant une certaine épaisseur du sous-sol à sa surface; tout cultivateur a encore, et bien souvent à ses dépens, acquis la preuve que, dans presque tous les sols, cette opération, poussée trop loin, nuit essentiellement à la récolte. Qu'on fasse un fossé, comme nous l'avons dit ailleurs, on verra que le talus de ce fossé, dans certaines terres surtout, et malgré que d'ailleurs et précédemment elles aient été bien fumées à leurs surfaces, le talus de ce fossé, disons-nous, ne sera capable de donner, pendant plusieurs années, aucune espèce de plantes; donc le fumier n'avait pas descendu dans le sous-sol. D'ailleurs on peut vérifier que cette terre, profondément extraite, ne contient pas une parcelle d'humus et ne peut par conséquent donner aux plantes une nourriture qu'elle ne recèle pas.

Voyons encore quelle est la qualité du terrain que nous trouvons sous nos plates-formes et fosses à fumier.

Digitized by Google

Là, sans doute, si le fumier est susceptible de s'y incorporer, nous trouverons le sous-sol fertilisé. Cependant, ici comme ailleurs, la terre, à une profondeur de 30 centimètres seulement, si poreuse qu'elle soit, est d'une infertilité aussi absolue que celle prise dans le sous-sol du milieu des champs. Nous avons démontré, dans notre article sur la confection du fumier, que le même fait se fait observer sur les bas côtés des grandes routes; ces bas côtés reçoivent une très-grande quantité de fumiers et d'urines: cependant au bout d'un certain temps ils ne contiennent qu'infiniment peu d'humus, parce que ces engrais ont fait comme ceux de nos champs; au lieu de descendre dans le sol, ils se sont convertis en vapeurs; aussi, d'après ces faits, qui nous paraissent concluants, nous croyons que les fumiers remontent toujours et ne descendent point dans le sol pour nourrir les plantes par leurs racines.

Les fumiers étant le produit de décomposition et de désorganisation, il est nécessaire, suivant nous, qu'ils s'éparpillent en parties infimes dans l'atmosphère, pour y reprendre le commencement d'une nouvelle vie; suivant nous, encore, l'atmosphère est toujours chargée et sans cesse renouvelée de toutes les parties les plus infimes, ou, si on l'aime mieux, des derniers atômes de toute décomposition; et elle est chargée en même temps de pourvoir à toutes les réorganisations et à la nourriture de toutes les plantes, dans tous les lieux où celles-ci peuvent exister. D'après ce système, la mobilité de l'atmosphère nous fera comprendre qu'elle peut envoyer les produits des décompositions dont elle est dépositaire, sur le champ qui aura le plus d'attraction pour elle, et même qu'elle permettra à chaque plante de faire, dans ces décompositions à l'infini qu'elle contient, le choix qui lui conviendra. Nous

Digitized by Google

comprendrons aussi que la chaleur et le desséchement des terrains volcaniques leur permettra, quoique dénués de fumier et d'humus, d'attirer et de conserver les gaz fertilisants à l'égal au moins de nos champs, lesquels n'ont de chaleur ou d'attraction que celle seulement que nos fumiers leur donnent.

Les faits que nous avons énumérés plus haut, nous indiquent que le fumier ne descend qu'à une très-faible profondeur dans le sol, et comme nous savons que ce fumier se dissout et disparaît même dans un temps très-court, surtout dans les sables et les sols légers, qu'ils soient ou non chargés de plantes, nous devons en conclure que l'évaporation seule a dû être la cause de sa disparition, surtout quand nous connaissons qu'il ne cesse de projeter ses vapeurs et de s'exhaler toujours jusqu'à ce qu'il soit complètement dissous et qu'il ne laisse de sa matière qu'un résidu terreux. Qu'on laisse, par exemple, pendant deux ou trois ans un gros tas de fumier s'évaporer à l'air : au bout de ce temps il aura tellement diminué de volume, qu'il ne sera plus capable de fertiliser que quelques ares de terrain seulement, tandis qu'auparavant, s'il eût été transporté en temps opportun, il eût pu en bonifier un hectare; là on voit clairement, ce nous semble, que toute la richesse qui lui a manqué dans le premier cas était composée de la chaleur de ses exhalaisons et vapeurs perdues sans utilité pour son possesseur. Nous disons son possesseur : car, pour la végétation en général, ces vapeurs ne sont pas perdues : elles iront flottantes dans l'atmosphère vivifier les bois, les forêts, les grands arbres, de même qu'une partie redescendra chaque nuit fertiliser un sillon préparé pour les attirer ou pour les recevoir, donner naissance à un germe, nourrir et fertiliser de jeunes plantes, mais toujours en proportion du degré ou

Digitized by Google

de la puissance d'attraction de la plante ou du champ qui devra en profiter.

Nous répéterons que la terre cultivable, comme en général toutes les terres, s'exhaussent chaque jour, témoin, pour le plus grand exhaussement possible, les cimetières : nous avons vu enlever dans toute la superficie d'un de ceux-ci, après quarante-cinq ans d'un dernier enlèvement, de 20 à 25 centimètres de terre, sans que cette épaisseur le descende encore au niveau des terrains environnants. Nous avons encore vu pratiquer cet enlèvement dans des jardins; il offrait une épaisseur à enlever presque pareille à celle du cimetière que nous venons de citer. Dans les forêts, cet exhaussement est sensible à l'œil, par l'épaisseur du terreau qui, ne s'y dépensant point, s'y accumule d'autant plus. Si cet exhaussement paraît moins dans nos plaines, il n'en existe pas moins pour cela, et nous croyons bien que le sol de nos champs s'élève plus que celui des bois, et même plus aussi probablement que celui chargé d'épaisses bruyères qui, lui-même, s'élève beaucoup, quoique lentement, par les nombreux détritus que laisse tomber cette plante.

Demandons maintenant d'où vient la cause de cet exhaussement du sol : voici notre opinion à cet égard, et nous la soumettons à la sagacité des savants. Tout ce qui existe dans la nature, excepté le sol, s'anéantit et se décompose. Toute décomposition est la matière nécessaire d'une réorganisation; cette matière, comme nous l'avons déjà dit, est peut-être douée d'un sentiment à rechercher de préférence la plante qu'elle devra animer : elle serait en quelque sorte déjà presque vivante. La décomposition, de même que la réorganisation, ne s'exécutent qu'à l'aide de la chaleur et de l'humidité : toutes les matières qui doivent former les plantes sont suspendues, pour une par-

Digitized by Google

tie dans l'atmosphère, et pour l'autre partie, dans le sol et à sa surface; les choses étant dans cet état, ainsi que tout concourt à nous le démontrer, ne pourrait-on pas admettre que du choc ou de la réunion des matières impalpables qui redescendent chaque jour de l'atmosphère, avec celles qui, chaque jour aussi, s'exhalent et s'élèvent du terrain, que de cette réunion, disons-nous, jaillit la nourriture dont se forment et s'accroissent les plantes. Cette opinion étant admise, il nous sera facile de comprendre par quelle cause le terrain s'élève chaque jour davantage. Puisque l'eau entre comme matière première dans toutes les combinaisons, on verra clairement que c'est elle qui, jointe aux éléments inorganiques, devient matière dans les plantes: elle se solidifie à l'aide de la chaleur. Et cette nouvelle formation, devenue très-vivante, ne pourra se décomposer de nouveau après sa mort, qu'en laissant pour résultat un résidu terreux. Ainsi, nous comprendrons facilement qu'à la suite de chaque génération de plantes et d'animaux, le sol s'exhausse; et que, loin que les plantes empruntent quelque chose à la terre, ce sont elles au contraire qui lui fournissent son exhaussement.

Le fumier, disons-nous plus haut, se décompose aussi promptement dans un champ en jachère, que dans celui chargé de récoltes, plus vite même dans le premier s'il reçoit des labours et des hersages fréquents; ainsi on peut rarement compter à l'avance que tant de fumier produira tant de récoltes: cela dépend toujours de la disposition du terrain qui devra recevoir ce fumier, et de l'éloignement plus ou moins grand de la récolte que l'on voudra obtenir de ce terrain. D'ailleurs il n'y a pas que le fumier qui puisse coopérer utilement et presque directement à la nourriture des plantes; certaines terres sont capables seules, et sans son secours, de donner de

Digitized by Google

belles productions : les plus convenables à cette destination sont les terrains volcaniques, et en même temps tous ceux qui ont la propriété de soutirer de l'atmosphère ses gaz fertilisants. Quantité de nos champs ordinaires peuvent, dans beaucoup de circonstances et pour certaines plantes, être tout aussi bien fertilisés, et quelques fois mieux, avec d'autres moyens qu'avec l'emploi du fumier; soit, par exemple, en les arrosant avec de l'acide sulfurique affaibli, ou les saupoudrant de plâtre, ou de cendres, ou de noir de raffinerie, ou de tourteaux pulvérisés, ou de sels préparés à l'avance, ou bien encore avec une grande quantité sans doute d'autres agents moins connus. Pour les terres qui donnent de bonnes récoltes sans fumier, nous citerons celles formées des cendres du Vésuve, aux environs de Naples, qui produisent depuis un temps immémorial du blé, sans qu'on leur apporte aucune espèce d'engrais : il suffit, dit-on, de gratter la superficie du terrain et de lui confier la semence pour en obtenir de belles récoltes.

Toute décomposition provoque la chaleur : le terrain qui en renferme davantage est aussi celui qui conserve le plus d'attraction pour les gaz de l'atmosphère. Les gaz de toutes les décompositions sont la seule nourriture des plantes. Si un terrain peut obtenir et conserver de la chaleur sans le secours des décompositions, il sera également très-propre à favoriser l'accroissement des végétaux en attirant de l'atmosphère ces gaz qui les nourrissent. Ainsi, les places à charbon, dans les forêts, où l'humus est entièrement disparu par le brûlis du terrain, sont éminemment attractives des gaz de l'atmosphère, et sont par cette raison d'une haute fertilité. Ces places se couvrent chaque nuit de beaucoup plus d'humidité que le terrain environnant, et aussitôt que la chaleur du jour vient dessécher

Digitized by Google

leur surface, elles exhalent aussi beaucoup plus de vapeurs que ce même terrain qui les environne. C'est sans nul doute à cette attraction ainsi qu'à leur répulsion que ces places doivent cette haute fertilité qu'elles possèdent. Cette grande fertilité, cependant, ne dure que peu d'années, parce que le terrain n'a acquis et conservé de chaleur qu'à sa surface seulement, ou du moins qu'à une faible épaisseur.

En faisant le rapprochement de ce qui se passe ici avec les terrains volcaniques, nous comprendrons la vertu beaucoup plus durable de ces derniers; et en effet, les cendres des volcans éteints ne se refroidissent promptement qu'à leur surface, tandis que le sous-sol de cette surface peut l'alimenter pendant des siècles par sa chaleur intérieure : en général, pour les plantes comme pour les animaux, *point de chaleur, point de vie.* Aussi voyons-nous que là où les terrains sont acides et froids, et où par conséquent le fumier ne peut se dissoudre, sans presque de fermentation, il ne peut y avoir que de maigres et chétives récoltes.

Les volcans mal éteints de la Guadeloupe lui ont fourni par leurs cendres ce sol riche et puissant capable de soutirer de l'atmosphère de quoi nourrir continuellement, sans presque d'engrais, et depuis un grand nombre d'années, une plante excessivement épuisante, la canne à sucre. Les marais desséchés, les laisses et les bords de la mer, et les terres d'alluvion en général, donnent aussi de bonnes récoltes et de hauts produits sans presqu'aucun fumier. Mais en rentrant dans nos plaines, elles sont loin, nous le voyons aussitôt, d'approcher, même pour nos meilleurs terrains, de la haute bonté de ceux que nous venons de citer : elles sont loin et très-loin de nous offrir des moissons sans travail; car nous savons, et du reste

Digitized by Google

nos sueurs nous l'apprennent assez, que nous ne devons la médiocre fertilité de nos champs (*fertilité qui va cependant assez sensiblement en augmentant depuis une quarantaine d'année*) qu'à nos fumures répétées souvent; et nous savons aussi que nous n'avons obtenu plus de fumier qu'auparavant qu'avec la quantité, chaque jour croissante, des bestiaux que nous élevons, nourrissons et engraissons : mais nous savons bien autre chose encore, c'est que, malheureusement, sur ce dernier point, nous sommes en arrière de ce que nous devrions être, et que ce n'est qu'en créant pour nos bestiaux de bons fourrages, des pâturages et des racines, que nous pourrons plus durablement augmenter cette fertilité commencée de nos terrains.

Longtemps on avait cru et on croit encore vulgairement que les plantes ne se nourrissent exclusivement que par leurs racines. La science reconnaît aujourd'hui qu'elles sont aussi nourries par leurs feuilles, mais seulement pour une faible partie, suivant les uns, et pour une très-forte part suivant d'autres. Notre opinion est complètement en faveur de ces derniers : car nous pensons toujours, ainsi que nous l'avons exposé dans nos deux précédents articles, que les plantes ne se nourrissent que par leurs feuilles et par toutes les parties qui reçoivent plus ou moins l'air atmosphérique et qui dépassent inclusivement leur collet. Nous croyons toujours que leurs racines et leurs soi-disant suçoirs ne prennent aucune nourriture dans le sol; ou au moins que ce sol ne leur fournit par lui-même aucune substance ni aucune matière pour leur formation : que ces mêmes racines ne sont que le produit de la sève dilatée qui, comme nous l'avons démontré dans nos articles susdits, opère son échappement en même temps qu'elle cherche un lieu pour se rafraîchir; aussi voit-on que, dans ce but,

Digitized by Google

les racines attirent autour d'elles l'humidité du terrain, et cette humidité est toujours plus positive et plus apparente sur le pourtour de la jeune racine, que sur la dernière partie de son extrémité nommée *suçoir*; cette extrémité, nous devons le dire encore, n'est que l'extension de la sève liquéfiée qui découle de la plante, et que, pour cette raison, on devrait plutôt appeler *traçoir* que suçoir; car répétons aussi que ces prétendus suçoirs ne sont point du tout le produit du sol, mais bien le produit de la plante, comme nous le disons, formé par l'extravasion de sa sève : et ce fait est si positif que, lorsque la plante rapproche et rassemble cette sève pour la formation de ses semences, elle cesse de l'extravaser dans ses racines; ses prétendus suçoirs alors se dessèchent et meurent, tandis que du reste la plante se tient encore bien vivante: alors elle se soutient dans cet état, non par les exhalaisons du terrain qui, pour elle, deviennent très-rares, mais par les gaz de l'atmosphère qu'elle attire avec beaucoup d'ardeur.

L'humidité du terrain, après avoir servi de réfrigérant à la plante, tend toujours à s'exhaler par le collet de cette plante, et par les fissures du terrain : ce qui démontre la grande utilité des binages : car plus ces exhalaisons sont facilitées, plus elles sont grandes et répétées souvent, plus aussi la végétation est accélérée. Cette humidité disparue se remplace par les pluies, et par cette autre humidité que l'on nomme serein et rosée, que chaque nuit l'atmosphère laisse retomber. Et si l'on voit, dans plusieurs cas, que les racines absorbent l'humidité du sol, ce ne peut être, suivant nous, pour s'approprier les parties constituantes de ce sol; car nous pensons toujours que la terre proprement dite, celle qui résiste au feu, n'entre pour rien dans la formation des plantes.

Digitized by Google

Quant aux sels que l'on retrouve dans la cendre des végétaux, beaucoup de savants veulent qu'ils leurs soient fournis directement par le sol sur lequel ils végètent; il nous semble pourtant que l'on pourrait tout aussi bien admettre que ces sels leur soient amenés par l'atmosphère; car tout ce qui est décomposable à l'infini peut s'y tenir en suspension; et nous croyons, comme nous le disons ailleurs, qu'il est bien plus facile de comprendre que les plantes fassent un choix, même très-sensible, dans ce grand magasin, plutôt que dans le sol, où ce choix, pour elles, est réellement très-borné.

Quelle est, après tout, l'idée neuve que nous émettons contre la théorie scientifique? nous ne présentons que deux choses: d'une part, nous citons des faits qui d'ailleurs sont très-faciles à vérifier; il reste donc d'autre part, les conséquences que nous en déduisons; sont-elles vraies? sont-elles fausses? voilà toute la question. Déjà, si nous en croyons les lettres que nous avons reçues à cet égard, nous aurions de ce côté environ autant d'approbateurs que de contradicteurs; ces derniers, cependant, nous embarrassent plutôt dans leurs questions, qu'ils ne modifient, jusqu'à présent, notre opinion.

Pour éclairer davantage cette question, qui de longtemps ne sera complètement résolue, entrons un peu, et autant qu'il nous est permis, dans les travaux des savants; dès qu'un des premiers de ceux-ci, ou un chimiste de premier ordre a trouvé sur l'agriculture une idée qu'il croit lumineuse, qu'il s'y arrête, qu'il la trouve bonne, enfin qu'il la publie et la développe comme telle, aussitôt des savants de second ordre l'acceptent, la commentent et la propagent comme infaillible. Viennent à leur suite tous ceux qui, érudits dans une autre partie, acceptent aussi, comme positive et sans réplique, l'opinion toute faite de

Digitized by Google

leur confrère, et la proposent sérieusement pour leçon aux cultivateurs. Cette opinion, cette idée première est-elle positivement bonne? personne n'en sait rien, pas même quelquefois son auteur.

Il y a une quarantaine d'années, nous avons trouvé dans les premiers livres d'agriculture qui nous sont tombés sous la main, que des savants avaient proposé pour moyen de reconnaître la bonté et la valeur d'un champ, de mesurer quel était son aptitude à retenir l'humidité, et ils avaient dressé des tables hygromètriques pour donner cette valeur; ce moyen parut alors très-propre pour savoir, sinon au juste, mais à peu de chose près, quelle serait la classe et quel serait aussi le genre de récoltes que pourrait donner un champ soumis à cette vérification. Nous ne savons pas si dans le temps ce moyen fut adopté pratiquement, mais nous savons que depuis il a été considéré comme ne pouvant pas l'être.

On croit généralement que c'est la terre qui nourrit les plantes, et l'on fait moins de doute encore que c'est par leurs racines que les plantes prennent leur nourriture; c'est par suite de ces idées bien arrêtées que des chimistes ont essayé et préconisé l'analyse des terres : ils ont cru qu'avec cette règle, ce palladium, comme on disait, on pourrait déterminer précisément et à l'avance, quel champ serait le plus capable de fournir telle ou telle récolte. Pendant dix ans au moins, on a eu, dans le monde savant, une grande confiance et beaucoup d'engoûment pour cette analyse des terres; cependant ce moyen est bien peu concluant et ne donne que de faibles lumières sur la valeur et le produit des terres cultivables soumises à son appréciation.

Depuis, d'autres savants ont voulu que toute fertilité résidât uniquement dans le fumier : ils ont gradué des

Digitized by Google

échelles en conséquence, et ils ont donné le nom de *fécondité* au fumier, celui de *puissance* au terrain, et celui de *force* ou de *richesse* à l'humus que recélait encore le sol : puis, sur cette base, ils ont dressé des calculs par lesquels, suivant qu'on enlevait plus ou moins de récoltes de son champ, on pouvait compter à l'avance quelles récoltes encore il y avait lieu d'espérer de ce même champ, avec ou sans addition de fumier ; cette échelle, quoique donnée et reçue d'une manière très-favorable, n'a pu remplir le but pour lequel elle était proposée ; de manière qu'aujourd'hui elle est, sinon totalement abandonnée, du moins très-peu suivie.

Il y a trois à quatre ans, des savants sont venus faire apparition dans le domaine de l'agriculture, à laquelle ils ont donné cette étrange proposition : que le blé viendrait très-bien sans fumier, ou autrement, recouvert pour toute fumure avec sa paille seulement. Ces Messieurs ignoraient sans doute que sur cent cultivateurs pratiques, quatre-vingt-dix-neuf au moins, dans nos contrées surtout, devaient repousser, sans plus d'examen, une idée aussi fausse, car tous avaient vu, depuis qu'ils sont cultivateurs, de ce blé sans fumier et seulement recouvert de litière blanche, ramenée par la herse à la surface du terrain, et leur remarque était que, dans tous les endroits où il n'y avait que de cette litière et pas de fumier, le blé était toujours plus chétif qu'ailleurs. Ces Messieurs ignoraient probablement aussi que le blé, à cause de sa longue enfance, réclamait, pour donner son maximum de récoltes, du fumier plus fermenté, plus animalisé et plus durable qu'il n'est rigoureusement nécessaire pour beaucoup d'autres plantes.

Dans ces dernières années encore, il a été publié des tables pour reconnaître la vertu fertilisante d'un grand

Digitized by Google

leur confrère, et la proposent sérieusement pour leçon aux cultivateurs. Cette opinion, cette idée première est-elle positivement bonne? personne n'en sait rien, pas même quelquefois son auteur.

Il y a une quarantaine d'années, nous avons trouvé dans les premiers livres d'agriculture qui nous sont tombés sous la main, que des savants avaient proposé pour moyen de reconnaître la bonté et la valeur d'un champ, de mesurer quel était son aptitude à retenir l'humidité, et ils avaient dressé des tables hygrométriques pour donner cette valeur; ce moyen parut alors très-propre pour savoir, sinon au juste, mais à peu de chose près, quelle serait la classe et quel serait aussi le genre de récoltes que pourrait donner un champ soumis à cette vérification. Nous ne savons pas si dans le temps ce moyen fut adopté pratiquement, mais nous savons que depuis il a été considéré comme ne pouvant pas l'être.

On croit généralement que c'est la terre qui nourrit les plantes, et l'on fait moins de doute encore que c'est par leurs racines que les plantes prennent leur nourriture; c'est par suite de ces idées bien arrêtées que des chimistes ont essayé et préconisé l'analyse des terres : ils ont cru qu'avec cette règle, ce palladium, comme on disait, on pourrait déterminer précisément et à l'avance, quel champ serait le plus capable de fournir telle ou telle récolte. Pendant dix ans au moins, on a eu, dans le monde savant, une grande confiance et beaucoup d'engoûment pour cette analyse des terres; cependant ce moyen est bien peu concluant et ne donne que de faibles lumières sur la valeur et le produit des terres cultivables soumises à son appréciation.

Depuis, d'autres savants ont voulu que toute fertilité résidât uniquement dans le fumier : ils ont gradué des

Digitized by Google

échelles en conséquence, et ils ont donné le nom de *fécondité* au fumier, celui de *puissance* au terrain, et celui de *force* ou de *richesse* à l'humus que recélait encore le sol : puis, sur cette base, ils ont dressé des calculs par lesquels, suivant qu'on enlevait plus ou moins de récoltes de son champ, on pouvait compter à l'avance quelles récoltes encore il y avait lieu d'espérer de ce même champ, avec ou sans addition de fumier ; cette échelle, quoique donnée et reçue d'une manière très-favorable, n'a pu remplir le but pour lequel elle était proposée ; de manière qu'aujourd'hui elle est, sinon totalement abandonnée, du moins très-peu suivie.

Il y a trois à quatre ans, des savants sont venus faire apparition dans le domaine de l'agriculture, à laquelle ils ont donné cette étrange proposition : que le blé viendrait très-bien sans fumier, ou autrement, recouvert pour toute fumure avec sa paille seulement. Ces Messieurs ignoraient sans doute que sur cent cultivateurs pratiques, quatre-vingt-dix-neuf au moins, dans nos contrées surtout, devaient repousser, sans plus d'examen, une idée aussi fausse, car tous avaient vu, depuis qu'ils sont cultivateurs, de ce blé sans fumier et seulement recouvert de litière blanche, ramenée par la herse à la surface du terrain, et leur remarque était que, dans tous les endroits où il n'y avait que de cette litière et pas de fumier, le blé était toujours plus chétif qu'ailleurs. Ces Messieurs ignoraient probablement aussi que le blé, à cause de sa longue enfance, réclamait, pour donner son maximum de récoltes, du fumier plus fermenté, plus animalisé et plus durable qu'il n'est rigoureusement nécessaire pour beaucoup d'autres plantes.

Dans ces dernières années encore, il a été publié des tables pour reconnaître la vertu fertilisante d'un grand

Digitized by Google

nombre d'engrais qui ont été soumis à l'analyse; ces engrais ont été essayés par des hommes compétents et avec de grands soins sans doute; mais pour ces essais, chaque engrais était seul, isolé et à l'état frais, ou au moins avant d'avoir subi une complète fermentation. Cependant, ces analyses, malgré la confiance qu'elles peuvent inspirer, surtout aux savants, jetteront peu de jour, nous le croyons, sur l'action des fumiers en général; car quel est le cultivateur qui ne sait, s'il est observateur des faits dans sa culture, que le fumier, à l'état frais ou à celui de première corruption, est assiégé de mille et mille insectes dévorants qui se créent et vivent de sa matière même; mais après sa fermentation, il ne craint plus ces mêmes insectes, qui ne peuvent l'attaquer dans ce nouvel état. Donc, tout cultivateur a intérêt à laisser s'opérer une fermentation dans ses fumiers; il a intérêt aussi, nous avons fait cette épreuve, à ce que ces mêmes fumiers soient composés du plus grand nombre de matières utiles à une bonne fermentation. Alors à quoi peut servir, sinon à un simple renseignement, la connaissance de la plus ou moins grande richesse de chacune des matières employées; car bien certainement ces matières, en changeant de nature, n'auront pu conserver chacune leur richesse spéciale; en outre, le champ dans lequel on placera ce fumier, sera-t-il lui-même dans un état convenable pour conserver à chaque espèce, l'eût-elle encore, sa primitive richesse? ou bien des circonstances atmosphériques ne peuvent-elles pas diminuer de beaucoup, ou même empêcher, l'efficacité de l'engrais? Ce dernier fait nous est arrivé, sans que rien ait pu l'empêcher. Nous avons, il y a 9 à 10 ans, fumé avec du tourteau de colza pulvérisé, lequel sans préparation ni fermentation est un bon engrais; nous l'avons semé au printemps et à bonne dose, dans un terrain sec et léger; au

Digitized by Google

bout de quelques jours, une pluie chaude est survenue, et trois jours après des myriades de petits vers s'étaient formés dans tout notre champ, de la substance même du tourteau; pour répéter cette expérience, nous avons mouillé, dans un vase, du tourteau pulvérisé, soumettant ce vase à la chaleur, ou d'autres fois à celle d'un tas de fumier, il s'y est formé, dans l'une comme dans l'autre de ces deux conditions, des milliers de petits vers, qui au bout de quelques jours se sont transformés en pucerons noirs : ensuite ils se sont échappés dans l'air.

Il y a des siècles qu'on a su reconnaître que le résidu du fumier, son produit final se réduisait en terreau. Les chimistes ont aussi de leur côté, il y a longtemps, jugé que c'était la dissolution de ce terreau qui nourrissait les plantes (1) : d'autres ont conclu sur cette donnée que plus un engrais fournissait de terreau, mieux aussi il pouvait fertiliser la terre et nourrir ses produits; ils ont en conséquence réduit chaque espèce d'engrais en terreau, et lui ont, à l'aide de cette expérience, assigné son degré de fertilité; on s'aperçoit aujourd'hui, et sans doute on a dû aussi le voir dans le temps, que ce moyen est bien peu concluant pour reconnaître la véritable valeur d'un engrais; aussi a-t-on abandonné cette manière d'expéri-

(1) Suivant nous cette nourriture s'opère d'abord par le collet de chaque jeune plante, ensuite par ses utricules et par ses feuilles, puis, lorsqu'elle est adulte, c'est avec toute la plénitude de son être que cette plante forme et nourrit ses semences avec l'aide et le concours des gaz de l'atmosphère.

Notre opinion étant admise, chaque cultivateur en retirera au moins cet avantage de pouvoir, avec elle, s'expliquer une certaine partie des phénomènes de la végétation, et en outre les opérations de sa culture seront pour lui plus saisissables et plus faciles à comprendre.

Digitized by Google

menter, que la science cependant a pu et dû admettre dans le temps comme très-rationnelle.

Lorsque chacune de ces règles générales que nous venons d'examiner arrive sur le terrain, il faut des circonstances heureuses pour qu'elle ne fasse pas défaut. Nous connaissons tel cultivateur qui, pour les avoir prises trop au sérieux, a commis beaucoup plus de fautes que la pratique seule de l'art bien observée ne lui en eût fait commettre. Ajoutons que tous ces moyens imparfaits (puisqu'ils sont abandonnés), doivent donner à comprendre, et pour nous ils confirment que, puisque la science n'offre rien de satisfaisant sur le rôle que joue le sol et l'humus, c'est que le premier par lui-même, et le second comme matière, doivent entrer pour bien peu comme nourriture matérielle dans les plantes. Car voyons *encore:* nous savons que la totalité des champs que nous cultivons ne sont fertiles que par le fumier ou ses équivalents que nous y ajoutons : c'est la seule chose, avec son travail, qu'il soit donné à l'homme d'y apporter, pour réparer, dit-on ordinairement, les forces épuisées de la terre. Cependant elle n'en possède aucune par elle-même: elle n'a pour fonction que celle d'attirer ces mêmes forces; nous n'avons le mérite que d'augmenter cette attraction par le moyen des labours, hersages, binages et les engrais de toutes sortes. La haute qualité des terrains qui donnent des récoltes sans fumier, ne peut être que le résultat de leur attraction pour les matières infimes inorganiques répandues dans l'atmosphère; c'est plus particulièrement par le véhicule de l'eau et de l'humidité que ces terrains reçoivent et s'approprient ces matières, qui n'attendent elles-mêmes que l'occasion d'un germe pour s'y grouper, le développer et le faire croître. Ce germe fidèle à sa nature n'attirera à son tour de l'atmosphère, où son choix, comme

Digitized by Google

nous le disons, est immense, que des principes semblables au sien. Ce qui nous fait croire à ce raisonnement, c'est que tel engrais lui-même, n'attirera et ne conservera au sol que tel principe. Ce principe sans nul doute sera la cause positive, ou au moins primitive du développement de telle plante plutôt que de telle autre. Ainsi le plâtre déterminera, de préférence à toute autre plante, la pousse des trèfles, minettes, luzernes, pois, vesce, etc.; la marne déterminera la pousse des coquelicots, minette jaune des champs, du pas-d'âne, etc.; les cendres, celle de l'oignon et du trèfle blanc. Tous les marcs de fruits donneront, chacun et séparément, naissance et vigueur à telle plante plutôt qu'à telle autre.

L'agriculture est une science de faits, dont une partie seulement est étudiée, et dont la plus forte partie reste à étudier : cette dernière est d'autant plus considérable que la génération actuelle s'est créée plus de besoins. Les recherches de la chimie n'ont pu jusqu'à présent établir de nouvelles règles générales qui puissent servir de bases certaines à nos travaux agricoles. Les savants répètent journellement que la pratique refuse la science : oui, ce fait est vrai jusqu'à un certain point, et il restera ainsi jusqu'à ce qu'elle ait donné des moyens simples, rationnels et applicables sans intermédiaire, par la main même du cultivateur qui travaille son champ, dût-elle, dans ce cas, ne citer les faits qu'isolément et un à un. Présenter des règles générales, c'est, on le sait, toujours plus séduisant; mais malheureusement elles sont en très-petit nombre dans l'agriculture. Celles de ces règles offertes comme bonnes, dans ces derniers temps par la science, sont restées, comme nous venons de le voir, inapplicables, et c'est ce qui empêche le cultivateur praticien de se livrer de prime-abord et sans hésiter, à ce que lui propose cette

Digitized by Google

science. Loin de nous l'idée cependant qu'elle ne puisse un jour diriger presque toutes ses actions, et que dès aujourd'hui même le cultivateur ne puisse y trouver beaucoup de renseignements utiles, nécessaires même pour ses innovations. Disons en passant que pour faire connaître les bons procédés agricoles, nous préférerions cependant des inspecteurs d'agriculture, qui avec leurs instructions verbales, donneraient de bons conseils aux cultivateurs, et ces conseils seraient, suivant nous, de beaucoup préférables à la science écrite; il n'y aurait peut-être que ce moyen pour rapprocher plus promptement et identifier même la science, ou, si l'on veut, la théorie avec la pratique; mais nous exigerions que, pour indiquer aux cultivateurs le chemin à suivre pour créer, avec économie, ce qui est nécessaire aux besoins actuels de la société, ces inspecteurs eussent, non-seulement du savoir et de la théorie, mais aussi la pratique de la culture, afin de faire entrer leurs conseils ou leurs leçons jusque dans le domaine du travail : car c'est-là, sur le champ même, que l'on s'aperçoit si la leçon est bonne et si elle a été bien comprise et bien donnée.

Digitized by Google

DE LA SPERGULE GÉANTE,

OU GRANDE SPERGULE D'ALLEMAGNE,

ET DU TRÈFLE DE SUÈDE;

Par M. Colombel,

Membre de la Société.

La *Spergule* est une plante naturelle au sol cultivé de notre contrée; on la trouve à l'état sauvage dans toutes nos jachères; elle est connue vulgairement sous le nom de *genouillette*. Cette plante croît très-promptement, surtout si elle est favorisée par quelques pluies et un temps chaud; on la voit former ses fleurs et ses boutons à graine 30 à 40 jours après sa levée. Depuis ce point de sa croissance jusqu'à sa maturité, les moutons la dévorent dès qu'ils l'aperçoivent; elle est pour eux, dans notre état actuel de culture, la meilleure plante de la vaine pâture; mais dans cet état sauvage, elle n'atteint que 20 à 25 centimètres de hauteur. Elle diffère de la grande spergule cultivée à peu près dans les mêmes proportions que la carotte sauvage, dont la racine est toute petite et contient peu de nourriture, diffère de la carotte cultivée, dont la racine est grosse et nourrit beaucoup, surtout l'espèce blanche à collet hors de terre, qui sans contredit est la plus productive de toutes. La spergule sauvage est encore à la spergule cultivée, pour ce qui concerne le produit comme nourriture des bestiaux, ce que peuvent être le colza à petites feuilles comparé aux choux à larges feuilles

Digitized by Google

ou à grosses pommes; la bette aux betteraves; le navet sauvage au navet cultivé; ou bien encore l'avoine folle à nos avoines ordinaires, les pois et vesces sauvages aux bonnes espèces cultivées.

La grande spergule d'Allemagne doit prendre place dans nos assolements, 1° parce que son produit est au moins, toutes choses égales d'ailleurs, l'équivalent de celui de la vesce; 2° parce que son fourrage est considéré en Allemagne comme le meilleur de tous pour les vaches et les moutons, ce dont nous avons acquis la preuve depuis quatre ans que nous la cultivons; 3° enfin, à cause du peu d'effritement qu'elle cause à la terre, car nous avons remarqué que notre blé fait après cette spergule a été constamment plus beau qu'après toute autre plante.

La grande spergule se sème avec succès depuis le 15 avril jusqu'à la fin de mai; on la sème aussi plus tard, ou en seconde récolte, mais uniquement pour faire manger en vert; on doit alors associer à cette semaille le moutardon pour un quart. Cependant les dernières récoltes ne réussissent presque jamais aussi bien que les premières. Quant à celles-ci, nous avons vu en recueillir dans un demi-hectare jusqu'à 7 à 800 bottes du poids de 6 à 7 kilogrammes chacune. Ces bottes sont peu volumineuses relativement à ce poids, et cela à cause de la grande quantité de graine que donne cette plante, et de son fourrage très-fin qui conserve beaucoup de suc, ce qui le rend nourrissant, au point que M. Thaër, un des plus célèbres agronomes allemands, cite, dans ses *Principes d'Agriculture,* ce fourrage, même après que sa graine a été battue, comme le meilleur foin des prairies, et l'élève bien au-dessus lorsqu'on lui conserve sa graine. Nous pensons là dessus exactement comme M. Thaër, et nous estimons que la spergule, soit en vert, soit en sec, est

Digitized by Google

plus nourrissante que la minette, quoique pourtant cette dernière soit déjà pour nos bestiaux un des fourrages les plus nourrissants de ceux que nous cultivons jusqu'à ce moment.

La grande spergule est connue et cultivée depuis longtemps en Allemagne, et ce n'est à notre connaissance que depuis 4 à 5 ans seulement qu'elle est cultivée en France. Celle cultivée jusqu'ici chez nous, vient ordinairement de la Hollande et de la Belgique; elle est désignée par M. Thaër sous le nom de *petite spergule*. Cette espèce croît ici de 40 à 50 centimètres de hauteur, et rarement au-delà, tandis que la grande spergule s'élève régulièrement de 70 à 80 centimètres. Nous avons mesuré de cette dernière, dont par exception la croissance a atteint en 60 jours près d'un mètre de hauteur.

La spergule vient mieux dans un terrain frais que dans un terrain sec, et mieux dans un champ rassis et fumé anciennement, que dans un champ maigre et fumé depuis peu, et surtout avec du fumier pailleux, c'est-à-dire qu'elle vient bien sans fumier dans un terrain moyennement frais et en bon état. Tous les terrains qui chez nous conviennent à la vesce, conviennent aussi à la spergule. Le terrain doit être bien émietté, c'est-à-dire qu'après un dernier labour, peu profond, on devra bien herser, puis rouler et herser encore de nouveau, afin de bien diviser la terre. On doit semer épais; et malgré que la graine soit fine, il faut mettre de 14 à 15 kilogrammes par hectare (20 à 22 liv. par acre) (1). Cette plante étant naturelle

(1) On trouve la graine de grande spergule, ou spergule géante, chez tous les marchands grènetiers de Paris; chez MM. *Deboos* et *Grainville*, négociants grènetiers à Rouen; chez M. *Le Bailly*, au Neubourg, et *Colombel*, à Claville; mais chez ces deux derniers, en très-petite quantité seulement.

Digitized by Google

à notre sol, lève toujours bien; elle ne craint dans la suite qu'un terrain brûlant ou une grande sécheresse.

Nous recommandons la culture de la grande spergule, non-seulement pour sa bonté et à cause d'elle-même, mais encore à cause de nos assolements. Depuis trente ans on charge progressivement, et de plus en plus, la sole de jachère, au point que maintenant, dans beaucoup d'endroits, cette sole est presque complètement couverte de récoltes; mais il s'en faut de beaucoup que toutes soient également belles et bonnes et surtout faites à propos. Ainsi tel champ, quoique bien fumé, ne donnera qu'une chétive récolte de pois, dont on l'ensemence, parce que, il y a trois ans, ce même champ avait été chargé de ce même grain; peut-être même que déjà il en avait reçu dès il y a six ans; alors la récolte sera d'autant plus mauvaise que le terrain en est plus las et plus *ennuyé*. Tel autre champ n'offrira pour récolte qu'un mauvais trèfle ou une médiocre luzerne, non parce que le terrain n'aura pas reçu une bonne préparation, mais parce que ces plantes ont été ramenées trop tôt sur elles-mêmes et avant que les débris que le terrain recèle de leurs semblables, soient encore suffisamment dissous et décomposés. Ailleurs la vesce viendra mal parce que c'est la troisième ou la quatrième fois, depuis 7 à 8 ans, qu'on en sème à la même place; cependant de la bonne réussite de ces plantes, dépendra souvent le succès de celles qui doivent les suivre, car on sait qu'une bonne récolte est toujours le signe presque certain d'une autre bonne récolte, d'espèce différente. Nos assolements sont trop courts; nous sommes obligés de ramener trop souvent une même plante sur le même champ. D'autre part le nombre des plantes que nous cultivons est trop restreint, et de quelque manière que nous les cultivions, elles se nuisent plus communément qu'elles ne servent de

Digitized by Google

bonne préparation à chacune de celles qui doivent immédiatement les suivre. Cependant le but qu'il faudrait se proposer, serait de faire servir les plantes de toutes nos cultures, à se préparer mutuellement. C'est sous ce rapport que la spergule doit entrer dans nos assolements; elle ne fera tort à aucune des plantes qui devront la suivre. Déjà nous avons la preuve qu'elle est une excellente préparation pour le blé : d'ailleurs elle n'occupe le terrain que 75 à 80 jours au plus, tout en la laissant atteindre sa complète maturité; elle conserve pendant tout ce temps, par son épaisseur, de l'ombrage au terrain; elle est, comme nous l'avons dit, naturelle à nos champs, et peut, sans les lasser, revenir plus fréquemment à la même place. Toutes ces considérations jointes à la bonté de son produit, devront nous la faire cultiver, la grande espèce surtout. Il est d'ailleurs important de rechercher toutes les plantes propres à contribuer à l'engraissement de nos bestiaux; nous devons aussi nous efforcer, à l'exemple des Allemands, de produire de la viande grasse au meilleur marché possible, et de pouvoir au moins lutter avec eux sur nos propres marchés, et surtout sur ceux qui approvisionnent Paris, sur lesquels, pendant toute l'année, ils nous font, quoiqu'en payant des droits élevés, une rude concurrence, en ce qui concerne nos bestiaux gras.

Nous cultivons encore, mais à l'état d'essai seulement, quelques autres plantes venant d'Allemagne, qui nous ont été adressées par M. Ottmann père, de Strasbourg, entr'autres un *trèfle* connu sous le nom de *trèfle de Suède*, qui est considéré comme plus vivace que notre trèfle blanc ordinaire, et peut dit-on durer 7 à 8 ans en terre sans se dégarnir. Suivant l'essai que nous en avons fait il y a un an, il promet presque moitié plus de fourrage que ce dernier; il est également rampant, mais il atteint

Digitized by Google

le double de hauteur ; il prend aussi racine à tous ses nœuds, lorsqu'ils se trouvent pressés contre terre. Cette plante ayant beaucoup d'analogie avec notre trèfle blanc, devra se naturaliser aisément sur le sol de nos plaines. Nous en augurons une bonne réussite que nous aurons soin de publier, si nous ne sommes pas trompés dans notre attente.

Digitized by Google

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

DES PARATONNERRES;

Par M. Chesnon,

Directeur de l'Ecole Normale d'Evreux, Membre de la Société.

Un fluide d'une nature inconnue, mais terrible dans ses effets, porta de tout temps la terreur et l'épouvante parmi les hommes.

Dans la poétique mythologie de l'antiquité, c'était le feu vengeur du souverain des dieux; attributs nécessaires de Jupiter, la foudre et l'aigle étaient l'emblème de la puissance du vainqueur des orgueilleux Titans.

Dans les siècles qui suivirent la chute du paganisme, le tonnerre, également banni de l'Olympe, ne fut plus qu'une vapeur, une fumée... une simple pierre... mais comme les satellites d'un tyran déchu, il ne perdit point la puissance de faire le mal.

L'ignorance de l'antiquité dans les sciences physiques empêcha de combattre un agent aussi destructeur... Il était réservé au XVIIIe siècle de maîtriser la foudre.

Et cependant ne critiquons point l'ignorance des peuples qui nous ont précédé : de nos jours encore, il existe plusieurs préjugés qui, malgré les funestes conséquences que l'expérience démontre, ont prévalu sur les sages conseils des hommes instruits.

L'usage de sonner les cloches pour écarter l'orage et conjurer la foudre, subsiste encore dans beaucoup de localités. On sait cependant que dans la nuit du 14 au

Digitized by Google

15 avril 1718, pendant le terrible orage qui dévasta une partie de la Bretagne, vingt-quatre églises furent brûlées; elles étaient les seules dont on avait sonné les cloches; seules aussi elles furent frappées de la foudre!

Qu'à cette époque et dans cette province ce funeste abus existât, on ne doit pas s'en étonner; mais qu'il règne encore de nos jours et dans des contrées qui maintenant devraient être plus éclairées, c'est ce qui est réellement déplorable.

Souvent on apprend que des malheureux qui s'étaient réfugiés sous des arbres pendant un orage, ont péri victimes de leur imprudence. Néanmoins, la liste de ces accidents s'augmente toujours malgré les sévères mais inutiles leçons de l'expérience.

Désormais le nom de Franklin se présente à notre esprit, dès qu'un orage, s'amoncelant sur nos têtes, nous menace de ses terribles conséquences.

Au moyen d'une simple tige métallique, le fluide électrique est subjugué et forcé de parcourir la route qui lui est tracée, d'épargner et de respecter les lieux que le physicien de Philadelphie lui désigne.

Toutefois, il faut le reconnaître, il est des bornes que l'esprit humain ne peut franchir; l'étude des sciences physiques et physiologiques renferme encore des phénomènes qui seront peut-être longtemps encore des problèmes insolubles à la faiblesse de l'intelligence humaine, mais devant lesquels les plus grands génies s'inclinent, et qu'ils n'ont pas la folle témérité de vouloir expliquer.

De ce nombre est l'analyse du fluide électrique et des autres fluides impondérables. On le connaît par ses effets, mais sa nature est et sera probablement toujours un mystère.

C'est donc par les résultats de l'expérience, l'un des

Digitized by Google

meilleurs guides, que l'ingénieuse découverte de Franklin a été perfectionnée, et qu'aujourd'hui un paratonnerre, disposé d'après les principes exposés dans tous les traités de physique, est un garant certain contre les ravages de la foudre.

Mais malheureusement l'ignorance, la routine, pire encore, sont des fléaux plus difficiles à surmonter que la puissance des éléments.

La disposition d'un paratonnerre sur un édifice exige certaines précautions, sans lesquelles, loin d'être utile, cet appareil peut devenir nul, ou même très-dangereux.

Sans prétendre faire une leçon de physique, il n'est peut-être pas inutile d'indiquer ici les principales règles prescrites dans tous les bons traités de physique pour la disposition d'un paratonnerre.

Un paratonnerre est composé d'une tige et de conducteurs.

La tige est la partie fixée au sommet de l'édifice que l'appareil doit protéger. L'épaisseur de la base doit être de 60 millimètres; elle va en diminuant d'épaisseur vers le haut. L'extrémité est continuée par une tige de cuivre terminée par une pointe de platine, métal qui a la propriété de ne point s'oxider.

Les conducteurs sont des tiges de fer, ou mieux des cordes métalliques de 2 centimètres d'épaisseur, qui communiquent en haut avec la tige, et à la base avec le sol dans lequel ils doivent pénétrer d'au moins 4 mètres, en ayant soin de les diviser en plusieurs branches dans l'intérieur du puisard creusé pour les recevoir. S'il n'y a pas d'eau, on doit avoir soin d'y mettre du charbon ou de la braise, pour prévenir l'oxidation et faciliter l'écoulement du fluide.

S'il y a des gouttières, on les fera communiquer avec les conducteurs des paratonnerres.

Digitized by Google

Une grave erreur est généralement accréditée sur la hauteur des tiges du paratonnerre et sur l'étendue qu'elles garantissent.

L'expérience constate qu'une tige de paratonnerre protège toutes les parties qui se trouvent dans un rayon double de sa hauteur.

Si donc on veut établir deux paratonnerres sur un bâtiment de 32 mètres de longueur, par exemple, chacune des tiges devra avoir 4 mètres de hauteur et être distante de l'autre de 16 mètres, c'est-à-dire que la première sera à 8 mètres du point d'où l'on aura commencé à mesurer la longueur du bâtiment, et la seconde à 24 mètres de ce même point; il y aura donc 16 mètres de distance entre chacune, et chacune aussi protégeant le double d'étendue de sa hauteur, garantira chaque moitié du bâtiment, c'est-à-dire 16 mètres, ou 8 mètres de chaque côté de sa base.

Du reste, il faut, je le répète, consulter les bons traités de physique, qui indiquent les résultats obtenus par l'expérience.

Il faut surtout bien éviter qu'il y ait d'interruption dans les conducteurs, ce qui déterminerait nécessairement et infailliblement de terribles accidents si un nuage chargé d'électricité se déchargeait sur la pointe du paratonnerre.

Il est peut-être encore utile de parler du prix que coûte l'établissement d'un paratonnerre; généralement, on s'exagère la dépense.

Toutefois, on ne peut donner qu'approximativement cette dépense; elle doit varier suivant la nature même du bâtiment sur lequel on place le paratonnerre, d'après le plus ou le moins de difficultés que les ouvriers rencontreront. Souvent des échelles suffisent pour placer les conducteurs; d'autrefois il faudra des échafaudages, etc.

Néanmoins, on peut avoir une donnée générale.

Digitized by Google

Supposons un bâtiment sur lequel il faudra 20 mètres de conducteurs, depuis la superficie du sol jusqu'au faîte de la couverture, pour rejoindre la tige proprement dite, et que ce bâtiment ait 16 mètres de longueur :

1° Le mètre de conducteur de 0,02 d'épaisseur coûtera 3 fr. : donc les 20 mètres reviendront à.....	60 fr.
2° La tige ayant 4 mètres de hauteur sur 0,06 d'épaisseur à la base, coûtera.....	15
3° La pointe, cuivre et platine.....	25
4° Le pied du conducteur avec ses branches..	20
5° 4 crochets.....	4
6° Garniture de 2 mètres à la base des conducteurs.....	4
7° Faux frais, placement du tout.....	40
Total général.....	168

Le total de ces prix, peut-être même un peu élevé, n'atteint cependant point celui auquel on évalue généralement le placement d'un paratonnerre sur un édifice.

Cette fausse idée empêche souvent de faire une dépense très-utile.

Quelques accidents, survenus sur des édifices surmontés de paratonnerres, ont fait révoquer en doute l'efficacité et l'utilité de ces puissants appareils; mais comment étaient-ils disposés? Dans quel état se trouvaient-ils? On a négligé d'en faire l'observation. Beaucoup de ceux que nous voyons placés ne le sont pas dans les proportions voulues... S'il n'est pas encore arrivé d'accidents, ils sont peut-être imminents, et les désastres qui en résulteraient ne sauraient être rationnellement attribués à un appareil qui, bien disposé, eût infailliblement garanti l'édifice qu'il devait protéger.

N'a-t-on pas déjà eu occasion de remarquer que des

Digitized by Google

incendies attribués à la malveillance étaient le résultat de défauts de précaution lors de la récolte du fourrage ou des grains... Des malheureux ont souvent gémi dans les prisons, victimes d'une cruelle prévention, pour avoir été vus dans des campagnes, ou même dans des granges, où des meules de foin ou de blé avaient été brûlées... Et cependant, la cause de l'incendie était au sein même de ces récoltes entassées humides, surtout dans une année pluvieuse. Elles avaient éprouvé le phénomène que les expériences physiques démontrent chaque jour : une combustion spontanée avait eu lieu. On cherchait en vain la cause ailleurs.

De même, le précieux appareil de Franklin pourrait devenir une cause de destruction, s'il n'était disposé suivant les conditions voulues, je ne puis trop le répéter, d'après les résultats de l'expérience.

Il importe donc, lorsqu'on veut assurer des bâtiments, de consulter des hommes ayant des connaissances spéciales.

Car il ne faut pas toujours s'en rapporter à des ouvriers, qui, fort habiles dans leur profession, sont du reste étrangers aux plus simples connaissances de physique. On en voit donner aux paratonnerres tel écartement, telle hauteur, parce qu'ils en ont vu d'autres ainsi disposés, sans tenir aucun compte de la différence qui existe entre ces édifices. Et de plus, que de fois des ouvriers imprudents ont occasionné des solutions de continuité entre les conducteurs et entre les tiges placées pour la solidarité entre les paratonnerres !

De là et de bien d'autres causes, des accidents attribués à l'appareil préservateur; de là aussi l'erreur qui ferait rejeter un moyen le plus puissant, le seul même démontré jusqu'ici capable de détourner le fléau destructeur.

—

Digitized by Google

DE LA TEMPÉRATURE ET DES VENTS

EN ÉGYPTE;

Par M. Lautour,

Médecin sanitaire à Damas (Syrie), Membre de la Société.

Le plus remarquable des vents qui se manifestent en Égypte, est sans contredit le *Khamsine*. Ce vent est ainsi nommé parce qu'il souffle environ pendant cinquante jours (1), à dater du commencement de mars, jusqu'à la fin d'avril, quelquefois plus, quelquefois moins.

Le Khamsine provient ordinairement du désert : il revient par accès de deux ou trois jours; s'il était perpétuel ou que son intensité durât quelques jours de plus, tous les êtres organisés périraient, sans excepter les végétaux. Pendant presque toute la durée du printemps, en l'absence même des accès de Khamsine, la constitution de l'atmosphère diffère essentiellement de celle de toute autre saison. C'est une époque de malaise continuel et de maladies.

La journée qui précède un accès de Khamsine est ordinairement chaude et calme, la température est étouffante, l'atmosphère se couvre de nuages grisâtres, le soleil est presque voilé.

Pour procéder méthodiquement à l'étude du Khamsine, il faut lui reconnaître trois degrés d'intensité :

1° Un peu avant la mi-mars, il survient des vents très-forts, qui soulèvent les sables du désert, les rassemblent en monceaux et forment souvent des trombes (*de sable*), pareilles à celles qui s'observent en mer pendant les tem-

(1) *Khamsine* signifie *cinquante*.

Digitized by Google

pètes. La lumière du jour est tellement obscurcie que l'on ne distingue plus les objets à quelques pas de soi. Si l'on met la tête à la porte, il faut s'envelopper la face avec un mouchoir, sous peine de contracter des ophthalmies causées par la poussière chaude et âcre dont l'atmosphère est remplie;

2° Pendant le mois d'avril, c'est à peu près la même chose, mais la température est plus élevée. Le thermomètre de Réaumur s'élève à 30 et même 32 degrés dans les appartements. On éprouve une chaleur au visage, comme si l'on était à la gueule d'un four;

3° Dans le courant de mai, le Khamsine est terrible, la température monte jusqu'à 35 et même 38 degrés dans les appartements; dehors la chaleur est étouffante; le vent est tout-à-fait brûlant, il en vient des bouffées qui chauffent comme si c'était de la flamme; puis tout-à-coup il en passe d'autres qui rafraîchissent. Le ciel est d'une couleur jaune cuivrée; il semble que toutes les fonctions vont s'anéantir, on croit que la respiration va cesser faute d'air respirable, on est plongé dans un état de nullité complète.

La violence du vent interrompt cette somnolence morale et physique, par une raffale qui s'exhale en tourbillons de sable chaud, et pénètre plus ou moins dans les habitations, par les jointures des portes et des fenêtres qui sont ordinairement très-mal ajustées.

Ces accès, dont la température et l'intensité varient de la manière énoncée plus haut, se renouvellent huit, dix ou douze fois chaque année, depuis la moitié de mars jusqu'en mai. Pendant leur durée, on reste autant que possible chez soi, couché sur le divan, ayant soin de faire arroser presque continuellement les appartements, pour se procurer un peu de fraîcheur.

En juin, juillet et août, la température est presque

Digitized by Google

égale à celle du Khamsine de moyenne force; mais la constitution de l'atmosphère étant changée, les fonctions vitales s'exécutent bien et l'on se porte à merveille; il suffit de dormir à midi : car deux heures après, le vent du nord s'élève et la température devient magnifique.

Pendant l'époque du Khamsine, toutes les plaies un peu graves et les opérations de quelqu'importance sont dangereuses, tandis que dans toute autre saison, elles se guérissent avec facilité, surtout en juin, juillet et août.

Les pluies sont extrêmement rares au Caire; elles ne se manifestent que pendant les mois de janvier et de février par trois ou quatre ondées, souvent moins. Il paraît fréquemment de grands nuages noirs dont l'aspect serait un présage de pluie dans tout autre pays; mais le ciel du Caire est si avare de quelques gouttes d'eau, que le nuage s'effaçant de plus en plus, au fur et à mesure qu'il monte vers le zénith, passe ordinairement sans rien laisser tomber.

Pour qu'il y ait de la pluie, au Caire, il faut qu'elle soit précédée d'une tempête, d'un vent à tout briser; plus tard un grand calme s'établit et la pluie tombe par torrents, pour cesser subitement après une heure ou deux. Ensuite le soleil paraît, le ciel est azuré, tout est fini. Dans la Basse-Egypte, les pluies sont beaucoup plus fréquentes et durent, par reprises, depuis la fin de novembre jusqu'au mois de mars.

Pendant les mois de février et de mars, les vents dominants sont le nord-ouest, ouest et nord. Ces vents fournissent les pluies de la Basse-Egypte. Il y a aussi quelques journées de vents du midi qui sont très-froids, parce que (dit Volney), ils passent par-dessus les hautes montagnes de l'Abyssinie, couvertes de neige. Au commencement de mars, ce vent du sud présage le Khamsine, il devient moins froid, passe au sud-ouest et s'échauffe davantage

Digitized by Google

par le contact des déserts de Lybie, et parce que le soleil redevient vertical aux régions de l'équateur.

En 1836, j'ai observé de la glace dans les jardins de Choubra, le 4 février; mais à midi le thermomètre pouvait marquer 30 ou 32 degrés au soleil, ce qui prouve combien sont étonnantes les transitions du froid au chaud *et vice versâ*, que l'on éprouve en Egypte.

Le Khamsine survient plus tard dans le voisinage de la Méditerranée qu'à la latitude du Caire. Le plus ordinairement le Khamsine souffle du sud-ouest; mais comme il n'est pas continuel, il en résulte une très-grande variation dans la direction des vents, surtout pendant les mois d'avril et de mai.

En juin, juillet, août et septembre, le nord et le nord-ouest ont une prédominance marquée.

En octobre et novembre, le vent tourne du sud à l'ouest par une rotation progressive, et l'après-midi il souffle du nord. Au fur et à mesure que l'année s'avance, le nord donne moins et le sud davantage, de manière qu'en décembre et janvier les vents forts du midi sont presque continuels.

La prédominance du vent sud, à cette époque de l'année, gêne considérablement la navigation des barques qui transportent, soit des marchandises, soit des voyageurs, d'Alexandrie au Caire. En décembre 1834, j'employai quatorze jours à faire ce voyage; les marins étaient obligés de traîner presque continuellement leur barque, au moyen d'une longue corde, ayant à surmonter les obstacles du vent contraire et du courant réunis.

Le Khamsine est pourvu d'une intensité beaucoup plus grande dans les déserts de l'Arabie, ainsi que l'on peut s'en convaincre en lisant le récit de Fatalla Saychir, que M. de Lamartine a rapporté dans le 4e volume de son voyage en Orient :

Digitized by Google

« Nous prîmes par le pays de Heggias, couchant chaque » nuit dans les tribus qui couvraient le désert. Le cin- » quième jour, après avoir passé la nuit sous les tentes » d'El-Henadi, nous nous levâmes avec le soleil, et sor- » tîmes pour seller nos dromadaires, qu'à notre grand » étonnement, nous trouvâmes la tête enterrée dans le » sable d'où il nous fut impossible de les faire sortir. » Nous appelâmes à notre aide les Bédouins de la tribu, » qui nous apprirent que l'instinct des chameaux les » portait à se cacher ainsi pour éviter le *simoune*, » que c'était un présage de ce vent terrible du désert, qui » ne tarderait pas à éclater, et que nous ne pouvions nous » mettre en route sans courir à une mort certaine. Les » chameaux qui sentent deux ou trois heures à l'avance » l'approche de ce terrible fléau, se tournent du côté » opposé au vent, et s'enfoncent dans le sable. Il serait » impossible de leur faire quitter cette position pour » manger ou boire, pendant toute la tempête, durât-elle » plusieurs jours. La providence leur a donné cet instinct » de conservation qui ne les trompe jamais. Lorsque » nous apprîmes de quoi nous étions menacés, nous parta- » geâmes la terreur générale, et nous nous hâtâmes de » prendre toutes les précautions qu'on nous indiqua. Il » ne suffit pas de mettre les chevaux à l'abri, il faut encore » leur couvrir la tête et leur bander les oreilles : autre- » ment ils seraient suffoqués par les tourbillons d'un sable » fin et subtil que le vent balaye avec fureur devant lui. » Les hommes se rassemblent sous les tentes, en bouchent » les ouvertures avec un soin extrême, après s'être » pourvus d'eau qu'ils placent à portée de la main; ensuite » ils se couchent par terre, la tête appuyée et enveloppée » dans leur *machla* (sorte de manteau), et restent ainsi » tout le temps que dure l'ouragan dévastateur.

Digitized by Google

» Ce matin-là, tout fut en tumulte dans le camp, chacun » cherchant à pourvoir à la sûreté de son bétail, et se » retirant ensuite précipitamment dans sa tente. Nous » avions à peine abrité nos belles juments nedgds que la » tourmente commença. Des raffales furieuses amenaient » des nuages d'un sable très-fin, rouge et brûlant, qui » tourbillonnait avec impétuosité et renversait tout ce » qui se trouvait sur son passage; s'amoncelant en » collines, il enterrait tout ce qui avait la force de lui » résister: si dans ces moments-là quelques parties » du corps se trouvent atteintes, la chair s'enflamme » comme si un fer rouge l'avait touchée. L'eau qui devait » nous rafraîchir était devenue bouillante (1), et la tem- » pérature de la tente surpassait celle d'un bain turc. La » tempête dura dix heures dans sa plus grande furie, » et diminua ensuite graduellement pendant six heures: » une heure de plus, nous étions tous suffoqués. Lorsque » nous nous hasardâmes à sortir de nos tentes, un affreux » spectacle nous attendait: cinq enfants, deux femmes » et un homme gisaient morts sur le sable encore brûlant, » et plusieurs Bédouins avaient le visage noirci et entière- » ment calciné, comme par la bouche d'une fournaise » ardente. Lorsque ce vent atteint un malheureux à la » tête, le sang lui sort à flots par la bouche et par les » narines, son visage se gonfle, devient noir, et bientôt » il meurt étouffé. Nous remerciâmes le Seigneur de » n'avoir pas été nous-mêmes surpris par ce terrible fléau, » au milieu du désert, et d'avoir été ainsi préservés de » cette mort affreuse. » (Extrait de l'ouvrage de M. de Lamartine).

(1) C'est une exagération de Fatalla, ou une erreur de M. de Lamartine dans sa traduction.

Digitized by Google

SCIENCES MÉDICALES.

DE L'INOCULATION STIBIÉE;

Par M. le Docteur Debourge,
de Rollot (Somme),
Membre de la Société.

Les frictions et les applications stibiées, cet agent thérapeutique si utile, si énergique et si indispensable dans le traitement d'une foule de maladies graves, ne laisse pas cependant que d'avoir de grands inconvénients. Dans l'état actuel de la science, le praticien ne peut à son gré, par l'emploi de l'émétique, obtenir un nombre déterminé de pustules, et souvent même l'éruption qu'il veut produire se trouve ou beaucoup trop faible, ou bien d'une *confluence* excessivement douloureuse, qui fréquemment lui laisse des regrets. C'est pour obvier à cet état de choses et afin de remplir cette lacune thérapeutique, que je viens aujourd'hui entretenir la Société de l'inoculation stibiée que j'emploie depuis quelque temps avec les plus grands avantages, et que je crois en tout préférable aux deux autres moyens généralement mis en usage jusqu'ici.

On prend une pincée de deuto-tartrate de potasse et d'antimoine, qu'on place sur une plaque de verre et qu'on délaie avec un peu d'eau ou d'huile, absolument comme si l'on agissait sur du vaccin sec qu'on va employer. On charge une lancette de ce mélange, qui doit être un peu épais, et l'on pratique sur le lieu d'élection le nombre de

Digitized by Google

piqûres que l'on croit nécessaires, et que l'on espace de la manière qui paraît le plus convenable, suivant l'indication qu'on se propose de remplir. Dans les cas ordinaires, je laisse généralement entr'elles un intervalle de 3 à 4 centimètres. Ces piqûres ne tendent point à s'enflammer, et l'inflammation légèrement pustuleuse qui en résulte et qui se dissiperait assez promptement si l'on en restait là, se transforme bientôt au contraire en des pustules qui acquièrent un volume d'autant plus considérable, que *toute leur surface* aura été enduite plus *fréquemment*, plus *soigneusement*, *et pendant un laps de temps plus long*, avec une petite quantité du mélange émétisé, soit aqueux, soit huileux, dont on a fait usage pour leur production. Je me sers pour cela d'un pinceau à miniature ou d'une petite spatule en bois, et je réitère le matin et le soir la petite application stibiée sur les pustules, pendant deux, trois, quatre ou cinq jours, etc., suivant l'intensité inflammatoire que je veux leur communiquer. Quand je suis pressé d'agir, je conseille de recourir, toutes les deux ou trois heures, à une nouvelle petite couche émétisée sur les pustules, et elles se développent ainsi beaucoup plus promptement.

Il est indispensable que toute la surface des pustules soit recouverte du mélange stibié précité, et il est très-rare qu'on soit obligé de les en enduire pendant plus de quatre jours. Dans la généralité des cas, ces petites applications deviennent même inutiles avant cette époque; c'est au praticien d'ailleurs à juger quand il est nécessaire de les faire cesser. Il est à peine utile d'ajouter qu'il faut laisser sécher chaque fois la petite couche stibiée, afin qu'elle ne s'essuie point immédiatement.

De cette manière, on localise, on dirige à son gré le développement de l'éruption pustuleuse stibiée; on obtient

Digitized by Google

constamment le nombre de pustules qu'on désire : il n'en vient jamais plus qu'on n'en veut. On les place à l'endroit précis où on les juge convenable; on les espace à volonté, en ayant soin toutefois de toujours laisser entr'elles un intervalle d'autant plus grand, qu'on se propose de les faire grossir davantage; on leur fait acquérir le degré de développement qui paraît nécessaire. Enfin, par ce nouveau procédé, qui bientôt, je l'espère, sera universellement adopté, on retire tous les avantages possibles de l'emploi extérieur de l'émétique pour la production de pustules, et l'on peut très-facilement éviter aux malades, à moins qu'on ne les leur croie utiles, les larges et profondes escharres que déterminent fréquemment les autres applications stibiées, escharres qui ajoutent généralement d'atroces douleurs à des souffrances déjà par trop violentes, et cela sans qu'il en résulte le moindre avantage thérapeuthique.

Digitized by Google

ESSAI

DE CLASSIFICATION

DES MALADIES MENTALES;

Par M. le Docteur De Lasiauve,

Médecin de l'Hospice de Bicêtre, Membre de la Société.

Les auteurs qui ont écrit sur les maladies mentales, s'accordent tous à reconnaître l'immense difficulté d'en établir une exacte classification. Pour l'asseoir sur une base psychologique, il faudrait avoir pénétré les mystères de l'intelligence. D'un autre côté, si l'on se fonde sur la diversité des formes que la folie est susceptible de revêtir, on est surpris du nombre d'exemples qui font défaut à l'analogie. Le concours de tant d'éléments dans la production du désordre de la raison, la solidarité des facultés qui en fait varier à l'infini les phénomènes, la part qui revient souvent aux altérations matérielles sensibles, voilà les causes qui, en répandant l'obscurité sur l'origine et les développements de l'aliénation mentale, opposent un si puissant obstacle à une délimitation convenable.

Je ne rechercherai pas loin dans le passé la trace des distinctions admises dans la folie; les études dont elle fut l'objet ont dû se ressentir de l'abandon presque général qu'on faisait des aliénés. Sauvage est un des premiers qui, sous le titre de *vésanies*, ait consacré au trouble des facultés mentales un examen approfondi. Peut-être a-t-il trop multiplié les espèces, considérant comme telles des accidents purement nerveux; mais outre qu'il en analyse les caractères avec une grande sagacité, il décrit certaines formes qu'on regrette de ne point retrouver dans les

Digitized by Google

traités subséquents. C'est ainsi qu'il a fait un genre spécial de la *stupidité*, sur laquelle l'attention s'est fixée de nouveau dans ces derniers temps, et que, sous le nom d'*amnésie*, il reconnaît une débilité générale de l'intelligence, dont le symptôme culminant est l'affaiblissement ou la perte de la mémoire.

Cet auteur a judicieusement exposé les principales variétés de la manie. S'il n'a point séparé nominativement les illusions des hallucinations, il a su néanmoins saisir ce qu'il y avait de commun et de différent dans ces erreurs de perception, rapportant aux sens l'origine des premières, et considérant les secondes comme le résultat de conceptions purement imaginaires; seulement, il confond sous une même dénomination l'idiotie avec la démence.

Haslam, croyant à l'impossibilité de bien catégoriser les cas de folie, n'a apporté aucune modification aux divisions reçues à son époque.

Franck a tout brouillé dans sa nomenclature; plusieurs de ses classes ne correspondent point à des états pathologiques nettement circonscrits. Pour lui, le mot *manie* résume toutes les formes de l'aliénation. Il suffit d'adjoindre à ce mot un autre mot ou une épithète pour avoir les dix espèces suivantes : 1° *hypocondrie;* 2° *chimère;* 3° *gaie;* 4° *triste;* 5° *religieuse;* 6° *érotique;* 7° *avec fureur;* 8° *démence;* 9° *idiotisme;* 10° *chaos.*

Pinel, au contraire, est simple et clair; sa division, déduite d'un point de vue scientifique, se compose de quatre genres. Tantôt la perturbation la plus profonde règne dans les facultés, le délire est général, il y a incohérence et en même temps activité : c'est la *manie.* D'autres fois le malade est dominé par des idées exclusives, son délire est partiel; au milieu des extravagances qu'il fait ou débite, on remarque de la liaison; souvent

Digitized by Google

même il parle raisonnablement sur les sujets étrangers à ses préoccupations : c'est la *mélancolie*. Dans une troisième catégorie, Pinel place ceux chez lesquels, soit primitivement ou comme conséquence des deux états qui précèdent, l'intelligence affaiblie cesse d'entrer complètement en exercice; ce sont les *démens* caractérisés par l'inertie du jugement, de la mémoire, de l'imagination, de la volonté, etc., et quelquefois par une agitation automatique et impuissante. Enfin, sa dernière classe, sous le titre *d'idiotisme*, comprend cette multitude d'infortunés dont l'esprit, par suite d'un vice naturel de conformation ou d'une maladie survenue dans l'enfance, n'a pu acquérir son entier développement.

Toutefois, cette division ne met en relief que les phénomènes les plus saillants et les plus généraux des affections mentales. L'examen particulier des faits en fournit d'autres singuliers, bizarres, sans affinité évidente avec les premiers et dont Pinel s'imagina avoir trouvé l'explication, en supposant l'existence de lésions isolées d'un des éléments de la puissance intellectuelle ou déterminante, soit de l'*attention*, de la *mémoire*, de l'*imagination* ou de la *volonté*. Nous verrons plus tard ce qu'il faut penser de cette manière de voir.

Esquirol se conforma de tout point à la doctrine de Pinel, son illustre maître. Comme lui, quoique sans y attribuer la même importance, il reconnut les altérations spéciales que je viens d'indiquer. Il suivit également sa classification, mais, il faut le dire, avec une précision de pensées et d'heureuses modifications dans les termes, qui répandirent une vive clarté sur la science si ardue de la folie. Les noms de *délire partiel* ou de *mélancolie* imposés à la deuxième classe de la division de Pinel, n'ont rien de caractéristique, le second même a l'inconvénient

Digitized by Google

de présenter un sens opposé à la nature de la plupart des faits qu'il exprime. Esquirol, considérant que la folie mélancolique, loin d'avoir toujours le même caractère, revêt au contraire des formes très-distinctes, suivant qu'elle est provoquée par une passion gaie et expansive ou par une passion triste et dépressive, crut opportun de consacrer et de marquer fortement cette distinction. De là ces expressions de *monomanie* et de *lypémanie* désignant, l'une la première, l'autre la seconde de ces formes, expressions instantanément accueillies et depuis conservées dans le vocabulaire médical.

Le célèbre médecin de Charenton admit aussi deux sortes de démences essentielles à distinguer : l'une primitive, aiguë et susceptible d'une terminaison favorable, l'autre consécutive à une désorganisation physique ordinaire ou aux précédentes affections mentales, et par cela même presque constamment, si ce n'est toujours, chronique et incurable.

Georget, en fait de classification, s'appliqua à faire ressortir le mérite des changements introduits par Esquirol, fournissant surtout à la démence aiguë des traits qui la rapprochent beaucoup de la stupidité.

Rush, de Philadelphie, à qui la science doit d'excellentes recherches sur la folie, ne diffère guère des nosographes français que dans les termes. Dans sa division, des noms différents expriment les degrés extrêmes du délire général actif. Il appelle *manie* celui qui est accompagné d'agitation et de fureur, et *manicule* celui dans lequel les fous sont paisibles et inoffensifs. Quant au délire exclusif, les mots de *tristimanie* et d'*aménomanie* équivalent à ceux de lypémanie et de monomanie, avec cette différence, néanmoins, que la dénomination d'aménomanie ne paraît pas d'un choix très-heureux, l'expansive

Digitized by Google

gaîté dans la folie n'étant pas le résultat nécessaire de l'absence d'une tristesse profonde. Chez Rusch, *dissociation* est synonime de *démence*. Cette nouvelle expression est aussi défectueuse que celle que nous venons de critiquer, car l'impuissance de rapprocher et de combiner les idées est un caractère qui se rencontre dans la manie comme dans la démence. Enfin, dans un dernier groupe, qu'il nomme *manialgie*, le pathologiste américain range les cas d'engourdissement du corps et de l'esprit, confondant ainsi l'idiotisme avec certains faits d'origine et de nature dissemblables.

Guislain, de Gand, suivant les errements de nos maîtres, n'a tenté aucune réforme. Il en est de même de M. Foville, qui du reste avait ses raisons pour cela. Cet auteur, en effet, dans les remarquables articles dont il a enrichi le *Dictionnaire de Médecine-pratique*, n'accorde qu'une médiocre importance aux distinctions de l'aliénation mentale, qui, selon lui, ne peuvent être qu'arbitraires. Il veut surtout qu'on s'attache à en approfondir les symptômes, dont lui-même présente l'analyse lumineuse et complète sous les quatre chefs ci-après : Désordres relatifs 1° à la sensibilité générale ou spéciale; 2° aux facultés intellectuelles, morales, affectives et instinctives; 3° à l'action musculaire; 4° aux autres fonctions de la vie organique.

Sans doute, la notion exacte des changements, survenus dans ces divers ordres de phénomènes, peut à l'égard d'un individu donné, fournir des lumières plus sûres qu'une désignation qui n'est pas toujours la traduction fidèle de son état. Cependant, l'esprit a besoin de points d'appui dans l'étude des sciences. La folie deviendrait un chaos, si l'on se bornait à l'examen abstrait des détails, sans constituer sur un ensemble de caractères analogues

Digitized by Google

des séries naturelles de faits, qui parlent à l'intelligence et facilitent ses opérations. D'ailleurs, quoique la physionomie des cas particuliers résulte de traits empruntés à la quadruple source indiquée par M. Foville, il est impossible de disconvenir que l'observation nous les montre réunis par des affinités, ou séparés par des différences.

La nécessité a tellement fait une loi des nomenclatures que personne jusqu'ici n'a songé sérieusement à s'en affranchir. Sous ce rapport, MM. Ferrus et Falret, dont il nous reste à exposer les idées, sont loin de partager l'opinion de M. Foville, et ces honorables et savants confrères ont cru faire une œuvre utile, en s'efforçant, chacun à son point de vue, d'introduire dans la classification des vésanies un ordre méthodique.

D'après M. Ferrus, l'aliénation comprend deux divisions principales. Dans la première se rangent les divers modes d'anéantissement ou d'affaiblissement prolongé des facultés intellectuelles, morales et instinctives, modes dont les nuances se résument ainsi : 1° idiotisme; 2° démence; 3° stupidité. La deuxième renferme toutes les perversions actives de l'intelligence, non symptomatiques de troubles dans les fonctions animales et nutritives. A cette dernière se rattache le délire maniaque et ses subdivisions, basées sur son universalité ou son peu d'étendue, sur sa nature gaie ou triste, sur de fausses sensations, etc., c'est-à-dire les variétés représentant, comme la moindre réflexion l'indique, la manie, la monomanie et la lypémanie, les hallucinations, etc.

Parmi ceux qui ont parlé de la stupidité, plusieurs, à l'exemple d'Esquirol, la font rentrer dans la démence : d'autres, notamment M. Baillarger, l'attribuent à un degré avancé de la lypémanie. C'est avec raison, selon nous, et nous aurons occasion de revenir sur cette circonstance,

Digitized by Google

que M. Ferrus, rejetant ce double système, la considère et l'expose comme un état à part. La classe des hallucinations, déjà consacrée par l'auteur du *Traité des Maladies mentales*, ne nous semble pas moins fondée. Car si l'égarement de l'imagination occasionne des hallucinations, plus d'une fois les hallucinations sont la seule cause qui provoque et entretient le désordre de l'esprit. Mais il est un fait secondaire auquel nous ne saurions également souscrire, c'est celui de la démence sénile, dont M. Ferrus conteste la réalité.

M. Falret, dans son *Cours de Clinique et de Pathologie générale des affections mentales*, tout en insistant sur le peu de solidité du principe qui, dit-il, a présidé jusqu'ici aux classifications de ces affections, prend comme un des éléments de celle qu'il a faite, la *quantité* des délires, à l'imitation de ses prédécesseurs. Toutefois, abstraction faite de l'idiotie qu'il décrit sous le nom d'*aphrénie*, il n'admet que deux formes de folie. L'une qu'il appelle *polymanie*, ou *pantomanie*, est caractérisée par l'incohérence et la multiplicité des sujets du délire; l'autre, en raison du nombre restreint de ces sujets, constitue le délire partiel ou *olygomanie*: car M. Falret n'approuve point l'expression de *monomanie*, la nature, d'après son observation, ne fournissant jamais d'exemple d'un trouble intellectuel, moral, affectif et instinctif, exactement circonscrit. Quant à la démence, elle n'est point une espèce, mais seulement une des périodes des maladies mentales. Selon notre confrère, on a enfreint la loi des analogies en groupant sous ce titre des faits dissemblables à beaucoup d'égards : on a méconnu les rapports de dépendance en élevant au rang d'affection primitive, des phénomènes qui d'après l'ordre de leur apparition ne peuvent constituer une maladie distincte et spéciale.

Digitized by Google

M. Falret ne s'est pas borné aux développements qui précèdent. Fort des méditations psychologiques auxquelles il se livre avec tant de succès, et se plaçant au point de vue philosophique, il s'est bientôt aperçu que si la considération des formes générales joignait à l'avantage de ménager les idées reçues, celui de satisfaire aux exigences immédiates de la pratique, on pouvait néanmoins trouver dans l'analyse des facultés humaines, les données d'une classification plus rationnelle. C'est ainsi, pour ne citer que quelques-unes des catégories mentionnées par M. Falret dans ses savantes leçons à la Salpêtrière, qu'il reconnaît des folies perceptives, réflectives, morales, affectives, instinctives, selon qu'il y a prédominance de lésion des facultés de perception, de réflexion, de volonté, des sentiments, des penchants ou des instincts. Au surplus, en disant *prédominance*, M. Falret s'explique fort bien sur la valeur de cette expression. Loin d'entendre par là la lésion isolée de telle ou telle faculté, il s'attache au contraire à montrer qu'aucune faculté n'est exclusivement lésée dans le délire. C'est sa conviction intime que, dans l'état normal, comme dans l'état maladif, toutes les facultés de l'homme opèrent ensemble et s'impliquent mutuellement.

Telles sont les principales manières dont on a envisagé la question qui nous occupe; on voit par ce court historique quel désaccord règne aujourd'hui encore parmi les auteurs, qui ne conviennent ni du nombre des formes à admettre, ni des principes sur lesquels doit reposer l'interprétation des phénomènes. Ce dissentiment affligeant durera-t-il sans cesse? Nous n'oserions, pour notre compte, former l'espoir d'y mettre un terme, quand tant d'hommes distingués l'ont vainement entrepris; mais nous voulons

Digitized by Google

du moins apporter notre contingent de réflexions, afin de contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration du problème.

Posons d'abord quelques jalons. Un premier fait incontestable, c'est que les fonctions cérébrales, comme les autres fonctions, sont susceptibles de modifications diverses; qu'elles peuvent être exaltées, diminuées, perverties ou abolies. La vérité de ce fait saute aux yeux de quiconque s'observant soi-même, songe combien l'intelligence acquiert d'énergie ou manifeste de paresse suivant les circonstances, à quelles aberrations elle est sujette pendant les rêves et la veille. Cette simple indication établit déjà le double mode d'altération des facultés mentales, si bien exposé par M. Ferrus. Dans un cas, cette altération provient d'un désordre dans l'activité des pouvoirs cérébraux; dans l'autre, elle résulte de leur plus ou moins d'inertie. Ce n'est pas tout : l'homme possède plusieurs facultés : quoique solidaires, ainsi que M. Falret en a fait judicieusement la remarque, elles conservent néanmoins une indépendance qui leur permet d'entrer isolément en exercice. Il peut donc arriver, et il arrive en effet, que chacune soit susceptible de subir pour son propre compte les variations de perturbation ou de débilité qui les frappent si fréquemment dans leur ensemble; en sorte que, d'après ces données, on devrait avoir non seulement des folies générales par perversion ou par débilité, mais encore des folies partielles présentant le même caractère. Consignons surtout ici une distinction, à notre avis capitale, et qui nous semble n'avoir pas été bien saisie. Il faut se garder d'assimiler les facultés intellectuelles et les autres facultés. Cette assimilation, qui résulte d'une appellation commune, a été une source de confusion. Une ligne de démarcation profonde les sépare dans leur nature et dans leur rôle. Les premières, en effet, sont les attributs

Digitized by Google

d'un même principe, l'entendement; elles fonctionnent ensemble; nulle idée, nul acte de la volonté ne peuvent sortir que du concours de leur action. Ce sont sur elles que les autres facultés exercent leur influence, comme c'est d'elles que celles-ci empruntent leurs manifestations. Elles s'entresupposent au point que le trouble de l'une cause nécessairement le trouble de l'autre. Par conséquent, à l'égard de ces facultés, et à la différence de ce qui se passe pour les autres, les principes que nous venons de poser, ne les concernent que réunies. Aussi, pour le dire en passant, croyons-nous avec Gall et M. Dubois, d'Amiens, qu'il n'y a rien de fondé dans ces délires particuliers admis par Pinel et Esquirol et qui frapperaient individuellement la réflexion, l'attention, l'imagination, etc., délires, au reste, basés sur des observations susceptibles d'une interprétation plus légitime.

Ces préliminaires jetés, essayons d'en faire l'application, c'est-à-dire de déterminer et de justifier les genres qu'il convient d'établir dans l'aliénation mentale. Disons-le d'abord, toute folie implique le dérangement des facultés intellectuelles; mais ce dérangement est très-divers, suivant, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'il est idiopathique ou symptomatique, qu'il prend sa source dans une modification morbide de l'intelligence même, ou est provoqué par les changements survenus dans les autres facultés, changements dont il est un des témoignages. Dans le premier cas, en effet, quelle que soit d'ailleurs la cause physique ou morale de la maladie, de deux choses l'une : ou l'exercice des facultés supérieures est plus ou moins entravé, ou la désharmonie régnant dans l'action des instruments immédiats des opérations intellectuelles, il y a obstacle plus ou moins complet à l'association des idées. Cet obstacle, qui entraîne nécessairement le délire géné-

Digitized by Google

ral, auquel, en cette occasion, sont subordonnés les désordres qu'on peut remarquer dans les perceptions, les sentiments, les affections et les instincts, cet obstacle, dis-je, constitue le signe pathognomonique de cette grande classe d'aberrations mentales, classe qui mérite à bon droit le nom de folie intellectuelle, incohérente, et dans laquelle viennent naturellement se ranger, suivant qu'il y a oppression des facultés ou que leur perturbation tient à un état sthénique ou asthénique, la *stupidité*, la *manie*, la *démence* et leurs différentes variétés.

Dans le second cas, au contraire, le foyer du délire est en dehors de l'intelligence : celle-ci subsiste, ses opérations s'exécutent, elle juge, compare, associe, seulement dans des conditions anormales, morbides. Ici l'altération des facultés secondaires est la cause de la maladie : le désordre intellectuel n'est qu'un accident : l'esprit, en un mot, subit la violence de leurs excitations. Mais ce qui met le sceau au contraste, c'est que non seulement ces diverses facultés peuvent isolément donner lieu à la folie, mais à la rigueur il n'est pas un sentiment, pas une affection, pas un instinct, etc., qui ne jouisse en particulier du même privilége. C'est ce groupe qui renferme cette immense quantité de délires partiels, simples ou multiples, gais ou tristes, d'aspects si variables, dus, comme les délires généraux, à l'excitation ou à la faiblesse : les *monomanies*, les *lypémanies*, les *olygomanies*, les *polymanies*, les *hallucinations* et certains autres états mal définis que nous chercherons mieux à caractériser. Tous ces délires, pour la facilité de l'étude, peuvent être rapportés selon leur origine et leur nature aux catégories suivantes : Folies, 1° perceptive; 2° morale; 3° affective; 4° instinctive.

Sans doute l'aliénation, malgré la clarté apparente de nos distinctions, offre des cas complexes dont l'analyse la

Digitized by Google

plus rigoureuse ne réussit pas toujours à fixer le caractère. Nous en verrons la raison dans l'appréciation rapide que nous allons faire de chacune des espèces composant les classes précédemment indiquées.

La *manie* est la folie intellectuelle par excellence, qui se trahit par l'activité et la mobilité des idées. Dans cet état, l'homme est le jouet des mille impressions qui assiègent son imagination égarée. L'esprit le moins exercé ne peut s'abuser sur les types saillants. Esquirol attribuait au défaut d'attention l'impuissance du maniaque à associer ses idées; mais on peut tout aussi bien se demander si cette impuissance n'est pas plutôt la cause de l'instabilité de l'attention. En tous cas, qu'on accorde l'antériorité à celle-ci ou à celle-là, le secret de la formation de l'une ne serait pas moins difficile à dévoiler que celui de la formation de l'autre.

A priori, on pourrait penser que la manie procédant toujours d'une même lésion, dût, au degré près, s'annoncer chez tous les sujets par des phénomènes semblables. Il n'en est pas ainsi. S'il est des manies indéterminées où se confondent dans le délire les sentiments et les passions les plus opposés, d'autres, au contraire, reçoivent et conservent quelquefois même pendant toute leur durée, une empreinte spéciale. Chez certains maniaques, par exemple, la folie s'accompagne de fureur ou de tristesse. Ceux-ci sont gais et turbulents, ceux-là tranquilles et inoffensifs. Souvent l'une de ces formes succède à l'autre ou alterne avec elle. C'est une remarque faite par beaucoup d'auteurs, que dans cette espèce d'aliénation, les symptômes ont fréquemment une grande analogie avec le caractère des fous ou leurs passions du moment.

En réfléchissant au mode d'accomplissement des opérations intellectuelles, il est aisé de comprendre ces particu-

Digitized by Google

larités qui ne sont pas sans importance. L'intelligence, en effet, s'exerce sur des sensations présentes ou sur des souvenirs. Quand elle cesse d'être maîtrisée par le frein de la raison, elle subit forcément la tyrannie du tempérament et des habitudes, qui sont des sources fécondes de sensations et d'impulsions. Quoi d'étonnant dès lors que la manie soit furieuse chez un sujet naturellement violent et emporté, calme ou joyeuse chez celui qui est doué d'heureux instincts; ordurière, enfin, lorsque les sens parlent avec empire. Telle est même quelquefois l'étroite circonscription des objets auxquels s'étend le délire, que l'observateur peut rester en doute pour décider si certains cas appartiennent, ou non, à la manie : doute qui cesse, il est vrai, à l'instant qu'on songe que ces fous extravaguent sur toutes choses.

Cependant il ne faudrait pas généraliser outre mesure les réflexions que nous venons de présenter et convertir en loi les faits sur lesquels elles reposent; car souvent l'homme le plus pacifique et le plus moral se livre, dans la folie, aux actes de fureur et d'obscénité les plus révoltants. Dans ces cas, vraisemblablement, la maladie est commune à différents ordres de facultés et aux facultés intellectuelles, et l'imagination assaillie par les impressions du dehors et les impulsions morbides de l'intérieur, qui se choquent et se confondent, forme de tout l'être le tableau le plus bizarre.

La division de la manie, d'après les aspects du délire, n'est pas la seule essentielle. Peut-être même a-t-on tiré de la marche que cette maladie affecte, des causes qui la provoquent, des conditions dans lesquelles elle prend naissance, des distinctions plus avantageuses encore. M. Parchappe, moins préoccupé des accidents physiognomoniques que de la durée du mal, a dans ses tableaux statisti-

Digitized by Google

ques, distingué la folie en *aiguë* et *chronique*. Il n'est point de praticien qui n'insiste avec raison sur les types continu, périodique, régulier ou irrégulier, alternatif, rémittent ou intermittent de la manie. Il y a à cet égard des variations infinies; chez certains individus, la manie est permanente avec des exacerbations plus ou moins fréquentes; chez d'autres, et en particulier chez les femmes, elle survient par accès, à l'occasion des hémorroïdes ou des règles, du retour des saisons et des vicissitudes atmosphériques, etc. Dans ces cas, l'accès se borne quelquefois à une simple *excitation maniaque*, laquelle est caractérisée par une exaltation générale des idées sans trop d'incohérence. On a vu la manie succéder à la stupidité ainsi qu'à d'autres folies, ou les précéder, et cela, non pas dans une seule attaque, mais dans une seconde, une troisième, etc. Les manies rémittente et intermittente offrent parfois, avec les fièvres de même nom, simples ou pernicieuses, d'incontestables similitudes, soit sous le rapport de leur évolution, ou du traitement spécifique qui leur est applicable. Mais souvent aussi cette similitude n'est que dans les apparences, du moins si l'on s'en rapporte à l'axiôme *naturam morborum monstrant curationes*.

La manie est dite encore *héréditaire* ou *accidentelle* (l'hérédité joue un grand rôle dans toutes les aliénations). Celle-ci, toutes choses égales d'ailleurs, est comparativement simple et passagère : celle-là opiniâtre, sujette à récidive, exige des soins prophylactiques assidus.

Presque tous les auteurs s'accordent sur ce point, que la folie tient intimement à la constitution et qu'elle n'éclate guère que chez des sujets prédisposés. Cependant, même en avouant ce fait, elle est souvent occasionnée ou entretenue par des causes qui méritent, par leur importance,

Digitized by Google

d'être considérées dans une division ; telles sont la présence des vers dans les intestins, quelques affections utérines ou cutanées, l'intoxication du sang par des substances délétères et qui produisent la manie, directement ou par sympathie. Delà les désignations, selon nous très-appropriées, de manie sympathique, vermineuse, dartreuse, mercurielle, saturnine, etc., etc.

Enfin chacun connaît cette espèce particulière d'aliénation, qui se déclare si souvent à la suite des couches, qu'on a décrite à part et qu'en raison des conditions spéciales où se trouvent les femmes, on a nommée *manie puerpérale*. D'ordinaire peu grave, elle dure rarement au-delà de six mois. Sa guérison commune a lieu dans les quarante ou cinquante jours, quelquefois par des crises, après l'établissement complet de la secrétion lactée.

A côté de la manie se place naturellement *la démence*, qui attaque, elle aussi, d'une manière directe, les facultés intellectuelles. Seulement ici l'obstacle à la liaison des idées tient à une cause inverse et produit des résultats différents. L'esprit affaibli, ne s'exerçant plus que sur des sensations confuses, que sur des souvenirs incertains, et saisissant mal les rapports des objets, n'enfante guère que des jugements avortés. La mémoire disparaît faute d'aliment ou de manifestation, l'imagination est nulle, les déterminations chancelantes et fugaces, les sentiments, les affections, les instincts sans puissance. Chez le dément c'est une suite et quelquefois un flux intarissable de paroles sans enchaînement, de mouvements sans but, de vœux oubliés aussitôt qu'exprimés. Ses traits hébétés, son maintien languissant décèlent son anéantissement intellectuel. Quelques-uns, toutefois, sont agités ou semblent avoir des idées prédominantes; mais cette agitation toute automatique, ces idées prédominantes, ou s'expliquent aisément

Digitized by Google

par des excitations physiques, ou ne sont manifestement qu'une répétition, par habitude, de ce qui avait lieu dans les états morbides précurseurs de la démence. D'autres montrent un caractère hargneux et difficile, auquel on aurait également tort de supposer quelque chose d'actif; car le développement de ce caractère devient lui-même un indice de la faiblesse du jugement, étant le fruit d'une disposition native ou acquise que la raison détruite ne réprime plus.

Mais doit-on conserver la démence parmi les espèces d'aliénations mentales? Nous avons vu comment M. Falret a résolu cette question qu'il s'était posée; l'opinion de ce savant confrère est la nôtre. Comme à lui, la démence, telle que nous la concevons, nous semble, dans la majorité des cas du moins, une affection consécutive. Néanmoins, quelle que soit son origine, elle offre des traits si caractéristiques, des éléments si distincts, une telle fréquence relative, que nous croyons impossible qu'elle n'ait pas sa place marquée dans une classification de la folie.

La démence est aiguë ou chronique; la démence aiguë est rare, surtout si l'on en distrait les cas de stupidité que beaucoup d'auteurs ont jusqu'ici confondus avec elle. Presque toujours elle est la conséquence d'une désorganisation cérébrale ou d'une maladie grave, telles que ramollissement du cerveau, encéphalo-méningite, fièvre pernicieuse, fièvre typhoïde, etc., etc. La démence chronique est quelquefois le résultat lent de semblables causes; mais le plus souvent elle succède à la manie ou à la monomanie, dont elle réfléchit dans beaucoup de cas les principaux caractères, circonstance qui a porté M. Ferrus à admettre une démence maniaque et une démence idiotique.

L'ivrognerie expose à une *démence* dont les traits spéciaux ont paru suffisants pour motiver la fondation d'une

Digitized by Google

espèce particulière. On signale encore la *démence sénile*, qui serait due aux changements insensibles que le progrès de l'âge opère dans le cerveau; M. Ferrus rejette cette dernière espèce, par la raison que beaucoup de vieillards arrivent au terme le plus reculé de la vie, sans avoir présenté d'affaiblissement notable dans leurs facultés mentales, et que d'ailleurs il n'en a constaté aucun exemple dans la population de Bicêtre. Cependant, l'observation à cet égard est vulgaire, et pour notre compte, nous possédons plusieurs faits de diminution graduelle de ces facultés, que l'absence de toute maladie ne permet point d'attribuer à une autre cause.

La démence est susceptible d'éprouver des vissicitudes dans sa marche, vissicitudes qui, dans le sens favorable, ne vont guère au-delà d'une simple amélioration, en sorte qu'abstraction faite de la stupidité, les cas sont rares, s'il en existe, de ces *démences périodiques*, mentionnées par les différents écrivains. Vers la fin, la démence se complique fréquemment de paralysie générale; dans ce cas, elle prend le nom de *démence paralytique*.

La *stupidité*, que nous accolons aux deux formes précédentes, en raison du même principe compromis, se distingue des autres altérations mentales par des caractères tranchés, et c'est avec grande raison, selon nous, que MM. Etoc et Ferrus ont cherché à en faire ressortir les différences. Dans cet état, la pensée n'est plus irrégulière, elle est suspendue, abolie; l'exercice des fonctions intellectuelles est entravé, qu'on me permette cette comparaison, comme celui d'une machine que l'encrassement de ses rouages réduirait à un mouvement lent ou à l'immobilité, tandis que dans les cas opposés, le désordre tiendrait au mauvais agencement ou à la disproportion des pièces mêmes de l'appareil. L'insensibilité, l'immobilité, tels sont les phé-

Digitized by Google

nomènes saillants observés chez les stupides; leur physionomie est muette, leur regard éteint; si on leur parle, rien n'indique qu'ils comprennent les paroles qu'on leur adresse, à moins parfois qu'un léger effort ne témoigne d'une velléité de réponse sans résultat; on les pince, on les injurie, on les maltraite, sans qu'ils donnent des signes bien manifestes de mécontentement et de douleur. Les angoisses de la faim leur sont également inconnues; seulement les impulsions de l'instinct reproducteur viennent par moments imprimer une certaine animation à leurs traits. Les abandonne-t-on à eux-mêmes? ils ne bougent de place ou font machinalement quelques pas. Quoique le plus souvent ils se laissent conduire sans résistance, il leur arrive pourtant aussi d'opposer quelquefois une force d'inertie à ceux qui veulent les entraîner; en un mot, ces infortunés sont des êtres rendus pour ainsi dire à l'état de végétation.

Il suffit de mettre en parallèle le tableau raccourci que nous venons d'esquisser avec celui de la démence, pour voir combien la stupidité diffère de cette dernière affection, puisque d'une part on remarque toutes les conséquences d'une fonction qui s'exerce, pensées, paroles, désirs, actes: et que de l'autre, l'exercice étant interrompu, tout cela manque à peu près complètement. La démence, d'ailleurs, à moins d'être produite par une prompte désorganisation physique, est constamment chronique, consécutive et continue; la stupidité, au contraire, est souvent aiguë, primitive, intermittente ou périodique; l'une, sauf de rares exceptions, est incurable; des crises soudaines et et inespérées viennent assez communément mettre un terme à l'autre (1).

(1) Nous avons actuellement dans notre service un exemple fort remarquable de suspension de morbide la faculté de la pensée.

Digitized by Google

M. Baillarger, néanmoins, quoique d'accord avec MM. Etoc-Demazi et Ferrus pour séparer la stupidité de la démence, rejette, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'interprétation qu'ils en ont donnée et que nous avons cru devoir adopter. Dans l'excellent opuscule qu'il a tout récemment consacré à cet état morbide, après avoir décrit, sur des observations fidèlement recueillies, l'histoire analytique de la maladie, notre savant collègue s'efforce en effet de la rapprocher de la lypémanie. Voici les raisons sur lesquelles il fonde ce rapprochement : D'abord, dit-il, c'est toujours à l'occasion d'idées tristes que la stupidité se déclare; ensuite, de ce que la pensée reste sans traduction extérieure, elle n'est pas inactive : loin de là, le malade est en proie à un délire intérieur; il éprouve des illusions, des hallucinations terribles, dont il a la conscience et garde le souvenir. Mais, répondrons-nous au premier argument, quelle folie ne prend pas naissance dans les mêmes conditions de chagrin et de tristesse? Quant au second, l'examen des faits ne nous permet pas de lui accorder une plus grande valeur. Qu'un stupide, dans son engourdissement, entrevoie des abîmes, des déserts, des lieux de supplice, etc., que les vagues impressions, occasionnées par les objets qui l'entourent, contraignent son imagination à des combinaisons bizarres et fortuites, ces phénomènes n'ont rien de comparable à ce qui se passe chez le lypémaniaque, qu'une force invincible cloue à son idée fixe, en subjuguant toutes ses déterminations; ils sont le fruit d'une sorte d'intuition passive. L'intelligence ne crée

C'est celui d'un jeune épileptique, qui, à la suite d'attaques multipliées, tombe stupide et reste dans cet état durant sept à huit jours. Chose singulière! souvent, tant que sévit la maladie convulsive, ce malade conserve la plénitude de sa raison et peut se livrer au travail. La stupidité arrive dans l'intermittence.

Digitized by Google

pas les scènes, elle y assiste, elle en confie les images à la mémoire, comme l'homme le plus distrait, au milieu d'une bataille, entend et conserve dans son souvenir le bruit du canon qui frappe son oreille. De pareils symptômes se manifestent dans certains instants de la veille, sous l'influence de la somnolence ou de la fatigue, pendant le sommeil dans les rêves, ou encore par l'effet de substances assoupissantes; eh bien, alors l'esprit n'abandonne-t-il pas son initiative? la pensée, du moins réfléchie, ne cesse-t-elle pas d'exister? Cependant, personne ne songe à assimiler ces symptômes à ceux du délire mélancolique. Au surplus, en parlant de la lypémanie, nous aurons bientôt une nouvelle occasion de constater, par les traits qui la distinguent, quel intervalle, même sous le rapport de l'apparence extérieure, existe entre les deux espèces d'aliénation que M. Baillarger voudrait réunir.

Nous venons de préciser la nature et les caractères des aliénations générales ou intellectuelles : essayons d'en faire autant pour celles qui sont comprises dans l'autre groupe de notre division. Ici, la tâche se complique : les liens synergiques qui unissent entr'eux les éléments de l'ordre perceptif, moral, affectif et instinctif, sont si multipliés : la lésion que subit l'un se répète si aisément dans un autre, que dans l'appréciation des faits, les rapports de cause à effet devenant parfois insaisissables, on court risque de s'abuser en prenant pour le corps même de l'affection ce qui n'en est qu'une dépendance ou un résultat. Heureusement, les données auxquelles nous devons la solution des précédentes questions nous permettront peut-être d'aborder encore avec quelque fruit ces points obscurs et difficiles.

Les facultés secondaires, avons-nous dit, sont les mobiles des facultés intellectuelles. A ce titre, suivant leur

Digitized by Google

développement et leur activité, elles exercent sur les opérations de celles-ci une immense influence. C'est cette influence qui détermine dans la vie ordinaire l'infinie diversité de jugements et de conduite qu'on remarque parmi les hommes. Convenable, elle produit la raison et la sagesse; faible ou exagérée, elle donne lieu à la niaiserie ou à l'extravagance. Dans tous ces cas, l'intelligence jouit également de son libre exercice; mais la perspective sous laquelle lui apparaissent les objets est différente. De cette explication, on arrive aisément à l'interprétation de ce qui se passe dans les lésions morbides des facultés secondaires. Sans attaquer directement l'intégrité de l'esprit, ces lésions l'abusant par une fausse perspective, provoquent des raisonnements vicieux et des actes insensés. Or, comme ces facultés sont rarement affectées *dans leur* ensemble: qu'au contraire, d'après les considérations précédemment émises, elles peuvent ne l'être que chacune isolément, on conçoit par cela même quel genre de folie doit procéder de cette altération. Cette folie est nécessairement raisonnante et particulière, ayant son siége exclusif dans les perceptions, les sentiments, les affections ou les instincts.

Cette notion générale de la formation des délires circonscrits, nous amène à en examiner les principales espèces, selon qu'il y a, comme nous l'avons observé, excès ou diminution d'énergie dans les mobiles. Nous mettrons sur la même ligne la *monomanie*, l'*olygomanie* et la *polymanie*. Ces formes ont un principe commun, l'exaltation et la perversion, et ne diffèrent que par la quantité des facultés secondaires lésées, ou, pour mieux dire, elles ne sont que des degrés différents d'une même affection, que presque jamais, suivant la judicieuse remarque de M. Falret, on ne rencontre avec une simplicité parfaite, et

Digitized by Google

cela pour deux raisons : d'abord, c'est que les fausses idées occasionnées par l'action anormale d'une faculté secondaire, deviennent souvent elles-mêmes des causes spéciales d'autres idées fausses; ensuite, dans les maladies dont nous nous occupons en ce moment, le désordre des sentiments, des affections et des instincts, s'effectue d'ordinaire à la longue. Il arrive alors ce que la pratique nous montre chaque jour à l'égard des faits étrangers à la pathologie mentale : les effets sympathiques, à force de se répéter dans les facultés saines, finissent par compromettre ces facultés, comme on voit, par exemple, des troubles indirects et persistants dans les fonctions du cerveau, du poumon ou du cœur, produire insensiblement des changements morbides dans ces organes. Cependant, il existe dans les auteurs des cas de véritables monomanies, et pour notre compte, nous citerons entre plusieurs celui d'une femme que nous interrogeâmes l'an passé dans les salles de la Salpêtrière, et qui, pleine de bon sens sur tout le reste, s'était follement imaginé qu'une personne de sa connaissance avait cherché à l'empoisonner.

Quand le délire est ainsi restreint, on peut souvent causer longtemps avec le malade sans s'apercevoir de son état, surtout si quelqu'intérêt l'engage à dissimuler ses croyances. Mais il en est autrement pour peu que le délire soit complexe. D'une part la distraction que suscite l'activité prédominante des facultés altérées, et de l'autre l'influence de cette activité qui s'étend plus ou moins aux autres facultés, rendent tous les raisonnements peu sûrs et peu suivis. Aussi, n'a-t-on pas droit de s'étonner des lacunes nombreuses et du mélange des choses déraisonnables qu'offre la conversation des olygomaniaques sur les sujets mêmes qui ne ressortent point de leurs idées fixes. Ce décousu est tel dans la polymanie, que les malades

Digitized by Google

échappent à tout entretien, et que le caractère de généralité du délire ne permet pas de distinguer toujours cette affection de la manie; la confusion est notamment facile dans les instants d'agitation et d'effervescence.

Si la quantité du délire peut servir de base à une division des folies partielles, il est néanmoins préférable et plus rationnel de considérer la nature des mobiles qui provoquent le désordre des idées. Sous ce rapport, on doit des éloges à Esquirol et à ses successeurs, qui, pénétrés de cette convenance, ont reconnu deux sortes d'aliénations particulières, l'une expansive, l'autre triste ou mélancolique; seulement, cette distinction est un peu vague et générale. Elle n'embrasse pas d'ailleurs toutes les causes de ces maladies, causes aussi multipliées que les facultés secondaires elles-mêmes. A notre avis, ce sont ces facultés, dont l'altération est ici capitale, qui doivent fournir les motifs d'une classification méthodique. Leur nombre est grand, mais elles forment quatre ordres que nous avons déjà indiqués, les facultés perceptives, morales, affectives, instinctives, et auxquels correspondent naturellement autant de catégories des folies partielles.

Dans la première sont compris tous les délires exclusifs, ayant leur source dans des perceptions vicieuses, *illusions* ou *hallucinations*. Personne n'ignore la valeur de ces termes : l'illusion a pour principe une sensation réelle; dans l'hallucination, l'imagination se figure des objets qui n'existent pas. Ces phénomènes se présentent communément comme effet dans l'aliénation mentale. Nous les envisageons ici comme causes. On a des preuves de l'influence primitive des illusions sur le désordre de l'esprit: car il suffit chez beaucoup d'individus de clore leurs yeux et de boucher leurs oreilles pour dissiper, avec les illusions de la vue ou de l'ouïe, le délire qu'elles entretien-

Digitized by Google

nent. L'hypocondrie, qui diffère en cela de la mélancolie, est également un résultat des illusions que fait naître une sensibilité exagérée. Dans cette affection, les moindres souffrances prennent des proportions colossales; ce sont des plaintes continuelles, du désespoir, des soupçons, des accusations, etc.; mais vienne à cesser le malaise gastro-intestinal, et toute cette fantasmagorie disparaît.

Quant aux hallucinations, dont nous n'avons point à discuter la nature dans ce travail, les médecins savent combien de folies dérivent uniquement de ces fausses sensations, auxquelles se subordonnent les pensées et les actes des malades. Celui-ci n'ose marcher parce qu'il aperçoit un précipice sous ses pas; celui-là refuse obstinément de manger et de parler, retenu par une voix qui le lui défend avec menace; un autre s'entend reprocher des lâchetés, des crimes, et il se croit perdu, ruiné, déshonoré. Il en est qui, entrant en communication avec des puissances surnaturelles, racontent comme des réalités les sujets de leurs entretiens chimériques. Certains hallucinés ont, dans dans leurs moments de lucidité parfaite, conscience de la fascination dont ils sont les victimes, et souvent ils emploient pour s'en délivrer tout ce qu'ils ont de fermeté et de raison, secondant ainsi les efforts des gens de l'art appelés à les guérir.

Au surplus, ni les illusions, ni les hallucinations ne sont les mêmes dans chaque circonstance; elles varient suivant le sens d'où elles proviennent, ou l'espèce de mobile qui les excite. Ces particularités sont d'un grand intérêt dans la pratique.

Au second genre de notre division se rapportent les folies partielles, dites morales, c'est-à-dire celles qui sont produites par la lésion d'un ou de plusieurs sentiments moraux. Nous n'énumérerons point les innombrables as-

Digitized by Google

pects que ces folies peuvent offrir. Il nous suffira d'observer que les sentiments moraux obéissant séparément à des stimulants propres et donnant lieu à des phénomènes différents, chacune d'elles, par cela même, constitue pour ainsi dire une individualité exigeant une étude et des soins tout à fait spéciaux. Le délire de l'orgueil n'est point celui de la vanité, de l'ambition, et encore moins ressemble-t-il aux perturbations mentales que déterminent la perversion ou l'exaltation des sentiments de religion, de vénération, de justice, de décence, d'ordre, de propreté, de prévoyance, de devoir, etc., etc.

Nous ne séparerons point les deux dernières classes de folies partielles, auxquelles de semblables remarques sont applicables, folies qui se fondent sur l'altération, les unes des facultés affectives, les autres des facultés instinctives et qui donnent un si fort contingent à l'aliénation mentale. Ainsi que nous l'avons dit des précédentes, leur physionomie diffère autant pour chacune que les conditions dans lesquelles elles prennent naissance. Parmi les premières, un rang spécial doit être assigné à ces mères sensibles dont le trouble de la raison se nourrit du froissement de l'amour maternel; à ces infortunées que tourmente un désir immodéré et infructueux d'avoir des enfants; à ces personnes aimantes que la perte ou le malheur d'un ami, que la rupture d'un doux attachement ont accablées; à ces jeunes gens qu'une passion malheureuse, que des chimères vainement caressées, que l'irrésistible ardeur du tempérament jettent dans l'érotomanie, le satyriasis ou la nymphomanie, etc., etc. Parmi les secondes, il faut distinguer celles que provoquent et entretiennent la peur, la jalousie, l'envie, l'aversion, l'avarice, etc., etc.; le penchant au vol ou à la destruction, les monomanies homicide, suicide, incendiaire, etc., etc.

Digitized by Google

Indépendamment des inclinations naturelles, l'homme contracte des goûts qui sont le fruit du commerce de la vie, et n'exerce pas un moindre empire sur son intelligence et sa volonté. Ces goûts peuvent se dénaturer et dégénérer aussi en folie; de là une nouvelle espèce vraiment distincte de celles jusqu'à présent admises. C'est ainsi que certains aliénés croient exercer une profession qu'ils ont longtemps ambitionnée; que d'autres ont la manie de la musique, des vers, de la danse, du théâtre, des procès, etc., etc

Quoiqu'à la rigueur, chacun des mobiles composant les cinq ordres que nous venons d'examiner, soit susceptible par son altération d'occasionner le délire exclusif, quelques-uns néanmoins semblent avoir particulièrement ce privilége : ce sont ceux qui ont le rapport le plus immédiat avec notre égoïsme et notre soif de jouissance. Chez l'homme mûr, la folie orgueilleuse est presque constante; la folie érotique s'observe plus communément chez la femme et dans la jeunesse. Le sentiment de dévotion, uni à l'espoir de magnifiques récompenses ou à la crainte des châtiments terribles réservés à une conduite coupable, rend également très-fréquente la monomanie religieuse. Enfin, on s'explique aisément par ce rapport le grand nombre de ces formes tristes nées de la peur, du découragement ou du désespoir, et parmi lesquelles la lypémanie d'Esquirol mérite une considération particulière.

Au premier degré, elle constitue seulement la *mélancolie*, exagération de cette situation morale dont tout le monde connaît l'expression dans l'état physiologique; mais en s'aggravant elle prend des traits fortement accusés. Le lypémaniaque a toutes les marques extérieures du chagrin le plus profond, ou du plus complet abattement. Il est solitaire, immobile, taciturne; pour répondre aux

Digitized by Google

questions qu'on lui adresse, il a besoin de rassembler tout son courage; il le fait par monosyllabes et en pleurant. Très-souvent son mutisme est invincible, ou si par la menace ou des souffrances réelles, on parvient à en triompher, ce n'est que pour un moment. Quelquefois il refuse obstinément toute nourriture, et l'on est contraint d'avoir recours à la violence ou à des moyens mécaniques pour l'alimenter. Tantôt l'attitude est languissante, la tête semble tomber en avant par son propre poids, l'œil est morne, le visage abattu; d'autrefois, il y a une sorte de rigidité dans tout le corps; la face est grippée, les plis verticaux du front sont réunis sur la ligne médiane; le regard brillant, fixe, presque toujours oblique et dirigé en bas, annonce la défiance ou une passion énergique. En général, l'amaigrissement est plus ou moins considérable. Ce caractère, qui contraste avec l'embonpoint d'ordinaire assez développé des stupides, devient un signe diagnostique précieux quand il est joint à la plupart de ceux qui précèdent. Le doute surtout n'est plus permis sur la nature de l'affection, si, contrairement à ce qui arrive dans la stupidité, le malade sous l'influence d'une vive émotion pénible ou agréable, est susceptible de recouvrer momentanément l'usage de la parole et la libre manifestation de ses facultés. Nous avons vu il y a quelques années, dans le service de M. Leuret, un jeune Grec atteint de lypémanie amoureuse : à l'hospice, on ne pouvait tirer de lui aucune parole, et il fallait lui faire avaler de force quelques aliments; mais en présence de l'objet aimé, il commandait son repas avec autorité, et se livrait à toute l'ardeur de son appétit.

La lypémanie présente deux espèces importantes à noter : dans l'une, la maladie est due à une hallucination; l'aliéné, ainsi que nous l'avons signalé déjà à l'occasion

Digitized by Google

des phénomènes perceptifs, est sous le coup de la terreur que lui inspirent la vue d'un danger prêt à l'atteindre, ou des voix qui lui prescrivent, sous les peines les plus sévères, le silence et le jeûne. Au seul aspect extérieur, un médecin expérimenté juge assez bien de cette situation, dont il acquiert souvent la certitude par la mimique ou les indiscrétions du malade. Dans la seconde espèce, la torpeur morale est l'effet direct et continu d'une affliction portée au comble, et qui respectant jusqu'à un certain point l'exercice de l'intelligence, met obstacle à l'essor de la volonté.

Sous le rapport de la marche, la lypémanie subit les différents types qu'affectent les folies précédentes, générales ou partielles, avec lesquelles elle alterne fréquemment; elle est continue, rémittente, intermittente, périodique. Enfin, si l'on considère les causes, elle peut recevoir les noms des divers mobiles capables de conduire à une tristesse profonde; ceux, par exemple, de lypémanie instinctive, érotique, nostalgique, etc., etc.

Ici se termine la série des aliénations qui résultent d'une lésion active des facultés perceptives, affectives, morales, instinctives, et des goûts; cherchons maintenant à apprécier les cas où la force de ces facultés et de ces goûts se montre au-dessous de la mesure normale. Quoique réels et nombreux, ces cas jusqu'à présent n'ont pas même été entrevus; il en est résulté, ou qu'on les a placés dans des classes qui ne leur convenaient point, ou qu'on n'a su leur assigner un rang légitime, qu'ils retrouvent naturellement dans notre nomenclature.

Deux états principaux nous semblent correspondre aux lésions asthéniques dont il s'agit. Dans l'un les facultés secondaires sont frappées plus ou moins d'inertie dans leur ensemble ou dans leur généralité; dans l'autre, cette

Digitized by Google

inertie porte sur l'une ou quelques-unes d'entr'elles en particulier. Nous nommerons ce dernier état *anesthésie cérébrale partielle ;* le nom d'*apathie* résume parfaitement, par l'idée qu'on s'en forme, les traits distinctifs du premier.

Chez les apathiques, faute de la stimulation nécessaire, la vie intellectuelle et morale est sans ressort. Dans les maisons d'aliénés où ces malades sont communs, on les confond à tort avec les mélancoliques, car le plus souvent ils n'ont ni chagrin ni tristesse. L'insouciance, l'indolence, tels sont par-dessus tout les phénomènes qui les caractérisent. Leur raison n'est point égarée; dans la conversation, que quelques-uns sont capables de soutenir, souvent ils ne manifestent ni délire, ni perte de mémoire, ni même d'idée fixe; mais l'imagination est languissante, l'attention distraite, les déterminations sans efficacité. Il y a un oubli plus ou moins complet de tous les sentiments, de toutes les affections, de tous les penchants; on ne pense que faiblement à sa famille, à ses amis, à ses devoirs, à ses intérêts, etc. La vanité, cet élément si vivace, symbole de l'égoïsme, perd elle-même son empire. On néglige le soin de sa personne, de sa toilette; on vit sans répugnance au milieu de la saleté et des odeurs les plus repoussantes. Plusieurs de ces traits sans doute appartiennent à la mélancolie, mais ils ont un autre principe. L'inactivité des sentiments ne dépend point de leur faiblesse; c'est la prédominance d'une passion déprimante qui les fait naître; en outre, dans la mélancolie, on nourrit des regrets, on forme des désirs; souvent on est défiant, irritable, ou l'on caresse des chimères. Ici, je le répète, il n'y a rien que de l'affaissement, et les peines, pas plus que les plaisirs, ne causent d'impressions fortes et durables.

Quant aux observations d'anesthésie partielle, elles sont

Digitized by Google

également loin d'être rares. A ce sujet, nous devons dire, pour être juste, que notre savant collègue M. Calmeil a véritablement pressenti ce genre de faits. Dans un de ses articles du *Dictionnaire de Médecine-pratique*, il admet en effet, sans néanmoins les décrire, des démences bornées à un seul sentiment, à une seule affection, à un seul instinct. M. Ferrus, de son côté, a encore manifesté semblable opinion à l'occasion de deux individus chez lesquels l'aptitude, soit au jeu ou au commerce, avait survécu au naufrage des autres facultés. Les écarts les plus singuliers, et en apparence les plus inexplicables, sont quelquefois la conséquence de l'anesthésie partielle. Il n'y a pas seulement fonction perdue; des sentiments opposés succèdent à ceux qui sont éteints. Le caractère, les habitudes, les mœurs subissent d'incroyables transformations; on a vu l'amitié ou l'amour se changer en aversion, l'avarice en prodigalité, la circonspection en aveugle confiance, la retenue en obscénité; mais ces métamorphoses n'exciteront point la surprise, si l'on réfléchit au système d'antagonisme qui règne entre les passions. Chacune ayant ses contraires, qui lui servent en quelque sorte de contrepoids, n'est-il pas évident que de l'affaiblissement de l'une peut naître la perturbation de celles avec lesquelles elle se trouvait en équilibre? On a peint l'amour un bandeau sur les yeux: il n'aperçoit point les défauts ou il les excuse; supposez que son feu cesse, et les objets alors se montrant sous de tout autres couleurs, l'amant, naguère le plus épris, pourra passer à la tiédeur, à l'antipathie, à la haine; car le principe de ces dispositions ne sera plus contrebalancé par la douce impulsion de l'attachement qui les modère. C'est ainsi encore que l'obscurcissement maladif de la conscience est susceptible de porter à des actes répréhensibles, comme le dégoût de la vie détermine, dans le

Digitized by Google

même cas, une fatale tendance au suicide. Pour nous, nous sommes porté à le croire, beaucoup de monomanies actives n'ont peut-être pas d'autre origine qu'une telle débilité d'une ou de plusieurs des facultés morales affectives et instinctives. Est-il besoin d'indiquer les importantes conséquences pratiques qui découlent de cette manière de voir? Ne comprend-on pas de suite que si tantôt c'est la faculté, dont la manifestation est désordonnée, qu'il convient d'attaquer, d'autres fois l'indication consiste à redonner à une faculté affaiblie son pouvoir régulateur?

Ne quittons pas ce chapitre sans accorder une mention spéciale à certaines lésions de la volonté et de la mémoire, très-embarrassantes pour les auteurs, et qui nous paraissent accuser l'état morbide que nous venons de décrire. Le raisonnement montre la nécessité d'agir, la volonté y invite, et pourtant l'on ne peut prendre sur soi de sortir de son immobilité. « Je veux, disait une malade à M. Falret, et je ne peux pas; je ne sais quelle résistance paralyse mon vouloir. » Pour apprécier cette situation, il y a une distinction à faire : il faut séparer dans les actes volontaires la puissance qui veut de la puissance qui exécute; celle-ci est intimement liée au courage, forte ou faible comme lui, selon les conjonctures. On conçoit donc, le courage venant à manquer, qu'elle fasse défaut aux ordres de la première. Les preuves abondent de ces sortes de résultats où la paresse triomphe des meilleures résolutions.

Les pertes de mémoire limitées à certaines choses ne s'expliquent pas avec une moindre facilité. La mémoire est un être amphibie qu'on ne sait dans quelle catégorie mettre. Fait-elle partie des facultés intellectuelles, ou doit-on la ranger parmi les autres facultés? La question

Digitized by Google

n'est pas aisée à décider. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que chargée de représenter à l'intelligence les matières de ses combinaisons, elle joue du moins à cet égard un rôle analogue à celui des dernières, et qu'elle a pour reproduire les idées acquises, plus ou moins d'énergie. Or, ces idées, l'observation journalière en dépose, ne sont pas entassées pêle-mêle dans son vaste magasin; elles y sont classées au contraire en raison de leurs affinités, afin que la mémoire les reprenne facilement dans l'occasion. Cette reprise, vraisemblablement, s'accompagne d'une action spéciale dans le compartiment où elle s'effectue. Maintenant, qu'une cause quelconque annihile cette action dans l'un ou plusieurs des compartiments, ne se figure-t-on pas de suite les lacunes qui surviendront dans les souvenirs, et comment la mémoire, intacte sur tout le reste, sera défectueuse à l'égard de quelques points? Ainsi, on oubliera séparément les noms des personnes, des lieux ou des choses, si l'anesthésie porte d'une manière exclusive sur l'un ou l'autre des compartiments qui leur sont affectés. Il pourra également en être de même des différentes espèces de notions poétiques, musicales, physiques, mathématiques, etc., que la mémoire d'ailleurs, dans son état normal, a plus ou moins d'aptitude à retenir.

En soumettant à une rigoureuse analyse les divers faits de folie, il n'en est guère, nous le pensons, qu'on ne parvînt à rattacher à l'une des divisions ci-dessus établies. Cependant les maisons d'aliénés présentent d'assez fréquents exemples d'une affection singulière que nous n'avons point encore nommée dans ces pages, et dont la nature a toujours paru soulever de nombreuses incertitudes : nous voulons parler de *l'extase*. Mais cette affection, que déjà nous avons cherché à caractériser dans un précédent

Digitized by Google

mémoire (1), est peut-être moins une espèce d'aliénation mentale, quoiqu'elle coexiste souvent avec du délire, des hallucinations et des idées fixes, qu'une variété de névrose spasmodique, analogue par exemple à la catalepsie; seulement, au lieu d'agiter les muscles, le spasme envahit les moteurs des opérations intellectuelles.

Les uns reconnaissent dans l'extase un état actif, les autres un état passif. Ces deux opinions ne sont ni vraies ni fausses entièrement : il y a à la fois violence causée et subie. C'est encore ici qu'il ne faut pas perdre de vue le rôle réciproque des facultés de l'intelligence et des facultés secondaires. L'action maladive se passe dans les mobiles, l'âme est contrainte par leur éréthisme forcé; elle a conscience d'elle-même, et jusqu'à certain point du monde extérieur; mais elle n'a qu'une part machinale à ce qu'elle accomplit. Elle va, qu'on nous permette cette expression triviale, parce qu'elle rend parfaitement notre pensée, elle va *comme on la pousse*, semblable en quelque sorte à un homme qu'on voudrait faire avancer en le bousculant. L'extatique rêve éveillé; il se sent transporté dans des régions imaginaires par une force mystérieuse et invincible. Dans cette situation, les déterminations spontanées étant impuissantes, l'absence plus ou moins absolue des mouvements volontaires, donne lieu à cette immobilité extérieure qui forme l'un des caractères culminants de l'extase. Ce n'est qu'à mesure que le spasme cède, que la volonté recouvre ses droits et que le malade revient à la vie réelle.

L'extase d'ailleurs se manifeste par accès, ce qui lui donne un nouveau point de ressemblance avec les névroses auxquelles nous l'avons assimilée, d'autant que pour l'invasion, la marche ou le retour, ces accès se comportent

(1) Tome précédent, page 168.

Digitized by Google

exactement comme ceux de ces maladies. Leur fréquence est très-variable, ainsi que leur durée; on en a vu se prolonger plusieurs jours de suite. Quant aux espèces, bien qu'on puisse en baser le nombre sur celui des causes principales susceptibles de développer l'extase, il n'en est pas néanmoins de plus ordinaire que celle qui est due à l'exaltation de l'ascétisme religieux.

Pour achever notre tâche, consacrons un dernier mot à *l'idiotie*. Quoiqu'à l'exemple de beaucoup d'auteurs, nous ne puissions considérer comme une aliénation l'oblitération congéniale ou acquise de l'intelligence chez les idiots, il nous serait impardonnable de passer sous silence ce qui concerne une classe si considérable des infortunés qui peuplent les hospices d'aliénés. Naguères encore la science ne possédait que des notions assez superficielles sur l'idiotie. Comme on n'avait point saisi l'extrême différence que nous nous sommes efforcé de faire ressortir entre les divers ordres de facultés, on s'était borné, pour toute distinction, à juger sur l'apparence de la dégradation plus ou moins prononcée du principe unique auquel on les rapportait. Esquirol admettait seulement deux genres, avec des nuances multipliées : les imbéciles, jouissant, sauf la faiblesse du raisonnement, des mêmes priviléges que les autres hommes, et les idiots proprement dits, réduits quelquefois aux plus grossiers instincts. M. Scip. Pinel a composé une sorte d'échelle de 7 degrés, depuis la simple bêtise jusqu'à l'abrutissement le plus complet. M. Dubois, d'Amiens, dans un mémoire lu à l'Académie de Médecine, restreint au contraire à trois le nombre des catégories, essayant de leur donner une origine scientifique. Dans la première, il place les êtres les plus dégradés, ces automates chez lesquels il y a absence de déterminations instinctives; dans la seconde, ceux où l'on remarque

Digitized by Google

seulement ces déterminations; enfin, dans la troisième, les sujets capables de former plus ou moins de déterminations raisonnées. Cette division de M. Dubois, d'Amiens, a une apparence de simplicité et de rigueur qui séduit tout d'abord. Nous allons voir néanmoins combien elle est loin de suffire.

C'est à M. Voisin qu'était réservée la gloire de bien approfondir la nature de l'état mental qui nous occupe. Dans son livre sur l'idiotie, où sont déposés les résultats des recherches et des essais heureux qu'il poursuit depuis dix ans avec une si louable persévérance, soit à Bicêtre, dans l'important service dont il est le médecin en chef, soit à Vanves, dans le magnifique établissement qu'il dirige conjointement avec son digne collègue M. Falret, notre savant confrère a parfaitement compris l'opportunité d'une distinction entre les facultés, pour apprécier les différences offertes par les idiots. L'appauvrissement intellectuel constitue sans doute le caractère fondamental de leur infirmité; on n'en reconnaît point sans cela; mais l'être humain ne se compose pas de la seule intelligence, et les causes qui frappent celle-ci, souvent n'épargnent pas davantage les facultés secondaires, qui en font une partie non moins essentielle. C'est cette dernière altération, à tort négligée, dont M. Voisin a tenu bon compte, et avec raison : car étendue à l'ensemble de ces facultés ou limitée à quelques-unes, elle a pour double effet d'imprimer à chaque cas sa physionomie particulière, et de contribuer d'une manière directe à l'occlusion de l'entendement. Là, par exemple, où les forces affectives ne se sont point développées, il y a nécessairement défectuosité relative de l'intelligence, à laquelle manque l'occasion d'une série considérable de manifestations. De même, à dose égale de compréhension, tel idiot diffère de tel autre idiot, parce

Digitized by Google

que la mutilation ne porte pas chez tous deux sur les mêmes sentiments, sur les mêmes penchants, sur les mêmes instincts; circonstance qui explique les particularités de ces faits curieux, où certaines dispositions se montrent aussi prononcées chez les idiots que chez les autres hommes. Celui-ci apprend facilement à lire et à écrire; celui-là retient le nom des personnes, des choses ou des lieux; plusieurs réussissent dans des arts d'imitation. Parmi les plus affligés, il en est qui se distinguent par des marques surprenantes de docilité, de reconnaissance, d'attachement, de pudeur, etc. Quelques-uns sont rusés, défiants, espiègles; un grand nombre, doués du sentiment de l'harmonie, éprouvent un plaisir indicible à entendre des airs de musique, et sont même capables de les exécuter.

D'après ces détails, il est aisé de juger qu'en principe la règle de division adoptée pour les diverses aliénations, est également applicable à l'idiotie, et que, suivant l'ordre de facultés atteint, elle peut être intellectuelle, perceptive, morale, affective, instinctive, etc., etc., avec les nuances que comportent d'ailleurs les variétés multiples des sentiments, des affections, des instincts, des goûts, etc. Cependant il est rare que les cas se produisent avec la simplicité que fait supposer cette classification. La lésion est le plus souvent très-complexe; et dans la pratique, l'on a moins intérêt peut-être à rechercher les qualités dont les individus sont privés, que les qualités qui leur restent.

A cet égard, l'opinion de M. Voisin est formelle; vainement on voudrait rétablir ce qui manque : on ne peut modifier que ce qui existe. Telle est la donnée sur laquelle repose le large et fécond système d'éducation qu'il a imaginé pour l'amélioration de ces malheureux, mutilés d'avance dans les plus nobles attributs de l'animalité. Si chez

Digitized by Google

eux quelqu'aptitude se révèle et qu'elle soit utile, c'est à cette aptitude qu'il s'attaque, c'est elle qu'il exerce, qu'il développe, afin d'accroître la somme de leurs idées en multipliant les sensations accessibles, et d'agrandir par cela même la sphère de leur existence intellectuelle et morale. Il y a loin, on le voit, de cette méthode si logique et si naturelle, à cette autre méthode étroite, uniforme et exclusive, qui, ne tenant compte que de la faiblesse du jugement, tend d'une manière aveugle à toujours ajouter directement à l'intelligence par des impressions extérieures et surtout par la lecture, comme s'il n'y avait pas de moyens plus simples que ce dernier procédé pour faire pénétrer dans les cerveaux infirmes quelques notions vulgaires et indispensables. « Aujourd'hui, dit M. *Voisin*, la » science est plus avancée; les forces primitives et fonda- » mentales de l'économie sont mises en première ligne; on » se garde bien de négliger les impressions sensoriales, » mais on étudie et on tient compte en particulier du de- » gré d'intelligence du sujet; on observe ses manifesta- » tions, on voit quels sont ses penchants, faibles ou » dominants; on prend note de ses expressions sentimen- » tales, on s'enquiert de ses facultés industrielles et artis- » tiques; on fait, si j'ose le dire, le tour de sa constitu- » tion, et on prend alors dans le monde extérieur des » leviers qui soulèvent et remuent chez notre *idiot* quel- » que chose. »

De la sorte, en effet, on peut espérer de véritables succès. A notre sens, M. Voisin n'a pas seulement envisagé la situation des idiots mieux que ses devanciers; il a ouvert encore à leur thérapeutique une carrière vaste et féconde, pour laquelle l'humanité lui doit des actions de grâces. Puissent ses confrères partager ses vues éclairées, et l'administration qui déjà, sous les inspirations de notre

Digitized by Google

respectable maître M. Ferrus, s'est heureusement engagée dans cette voie, seconder avec une libéralité croissante leurs généreux efforts !

Pour nous, si quelque chose est de nature à nous satisfaire, c'est la conformité de la doctrine de M. Voisin avec les principes qui dominent ce travail ; car, infiniment flatté de nous rencontrer sur le même terrain avec un savant aussi distingué, nous le sommes plus encore, s'il est possible, de l'appui que cette conformité donne à nos idées. Elle nous fait bien augurer de leur justesse, et nous donne lieu de penser qu'elles pourront n'être pas sans influence sur le sort des pauvres malades, auxquels désormais est vouée toute notre vie.

Digitized by Google

ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

ESQUISSE
D'UNE THÉORIE DE LA RICHESSE;

Par M. Walras,
Membre de la Société.

I.

Un homme qui a voué sa vie entière à l'étude de l'économie politique, et dont les écrits singulièrement remarquables ont popularisé, en France, les principes de cette science, J.-B. Say a dit avec raison qu'une science ne fait de véritables progrès que lorsqu'on est parvenu à bien déterminer le champ où peuvent s'étendre ses recherches et l'objet qu'elles doivent se proposer. Autrement, ajoute le même auteur, on saisit çà et là un petit nombre de vérités, sans en connaître la liaison, et beaucoup d'erreurs sans en pouvoir découvrir la fausseté.

Il est impossible de révoquer en doute la justesse d'une pareille observation : elle est au nombre des principes les plus évidents; elle nous montre que le premier problème que nous ayons à résoudre, en économie politique, consiste à déterminer quel est l'objet de cette science. Or cette science est encore bien jeune pour qu'il y ait, à ce sujet, parmi ceux qui lui ont consacré leurs veilles, une parfaite unanimité de sentiment; et, d'un autre côté cependant, elle est cultivée depuis un temps trop considérable, et par des hommes trop distingués, pour que son

Digitized by Google

véritable but ne commence point à se dessiner nettement, et pour que nous ne puissions pas saisir, sans une trop grande difficulté, le véritable objet de ses recherches.

Le temps n'est pas encore très-éloigné où des considérations fortement empreintes de *politique* proprement dite dominaient dans tous les écrits des économistes. Plus tard la *statistique*, la *législation*, les *finances* ont joué un grand rôle dans les ouvrages consacrés à l'économie politique. Et aujourd'hui que les études *historiques*, soutenues par le vent de la faveur publique, ont pris une si grande extension, il n'est pas difficile d'apercevoir, chez les économistes contemporains, un penchant décidé pour l'histoire et pour les tableaux progressifs de la situation industrielle ou commerciale du genre humain. Mais il ne faut pas que ces apparences nous fassent illusion. Qu'on écarte pour un moment des ouvrages consacrés à l'économie politique tout ce qui se rapporte à la politique proprement dite, à la législation, à l'histoire, et l'on verra facilement qu'il reste encore, dans tous les livres des économistes, un grave sujet d'études, de réflexions et de recherches. Les écrivains dont nous parlons ici, quelle que soit d'ailleurs la direction spéciale de leurs travaux, font intervenir sans cesse et comme malgré eux, au milieu de leurs études, un fait primitif, essentiel et fondamental, un fait qu'il est à peine besoin de nommer et que tout le monde devine : ce fait remarquable, c'est la *richesse*. S'il existe un seul économiste qui n'ait pas prononcé ce mot, qui, dans le cours de ses travaux, n'ait pas fait un appel quelconque à cette idée, qui n'en ait pas donné une définition telle quelle, nous devrons passer condamnation et nous résigner à être traité de rêveur. Mais s'il est vrai que depuis *Quesnay* jusqu'à J.-B. *Say*, et depuis *Adam Smith* jusqu'à *Macculloch*, tous les économistes se

Digitized by Google

sont occupés de la richesse, et qu'ils se sont montrés jaloux de nous la faire connaître dans sa nature et dans ses causes, il nous sera permis de dire qu'il y a au fond de tous les travaux économiques, quels qu'en puissent être d'ailleurs et la direction et le but, la concordance ou le désaccord, il y a, disons-nous, la matière et l'étoffe d'une science particulière, d'une science spéciale et bien déterminée que nous pouvons appeler la science de la richesse. Et, en effet, la richesse est un fait général, nécessaire et universel, qui se retrouve dans tous les temps et dans tous les lieux, un fait, qu'il nous soit permis de le dire, tout aussi général, tout aussi nécessaire que la pesanteur, que la chaleur ou que la lumière; et, à ce titre, il peut devenir l'objet d'une étude scientifique. Or, pour nous, l'économie politique ne sera jamais autre chose que la science de la richesse, et cette science sera pour nous tout aussi certaine, tout aussi précise, tout aussi féconde en résultats que la physique ou la chimie, que la mécanique ou la physiologie.

Après avoir ainsi défini l'économie politique, il faut consacrer ses premiers efforts à rechercher la nature de la richesse. Ici se présente une difficulté qui a longtemps arrêté les progrès de la science, qui en obstrue encore les premiers pas, et qui est devenue la source des plus graves malentendus.

Le mot *richesse* a une double acception, et cette double acception est autorisée par l'usage. Quelquefois on définit la richesse le pouvoir de satisfaire ses besoins ou de se procurer des jouissances; en d'autres termes, la *richesse* peut consister dans la possession d'un certain nombre de choses *utiles*, et il y a de la vérité dans ce point de vue. Mais très-souvent aussi l'idée de la richesse se prend dans un sens plus restreint, et ne s'applique plus qu'à la pos-

Digitized by Google

session des *valeurs échangeables* ou des choses qui font, dans la société, l'objet d'un trafic, d'un commerce quelconque. Cette double signification du mot *richesse* a créé, dès les premiers pas de l'économie politique, une difficulté qui n'est pas encore complètement surmontée. Elle n'est pourtant pas invincible. On peut démontrer que l'économie politique, quoique ayant pour point de départ le phénomène de l'utilité, ne fait pas de l'utilité l'objet exclusif de ses recherches, mais qu'elle s'occupe spécialement de la valeur échangeable. Ce principe très-important est dû à la sagacité d'Adam Smith. C'est en vain qu'il a été attaqué; c'est en vain qu'il le serait encore. Il repose sur une observation nette et profonde. Adam Smith a parfaitement saisi en principe la différence qu'il y a entre la *valeur* et l'*utilité;* et, appuyant le précepte par l'exemple, il a constamment porté son attention sur la valeur échangeable. C'est en cela surtout qu'il a fait faire un grand pas à l'économie politique. Pour tenir compte de ce progrès, nous disons que l'*économie politique* est la science de la *richesse sociale* ou de la *valeur échangeable.* La *valeur échangeable*, voilà donc, en définitive, le fait général et universel que nous avons à étudier, en économie politique.

Or maintenant qu'est-ce que faire une science? Que nos lecteurs se rappellent les différentes théories qu'ils ont déjà étudiées ou qui ont été exposées devant eux. Il n'y a pas deux manières de concevoir une science. Tout homme qui se livre à l'étude d'une science, ou qui veut fonder lui-même une théorie, choisit nécessairement un fait général et universel qu'il prend pour objet de ses méditations; et puis, comment procède-t-il? Il étudie ce fait dans sa *nature*, dans son *origine* et dans ses *conséquences.* Aucune science ne fait de véritables progrès

Digitized by Google

qu'autant que la nature de l'objet auquel elle s'applique est mieux connue, qu'autant que l'origine de ce fait est plus nettement indiquée, et que toutes les conséquences qui en résultent sont décrites avec plus de fidélité. Etudier un fait général dans sa nature, l'analyser dans ses éléments divers, le décrire dans ses nuances les plus fugitives, lui assigner sa véritable cause, en poursuivre une à une toutes les différentes conséquences, voilà donc ce qui constitue la science de ce fait. Or, s'il en est ainsi, le cadre de l'économie politique est tout tracé, et nous allons esquisser en quelques traits le plan de notre science favorite.

Pour donner la théorie de la valeur échangeable, il faut étudier ce fait dans sa nature, il faut essayer d'en découvrir la cause, et, quand on sait ce que c'est que la valeur et d'où elle vient, il faut chercher où elle va, où elle tend, ce à quoi elle nous oblige; il faut indiquer, en un mot, tous les résultats qu'elle produit, toutes les conséquences qui en dérivent.

La définition de la valeur échangeable ne saurait nous arrêter longtemps. Tout le monde est parfaitement d'accord là-dessus. On sait bien que la valeur échangeable est cette qualité qui fait qu'un objet peut être vendu par celui qui le possède, et doit être acheté par celui qui le convoite. La valeur échangeable, ainsi que son nom l'indique, est la faculté qu'ont certaines choses de se troquer ou de s'échanger les unes contre les autres.

Si la question de la nature de la valeur ne présente pas une grande difficulté, il n'en est pas de même de la question de son origine. Ici, au contraire, la difficulté est immense, et, dans l'état actuel de l'économie politique, le plus grand service qu'on puisse rendre à cette science, consiste sans contredit à couler à fond cette question. Il

Digitized by Google

s'est engagé, dans ces derniers temps, sur l'origine de la valeur, une polémique aussi vive, aussi animée et aussi volumineuse que celle qui a eu lieu sur la nature de la richesse, et le débat est loin d'être appaisé. Il serait facile de recueillir, à ce sujet, un grand nombre d'opinions opposées, et tout au moins fort différentes les unes des autres. Cependant, en écartant les systèmes les plus hasardés et en dédaignant les moins connus, on peut ramener à deux doctrines fondamentales toutes les opinions qui ont été émises sur l'origine de la valeur. La première en date est celle de *Smith*, qui a été suivie par *Ricardo*, par *James Mill*, par *Macculloch*, par M. *de Tracy*, et qui consiste à placer la cause de la valeur dans le *travail* ou dans *les frais de la production*. La seconde est celle de *Condillac* et de *J.-B. Say* qui placent l'origine de la valeur dans l'*utilité*. Chacune de ces deux solutions a exercé une grande influence sur les doctrines économiques de ses adhérents, et il y a, chez les uns et chez les autres, des principes qui se lient étroitement à la manière dont chaque parti a résolu cette question fondamentale. Nous voudrions pouvoir dire ici quelle est, de ces deux solutions, celle qui nous paraît la meilleure. Mais nous sommes obligé d'avouer que nous n'adoptons ni l'une ni l'autre. Nous essayerons peut-être un jour d'exposer aussi fidèlement que possible le système de Smith et celui de J.-B. Say, et nous emploierons tous nos efforts à les renverser et à les détruire. Nous nous bornerons aujourd'hui à quelques indications.

Les économistes anglais se sont trompés en plaçant la cause de la valeur dans le travail. On peut démontrer que, par la seule adoption de ce principe, ils ont exclu de l'économie politique un grand nombre de valeurs échangeables, qui, pour n'être pas des produits de l'industrie humaine, n'en sont pas moins des richesses sociales. On peut

Digitized by Google

signaler, dans leur doctrine, une pétition de principe trop évidente pour échapper à la critique la moins sévère ou la moins attentive. Quant à la doctrine de Condillac et de J.-B. Say, on peut montrer que, quoique ces économistes aient résolu le problème logiquement, en évitant le cercle vicieux de l'école anglaise, ils n'en ont pas moins fait erreur, en supposant que la valeur pût devenir directement de l'utilité. Pour que cette solution pût être admise, il faudrait d'abord que, partout où il y a de l'*utilité*, il y eût aussi de la *valeur échangeable*, ce qui n'est point. Il faudrait, en second lieu, que la valeur échangeable fût toujours proportionnée à l'utilité, ce qui n'arrive pas davantage. La solution de Condillac et de J.-B. Say n'a donc qu'un mérite relatif par rapport à celle de Smith et de ces disciples. Elle laisse subsister dans son entier le problème si important de l'origine de la valeur.

L'utilité des choses est une condition nécessaire, une condition *sine quâ non* de leur valeur échangeable, mais elle n'en est pas la cause immédiate. La valeur prend sa source dans un fait spécial pour lequel toutes les langues ont une expression, et que nous appelons en français la *rareté*. Or, la rareté se fonde elle-même sur ce que les choses utiles sont *limitées* dans leur quantité. Dès qu'une chose utile est limitée dans sa quantité, elle devient rare. Il s'établit alors un rapport, et, ce qu'il est bon de noter, un rapport numérique, entre l'approvisionnement existant de l'utilité limitée et la somme des besoins qui en sollicitent la possession. Ce rapport constitue la rareté et détermine la valeur. L'expérience et le raisonnement confirment cette solution qui nous paraît très-importante, non seulement parce qu'elle est vraie, mais encore parce que les conséquences qu'elle entraîne sont aussi nombreuses qu'intéressantes.

Digitized by Google

Dès que l'on a ainsi atteint et indiqué la véritable cause de la valeur échangeable, il devient facile de signaler les différences essentielles qui existent entre l'*utilité* et la *valeur*, différences que tout le monde pressent et devine, mais que personne n'a encore complètement indiquées. On sait alors ce qu'on peut entendre par la *richesse naturelle*, et ce qu'il convient d'exprimer par les mots *richesse sociale*, et l'on se fait une idée très-nette et très-précise du véritable objet de l'économie politique. Un parallèle facile entre la valeur et l'utilité en fait ressortir les différents caractères. On ne tarde pas à s'apercevoir que l'utilité forme une *richesse absolue*, une *richesse individuelle*, tandis que la valeur échangeable constitue une richesse essentiellement *relative* et *sociale*. Et, en effet, l'utilité se rapporte à nos propres besoins, tandis que la valeur échangeable se rapporte davantage aux besoins d'autrui. L'utilité est une chose bonne de soi-même et en elle-même, une chose toujours avantageuse et toujours flatteuse. La valeur échangeable, au contraire, n'a et ne peut avoir qu'un avantage relatif. Considérée dans sa cause et dans son caractère propre, elle se présente comme un inconvénient. Elle témoigne de la parcimonie avec laquelle la nature nous a traités à certains égards, et par laquelle elle a voulu éveiller l'activité de l'homme et susciter son industrie. Enfin l'utilité n'est pas une grandeur appréciable. On ne peut pas la mesurer exactement. La valeur échangeable, au contraire, se reconnaît à ce caractère qu'elle peut être mesurée de la manière la plus rigoureuse. Tout le monde sait qu'il y a des valeurs échangeables qui sont la moitié, le tiers, le quart ou le sixième les unes des autres.

Cette doctrine, comme on le voit, tend à pousser l'économie politique vers le domaine des sciences exactes. Nous

Digitized by Google

nous garderons bien de nous en défendre; nous nous en applaudissons au contraire. La valeur échangeable est une grandeur appréciable du même genre que l'étendue, la vitesse ou la pesanteur. Dès-lors elle peut être soumise au calcul.

Une autre considération s'attache à cette manière de voir. La limitation dans la quantité des choses utiles n'est pas seulement la cause de leur rareté et de leur valeur échangeable; cette limitation produit aussi l'appropriabilité. Il y a donc ici un point de contact très-réel et très-remarquable entre la théorie de la *richesse* et celle de la *propriété*. Le *droit naturel* est mis en demeure de se conformer aux préceptes de *l'économie politique*, et de lui emprunter des lumières dont il ne peut se passer.

Ce n'est pas ici le lieu de relever un à un tous les passages des économistes où la doctrine que nous professons sur l'origine de la valeur est parvenue à se faire jour, malgré les systèmes les plus erronés et les préjugés les plus déplorables; mais nous pouvons signaler l'acquiescement formel qu'ils ont donné à notre manière de voir, en s'accordant, pour la plupart, à faire dépendre la valeur échangeable du rapport qui existe entre la *quantité offerte* et la *quantité demandée*, aussi bien qu'en soumettant la valeur à la loi du *marché*. Il est bien facile de se convaincre que le rapport de l'offre à la demande et l'état du marché, c'est-à-dire le rapport du nombre des vendeurs au nombre des acheteurs consacrent, sous d'autres noms, le principe de la rareté, et ne sont, en définitive, que des expressions un peu plus concrètes du même fait.

II.

Après avoir épuisé la question de l'origine de la valeur échangeable, on doit passer à l'examen des distinctions

Digitized by Google

établies par les économistes entre les différentes sortes de valeurs. Il faut examiner s'il y a lieu à distinguer une *valeur absolue* et une *valeur relative*, un *prix réel* et un *prix nominal*. Il faut savoir ce qu'on peut entendre par le *prix vénal*, et quel rapport il y a entre le prix vénal et la valeur.

Ces distinctions une fois posées, le moment est venu d'aborder une autre question importante : celle de la mesure de la valeur. Cette question a été, pour les économistes, un grave sujet d'embarras et de difficultés. Elle a été traitée, en général, d'une manière assez légère. Chacun s'est prononcé pour ou contre, sans daigner donner les motifs de son opinion, et comme par une espèce de vote sommaire. Les uns ont dit ou donné à entendre que la valeur pouvait se mesurer ; les autres ont affirmé qu'elle ne le pouvait point ; mais tout cela sans un grand concours de preuves convaincantes, et au milieu des plus grossières hérésies sur la nature de la valeur et de la richesse sociale. Notre opinion est complètement arrêtée sur cette question, et nous nous croyons en état d'en porter la démonstration au plus haut point d'exactitude. Lorsqu'on a établi, de la manière la plus scrupuleuse, quelles sont les causes générales qui font varier la valeur des différentes marchandises, on peut se convaincre facilement que les métaux précieux sont doués de qualités qui leur sont tellement propres et particulières, qu'ils jouissent d'une utilité et d'une valeur universelles, et que, sans avoir une valeur absolument et rigoureusement invariable, ils nous offrent du moins une valeur peu variable, une valeur très-peu sujette au changement. C'est à ce double titre que les métaux précieux deviennent l'*unité de mesure*, le terme de comparaison généralement employé pour apprécier les différentes valeurs échangeables, et pour comparer entre elles

Digitized by Google

toutes les richesses sociales, de quelque nature qu'elles soient.

Une étude approfondie du phénomène de la possession et de celui de la consommation, et une recherche exacte des caractères qui les distinguent, ont conduit tous les économistes, sans exception, à reconnaître la nécessité de l'échange, et par conséquent aussi la nécessité d'un instrument d'échange. Quelques nouvelles observations dirigées sur les métaux précieux nous forcent à les considérer comme les objets de possession les plus commodes. Or, si nous observons que tout homme qui achète se considère comme consommateur, et que tout homme qui vend agit plutôt en qualité de possesseur, nous conclurons de là que c'est à bon droit que les métaux précieux ont été regardés comme la *monnaie* naturelle, c'est-à-dire comme les intermédiaires nécessaires du plus grand nombre des échanges, ou comme les grands auxiliaires de la circulation des marchandises. Quelques réflexions sur la fabrication des monnaies, sur les inconvénients d'une monnaie métallique et sur les avantages du crédit, terminent la théorie des métaux précieux. Arrivée à ce point de ses recherches, l'économie politique nous paraît avoir exposé toutes les conséquences qui se rattachent à la limitation dans la quantité des choses utiles. Mais, en supposant qu'il en fût ainsi, la science n'aurait pourtant encore accompli qu'à peine la moitié de sa tâche.

III.

La plupart des choses dont nous nous servons pour satisfaire à nos divers besoins, et que, sous un point de vue général et absolu, nous appelons des *biens* ou des *richesses*, ne sont pas seulement limitées dans leur *quantité;* elles sont encore limitées dans leur *durée*. Elles se

Digitized by Google

consomment plus ou moins vite, et, dans le plus grand nombre de cas, avec une rapidité presque instantanée. L'inconvénient de les voir périr, dans l'usage que nous en faisons, et à cause même de cet usage, vient aggraver l'inconvénient déjà très-sensible de leur petit nombre et de leur rareté. Ici la science qui aspire à quelque originalité, et à une véritable profondeur, doit s'écarter de tous les systèmes connus, et abandonner les routes fréquentées par les économistes du siècle dernier. On peut aborder avec des vues toutes nouvelles et des principes bien autrement féconds que ceux de *Smith* ou de *Quesnay*, la grande question des *capitaux* et des *revenus*. Après avoir démontré combien sont fausses ou incomplètes, contradictoires ou inadmissibles toutes les idées qui ont été émises sur la nature des capitaux et des revenus, il est facile d'établir qu'en réalité le *capital* est une *valeur durable*, une valeur qui survit au premier usage que l'on en fait, et qui subsiste au milieu du service qu'elle nous rend, tandis que le *revenu* n'est qu'une *valeur consommable*, ou, pour mieux dire, une *valeur qui se consomme du premier coup*, et qui ne saurait nous rendre deux fois le même service. Le moment est venu de recueillir avec empressement dans la doctrine de *J.-B. Say*, un principe de la plus haute importance, que la science actuelle doit mettre en relief avec encore plus de soin que cet écrivain ne l'a fait lui-même. Il faut démontrer, avec ce célèbre économiste, que la nature du capital et du revenu ne dépend en aucune manière de la nature de la substance à laquelle on attache ces noms, mais qu'elle réside essentiellement dans l'usage que nous faisons des choses, ou dans la manière même dont nous les employons. Et, en effet, c'est nous qui faisons et qui défaisons les capitaux, c'est nous qui faisons et qui défaisons les revenus, par la

Digitized by Google

manière dont nous nous servons des choses, et par la nature même des emplois auxquels nous les consacrons.

Aidé de ces prémisses, il nous sera facile de montrer comment le *revenu* naît du *capital*, et comment le *revenu accumulé* reproduit ou augmente le *capital*; comment par conséquent les capitaux s'augmentent par l'épargne des revenus, et comment les nations s'appauvrissent par la consommation des capitaux. Nous conclurons de là qu'il y a, en pratique, deux grands préceptes dont la vérité est évidente : Ne pas consommer les capitaux; ne pas laisser les capitaux oisifs. Et, en effet, lorsqu'on consomme un capital, on détruit par cela même une source de revenu, et l'on se prive également d'un revenu, toutes les fois qu'un capital demeure oisif. Or, c'est une chose à laquelle on ne réfléchit pas assez, mais qui n'en est pas moins frappante, que le grand nombre de capitaux qui sont oisifs dans la société. C'est à l'économie politique qu'il appartient d'arrêter nos regards sur ce fait aussi important qu'il est déplorable, et de nous montrer combien il y a de capitaux oisifs, combien il existe de forces vives et puissantes qui restent stériles et improductives, même chez la plupart des nations qui se vantent d'être arrivées à l'apogée de la civilisation.

De la définition du *capital* et du *revenu*, il suit rigoureusement que le *capital* est destiné à *produire*, et que le *revenu* est destiné à la *consommation*, et nous venons de voir que le capital se reproduit et s'augmente par l'épargne du revenu. Cependant, comme il est impossible de vivre sans consommer, sans détruire des valeurs, nous avons à rechercher comment le revenu doit être employé pour ne pas attaquer l'existence du capital, et pour satisfaire toutefois aux besoins de l'homme. Enfin nous devons chercher à nous rendre compte de la proportion qui existe

Digitized by Google

entre la valeur du capital et la valeur du revenu; nous devons essayer de découvrir si cette proportion est ou n'est pas sujette à varier, suivant les différentes espèces de capitaux et de revenus.

Les économistes ont distingué un grand nombre de capitaux. Ils ont reconnu des capitaux *productifs* et des capitaux *improductifs*, des capitaux *mobiliers* et des capitaux *immobiliers*, des capitaux *fixes*, des capitaux *circulants*, des capitaux *naturels* et des capitaux *artificiels*. Pour arriver à une théorie complète de la richesse, nous devrons tenir compte de toutes ces distinctions; nous devrons surtout les apprécier. Nous chercherons la raison de toutes ces dénominations, et, à propos des deux dernières, nous tâcherons de découvrir ce qu'il y a de *naturel* dans la *richesse sociale*, ce que la *Providence* et la *nature* ont fait pour nous, avant que l'*industrie humaine* se mît en jeu et vînt imprimer sa trace sur tous les objets qui nous entourent; en d'autres termes, nous nous livrerons à une énumération des valeurs primitives qui existent dans la société. Ici, nous nous trouvons nécessairement en face de deux grands systèmes; je veux parler de la doctrine de *Quesnay* et de celle d'*Adam Smith*. Personne n'ignore que l'économiste français avait placé dans la *terre* l'origine de la *richesse sociale*. Ce qu'on appelle aujourd'hui la *rente territoriale*, ce qu'on appelait, en France, le *produit net*, formait, aux yeux de *Quesnay*, la seule et unique *richesse*, le *revenu* sur lequel devait vivre toute la société. Suivant le philosophe d'Edimbourg, le *travail* est le père de la *richesse;* la force industrielle de l'homme est le seul et unique *revenu* qui alimente les individus, les familles et les nations. Un esprit juste doit s'attacher à démontrer que l'économiste français et l'économiste écossais se sont partagé le champ de l'économie politique, et,

Digitized by Google

au point où en est parvenue aujourd'hui la science de la richesse, il est facile de faire voir qu'il existe pour nous deux éléments de puissance et de bien-être, deux *valeurs naturelles* qui forment l'apanage de l'état et des individus. La *terre* et le *travail de l'homme*, tels sont les deux éléments de la *richesse sociale*, telle est la double base de la prospérité publique et privée. Il faut donc se mettre en garde contre la doctrine des économistes français, attaquée et pulvérisée depuis longtemps, et dont il suffit aujourd'hui de constater la ruine. En second lieu, il faut dévoiler le faible de la doctrine de Smith. Comme appendice à cette dernière réfutation, il faut examiner la doctrine de *Ricardo* sur le *fermage*; il faut exposer avec quelques détails les motifs que l'on peut avoir pour se soustraire à l'admiration et à l'engouement que *Ricardo* a excités parmi ses disciples. A Dieu ne plaise que nous méconnaissions chez David Ricardo des recherches intéressantes et des observations instructives; mais sa théorie de la valeur et du fermage n'est à nos yeux qu'une exagération du vice qu'Adam Smith a laissé pénétrer dans son système, en rattachant au seul travail de l'homme toute la création de la richesse sociale; et, à ce titre, les travaux de Ricardo n'ont point imprimé, comme on l'a cru, un mouvement progressif à la science de la richesse. L'ouvrage de Ricardo, s'il eût obtenu quelque succès, aurait fait rétrograder l'économie politique; mais sa théorie n'a pas fait fortune; et, quoique ce ne soit pas là précisément pour nous une preuve péremptoire de sa fausseté, cette circonstance peut cependant venir à l'appui de l'opinion que nous avons cru devoir nous en faire, après un examen solide et consciencieux. Ainsi, jusqu'à ce jour, il n'y a réellement, pour nous, que deux noms fameux, en économie politique, il n'y a réellement que deux hommes hors

Digitized by Google

ligne, dans les annales de cette science : *François Quesnay* et *Adam Smith*. Toute l'économie politique antérieure à *Smith* relève de *Quesnay*. Toute l'économie politique moderne se rattache à *Adam Smith*.

IV.

Arrivés à ce point de nos recherches, la théorie de la valeur semble complète. Nous avons épuisé ce qu'on peut appeler la *Métaphysique de l'économie politique*. Mais il faut sortir de ces généralités abstraites. Il n'est pas mal d'y séjourner quelque temps : car c'est là que l'esprit se fortifie et s'éclaire; mais il ne faut pas s'y ensevelir. Il faut en venir de la théorie à l'application. Il faut descendre aux faits pratiques. Ici donc se présente à nous la grande question de la nature et du but de l'industrie humaine, dans la recherche de la richesse, dans la poursuite du bien-être matériel, intellectuel et moral. Nous ne saurions promettre à nos lecteurs de suivre ici la même route que nos devanciers, et de nous engager avec eux dans le cercle ordinaire de l'*industrie agricole*, de l'*industrie manufacturière* et de l'*industrie commerciale*. Mais nous leur ferons remarquer que la richesse sociale étant composée de valeurs échangeables, et que la valeur échangeable ayant sa source dans la rareté ou dans les bornes naturelles qui limitent l'approvisionnement de certains biens, il est extrêmement facile de tirer de là une théorie de la *production* beaucoup plus nette et beaucoup plus profonde que tout ce qui a été enseigné à ce sujet, tant par les économistes anglais que par les économistes français. Puisque la *richesse sociale* se compose de *biens limités* dans leur *quantité* et dans leur *durée*, c'est-à-dire de biens *rares* et *consommables*, la *production* ne saurait s'offrir à nous que comme une vaste organisation

Digitized by Google

de moyens destinés à *reproduire* les *utilités périssables* et à *multiplier* les *utilités rares*. L'industrie humaine, considérée sous son véritable jour, n'est autre chose qu'une lutte universelle et perpétuelle contre la parcimonie de la nature. Lorsqu'on veut résumer ses efforts sous un certain nombre d'aspects généraux, on voit que la production agricole, manufacturière ou commerciale se réduit à *transformer* des produits et à les *multiplier*. La production qui transforme ou qui métamorphose se résout par la théorie de l'échange, ainsi que l'a reconnu J.-B. Say; et, sous ce point de vue, il faut rendre justice à l'opinion des *physiocrates* qui soutenaient que l'industrie manufacturière n'ajoute rien à la somme des valeurs existantes dans la société, puisqu'un produit jeté sur le marché représente nécessairement la valeur de la matière première et la valeur du travail qui ont été employés à confectionner ce produit. Jusques là la théorie de Quesnay et de ses disciples est inattaquable. Il y a dans l'ouvrage de Mercier de la Rivière un chapitre qui nous a toujours paru sans réplique.

Mais il y a une autre espèce de *production* dont les physiocrates n'ont pas tenu compte, et que leurs successeurs eux-mêmes ont perpétuellement confondue avec celle dont nous venons de parler. Cette seconde espèce de production ne consiste pas, comme la première, dans la *transformation* des produits; elle consiste dans leur *multiplication*. Or, celle-ci, qui pourrait être considérée comme la *production* véritable, n'a pas pour effet, comme on l'a dit, d'augmenter la valeur des produits. Bien au contraire, elle a un but tout opposé, et, grâce au Ciel, elle le remplit parfaitement. Ce but n'est autre chose que de faire baisser constamment la valeur des produits, et de les rendre accessibles à un plus grand nombre de bourses.

Digitized by Google

Nous approuvons la maxime que le bon marché en toutes choses est la véritable pierre de touche de nos progrès industriels, et nous croyons qu'il est facile de démontrer que cette maxime est de la plus haute importance, et qu'elle repose, quoi qu'on en ait dit, sur les déductions les plus rigoureuses des principes les plus incontestables. Cette vérité est comme le couronnement et le faîte de la science, c'est le résumé de tous ses efforts. L'économie politique ne doit rien négliger pour la mettre dans tout son jour.

Une grande polémique s'est élevée, elle règne encore, sur la production, sur son but, sur ses résultats, et sur les limites qu'elle peut être susceptible de recevoir. Les plus habiles champions sont descendus dans l'arène, et se sont partagés en deux camps opposés. On a vu, d'un côté, *Malthus* et *de Sismondi*, de l'autre côté, *J.-B. Say, Ricardo, Mac-Culloch*. Nous n'hésiterons pas, s'il le faut, à prendre part à la querelle. Les principes que nous avons indiqués ci-dessus doivent être pour nous des guides sûrs et infaillibles. Ils doivent nous servir à distinguer sans peine la bannière sous laquelle il convient de se ranger. C'est à l'aide des mêmes principes qu'on doit aborder la question des *machines*, signaler les avantages incontestables de tous les procédés expéditifs, et indiquer en même temps les véritables moyens d'obvier aux inconvénients passagers qu'ils peuvent offrir.

De tous les reproches qu'on a adressés à l'école anglaise, un seul peut-être paraît avoir quelque apparence d'exactitude. C'est le reproche de s'être exclusivement préoccupée de la *production* des richesses, et d'avoir négligé la question de leur *distribution*. Une observation bien simple pourrait suffire à justifier Adam Smith et ses disciples. La production de la richesse et sa distribution composent, si

Digitized by Google

l'on veut, le domaine de l'économie politique. Mais qu'on remarque la différence qui existe entre ces deux parties de la science. La production est une œuvre d'art, d'habileté, de capacité, de prudence. La distribution, qu'on veuille bien y réfléchir, est une œuvre de justice ou d'équité. Sans doute, l'économie politique favorise puissamment le développement de la moralité; ceux qui lui ont consacré leurs veilles ne se sont pas fait illusion sur ses résultats et sur sa portée; mais néanmoins, lorsqu'elle s'enferme rigoureusement dans son domaine, l'économie politique n'est point une *science morale*, à proprement parler; elle serait plutôt une *science naturelle*. L'économie politique ne néglige point, elle ne doit point négliger la distribution de la richesse; mais elle fait, dans cette sphère, tout ce qu'il lui est permis de faire. La science de la richesse trouve dans le *travail*, dans les *capitaux*, dans la *terre*, des richesses sociales, des sources plus ou moins abondantes de revenu. Elle décrit le rôle et la fonction de ces divers agents, elle dit ce qu'elle ne peut pas ne pas dire : le *revenu foncier* va au *propriétaire du fonds*, le *profit* va au *capitaliste*, le *salaire* va au travailleur ou à l'*ouvrier*. Par où l'on voit que l'économie politique suppose résolue dans un certain sens la question de la *propriété*; et la distribution dont elle nous entretient n'est que la conséquence du système qui régit la propriété. L'économie politique ne peut pas faire autre chose. Si l'on n'est pas content de la manière dont la richesse se distribue, on a le droit de s'en plaindre; mais il faut se plaindre en moraliste et à titre de moraliste. Qu'on n'accuse point l'économie politique qui s'est renfermée dans sa sphère, et, quelle que soit la question qu'on agite, qu'on s'impose au moins l'obligation de connaître la portée de ses coups.

Digitized by Google

Encore une fois la richesse se distribue de telle ou de telle manière, suivant que la société elle-même est soumise à tel ou tel système de propriété. Appeler, comme l'a fait *M. de Sismondi*, des modifications dans la distribution des valeurs échangeables, c'est appeler, qu'on le sache ou qu'on l'ignore, des changements dans la propriété. Si l'on veut aller jusques là, qu'on y aille, à ses risques et périls; mais qu'on respecte l'économiste qui n'a voulu et n'a entendu faire que de l'économie politique.

Pour nous, nous n'hésitons pas à le dire, nous ne voudrions pas qu'on étendît inutilement le domaine de la science dont nous essayons d'esquisser ici le programme. Et cependant nous ne consentirions pas davantage à sacrifier les prérogatives d'une science qui nous paraît intéressante au plus haut point. Il nous sera facile de montrer, lorsque l'occasion s'en présentera, qu'on n'est pas précisément dépourvu d'entrailles, parce qu'on se condamne sciemment et de propos délibéré à faire de la métaphysique sur la *richesse sociale*, ou sur la *valeur échangeable*. Ce qui nous soutient dans cette manière de procéder, c'est l'opinion bien arrêtée qu'une théorie exacte de la valeur et de la production est le meilleur moyen de venir en aide à la portion de la société qui souffre. Nous aurons probablement l'occasion de montrer plus tard que l'économie politique ne cherche point à s'immiscer dans le domaine de la politique ou de la législation, mais nous la verrons aussi quelquefois s'avancer sur les limites de son propre domaine, pour indiquer aux législateurs et aux publicistes la route du bien, pour les éclairer de ses lumières, et les exciter par ses conseils à rectifier tout ce qui pèche, tout ce qui est arriéré, inutile ou dangereux dans la sphère de l'organisation matérielle de la société.

Digitized by Google

V.

Les individus et les familles ne sont pas les seules personnes que nous ayons à considérer dans ce monde. Il existe aussi des peuples et des nations qui ont leurs besoins, comme de simples particuliers. A quelque degré de civilisation que la race humaine soit parvenue, nous la trouvons toujours et partout réunie en tribus, en peuples et en nations qui forment autant de personnalités vivantes, ayant leurs droits et leurs besoins, cherchant par conséquent tous les moyens de conserver les uns et de satisfaire aux autres. Nous avons donc à rechercher, en économie politique, quelle idée on peut se faire de la *richesse publique*, par opposition à la *richesse privée*. La plupart des économistes se sont contentés de dire jusqu'à présent que la réunion de toutes les fortunes particulières compose la richesse nationale. Nous ne connaissons rien de plus nul et de plus vide qu'une pareille idée. Cette définition de la richesse publique n'apprend rien et ne mène à rien. En réunissant la fortune de toutes les familles et de tous les particuliers, on obtient nne somme, un total qui peut s'élever plus ou moins haut, mais qui ne donne point la véritable richesse de l'Etat. La fortune de l'Etat est quelque chose d'absolument indépendant de la fortune des familles. Elle représente cette portion de la richesse sociale dont l'État peut disposer, pour subvenir aux besoins collectifs de la nation, pour faire face aux dépenses publiques, c'est-à-dire à toutes les dépenses qui se font ou qui sont censées se faire dans un intérêt commun. Or évidemment la fortune de l'état n'est pas la somme des fortunes privées; car alors l'Etat posséderait tout, et les particuliers ne posséderaient rien. Que deviendrait la propriété ? Où seraient les droits de l'individu ? Il est bien évident que la

Digitized by Google

richesse publique n'est et ne saurait être qu'une portion de tout ce qui existe dans la société en fait de valeurs échangeables. Mais où trouver cette portion de la richesse totale qui constitue le patrimoine de l'État ? Et d'abord a-t-on cherché jusqu'à présent à la trouver ?

Personne n'ignore que, dans l'état actuel des choses, le *revenu public* est fondé sur l'*impôt*, et je ne sache pas qu'aucun économiste ait révoqué en doute la nécessité d'un pareil moyen pour subvenir aux dépenses publiques. La compétence de l'économie politique est ici parfaitement évidente. Il y a là une série de questions du plus haut intérêt, et qui ne peuvent être sainement résolues qu'autant qu'elles auront été éclairées par la lumière que projette sur elles une bonne théorie de la richesse sociale. L'impôt est-il nécessaire, et à quel titre ? Quelles sont les différentes sortes d'impôts ? Quels sont les avantages et les inconvénients de chacune d'elles ? Toutes ces questions ne peuvent être convenablement agitées que par des économistes, et c'est à eux seuls qu'il appartient aussi de se prononcer, en pleine connaissance de cause, sur le mérite de quelques utopies célèbres, telles que la *dîme royale* de Vauban, et l'*impôt unique* des physiocrates.

Ici s'arrête, ce nous semble, la liste des questions auxquelles la richesse sociale peut donner lieu. Tel est, sauf quelques abréviations nécessaires, et quelques omissions inévitables, le programme des vérités que l'économie politique se propose de développer. Il était difficile d'être plus court, en parcourant le domaine d'une science si importante et si avancée. Il nous aurait été plus aisé de prolonger cette énumération de toutes les lumières que nous lui devons, et des ressources qu'elle nous présente pour améliorer les sciences morales et historiques. Mais nous croyons en avoir dit assez pour faire juger de l'im-

Digitized by Google

portance des questions qui peuvent s'agiter en économie politique, et pour avoir excité chez nos lecteurs l'envie d'en connaître les vérités fondamentales.

Ces vérités sont ce qu'on appelle des *généralités*, des *abstractions*, et nous n'ignorons pas que les généralités et les abstractions ont le privilége d'effaroucher une certaine classe d'esprits malheureusement dépourvus de la faculté de s'élever jusqu'à elles. Mais nous nous flattons que les intelligences de cette espèce deviennent de plus en plus rares dans notre siècle et dans notre pays, et nous supposons que tous ceux qui aspirent à s'initier aux mystères d'une science quelconque, savent déjà ce que c'est qu'une science, et de quels éléments elle se compose. La science c'est la généralité; la science, c'est l'abstraction. Il n'y a pas moyen de s'en défendre, et à Dieu ne plaise que la véritable science puisse jamais consentir à dissimuler sa nature!

—

ERRATUM.

Page 202, *ligne* 7, *au lieu de :* devenir, *lisez :* venir.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LA PRODUCTION DES CÉRÉALES EN FRANCE,

DEPUIS LE RÈGNE DE LOUIS XIV;

Par M. Moreau de Jonnès,

Directeur de la Statistique générale de France, au Ministère de l'Agriculture et du Commerce, Membre de la Société.

Lorsqu'on veut rapprocher la production actuelle de nos céréales de celle que nos aïeux obtenaient de la culture du territoire de la France, c'est en vain qu'on interroge nos annales, elles sont muettes sur cet important sujet. L'histoire nous a transmis, dans le plus grand détail, les magnificences du règne de Louis XIV; elle s'est étendue avec complaisance sur toutes les particularités des fêtes somptueuses de Versailles; elle ne nous laisse pas même ignorer la couleur des rubans que portaient les personnages de la cour; mais elle a oublié de nous dire quelle était l'étendue de la production des grains, et si elle satisfaisait aux besoins de la population. Elle ne condescend pas même à nous parler de la disette, à moins que le pain ne valût 15 sous la livre, alors que les salaires étaient loin d'atteindre à la moitié du taux actuel.

Pour tâcher de réparer cette omission, qui laisse dans l'obscurité la circonstance la plus essentielle de la vie domestique de nos pères, il a fallu un travail laborieux, des

Digitized by Google

recherches minutieuses dans les écrits des anciens économistes, et de longs calculs pour vérifier et rectifier les données numériques qu'ils ont fournies. Encore, nous devons le reconnaître, les résultats auxquels nous sommes arrivés ne sont-ils pas aussi satisfaisants que ceux qui font connaître l'étendue de la culture des céréales à d'anciennes époques. Cette différence tient à la nature des sujets d'investigation. La surface occupée par les grains, varie à peine d'une année à l'autre; il faut, pour la changer, un grand accroissement de la population ou quelque vicissitude sociale qui donne d'autres bases à la propriété. La production diffère au contraire selon les récoltes annuelles et selon les localités; on n'a pour la constater que le temps des moissons, tandis que les témoignages de l'étendue des cultures sont pour ainsi dire permanents.

Il est vrai qu'autrefois la dîme pouvait permettre de calculer la quantité des produits recueillis; mais ceux qui la prélevaient étaient peu disposés à communiquer les chiffres d'un impôt impopulaire, et ceux qui la payaient s'efforçaient par tous les moyens possibles d'en diminuer le lourd fardeau. Aussi les publicistes du 18e siècle ont-ils préféré aux notions qu'on en pourrait tirer les déductions vagues et incertaines que fournit la consommation, ou même, plus simplement encore, des estimations arbitraires en masse, sans autre élément que l'hypothèse d'une production qui, suivant chaque auteur, variait de trois à cinq setiers, ou autrement comme 100 à 167.

Quelques économistes ont cependant donné les bases de résultats plus rationnels. Voici, d'après leurs estimations, l'énumération des quantités de céréales, sans distinction d'espèces, attribuées par eux à la production annuelle des 18e et 19e siècles :

Digitized by Google

Quantités de la production annuelle des céréales, en masse et par habitant.

Epoques.	Quantités.	Par habitant.	Autorités.
	hectolitres.		
1700.	92,821,776	465	Vauban.
1760.	94,500,000	450	Quesnay, Mirabeau.
1788.	115,816,000	484	Lavoisier, Tolosan.
1813.	132,435,000	441	Chaptal.
1840.	182,516,000	541	Statistique de France.

En considérant ces chiffres d'une manière absolue, on voit que, depuis Louis XIV, en l'espace d'un siècle et demi la quantité moyenne des récoltes de la France a doublé. La population, au lieu de gagner comme la production de la subsistance 100 pour 100, ne s'est augmentée que de 70 pour 100. Elle était de moins de 20 millions d'habitants à la fin du 17e siècle; elle est maintenant d'environ 34 millions, terme donné par le recensement de 1841. Ainsi les faits statistiques établissent précisément l'inverse de l'assertion de Malthus, qui voulait que l'accroissement des hommes fût bien plus rapide que celui de leur subsistance.

Si l'on compare la quantité de la production de chaque époque à la population qu'elle a dû nourrir, on trouve avec surprise qu'excepté en 1840, la part de chaque habitant dans les moissons du 18e et du 19e siècle a presque toujours été semblable; elle n'a guères été au-dessus ou au-dessous de 4 hectolitres et demi; et c'est seulement depuis la paix que, s'augmentant de 20 pour 100, elle s'est élevée à 5 hectolitres 41.

Dans cette quote-part sont comprises : les semences de l'année suivante, la consommation de chaque personne, la

Digitized by Google

nourriture des animaux, l'exportation et enfin la quantité de grains prélevée pour la fabrication de la bière et pour d'autres produits industriels.

Un progrès d'un cinquième dans la production des céréales est un fait économique d'une immense portée, puisqu'il suppose une nourriture des hommes bien plus abondante, une plus grande quantité d'animaux alimentés avec du grain et des industries qui en emploient beaucoup plus.

Au surplus, il s'en faut que ce soit là tout le progrès: car il n'est question ici que de l'accroissement de la masse des céréales, proportionnellement à la population, tandis qu'en réalité une partie majeure de l'amélioration a porté sur le choix des espèces de grains et sur la multiplication de celles destinées par leurs qualités supérieures aux besoins des hommes. Il est en outre manifeste que la production des céréales est aujourd'hui limitée par la concurrence que lui fait depuis quarante ans la culture des légumes, et surtout celle de la pomme de terre, qui tient lieu du pain et en diminue la consommation.

Si l'on admet avec vraisemblance qu'il faut à la nourriture de chaque individu de la population totale trois hectolitres de grains, et que la semence prélevée sur la production des céréales est à raison de deux hectolitres par hectare, on est conduit aux données comparatives ci-après:

Epoques.	Consommation par personne.	Grains pour la semence.	Restant pour les animaux.	Ration totale par individu.
1700.	300 litres	116	49	465 litres
1760.	300	128	22	450
1788.	300	121	63	484
1813.	300	110	31	441
1840.	300	98	143	541

Digitized by Google

Les variations d'une époque à l'autre ont pour cause les différences de quantités données par les récoltes sur une même étendue de terre, c'est-à-dire l'abondance de la production selon l'état infime ou amélioré de l'agriculture de la France.

Voici quels effets résultent de cette cause :

Jusqu'à nos jours la semence et la consommation étant prélevées sur la production, il ne restait presque rien. Ainsi point d'animaux nourris avec du grain, point d'industrie qui pût s'en servir, point d'exportation au dehors, sinon en prenant sur la subsistance de la population ce qui devait recevoir cette destination.

Jamais, quoi qu'on en ait dit, il n'y a eu d'exportation de grains surabondante aux besoins de la consommation : les blés qu'on envoyait à l'étranger étaient retranchés de la nourriture d'une province ou d'une autre et enlevés à la subsistance publique. Les points d'où ils étaient tirés en avaient peut-être plus qu'il ne leur en fallait; mais d'autres parties du royaume étaient dans la disette, les transports dans l'intérieur étant rendus fort difficiles par le défaut de communication, par les péages multipliés et aussi par l'opposition du peuple à la circulation des grains, qu'il attribuait au monopole et à l'accaparement.

La production des céréales s'étant augmentée considérablement depuis la paix, et la quantité de la semence étant demeurée la même depuis Louis XIV, il s'ensuit que, pour produire aujourd'hui la ration de grains nécessaire à chaque personne et à tous les besoins qui l'environnent, il faut trente litres de moins qu'il y a quatre-vingts ans.

L'excédant de la production au-delà des grains que réclament l'ensemencement et la consommation des hommes est maintenant triple, quintuple, sextuple de la quantité qui en restait autrefois quand ces besoins étaient remplis.

Digitized by Google

C'est cet excédant qui pourvoit à une meilleure nourriture des animaux domestiques, à la fabrication de la bière et de l'amidon, à l'exportation des farines aux colonies et principalement aux mouvements incessants des céréales à l'intérieur, afin d'équilibrer autant que possible leur répartition, selon les nécessités auxquelles les moissons locales n'ont pu satisfaire.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'ÉDUCATION DES ENFANTS DÉTENUS

DANS LES

PÉNITENCIERS AGRICOLES;

Par M. A. Passy,

DÉPUTÉ,

Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur,
Membre de la Société.

Les jeunes détenus forment une classe distincte dans le régime de nos prisons. Il ne s'agit pas de coupables châtiés par la loi, mais d'enfants, souvent bien jeunes, qui ont agi sans avoir l'intelligence du mal qu'ils commettaient, et dont le tribunal, pour ce motif, doit, aux termes de la loi, prononcer l'acquittement. Mais en même temps que cet acquittement est prononcé, lorsque ces enfants n'ont pas de famille, ou lorsque leur première faute peut être imputée aux conseils pernicieux de leurs parents ou à de funestes exemples, le juge, dans l'intérêt de la société, ordonne qu'ils seront remis à l'administration pour être élevés sous sa surveillance. Ce sont les arrêts de la justice qui décernent cette tutelle au Ministre de l'intérieur.

Le devoir de l'administration est donc de rendre ces enfants à la société, capables de travail et disposés à suivre les préceptes religieux et moraux qu'ils auront reçus pendant ces années d'épreuve.

C'était une obligation sérieuse, pour ceux qui sont

Digitized by Google

chargés de cette tutelle, que de chercher les moyens les plus sûrs de donner une éducation réelle et utile à cette classe d'enfants.

Nous allons dire quels ont été les procédés employés jusqu'ici, et examiner quel est le régime actuellement suivi.

Il est malheureusement vrai que dans le passé on a jeté au hasard dans les prisons des départements ou dans les maisons centrales les enfants condamnés par les tribunaux ou remis par eux à l'administration en vertu des art. 66 et 67 du code pénal; mais alors beaucoup de désordre existait dans toutes les prisons.

Là ces enfants se trouvaient mêlés aux prisonniers adultes, soit dans les ateliers, soit dans une pernicieuse oisiveté. Dans ces deux cas, des dangers nouveaux et insurmontables les entouraient; et, au lieu de recevoir l'éducation correctionnelle que la loi leur a réservée, ils écoutaient les enseignements les plus pervers et se trouvaient instruits à commettre tous les crimes pour le moment même où la liberté leur serait rendue. Entrés sous le poids d'une faute ou recueillis après l'abandon de leurs parents, souvent leur innocence d'enfant était à peine compromise; ils la perdaient bientôt tout entière au contact d'excès honteux ou d'encouragements perfides à concevoir et exécuter le mal.

Ainsi donc, pendant trop longtemps les enfants détenus ont été malheureusement confondus avec les prisonniers adultes; ceux-là se sont perdus à toujours. Si l'état de nos prisons ne permettait pas alors de les séparer entièrement de cette société dangereuse, on chercha du moins à les placer en apprentissage chez des cultivateurs ou chez des ouvriers. (Circulaire de M. le comte d'Argout du 3 décembre 1832.)

Cette mesure était bonne : elle n'est pas abandonnée; mais la répugnance naturelle qu'éprouvent d'honnêtes ar-

Digitized by Google

tisans à admettre dans leurs familles des enfants déjà traduits devant les tribunaux, et dont la mauvaise conduite était dès-lors notoire, a singulièrement restreint le nombre de ceux qui ont pu jouir de ce bienfait. Il a fallu l'action bienfaisante des sociétés de patronage pour étendre ce mode d'éducation. Malgré leur action et leur zèle, le chiffre de ceux qui sont aujourd'hui placés en apprentissage, ne s'élève qu'à 250.

On commença la réforme, dans les maisons centrales de force et de correction, par disposer des quartiers spéciaux pour y recevoir les enfants condamnés et les enfants retenus par autorité de justice.

Bientôt la charité évangélique vint en aide à l'administration. A Bordeaux, l'abbé Dupuch, maintenant évêque d'Alger; à Marseille, l'abbé Fissiaux, fondèrent des établissements consacrés aux enfants détenus. Un certain nombre de ces infortunés leur fut confié pour être instruits des vérités de la religion et de la morale, et pour être habitués au travail.

MM. de Metz et de Bretignières établirent bientôt, en 1839, à Mettray, près de Tours (Indre-et-Loire), une colonie agricole destinée à recevoir 300 enfants.

Une association libre, sous le titre de *Société paternelle*, est venue les aider dans leur généreuse entreprise. L'administration s'est empressée de leur fournir des subventions et de leur remettre des enfants à mesure qu'ils étaient prêts à en recevoir.

Cette colonie mérite une attention spéciale, parce que ses directeurs se sont proposé, et que le succès est déjà venu sanctionner leurs vues, d'attacher aux travaux des champs des enfants sortis presque tous des villes populeuses ou industrielles. Dans les maisons centrales, l'organisation même de ces établissements oblige à appliquer à des travaux sédentaires ceux qui y sont renfermés; et

Digitized by Google

à leur sortie ils retournent dans les ateliers des villes, où de nouveaux périls les attendent.

Enfin, à leur exemple, près de nous, à Rouen, M. Lecointe s'est consacré aussi à la direction d'un établissement agricole destiné à élever de jeunes détenus.

Déjà, de concert avec M. Duhamel, M. Lecointe avait antérieurement introduit de nombreuses améliorations dans le quartier pénitenciaire de la prison de Rouen.

A Paris, dans la prison de la Roquette, 460 enfants sont soumis au régime cellulaire, et les rapports annuels de M. Delessert, Préfet de police, nous ont appris combien ce système avait amélioré la situation physique et morale de ceux qui lui étaient confiés, soit par les jugements des tribunaux, soit en vertu de l'autorité paternelle.

Lyon, Strasbourg, Toulouse, Bellevaux, sont des établissements où les soins donnés aux jeunes détenus ont amené des résultats avantageux.

L'administration est venue à son tour fonder des établissements agricoles au profit des jeunes gens détenus dans les maisons centrales.

Il m'a paru utile de vous parler de l'éducation que l'on donne dans ces divers pénitenciers, et principalement dans les pénitenciers agricoles.

Cette institution nouvelle, peu connue, mérite quelqu'attention de la part des hommes qui attachent de l'importance aux progrès moraux de toutes les classes de la société.

Il s'agit ici, ainsi que je l'ai dit, d'une catégorie de détenus les moins coupables, les plus dignes de commisération; ils ont à peine un passé, et devant eux s'ouvre un long avenir, plein de repentir et d'espérance, ou de périls, de honte, de punitions nouvelles et terribles.

Digitized by Google

Ils ont failli, soit par légèreté d'enfance, soit par inexpérience, soit entraînés par des exemples séduisants et funestes, soit même par obéissance à leurs parents, soit enfin par l'instinct d'une perversité native et précoce. Condamnés, les uns à subir une peine réduite, les autres à subir une éducation correctionnelle dans les prisons, ils ne forment en réalité qu'une même classe de prisonniers.

Le nombre des enfants confiés ainsi par la justice à l'administration s'élève, pour l'année 1843, à 2,930 ;

Savoir, 2,512 garçons, 418 filles.

Ils sont ainsi répartis :

Maisons centrales.

	Garçons.	Filles.
Beaulieu	56	8
Clairvaux	224	42
Clermont	»	33
Fontevrault	215	27
Gaillon	78	»
Loos	163	12
Nîmes	69	»
Paris	67	38
Paris, pénitencier de la Roquette	435	»

Prisons départementales.

Bellevaux	78	15
Lyon	107	»
Rouen	75	25
Strasbourg	66	16
Amiens	10	»
Toulouse	36	»
à reporter	1,679	216

Digitized by Google

report.	1,679	216
Autres prisons départementales..	224	36
Etablissements particuliers.		
Bordeaux	125	24
Marseille	125	18
Mettray	219	»
En apprentissage dans les départements	110	100
Sous la surveillance du patronage à Paris	30	24
TOTAL...	2,512	418

On voit que c'est une population habituelle de 3,000 individus environ qui se trouve entre les mains de l'administration et dont elle est responsable. Son devoir était d'examiner avec attention quels étaient les moyens de les rendre avec sécurité à la vie sociale.

Ainsi que je l'ai déjà fait voir, la mise en apprentissage fut proposée, mais le succès en fut limité par les raisons dont j'ai parlé plus haut. Toutefois ce fut cette mesure qui inspira à la charité religieuse et à la philanthropie sincère des vues nouvelles : elle donna l'idée de réunir un certain nombre de jeunes prisonniers pour les accoutumer ensemble au travail et leur donner en même temps des principes de morale et de religion. La première forme des institutions consacrées aux jeunes détenus fut un contrat d'apprentissage.

Le mouvement donné, des sociétés de patronage s'établirent, et des personnes honorables se dévouèrent à cette œuvre d'amélioration.

En même temps plusieurs méthodes furent proposées à l'administration. Elle n'en a écarté, elle n'en a adopté aucune d'une manière définitive. L'administration ne se dé-

Digitized by Google

termine pas sur des théories, elle n'adopte pas de système : elle veut et elle doit demander à l'expérience des conseils que seule la pratique peut donner d'une manière certaine. Il se pouvait d'ailleurs que des méthodes différentes et en quelque sorte opposées pussent amener également le résultat qu'elle poursuit, c'est-à-dire la correction réelle de ces enfants et leur retour définitif à la vie honnête et laborieuse.

En présence de ces propositions diverses, la règle que l'administration adopta fut de confier les enfants qui étaient entre ses mains aux associations charitables spéciales, comme aux personnes qui lui offraient des garanties de moralité, de capacité et de dévoûment.

Dès lors on devait être bientôt en état de distinguer quel était le régime qui avait l'action la plus bienfaisante sur la santé et l'intelligence des enfants, et l'on se trouvait en mesure d'augmenter ou de diminuer, suivant les succès obtenus, le nombre des enfants à remettre aux diverses institutions ou aux personnes bienfaisantes qui se chargeraient de leur amélioration.

Nous allons parcourir rapidement les établissements principaux où l'on s'occupe de l'éducation correctionnelle.

Nous parlerons d'abord de l'organisation du pénitencier de Paris, où un nombre considérable de jeunes prisonniers sont tenus au régime de l'emprisonnement individuel; puis nous parlerons des institutions qui les premières entreprirent la réforme; enfin des pénitenciers agricoles fondés par l'administration.

Pénitencier des jeunes détenus à Paris.

Ce fut en 1837 que le préfet de police imposa le confinement solitaire permanent aux jeunes gens détenus par voie de correction paternelle.

Ce genre de punition, qui ne pouvait être infligé que

Digitized by Google

sur la demande même des parents, était le plus convenable pour cette catégorie de prisonniers.

En effet, le père veut punir; mais il a intérêt à ce que l'usage de ce pouvoir donné par la loi au chef de la famille ne devienne pas une flétrissure pour l'enfant, et que celui-ci, sorti corrigé de la prison, ne conserve d'autre souvenir du lieu de détention que celui de la pénitence qui lui a été infligée.

Dès que l'enfant est entré dans le quartier de la correction, il n'est plus désigné que par le numéro de sa cellule. Le silence le plus absolu lui est commandé, une occupation industrielle lui est prescrite; mais il lui est régulièrement donné des leçons de lecture, d'écriture et de calcul.

Avant la réforme introduite, lorsque les enfants étaient abandonnés à la vie commune, les récidives étaient de 30 sur 130; elles sont tombées sous le nouveau régime à 7 sur 239. Ces chiffres en disent assez.

Le succès obtenu dans le quartier de la correction paternelle a déterminé l'administration à étendre le régime cellulaire aux enfants détenus en vertu des art. 66 et 67 du Code pénal.

Un nombre de plus en plus considérable de jeunes prisonniers fut soumis à l'emprisonnement individuel; j'ai dit qu'il était aujourd'hui de 460.

Les résultats constatés pendant les cinq années dernières sont les suivants :

Santé meilleure que dans la vie en commun,

Augmentation du produit du travail,

Instruction religieuse et morale plus facile,

Diminution du nombre des récidives,

Et enfin cet avantage capital que l'enfant dans le régime cellulaire ne peut contracter aucune mauvaise liaison, sort de la prison sans même être connu de ses camarades de

Digitized by Google

détention, et peut retourner à la vie honnête sans que la faute qu'il a expiée puisse lui être reprochée.

Au sortir de la prison, la société du patronage s'empare du jeune libéré, lui procure du travail et exerce sur lui la plus salutaire surveillance.

Colonie agricole de Mettray.

Le sort des jeunes détenus fut l'objet des préoccupations sérieuses de deux hommes de bien, MM. de Metz et de Bretignières. Ils fondèrent en 1839, à Mettray, près de Tours, un établissement pour les jeunes prisonniers.

Le but qu'ils se proposèrent était de les empêcher de retomber dans le mal, par une éducation forte, combinée avec des travaux agricoles; ils appelaient à leur aide tous ceux qui partageaient leurs espérances à cet égard.

Pour arriver à réformer ces jeunes gens, il fallait les déplacer et les enlever aux habitudes fâcheuses qu'ils avaient contractées. Dans la ville, les excitations journalières qu'ils reçoivent sont une cause imminente de dépravation. Dans la vie des campagnes, au contraire, où le contact avec le mal est moins fréquent, le travail plus dur et plus régulier, les causes de chute sont plus rares. Sous l'empire de ces idées, si justes et si morales, la fondation du pénitencier agricole fut résolue en 1839. Ce n'était pas une prison, c'était une maison de réforme, au moyen de laquelle on enlevait aux maisons de détention où ils étaient entassés, tous les sujets qui donnaient l'espoir d'obtenir, par un régime salutaire, d'heureuses modifications dans leur intelligence et leurs habitudes.

Voici le plan qui a été suivi :

Les enfants sont admis dans la colonie dès que leur âge permet de les appliquer à un travail utile. La durée de leur séjour est indéterminée; mais elle ne peut dépasser la ma-

Digitized by Google

jorité. Ils ne peuvent quitter l'établissement que lorsqu'ils sont en état de pourvoir à leur subsistance et de mener une vie laborieuse et honnête; on continue d'ailleurs à les aider et à les surveiller jusqu'à l'âge où la loi les affranchit de toute tutelle.

La propriété sur laquelle est assise la colonie, est située à 4 kilomètres de Tours; les maisons des colons sont bâties à mi-côte, dans un site pittoresque. Une ferme de 60 hectares, attenant à l'établissement, leur offre des modèles de culture.

Les élèves sont classés suivant leur âge et leur conduite, par divisions et par sections.

Une division se compose de 24 enfants, sous la direction d'un contre-maître.

Elle est partagée en deux sections, dirigées chacune par un chef de section nommé par eux-mêmes et *choisi* parmi les élèves.

Dès leur entrée dans ce pénitencier en plein air, les enfants ont commencé à exécuter des travaux de culture et de terrassement; ils ont fait des chemins, des jardins, des plantations de mûriers et d'arbres fruitiers. Bientôt les vignerons des environs sont venus demander ces enfants pour les aider dans leur exploitation.

Depuis quatre années que cet établissement existe sous la direction de ses deux généreux fondateurs et la surveillance d'une Société paternelle, tout a marché selon le programme que l'on s'était d'abord proposé.

A peu d'exceptions près, tous les enfants ont répondu à ce que l'on pouvait attendre d'eux; une amélioration sensible et progressive s'est fait remarquer. Sur 368 enfants admis depuis l'origine à Mettray, il y a eu 7 décès, 9 renvois, 96 placements.

Aujourd'hui, cette colonie compte près de 300 jeunes

Digitized by Google

gens, et tout fait espérer que cette salutaire institution continuera à répondre aux espérances des gens de bien comme aux encouragements de l'administration.

Maison d'éducation correctionnelle de Marseille, dirigée par M. l'abbé Fissiaux.

Le pénitencier pour les jeunes détenus, à Marseille, ouvert au mois de mars 1339, ne fut d'abord fondé qu'en faveur des jeunes gens âgés de moins de 16 ans, renfermés dans les prisons du département des Bouches-du-Rhône. Trente enfants au plus y furent admis dans les premiers mois de son existence. Les départements des Basses-Alpes et du Var, formant la circonscription de la Cour royale d'Aix, demandèrent ensuite à diriger aussi sur le pénitencier de Marseille les enfants retenus dans leurs prisons. Le nombre des jeunes gens s'éleva rapidement par le recrutement que fournirent ces deux départements.

De 1839 à 1842, il est entré dans ce pénitencier 255 enfants, savoir : 13 ayant moins de 10 ans, 209 de l'âge de 10 à 16 ans, et 33 au-dessus de 16 ans. Dans ce même espace de temps, il y a eu 141 sorties ou libérations; sur ces 141 sorties, 19 seulement ont été réintégrés dans des maisons centrales pour leur mauvaise conduite, et 23 sont décédés.

On pensa bientôt qu'il serait utile de joindre au pénitencier une école d'agriculture.

Les enfants sont divisés en trois catégories; la première renferme ceux qui sont condamnés en vertu de l'article 69 du Code pénal. Ceux-là sont renfermés parce qu'ils sont condamnés.

La seconde catégorie renferme les enfans acquittés en vertu de l'article 66; ils ont l'espoir de parvenir un jour

Digitized by Google

à la liberté provisoire, s'ils méritent cette faveur par une application constante à la pratique de leurs devoirs.

Enfin la troisième catégorie comprend les jeunes gens qui jouissent de la liberté provisoire, et forment à eux seuls la division de la colonie agricole et industrielle.

Les détenus de la première catégorie sont exclusivement employés à des travaux industriels aussi bien que ceux de la seconde, à la différence que, parmi ces derniers, ceux qui devront être employés plus tard aux travaux agricoles, sont placés dans des ateliers qui ont quelques rapports avec l'agriculture.

Les détenus de la troisième catégorie travaillent tous aux champs. Outre les travaux habituels de la culture, l'établissement possédant une boulangerie, une magnanerie, une vacherie et une porcherie, ils sont appliqués, suivant leurs dispositions, à chacune de ces parties; ils peuvent ainsi devenir de bons ouvriers que les cultivateurs s'empressent d'accueillir.

Tous les jeunes détenus reçoivent aussi des leçons quotidiennes de lecture, d'écriture et de calcul. On leur fait le catéchisme deux fois par semaine.

Par cette méthode, les enfants contractent des habitudes de travail, d'ordre et de soumission, qui leur assurent un avenir heureux.

Pénitencier de Bordeaux.

Ce pénitencier a été fondé en 1836 par l'abbé Dupuch, maintenant évêque d'Alger. Il est maintenant sous la direction de l'abbé Buchou. Il consiste en une maison, située à Bordeaux, et un établissement distant de 3 kilomètres de cette ville, dans la commune de Villeneuve-d'Ornon.

Dans la maison de Bordeaux, 95 jeunes détenus sont appliqués aux travaux industriels. L'établissement agri-

Digitized by Google

cole contient 50 orphelins et 30 jeunes prisonniers, appliqués à la culture.

Le régime qui est suivi dans les deux divisions est à peu près celui qui a été adopté à Marseille, et les résultats en sont peu différents.

Pénitencier de Rouen.

M. Lecointe, après avoir consacré plusieurs années à la direction des jeunes prisonniers à Rouen, a voulu aussi fonder un établissement d'éducation correctionnelle. Dans une de ses propriétés, au Petit-Quevilly, il a reçu déjà une dizaine d'enfants, qui lui ont été confiés par l'administration. Tout fait espérer que cet essai, tenté dans notre province, prendra du développement, et qu'il répondra aux vues généreuses de son fondateur.

Je citerai encore les pénitenciers de Bellevaux, de Lyon, de Toulouse et de Strasbourg, où l'on s'occupe de l'éducation morale et professionnelle des enfants que la justice a atteints.

Après avoir décrit les divers établissements où les jeunes détenus reçoivent, aux termes du Code pénal, l'éducation que la société leur doit, il me reste à expliquer comment l'administration elle-même a cherché à former des pénitenciers agricoles qui lui permissent de donner aux jeunes prisonniers une instruction conforme à l'avenir qui les attend.

Pénitenciers agricoles de Fontevrault et de Clairvaux.

A la fin de l'année 1842, M. le ministre de l'intérieur a ordonné l'organisation de travaux agricoles, auxquels seraient appliqués une partie des jeunes détenus renfermés dans les maisons centrales de Clairvaux et de Fontevrault.

Digitized by Google

Pour cet objet, deux fermes à portée de ces deux maisons centrales ont été prises à location par l'État. Un arrêté organique a posé les principales règles de l'administration et de la comptabilité des travaux agricoles : il a, en même temps, déterminé les attributions des divers agents chargés de la direction des travaux.

Les travaux de la ferme ont été mis en régie; mais il est pourvu aux dépenses personnelles des jeunes détenus, par les soins des entrepreneurs des services, moyennant le payement du prix de journée fixé précédemment par l'adjudication, tant pour les condamnés adultes que pour les jeunes détenus, augmenté de 10 c. pour tenir compte aux entrepreneurs de leur droit au travail des jeunes détenus, et leur tenir lieu des bénéfices qu'ils pouvaient obtenir sur ce travail. Le système adopté est donc mixte; les dépenses de la ferme, proprement dites, celles auxquelles donne lieu l'exploitation, sont directement acquittées par le Trésor, et tous les produits et recettes quelconques sont également versés au Trésor. Les dépenses personnelles des jeunes détenus, c'est-à-dire les dépenses d'alimentation, de vêtements, de couchage, et toutes les autres dépenses accessoires indépendantes des travaux de la ferme, sont faites par les entrepreneurs.

L'administration d'ailleurs reste libre d'employer aux travaux agricoles tels enfants qu'elle juge convenable, les envoyant aux champs et les ramenant aux ateliers, selon sa convenance. L'entreprise doit toujours, et en tout temps, fournir du travail à ceux qui ne sont pas employés à la ferme.

Le directeur de la maison centrale a la haute direction de l'administration de la ferme et de son exploitation. Il règle seul tout ce qui concerne spécialement l'administra-

Digitized by Google

tion et la discipline; il règle ce qui concerne l'exploitation sur la proposition d'un *instituteur-gérant*, chargé sous ses ordres de la direction des travaux agricoles. Cet instituteur est le seul employé spécial créé par suite de l'organisation des travaux agricoles; il est chargé seulement de la comptabilité en matière; la comptabilité en deniers a été laissée dans les attributions de l'agent comptable de la maison centrale.

La ferme de Clairvaux est située à 10 minutes de chemin de la maison centrale; sa contenance est de 122 hectares, dont 69 hectares de terres labourables et 13 hectares de terres en prairies naturelles; il y existe des bâtiments d'exploitation suffisants.

Vingt-quatre jeunes détenus seulement ont été employés, en moyenne, à l'exploitation de la ferme, en 1843; mais il a été nécessaire, en limitant ainsi le nombre des travailleurs détenus, d'employer dans cette première année une assez grande quantité d'ouvriers libres. La maison centrale renferme cependant 200 enfants environ; c'est donc seulement un dixième de la population qui a été employé aux travaux des champs; mais cette proportion s'accroîtra d'année en année.

Les jeunes détenus viennent tous les soirs coucher à la maison centrale; il ne reste à la ferme que ceux qui sont nécessaires pour donner des soins aux bestiaux.

L'exploitation annexée à la maison centrale de Fontevrault en est éloignée de 1,500 mètres environ; elle est d'une contenance de 60 hectares, comprenant 20 hectares de terres labourables, 7 hectares de vignes, 3 de prairies naturelles, et 30 hectares environ de bois taillis et de bruyères, que l'administration a acquis le droit de défricher.

Le bail a été consenti pour le prix de 6,000 fr., ce qui donne 100 fr. pour un hectare.

Digitized by Google

Les dépenses de premier établissement n'ont pas dépassé 12,000 fr.; 40 enfants, en moyenne, ont été occupés aux travaux de culture.

Les directeurs de ces maisons étant étrangers à la pratique de l'agriculture, il fallait pour conduire ces fermes des personnes ayant des connaissances spéciales. Il y a été pourvu, et l'une de ces personnes qui, sous le titre d'instituteur gérant, est appelée à diriger les jeunes prisonniers dans leurs travaux, est originaire de ce département: c'est M. Buisson, inventeur d'une charrue à laquelle on a donné son nom et que vous avez vue figurer avec avantage dans nos concours.

Elève de l'École de Grignon, il avait fait un cours d'agriculture aux élèves de l'École Normale d'Evreux; *je suis* convaincu qu'avec de tels antécédents il réussira dans la mission qui lui est confiée, et je tire une conséquence de ce fait, c'est que nos concours de charrues servent aussi à faire connaître au gouvernement des hommes dont on peut utiliser l'expérience.

Malheureusement tous les enfants ou jeunes gens détenus dans ces deux maisons centrales ne sont pas employés aux travaux des champs : ils sont trop nombreux.

Le directeur désigne, à titre de récompense, ceux qui sont admis à ces travaux.

Tous demandaient; ce n'était que prières et supplications; et, on le conçoit, passer de l'enceinte grillée d'une prison à l'air libre, et des travaux des ateliers aux travaux des champs, c'était un bien-être inespéré, un nouvel avenir pour eux.

Ce devait être considéré comme la plus grande récompense de la bonne conduite. On imposa donc, à tous ceux qui le demanderaient, après le premier choix fait, trois

Digitized by Google

mois de bonne conduite et de bon travail à l'intérieur, pour être admis à la ferme.

On nous a mandé qu'on ne pouvait se faire une idée de l'ardeur que ces enfants ont montrée; c'était à qui ferait le plus de travail; ils s'y livraient à corps perdu.

Mais le trait le plus remarquable de l'essai qui a été entrepris, c'est que ces jeunes prisonniers travaillent dans les champs, sur le bord d'une grande route, sans songer à s'échapper.

Ils sont guidés dans leurs travaux par des hommes habitués à l'agriculture et choisis parmi leurs gardiens mêmes, et ils font de rapides progrès.

Tous les prés ont été fauchés par 20 de ces enfants, à Fontevrault, sans qu'il en soit résulté d'accident, et le travail a été bien fait.

Le genre de culture qui a été adopté est celui qui donne le plus d'emploi aux bras, et on le conçoit, puisque c'est une force que nous avons là à souhait, et qu'on ne saurait mieux employer.

Cette organisation a sensiblement réagi sur les jeunes prisonniers de l'intérieur de la maison qui appartiennent à cette catégorie. Ainsi, les punitions ont diminué, et l'espoir d'être appelé à des travaux de cette nature, maintient la bonne conduite chez la plupart d'entr'eux.

On a toujours donné cette louange à l'agriculture, que c'était la plus morale des industries; cela est vrai. Si nous sommes souvent affligés par le spectacle de désordres coupables dans les campagnes, ces désordres n'y prennent pas le caractère de perversité plus marquée et plus dangereuse que l'on remarque dans les villes. Et l'on voit que l'administration a reconnu qu'en effet les travaux de la culture mettent les hommes plus à l'abri des mauvaises passions que les autres professions.

Digitized by Google

Elle a donc pensé que c'était augmenter le mal que d'élever ces enfans seulement pour les ateliers industriels; que, dans le contact de gens dépravés qui abondent et se réunissent en sociétés dans les villes, ces prisonniers perdraient, au moment de leur libération, le peu de bons sentiments qu'ils auraient acquis, tandis que dans les campagnes, plus isolés les uns des autres, moins exposés aux rencontres fâcheuses de gens qu'ils auraient connus dans les prisons, moins exposés aux tentations, ils pourraient devenir des ouvriers utiles et sages; et, à coup sûr, on leur met à la main des moyens faciles et certains de gagner leur vie.

En résumé, il se trouve maintenant que 600 jeunes détenus jouissent, dans ces divers pénitenciers agricoles, de l'avantage d'une éducation propre à en faire des ouvriers pour les travaux de la campagne.

L'administration persévérera dans cette voie, sans doute la meilleure : elle enlève au mal les recrues naturelles que le vice lui destine, et donne à l'agriculture des bras dont elle a tant besoin.

Les jeunes gens ainsi élevés, corrigés de leurs penchants dangereux, trouveront au milieu de la paix des champs, loin de l'agitation des villes, une sécurité et des moyens de vivre qui en feront d'honnêtes gens.

L'administration aura accompli une tâche difficile sans doute, mais belle et grande; car elle aura rempli les devoirs de la tutelle que la loi lui défère, quand celle des parents a fait défaut.

Digitized by Google

SCIENCES HISTORIQUES.

DOCUMENTS SUR LE PAYS CHARTRAIN.

HENRY IV

A IVRY; — A CHARTRES; — SON SACRE; — SA MORT;

Par M. Doublet de Boisthibault,

Avocat à Chartres, Membre de la Société.

Quatre évènements importants, au point de vue historique, rappellent le nom de Henri IV dans le pays chartrain. Le premier se passe à Ivry, le dernier à sa mort. Les raconter, c'est l'occasion de mettre en relief une foule de documents, la plupart *inédits*, aussi intéressants pour l'histoire en général que pour celle du pays chartrain en particulier.

I.

Bataille d'Ivry.

1589. — Après la prise d'Etampes, le 5 novembre 1589, le duc de Longueville ramena sa division en Picardie. Le roi (Henri IV) partit de cette dernière ville avec la sienne le 10, et le lendemain il prit Janville. Le mardi suivant il vint coucher à Châteaudun, dans le palais du comte de Dunois. Ce fut là qu'il donna audience aux capitaines suisses, que leurs chefs, à la solde de la France, avaient renvoyés dans leurs cantons après l'assassinat de Henri III. Ils lui déclarèrent que les cantons désiraient vivre avec lui dans la même amitié qu'avec son prédécesseur. Ils offri-

Digitized by Google

rent au roi, qui l'accepta, le secours dont il aurait besoin (1).

La lutte qui était engagée entre Henri IV et le duc de Mayenne amena la rencontre des deux partis dans la plaine d'Ivry, en 1590. Le roi resta vainqueur, et depuis lors Ivry en a consacré le glorieux souvenir en s'appelant Ivry-la-Bataille (2). On montre au muséum d'histoire naturelle à Evreux des boulets en pierre qui ont été trouvés à Ivry.

II.

Siége de Chartres (3).

Chartres appartenait au parti de la ligue quand le maréchal de Biron l'investit le 9 février 1591 (4). La ville

(1) L'abbé Bordas (histoire manuscrite du Dunois, p. 354). — Le même historien, l. 3, p. 17, rapporte que le manoir de Bois-Ruffin, près Arrou, fut quelquefois visité par Henri IV. Ce domaine appartenait à Jeanne de Montmorency, qui épousa plus tard Jean de Beausoncles, gouverneur du Dunois. Jeanne de Montmorency, favorite du roi, aurait obtenu de ce prince le droit d'enclore le bourg d'Arrou de murs, fossés, boulevards, etc.

(2) Cette commune appartient aujourd'hui au canton de St-André (Eure). Lenoir, *Musée des Monuments français*, an x, p. 136, cite une statue en pied de Henri IV, en habit de guerre, exécutée en marbre par Francavilla, ou plutôt Francheville, lequel était sculpteur du roi. Dans le piédestal de cette statue on voit un bas-relief d'un travail extrêmement précieux, représentant la bataille d'Ivry. Il a représenté le roi à cheval, chargeant l'ennemi. Le bas-relief est du même sculpteur.

(3) Chartres a soutenu plusieurs siéges. — En 904, contre Rollon, chef des Normands; — en 1568, contre Charles IX. On conservait dans le trésor de l'église de Chartres le premier boulet qui fut tiré lors du siége de 1591 par Henri IV. Ce boulet, tiré du côté de la porte des Epars, passa par-dessus la sacristie.

(4) Le roi arriva le 15 et fut loger au prieuré de St-Lubin-des-Vignes. Le 15 mars, les habitants célébraient, suivant la coutume, la fête de Notre-Dame-de-la-Brèche; on sonnait la grande sonnerie. Henri IV

Digitized by Google

capitula le 11 avril (1). Le 19 la garnison quitta la ville, dans laquelle le roi entra le 20 (2). La manière dont le monarque devait être reçu fut arrêtée entre le chancelier de Chiverny et l'évêque de Thou, son beau-frère. Le roi fut reçu à la porte de la cathédrale par l'évêque et son clergé. L'évêque, se trouvant sur la dernière marche, le harangua en ces termes :

« SIRE,

« Les anciens ont toujours posé le fondement de la félicité et du bonheur de l'état public en l'obéissance des sujets envers leurs princes souverains, de la dignité et puissance desquels Dieu est l'auteur, amateur et protecteur. Il leur a aussi toujours communiqué son nom, afin que chacun, voyant en eux quelque chose de saint, de vénérable, de plus qu'humain, les honore, respecte et obéisse en toute promptitude et gaîté, non-seulement pour la nécessité politique, sans laquelle on ne peut subsister, mais pour la conscience, et afin de lui complaire, ayant établi toutes les souveraines puissances. Pour ce, vos très-humbles orateurs et sujets du clergé de cette ville m'ont chargé de vous prêter, en leur nom, l'obéissance et fidélité qu'ils reconnaissent devoir à V. M., comme à leur prince souverain et naturel seigneur, issu et chef de la très-sainte tige

fut saisi d'admiration. Ayant appris que cette procession avait lieu en l'honneur de la Vierge et en reconnaissance de la levée du siége par Condé vingt-trois ans auparavant, il défendit de tirer le canon, « ne voulant pas, dit-il, troubler la dévotion des habitants ». Mémoires du temps. — Bouvet-Jourdan, histoire manuscrite de Chartres. — Annuaire d'Eure-et-Loir, 1841, p. 404. — Doyen, histoire de Chartres, t. 2, p. 143.

(1) Hérisson, dans la notice à la suite de l'ouvrage d'Ozeray (*Histoire des Carnutes*, t. 2, p. 419), dit *le douze* ; — Chevard, histoire de Chartres, t. 2, p. 445, *le dix*.

(2) Chron. nov., t. 57, p. 28 de la collection, éd. de 1788 à 1790.

Digitized by Google

de saint Louis, à laquelle est affectée la très-noble couronne de cet état. Louant Dieu que, par votre arrivée, toutes partialités et divisions y ont mis fin, en ferme espérance qu'il n'y aura désormais autre contention, sinon à qui plus vous honorera après la divine majesté, de laquelle vous êtes la vraie image en terre. Réciproquement il vous plaira, sire, nous recevoir en votre protection et conserver en l'intégrité de notre religion catholique, apostolique et romaine, sans souffrir aucune innovation et dérèglement qui les pervertisse et dérègle, avec confirmation des priviléges à nous ci-devant octroyés par les rois très-chrétiens, desquels la mémoire soit en éternelle bénédiction. »

Nous ne voyons dans l'histoire de Chartres aucune trace de ce fait, qu'en 1591, la ville de Chartres aurait prêté au roi 49,000 écus..... Et pourtant nous avons rencontré un arrêt du conseil, sur requête de la ville, en date du 30 septembre 1617, autorisant l'emploi de cette somme pour la navigation de l'Eure (1).

Maître de la place, Henri IV fit désarmer les habitants et construire une citadelle à la porte de la ville, dite de St-Michel. L'église de ce nom se trouvait renfermée dans l'enceinte de la citadelle et servait de magasin. Le gouverneur s'y était logé..... Las de payer les frais de garnison, les Chartrains députèrent vers le roi François Chouane, lieutenant général au bailliage, et deux échevins, pour lui demander la suppression de la citadelle.

1592. Suivant lettres patentes données à Chartres le 5 décembre 1592 (2), Henri IV fit droit à la requête des habitants. Il ordonna la démolition de la citadelle, à la

(1) Archives municipales de Chartres, carton 53 bis, pièce 37.
(2) Archives départementales d'Eure-et-Loir.

Digitized by Google

charge par eux de payer une somme de 18,000 livres, qui furent avancées par M. de Montécot, trésorier des parties casuelles. La découverte de cette pièce prouve l'erreur dans laquelle est tombé l'un de nos historiens (1), qui a écrit que la remise de la citadelle avait eu lieu en 1600. Pour le dire en passant, ce fut dans le cours de cette dernière année que la ville fit combler les fossés qui enclosaient l'église St-Michel, « qu'il a plu, » dit un acte que nous avons découvert aux archives municipales, « à S. M. remettre entre les mains des habitants (2) ».

1593. Henri IV n'en avait pas fini avec la ligue..... Au mois de juin 1593, il mit le siége devant Dreux (3). La garnison, retirée dans la *tour grise*, ne put être délogée que par l'explosion d'une mine que fit pratiquer M. de Rosny. En six jours de travail elle perça la tour de six pieds d'épaisseur. La tour se fendit de bas en haut : elle amena la reddition de la place.

Nous avons heureusement mis la main sur une lettre (4) datée du camp de Dreux, le 26e jour de juin 1593, adressée par Henri IV au sieur de Boislandry, pour la réception du sieur Renouard à l'office de procureur général des eaux et forêts et justices ordinaires de la baronie de Champrond.

(1) Bouvet-Jourdan, *ut supr.*, p. 427.

(2) Le 19 mars 1562 une troupe de reîtres, composée de 1,000 hommes, allant rejoindre le prince de Condé, qui rassemblait des forces contre le connétable de Montmorency, pilla l'abbaye de Tiron durant trois jours. Henri IV, par lettres signées de lui et scellées de ses armes, données à Paris au mois d'avril 1610, affranchit le bourg de Tiron de la charge des logements militaires.

(3) Henri IV avait déjà mis le siége devant Dreux en 1590. L'approche du duc de Mayenne le lui fit lever. Les habitants s'en réjouirent, criant du haut de leurs remparts : *Le roi s'en va sans Dreux, au diable le roi cendreux!* (Chevard, t. 2, p. 435.)

(4) Arch. dép. d'Eure-et-Loir.

Digitized by Google

III.

Abjuration et sacre du roi.

Le 25 juillet 1593, Henri IV abjura dans l'église de St-Denis.

Sa conversion devait porter le dernier coup aux ligueurs.

Il nous est resté divers récits de ce grand évènement (1), à l'occasion duquel on voit la ville de Chartres ordonner, le 27 du même mois, des réjouissances en l'honneur du roi, « lequel visité de la grâce de Dieu et puis naguère retourné au giron de l'église catholique..... il sera fait des feux de joie par la ville, et nommément un qui sera dressé, au nom du corps de la ville, devant l'hôtel commun d'icelle. »

La conversion du roi (2) devait l'amener à Paris pour le faire sacrer. Il ajourna cette solennité à l'année 1594.

J'ai fait un tour en mon pays de Normandie (écrivait-il le 20 décembre 1593 au duc de la Force). Je m'en revais à Mantes; et selon les nouvelles que j'aurai, je me pourrai rendre au commencement de l'année prochaine à Chartres, où vous pourrez adresser ceux qui viendront

(1) Voyez la note ci-après.

(2) Discovrs de ce qvi s'est passé à S.-Denys en France lors de la professio faite en la S. église catholique par le très-chrestien Henry IIII, roy de France et de Nauarre, auec la dévote cérémonie et ordre obserué par la cour de parlement pour en rendre grâces et louenges à Dieu. Caen, Benedic Macé, 1593.

Discours des cérémonies observées à la conversion du très-grand, très-chrétien et très-belliqueux prince Henri IVe, roi de France et de Navarre, à la religion catholique, apostolique et romaine. A Chartres, chez L. Cottereau, 1593, in-8° de 13 pages. (On le trouve aussi dans les Mémoires de la ligue, 1758, in-4°, t. 5, p. 383 et 387.)

Profession dv roy faite à S.-Denys le dimanche xxv juillet 1593. (Extr. du n° 2, *sup.* Discovrs, etc.)

Digitized by Google

de votre part, et j'aurai fort agréable d'entendre des nouvelles du quartier où vous êtes (1) ».

Le sacre des rois avait lieu à Reims, c'était un vieil usage qui le voulait ainsi. « Dans les états de Blois », dit le journal de l'Estoile « la faction des Guises avait proposé comme une loi fondamentale du royaume que dans la suite personne ne serait reconnu pour légitime roi du royaume qu'il n'eût été sacré à Reims et oint de l'huile sainte qui est conservée dans l'abbaye en cette ville; mais, le conseil du roi s'étant aperçu que cette proposition aurait pu être renouvelée par quelques autres émissaires de l'union qui avait sous sa puissance la ville de Reims et tous les ornements royaux, il fut arrêté comme injuste que le légitime et naturel successeur de la couronne n'eût point la liberté de se faire couronner où il jugerait à propos; et sur cela furent rapportés plusieurs exemples de nos rois qui avaient été couronnés ailleurs que dans la ville de Reims, entre autres Louis le Gros, qui fut sacré et couronné à Orléans par l'archevêque de Sens (2) ».

Le conseil décida qu'il n'y avait pas de loi qui obligeât le roi à se faire sacrer à Reims. Si l'on ne pouvait se procurer l'huile, que l'on gardait religieusement à Reims, celle qui était dans le grand monastère de Tours, *également reçue du ciel* (3) suffisait, puisque le saint chrême fait par l'évêque avait la même sainteté. On résolut donc d'aller chercher à l'abbaye de Marmoutiers la sainte ampoule qui avait échappé à la furie des huguenots en 1562. Deux siècles plus tard, celle de Reims était

(1) Mémoires du duc de la Force, t. 1, p. 244.

(2) Journal de Henri IV, t. 1, p. 474.

(3) Id. p. 475.—Saint-Yves, dans l'épître LXX, soutient que les rois ne sont pas astreints à se faire sacrer à Reims.

Digitized by Google

brisée par le vandalisme, qui ne respectait rien (1).

1594. Les religieux de Marmoutiers gardaient, comme un trésor, l'*huile céleste*, envoyée, selon la tradition, à saint Martin, évêque de Tours, et que l'on conservait dans la sainte ampoule (2). Aussi, ne consentirent-ils à s'en dessaisir qu'en exigeant les plus grandes garanties. Le 19 février 1594, de trois à quatre heures après midi, ils arrivèrent à l'entrée de la ville de Chartres, à la porte des Epars, portant le saint reliquaire, sous la conduite de maître Gilles de Sauvray, gouverneur, lieutenant général pour S. M. au pays et duché de Thouars, de M. l'évêque d'Angers, et de comtes, barons, seigneurs, présidents de cour du parlement, cour des aides, chambres des comptes, séant à Tours, et sous le commandement fait par messire Nicolas de Thou, évêque de Chartres. Ils furent reçus par les religieux de St-Père-en-Vallée, avec leur croix levée, revêtus d'aubes et de chapes, assistés du clergé des sept paroisses de la ville, des échevins, gouverneurs, bourgeois, manants et habitants de la ville, *en grand nombre*. Le reliquaire fut porté processionnellement à l'église de St-Père, et déposé dans le trésor des reliques de l'abbaye, dont la clef fut remise aux religieux de Marmoutiers.

« Le 27, sept heures du matin, messire Henri Hurault,

(1) Le conventionnel Philippe-Jacques Rulh, député du Bas-Rhin, chargé de briser la *sainte ampoule*, lacéra une grande quantité d'actes qui se rapportaient aux couronnements des rois. — (Varin, Arch. adm. de Reims, t. 1, 1re partie, p. xlvj.)

(2) Lettre d'un religieux de Mairemoutiers sur le sacre de S. M. (Henri IV), avec des témoignages de l'huile céleste envoyée à S. Martin. Chartres. Phil. Cottereau, 1594, pet. in-4°.

De sacris Vnctionibus Libri tres in quibus de sanctis ampulla et Francorum regum consecratione diffusè tractatur. Authore N. Moro, Parisiensi. Parisiis, 1593.

Digitized by Google

comte de Chiverny, baron Duriel et de Gallardon, Charles de Hallouin, comte de Dinan, François de Caumont, comte de Lausan, et César-Auguste, baron de Termel, furent députés par le roi pour prier les religieux d'apporter en l'église cathédrale Notre-Dame de Chartres le saint reliquaire de la sainte ampoule. — Ils n'y consentirent qu'après que les députés eurent prêté serment « sur les saints évangiles et sur la part qu'ils prétendent en paradis » de faire rendre ledit reliquaire, le sacre accompli. François Chouagne, président, lieutenant général civil et criminel du bailliage, siége présidial de Chartres, assisté de MM. les conseillers dudit siége, les échevins et gouverneurs de la ville, se rendirent caution de la restitution.

» Ce fait, se sont les religieux de ladite abbaye de St-Père-en-Vallée mis en prières et en ordre pour marcher en procession dudit lieu et abbaye de St-Père jusques en ladite église cathédrale, les rues tendues comme le jour de la Fête-Dieu, accompagnés de torches et de flambeaux de cire blanche (1) tant de la part du roi que de la ville et de ladite abbaye, avec un ciel de damas blanc porté par quatre religieux vêtus d'aubes blanches, et étant au-dessous ledit sieur Giron, secrétaire, avec la chape, monté sur une haquenée blanche, en housse de satin blanc sur la tête, ayant ledit saint reliquaire de la sainte ampoule en sa main, sous le ciel, assisté des sieurs d'Huisseau et Jaunay, en chapes, et en la compagnie desdits sieurs comtes et autres juges et échevins de ladite ville et notables bour-

(1) On ordonne le payement de douze torches de cire blanche, fournies par le corps de la ville et portées par douze notables personnages bourgeois de la ville au convoi de la sainte *ampoule*, lors du sacre du roi fait en cette ville, ensemble deux douzaines d'armoiries mises auxdites torches, l'une du roi, l'autre de la ville, à chacune desdites torches. (Arch. munic. de Chartres, anciens rég., 2e vol., cahier du 5 octobre 1593 au 27 septembre 1594, n° 87.)

Digitized by Google

geois d'icelle, en grande dévotion et avec bon ordre jusques au grand portail de ladite église cathédrale. »

Nicolas de Thou reçut le cortége, prêta serment de rendre la sainte ampoule, le sacre accompli. « Ce fait, sont lesdits sieur évêque et ledit Giron, assistés comme dessus, ensemblement entrés au chœur de ladite église cathédrale où ledit sacre a été solennellement célébré, et, la messe dite et célébrée, a été ledit saint reliquaire rendu et restitué par ledit sieur évêque audit sieur Giron, qui l'a reporté avec tout honneur et révérence en ladite abbaye de St-Père-en-Vallée, revêtu et monté comme dessus et assisté desdits seigneurs, comtes, juges, échevins, manants et habitants de ladite ville, en grand nombre, en tout honneur et révérence, et a en ce faisant déchargé lesdits seigneurs, comtes, juges et échevins, dont et de tout ce que dessus ledit sieur Giron, ensemble lesdits d'Huisseau et Jaunay, religieux de ladite abbaye, ont requis le présent acte et procès-verbal pour leur servir et valoir de décharge de leur devoir, ce qui leur est octroyé (1). »

Le 4 mars, les religieux de Marmoutiers emportèrent le saint reliquaire et en déchargèrent les religieux de St-Père.

De grands préparatifs avaient été faits à la cathédrale. « L'église fut tendue, lors du sacre, des tapisseries de la couronne; l'on fist eleuer plusieurs eschafaux dans le chœur pour placer les seigneurs et dames de la cour, on éleua dans le jubé un trosne pour le roi qui estoit veu de tous les costez de l'église; l'on y montait par deux grands escaliers qui estoient dans le chœur, l'on montoit sur les eschafaux par des escaliers bastis hors le

(1) Ces faits sont constatés par des procès-verbaux reçus par Debunes et Sortès, notaires à Chartres. Me Boy en est en ce moment dépositaire.

Digitized by Google

chœur et qui n'incommodoient point la cérémonie du sacre, où MM. l'abbé de Ste-Geneviefue et Boucher, doyen de l'église, servirent de diacre et de sous-diacre (1) ».

D'après la coutume, le roi qui voulait se faire sacrer et couronner devait apporter à Reims les ornements royaux qui étaient en l'abbaye de St-Denis « ordonnez et destinez au sacre et couronnement de nos rois; sçavoir : la camisole, les sandales, les bottines, les éperons, l'épée, la tunique, la dalmatique, le manteau royal, le sceptre, la main de justice, la grande et moyenne couronne, tous lesquels ornements, après le sacre, sont rendus à l'abbé dudit St-Denis, pour les remettre aux lieux ordinaires de leur conservation (2) ». Il en fut ainsi pour Henri IV, d'après le récit qui en a été publié. « Au contraire, selon un historien moderne, le luxe des seigneurs (3) aurait contrasté singulièrement avec l'habillement modeste du roi, dont on aurait *rapiécelé* le pourpoint à Chartres pour une somme de quelques deniers (4) ». Ces lambeaux, s'écrie

(1) Extrait du catalogue des reliques de l'église de Chartres, 1682, p. 4, manuscrit des Arch. dép. d'Eure-et-Loir.

(2) Recueil du formulaire le plus moderne qui s'observe au sacre et couronnement des rois de France. Reims, 1772, in- , p. 1 et 2.

(3) Voyez Recueil des armoiries des premiers et anciens pairs, celles des modernes ducs et pairs et non pairs et les armoiries des princes et prélats qui ont assisté aux sacres de Henri IV et de Louis XIII, avec un ample discours sur l'origine, création et institution desdits pairs; par le sieur de Valles, de la ville de Chartres en Beauce, résidant à Lyon; 1634, in-fol.

Ce recueil est conservé à Naples parmi les manuscrits du roi. Bibl. hist. de France, t. 3, n° 31,239.

(4) Sur le sacre de Henri III on a : « Discovrs dv sacre et coronnement dv très-chrestien roy de France, en forme d'épistre, avec l'exposition des cérémonies dudit sacre au très-chrestien roy de France et de Pologne Henri III; par F. Jean Champagne, Reims. Jean de Foigny, 1575.

Digitized by Google

Châteaubriand, n'allaient pas mal au manteau royal du Béarnais. » (T. V de ses Œuvres, p. 563, éd. de Lefèvre.)

Le roi prêta serment entre les mains de l'évêque de Thou. La promesse ainsi que le serment sont indiqués en ces termes dans le Recueil du formulaire, de 1772, que nous citions plus haut :

« Je promets ces choses, au nom de Jésus-Christ, au peuple chrétien, qui en est sujet :

« Premièrement, de travailler à ce que le peuple chrétien conserve en tout temps, de notre bon gré, une véritable paix à l'église de Dieu;

» Item, d'empêcher toutes rapines et toutes iniquités, de quelque sorte et qualité qu'elles soient.

» Item, de faire observer la justice et la miséricorde dans tous les jugements, afin que Dieu, qui est le père de la clémence en mon endroit et au vôtre, nous fasse participant des *efets* de sa bonté et de sa miséricorde.

» Item, d'exterminer de tout mon pouvoir et de bonne foi de mes terres et de toutes les juridictions qui me sont sujètes tous les hérétiques dénotez par l'église. Toutes lesquelles choses je confirme par serment..... Qu'ainsi Dieu vous soit en aide et les saints évangiles. »

Nous ne trouvons rien de plus dans les « Cérémonies observées av sacre et coronnement dv très-chrétien et très-valeureux Henri IIII, roy de France et de Navarre ». (Paris, in-4°. Jamet Mettayer et Pierre l'Huilier, 1594. — Tours, pet. in-8°, Jamet Mettayer, 1594; réimprimées dans le « Cérémonial de France de Théodore Godefroy, Paris, in-4°, 1619, p. 597, — et par L. Cimber et F. d'Anjou, 1re série, t. 13, p. 399 des Archives curieuses de l'Histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII).

Mais, indépendamment du serment prêté par le roi, il fit une *promesse* à l'église, que les imprimés n'ont pas

Digitized by Google

reproduite et que nous trouvons dans les Archives municipales de Chartres (1). « Je vous promets et octroye que je vous conserverai en vos priviléges canoniques comme aussi *vos* églises, et que je vous donnerai de bonnes lois et vous ferai justice, et vous deffenderai (*sic*), aidant Dieu par sa grâce selon mon pouvoir, ainsi qu'un roi en son royaume doit faire par droit et raison à l'endroit des évêques et de *leurs* églises (2). »

La ville fit fournir par les habitants notables les chapes, les serviettes de linge ouvré « pour les festins et banquets » qui eurent lieu le jour du sacre. Elle ordonna

(1) Nous lisons (anc. reg.), 2e vol., n° 83: « Le mercredi 16 mars 1594, en l'assemblée générale où était et présidait haut et puissant seigneur messire François d'Escoubleau, seigneur de Sourdis, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en son conseil privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant pour S. M. en la ville de Chartres et pays chartrain; présents MM. les officiers du roi aux bailliage, siége présidial et prévôté dudit Chartres; MM. les échevins, gouverneurs et autres officiers de la ville, MM. les députés du clergé et des habitants des paroisses de ladite ville députés à ladite assemblée, dont les comparances particulières sont demeurées au greffe du bailliage de Chartres, ont été présentés les articles de la *promesse* faite par le roi aux *églises* de son royaume ès mains de M. de Chartres, le 27 février dernier, avec le *serment* fait en son sacre ledit jour en l'église dudit Chartres, qui ont été lus, et lesquels a été ordonné être mis, insérés et enregistrés ès registres au greffe des affaires communes de ladite ville, pour servir à la mémoire à l'avenir, et dont la teneur suit : « *Promesse* faite par le très-chrétien roi » Henri IVe, aux évêques de son royaume, entre les mains de l'é- » vêque de Chartres messire Nicolas de Thou, le 27 février 1594, avec » le serment fait à ses sujets audit, en son sacre, la main sur l'évan- » gile et icelui baisé, etc.; dont et de laquelle lecture et insertion a été » ordonné être fait le présent acte; et ce fait, ont lesdits articles été » mis et serrés au trésor et armoiries de la ville, aux fins que dessus. »

(2) Cette première partie du serment est omise dans le livre de l'évêque de Thou, p. 22 de l'édit. de 1594.

Digitized by Google

qu'elles seraient rendues à ceux qui les avaient fournies »; et en cas qu'il s'en trouve de perdues ou rompues, elles seront payées aux particuliers aux dépens de la ville (1).

Le trésor de l'église de Chartres conservait précieusement une magnifique *châsse* que Henri IV lui donna le lendemain de son sacre (2). On lisait sur le pied de cette

(1) Arch. de la ville, anc. reg., 2e vol., cahier du 5 octobre 1593 au 27 septembre 1594, n° 88.

(2) Nous en trouvons la description dans le catalogue des reliques de l'église de Chartres (manuscrit *ut sup.*), p. 3 et suiv.

« Une châsse à jour en vermeil doré, en forme de pavillon environné de huit tours (on lit dans l'inventaire de 1683 : « Elle a huict pouces de longueur, cinq pouces de largeur et quinze pouces de hauteur »); le comble est en croupe, sur lequel il y a quatre tableaux peints en émail ; le premier représente un empereur armé et couvert d'un manteau royal, avec ces mots, *S. Henry*; le deuxième est une vierge tenant son fils ; le troisième est une figure équestre représentant Henry IV, et sur le dernier fond les armes de France. Sur l'une des faces de la croupe il y a un saint Pierre gravé et sur l'autre un saint Paul. Le bord de la couverture et faiste et les arrestiers sont ornés de balustres aussi en vermeil, et les amortissements des poinçons, sont reuestus d'amétistes taillées à facettes des deux costés. Sur le milieu du faiste il y a un donjon de cristal rempli de deux petits morceaux d'ossements sans nom, reliques au haut desquelles est un gros mouton de vermeil tenant une banderolle, dans un cercle aussi de vermeil doré sur le haut, auquel a esté adjousté un rubis balais. — Comme cette châsse est à jour, l'on voit au travers deux os de bras de saint Serge et de saint Bache, martyrs, dont les extrémités jointes ensemble par des viroles d'argent sur l'une desquelles se lit l'inscription grecque : τιμᾶ τους μαρτυρας.

» Ces saints étaient les ministres d'état et les favoris de l'empereur Maximian, qui les fit martyriser à Sergiopolis, en Orient, l'an 309 de N. S. L'on y voit aussi un morceau d'une coste de saint Denis l'aréopagiste, un os de saint Mathieu, un autre de saint Simon, apostre, des reliques de saint Léger et de plusieurs autres saints. L'on y remarque encore un petit vase d'argent damasquiné, en forme de cuiller couverte, sur lequel sont gravés plusieurs chasteaux fermés de trois tours, qui sont les armes de Castille. Il y a dedans deux morceaux du bois de la

Digitized by Google

châsse qu'il en fit présent le 28 février 1594, jour qu'il fut sacré (1) roi de France en cette église. Il la présenta lui-même à l'offerte de la messe qui fut célébrée par M. de Thou, évêque de ce lieu, qui le sacra avec la sainte ampoule que MM. de Marmoutiers apportèrent. Il fit don également d'un vase en vermeil et de deux pommes, l'une d'or et l'autre d'argent.

Cette châsse fut portée à St-Père-en-Vallée le 27 mars 1594, jour de la bénédiction.

Le lendemain du sacre, une autre cérémonie se faisait dans l'église de Chartres « en la réception du collier de l'ordre militaire du benoist St-Esprit par le très-chrestien roy Henry de Bourbon IIII de ce nom ». Le roi vint à trois heures de relevée en l'église de Chartres pour entendre les vêpres du St-Esprit, assisté des officiers, prélats, commandants et chevaliers dudit ordre. » Entre vêpres et complies le roi vint à l'autel et prêta le serment voulu, comme chef et souverain grand-maître (2). Après le ser-

vraie croix et quelques parcelles de celui du titre I. N. R. I. qui fut attaché dessus ; il y a aussi une petite pierre de la montagne du calvaire. Sur le haut des deux tours qui sont sur le devant de cette châsse, il y a des cylindres de cristal ; dans celui de main gauche il y a une dent avec une inscription de saint Barthélemy, et dans celui de main droite il y a deux petites esquilles d'os sans inscription. »

(1) C'était une erreur. Il fut sacré le 27.

(2) Voici quelle étoit la formule du serment :

« Nous, Henry, roy de France et de Nauarre, iurons et vouons solennellement en voz mains à Dieu le créateur de viure et mourir en la sainte foy et religion catholique, apostolique et romaine, comme à un bon roy très-chrestien appartenant, et plustost mourir que d'y faillir, de maintenir à iamais l'ordre du benoist S.-Esprit, sans iamais le laisser décheoir, amoindrir ni diminuer tant qu'il sera en notre pouuoir, obseruer les statuts et ordonnances dudit ordre entièrement, selon leur forme et teneur et les faire exactement obseruer par tous ceux

Digitized by Google

ment le roi fut vêtu du grand manteau, l'évêque lui bailla le collier en faisant le signe de croix.

Le sieur de Beaulieu-Ruzé, grand-trésorier de l'ordre, remit à l'évêque une croix pour pendre au cou à un ruban de soie de couleur bleue céleste, avec un chapelet d'un dizain, pour les présenter au roi, qui les reçut et les donna en garde au sieur de Roquelaure.

Le roi s'en revint après en sa *chaise*, où lesdits prélats, commandeurs, chevaliers et officiers dudit ordre lui allèrent baiser les mains.

Comme souvenir de la présence de Henri IV dans le pays chartrain, nous ne devons pas oublier de dire que dans l'intérieur de l'hôtel-de-ville, à Châteauneuf, il existe sur l'une des poutres la représentation des armoiries données à la ville par Henri IV, en 1595. Henri IV était propriétaire de ce domaine, érigé en baronnie-pairie l'an 1314 en faveur de Charles de Valois et rapporté depuis à la couronne en 1589. Il tenait cette baronnie de Jeanne d'Albret, reine de Navarre.

Il existe aux archives d'Eure-et-Loir des expéditions : 1° d'une transaction entre Charles IX, Louis de Bourbon prince de Condé, et Charles cardinal de Bourbon, portant abandon de la baronnie de Châteauneuf, cet acte passé devant Langlois et Serments, notaires à Fontainebleau, le 22 février 1563 ; 2° d'une transaction devant Renault et Brunet Bervacher, notaires à Moulins, le 5 mars 1566, entre Jeanne, reine de Navarre, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants, et le prince de

qui sont et seront cy-après reçeus audict ordre, et par exprès ne contrevenir iamais, ny dispenser, ou essayer changer, ou innover des statuts irréuocables d'iceluy ; ainsi le iurons, vouons et le promettons sur la sainte vraye croix et le saint Evangile touchez. »

Digitized by Google

Condé, par laquelle elle abandonne à celui-ci le quart de la baronnie de Châteauneuf et Champrond; 3° d'un échange devant Landalle et Varat-Bara, notaires à Nérac, le 23 septembre 1581, entre le roi de Navarre (Henri IV) et Henri de Bourbon, prince de Condé, d'après lequel Henri IV est resté propriétaire de la totalité des terres et seigneuries de Châteauneuf et de Champrond. Nous avons fourni à la collection des lettres missives de Henri IV, publiée par les soins de M. le ministre de l'instruction publique, entr'autres, une lettre confidentielle adressée par Henri IV, de Montauban, le 10 août 1578, au sieur d'Arcisse, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, pour vendre des bois en sa forêt de Champrond et Châteauneuf, jusqu'à concurrence de 30,000 livres.

1600. Lorsque Henri IV se maria, il demanda à la ville de Chartres, par lettres closes datées de Lyon le 28 juillet 1600, 6,000 écus sols (1).

IV.

Mort de Henri IV.

1610. Henri IV ayant été assassiné le 14 mai 1610, le 15 on embauma son corps, qui fut porté à St-Denis (2). Son cœur devait être remis, selon sa recommandation, au collége des jésuites de la Flèche, que le roi avait fondé en

(1) Arch. mun. de Chartres.

(2) On sait ce qui arriva, lors de l'exhumation, le 12 octobre 1793 : « Le corps fut trouvé dans un état parfait de conservation. Il fut déposé dans le passage des chapelles basses, enveloppé dans son suaire qui était également conservé. Chacun eut la liberté de le voir jusqu'au lundi matin 14 qu'on le porta dans le chœur, au bas des marches du sanctuaire, où il resta jusqu'à deux heures après midi ; et il fut transporté de là dans le cimetière dit de Valois, ensuite dans une grande fosse creusée dans le bas, à droite, du côté du nord. » (Lenoir, *ut sup.*)

Digitized by Google

603 (1). Le convoi passa par Chartres le 1er juin. Le gouverneur, ses officiers, le corps de la ville et le clergé, allèrent l'attendre à la porte de la ville (2). On le confia pendant la nuit à la garde du doyen et des chanoines; le lendemain un service solennel fut célébré.

Nous avons trouvé le « mémoire de l'ordre que l'on debuait tenir à l'entrée du cœur du roy Henri IV ». — Le clergé alla prendre le cœur à l'église des *Capuchins* (aujourd'hui St-Brice).

En passant à Nogent-le-Rotrou le cœur fut reposé dans la chapelle de St-Jacques, dite de l'Aumône, où l'on célébra un service solennel pour le repos de l'âme du roi. Il y fut prononcé un discours, en forme d'oraison funèbre, dont tout le peuple fut singulièrement attendri. Le clergé, les confréries, les officiers de justice et tout le peuple furent au-devant jusqu'à une demi-lieue et reconduisirent processionnellement le convoi jusqu'à la même distance, le tout dans le meilleur ordre possible. Le convoi était composé du P. Coton, confesseur du feu roi, du P. Boutrit, général des jésuites, de messeigneurs de la Varenne et comte de Montbazon (3).

1611. Au bout de l'an un service fut célébré dans l'é-

(1) Au pied de la statue de Henri IV, au collége royal de la Flèche, on lit :

A HENRI IV
L'ÉCOLE R. M. RECONNAISSANTE.
1817.

A gauche. — Corridor d'Arques.
A droite. — Corridor d'Ivry.

(2) Le cortége arriva à Chartres par l'ancienne route de Paris; le clergé alla l'attendre jusqu'à St-Barthélemi. — De là on se rendit au grand Beaulieu, puis on se remit en marche pour aller à la cathédrale.

(3) Etrennes historiques de Chartres et du pays chartrain pour 1781, p. 237.

Digitized by Google

glise Notre-Dame. Nous en avons trouvé l'annonce sous forme de publication : elle est à la date du 12 mai 1611 (1).

1638. Il existe aux archives d'Eure-et-Loir une fort belle expédition sur parchemin des lettres patentes données par Louis XIII à St-Germain en 1638, par lesquelles le fils de Henri IV fonda à perpétuité dans l'église cathédrale de Chartres « un obit solennel et de représentation qui se dira le 14 may pour le repos de son âme ». Par les mêmes lettres le roi veut qu'à partir du 25 août la fête de S. Louis soit célébrée solennellement en ladite église. Le roi lui donna cinquante minots de sel à prendre par chacun an dans le grenier à sel de Chartres.

Dans le préambule de ces lettres Louis XIII dit : « L'ancienneté, la déuotion et le seruice de l'église cathédralle de Notre-Dame de Chartres l'ont rendue sainte et vénérable à tous les chrestiens..... C'est ce qui a mou la piété des roys mes prédécesseurs la doter de plusieurs fonds et domaines, faueurs et priviléges, et par leurs charités, libéralités et magnificences royalles la restablir et la réédiffier dès le temps de S. Fulbert, qui en estoit éuèque, *en l'estat qu'elle se voit à présent* (2). »

(1) On faict assauoir que, aujourd'hui troiziesme après-midy, demain matin quatorziesme de ce moys, soit dict et célébré en l'église Nostre-Dame ung obit pour messe solennelle du bout de l'an pour le repos bien heureux de l'âme de deffunct très-hault et très-puissant, très-victorieux et très-clément prince Henry le grand roy de France et de Nauarre très-chrestien, que Dieu absolue, duquel la mémoire glorieuse doibt estre perpétuellement en vos cœurs et en vos prières.

Faict à Chartres, le douziesme may 1611.

LESCOT.

(Arch. dép. d'Eure-et-Loir.)

(2) Tous les historiens du pays chartrain s'accordent à reconnaître que l'église de Chartres est l'œuvre de *Fulbert*, qui en commença la réédification après l'incendie du 7 septembre 1020. La tradition (que

Digitized by Google

1643. Après la mort de Louis XIII, Anne d'Autriche écrit de Paris le 9 juin 1643 à l'évêque de Chartres M. Lescot, « pour faire des prières dans son diocèse pour le repos de l'âme du feu roy ». Cette lettre in-fol. est signée *de Guénégaud.*

Le 10 juin l'évêque adresse en conséquence une lettre commandant ces prières à MM. les doyen et membres du chapitre de Chartres (1).

On a publié dans le temps le « Convoy du cœur très-auguste de Henry IV, très-chrestien roy de France, depuis Paris jusqu'au collége de la Flèche ».—La Flèche, Jacques Rezé, 1610, pet. in-8° (2).

nous n'accueillons en général qu'avec réserve), le veut aussi. Pourtant, dans ces derniers temps on a prétendu que, l'église reconstruite, un sinistre non moins épouvantable que celui de 1020, l'aurait détruite en 1194. Nous avons cherché à établir que cette assertion n'avait aucune valeur historique, dans le mémoire que nous avons lu au congrès scientifique du Mans, qui en ordonna l'impression. La discussion une fois engagée devait amener l'examen, la contradiction : nous l'avions prévue et provoquée. Toutefois les objections qu'il nous a été donné de connaître jusqu'ici, ne nous ont pas satisfait ; de nouvelles études, de nouveaux documents que nous mettrons en relief, nous font persister plus que jamais dans notre opinion. Quant aux objections qui ne sont pas venues à l'état de révélation, nous attendrons qu'elles soient produites pour les juger.

(1) Arch. dép., *ut sup.*

(2) Très-rare. —Catalogue Leber, t. 3. n° 5,249.

Note pour la page 254 ci-dessus : Louis XVI, lors de son sacre à Reims, ne prononça point les dernières paroles du serment (contre les hérétiques) : elles répugnaient à son humanité. Il y suppléa, d'une voix basse et en rougissant, par quelques mots inintelligibles. (Œuvres de Turgot, 1, *page* 221).

Digitized by Google

QUELQUES NOTES

SUR LES ENTRÉES DES ROIS, PRINCES, GOUVERNEURS, ETC.,

DANS LA VILLE DE PONT-AUDEMER;

Par M. A. Canel,

Membre de la Société.

De nos jours, il ne se fait plus d'*entrées* comme on les entendait autrefois. Quelques hauts fonctionnaires mettent-ils le pied pour la première fois dans leur circonscription administrative? on les reçoit avec la petite démonstration prescrite par le règlement, et tout est dit. Le cérémonial d'une entrée royale dans une bonne ville est lui-même chose tellement arrêtée et connue à l'avance, qu'on pourrait à la rigueur en stéréotyper le programme; la grande revue et la pose d'une première pierre en font nécessairement partie intégrante et essentielle. Si l'on trouve superflu de présenter des clés depuis que les villes n'ont plus d'autres portes que les barrières de l'octroi, si les arcs de triomphe en toile peinte ne sont plus guère de mode depuis la chute de l'Empire, en revanche, on voit toujours briller avec honneur le feu d'artifice populaire et la fameuse illumination assaisonnée de transparents, de verres de couleurs; « sans oublier, comme dit André Pottier, l'alphabet de gigantesques majuscules, véritable logogriphe politique, prompt à subir toutes les transformations et à présenter, selon l'occasion, VIVE LE ROI! VIVE LA LIGUE! (1) »

(1) Entrée de Henri II à Rouen.

Digitized by Google

Au temps jadis, c'était bien différent. « On était plus difficile alors, continue André Pottier; on voulait du nouveau, du surprenant, de l'inattendu; une ville mettait son honneur à ne pas copier ce qu'une autre ville avait fait; on allait engager à prix d'or des artistes et des ouvriers jusque dans les pays étrangers; et aujourd'hui, accoutumés à nos fêtes mesquines et sans couleur, nous aurions peine à concevoir ce qu'une ville rassemblait de talents, déployait de ressources, accumulait d'inventions originales ou bizarres, pour ne pas rester en arrière de ses rivales. »

Rouen, par exemple, s'est plus d'une fois signalé par des prodiges de ce genre. Pont-Audemer, modeste ville privée des ressources nécessaires, ne pouvait pas prétendre imiter la riche capitale de la Normandie; pourtant, il ne manqua pas, dans la mesure de ses facultés, de s'imposer force dose de labeurs, de dépense et d'imaginative, pour payer son léger tribut à l'esprit de l'époque, et nous avons cru qu'il n'était pas sans intérêt de consacrer quelques pages au récit des réceptions solennelles qui y furent faites à différents rois et à quelques puissants personnages, pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles.

La première visite de roi que mentionnent nos archives (qui ne remontent pas plus haut que 1450), est celle de Louis XI.

Nous ne voyons pas quelles fêtes lui furent données; nous savons seulement qu'à la nouvelle de sa venue, on s'était bien vite empressé de faire nettoyer les rues pendant quatre jours, puis d'enlever de la grand'rue et de *porter hors* les immondices qu'on y avait assemblées, ce qui prouve qu'alors la ville n'était pas habituellement très-propre. Ce fut le 26 décembre 1465 que Louis XI arriva dans nos murs. La chaleur ne pouvait pas être des plus altérantes, comme vous devez le croire; toutefois, la ville

Digitized by Google

lui présenta, à son entrée et bienvenue, *un poinçon de vin vermeil*, qui avait coûté 9 liv. 3 s. 9 d. La suite royale ne fut pas oubliée : au comte de Dunois, on donna six pots et demi de vin ; à M. de Montauban, amiral de France, quatre galons de vin et quatre pots de vin à chacun des maréchaux de Lohéac et Jorassin, et autres seigneurs.

Il est sûr pour nous que ces présents agréèrent aux illustres visiteurs, car Louis XI accorda à la ville un octroi de 12 deniers par minot de sel vendu pendant quatre ans dans tous les greniers de la Normandie, *pour la revenue en être employée à la fortification de ladite ville*, et cette concession fut complétée par le droit qu'il lui conféra de pouvoir contraindre les habitants de la vicomté à fournir *de chacun vingt feux un pionnier ou manouvrier par semaine pour travailler à ladite fortification, jusqu'à ce qu'elle soit parfaite.*

Après Louis XI, Charles VIII... et cette fois encore, le premier soin des échevins est de donner à la ville quelqu'apparence de propreté. Pendant quinze jours, huit hommes, avec chevaux et voitures, sont occupés à nettoyer les rues, à enlever les immondices et à *rehausser les endroits bas avec gravois et crayons, devant l'église et en la grande rue de Saint-Germain.* Enfin, le roi arrive le lundi 12 novembre 1487.

Quatre bourgeois, Jean Aubérée, Melaigne Dumont, Guillaume Costeley et Guillaume Guennyer, vêtus de *robe de livrée* de drap violet (pour lesquelles il avait fallu 8 aunes 3/4 dudit drap à 52 sous l'aune), firent ce jour-là bien des envieux. En effet, ils avaient endossé ce brillant costume pour être placés côte à côte du roi et soutenir au-dessus de sa tête *un poële de damas vermeil figuré, à franges de soie blanche et vermeille.* Avec les 7 aunes de damas vermeil et les 7 onces et demie de franges,

Digitized by Google

il n'avait coûté rien moins que 31 livres 14 sous, y compris, bien entendu, les châsses, bâtons et ferrures.

Les autres bourgeois eurent aussi un rôle à remplir; précédés du corps de ville, du clergé et des officiers de justice, ils se rendirent, en masse pressée, à la rencontre du roi pour lui *faire la révérence*, lui recommander les affaires de la ville, et lui offrir en même temps leur présent, dont voici le détail authentique : *Sçavoir est* : une tasse d'or du poids d'un marc, du prix de 150 livres, ou 141 livres pour le marc d'or et 9 livres pour la façon; — *item*, deux poinçons de vin clairet, à 14 livres pièce, et un poinçon de vin vieux, de 18 livres... vin de bon aloi, gardez-vous d'en douter, car les bourgeois l'avaient fait choisir par un des maîtres-d'hôtel du roi *estant à sa suite*

Madame de Beaujeu, sœur du roi et régente du royaume, eut aussi sa part des gracieusetés bourgeoises : on lui offrit galamment 12 aunes d'écarlate de lin, à 8 livres l'aune.

On présenta encore,

Au chancelier de France, deux pots d'hipocras, un panier d'oublies au sucre et trois galons de vin;

Au bailli de Gisors et au chevalier d'Abelle, trois galons de vin;

Aux deux secrétaires des finances et au connétable de Bordeaux, chacun deux galons de vin;

A MM. des comptes, quatre galons de vin, deux paonneaux, quatre chapons, deux perdrix, deux vitecoqs et douze allouettes;

Au grand sénéchal de Normandie, trois galons de vin;

Aux maîtres-d'hôtel du roi, dix-sept pots de vin.

Et ce n'est pas tout encore : il y eut d'autres exigences à satisfaire. On paya donc,

Digitized by Google

Aux portiers du roi, 2 écus d'or, c'est-à-dire 3 livres 12 sous;

A l'huissier de la chambre qui avait introduit la haute bourgeoisie auprès de Sa Majesté, un écu d'or;

Aux huissiers de la salle, un écu d'or;

Aux hérault d'armes, *pour leurs droits de ladite entrée*, 2 ducats d'or, ou 4 livres 5 sous;

Aux trompettes du roi, 2 écus d'or;

Aux maîtres de l'artillerie, un ducat d'or, *pour le droit qu'ils dirent avoir de prendre sur chacun cent de métal des cloches qui avaient sonné en ladite entrée...*;

Aux fourriers du roi, 10 livres, pour avoir les logis des bourgeois et habitants en bonne recommandation.... « Et de plus fut payée la dépense qu'ils firent avec plusieurs des officiers, bourgeois et sergents de la ville, en visitant et prenant les logis pour les gens du roi en la ville et faubourgs... »

Bref, les honneurs de cette entrée coûtèrent à la ville 437 livres, somme considérable pour l'époque; aussi, les bourgeois crurent-ils avoir assez fait pour mériter les bonnes grâces du roi. Ils s'assemblèrent donc incontinent pour dresser un placet concernant les franchises et affaires de la ville... « C'est sans doute à cette occasion, dit l'auteur d'une petite notice manuscrite sur Pont-Audemer, que Charles VIII accorda à une jeune fille du lieu, qu'il trouva à son gré, le droit de mesurage des grains qui se vendent dans la halle du Pont-Audemer, dont jouissent encore à ce titre ceux qui en sont descendus. »

Les comptes du receveur de la ville pour l'année 1531, mentionnent à leur tour l'entrée, à Pont-Audemer, de la reine, du dauphin et de ses frères, accompagnés du légat, du chancelier, de l'amiral et autres personnages. Cette fois,

Digitized by Google

le vin et les comestibles ne furent pas chargés de faire les principaux honneurs de la cérémonie. D'abord, on achète *un cent de poudre à canon*, puis on nettoie et répare les pièces d'artillerie. Ensuite, on fait confectionner des écussons aux armoiries de la reine et du dauphin, ainsi que trois poêles, et les trésoriers de Notre-Dame-du-Pré en prêtent un quatrième. Comme *des gens de pied* avaient été *ordonnés pour lesdites joyeuses entrées et nouveaux avénements*, on achète aussi 16 aunes et demie de taffetas et du fil de soie, le tout aux couleurs du dauphin et de la reine, *pour faire enseignes et estendard à ces dits gens de pied*, et l'on fait venir de Rouen quatre hommes *pour jouer de gros tambours en leur bande et compagnie.*

Bien pénétrés de la vérité de ce proverbe : *petits cadeaux entretiennent l'amitié*, nos pères ne manquèrent pas d'agir en conséquence.

Lorsque les princes furent au milieu d'eux, ils allèrent offrir au dauphin une coupe d'argent doré, un plat d'argent à l'amiral de France, lieutenant-général de la province, et une coupe au légat. La reine avait été oubliée; heureusement le légat ne voulut rien recevoir, et sa coupe fut bien vite présentée à la reine, qui l'accepta sans scrupule.

Quelques années plus tard, c'est-à-dire en 1540, le 22 juillet, on apprit que François Ier était à l'abbaye du Bec, et qu'il paraissait se proposer de *faire entrée* à Pont-Audemer. Aussitôt le lieutenant du bailli de Rouen, le lieutenant du capitaine de la ville, l'avocat et le procureur du roi, les quatre conseillers de ville, trois quarteniers, seize vingteniers *et plusieurs autres bourgeois et habitants en grand nombre*, s'assemblèrent pour aviser aux moyens de recevoir le roi et sa suite, *au mieux que faire se*

Digitized by Google

pourrait, selon le pouvoir des dits habitants. La matière mise en délibération, il fut conclu « que l'un des dits » conseillers se transportera au dit lieu du Bec pour en» tendre si le roi viendra par cette ville, quand et pour » quel temps; et s'il ne peut certainement entendre le » jour et heure de l'arrivée, il puisse envoyer en diligence, » postes ou autrement, à tels lieux qu'il appartiendra, telles » personnes qu'il avisera; et s'il connaît que le roi vienne » passer par cette ville, lui est ordonné acheter de l'abbé » de Corneville une bête haquenée qu'il a, jusqu'à 50 ou » 55 écus, si pour moins ne la peut avoir, ensemble le » harnois tel qu'il appartiendra, pour présenter au roi... » *Item*, achetera taffetas et franges de soie des couleurs » du roi, pour dresser un poële dans ladite entrée; et » fera au surplus telles mises qu'il appartiendra néces» cessaires pour icelle entrée; même fera présenter vin » aux notables personnes et gens qui pourront aider à l'a» venir aux habitants de cette ville... »

Le conseiller envoyé au Bec rapporta la nouvelle de l'entrée du roi pour le 26 juillet. Aussitôt les 66 pièces d'artillerie de la ville furent mises en batterie sur différentes parties des remparts, et l'on préposa *deux hommes pour les faire jouer.*

Il est très-probable que les bourgeois n'eurent pas le temps nécessaire pour faire faire *le poële* qu'ils désiraient, car le compte du receveur n'en parle pas; mais moyennant 50 écus d'or, ils obtinrent la haquenée destinée au monarque, et mirent assez d'empressement pour que les deux *joueurs de tambour pussent être habillés chacun d'un pourpoint de taffetas de la livrée du roi.*

Quant au vin, on en trouvait toujours dans nos murs, et voici les quantités que l'on en distribua :

Digitized by Google

Pour la maison du roi de Navarre, trois muids; pour la maison du cardinal de Guyon, un muids; pour la maison de Mme Marguerite, un muids, et pour celle du cardinal de Chastillon, un muids.

Ce fut avec beaucoup de peine que l'on s'aperçut que le chancelier n'avait pas été compris parmi les *personnes notables qui pouvaient aider aux habitants de la ville*. Aussi, dès le 30 août, s'assembla-t-on au lieu ordinaire des réunions, et fut-il délibéré « qu'il sera pré» senté à M. le chancelier de France une pièce de vin, » six paonneaux, quatre poulets d'Inde, ou chose équiva» lente, en considération que dimanche dernier ne lui fut » fait aucun présent étant en cette ville. »

Ceci réglé, le corps de ville conclut qu'il avait fait selon son pouvoir; et lorsque le roi, à son retour, passa encore par Pont-Audemer, le mardi 3 août, il se contenta de le recevoir au bruit de l'artillerie.

Le 19 avril 1544, François Ier était encore à Pont-Audemer; mais la réception qu'on lui fit n'a pas laissé de traces. On sait d'ailleurs que les rois *ne faisaient pas entrée* toutes les fois qu'ils visitaient une ville; ces cérémonies d'apparat n'avaient guère lieu qu'à l'occasion des voyages de *joyeux avènement*.

Pont-Audemer vit une nouvelle cérémonie de ce genre en 1563.

Le 11 août, les officiers, gouverneurs et échevins de la ville, reçurent de *leur bon frère et ami* Serres, commissaire général des vivres du camp et armée du roi, une lettre datée de Honfleur, et qui portait :

« Messieurs, pour ce que le roi et la reine doivent être dans peu de jours dans votre ville, et qu'ils mènent avec leurs majestés les quatre régiments de Français et dix-neuf enseignes de Suisses, pour la nourriture et pas-

Digitized by Google

sage desques [illegible]
14 [illegible]
ment de [illegible]
veaux et [illegible]
la présente [illegible]
moins [illegible]
ordonnant [illegible]
sion de [illegible]
tout [illegible]
des dits [illegible]
occasion de [illegible]

Le commis [illegible]
menu la quantité [illegible]
bœufs, 100 [illegible]
mois, nouvelle [illegible]
fois demande [illegible]
et 12 veaux. — [illegible]
missive du [illegible]
geois, mais [illegible]
le commissaire [illegible]
charger et [illegible]
grande quantité [illegible]
bien rendre [illegible]
avisant qu'au [illegible]
pour lesquels [illegible]
15 de Français [illegible]
que 36 [illegible]
pièces de [illegible]
leur compagnie [illegible]
écrit de la cour [illegible]

Notez que [illegible]
tour pour le 14, [illegible]

Pendant qu'une [illegible]

Pour la maison du roi de Navarre, trois muids; pour la maison du cardinal de Guyon, un muids; pour la maison de Mme Marguerite, un muids, et pour celle du cardinal de Chastillon, un muids.

Ce fut avec beaucoup de peine que l'on s'aperçut que le chancelier n'avait pas été compris parmi les *personnes notables qui pouvaient aider aux habitants de la ville*. Aussi, dès le 30 août, s'assembla-t-on au lieu ordinaire des réunions, et fut-il délibéré « qu'il sera pré» senté à M. le chancelier de France une pièce de vin, » six paonneaux, quatre poulets d'Inde, ou chose équiva» lente, en considération que dimanche dernier ne lui fut » fait aucun présent étant en cette ville. »

Ceci réglé, le corps de ville conclut qu'il avait fait selon son pouvoir; et lorsque le roi, à son retour, passa encore par Pont-Audemer, le mardi 3 août, il se contenta de le recevoir au bruit de l'artillerie.

Le 19 avril 1544, François Ier était encore à Pont-Audemer; mais la réception qu'on lui fit n'a pas laissé de traces. On sait d'ailleurs que les rois *ne faisaient pas entrée* toutes les fois qu'ils visitaient une ville; ces cérémonies d'apparat n'avaient guère lieu qu'à l'occasion des voyages de *joyeux avènement*.

Pont-Audemer vit une nouvelle cérémonie de ce genre en 1563.

Le 11 août, les officiers, gouverneurs et échevins de la ville, reçurent de *leur bon frère et ami* Serres, commissaire général des vivres du camp et armée du roi, une lettre datée de Honfleur, et qui portait :

« Messieurs, pour ce que le roi et la reine doivent être dans peu de jours dans votre ville, et qu'ils mènent avec leurs majestés les quatre régiments de Français et dix-neuf enseignes de Suisses, pour la nourriture et pas-

Digitized by Google

sage desquels il est besoin de 23,000 pains du poids de 14 onces en pâte, revenant à 12 cuits et rassis; pareillement de quelque bonne quantité de vins, chairs de bœuf, veaux et moutons; j'ai à cette cause bien voulu vous écrire la présente pour vous en avertir, vous priant et néant moins en vertu du pouvoir à moi donné par sa majesté, ordonnant très-expressément de ne faillir à faire provision de tous les vivres ci-dessus mentionnés, et que le tout soit prêt pour le 16 de ce mois. Et quant au payement des dits vivres, il vous sera fait si raisonnable, que aurez occasion de vous en contenter... »

Le commis, porteur de cette lettre, avait spécifié par le menu la quantité des vivres nécessaires; c'étaient 20 bœufs, 100 moutons et 8 veaux. Mais le 14 du même mois, nouvelle lettre du commissaire-général, qui cette fois demande 30,000 pains, 12 à 14 bœufs, 144 moutons et 12 veaux. — Enfin, deux jours après (le 16), autre missive du même, fort agréable sans doute pour les bourgeois, mais quelque peu tardive : « Messieurs, leur écrit le commissaire général, puisqu'il a plu à Dieu vous descharger et tout le pauvre plat pays du passage d'une si grande quantité de gens de guerre, vous lui en pouvez bien rendre grâces, comme je le fais de ma part; vous avisant qu'au lieu de 59 enseignes de gens de pied pour lesquels vous avez fait provision, il n'en passera que 15 de Français seulement, tellement qu'il ne vous faut plus que 36 moutons, 4 bœufs, 6 veaux, 8,000 pains et 15 pièces de vin... Vous aurez le roi et la reine et toute leur compagnie vendredi en votre ville, comme l'on m'a écrit de la cour... »

Notez que l'arrivée du roi avait été annoncée tour à tour pour le 16, pour le 18 et pour le 20.

Pendant qu'une partie des administrateurs de la ville

Digitized by Google

était réclamée par les soins à donner à l'approvisionnement demandé, l'autre s'ingéniait à préparer les pompes de l'entrée royale. Entr'autres choses, on expédiait à Rouen deux députés; bientôt on les poursuivait de lettres, et ils répondaient :

« Messieurs, nous avons reçu vos lettres, et d'autant que l'entrée du roi au Pont-Audemer est fort prochaine, nous avons résolu d'acheter du velours violet ce qu'il en faudra, avec sa suite, ce qui ne peut se faire sans argent, à tout le moins les franges, dorures et façons, qui ne se peuvent honnêtement prendre à crédit. Pour ces causes, nous vous prions d'envoyer en grand'diligence le receveur ou tel autre pour payer lesdites franges, dorures et façons, ou bien le tout si la commodité y est. Au reste, n'oubliez à donner ordre d'avertir M. le lieutenant afin qu'il commande à tous les sujets de la vicomté du Pont-Authou et Pont-Audemer d'estre tous jeudi prochain au Pont-Audemer, accoustrés de blanc et de bleu, qui sont les couleurs de ladite ville, ainsi qu'il a été fait de temps immémorial à toutes les entrées faites par les feus rois en la dite ville... A Rouen, ce dimanche, 8 heures du matin, 15 août 1563. »

Cette lettre mentionne déjà quelques préparatifs; mais il s'en faisait d'autres encore à Pont-Audemer. Ainsi, quatre charpentiers s'empressaient d'élever un théâtre vers le bas de la côte de la Pierre; un peintre peignait *une douzaine d'armoiries du roi avec l'ordre, et six armoiries de la ville.* Le *tabourin* Villers faisait *quatre effigies* et peignait *deux petits garçons.* D'un autre côté, on achetait 33 livres de ficelle et 8 brasses *de gros cordail.*

C'est que la bourgeoisie de Pont-Audemer avait voulu donner au roi un spectacle capable d'exciter son intérêt.

Digitized by Google

Sur le théâtre devaient figurer les quatre effigies et les deux petits garçons peints par le tabourin Villers. La ficelle et le gros cordail étaient destinés *à faire les liaisons des jouyaux qui furent faits sur ces establies*, c'est-à-dire à donner le mouvement à ceux des personnages mis en scène, qui n'étaient que de véritables marionnettes.

C'était alors l'usage, dans la solennité des entrées, de donner aux princes quelques spectacles presque toujours allégoriques; Pont-Audemer s'y soumettait *selon son pouvoir*. Nous n'avons pas les détails du spectacle qu'il offrit à Charles IX; mais il suffit de l'indication des préparatifs pour montrer qu'il ne laissait pas que d'être passablement compliqué.

Comme on le voit par les quelques exemples que nous venons de rapporter, la ville de Pont-Audemer ne s'épargna pas pour recevoir les rois de France, suivant les us de l'époque. Elle poussa même la courtoisie jusqu'à rendre presque les mêmes honneurs aux monarques étrangers. C'est ainsi, par exemple, que le 24 juillet 1690, le corps de ville alla recevoir Jacques II, d'Angleterre, à la porte de Saint-Germain, où se réunirent également tout le clergé et les religieux de la ville, les corps de justice, la bourgeoisie sous les armes et quelques gentilshommes et cadets à cheval.

Reçu au bruit de l'artillerie, Jacques II, après avoir baisé la croix que lui présenta le curé de Saint-Ouen, fut conduit par toute cette escorte, à la clarté *de plusieurs flambeaux de cire blanche*, vers l'hôtel de M. Legrix de Hartauville, lieutenant-général, préparé pour le recevoir. Là on présenta au monarque déchu les clefs de la ville, liées ensemble avec des rubans de couleur bleue, rouge et blanche, et posées sur un plat d'argent.

Digitized by Google

était ré
ment d
de l'en
Rouen
et ils r

« Mess
que l'en
nous av
faudra,
à tout l
peuvent
nous vo
veur ou
façons,
n'oublie
qu'il co
Authou
Pont-Au
les coule
immémo
la dite v
tin, 15

Cette
il s'en
quatre
vers le
une dou
armoirie
effigies
côté, on a
cordail.

C'est que
donner au roi u

Digitized by Google

Des gens de pied, précédés de deux tambours, furent d'abord envoyés à leur rencontre. Aussitôt que le cortége entra dans la ville, l'artillerie se fit entendre, huit hommes mirent en branle la grosse cloche de Saint-Ouen, et les clercs de Notre-Dame-du-Pré lancèrent à toute volée la cloche de cette autre église. Pendant que *quatre hommes*, payés pour *jouer des tambours et fifres*, faisaient rage sur leurs instruments, le grand sénéchal prenait place sous *la custode et poelle* que la ville avait fait faire à son intention, et s'avançait ainsi, au milieu de la population, jusqu'à l'hôtel du *Lion-d'Or*, dans lequel il devait prendre gîte, et dont les chambres avaient été ornées de tapisseries empruntées à l'abbaye de Cormeilles. Là, le corps de ville lui fit don d'une coupe d'argent doré, à laquelle il ajouta 12 congnins (lapins), 6 levreaux, 12 pingaux, 2 butors, 2 hérons, 24 perdrix, 24 vide-coqs, 12 pluviers, 12 douzaines d'alouettes, 4 boëtes de métier, 6 pâtés de coing, 6 tartes, 6 poupelins et 8 pots d'hipocras..... Enfin, pour conclure dignement, tout le reste de la dépense faite au *Lion-d'Or* par le grand sénéchal et les siens, fut payé par la ville, qui le lendemain dit adieu à ses visiteurs en les saluant d'une dernière salve d'artillerie.

Ce devait être un peu à cause de sa femme, la célèbre Diane de Poitiers, que le grand sénéchal se trouva festoyé presqu'à l'égal des rois. Ce qu'il y a de certain, c'est que la ville ne fit pas autant de démonstrations en faveur des autres gouverneurs de la province. En 1547, l'amiral de France, gouverneur de Normandie, n'emporte guère avec lui que les honneurs d'une salve d'artillerie à son arrivée à son départ, avec les salutations d'usage des autorités lieu et de la milice bourgeoise. Il en fut à peu près de pour les autres.

Digitized by Google

C'était beaucoup sans doute que de placer les clefs de la ville entre les mains d'un étranger; mais l'esprit de l'époque autorisa une autre démarche que nos mœurs actuelles réprouveraient encore davantage.

La ville avait fait apprêter à souper pour le roi Jacques; autour de lui se groupèrent à table lord Douglas, le sieur de Lery, l'intendant de Rouen et quelques officiers de sa suite, au nombre de sept, tandis que Legrix de Hartauville, les deux avocats du roi et les échevins de la ville se tenaient debout derrière le roi pour le servir!...

La bourgeoisie demeura en armes toute la nuit, dans la rue aux Juifs et la place de la ville, *les lanternes allumées*, et le lendemain matin, à son départ, elle le conduisit jusqu'au bas de la côte de la Pierre, *où elle fit sa décharge*, ainsi que l'artillerie...

Pour être moins remarquables, les entrées de personnages revêtus de hautes fonctions méritent encore d'être mentionnées, et nous en citerons quelques exemples.

Le 25 juillet 1523, le grand sénéchal de Normandie (1), fut reçu à Pont-Audemer *à armes hautes, comme hallecrocs, picques, arbalestres et autres munitions de la ville.* De plus, on lui fit présent d'une pièce de vin clairet et de sept paonneaux, puis on paya sa dépense. Il fut même décidé que ces *gracieusetés* ne suffisaient pas; aussi, quelque temps après, on fit acheter à la foire de Guibray une haquenée de 80 livres, qui lui fut présentée à Vatteville, où il se trouvait alors.

Le 17 novembre 1528, nous voyons encore le grand sénéchal, alors gouverneur de Normandie, et *Madame sa femme* (Diane de Poitiers), apparaître à Pont-Audemer, et la ville leur faire une brillante réception à l'occasion de *leur nouvel avènement et entrée.*

(1) Louis de Brézé.

Digitized by Google

Des gens de pied, précédés de deux tambours, furent d'abord envoyés à leur rencontre. Aussitôt que le cortége entra dans la ville, l'artillerie se fit entendre, huit hommes mirent en branle la grosse cloche de Saint-Ouen, et les clercs de Notre-Dame-du-Pré lancèrent à toute volée la cloche de cette autre église. Pendant que *quatre hommes*, payés pour *jouer des tambours et fifres*, faisaient rage sur leurs instruments, le grand sénéchal prenait place sous *la custode et poelle* que la ville avait fait faire à son intention, et s'avançait ainsi, au milieu de la population, jusqu'à l'hôtel du *Lion-d'Or*, dans lequel il devait prendre gîte, et dont les chambres avaient été ornées de tapisseries empruntées à l'abbaye de Cormeilles. Là, le corps de ville lui fit don d'une coupe d'argent doré, à laquelle il ajouta 12 congnins (lapins), 6 levreaux, 12 pingaux, 2 butors, 2 hérons, 24 perdrix, 24 vide-coqs, 12 pluviers, 12 douzaines d'alouettes, 4 boëtes de métier, 6 pâtés de coing, 6 tartes, 6 poupelins et 8 pots d'hipocras..... Enfin, pour conclure dignement, tout le reste de la dépense faite au *Lion-d'Or* par le grand sénéchal et les siens, fut payé par la ville, qui le lendemain dit adieu à ses visiteurs en les saluant d'une dernière salve d'artillerie.

Ce devait être un peu à cause de sa femme, la célèbre Diane de Poitiers, que le grand sénéchal se trouva festoyé presqu'à l'égal des rois. Ce qu'il y a de certain, c'est que la ville ne fit pas autant de démonstrations en faveur des autres gouverneurs de la province. En 1547, l'amiral de France, gouverneur de Normandie, n'emporte guère avec lui que les honneurs d'une salve d'artillerie à son arrivée et à son départ, avec les salutations d'usage des autorités du lieu et de la milice bourgeoise. Il en fut à peu près de même pour les autres.

Digitized by Google

Ce n'était pas sans raison, au reste, que la ville restreignait, autant que possible, les dépenses de réception; car les cérémonies d'entrées se reproduisaient si souvent, que ses revenus auraient à peine satisfait à leurs exigences. Et d'ailleurs, comme si ce n'était pas assez d'avoir à faire face aux dépenses des cérémonies de ce genre dont elle était le théâtre, *les convenances* lui imposèrent encore parfois l'obligation d'intervenir dans celles qui avaient lieu ailleurs. En voici deux exemples :

Le 29 mars 1491 (1492), le duc d'Orléans *fit une entrée à Honfleur,* et la ville de Pont-Audemer, qui voulait *avoir modération du logement des gens d'armes d'ordonnance de sa compagnie,* y envoya une députation. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les députés de Pont-Audemer se trouvèrent obligés de donner 4 écus d'or « aux fourriers, trompettes, hérauts et huissiers de la chambre du dit seigneur, étant en ladite entrée, ainsi qu'ils disaient avoir accoutumé de prendre aux bonnes villes où le dit seigneur faisait son entrée. »

Nous voyons encore, en 1494, les habitants de Pont-Audemer envoyer à Rouen une députation pour l'entrée de l'archevêque, auquel, en outre, ils font offrir ample provision de vin, d'hipocras, de volaille, de gibier et de poisson, le tout *afin qu'il ait les affaires de la ville en bonne recommandation.*

C'était là en effet la cause principale qui portait les villes à s'imposer tant de sacrifices à la venue, dans leurs murs, de quelque personnage puissant. Pour leur part, les archives de Pont-Audemer en font plus d'une fois l'aveu avec la plus grande naïveté.

Nous aurions pu étendre davantage cette monographie du cérémonial dans la ville de Pont-Audemer; mais peut-

Digitized by Google

être a-t-elle déjà trop d'étendue. Toutefois, quelle que soit la longueur et l'insignifiance d'une partie de ses détails, elle renferme quelques révélations sur les mœurs de nos pères, et à ce titre, il nous a paru qu'elle pourrait être considérée comme n'étant pas complètement inutile.

Digitized by Google

UNE

EXCURSION AU CHATEAU D'HARCOURT (1);

Par Mme Philippe-Lemaître,

Membre de la Société.

. . . . . .

J'allai un jour visiter le château d'Harcourt avec M. et Madame de L..... et M. B.... qui s'était obligeamment chargé de nous servir de cicérone. Une pluie fine qui tombait depuis le matin, enveloppant le paysage d'un voile grisâtre, l'harmonisait parfaitement avec les abords pittoresques qui venaient frapper nos regards. Rien de plus beau que la porte de l'est avec son élégante ogive que couronne un chapiteau de lierre, parure de vie que la nature attache à l'industrie morte de l'homme, comme pour comparer leur puissance. Et lorsque les antiques tours apparurent à nos yeux, s'élevant majestueusement au-dessus des remparts en ruines et des épais massifs de feuillage dont l'édifice est environné, ce fut un magnifique tableau, à la vue duquel je ne pus m'empêcher de m'écrier : C'est vraiment un noble et beau débris du régime féodal que ce château d'Harcourt ! Quel dommage qu'il ait subi ces modernes restaurations qui défigurent sa physionomie primitive ! Car, il faut bien l'avouer, ce n'est plus là com-

(1) Dans le canton de Brionne. — Harcourt est le berceau de la maison de ce nom, illustre depuis tant d'années en France et en Angleterre. Elle avait pour tige un baron nommé Turchetil, frère de Turolf, de Pont-Audemer, famille alliée aux Ducs de Normandie (Gadebled, *Dictionnaire topograph. du départem. de l'Eure*).

Digitized by Google

plétement le château de Bernard-le-Danois (1) : ce n'est plus même celui des siècles postérieurs ; c'est un mélange indéfinissable de jeunesse et de caducité, une espèce de visage de Janus, quelque chose enfin de la toilette d'une mariée sur les épaules d'une octogénaire. Est-ce que nous savons en France, entretenir et respecter nos monuments historiques ? Est-ce qu'en Bretagne même, le château des fameux ducs de la Trémoille, à Vitré, ne tombe pas en ruines d'un côté, tandis que l'autre sert de caserne aux soldats ? L'hôtel de Madame de Sévigné n'est-il pas converti en une tabagie ? Oui vraiment ; et ce qui reste du château de Fougères, c'est-à-dire la tour de Raoul bâtie en 1200, celle de Surienne, celle de Mélusine et la galerie de Thémines, hébergent aujourd'hui des pigeons, des lapins, des pourceaux, et une teinturerie occupe la salle des chevaliers. Si vous demandez à parcourir ce château dont l'extérieur vous a paru si imposant, le propriétaire vous refuse brutalement, attendu, dit-il, que, sous le prétexte de visiter son établissement, des étrangers lui ont volé ses lapins. Et vous en êtes réduit à le prier de consentir à ce que sa servante vous surveille, ce à quoi il ne se résout que lorsqu'il vous a vu mettre une pièce d'un demi-franc dans la main de *la cicérone*.

Mais il n'en est pas ainsi du château d'Harcourt, ni de ses propriétaires. — Je dois d'abord vous dire quels sont ces propriétaires. — Ce beau domaine appartient à la Société royale et centrale d'agriculture qui le maintient dans un bon état de conservation. Il lui a été légué par feu M. Louis-Gervais Delamarre qui l'avait acheté en 1802, de la nation ou de tout autre, c'est ce que j'ignore ; je sais seulement qu'il le trouva dans un état de ruine complet. Aussi, effrayé des frais immenses de réparation qu'il

(1) Proche parent de Rol, premier duc de Normandie.

Digitized by Google

probablement elle aura été changée ainsi que leur distribution primitive. La première pièce ou vestibule, ouvrant sur le perron, est de forme irrégulière. Deux colonnes rondes, en pierre, élevées au milieu, ont moins l'air d'être là en qualité d'ornement que pour soutenir le plafond. On n'y voit point, comme à la tour d'Elven, près de Vannes, les deux bancs de pierre placés à côté de la porte d'entrée pour servir de siége aux hommes d'armes en faction, ou pour reposer les pèlerins fatigués, les joyeux trouvères, les voyageurs égarés, ou bien encore les pauvres souffreteux que la renommée de bienfaisance acquise à la châtelaine du lieu par une longue suite d'œuvres de charité, amenaient chaque jour devant la forteresse. Nul écusson, nulle devise, nulles armoiries, nuls meubles ni armes antiques, et, je le dis à regret, nulles fenêtres ogivales, ne rappellent dans ce vaste château l'histoire ni la présence de l'illustre famille entre les mains de laquelle il est demeuré pendant sept siècles consécutifs. Je n'eus pas même le bonheur, malgré mes minutieuses recherches au sein des nombreux recoins dont je n'oubliai pas de visiter un seul, de découvrir quelque manuscrit, *quelque* vieille chronique ignorée que j'eusse pu vous communiquer, afin d'avoir quelque chose de neuf à vous dire, ce qui n'est pas aisé de notre temps; — tout cela se sera trouvé enlevé peut-être, pendant la révolution. — Mais l'aspect de ce château, son enceinte, ses remparts, ses tours, sont encore si imposants, la végétation de son immense parc planté d'arbres séculaires, est si riche et si florissante, qu'on ne peut que répéter en jetant un dernier regard sur cette demeure pittoresque : c'est vraiment un noble et beau débris du régime féodal que ce vieux château d'Harcourt !

Digitized by Google

1449, après quinze jours de siége et de brèche ouverte, dont il dut avoir beaucoup à souffrir. Enfin après avoir été rebâti derechef sous François Ier, il le fut une troisième fois avec beaucoup de désavantage en 1700 : le château actuel est le résultat de cette dernière restauration où l'on retrouve quelque chose du XIe siècle et du XVIIe, mais dont l'ensemble manque absolument de régularité. N'allez pas y chercher les ponts-levis des portes de l'ouest et de l'est, non plus que celui qui cadenassait le fossé de l'enceinte intérieure; le tout a été comblé; la plupart des fossés sont obstrués par une végétation échevelée; les souterrains qui s'écroulaient ont été bouchés; nous n'en pûmes reconnaître l'emplacement qu'à une espèce de fondrière formée par l'éboulement, et qui se trouve au pied de la seule partie du château où se voient quelques traces des constructions de la seconde origine, époque à laquelle on combla ces souterrains. La tradition, mais c'est l'histoire de tous les vieux châteaux, la tradition veut qu'une galerie souterraine descendit du château au prieuré du Parc, fondé en 1179 par Robert d'Harcourt, à l'extrémité nord de son parc, d'où ce prieuré prit sans doute son nom dans la suite, car il était sous l'invocation de Saint-Thomas-de-Cantorbéry. C'était dans son église qu'étaient enterrés les membres de la famille d'Harcourt. Il ne reste actuellement de ce prieuré que quelques ruines informes.

L'ancien corps-de-garde de la porte de l'ouest, la porte elle-même, et les casemates, n'existent plus aujourd'hui. Quelques tours lézardées subsistent seules autour du rempart dégradé d'enceinte extérieure avec celles qui flanquent la porte de l'est dont j'ai déjà parlé, et qui a conservé, elle, toute son antique majesté.

Quant à l'intérieur, il n'offre rien de remarquable ni de grandiose; les appartements sont de médiocre dimension :

Digitized by Google

probablement elle aura été changée ainsi que leur distribution primitive. La première pièce ou vestibule, ouvrant sur le perron, est de forme irrégulière. Deux colonnes rondes, en pierre, élevées au milieu, ont moins l'air d'être là en qualité d'ornement que pour soutenir le plafond. On n'y voit point, comme à la tour d'Elven, près de Vannes, les deux bancs de pierre placés à côté de la porte d'entrée pour servir de siége aux hommes d'armes en faction, ou pour reposer les pèlerins fatigués, les joyeux trouvères, les voyageurs égarés, ou bien encore les pauvres souffreteux que la renommée de bienfaisance acquise à la châtelaine du lieu par une longue suite d'œuvres de charité, amenaient chaque jour devant la forteresse. Nul écusson, nulle devise, nulles armoiries, nuls meubles ni armes antiques, et, je le dis à regret, nulles fenêtres ogivales, ne rappellent dans ce vaste château l'histoire ni la présence de l'illustre famille entre les mains de laquelle il est demeuré pendant sept siècles consécutifs. Je n'eus pas même le bonheur, malgré mes minutieuses recherches au sein des nombreux recoins dont je n'oubliai pas de visiter un seul, de découvrir quelque manuscrit, quelque vieille chronique ignorée que j'eusse pu vous communiquer, afin d'avoir quelque chose de neuf à vous dire, ce qui n'est pas aisé de notre temps; — tout cela se sera trouvé enlevé peut-être, pendant la révolution. — Mais l'aspect de ce château, son enceinte, ses remparts, ses tours, sont encore si imposants, la végétation de son immense parc planté d'arbres séculaires, est si riche et si florissante, qu'on ne peut que répéter en jetant un dernier regard sur cette demeure pittoresque : c'est vraiment un noble et beau débris du régime féodal que ce vieux château d'Harcourt !

Digitized by Google

Digitized by Google

Tour de l'Horloge

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA TOUR DE L'HORLOGE

D'ÉVREUX ;

Par M. Chassant,

Membre de la Société.

Dès que le renouvellement des études historiques eut fait comprendre toute l'utilité que l'histoire nationale peut retirer de l'examen de nos vieux monuments, aussitôt on s'attacha à faire des monographies de tous ceux d'entre eux qui se faisaient remarquer par l'art de leur construction ou par l'importance de leurs souvenirs. Le moyen âge, qui nous a légué un grand nombre de beaux édifices religieux, civils et militaires, a fourni et nous fournit chaque jour de nombreux sujets d'études où l'art et l'histoire puisent de précieux renseignements. Beaucoup de villes ont déjà vu publier l'historique de leurs églises, de leur hôtel-de-ville, de leur beffroi ou tour d'horloge, de leurs vieux monastères, et même de quelques maisons bourgeoises du XVe et du XVIe siècles, à l'ornementation parfois si gracieuse et si coquette. Mais, dans notre ville, quelle monographie a déjà été faite des vieux monuments qu'elle renferme, quels hommes de lettres, quels artistes se sont occupés sérieusement de notre belle cathédrale, de l'élégante tour de l'horloge, de l'église Saint-Taurin ? Le Brasseur, le plus volumi-

Digitized by Google

neux de nos historiens et le plus riche en matériaux, n'est entré dans aucun détail sur les édifices publics d'Evreux. Quand il a parlé des ecclésiastiques et des hommes de guerre, les faits merveilleux semblent d'un bien plus grand prix à ses yeux, que la description d'un monument.

Nous pouvons bien citer, il est vrai, quelques dessins inexacts, tels que nous en font les commis-dessinateurs des maisons de librairie et d'estampes; quelques lignes historiques qui ne vont guère plus loin que celles qu'on lit depuis cent ans et plus dans les grands dictionnaires géographiques et historiques de La Martinière et de Th. Corneille. M. Durand, professeur de l'ancien collége d'Evreux, qui publia en 1749 et 1750 un *Calendrier historique et astronomique à l'usage du diocèse d'Evreux* (2 vol. in-24), est le premier qui ait pensé à faire l'historique de quelques édifices de notre ville, entre autres de l'Horloge. Mais ses notices sont si succinctes, qu'elles nous autorisent à revenir sur son travail. Nous connaissons bien aussi une description de la cathédrale, faisant partie d'une collection de cathédrales de France, publiée par nos voisins d'outre-Manche (1); mais, à part les planches qui sont d'une belle exécution, cette description est loin de tenir lieu d'une monographie historique et archéologique, telle que nous l'entendons à notre époque. N'aban-

(1) Illustrations of the cathedral church of Evreux, By Thom. Moule. 1836, in-4°.

Au moment où nous écrivons ces lignes, M. Noury, artiste-dessinateur à Paris, membre correspondant de notre Société, vient de publier une vue lithographiée de la cathédrale d'Evreux : c'est le seul dessin qui, au mérite d'une bonne exécution, joigne celui d'une grande exactitude. M. Noury, en payant son tribut à sa ville natale, a comblé la lacune du *Voyage pittoresque de l'ancienne France*, par MM. Ch. Nodier et Taylor, à l'article *Evreux*, où nous n'avons de la cathédrale qu'une planche de *fragments*. *V.* Normandie, tome 2.

Digitized by Google

donnons pas aux Anglais le soin de décrire et de dessiner nos monuments. Déjà depuis trop longtemps le public des provinces est porté à leur attribuer gratuitement l'honneur d'avoir construit bon nombre des édifices qui décorent notre vieille France. Ne laissons pas davantage cette erreur se propager, et empressons-nous de restituer à nos artistes français la gloire de leurs magnifiques travaux (1).

Il est temps de réparer par des monographies spéciales l'injuste oubli dans lequel sont tombés nos vieux monuments et de détruire surtout par ce moyen une indifférence qui a produit déjà de si fâcheux résultats. Car n'est-ce pas à cette indifférence qu'on doit attribuer la perte de quelques beaux édifices du moyen âge et de la renaissance, dans notre ville ? N'avons-nous pas vu le vandalisme s'enhardir du silence de nos artistes et de nos historiens pour faire tomber sous le pic démolisseur le magnifique pavillon du Doyenné (2), les restes précieux de l'ancien cloître de Saint-Taurin (3), quelques-unes des gracieuses églises paroissiales que l'époque révolutionnaire même avait épargnées, la riche église de l'abbaye de Saint-Sauveur, et naguère la petite tourelle de l'ancienne maison canoniale de Sainte-Anne, jetée bas sans pitié,

(1) Dans un spirituel feuilleton du Courrier de l'Eure (1841, nos 7 et 9), M. Sainte-Beuve, utilisant la notice de M. Durand, a déjà attaqué l'erreur populaire qui attribue aux Anglais la construction de notre tour d'horloge.

(2) Rue du Parvis. Il fut détruit en 1784, à la demande du doyen qui trouvait que *cet édifice de pure décoration était d'un entretien dispendieux*. Ce pavillon, construit vers le commencement du XVIe siècle, par Ambroise Le Veneur, qui n'était encore que doyen, passait pour un chef-d'œuvre d'architecture gothique.

(3) Il en a été publié un dessin qu'on peut voir dans le 2e volume (Normandie) du *Voyage* de MM. Ch. Nodier, Taylor, etc.

Digitized by Google

malgré ses trois siècles et l'élégance de sa construction gothique (1)? Il y a peu de temps encore, par suite du même silence, on a vu défigurer le pavillon du Clos-Aubert, modeste édifice du XVIe siècle, il est vrai, mais vieux témoin de la mauvaise fortune de l'amiral Coligny, qui faillit y être tué, lorsqu'il vint faire le siége d'Evreux (2).

Nous ne voulons pas dérouler ici la liste des nombreux actes de vandalisme commis à Évreux avant, pendant et après la révolution : nous nous réservons d'en faire un article à part. Puissent seulement les seuls exemples que nous avons rapportés faire naître plus de sympathie pour les édifices qui nous restent !

Nous, maintenant, ne consultant que notre zèle ardent pour tout ce qui témoigne en faveur de notre histoire et des arts au moyen âge, nous essayerons de démontrer à quel titre chacun des vieux monuments de notre ville se recommande à notre vénération, à notre sollicitude. Nous commencerons par la Tour de l'horloge, qui fera le sujet de cette notice (3).

(1) Cette tourelle, dite du *Bonhomme-Evreux*, qui donnait une entrée si pittoresque à la rue de l'Horloge du côté de la cathédrale, a été détruite en 1839. M. Raymond Bordeaux en a donné une vue lithographiée.

(2) Ce chef du parti hérétique passant avec ses troupes par Evreux, en 1562, voulut piller cette ville. Il établit son camp au Clos-Aubert, sur la route de la Madeleine, et s'occupa des moyens d'attaque. Au moment où l'amiral y pensait le moins, un boulet lancé de la tour de la geôle vint donner dans la fenêtre du pavillon d'où il étudiait le plan de la ville. Effrayé de l'adresse des artilleurs ébroïciens, il renonça à son projet et se retira avec ses gens.

(3) Ce qui regarde la tour de l'horloge se trouve traité en 12 pages in-32 dans le *Calendrier historique* de M. Durand, et c'est l'article le plus substantiel de ces deux petits volumes : les détails que donne M. Durand sont tirés des archives de l'hôtel-de-ville. Malheureusement

Digitized by Google

Ils avaient une foi bien vive dans le maintien des *libertés, franchises et privilèges* de leur commune, les anciens bourgeois-administrateurs de notre cité, qui bâtirent cette belle tour, dont l'architecture svelte et hardie semble vouloir, pour nous servir ici de l'expression de M. Tailliar(1), élever jusqu'aux cieux le magnifique témoignage de l'amour des populations pour la liberté. Car on n'ignore pas que le beffroi, ou tour d'horloge, était au moyen âge un des attributs spéciaux d'une ville érigée en commune. C'était le monument par excellence qui, mieux que les parchemins, attestait la puissance des bourgeois de la cité, et devait consacrer leurs droits d'une manière aussi durable qu'apparente. « Le beffroi, l'hôtel-de-ville, dit l'auteur déjà cité, étaient des symboles toujours significatifs et toujours présents d'ordre et de sûreté, de liberté et de protection. C'est au beffroi que veillaient nuit et jour les bourgeois chargés du guet, dont l'œil parcourait sans cesse les campagnes d'alentour, et dont la voix retentissante annonçait d'heure en heure qu'aucun péril ne menaçait la commune. A la moindre apparence de danger, ils devaient sonner la cloche d'alarme, afin que la milice urbaine tout entière pût aussitôt courir sur les remparts. C'est de même du haut du beffroi que descendaient l'indication et le signal des actes

cet auteur n'a pas fait usage de tous les documents qui concernent l'Horloge : nous en avons trouvé d'autres dans le même dépôt. Ce qui est à regretter surtout, c'est que les titres consultés pour la notice du calendrier, ne se retrouvent plus à la mairie. Néanmoins, comme nous croyons à la sincérité des documents employés par cet auteur, nous les utiliserons là où les matériaux nous manqueront pour cet article.

(1) Auteur d'un ouvrage qui a pour titre : *De l'affranchissement des Communes dans le nord de la France.* 1 vol. in-8°, Cambray, 1837.

Digitized by Google

habituels de la vie, des moments qui partagent la journée. et l'annonce de ces grands événements, joyeux ou sinistres, qui font si profondément tressaillir le cœur du peuple. C'est au beffroi que résonnaient la cloche de l'heure et celle du couvre-feu, la cloche du ban, celle des ouvriers, le tocsin de l'incendie, le gros bourdon des cérémonies et des réjouissances. Que de sensations, que de pensées, que d'émotions diverses suscitaient en un instant, dans l'immense multitude, ces grandes voix si vite comprises, qui parlaient si haut et si énergiquement, ces tintements, ces bruits, ces frémissements de l'airain, tantôt réguliers et paisibles, tantôt graves et solennels, gais ou lugubres, tantôt désordonnés ou saccadés, portant dans l'âme le deuil ou l'effroi ! »

Elle aussi, cette tour — « coquette, avec sa base octogone, sa corniche si bien fouillée, sa galerie si bien évidée, aux angles de laquelle se perchent en porte-à-faux de si gracieux clochetons, sa flèche dentelée, si svelte et si légère, ses arcs-boutants en fuseaux, son essaim de girouettes étourdies, qui regardent curieusement de tous les côtés, en se moquant du vent (1) » — fut, comme on le verra, un symbole d'ordre et de sûreté, de liberté et de protection pour les habitants d'Evreux. Sa vigilance préserva souvent la commune de grands dangers. Elle sut plus d'une fois déjouer les batteries de l'artillerie ennemie, qui, pour s'en venger, lança contre elle bon nombre de boulets, dont les traces se voyent encore sur ses flancs; mais, avant d'entrer dans aucun détail sur ce monument, nous parlerons d'abord des anciens beffrois qui l'ont précédé.

Qu'il ne paraisse pas hors d'intérêt de consacrer quelques lignes à des travaux dont il ne reste plus de traces.

(1) Feuilleton cité plus haut, *p.* 285.

Digitized by Google

Ce que nous en dirons servira, d'une part, à constater que nos anciens bourgeois avaient droit de posséder un beffroi avant la réorganisation de l'administration communale par Louis XI, époque à laquelle les habitants élevèrent, avec l'autorisation de ce monarque, la tour d'horloge que nous possédons aujourd'hui; et, d'une autre part, à faire connaître les procédés de l'art, le prix des matériaux et de la main-d'œuvre dans les constructions du XVe siècle.

M. Durand, dans son Calendrier déjà cité (1750), fixe à l'année 1408 la construction d'une première tour d'horloge. Mais n'y avait-il pas déjà, avant cette date, une horloge publique, sinon une tour?

Nous voyons, par un titre de 1396, que la commune paya « v sols pour ij journées d'un homme à dreschier l'estoc de l'auloge (*sic*) et rechevillier : (en l'an mil ccc iiij^xx^ et saize, au mois de may). » S'il faut en croire Le Brasseur, qui a copié toutes sortes de manuscrits, il dit, page 269 de son ouvrage, que « ce fut vers ce temps (1392) que l'on jeta à Evreux les fondements de la tour du Gros-Horloge (1), et qu'une bonne partie des faubourgs de Saint-Pierre et de Saint-Thomas fut enclose dans la ville. » Si cette dernière citation ne suffit pas pour détruire nos doutes, nous pouvons toujours assurer, avec notre premier document, que la commune d'Evreux avait une horloge sur la fin du XIVe siècle. Quoiqu'il en soit, nos bourgeois, désirant faire mieux, arrêtèrent, peu de temps après, en 1403, dans une assemblée générale, la construction d'une tour d'horloge. Ce ne fut qu'en 1408 qu'on se mit à l'œuvre. Ces dates sont données par l'auteur du

(1) On voit ici que cet auteur aurait dû dire : *d'une tour d'horloge*, car il fait croire qu'il s'agit en cet endroit de la tour qui existe aujourd'hui.

Digitized by Google

Calendrier, qui avait en main les titres de cette entreprise, et qui ajoute (1) : « La permission et les lettres patentes obtenues, on détourna la rivière qui descend de la porte Notre-Dame au moulin du Château, et on fit creuser jusqu'aux fondements de la tour Bende (2), sur laquelle on avait dessein de bâtir la nouvelle horloge, pour voir si cette tour était assez forte pour en soutenir le poids. On en boucha les ouvertures et les barbacanes pour la rendre plus solide, et l'on y pratiqua deux voûtes l'une au-dessus de l'autre, pour servir à l'usage de l'horloge.

« Cette précaution prise, on fit venir de la forêt de Gravigny tout le bois nécessaire, et ce furent des charpentiers du pays qui le mirent en œuvre, et qui firent un pont de bois sur la rivière, avec plusieurs échafauds l'un sur l'autre pour y mettre la grue qui devait servir à élever les pierres, le bois et le timbre, avec tous les autres matériaux de la tour.

« Comme il n'y avait point alors à Evreux d'horloger qui osât entreprendre cet ouvrage, on le fit faire à Mantes (3), d'où il fut apporté la même année à Evreux.

(1) Nous rappellerons ici que les documents consultés par l'auteur du *Calendrier*, ne se retrouvent plus aux archives de l'hôtel-de-ville; nous transcrirons, autant que besoin sera, les passages de son livre, que nous regardons comme un extrait fidèle des titres qui concernaient l'horloge.

(2) Située sur le même emplacement que la tour actuelle, et ainsi appelée du nom d'une famille qui avait sa maison près de là ; la porte de la cité, située de ce côté, ainsi que le pont, ont porté longtemps le nom de Robert Bende (de 1360 à 1664).

(3) Si on ne trouva point à Evreux d'horloger pour ce travail, cela ne doit pas surprendre. Nous voyons Charles VI faire venir d'Allemagne Henri de Vic pour travailler à l'horloge du Palais (la première grosse horloge faite à Paris), parce qu'il n'y avait pas en France d'ouvrier qui en fût capable. Les Parisiens ont sans doute voulu se

Digitized by Google

L'entrepreneur eut 7 liv. 10 s. pour son travail. Les charpentiers eurent 260 liv. pour le leur; il est marqué que l'évêque (Guillaume de Cantiers) et le Chapitre d'Evreux donnèrent chacun la somme de 22 liv. 10 s. pour être employée à cet ouvrage (1).

« Il coûta 15 milliers d'ardoises de 90 liv. à couvrir le dehors du pavillon, et 1,300 liv. pesant de plomb pour en couvrir le dedans. La plate-forme fut faite de grosses pierres; mais les claires-voyes ou galleries n'étaient que de bois. La girouette, qui avait 3 pieds de long, fut peinte en or et en azur, aux armes de France, et il en coûta 4 liv. 10 s. en dorure et en façon.

« Le cadran ne coûta que 100 s.; et, pour fournir aux dépenses nécessaires pour mettre l'horloge en sa perfection, le roi accorda aux bourgeois, en 1410, la permission de prendre sur les aydes la somme de 300 liv. Enfin, le timbre, qui est le même que celui d'aujourd'hui, du poids de 4 à 5 mille livres, fut béni dans l'église cathédrale, et le prêtre qui dit la messe eut 2 s. 6. d. d'honoraires et autant d'offrandes.

« Il en coûta 8 s. 6 d. pour le transporter de la cathédrale jusqu'au devant de l'allée du Château, et on fit un festin à ceux qui avaient aidé à le monter jusqu'au haut de la tour. Elle commença à sonner les heures en 1412 (2),

venger de cet affront, en caractérisant l'irrégularité du mouvement de cette horloge par ce dicton populaire :

C'est l'horloge du palais :
Elle va comme il lui plait.

(1) Comme le prouvent ces vers qu'on lit dans l'inscription du timbre.

.....fut faite à la devise
Des seigneurs de la mère église.

V. ci-après cette inscription.

(2) En 1417. Messieurs les bourgeois qui étaient en possession d'une

Digitized by Google

et l'horloger eut pour sa peine et pour l'entretenir de son métier, la somme de 6 liv. par an. »

Nous ajouterons aux détails donnés par M. Durand sur cette première tour, quelques autres renseignements.

La cloche de cet ancien beffroi fut fondue en 1406, sous le gouvernement de Pierre de Hargeville, bailli d'Evreux. C'est celle-là même qui, après avoir fait tressaillir de joie ou d'épouvante le cœur de nos aïeux, nous fait entendre encore aujourd'hui, plus de quatre siècles après, la même voix, règle l'emploi de notre journée, et porte aussi l'effroi dans nos âmes quand le tocsin d'alarme vient frapper nos oreilles de ses sons lugubres. Elle eut pour parrain l'un des fils de Charles VI, le dauphin Louis, duc de

grande et belle horloge, au lieu de vendre le mouvement et la cloche de l'ancienne, de 1396, ce qui, pour le temps eût été profitable à la commune, en disposèrent d'une manière qui fait honneur aux sentiments de nos aïeux, comme nous l'apprend un document curieux de l'hôtel-de-ville, qui avait échappé à nos recherches et dont M. Bonnin nous a donné la communication :

« Guillaume Lefranc, Roullant Le Héru et Nouel Lefrançois, procureurs et gouverneurs de la ville, cité et faubours d'Evreux, pour les bourgoiz, manans et habitans d'icelle ville, cité et faubours, à Henry Lefranc, recepveur de la dicte ville pour les d. bourgoix et habitans, salut; nous vous mandons que des deniers de votre recepte, vous poiez, bailliez et délivrés à Jehan Le Diacre, cousturier, la somme de trante soubz tourn. qui deubz lui sont, par marchié et alleu à luy fait, pour aller dud. lieu d'Evreux à Longny, porter une *Orloge avec la Cloche*, que les d. bourgoiz avoient donné à Monsr dud. lieu de Longny, pour ce que, depuis naguères, il avoit presté aux diz bourgoiz et habitans quinze cens livres, que ilz avoient prestés à feu Monsr le Dauphin, que Dieu pardonne, pour lequel prest led. Monsr n'avoit voulu prendre aucun rente ne proffit desd. bourgoiz et habitans, et par rapportant cest présent mandement et quittance dud. Diacre, la somme de xxx s. tz. vous sera allouée, déduite et rabatue de votre d. recepte. Donné soubz nos seaulx le xxixe jour de septembre, l'an mil iiii c. et dix sept. LEMÉAU.

Digitized by Google

Guyenne, qui la nomma *Louyse*. Comme elle fut faite de métal fin, ainsi qu'on va le voir, nul doute que le fondeur n'ait reçu, comme cela se pratiquait autrefois, plusieurs objets d'or et d'argent pour jeter dans la fonte, à laquelle contribuèrent, outre les bourgeois et les bourgeoises, l'évêque d'Evreux et les chanoines, toutes personnes à la devise desquelles elle fut fondue. Mgr le dauphin dut venir aussi en aide à la commune pour la confection d'une cloche dont le poids était fixé à 4,000 livres (1). Du reste, les deux inscriptions qu'y firent mettre les bourgeois, nous diront, dans leur vieux et naïf langage, toutes les particularités qui la concernent (2). Elles sont toutes deux en caractères gothiques, tracées en relief autour de la cloche; la première, qui est vers le sommet, porte, sur deux lignes :

Lan mil cccc et six
fut faite et parfaicte en karesme
par bon ouvrier dit le bau des is
qui ne failly pas à son esvre,
de par monseigneur le Dalphin,
Louyse ay nom, de métal fin.

La seconde, tracée plus bas, également sur deux lignes, mais en plus petits caractères, contient les douze vers suivants :

Suy mise cy pour demourer
et pour sonner à chacun heure.

(1) Cette cloche a 1 mètre 44 cent. de diamètre, et de hauteur, intérieurement, 1 mètre 22 cent.

(2) Ces deux inscriptions sont publiées ici pour la première fois : la difficulté, le danger même d'aller les déchiffrer au haut de la flèche tout à jour d'un édifice haut de près de 44 mètres, les a fait négliger. Je dois à la complaisante assistance de MM. Bourguignon jeune et Bonnin, d'avoir pu me les procurer.

Digitized by Google

de mon mouvement ne demeure
pour enseigner sans négligence
le peuple faire diligence
de Dieu servir et labourer.
Regnant Pierres de Hargeville (1),
Chevalier bailli de la Ville
d'Evreux, fut faite à la devise
des Seignours de la mère église
et de maint bourgois et bourgoises,
et environ quatre mille poise.

Et, à côté du nom de Hargeville, fut mis l'écusson aux armes de ce bailli, tel qu'il est figuré ci-dessous :

Cette tour, munie de sa cloche, n'avait pas seulement été construite pour y placer une horloge, mais bien aussi pour servir de beffroi, pour *guetter aux champs* et son-

(1) Nous voyons, par titres, Pierre de Hargeville, prendre dès 1394 la qualité de chevalier, bailli d'Evreux, de Beaumont-le-Roger et d'Orbec, et en 1408, en 1409 et 1410, conserver seulement le titre de bailli d'Evreux, auquel il ajoute celui de chambellan du roi. On le voit aussi figurer aux séances de l'échiquier de Normandie, dans les années 1395, 1397, 1398, 1399, 1400 et 1401, en qualité de bailli d'Evreux, comme on peut s'en assurer dans Farin. Le Brasseur ne le mentionne point dans sa liste des baillis de notre ville; il dit qu'en 1399, mourut François de Chambray, bailli d'Evreux, et qu'il eut pour successeur dans cette charge, Pierre d'Hellenvilliers, baron d'Avrilly, auquel succéda Guillaume de Crane en 1404, qu'il fait bailli jusqu'en l'année 1417. Il y a donc erreur de la part de cet historien qui aura confondu les dates, comme cela lui arrive assez souvent.

Digitized by Google

ner l'alarme ou l'*eschanguette* (1), en cas de surprise d'ennemis. C'est ce que confirment plusieurs titres, entr'autres un de 1417, époque où, dit Monstrelet, « Henry, roy d'Angleterre, estait à grand puissance ou pays de Normandie et conquestait villes et forteresses, » dans lequel titre il est rapporté que les bourgeois « firent faire et charpenter dix-sept échelles, dont deux de xviij piés de lonc, pour monter au haut à l'eschanguette, et le surplus de xij piés pour monter ès guérites, autour de ladite ville où il est mestier (2)... Item, pour x toises de cordes à fardel pour sonner l'eschanguette. » : un autre, de 1451, où il est fait mention « d'une forte eschielle de xvj piés de long, pour monter au *berfroy* de l'auloge. » : et un autre titre encore, de 1468, qui témoigne que « on paya à Benest Marin la somme de xlj solz et viij deniers tournois qui deubz lui estaient pour avoir esté xxv jours à l'eschanguette, c'est assavoir xx den. tourn. par chacun jour (3).

(1) Ce mot, que l'on trouve écrit tantôt *escharguette* tantôt *eschergaite*, et plus communément *eschanguette*, n'est que l'altération d'une très-vieille locution, composée des mots *ès-champs-guette*, c'est à dire *guette-aux-champs*, d'où le verbe *eschanguetter*. On donnait, au moyen âge, le nom d'*eschanguette* à celui qui était chargé de veiller sur une des tours d'une ville ou d'une forteresse, pour signaler l'approche de l'ennemi, et, par extension, on a dit *sonner l'eschanguette*, pour sonner l'alarme, comme on disait *sonner le beffroi*, au lieu de sonner la cloche du beffroi, beffroi étant le nom de la tour.

(2) Besoin.

(3) L'eschanguette se faisait aussi, suivant la nécessité, sur l'une des tours de la cathédrale, comme nous l'apprennent ces deux extraits suivants : « A Colin Cloque, eschanguette, la somme de xxx iii solz iv den. tourn. qui deubz lui est pour ses gaiges d'avoir eschanguesté lad. ville, sur l'une des tours de l'église N. D. d'Evreux, pour ung mois. (1448). » ..... « pour sa peine et sallaire d'avoir vaqué par le temps et espace de sept jours entiers à faire le guet et eschanguette en

Digitized by Google

Pour dernière preuve enfin, un « Jehan Duhamel » fournit à la commune, en 1485, « plusieurs brasses de cordes à servir à sonner l'eschanguette. »

Pour terminer aussi avec cette ancienne horloge, dont le mécanisme nous est tout à fait inconnu, voici quels étaient les engagements contractés par la ville avec son *orlogier* (1) : « à Jehan Lecueur, demourant à l'ologe (*sic*), la somme de soixante solz tournois qui deubz lui sont pour le reste de six liv. tourn. qu'il a accoustumé prendre sur lesd. habitants pour faire sonner et mettre à point lad. ologe. » Nous le voyons, pendant huit ans (de 1461 à 1469), recevoir la même somme de « soixante solz tournois pour ses gaiges et pencion, est-il dit ailleurs, d'avoir gardé l'orloge de lad. ville, l'espace de demy-an, » en tout six livres par année.

Maintenant, nous arrivons à la tour actuelle de l'horloge, bâtie sous le règne et avec l'aide de Louis XI. On peut dire que la nomination de Jean Ballue, son favori, à l'évêché d'Evreux, en 1464 (2), fut une bonne fortune pour les habitants de notre ville. Ce *bon diable d'évêque*, comme l'appelait le roi, obtint beaucoup de la munificence royale pour la reconstruction et l'embellissement d'une grande partie de son église (3). Comme on le pense bien,

l'une des tours de l'église N. D. de ceste d. ville, en la compaignie de Jehan Chevallot. (1484). » C'est ainsi que les villes en agissaient quand le pays était menacé de guerre.

(1) Qualité donnée à Jehan Le Cueur dans un compte de 1461.

(2) Il n'en prit possession qu'en 1465.

(3) Ce rusé courtisan, connaissant la grande dévotion de Louis XI pour la Vierge, sut en profiter pour lui faire envisager, comme une patronne qui avait des faveurs spéciales, la Notre-Dame d'Evreux, et l'engagea par ce moyen à faire reconstruire la chapelle dédiée à la mère de Dieu, et bâtir la grande tour, dite *la lanterne*, qui donne à notre cathédrale un si majestueux aspect.

Digitized by Google

il appuya vivement de sa faveur les demandes que, dans l'intérêt de sa ville épiscopale, nos administrateurs municipaux adressaient au roi. S'il ne resta que six ans sur le siége d'Evreux, il n'en fut pas moins le lien de fortune par lequel Louis XI s'unit d'une affection constante à ses fidèles sujets les bons bourgeois de notre cité. Cette affection était encore soutenue par la considération que ce roi avait pour les successeurs de la Ballue, également ses protégés (1), et surtout pour Raoul du Fou, appelé sur le siége épiscopal le 14 février 1479. Aussi, sensible aux recommandations de ce dernier, Louis XI accorda-t-il plusieurs grâces spéciales à ses bienamés les bourgeois, manants et habitants de sa bonne ville d'Evreux. Ce fut la première ville du royaume, comme le remarque notre historien Le Brasseur (2), où (voulant donner une nouvelle consécration aux droits de la commune) « il établit par lettres-patentes, données au mois de juillet 1481, six échevins et un procureur, choisis d'entre les bourgeois et par eux, pour avoir soin de tous les différends qui concerneraient les intérêts de la ville, et pour les défendre jusqu'à une sentence définitive, en quelque lieu qu'elle puisse être donnée par jugement et arrêt. » Les bourgeois saisirent habilement cette heureuse disposition d'esprit du monarque, pour mettre en avant leur projet de reconstruire une nouvelle tour d'horloge, projet dont il avait été déjà question dans une réunion générale des habitants, en 1472 (3), mais que le besoin d'être aidé dans une entreprise

(1) Turpin, qui ne siégea qu'environ deux années, de 1471 à 1473; et Jean Haberge, six années de 1473 à 1479, auquel succéda Raoul Du Fou, celui qui fit rebâtir le palais épiscopal, tel qu'on le voit aujourd'hui.

(2) Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux, page 309.

(3) *Calendr. hist. de* 1750.

Digitized by Google

aussi dispendieuse avait fait différer. Ils voulurent, ces dignes bourgeois, tant étaient grands chez eux le sentiment de l'ordre et le dévoûment à la cité, consacrer, par une tour de ville imposante, cette nouvelle organisation municipale. Le roi se rendit à leurs vœux, et envoya la même année, à Evreux, son prévôt de l'hôtel et ses archers pour faire abattre l'ancienne horloge de 1408. La démolition en fut faite en quatre jours. Les comptes de la ville disent qu'on y employa 70 hommes, sous les yeux et la direction d'un contrôleur envoyé de la part du roi; les frais de cette démolition s'élevèrent à la somme de 200 livres.

« Et on lit dans les mémoires de ce temps-là, dit l'auteur du *Calendrier historique*, que la ville fit présent au prévôt de l'hôtel du roi du livre des Contes de Bocace, qui avait coûté cent sols (1), et qu'elle fournit aux archers la nourriture et l'entretien, tant qu'ils restèrent à Evreux. Dès que l'ancienne tour fut abattue, on fit transporter le mouvement de l'horloge dans la tour de l'ancienne église Saint-Pierre, et un mandement adressé au receveur de la

(1) « Ce *Décaméron* était-il manuscrit ou imprimé? » dit M. Sainte-Beuve, dans le feuilleton que nous avons déjà cité : « L'époque se » prête à ces deux suppositions : l'imprimerie ne datait alors que de » vingt-cinq ans environ. Était-ce l'édition *princeps* (*Venise, Christ. Valdarfer*, 1471), si célèbre parmi les bibliophiles, et dont un » exemplaire s'est vendu à Londres, en 1812, *cinquante-deux mille francs?* Je ne sais ; mais ce volume, offert par une ville à un » officier de la maison royale, devait être splendidement orné, et j'imagine qu'au frontispice, quelque Winterhalter du temps avait » groupé, dans une belle miniature, les sept jeunes dames et les trois » cavaliers dont le conteur florentin a recueilli les récits. Si même, ce » qui n'est pas sans exemple, la *mairesse* d'Evreux était jolie, ainsi » que les six *échevines*, il n'aura pas été chercher loin ses modèles, » et ces sept beautés municipales, fixées sur le vélin, auront ainsi » passé dans la bibliothèque du seigneur, sans doute lettré et galant, » qu'on avait jugé digne d'un hommage aussi délicat. »

Digitized by Google

ville, autorise celui-ci à payer « à Pierre Juger, serrurier, la somme de xlv liv. tz. pour ses gaiges de troys quartiers escheuz à Pasques derrain passé (1491), à lui deubz et ordonnés estre paiez, ainsi qu'il a esté accoutumé fère par cy-devant, pour sa paine et sallaire d'avoir gouverné et fait sonner, durant led. temps, *l'orloge à présent estant en l'église de Saint-Pierre* de cested. ville d'Evreux, et avecques ce la somme de dix solz tz. pour le paiement de sa paine et sallaire d'avoir fait de son mestier plusieurs réparations qu'il a convenu fère à led. horloge, et par ainsi que les matières à ce fère (du vij^e j^r d'avril 1491.)»

Le même Pierre Juger reçoit la somme de quarante sous tournois pour demi-année de son salaire, et ce le 19e jour d'octobre de la même année.

Avant de se mettre à la construction de la nouvelle tour, on avait commencé à faire amasser le bois (1) et les pierres (2) dans le cimetière des Cordeliers. Dans le même temps (1481), « on forma le dessein de transférer la poissonnerie et la boulangerie du milieu de la place du Carrefour au lieu où elles sont aujourd'hui; et, comme on avait besoin d'un grand emplacement pour bâtir ces édifices, la communauté des habitants acheta trois maisons

(1) « On acheta quatre cordes de bois de haute futaie dans la forêt d'Evreux, et on obtint la permission de contraindre les habitants des environs de la ville, qui avaient des harnois, de les voiturer, avec deux autres arpens que Charles VIII donna depuis.» (Calend. hist., page 22. — 1750).

(2) « La pierre des fondements fut prise à Vernon, Louviers, la Bonneville et le Mesnil-Péan; mais celle qui entra dans le corps de l'ouvrage, vint des carrières Bapaume, Huquelin, La Vente, Manoury (dans la forêt d'Evreux); de Hondouville, Menilles, le Mesnil-Jourdain, Bare, Barquet, Renneville, Amfreville-sur-Iton, etc.; celle de Vernon, de Louviers et de Menilles était voiturée par eau jusqu'au port de Fricault, proche la Croix-Saint-Leufroy, et l'autre était amenée par charroi jusqu'à Evreux. (Calend. hist. de 1750, p. 23-24).

Digitized by Google

aussi dispendieuse avait fait différer. Ils voulurent, ces dignes bourgeois, tant étaient grands chez eux le sentiment de l'ordre et le dévoûment à la cité, consacrer, par une tour de ville imposante, cette nouvelle organisation municipale. Le roi se rendit à leurs vœux, et envoya la même année, à Evreux, son prévôt de l'hôtel et ses archers pour faire abattre l'ancienne horloge de 1408. La démolition en fut faite en quatre jours. Les comptes de la ville disent qu'on y employa 70 hommes, sous les yeux et la direction d'un contrôleur envoyé de la part du roi; les frais de cette démolition s'élevèrent à la somme de 200 livres.

« Et on lit dans les mémoires de ce temps-là, dit l'auteur du *Calendrier historique*, que la ville fit présent au prévôt de l'hôtel du roi du livre des Contes de Bocace, qui avait coûté cent sols (1), et qu'elle fournit aux archers la nourriture et l'entretien, tant qu'ils restèrent à Evreux. Dès que l'ancienne tour fut abattue, on fit transporter le mouvement de l'horloge dans la tour de l'ancienne église Saint-Pierre, et un mandement adressé au receveur de la

(1) « Ce *Décaméron* était-il manuscrit ou imprimé? » dit M. Sainte-Beuve, dans le feuilleton que nous avons déjà cité : « L'époque se » prête à ces deux suppositions : l'imprimerie ne datait alors que de » vingt-cinq ans environ. Était-ce l'édition *princeps* (*Venise, Christ. Valdarfer*, 1471), si célèbre parmi les bibliophiles, et dont un » exemplaire s'est vendu à Londres, en 1812, *cinquante-deux* » *mille francs?* Je ne sais ; mais ce volume, offert par une ville à un » officier de la maison royale, devait être splendidement orné, et j'i- » magine qu'au frontispice, quelque Winterhalter du temps avait » groupé, dans une belle miniature, les sept jeunes dames et les trois » cavaliers dont le conteur florentin a recueilli les récits. Si même, ce » qui n'est pas sans exemple, la *mairesse* d'Evreux était jolie, ainsi » que les six *échevines*, il n'aura pas été chercher loin ses modèles, » et ces sept beautés municipales, fixées sur le vélin, auront ainsi » passé dans la bibliothèque du seigneur, sans doute lettré et galant, » qu'on avait jugé digne d'un hommage aussi délicat. »

Digitized by Google

ville, autorise celui-ci à payer « à Pierre Juger, serrurier, la somme de xlv liv. tz. pour ses gaiges de troys quartiers escheuz à Pasques derrain passé (1491), à lui deubz et ordonnés estre paiez, ainsi qu'il a esté accoutumé fère par cy-devant, pour sa paine et sallaire d'avoir gouverné et fait sonner, durant led. temps, *l'orloge à présent estant en l'église de Saint-Pierre* de cested. ville d'Evreux, et avecques ce la somme de dix solz tz. pour le paiement de sa paine et sallaire d'avoir fait de son mestier plusieurs réparations qu'il a convenu fère à lad. horloge, et par ainsi que les matières à ce fère (du vij^e^ jr d'avril 1491.)»

Le même Pierre Juger reçoit la somme de quarante sous tournois pour demi-année de son salaire, et ce le 19e jour d'octobre de la même année.

Avant de se mettre à la construction de la nouvelle tour, on avait commencé à faire amasser le bois (1) et les pierres (2) dans le cimetière des Cordeliers. Dans le même temps (1481), « on forma le dessein de transférer la poissonnerie et la boulangerie du milieu de la place du Carrefour au lieu où elles sont aujourd'hui; et, comme on avait besoin d'un grand emplacement pour bâtir ces édifices, la communauté des habitants acheta trois maisons

(1) « On acheta quatre cordes de bois de haute futaie dans la forêt d'Evreux, et on obtint la permission de contraindre les habitants des environs de la ville, qui avaient des harnois, de les voiturer, avec deux autres arpens que Charles VIII donna depois.» (Calend. hist., page 22. — 1750).

(2) « La pierre des fondements fut prise à Vernon, Louviers, la Bonneville et le Mesnil-Péan; mais celle qui entra dans le corps de l'ouvrage, vint des carrières Bapaume, Huquelin, La Vente, Manoury (dans la forêt d'Evreux); de Hondouville, Menilles, le Mesnil-Jourdain, Bare, Barquet, Renneville, Amfreville-sur-Iton, etc.; celle de Vernon, de Louviers et de Menilles était voiturée par eau jusqu'au port de Fricault, proche la Croix-Saint-Leufroy, et l'autre était amenée par charroi jusqu'à Evreux. (Calend. hist. de 1750, p. 23-24).

Digitized by Google

voisines qu'elle fit abattre, en sorte qu'avec le terrain de l'ancienne horloge, celui d'une partie des murailles de la cité qu'on fit renverser, et celui des trois maisons, on trouva de quoi fournir à l'emplacement de ces trois édifices publics. Et comme la rivière devait passer au pied de l'horloge et de la poissonnerie, ce qui aurait pu les endommager à la fin, on fit bâtir sur des pilotis, le long de ce terrain, une muraille de grosses pierres de taille prises au Mesnil-Jourdain, et on mit ce côté-là en état de se défendre contre la rapidité des eaux (1). »

Tous ces travaux employèrent du temps et de l'argent. Déjà deux années s'étaient écoulées en préparatifs, et les bourgeois virent dès ce moment dans quelles énormes dépenses toutes ces entreprises allaient engager la commune, et combien les revenus de la ville seraient insuffisants pour les couvrir. Dans une telle conjoncture, les bourgeois se dévouèrent généreusement en se soumettant à une taille que Louis XI, en 1483, peu de temps avant sa mort, permit d'imposer sur eux pour la construction de leur tour de ville. Ce ne fut cependant qu'en 1490 que l'on commença à jeter les fondements de cet édifice, comme en fait foi le marché fait avec les maçons, en présence de Pierre Mauteau (*sic*), maître des œuvres de maçonnerie, qui avait fait le plan de la nouvelle construction et devait en diriger les travaux, occasion dans laquelle on dépensa 6 sous 6 deniers à boire le vin du marché (2). Qu'on nous permette de transcrire ici un document curieux qui fera

(1) Calend. hist. de 1750, page 24-25.

(2) « Item du xve jour de novembre (1490) en despence faicte par maistre Pierres Mauteau (*sic*), Pierres Fortin, Notin, Langloys et et autres machons en faisant l'aleu aud. Notin de abatre la muraille (qui était au bord de l'eau, devant la poissonnerie), et jeter les fondements de l'orloge, pour ce vi s. vi d. » (Extr. d'un mandement au receveur de la ville).

Digitized by Google

connaître le taux des salaires des maçons et manœuvres employés à faire les fondements de l'horloge.

« 1490. — Les conseillers et procureur de la ville et bourgois d'Evreux, à Guillaume Sebire, receveur des deniers communs d'icelle ville, salut; nous vous mandons que des deniers de votred. recepte, vous payez, baillez et delivrez à Pierre Fortin, Gillet Gournault, Jehan Quesnay, Jehan Lemocguois et Anthoine le Tunelier, machons, pour leur paine et sallaire d'avoir besongné à reffaire les fondements de l'orloge, et à Notin Langloys, Jehan Vallorge, Guillot de la Ronde, Pasquier Lefort, Simon Hue, Robin Poisson, Jehan Trovallue, Andrieu Turpin et Georges Ler, tous mennouvriers qui ont besongné à lad. *orloge*, tant à servir lesd. machons que à faire les murailles desd. fondemens; — c'est assavoir : aud. Fortin, xij journées, xl s.; aud. Gournault et Quesnay, pour semblable temps, chacun xl s.; aud. Mocguois, pour x journées et demy, xxxv s.; aud. Tunelier, pour vj journées, xx s.; aud. Notin, pour vj journées, xij s.; et ausd. Lefort et Hue, pour chacun xij journées, chacun xxiiij s.; ausd. Poisson et Trovallue, pour chacun ix journées et demye, chacun xix s.; et ausd. Turpin et Ler, pour chacun vij journées et demie, chacun xv s.; et aud. Guillot de la Ronde, pour vj journées, xij s.; aud. Vallorge, pour iij journées et demye, vij s. tz.; toutes lesquelles parties font en somme toute xvj liv. ij s. tz., laquelle par rapportant ces présentes avecques quittances suffisantes desd. machons et mennouvriers, vous sera allouée en voz comptes, déduite et rabatue sur les deniers de votred. recepte.

« Donné aud. Evreux, soubz nos signets, le xxe jour de février, l'an mil iiij c iiij^xx^ et dix (1).

POSTEL-TASSOT, RASSET.

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

Les soubassements étant solidement établis, « on fit un pont de bois, avec de grosses poutres, sur le canal de la rivière, et on y plaça successivement plusieurs échafauds l'un sur l'autre pour y mettre une grue, afin d'élever le timbre et les matériaux qui devaient entrer dans le corps de l'ouvrage (1). »

Les travaux marchaient avec une extrême rapidité. Pendant que les manœuvres élevaient les murailles, Pierre Moteau (2), aidé de ses ouvriers sculpteurs, qui alors prenaient le titre modeste de *maçons*, fouillait la pierre de son adroit ciseau pour en détacher les gracieux festons de vignes, les feuilles de choux frisés, les rinceaux, les gargouilles, les nervures gothiques et les armoiries qui devaient entrer dans l'ornementation de la tour (3). Le salaire suivait de près la peine; artistes comme ouvriers, chacun recevait de suite de la commune le prix de son labeur. De nombreux mandements de payer étaient adressés à tous moments au receveur des deniers de la ville, par nos bourgeois administrateurs. Dans un de ces mandements, nous trouvons un sculpteur; faisons-le connaître, lui et son œuvre : « ... A Jehan Cossart, maçon, la somme de cent solz tournois pour sa paine et sallaire, vacquacion et despens, d'avoir taillé deux pierres pour l'orloge de cetted. ville, où sont les armes du roi et du daulphin (26 décembre 1491). » Ce sont celles qui furent mises de chaque côté de la grande porte d'entrée, et dont on voit encore la trace des écussons.

On plaçait aussi en cette année (1491) la grande porte de

(1) *Calend. hist.*, 1750, pp. 25-26.

(2) C'est ainsi, et non *Mauteau*, que ce nom est écrit dans la plupart des titres.

(3) La plupart des sculptures qui décorent la tour, sont de la main de Pierre Moteau. (*V.* le *Calendrier.*)

Digitized by Google

chêne du côté de la rue. Jehan Védie, serrurier, eut la somme de xxxiij solz tourn. pour son paiement de quatre gons, pesant xxxvj liv. de fer, par lui faiz pour pendre lesd. portes de l'horloge de cetted. ville. »

Nous voyons par des comptes qu'en 1494, les *maçons besognaient* encore beaucoup de *leur dit mestier*.

« Cette année, dit le *Calendrier*, les degrés de l'escalier furent achevés (1); chacun revient à vj sols 6 deniers rendus à Evreux, et la pierre en a été prise au Mesnil-Jourdain.

» La couverture de pierre qui est au-dessus de cet escalier, fut faite en 1495, et l'ouvrier eut 18 liv. pour la façon.

» La charpente (de la flèche) ne le fut qu'en 1496, et les charpentiers eurent pour leur travail la somme de 157 liv. 10 sols. »

» En 1497, on dressa des échafauds sur le haut de la tour pour servir aux plombiers à couvrir le clocher de l'horloge. Les charpentiers, au nombre de six, furent six jours à les élever, et il en coûta à la ville cent sols pour leur travail; les trois plombiers qui le couvrirent employèrent sept mois à y travailler, et la ville leur donna 170 liv. pour leurs peines.

» Il entra 20 milliers de plomb à la couverture de l'horloge, 1,200 liv. pesant à la jonction des pierres de la galerie, et 1,600 liv. à ce qu'on appelle la terrasse, qui est au-dessous du timbre, avec 400 liv. pesant d'étain qui servit à en faire la soudure, et on employa 600 fagots, à 8 s. le cent, et 27 moules de bois, à 2 s. le moule, pour le fondre.

» Le plancher de bois, au-dessus duquel est le timbre,

(1) On compte 140 marches du bas de la tour à la galerie.

Digitized by Google

coûta 12 s. de travail, et celui sur lequel sont les roues et les mouvements de l'horloge n'en coûta que 10.

» La bannière ou vanvole au haut du clocher, qui a trois pieds et demi de long, revenait à 50 s., tant à faire qu'à fournir; et le peintre, pour l'avoir dorée avec la couronne, la pomme et l'épi (1) et les fleurs de lis, ainsi que les girouettes du clocher, au nombre de seize, eut 18 liv. pour son travail, et 8 liv. pour sa dorure.

» Le corps de la nouvelle horloge ayant enfin été mis dans sa perfection, on y fit porter les roues et les mouvements de l'ancienne, qui étaient depuis près de 20 ans dans le grenier d'un nommé Tricherie, dont la maison était située la plus proche du clocher de Saint-Pierre, et la grosse cloche de cette paroisse servit de timbre à l'horloge pendant tout ce temps-là (2). »

A ce qu'on vient de lire sur notre tour de l'Horloge, qu'on nous permette, pour le plus grand intérêt de cette notice, d'ajouter d'autres détails qui ont échappé à l'auteur du Calendrier historique.

En 1509, Robert de Quesnay, *plombeur,* fournit le contre-poids de l'horloge, *neuf vings unze livres* (191 *liv.*) *de plom,* au pris de viij den. tourn. la liv., pour lequel il reçut la somme de vj liv. vij solz.

(1) En 1547, on s'aperçut que les pies allaient poser leurs nids dans la couronne et l'épi : la ville les fit retirer et mettre du fil d'archal, « pour éviter, dit le document qui nous fournit ce fait, que pour l'advenir les pies ni aultres oiseaulx ne nichent en lad. couronne ni aud. guy. »

(2) Il paraîtrait, d'après ces détails, qu'il n'y avait pas de place commode dans le clocher de l'église Saint-Pierre, pour y placer le mouvement de l'horloge, et que celui-ci fut mis dans le grenier d'une maison voisine du clocher, avec lequel une communication s'établissait, des rouages au marteau du timbre, par le moyen de fils de fer.

Digitized by Google

La ville fit travailler, en 1599, à la réparation de la couverture de la Grosse-Horloge, où il fut employé 800 livres de plomb en table, moitié étamé, à 6 liv. 10 s. le cent, pris à Rouen.

En 1615, on refit les cadrans (1), et fut payé « à Simon Trenchefort, fondeur, demeurant à Evreux, la somme de xv liv. à lui deubz, pour avoir reffaict et racoustré les deux cadrans de la grosse orloge, à l'un desquels il a fourni une table de ferblanc par le derrière dudit cadran, et à l'autre il aurait resouldé la table de plomb estant derrière iceluy, et fourny plusieurs pointz et lettres de plomb, qui montrent les heures aud. cadran (2). » Et fut aussi payé « à Jehan Liger, peintre, demeurant en cested. ville, la somme de xl liv. à lui deubz, pour avoir, par luy, peint et doré d'or fin les deux grands cadrans de la grosse orloge, jouxte et suivant le prix convenu avec lui. » (1615).

Il est constaté par des comptes que nous avons sous les yeux, que ce ne fut qu'en 1620 qu'on ajouta à l'horloge des timbres à demi-heures. Voici ce que nous lisons à ce sujet :

« ... A Romain Buret, maître fondeur de la ville de Rouen, la somme de 196 livres 10 solz, pour deux timbres qu'il a vendus et livrez à lad. ville, pour servir de demies au gros orloge de lad. ville, lesd. deux timbres pesant 262 livres de métail, à la raison de 15 solz la livre. » (1620).

« ... Faict et fourni tout le fer qu'il a convenu pour pendre les deux timbres des demies. » (1620).

(1) L'auteur du *Calendrier* (1750) a fait une erreur en disant que ce fut en 1620 qu'on les plaça pour la première fois. (Voyez page 28.)

(2) Un échevin de la ville, nommé Pierre Labiche, fournit, moyennant la somme de 33 livres, 300 livres de plomb, à raison de 11 livres le cent, pour être employées à couvrir un des cadrans du côté du grand carrefour. (Titre de l'hôtel-de-ville 1615).

Digitized by Google

« . . . Pour iv liv. de plomb, à iij s. la livre, baillé à dresser une armarie de la ville sur les timbres des demies qui sont au gros orloge. . . au paintre qui a paint ladite armarie. . . » (1620).

Mais ces timbres, nous ne savons pour quelle raison, ont été remplacés en 1739. Nous n'avons pu lire en entier, à cause de leur position en dehors du clocher, les inscriptions de ces deux timbres; elles portent les noms de Messire Jean-Baptiste Bosguerard, seigneur de Garembourg, Givray et autres lieux, lieutenant-général du bailliage d'Evreux; de Me Delhomme, avocat, et Coquentin, eschevins de la ville, de Levert et Le Blanc le jeune.

La grande porte de la tour fut refaite en 1652.

Un point que nous n'avons pu éclaircir est celui de savoir quand l'horloge commença à marcher (1). M. Durand nous dit bien que le corps de l'édifice ayant été mis dans sa perfection, on y fit porter les roues et le mouvement de l'horloge, mais il ne nous donne pas de date. Elle a dû sonner avant 1537, époque d'un compte de payement, et le plus ancien que nous ayons rencontré, concernant l'horloger de la ville. Et encore, à qui la commune, pendant dix ans, en confia-t-elle les fonctions? C'est, lisons-nous dans les mandements adressés au receveur des deniers communs, « à Nicolas Ledoulx, *masson* (*sic*), qui perçoit, de 1537 à 1547, la somme de cent solz tourn. pour demye année des gaiges, à luy accoustumez bailler pour faire sonner et gouverner, *par chacun jour*, l'horloge d'icelle ville d'Evreux. »

De ses mains elle passe dans des mains plus nobles, mais peut-être pas plus habiles, et même sans sortir de famille,

(1) A moins qu'on ne fixe vers 1509, ce qui paraît extrêmement probable, le temps où elle commença à sonner, puisqu'à cette époque Robert de Quesnay fournit le poids de l'horloge. (Voyez page 304.)

Digitized by Google

car c'est à messire Jehan Ledoulx, prêtre, comme nous le voyons par un titre de 1553, que la ville continue de payer la somme de cent sous tournois, toujours, est-il dit, pour faire *gouverner et sonner par chacun jour,* lad. horloge.

Ceci montre que l'horloger était obligé de remonter le mouvement tous les jours. Aujourd'hui, nous ne sommes guère plus avancés : notre horloge, dont le mouvement est moderne (1), se remonte tous les trois jours (2).

(1) Sur les barres du châssis du mouvement actuel, on lit l'inscription suivante, en lettres capitales frappées au poinçon :

EN 1813, M. LE COMTE DE MIRAMON, PRÉFET DE L'EURE, M. LE BARON DE SEPMANVILLE, MAIRE D'ÉVREUX, — ADJOINTS : MM. BUZOT ET DE LANGLE, CETTE HORLOGE A ÉTÉ FAITE SOUS LEUR ADMINISTRATION PAR ÉTIENNE ROSSE, HORLOGER DE CETTE VILLE, ET FORGÉE PAR PIERRE GODIN, SERRURIER A ÉVREUX.

L'horloger Rosse était réputé dans tout le pays pour un des plus habiles mécaniciens. On a de lui un régulateur qui montre jusqu'à quel point cet homme poussait l'habileté dans l'invention comme dans l'exécution des pièces mécaniques. Ce régulateur porte sept cadrans. Le premier, celui du centre, marque le temps vrai et le temps moyen; le deuxième, midi dans tous les pays; le troisième, les jours de la semaine; le quatrième, le jour des mois; le cinquième, les mois de l'année et quantième de dix en dix; le sixième, le lever et coucher du soleil; et le septième, les phases de la lune. Cet instrument, qu'il est parvenu à mettre dans toute sa perfection, a, dit-on, absorbé en essais toute sa fortune. Ce travail remarquable est entre les mains de M. Auney, horloger à Evreux.

(2) L'ancien mouvement était en bien mauvais état en 1718. « Le dérangement en était si grand, dit le conducteur de l'horloge de ce temps, qu'elle retardait ou avançait de plus d'une heure par jour; qu'il était même obligé (ce conducteur), par différents *ouvrages* qui sont usés et hors d'état de servir, de la monter jusqu'à deux et trois fois par chaque jour, et qu'il y avait en outre plus de 40 ans qu'on y

Digitized by Google

Sans vouloir entamer ici l'histoire militaire de la commune d'Evreux, mais pour montrer le rôle important que l'Horloge remplit quelquefois dans nos guerres, comme beffroi et comme citadelle, nous nous bornerons à deux citations :

En 1512, les habitants d'Evreux ayant entendu parler d'une prochaine descente des Anglais dans notre pays, s'occupèrent de fortifier leur ville. Des comptes de cette époque nous apprennent qu'un « Jehan Livet et Jehan Lecuvelier, sergents de la ville et autres, furent chargés par les bourgeois de faire la revue dans toutes les maisons de la cité et des fauxbourgs, pour cognoistre quelz bastons(1) et habillements de guerre il y avait pour résister à l'entreprise des Angloiz, qui s'efforçoient descendre en ce pays. » On fit acquisition de vingt hallebardes, qui furent déposées en la chambre de ville en attendant l'ennemi. Et puis cette belle tour d'horloge de Louis XI, à peine achevée, fut transformée en forteresse. Adrien de Hangest, bailli et capitaine d'Evreux, fit murer de pierres tendres toutes

avait travaillé. » Sur sa remontrance, la ville décida que le mouvement serait réparé.

(1) Les habitants qui n'avaient pas d'armes, étaient tenus d'avoir au moins des bâtons de guerre, sorte d'arme d'une fabrication aussi simple qu'économique. Elle consistait en un fût ou bâton de bois solide, dont la longueur pouvait varier d'un mètre 20 centimètres, à 1 mètre 30 centimètres, garni, par un bout, d'une longue douille, ou manche rond en fer, renfermant dans son intérieur une lame ou un fer carré aigu. En tournant une virole échancrée, placée au bas de cette douille, le fer pressé par un ressort, s'échappait de son manche comme la lame d'un couteau-poignard à ressort, et transformait de cette manière le bâton en pique. Du reste on peut voir au musée de la ville, un de ces instruments dépourvu de son bâton. Nous en possédons deux complets dans notre collection particulière, dont l'un est du XVIe siècle. Ils ont été trouvés dans Evreux même. Les épées en bâton et les *bâtons à ferrements* furent défendus par un édit du roi de 1666.

Digitized by Google

les *huisseries* de cet édifice, et construire une muraille pour le rattacher au château. Une galerie de bois conduisait de l'Horloge à une chambre de la Boulangerie, où se trouvaient, dans une salle au-dessous, l'artillerie de la ville et toutes les munitions de guerre. Les portes, avec leurs herses à pointes de fer, les murailles et les batardeaux furent visités et réparés où besoin était. Les bourgeois ainsi fortifiés, attendirent l'ennemi de pied ferme; mais ce fut en vain, car les Anglais, qui vinrent l'année suivante mettre le siége devant Thérouenne, prirent cette place sans aller plus loin.

En 1590, ce sont les ligueurs qui viennent se présenter devant Evreux pour en forcer les portes; mais M. de l'Archant, qui alors était gouverneur de la ville et tenait cette place pour notre grand roi Henri IV, avait eu soin de la fortifier. Pour mettre surtout le château et la cité à l'abri de toute surprise, il avait fait abattre la Maison-commune, la Boulangerie et autres bâtiments qui se trouvaient dans le voisinage de la tour de l'horloge, et construire à leur place « une closture de bois de xx piedz de long, entre la tour dessusdite et la maison de Jacques Brettes, pour la conservation de lad. tour.» Plus, « une gallerie de bois de longueur d'environ xxx piedz, qui prenoit d'un pan de muraille qui mène au chasteau, allant rendre à la tour de la grosse orloge, » dont, pour plus de sûreté, M. de l'Archant avait fait combler de terre les marches de l'escalier jusqu'à la hauteur de 15 à 16 pieds : il avait encore fait porter son lit dans une des chambres de cette tour, afin, par cette dernière précaution, de mieux surveiller les entreprises de l'ennemi. La ville fut si bien gardée du haut de son beffroi, que les ligueurs quittèrent la place, mais ce ne fut pas sans avoir causé beaucoup de dégats. La Tour de l'horloge, dont l'œil vi-

Digitized by Google

Nord, n'a-t-elle pas, comme eux, cette forme élancée qui lui donne tant de grâce? Combien nos bourgeois, quand ils la virent achevée, durent tressaillir de satisfaction et d'orgueil! Elevé en grande partie de leurs deniers pour veiller à la sûreté de la ville, carillonner dans les réjouissances publiques (1) et sonner l'heure aux habitants, ce hardi beffroi (2) traduisait encore aux yeux de tous leur civisme et leur indépendance communale, soutenue par la politique des rois contre les grands.

Quant à ce qui nous reste à dire sur l'architecture de cette tour, si le plan et les dessins qui ont servi à guider les ouvriers dans sa construction ne se retrouvent plus aujourd'hui, nous avons par bonheur des données certaines (3) qui nous feront connaître dans quelles proportions Pierre Moteau exécuta son œuvre.

Il faut le dire, l'architecture de cet édifice est sévère, mais elle est d'un dessin correct et de bon goût. Rien de tourmenté, rien de bizarre dans les lignes; les pierres sont proprement ajustées et leurs assises régulières. A voir la rareté de ses ornements (du rez-de-chaussée à la galerie), ses fenêtres étroites percées en meurtrières, la solidité de ses murs tout en pierres de taille, une telle disposition ne

(1) Cet usage de carillonner dans les cérémonies publiques était encore en vigueur en 1739. La ville paya cette année, au mois de juin, « la somme de 12 livres qui avait été accordée au conducteur de l'horloge pour avoir fait carillonner, pour avoir fait placer les petites pièces de canon qui sont sur la tour, lés avoir tirées pendant deux jours, le tout à l'occasion de la publication de la paix. »

(2) On donnait à cet édifice aussi fréquemment le nom de *Beffroi* que celui d'*Horloge* : nous voyons même en 1731, cette désignation de *tour du beuffroy*, dans une adjudication de travaux à y faire, du 28 février.

(3) Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Bourguignon, architecte du département de l'Eure, qui a relevé le plan, avec les coupes et profils, de la tour de l'horloge.

Digitized by Google

quent à son égard (1); mais nous n'en devons pas moins croire et répéter avec l'auteur consciencieux du *Calendrier*, qui n'a écrit que sur des preuves, que Pierre Moteau d'Evreux « en fut l'architecte et le directeur. Les armes de France, de Normandie et d'Evreux (2), qui sont au frontispice du côté de la rue, les galeries avec les ornements d'architecture, qui sont de sa main, sont des monuments éternels de son habileté et des preuves convaincantes de l'erreur du vulgaire, qui se persuade que cet édifice a été bâti par les Anglais (3); » ajoutons aussi, avec le même auteur : « cette horloge, dans son genre, est d'une beauté singulière et d'une architecture hardie, et on peut dire qu'il n'y en a pas dans la Province qui lui soit comparable. »

Oui, l'œuvre de Pierre Moteau est admirable de hardiesse et d'élégance! Comme cette tour semble jaillir du sol, pour aller porter dans les nues sa flèche coquette et légère! Moins riche d'ornements que certains beffrois du

(1) Sans pouvoir affirmer que Pierre Moteau soit né dans notre ville, quoique nous soyons très-porté à le croire, il est toujours certain pour nous, qu'il y était établi comme maître-des-œuvres de maçonnerie, et que des membres de sa famille ont exercé des emplois à Evreux. Ainsi nous voyons par un titre de l'Hôtel-de-ville, de 1536, un *maître Jacques Moteau, procureur en court laye, à Evreux;* et par un autre acte de notre collection, *Jehan Moteau, tabellion royal audit Evreux.*

(2) Ces armes et les écussons sculptés par J. Cossart dont nous avons parlé, ne se voyent plus aujourd'hui. Le grattoir révolutionnaire les a anéantis.

(3) Il n'est pas étonnant que le public ait été longtemps entretenu dans cette erreur, répétée par tant d'écrivains : Le Brasseur, dans son *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*, Guilmeth, dans la *Description du département de l'Eure*, Ch. Nodier et Taylor, dans le *Voyage pittoresque*, et plusieurs dictionnaires géographiques.

Digitized by Google

Nord, n'a-t-elle pas, comme eux, cette forme élancée qui lui donne tant de grâce? Combien nos bourgeois, quand ils la virent achevée, durent tressaillir de satisfaction et d'orgueil! Elevé en grande partie de leurs deniers pour veiller à la sûreté de la ville, carillonner dans les réjouissances publiques (1) et sonner l'heure aux habitants, ce hardi beffroi (2) traduisait encore aux yeux de tous leur civisme et leur indépendance communale, soutenue par la politique des rois contre les grands.

Quant à ce qui nous reste à dire sur l'architecture de cette tour, si le plan et les dessins qui ont servi à guider les ouvriers dans sa construction ne se retrouvent plus aujourd'hui, nous avons par bonheur des données certaines (3) qui nous feront connaître dans quelles proportions Pierre Moteau exécuta son œuvre.

Il faut le dire, l'architecture de cet édifice est sévère, mais elle est d'un dessin correct et de bon goût. Rien de tourmenté, rien de bizarre dans les lignes; les pierres sont proprement ajustées et leurs assises régulières. A voir la rareté de ses ornements (du rez-de-chaussée à la galerie), ses fenêtres étroites percées en meurtrières, la solidité de ses murs tout en pierres de taille, une telle disposition ne

(1) Cet usage de carillonner dans les cérémonies publiques était encore en vigueur en 1739. La ville paya cette année, au mois de juin, « la somme de 12 livres qui avait été accordée au conducteur de l'horloge pour avoir fait carillonner, pour avoir fait placer les petites pièces de canon qui sont sur la tour, lés avoir tirées pendant deux jours, le tout à l'occasion de la publication de la paix. »

(2) On donnait à cet édifice aussi fréquemment le nom de *Beffroi* que celui d'*Horloge* : nous voyons même en 1731, cette désignation de *tour du beuffroy*, dans une adjudication de travaux à y faire, du 28 février.

(3) Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Bourguignon, architecte du département de l'Eure, qui a relevé le plan, avec les coupes et profils, de la tour de l'horloge.

Digitized by Google

Digitized by Google

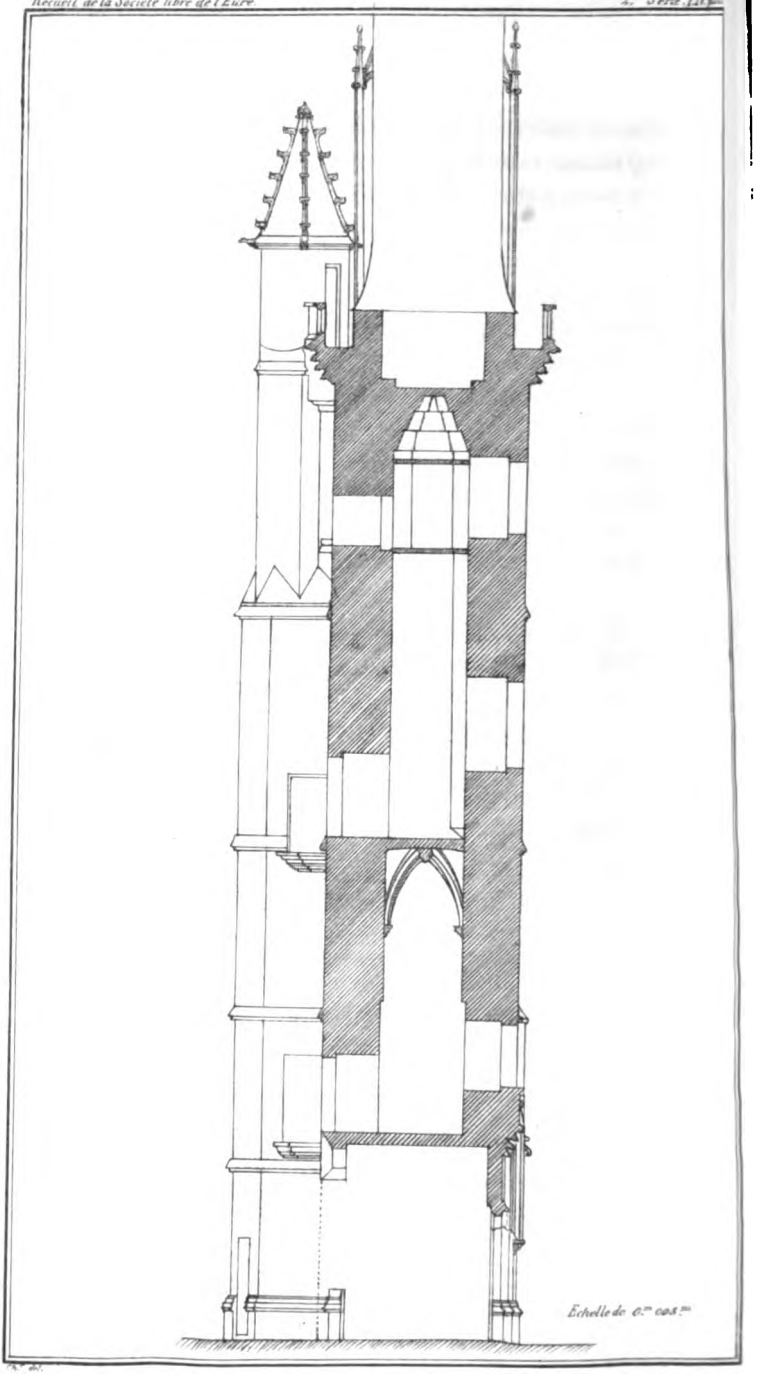

Coupe de la Tour de l'Horloge.

Digitized by Google

nous confirme-t-elle pas dans l'opinion que l'architecte a voulu faire servir l'Horloge comme tour de défense dans les cas de nécessité? Tout a été calculé, du reste, dans la construction, pour réunir la force à l'élégance. Les mesures suivantes donneront une idée exacte des proportions de l'édifice :

La tour a d'élévation, du pavé à la galerie ou plate-forme, 26 mètres 45 cent., et la flèche, de la plate-forme à la boule qui termine le poinçon, 17 mètres 45 cent., ce qui donne 43 mètres 90 cent. de hauteur totale.

Cette tour, dont les murs montent perpendiculairement, sans retraite, avec une épaisseur de 1 mètre 50 cent., est divisée en 61 assises et coupée par trois larmiers. Carrée dans sa base, elle devient octogone (1) à la hauteur du deuxième larmier (13 mètres 48 cent.), et se partage en trois chambres : la première, ou voûte du rez-de-chaussée, a sous clef 5 mètres 25 cent.; la deuxième, 7 mètres 48 cent.; la troisième, au-dessus, 11 mètres 50 cent.; celle-ci est coupée par deux planchers en charpente, entre lesquels est placé le mouvement de l'horloge. La voûte de cette troisième chambre est formée par des encorbellements successifs.

La galerie qui couronne cette tour est aussi octogone, et porte à chacun de ses angles un clocheton à crochets, haut de 1 mètre 70 cent.; la balustrade est découpée dans le style gothique flamboyant.

La flèche de plomb est à huit pans et divisée comme la tour en trois chambres; la charpente porte, partie sur un socle en pierre, élevé de 1 mètre 6 c. au-dessus du pavage

(1) Le carré de la base, qui n'est pas régulier, a environ 5 mètres 25 cent. de côté. Chaque pan de l'octogone n'a pas non plus la même largeur, qui est à peu près de 2 mètres 25 cent., et le pourtour de cette portion de l'édifice comprend 18 mètres.

Digitized by Google

de la galerie, et partie sur la voûte de la troisième chambre, à 1 mètre 14 cent. en contre-bas du pavage de la galerie. La chambre qui contient la cloche a 3 mètres 50 cent. de hauteur; elle est formée de huit arcades à jour, terminées en double ogive surmontée d'un fronton.

La tourelle de l'escalier, accolée au flanc droit de la tour, est à six pans, dont les angles sont croisés à la hauteur du troisième larmier. A partir du pavé de la galerie, elle devient entièrement ronde; son élévation est de 33 mètres 35 cent.

Nous ferons observer qu'à la hauteur du premier larmier, la tour change d'alignement; la partie au-dessous de ce larmier a environ 40 cent. de saillie du côté droit.

Une autre irrégularité qu'on ne s'explique pas, c'est que le socle sur lequel repose la flèche, et qui a ses huit pans comme la tour, ne les a pas tout à fait parallèles aux pans de celle-ci; au surplus, cette déviation est peu sensible à l'œil.

On se demande, en examinant cette tour, dont l'architecture étonne par sa hardiesse, si elle était destinée à rester isolée ou à recevoir à ses côtés un hôtel-de-ville imposant comme elle. Construite sur l'ancien donjon et devant servir de tour de défense à la commune, elle devait, selon nous, demeurer dégagée de tous bâtiments qui auraient favorisé l'attaque de l'ennemi. On a vu, lorsque nous avons parlé du rôle militaire de la tour de l'horloge, que le gouverneur fit même abattre la maison de ville que les bourgeois avaient élevée à côté de cette tour. C'était sans doute un bien chétif bâtiment, puisqu'ils consentirent à ce qu'il fut jeté bas pour la sûreté de leur beffroi. Dans les titres de construction de la tour d'horloge, il n'est question que de cet édifice; à examiner même son architecture, rien n'annonce l'intention préconçue d'y ajouter un

Digitized by Google

appendice quelconque. L'espèce de toit qu'on aperçoit au-dessus du second larmier n'est qu'une retraite formée nécessairement par l'octogone qui commence en cet endroit. Nos bourgeois du xve siècle avaient sans doute le projet de construire un hôtel-de-ville qui répondît à la beauté de leur tour d'horloge; mais pour réaliser encore ce projet, ils avaient peut-être trop compté sur la faveur royale, ou celle-ci leur fit défaut, ou les évènements politiques s'opposèrent à ce qu'ils pussent élever de leurs propres deniers l'édifice qui leur manquait.

Mais la belle tour qu'ils nous ont laissée ne dit-elle pas assez que ce monument, édifié plusieurs fois, leur importait plus qu'une maison de ville qui, malgré sa riche architecture, n'aurait pas, comme leur beffroi, porté sa tête altière dans les nues pour annoncer du plus loin possible l'importance communale de la cité d'Evreux? Nos bourgeois qui comprenaient, sinon mieux, mais aussi bien que nous, tout ce qu'un monument peut avoir d'expression allégorique, avaient toujours préféré la construction de leur tour d'horloge, dont le caractère imposant et grandiose témoignait de l'enthousiasme de leurs sentiments civiques. Et nous, parce que nos institutions actuelles ne demandent plus de semblables constructions, devons-nous rester indifférents au sort de ce vieil édifice municipal, que plus de trois siècles nous ont conservé au milieu des destructions qui s'opéraient autour de lui à différentes époques? Lui seul a survécu aux vieilles murailles, aux tours d'enceinte, aux portes fortifiées, à l'ancien château de notre ville. C'est aussi le seul monument d'architecture civile qui nous reste; son illustre origine (1), le noble but de sa construction, les grandes

(1) N'oublions pas que Louis XI et Charles VIII aidèrent beaucoup nos bourgeois dans la construction de leur Tour d'horloge, et que, la

Digitized by Google

sommes qu'il a coûtées, les services qu'il a rendus à la commune, ne sont-ce pas autant de titres qui le recommandent à notre vénération? Et cependant, nous l'avons tant délaissé, qu'il menace ruine en plusieurs endroits. Il est temps qu'on s'occupe de consolider la galerie, qui peut, avec plus de retard, compromettre la sûreté publique. La base de la tour est bien dégradée, et a aussi besoin d'urgentes réparations. Une fois les travaux de consolidation terminés, il conviendrait, pour rendre à cet édifice son ancienne splendeur, de refaire toutes les sculptures endommagées, de replacer l'ancienne bannière et les girouettes (1), qui donnaient au clocher un aspect si pittoresque, de rétablir les cadrans, et surtout d'enlever l'ignoble boule qui écrase de sa masse le sommet de la flèche (2). Il est nécessaire aussi de restaurer la grande entrée et d'y placer une porte en bois de chêne, sculptée dans le style gothique. Ce qui est encore à désirer pour le plus bel effet de cette tour, c'est son isolement (3); il en coûterait peu à la ville pour la dégager des chétifs bâtiments qui y sont adossés. Du reste, espérons que MM. les Membres du Conseil municipal, auxquels des projets de

cloche qui sonne les heures et date de 1406, eut pour parrain un fils de Charles VI, Louis, alors dauphin.

(1) Un bon nombre des anciennes girouettes se retrouve dans la 2e chambre de la flèche : il n'y aurait donc qu'à les peindre et à les replacer.

(2) L'auteur du feuilleton de 1841 a *tiré* le premier, et *à boulet rouge*, sur ce ridicule ornement; nous renvoyons nos lecteurs à ce passage de son article, et nous nous joignons à lui pour demander qu'on rétablisse la *couronne*, la *pomme* et l'*épi*, ou *guy*, de Pierre Moteau.

(3) C'est l'opinion d'architectes distingués et de gens de goût. De tous côtés, d'ailleurs, on s'occupe aujourd'hui de débarrasser nos édifices du moyen âge des misérables constructions qui trop souvent en encombrent les abords.

Digitized by Google

restauration viennent d'être soumis, s'occuperont avec intérêt de leur tour de ville, et n'imiteront pas l'indolence des administrateurs de Valenciennes, qui votèrent des fonds pour la réparation de leur beffroi la veille de sa chute.

Nous avons confiance dans leur gratitude pour un monument qui les intéresse si spécialement. Cette tour municipale ne leur rappelle-t-elle pas les généreux efforts tentés par leurs aïeux pour conquérir l'indépendance communale, qui leur donne encore aujourd'hui, à ces mêmes conseillers, le droit et l'honneur d'être élus pour défendre les intérêts de la ville? Nous avons également l'espoir que la Commission des Monuments historiques, instituée près le ministère de l'intérieur, viendra au secours de nos administrateurs pour la conservation de notre belle tour de l'horloge, qu'elle a classée au nombre des monuments historiques dignes de sa sollicitude.

La lithographie placée en tête de cette notice est due au talent et à l'obligeance de M. *Legrip*, jeune artiste de Paris, membre de la Société.

MM. *Bourguignon* frères ont bien voulu gratifier ce volume de la deuxième planche, qui représente une coupe de la tour : elle a été exécutée d'après le plan mentionné ci-dessus, p. 312.

Digitized by Google

ÉLOGE

DE P.-P.-N. PÉREY,

Par M. Édouard Allou,

Avocat à la Cour Royale de Paris, Docteur en droit,
Membre de la Société (1).

> En somme ie désire en mon advocat le contraire de ce que Cicéron requiert en son orateur, qui est l'éloquence en premier lieu, et puis quelque science de droict : car ie dis tout au rebours que l'advocat doit surtout estre sçavant en droict et en pratique, et médiocrement éloquent, plus dialecticien que rhéteur, et plus homme d'affaires et de jugement que de grand et long discours. (E. Pasquier, *Dialogue des advocats au parlement de Paris.*)

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Le 5 février 1810, dans la bibliothèque du lycée Charlemagne (2), au milieu d'une foule nombreuse d'au-

(1) Cet éloge prononcé à l'ouverture des conférences de l'ordre des avocats, le 2 décembre 1843, a déjà été publié; mais l'intérêt que présente le sujet aux compatriotes de Férey, et le mérite de l'œuvre de M. Allou, se réunissaient pour motiver une exception à l'usage où est la Société de n'admettre dans son *Recueil* que des productions inédites. L'auteur, sur notre demande, nous a autorisés avec le plus obligeant empressement, à publier son discours.

(2) C'est là que se tenaient d'ordinaire les grandes assemblées du barreau, et c'est là qu'avait été prononcé, quelques années avant, l'éloge de Tronchet, par Delamalle, où celui-ci, s'adressant à Férey, disait : « Vous qui marchiez si dignement à ses côtés dans la carrière du barreau, notre respectable confrère Monsieur Férey... » (Discours du 14 avril 1806.)

Digitized by Google

diteurs attentifs et respectueux, un homme illustre, un grand orateur, déplorait en termes touchants une perte récente, et rappelait, avec toute la pompe de son magnifique langage, la vie honorable du confrère et de l'ami que la mort venait de lui enlever. Celui dont on célébrait ainsi la mémoire, c'était Férey, le jurisconsulte profond, l'homme vertueux et le bienfaiteur de notre ordre; celui qui parlait, c'était Bellart, le défenseur d'Adélaïde de Cicé, l'éloquent procureur général de la Restauration; ceux qui s'étaient rassemblés autour de lui, et qu'il tenait émus, frémissants, sous sa parole expressive et enthousiaste, c'étaient les représentants du barreau de l'époque, vieux combattants qui avaient connu les luttes de l'ancien parlement, et jeunes athlètes qui grandissaient pour l'avenir.

Trente ans se sont écoulés, et aujourd'hui comme alors, en présence d'un grand concours d'avocats solennellement réunis, l'éloge de Férey doit être prononcé.

Pourquoi ce double hommage, unique peut-être dans le long développement de nos annales tout entières ? Pourquoi ouvrir une seconde fois aux regards de tous la retraite où s'enfermait ce laborieux solitaire ? C'est, Messieurs, qu'un semblable spectacle nous doit offrir d'utiles enseignements. Les vertus modestes de Férey n'ont pas besoin de nos louanges, mais nous avons besoin de leur exemple. Dans un temps de prétentions exagérées, de fiévreuse ambition, de dévorantes espérances, lorsque pour quelques-uns les nobles travaux de la carrière dans laquelle nous sommes entrés semblent un moyen plutôt qu'un but, ce sont de grands et beaux souvenirs à réveiller que ceux qui se rattachent au nom d'un de ces hommes simples, dévoués au culte seul de leur profession, et qui ne furent rien qu'avocats. Laissons à d'autres le soin

Digitized by Google

d'applaudir aux triomphes de ceux qui nous ont quittés pour s'élever dans des sphères plus hautes, emportés par le tourbillon des affaires publiques. et, sans chercher à nous parer d'un éclat étranger, gardons tous les honneurs de nos fêtes de famille pour ceux qui consacrèrent, comme Férey, aux exigences du barreau cinquante ans d'un labeur opiniâtre ! Ce sont là nos véritables ancêtres; leur gloire nous appartient : ne la laissons pas périr, et recueillons d'une main pieuse tout ce qui en est resté.

François-Placide-Nicolas Férey, naquit au Neubourg, près d'Evreux, le 2 octobre 1735. Son père était un homme distingué par le cœur et par l'esprit; possesseur d'une belle fortune, intelligent et instruit, il venait en aide à tous ceux qui l'entouraient par ses dons ou ses avis. Sans caractère officiel, sans études spéciales, du droit seul de son impartialité et de sa raison, il était devenu l'arbitre ordinaire auquel s'en rapportaient les habitants de sa petite ville quand l'instinct normand s'éveillait en eux. C'est là, il faut le reconnaître, une digne origine pour un avocat consultant célèbre.

Nicolas Férey était d'une organisation délicate et frêle, mais il échappa aux maladies dangereuses qui assaillirent son enfance, et quand il entra au collége, sa santé était rétablie; il pouvait désormais s'abandonner avec sécurité au goût décidé qu'il annonçait pour le travail. Il se mit à l'œuvre avec ardeur, et ses succès dans l'établissement auquel son père l'avait confié furent nombreux et brillants. On dit qu'il faut compter pour peu de chose de tels résultats : que plus d'un esprit vigoureux, brisant l'enveloppe grossière sous laquelle il était resté longtemps caché, a révélé soudain un éclat que rien n'avait présagé : je le veux; qu'il n'y ait pas un pronostic tristement inflexible dans le premier engourdissement

Digitized by Google

d'une intelligence qui s'ignore, du moins est-il vrai que presque toujours l'avenir tient les promesses d'une jeunesse studieuse. Il en fut ainsi pour Férey.

Bientôt il alla suivre à Caen les cours de la Faculté de droit. Séparé de sa famille, il se livra tout entier à la science nouvelle qui ouvrait devant son esprit avide ses perspectives infinies, et lui révélait un monde nouveau. Toutes ses forces étaient restées concentrées jusqu'à ce moment, dans des études qui conservent toujours un certain caractère idéal et abstrait. Cette première initiation aux idées positives, aux réalités sociales, produisit sur lui une impression profonde. Il comprit ce que c'était que le droit; il admira ce vaste ensemble d'éléments divers, ce mélange de théorie et d'application, de principes et de faits combinés de telle sorte que celui qui cherche à deviner le secret de leur association doit tour à tour descendre dans les détails les plus humbles de la vie pratique, et s'élever aux généralisations les plus hardies. Le barreau lui apparut alors comme le but qu'il devait se proposer. Il était venu à Caen incertain encore; il en sortit dominé par une irrésistible vocation.

Quand il revint dans la maison de son père, il songea à approfondir les notions premières qu'il avait recueillies; il s'entoura de tous ces vieux commentateurs du droit romain et du droit coutumier, sources précieuses où nous allons puiser encore : c'étaient pour lui de véritables amis, *ses amis défunts*, comme disait Bolingbroke, et il ne les quittait qu'à regret. Dès ce moment, il travailla régulièrement seize heures par jour. Souvent le matin vint le surprendre profitant des dernières lueurs de sa lampe pâlissante, absorbé par quelque problème auquel le besoin du repos n'avait pu l'arracher, et entouré de ces lourds in-folios qu'il feuilletait sans cesse, répandus dans sa

Digitized by Google

chambre, sur son bureau, sur son lit, et jusque sur le plancher.

Férey n'eut jamais de ces heures d'indolence et de rêveries mélancoliques où l'on se complaît à vingt ans. Esprit ferme et substantiel, il lui fallait une nourriture solide, et dans ses promenades, au milieu de la riche nature qui s'étendait sous ses yeux, s'il emportait furtivement quelque petit volume qu'il pût méditer en liberté, ce n'était pas le roman d'Héliodore que les maîtres austères de Port-Royal arrachaient au tendre Racine, c'était la Coutume de Normandie, dont il ne se séparait pas. Mais lui aussi, si on lui eût enlevé le livre des mains, il eût pu dire avec une insouciance légèrement railleuse : *Qu'importe ? je le sais par cœur.*

Les plaisirs du monde, Férey ne les connut pas davantage; le droit, ce fut là la seule pensée et la seule joie de sa jeunesse. Son âme, virginale sans froideur, et pieuse sans intolérance, sa pudeur délicate, sa timidité pour ainsi dire enfantine, s'accordaient avec cet amour des sévères études et arrêtèrent toujours chez lui les émotions d'un sentiment plus tendre. Un affreux malheur vint d'ailleurs l'attacher plus fortement encore à son isolement et à ses travaux : son père mourut; il avait cru pouvoir garder en lui un heureux témoin de cet avenir qu'il espérait honorable; son désespoir fut profond et resta toujours vivant au fond de son cœur.

Un oncle de Férey, M. Dulong, jurisconsulte estimé, s'empara alors de lui ; il l'aida de ses conseils, le guida dans ses recherches, et finit par l'engager à étudier pendant quelque temps la procédure pratique. C'est ce qu'il fit, tout en continuant de se livrer à l'examen réfléchi des doctrines. Vous vous figurez, Messieurs, ce que c'était que la procédure de 1760, entourée de ces mille complica-

Digitized by Google

tions, embarrassée de ces mille difficultés (1) dont il reste bien encore quelques-unes, à l'aide desquelles un procès demeurait parfois attaché à une étude comme un patrimoine véritable qui en augmentait la valeur et passait pendant plusieurs générations d'un titulaire à son successeur (2). Férey affronta avec courage les difficultés rebutantes de ces occupations nouvelles, et il s'en trouva bien. C'était alors, comme aujourd'hui, une préparation nécessaire aux débats judiciaires. Le cabinet d'un procureur offrait peut-être plus de ressources encore à cet égard que celui d'un avoué; les affaires qui y étaient une fois entrées n'en sortaient pas quand elles devaient arriver à un nouveau degré de juridiction, et celles qui avaient été prises à leur origine pouvaient être ainsi suivies, dans leur transformations successives, depuis les bailliages jusqu'au parlement.

Lorsque ces études préparatoires furent terminées, M. Dulong engagea son neveu à se fixer à Beaumont-le-Roger. Le jeune avocat s'y décida, et dès son début on put deviner en lui le jurisconsulte habile derrière l'orateur impuissant. La nature, Messieurs, équitable dans ses libéralités, livre rarement tous ses trésors à la fois; les qualités diverses nécessaires au barreau, nul ne les possède réunies, et, pour arriver au type idéal que conçoit l'imagination, il faudrait, comme le peintre de l'antiquité,

(1) Mirabeau disait plus tard : « Ces formes, que tant de gens croient sur parole la sauvegarde des citoyens, tendent à leur but dans un sens opposé à l'intention des faiseurs de règlements, car elles forcent ou du moins doivent forcer à la paix par les incommodités, les inconvénients et les dangers de la guerre du palais. » (Fragment sur la procédure civile.)

(2) « Cela s'appelait des fonds d'étude, et entrait en forte considération dans le calcul du prix des charges. » (Mémoires de Berryer père.)

Digitized by Google

chambre, sur son bureau, sur son lit, et jusque sur le plancher.

Férey n'eut jamais de ces heures d'indolence et de rêveries mélancoliques où l'on se complaît à vingt ans. Esprit ferme et substantiel, il lui fallait une nourriture solide, et dans ses promenades, au milieu de la riche nature qui s'étendait sous ses yeux, s'il emportait furtivement quelque petit volume qu'il pût méditer en liberté, ce n'était pas le roman d'Héliodore que les maîtres austères de Port-Royal arrachaient au tendre Racine, c'était la Coutume de Normandie, dont il ne se séparait pas. Mais lui aussi, si on lui eût enlevé le livre des mains, il eût pu dire avec une insouciance légèrement railleuse : *Qu'importe ? je le sais par cœur.*

Les plaisirs du monde, Férey ne les connut pas davantage; le droit, ce fut là la seule pensée et la seule joie de sa jeunesse. Son âme, virginale sans froideur, et pieuse sans intolérance, sa pudeur délicate, sa timidité pour ainsi dire enfantine, s'accordaient avec cet amour des sévères études et arrêtèrent toujours chez lui les émotions d'un sentiment plus tendre. Un affreux malheur vint d'ailleurs l'attacher plus fortement encore à son isolement et à ses travaux : son père mourut; il avait cru pouvoir garder en lui un heureux témoin de cet avenir qu'il espérait honorable; son désespoir fut profond et resta toujours vivant au fond de son cœur.

Un oncle de Férey, M. Dulong, jurisconsulte estimé, s'empara alors de lui ; il l'aida de ses conseils, le guida dans ses recherches, et finit par l'engager à étudier pendant quelque temps la procédure pratique. C'est ce qu'il fit, tout en continuant de se livrer à l'examen réfléchi des doctrines. Vous vous figurez, Messieurs, ce que c'était que la procédure de 1760, entourée de ces mille complica-

Digitized by Google

tions, embarrassée de ces mille difficultés (1) dont il reste bien encore quelques-unes, à l'aide desquelles un procès demeurait parfois attaché à une étude comme un patrimoine véritable qui en augmentait la valeur et passait pendant plusieurs générations d'un titulaire à son successeur (2). Férey affronta avec courage les difficultés rebutantes de ces occupations nouvelles, et il s'en trouva bien. C'était alors, comme aujourd'hui, une préparation nécessaire aux débats judiciaires. Le cabinet d'un procureur offrait peut-être plus de ressources encore à cet égard que celui d'un avoué; les affaires qui y étaient une fois entrées n'en sortaient pas quand elles devaient arriver à un nouveau degré de juridiction, et celles qui avaient été prises à leur origine pouvaient être ainsi suivies, dans leur transformations successives, depuis les bailliages jusqu'au parlement.

Lorsque ces études préparatoires furent terminées, M. Dulong engagea son neveu à se fixer à Beaumont-le-Roger. Le jeune avocat s'y décida, et dès son début on put deviner en lui le jurisconsulte habile derrière l'orateur impuissant. La nature, Messieurs, équitable dans ses libéralités, livre rarement tous ses trésors à la fois; les qualités diverses nécessaires au barreau, nul ne les possède réunies, et, pour arriver au type idéal que conçoit l'imagination, il faudrait, comme le peintre de l'antiquité,

(1) Mirabeau disait plus tard : « Ces formes, que tant de gens croient sur parole la sauvegarde des citoyens, tendent à leur but dans un sens opposé à l'intention des faiseurs de règlements, car elles forcent ou du moins doivent forcer à la paix par les incommodités, les inconvénients et les dangers de la guerre du palais. » (Fragment sur la procédure civile.)

(2) « Cela s'appelait des fonds d'étude, et entrait en forte considération dans le calcul du prix des charges. » (Mémoires de Berryer père.)

Digitized by Google

rassembler les dons épars distribués à chacun. Férey avait reçu en partage un jugement droit, une mémoire sûre, une force de dialectique inébranlable; mais son extérieur manquait de distinction et de noblesse, son maintien était embarrassé, sa parole lente, son organe peu sonore et peu flexible; son langage n'avait ni l'élégance qui séduit, ni l'énergie qui entraîne; il prit son parti sans hésiter : il renonça à lutter contre des obstacles que sa raison, inaccessible aux mesquines préoccupations de l'amour-propre, avait constatés tout d'abord, et à partir de ce jour, s'il plaida quelquefois encore, il est certain en réalité qu'il se destina lui-même exclusivement au travail du cabinet, à la consultation.

De ce côté, Messieurs, une belle carrière s'ouvrait devant Férey : rien ne lui manquait pour la parcourir avec éclat; il semblait que son père lui eût transmis quelque chose de ses habitudes conciliantes, et le rôle de médiateur, qu'il lui avait vu si souvent remplir, convenait aussi bien à ses goûts qu'à la nature de son esprit.

Il resta peu de temps à Beaumont; sans doute il n'eût jamais songé à en sortir; mais le duc de Bouillon, qui s'était adressé à lui dans une occasion importante, et qui l'honorait de son estime, le pressa de venir se fixer à Evreux. Il céda aux instances qui lui furent faites, et il se vit avec une surprise naïve entouré, dès son arrivée, d'une nombreuse clientèle.

Six années venaient de s'écouler pour lui dans cette résidence nouvelle lorsqu'il vint passer quelques jours à Paris, guidé par le désir d'assister aux triomphes de ces avocats éminents auprès desquels il était si digne de s'asseoir. Au moment où il songeait à retourner à ses occupations suspendues, honteux déjà des petites vacances qu'il s'était données, il entendit parler d'une réclamation du

Digitized by Google

duché de Château-Thierry, qui s'agitait au conseil du duc de Bouillon. Il y avait au fond de cette affaire des difficultés qui semblaient insolubles. Une procédure inextricable, reprise et abandonnée cent fois, à suivre dans tous ses développements; des droits, qui remontaient à l'origine même de la monarchie, à ressaisir dans leur germe, enfin des prétentions fondées en apparence, à détruire : telle était la tâche qui séduisit Férey, et que son zèle pour le travail, en même temps que la reconnaissance qu'il gardait des bontés du duc de Bouillon, lui firent naître la pensée d'entreprendre. Sans rien dire à personne de son projet, invoquant un prétexte qui fut le seul mensonge de sa vie, il s'empara de toutes les liasses relatives à cette question que l'on désespérait d'éclaircir. Un mois après, un mémoire plein de recherches, net, logique, concluant, était adressé au conseil, qui conjurait Férey d'achever ce qu'il avait si admirablement commencé, l'appelait à diriger cette affaire jusqu'à la fin, et parvenait à assurer, grâce à lui, au prince dont les intérêts lui étaient confiés, une de ses plus importantes propriétés.

Ce succès inattendu donna lieu à une fête brillante dont tous les honneurs furent pour Férey : le pauvre reclus dut être bien embarrassé quand les nobles conviés qui se pressaient dans la cour du château de Navarre, et derrière lesquels il s'efforçait de se cacher, s'écartèrent pour faire place au duc de Bouillon, qui, descendant les degrés du perron, s'avançait au devant de lui comme au devant de son égal en le saluant du titre de duc de Château-Thierry, nom qu'il lui conserva toujours dans son intimité. J'imagine que cette réception bruyante lui fut pénible; mais certes c'était là un gracieux accueil, une reconnaissance délicate et spirituelle à la fois dans son

Digitized by Google

expression ; il était impossible de montrer plus de bienveillance et plus de bon goût.

Le départ de Férey pour Evreux avait été retardé par tous ces évènements. Les instances d'un autre de ses clients le rendirent bientôt impossible, et déterminèrent son installation à Paris. Voici comment. On avait cherché vainement jusqu'alors à l'arrêter. M. de Champigny, à qui il avait utilement prêté le secours de ses conseils, l'invite à un dîner d'adieu dans un appartement qu'il dit avoir loué récemment. Férey s'y présente à l'heure fixée. Il vante les meubles simples, mais soignés, qui le garnissent. Il admire le calme qui environne cette demeure. Les fenêtres donnent sur le quai ; on aperçoit la rivière, et au loin les vieilles tours noires du palais. La vue est belle, le jour brillant, l'air pur; il se récrie : c'est là l'asile où il aimerait à finir ses jours. M. de Champigny lui *dit* alors que tout cela est à lui, qu'il n'a pas changé de logement, et qu'il a voulu seulement l'engager en s'engageant lui-même. Férey résiste d'abord; mais bientôt, dominé par son émotion, il se jette en pleurant dans les bras de son nouvel ami ; il accepte, il se fixera à Paris, avec cette condition cependant que toutes les dépenses faites resteront à sa charge. M. de Champigny refuse de mêler de semblables calculs aux épanchements d'une sincère affection, et Férey est obligé de céder enfin sur tous les points.

Ne sont-ce pas là, Messieurs, deux scènes intéressantes du tableau que je dois dérouler devant vous ? Ces ingénieux témoignages d'amitié et d'estime ne nous font-ils pas sentir combien devaient être rares et précieuses les qualités de celui qui les recevait ?

Nous touchons à une nouvelle phase de la vie de Férey ; non pas qu'avec le séjour de la province il ait

Digitized by Google

abandonné cette existence que je vous ai peinte ; les habitudes d'un homme tel que lui ne dépendent ni des lieux ni des époques; elles ont une plus noble origine : le sentiment du devoir, et l'influence de l'exemple ne peut rien sur elles. Mais jusqu'ici, dans le récit de ces jours qui furent tous semblables entre eux, nulle circonstance extérieure n'est venue frapper notre attention; il n'en sera pas ainsi lorsque Férey se trouvera au centre même des évènements qui agitent cette époque travaillée par un douloureux enfantement. Le retentissement des bruits du dehors pénétrera quelquefois dans la retraite qu'on lui a choisie. Toutefois, Messieurs, quoique l'horizon s'agrandisse et s'étende, n'allez pas croire que j'aie la pensée d'aborder l'examen approfondi des faits historiques qui vont s'offrir à nous. Je veux rester avec Férey : pour moi, cette vie uniforme dans sa simplicité ne manque ni de charme ni de grâce, et ce n'est que du point de vue même où les évènements du jour ont frappé ses regards, ce n'est qu'autant qu'il en a ressenti le contre-coup, que je chercherai à les apprécier.

A peine Férey était-il fixé à Paris que le parlement fut exilé. Ce grand corps judiciaire, tout-puissant sous la Fronde, sans force sous Louis XIV et sous la Régence, avait cherché à ressaisir son ancienne influence en s'appuyant sur les souvenirs de sa gloire passée, et sur l'autorité, que rien n'avait pu ébranler, des mœurs intègres et des vertus de ses représentants. Le chancelier Maupeou le renversa, ne pouvant le corrompre, et une magistrature nouvelle, revêtue d'attributions plus restreintes, parce qu'elles étaient mieux définies, remplaça celle qui venait de disparaître. Il ne faut pas s'y tromper; malgré nos sympathies pour la cause qui succomba, disons-le : il y avait au fond de ce coup d'état quelque chose de grand et

Digitized by Google

comme un pressentiment des larges réformes de l'Assemblée constituante. La vénalité des charges supprimée, le pouvoir central fortifié, le ressort immense du parlement de Paris circonscrit dans de justes limites, voilà les mesures salutaires qui en étaient la conséquence; mais tel n'avait pas été son but véritable. On l'apprécia dans ses motifs plus que dans ses résultats, et la nation refusa d'accepter cette justice nouvelle qu'on lui donnait pour écarter le contrôle importun de l'ancienne, et débarrasser la couronne des remontrances qui l'entravaient dans son action. La lutte s'engagea sur tous les points; la magistrature supprimée fut rétablie bientôt, et le parlement Meaupeou, comme on l'appelait, disparut à son tour, battu par les sarcasmes de cet esprit agile, brillant, incisif, mordant, dont fut jaloux Voltaire dans un jour d'humilité (1).

Au début de cette lutte, Férey, imitant les avocats les plus distingués du barreau de Paris, qui voulaient s'associer au sort du parlement, se frappant d'un exil volontaire, revendiquant pour lui un châtiment qui ne l'avait pas atteint, ferma son cabinet tout récemment ouvert et où l'on s'empressait déjà. Il mit ce temps à profit; son activité fut la même, quoique rien ne vint l'exciter et l'entretenir; pendant ce court interrègne, dix-sept volumes in-folio furent remplis par lui d'extraits empruntés au droit romain ou aux factum des jurisconsultes modernes. On comprend combien de semblables recherches durent ajouter de force aux connaissances qu'il possédait déjà, et on voit qu'il se trouvait véritablement armé de toutes

(1) « Ces Mémoires de Beaumarchais sont bien prodigieusement spirituels; je crois cependant qu'il faut encore plus d'esprit pour faire *Zaïre* et *Mérope*. » (Correspondance de Voltaire.)

Digitized by Google

pièces, et pour ainsi dire invincible, quand la lice se rouvrit devant lui.

Les clients ne lui manquèrent pas : il est peu d'affaires importantes de cette époque où son nom n'apparaisse tout d'abord ; les droits le mieux acquis, le plus solidement établis, semblaient ne pouvoir triompher qu'en s'appuyant sur son autorité ; on venait à lui comme au plus savant, mais en même temps comme au plus probe et au plus loyal. Les témoignages qu'il donnait chaque jour d'un désintéressement sans bornes, d'une délicatesse exquise, d'une générosité rare, répandus malgré lui dans le public, contribuaient à étendre sa réputation. Laissez-moi, Messieurs, en rappeler deux ici que je prends au hasard.

Un jour il reçoit pour prix de ses bons offices cinquante louis d'un de ses clients. Quelques instants après, la femme de ce dernier vient le trouver ; elle lui raconte en pleurant comment son mari, par reconnaissance, par ostentation peut-être, a donné tout ce qu'ils possèdent au monde en échange de ces conseils qui les ont protégés sans les enrichir, Férey s'irrite de ce manque de confiance ; il s'emporte, et la pauvre femme se retire tout effrayée. Le soir même elle recevait le double de la somme déposée entre les mains de Férey.

Une autre fois un des confrères du vénérable avocat, pressé par des circonstances impérieuses, s'adresse à lui pour obtenir un prêt important ; il avoue avec embarras qu'il ne s'est décidé à cette démarche qu'après quelques autres tentatives qui sont restées infructueuses. « C'est là votre tort », s'écrie vivement Férey, « il fallait commencer par moi. » Et il lui remet aussitôt une somme beaucoup plus considérable que celle dont il s'agissait. Plus tard, il la lui légua même par son testament.

C'est ainsi que Férey savait se servir d'une fortune

Digitized by Google

considérable. Resté célibataire, il en avait confié la direction à un de ses parents, dont la sage administration l'augmentait encore chaque jour. Sachant se contenter de peu, habitué à une vie simple, il employait en œuvres pieuses et toujours intelligentes ce qu'il ne consacrait pas à ses besoins ou à sa famille. Enfermé dans sa demeure, vivant d'une vie presque claustrale, il n'assistait même pas aux débats des procès sur lesquels il était appelé à donner une consultation. On sténographiait pour lui les plaidoiries des avocats si elles lui étaient nécessaires. « Il ne venait » guère au palais, comme l'a dit Pasquier de Mathieu » Chartier; mais le palais allait chez lui, car il était comme » l'oracle de la ville, à cause tant de son savoir, expérience » et long usage, que de sa prudhommie et intégrité de » sa vie (1). »

Je me le représente à cette époque, courbé et vieilli par le travail, mais dans toute la maturité de son esprit, recevant ceux qui venaient solliciter son appui. Je vois d'ici son cabinet d'études : pas de luxe, beaucoup de simplicité, un peu de désordre peut-être; des livres partout, comme au Neubourg. De sa part, un accueil grave, mais bienveillant; un silence profond pendant l'exposé des faits dont il s'agit, puis quelques questions brèves par lesquelles il se fait le juge inflexible de son client (2); un instant de réflexion, et enfin une réponse orale pleine de netteté, ou écrite et motivée en quelques lignes seulement. Si la question exige des recherches, il fixe un délai; au jour dit, le travail est prêt. Ces consultations sont ce qu'elles doivent être, des jugements rédigés d'avance, clairs et saisissants.

(1) Dialogue des advocats.

(2) ..... ipse dic causam tibi
Litemque durus arbiter præjudica.
(*Grotius, Epigram. de officio Advocati.*)

Digitized by Google

Au milieu de tout cela, les sentiments les plus élevés, la pensée constante qu'un mauvais arrangement vaut mieux que le meilleur des procès, une rare fermeté de convictions scientifiques ou morales, un mouvement d'exaltation parfois pour le grand et le beau, une réponse sèche au plaideur de mauvaise foi qui vient lui demander des armes contre le bon droit, un mot d'encouragement senti et venant du cœur à l'homme de bien que l'injustice accable, voilà Férey, Messieurs ! voilà cette profession d'avocat consultant qui séduisait nos pères à l'égal des plus éclatants triomphes de l'art oratoire, et à laquelle jadis on se consacrait d'avance dans toute la force de l'âge et du talent, loin de la subir comme une humiliante nécessité de la vieillesse.

Il serait curieux de rechercher comment cette forte génération d'avocats érudits a pu tout à coup s'éteindre et disparaître. A cette époque, Férey n'était pas seul : Doutremont, Lambon, Poirier, Tronchet, tenaient à côté de lui et comme lui un rang honorable au barreau, sans plaider jamais. L'Ordre des avocats se composait alors de deux classes distinctes : les avocats-orateurs d'une part, les avocats-consultants de l'autre. Aux premiers la vie militante, les émotions de l'audience, la puissance d'une libre parole, les applaudissements de la foule ; aux seconds le recueillement et la méditation, les conseils salutaires, la vie paisible et modeste du penseur. Les communications d'ailleurs étaient incessantes entre tous, et l'on pouvait regarder le jurisconsulte comme élaborant d'avance les moyens dont l'orateur devait s'emparer bientôt à son tour pour les revêtir du brillant coloris de son improvisation. Gerbier, le grand Gerbier, attaqué par un vigoureux adversaire, vint bien souvent reprendre des forces auprès de Tronchet, et chercher le secours de sa science profonde.

Digitized by Google

C'était comme un souvenir des *prudents* de l'antiquité. A Rome aussi, Varus et Scevola avaient une place à côté de Cicéron. Aujourd'hui, rien de semblable(1) : deux noms seulement (2), qui sont dans la pensée de tous, représentent à nos yeux l'ancien avocat consultant, et l'assimilation même n'est pas tout à fait exacte. Le savoir est aussi profond, les mœurs sont aussi pures ; mais le talent de ceux dont j'entends parler est loin d'avoir ce caractère spécial et restreint que j'ai signalé. Ils ne sont pas toujours restés éloignés du champ de bataille, ils ont eu aussi leurs journées guerrières, et nous avons gardé le souvenir de leurs triomphes !

Sans approfondir le mystère d'un changement aussi complet, ne peut-on pas dire que la simplification de nos lois, que l'influence toujours croissante de la jurisprudence sur les décisions judiciaires, ont dû rendre moins nécessaires ces lentes études auxquelles suffisait autrefois à peine une vie toute entière ? Il fut un moment, par un morcellement bizarre, où chaque coutume avait son représentant au barreau (3), où le droit féodal (4) et le droit canonique (5) avaient le leur, étrangers chacun, pour ainsi dire, aux questions qui sortaient de cette sphère de leurs travaux. Il semblait, comme on l'a dit, qu'on voulût appliquer à la science du droit les principes de la division du travail, que les sciences économiques naissantes propageaient alors. Tout cela a disparu avec une codification plus simple et des institutions plus régulières. Eh bien !

(1) « *Il n'y a plus à proprement parler de consultations.* » Dupin, dans son magnifique éloge de Pasquier. (Discours de rentrée de la Cour de cassation du 6 novembre 1843.)

(2) MM. Duvergier et de Vatimesnil.

(3) Des Linières, pour la Coutume de Normandie, etc.

(4) Henrion de Pansey.

(5) Piales.

Digitized by Google

une influence semblable s'est fait sentir sur cette division fondamentale si souvent rappelée, et, l'étude des lois devenant dans son ensemble abordable pour tous, l'orateur a pu les approfondir et préparer lui-même les éléments de ses plaidoiries. En même temps que la science se resserrait de la sorte dans de plus étroites limites, que les problèmes s'épuisaient par le travail même de chaque jour, l'habitude de la parole, grâce au spectacle des luttes parlementaires, grâce à la publicité des débats judiciaires, devenant aussi plus générale et s'étendant à son tour, le jurisconsulte a pu prendre part aux luttes dont il s'éloignait jadis, et tous deux se sont rencontrés un jour sur le même terrain, le jurisconsulte devenu orateur, l'orateur devenu jurisconsulte. Ainsi s'est effacée, si je ne me trompe, cette classification dont il ne reste plus de traces. Faudra-t-il la relever quelque jour ? Je ne le pense pas. Certaines branches du droit pourront bien garder leurs interprètes privilégiés : les questions commerciales ou industrielles, par exemple, auxquelles la civilisation moderne fait une large place. Mais tout est changé, et les tendances si rigoureusement exclusives du passé ne revivront pas.

J'en ai dit assez, Messieurs, sur ce point; j'ai voulu montrer seulement comment l'intérêt qui s'attache au nom de Férey s'accroît de la curiosité qu'éveillent ces souvenirs qui tiennent à l'histoire de toute une famille de légistes disparue, dont on peut le regarder lui-même à bon droit comme le représentant le plus noble et le plus élevé.

Cependant le moment était venu où le parlement allait être de nouveau renversé, et cette fois pour ne plus se relever. Depuis son rétablissement, son autorité n'avait fait que s'accroître et il avait puisé en quelque sorte de nouvelles forces dans sa première défaite (1). Rappeler les

(1) » Leur orgueil devait être infiniment accru d'un rétablissement

Digitized by Google

anciens magistrats exilés, comme le fit M. de Maurepas, ce n'était pas seulement rétablir l'ancien état de choses, c'était consacrer humblement la légitimité de ces prétentions que l'on avait voulu briser ; en politique, sans changer de position, on avance par cela seul que l'ennemi recule. Les vieux parlementaires que l'on avait chassés, forts de cette solennelle réparation qui inaugurait un règne nouveau, et du respect qu'inspiraient les sacrifices qu'ils avaient su faire à leurs convictions, revinrent s'asseoir sur les fleurs de lis, plus puissants et plus redoutables que jamais (1); mais ils devaient périr par l'excès même de leurs forces. C'était aux lieu et place des états généraux qu'ils agissaient; c'était derrière ce nom consacré, et qui n'était plus qu'un souvenir, qu'ils s'abritaient, et quand on les vit impuissants à calmer les souffrances de cette société qui se mourait de vieillesse, on demanda de toutes parts la convocation régulière des anciens états, dans laquelle chacun plaça bientôt son espérance. Elle fut

sans conditions, qui semblait proclamer que la chose publique ne pouvait se passer d'eux. » (Mirabeau, lettres écrites par un ancien magistrat.)

» Le retour des parlements, en 1774, exigeait des années de méditation, des réflexions, des négociations secrètes et préliminaires.... M. de Choiseul a dit : Maupeou a versé la charrette à gauche, Hue (de Miroménil) l'a versée à droite, et M. de Choiseul avait raison. On détruit mal, on a mal rétabli. » (Mirabeau, Mémoire du duc d'Aiguillon.)

(1) On sait que le gouvernement, effrayé de leurs exigences toujours croissantes, et des violences de cette opposition qui s'attaquait maintenant aux réformes comme autrefois aux abus, demanda à Mirabeau le secours de sa plume pour combattre les parlements, et on se rappelle la noble réponse de celui-ci à M. de Montmorin : « Je ne ferai jamais la guerre aux parlements qu'en présence de la nation ; là, et seulement là, ils peuvent, ils doivent être réduits à leur caractère de simples ministres de la justice. »

Digitized by Google

décidée, et de ce jour il n'y eut plus de parlement : il venait d'être tout entier absorbé par le pouvoir nouveau qui surgissait à côté de lui.

L'ordre des avocats ne devait pas lui survivre ; cette fois on ne lui laissa pas le temps de s'associer spontanément à son sort. Il fut frappé directement lui-même. Le décret du 2 septembre 1790 décida implicitement sa suppression. Après avoir réglé le costume des membres des nouveaux corps judiciaires, l'article 10 établit « Que les hommes de loi ci-devant appelés avocats, ne devant former ni ordre ni corporation, n'auront aucun costume particulier dans leurs fonctions. » C'en était donc fait, Messieurs, de cette association *aussi ancienne que la magistrature, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice* (1). On l'avait dépouillée de son caractère, on lui avait arraché ses insignes, on lui enlevait jusqu'à son nom, et le décret du 14 décembre 1790, complétant l'œuvre ébauchée, consacra bientôt le titre nouveau de *Défenseur officieux*, et ouvrit à tous, sans garantie, sans responsabilité, l'accès du barreau.

Comment l'Assemblée constituante se décida-t-elle à prendre une résolution de cette nature ? Comment un semblable projet put-il se réaliser sans murmures et sans protestations ? Parmi les élus de la nation, n'avions-nous pas de glorieux représentants ? Camus ; Thouret qui présidait à ce moment l'Assemblée ; Bigot de Préameneu, Samson, l'ancien bâtonnier, Tronchet, son successeur, Chapelier, Target, de Sèze, Vergniaud, Treilhard, Merlin, étaient-ils donc sans force et sans voix ? Ce sont là des questions qui se présentent tout d'abord à l'esprit, et qu'il est facile de résoudre. Pour les hommes étrangers au barreau, ignorants de ses instincts et de ses tendances,

(1) Discours de d'Aguesseau à l'ouverture des audiences, en 1698.

Digitized by Google

il y avait dans le souvenir de cette communauté d'intérêts, qui l'avait presque toujours associé aux destinées de l'ancienne magistrature, la justification du projet de le supprimer comme elle. On oubliait que le dévoûment de nos ancêtres aux institutions qui venaient de disparaître avait toujours été plein d'indépendance et de fierté; on oubliait le caractère libéral de notre constitution et l'admirable intelligence de notre organisation, *cette liberté dans la discipline, cette égalité dans la hiérarchie, cette individualité dans l'unité*, dont naguère un de nos dignes chefs signalait la puissance merveilleuse en traçant le tableau des droits et des devoirs de notre profession (1).

Quant aux avocats influents de cette époque, des considérations plus élevées, mais aussi mal fondées, les déterminèrent à accepter l'anéantissement de leur ordre. Par exaltation et par dévoûment pour sa gloire même, ils refusèrent d'être attachés à ces nombreux tribunaux, resserrés dans leur juridiction, qu'une organisation judiciaire nouvelle substituait aux Cours souveraines où ils avaient exercé toutes leurs prérogatives; et dans la crainte qu'un semblable fractionnement, en multipliant à l'infini les avocats, ne leur enlevât une partie de leur considération et de leur autorité, répudiant d'avance des successeurs indignes d'eux, par respect pour le passé, ils sacrifièrent l'avenir !

N'était-ce pas aller trop loin, Messieurs ? Accepter, comme on le proposait, auprès des tribunaux de nouvelle création, les mêmes droits dont le barreau avait joui devant le Parlement, était-ce donc abdiquer toute influence? Non sans doute; Berryer père, Bellart et Bonnet,

(1) Me Marie, Discours d'ouverture des conférences de l'Ordre des avocats, le 4 décembre 1841.

Digitized by Google

l'ont bien montré par leurs efforts isolés, mais persévérants. C'était, on peut le dire, céder à une mauvaise inspiration que substituer ainsi tout à coup à une discipline protectrice une indépendance dissolvante. Je le répète, un noble sentiment inspira seul cette pensée. Il y avait là comme un souvenir de l'abnégation généreuse, de l'enthousiasme irréfléchi de la nuit du 4 août ; mais les conséquences de cette décision furent fatales, et chaque jour on put le sentir davantage. Les avocats distingués se retirèrent presque tous à l'écart ; des hommes sans instruction et quelquefois sans moralité les remplacèrent, et ainsi disparut soudain, avec tout contrôle de l'administration judiciaire, cette force d'association qui eût pu servir d'obstacle à tant de désordres.

Quoi qu'il en soit, au milieu du bouleversement général, Férey se trouva donc une seconde fois arrêté dans sa marche. Pour quelle cause furent alors ses vœux ? Je ne sais ; mais, homme d'études avant tout, et d'études exclusives, en dehors du monde historique et politique, étranger à tout esprit de parti, ennemi de toute exagération, il accueillit sans doute avec transport les premières victoires de la liberté et pleura sur ses excès. Comme en 1771, il accepta d'ailleurs avec dignité sa situation, et il sut en faire sortir pour lui un nouveau titre de gloire. Pendant que la plupart des avocats dispersés songeaient à s'élancer dans d'autres carrières, alors que la nation, selon l'expression hardie de Richter, marchait vers sa terre promise à travers une mer de sang, dans ces jours de désastres où l'intervention des *défenseurs officieux* eux-mêmes fut écartée, Férey, soutenu par cet amour ardent de sa profession qui est un des traits distinctifs de son caractère, appelant à lui quelques-uns de ses confrères, les soutenant par l'ardeur de ses propres convictions, se

Digitized by Google

faisait le chef volontaire d'un barreau nouveau, rassemblait autour de lui tous les jeunes lévites chassés du temple, et leur communiquait ces enseignements élevés et traditionnels qui leur avaient été ravis tout à coup. Le cabinet de Férey fut véritablement, à cette époque, le point de ralliement et le centre de l'Ordre détruit. Ce fut l'arche sainte où restèrent déposés les souvenirs de la discipline, de l'éloquence et du savoir de l'ancien barreau. Tous ces éléments précieux de notre organisation, tous ces principes de notre constitution, qui, sans être écrits, n'en étaient pas moins connus et observés (1), toutes ces règles sorties des nobles inspirations de nos prédécesseurs (2), Férey les conserva purs et sans tache et les transmit aux représentants d'une génération nouvelle, aidé de Delacroix-Frainville, de Delamalle, de Bellart, de Bonnet, de Gayral, de tous ceux enfin que notre histoire désigne sous le nom d'*avocats du Marais*. Dans des réunions fréquemment renouvelées, pendant que l'orage grondait au dehors, de jeunes avocats venaient recueillir, au sein même de sa demeure, de salutaires leçons où les préceptes de la plus saine morale s'alliaient aux conseils de la science la plus profonde. Pas un seul de ces maîtres généreux ne se découragea un instant, et pas un ne renonça à la noble mission qu'ils s'étaient imposée. Une espérance que rien ne pouvait détruire les soutenait; apôtres fervents et dévoués, sur le seuil même du sépulcre ils attendaient la résurrection !

Honneur, Messieurs, à cette petite phalange ! honneur surtout à celui qui en fut le chef ! honneur à ceux

(1) Il n'est pas besoin d'avoir des statuts écrits lorsqu'on fait profession de ne suivre d'autres lois que les principes innés de l'honneur. Camus, Lettre 1re.

(2) V. Les *Règles de la profession d'avocat*, par M. Mollot.

Digitized by Google

qui conservèrent toujours éclatant, à l'abri de la tourmente révolutionnaire, qui l'agita sans parvenir à l'éteindre, ce flambeau sacré qu'ils avaient reçu des mains de leurs devanciers, et qu'ils voulaient remettre à leur tour dans celles de leurs successeurs ! Ce leur sera une gloire éternelle d'avoir gardé, à travers les épreuves douloureuses par lesquelles ils passèrent, leur foi en des jours meilleurs, et d'avoir sauvé pour l'avenir ce dépôt précieux perdu sous les décombres !

Le rôle joué par Férey dans ces circonstances est digne, à coup sûr, de toute notre admiration, et l'on ne peut trop s'étonner que son premier panégyriste ait complètement passé sous silence cette époque importante de sa vie.

Malheureusement il ne devait pas lui être donné de jouir du prix de ses efforts. Le calme s'était rétabli, une société nouvelle se reconstituait enfin, soutenue par une main puissante, et l'homme de génie qui s'imposait à la nation avait compris bien vite que c'était dans les institutions judiciaires qu'il fallait chercher le principe nécessaire de toute organisation, et que le rétablissement de l'Ordre des avocats se liait intimement à cette œuvre régénératrice ; mais il avait mieux saisi que l'Assemblée constituante le caractère d'indépendance qu'une semblable association portait en elle; il semblait deviner cet esprit de résistance qui devait laisser tant de lacunes parmi les signatures de l'adresse de 1804. Inquiet et comme partagé entre ses instincts réorganisateurs et ses préoccupations despotiques, il ne céda que peu à peu, lentement, aux vœux qui s'élevaient de toutes parts pour le rétablissement du barreau ; et quand il eut lieu, Férey n'était plus là.

Le 2 nivôse an XII, un décret rétablit le costume des *gens de loi*, car le nom d'avocat n'apparaît pas encore.

Digitized by Google

Puis la loi du 22 ventôse de la même année sur les écoles de droit, en relevant le titre lui-même, établit quelques dispositions organiques sur la profession, et promit un règlement définitif qui ne fut rendu qu'après la mort de Férey. Pendant cette période de temps, le barreau se disciplina lui-même; on convint de n'admettre à communication que ceux qui en seraient jugés dignes et qui se conformeraient aux anciens statuts (1). Les avocats du Marais conduisirent ainsi jusqu'à son dernier terme l'œuvre qu'ils avaient entreprise. Nous verrons tout à l'heure comment Férey, à ses derniers instants, s'y associa encore autant qu'il était en lui.

A ce moment deux distinctions précieuses lui furent accordées. Je l'ai dit, sa réputation était grande; son nom, au milieu même des travaux du Code civil, avait été souvent prononcé, et s'il refusa toujours, par modestie et par goût pour la solitude, d'y prendre une part directe, il communiqua du moins ses utiles observations à Tronchet, et il fut ainsi législateur du fond de sa retraite. Tout concourait donc à attirer sur lui l'attention des hommes placés à la tête du gouvernement. Aussi, un décret qui se rattachait à la loi du 22 ventôse ayant organisé pour les écoles de droit un *conseil de discipline et d'enseignement composé de magistrats et de jurisconsultes*, Férey fut choisi un des premiers. Par un rapprochement curieux, au moment même où je parle, le petit-neveu de Férey (2), le digne héritier de son nom, qui joint à l'élévation de caractère et à l'érudition de son oncle cette vigueur et cet éclat d'expression qui font la haute éloquence, est appelé à s'asseoir parmi les juges du concours qui va s'ouvrir devant la Faculté de droit de

(1) Mémoires de Berryer père.

(2) M. Férey, conseiller à la Cour royale de Paris.

Digitized by Google

Paris. Là, comme parmi nous, il trouvera pour la mémoire de Nicolas Férey une admiration vive et un respect profond.

Cette première faveur fut suivie d'une autre; bientôt Férey fut décoré de l'ordre impérial de la légion d'honneur, et c'est ici le lieu de rappeler que parmi tant d'avocats célèbres de cette époque il le reçut seul sous l'empire. N'exagérons rien : la cause véritable de cette préférence est peut-être dans la nature même de ses travaux et de ses études, qui ne pouvaient porter ombrage au pouvoir d'alors. Celui qui venait d'écarter Berryer père du tribunat, et Bellart du corps législatif; celui qui disait si crûment plus tard *qu'il voulait qu'on pût couper la langue d'un avocat qui s'en sert contre le gouvernement*, n'accepta Férey comme membre de la légion d'honneur qu'à titre de jurisconsulte et de conseiller des écoles de droit. Ce n'est pas le barreau qu'il voulut honorer en lui. L'avocat, que soutenait l'archi-chancelier, passa en quelque sorte par contrebande et déguisé sous cette qualification nouvelle. Un avocat qui ne parle pas, ce n'était pas un avocat pour l'empereur; et voilà comment Férey fut nommé !... A coup sûr, la proposition d'accorder un semblable titre au défenseur de Moreau ou à celui de Madame Sainte-Désirée n'eût réussi d'aucune manière, et elle n'eût pas même été hasardée. Tous les confrères de Férey applaudirent, du reste, à un choix que ses longs travaux et que l'espèce de magistrature patriarcale qu'il avait si dignement exercée pendant la révolution justifiaient assurément bien en lui-même.

Ces honneurs marquent les derniers jours de la longue existence de Férey. La mort vint le frapper le 5 juillet 1807, dans sa 72e année. Depuis longtemps déjà il était en proie à une de ces maladies qui ne pardonnent pas. Ses

Digitized by Google

souffrances augmentaient chaque jour. Il avait compris quel devait en être le terme, et il le voyait approcher avec sérénité. Qu'avait-il à craindre en effet ? A ce moment où la pensée se dégage des liens terrestres qui l'enchaînent, et, libre de toute préoccupation d'orgueil ou d'humilité, s'élève, pour ainsi dire, par avance, jusqu'à l'impartialité du souverain juge, ne devait-il pas enfin commencer à avoir conscience de lui-même ? Et s'il se reportait vers l'existence nouvelle qui l'attendait, ses convictions religieuses ne lui apprenaient-elles pas quelle récompense lui était réservée ? Oh ! sans doute ce fut là ce qui fit sa force et sa résignation. Tranquille sur le passé, tranquille sur l'avenir, on peut partir alors. Aussi, quand les avant-coureurs de la mort vinrent l'avertir, il ne changea rien à sa manière de vivre : à toute heure, il avait toujours été prêt à paraître devant Dieu. Dominant les vives douleurs qu'il ressentait, il refusa d'abandonner ses travaux. Peu d'instants même avant sa fin, il signa quelques consultations qu'on lui présentait : *Il est toujours temps*, disait-il, *de faire encore quelque bien*. Puis il fit appeler ses parents, ses amis, leur serra la main, et s'éteignit en recommandant l'accomplissement de ses dernières volontés.

Pour nous, Messieurs, la vie de Férey ne s'arrête pas ici : au delà même du tombeau, il a servi cette profession qu'il avait honorée. Dans ses dernières années, il rappelait souvent avec regret ces conférences, que la Révolution avait détruites, où les jeunes avocats, rassemblés dans l'enceinte de la bibliothèque de l'Ordre, venaient s'exercer, en combattant pour des intérêts imaginaires, à soutenir un jour le fardeau d'une discussion sérieuse. Ce point de ralliement qu'offraient autrefois les vieilles salles de l'archevêché n'existait plus; les livres qui les garnissaient avaient été perdus ou dispersés; Férey résolut de

Digitized by Google

les remplacer, et de créer ainsi un centre de réunions nouvelles : par son testament, il légua à l'Ordre des avocats, *sous quelque nom que Sa Majesté l'empereur et roi jugeât à propos de le rétablir*, sa bibliothèque, et une somme importante destinée à l'accroître et à l'entretenir. « Le legs que je viens de faire, écrivait-il, n'est » qu'une faible marque de la reconnaissance dont je suis » pénétré pour les bontés et l'attachement que mes chers » confrères n'ont cessé de me témoigner dans tous les » temps, et que l'acquit d'une dette sacrée de ma part » envers un Ordre auquel, à l'aide d'un travail assidu de » plus de cinquante ans, et toujours borné au cercle des » connaissances requises pour ma profession, faute de » santé et de dispositions naturelles, j'ai été redevable de » l'estime dont ceux même dont je n'ai pas eu l'avantage de » partager la confiance ont bien voulu m'honorer, et qui, » sur le rapport des personnes distinguées par les grandes » places auxquelles leur mérite et leurs lumières les ont » appelées auprès du monarque, a porté en outre Sa » Majesté l'empereur et roi à donner à l'Ordre des avocats, » dans l'un de ses plus anciens membres, une décoration » pour laquelle la plupart de mes confrères m'étaient pré- » férables. »

Ces dispositions, Messieurs, si touchantes dans leur expression, eurent d'autres conséquences encore que celles qu'elles semblaient renfermer en elles-mêmes. La pensée constante du mourant avait été le rétablissement définitif de l'Ordre des avocats : Bellart, chargé d'exprimer la reconnaissance du barreau pour la générosité de Férey, releva ce vœu sacré, et, le plaçant sous le patronage de Cambacérès, au nom même des vertus de celui que la mort venait d'atteindre, il en demanda l'accomplissement.

Quelques mois après, le décret du 14 décembre 1810

Digitized by Google

reconstitua le barreau. Sans doute ce décret était impuissant encore à satisfaire de légitimes prétentions, et on devait sentir bientôt la nécessité de le modifier par des dispositions nouvelles qui n'ont pas encore atteint elles-mêmes leur perfection; mais c'était un grand pas que celui qui venait d'être fait; c'était là une amélioration véritable, et il est permis de croire que Férey, en la provoquant, en hâta la réalisation.

Ainsi se releva l'Ordre des avocats, et ainsi fut fondée notre nouvelle bibliothèque, asile ouvert à nos jeunes efforts, aux recherches laborieuses de celui qui va combattre, aux communications de l'indigent avec celui dont il implore l'appui, et à ces causeries où l'esprit se repose et où s'entretient une heureuse fraternité ! Nous n'oublierons pas à qui nous devons ces bienfaits, et ce ne sera jamais qu'avec l'émotion d'une respectueuse reconnaissance que nous parcourrons à notre tour ces écrits de nos vieux jurisconsultes que souleva si souvent la main de Férey, et que nous y contemplerons parfois la trace à demi effacée de ses propres observations.

J'ai fini, Messieurs; vous connaissez maintenant tout entier l'homme excellent dont vos indulgents suffrages m'ont confié l'honneur de vous entretenir aujourd'hui. Vous le voyez, on doit lui réservar une place à part dans nos annales. Ce n'est pas un orateur : il admira ceux qui s'élançaient à côté de lui parmi les luttes de la parole, sans pouvoir songer à les imiter jamais; ce n'est pas un savant original : il n'a point laissé, dans la science à laquelle il s'est donné sans réserve, un de ces sillons lumineux dont on aime à suivre la trace éclatante, et nous ne lui devons aucun de ces grands principes qui fécondent ; ce n'est pas un écrivain : le style n'a jamais été pour lui que la forme indifférente de la pensée ; mais c'est un homme de pratique

Digitized by Google

et d'application, un légiste aux connaissances étendues, un conseiller sûr, un avocat dévoué aux intérêts de son ordre et c'est avant tout un homme de bien.

Il a vécu comme vivait Cochin, comme vivait Pothier; ses croyances religieuses, rien n'a pu les ébranler: ses mœurs austères, rien ne les a altérées. Il est resté sans ambition au milieu des séductions d'un gouvernement qui ne refusait rien au savoir; généreux, indulgent pour autrui, il a été ferme et digne dans l'adversité, modeste et bienveillant au temps de ses succès; comme jurisconsulte, il a cherché à se servir du droit bien plus qu'à en comprendre le sens philosophique. Ainsi qu'on l'a dit de Merlin, il a appris pour appliquer, il a su pour agir (1). Son influence a été grande sur la jurisprudence des trois époques qu'il a successivement traversées, et ses décisions ont pénétré jusque dans nos lois; enfin il a exercé sur ses jeunes confrères, dans un temps difficile, un patronage honorable, qui ne s'est pas terminé avec sa vie.

Erudition, vertu, amour de sa profession, tel est le triple aspect sous lequel Férey se montre à nous; on pourra donc trouver une vie plus éclatante, mais on n'en pourra trouver une plus pure ni mieux remplie que celle du dernier des avocats consultants (2).

(1) Mignet, *Notice historique sur Merlin.*

(2) N'oublions pas de mentionner ici les témoignages de reconnaissance donnés à la mémoire de Férey par un de ses disciples, qui rédigea sous ses auspices sa première consultation; Dupin, dans son éloge de Pasquier, l'appelle son *docte patron.* Il avait déjà dit ailleurs: « Férey, Poirier, Delacroix-Frainville, qui tour à tour fûtes mes guides et que j'aurais voulu prendre pour modèles... » (Ouverture des conférences de la Bibliothèque des Avocats, le 1er décembre 1829), et dans un dialogue piquant dont la date remonte plus loin encore, mettant en présence Férey, Poirier et Tronchet, il les avait montrés applaudissant chez les morts au rétablissement de l'ordre et aux triomphes de leurs successeurs.

Digitized by Google

QUELQUES MOTS

Sur M. REVER,

A L'OCCASION DU SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ A CONTEVILLE ;

Par M. Sainte-Beuve,

Membre de la Société.

Le 15 novembre 1843 a eu lieu, dans l'église de Conteville, arrondissement de Pont-Audemer, une pieuse cérémonie. Un service solennel y a été célébré en mémoire de Marie-François-Gilles REVER DE BEAUVEZ, qui fut successivement curé de cette paroisse, député à l'assemblée provinciale, puis à l'assemblée législative, et l'un des administrateurs de notre département, créa la Bibliothèque publique d'Evreux et l'Ecole centrale de l'Eure, et contribua activement à fonder la Société d'Agriculture, qu'il présida le premier. Il y a quinze ans que notre pays a perdu cet homme de vertu et de science, dont toute la vie a été une série d'œuvres utiles et de services rendus à ses semblables, et qui a voulu, par son testament, continuer d'être leur bienfaiteur, même au-delà du tombeau.

M. Rever, né à Dol, près de St-Malo, le 8 avril 1753 (1), était, lors de la Révolution, curé de Conteville, qu'il est

(1) Il était fils de « noble M^e » Alain Julien Rever, avocat au Parlement de Rennes, directeur des économats de l'évêché de Dol, et de Jacquemine-Scholastique Blanchard. Outre une sœur germaine, M. Rever avait deux frères nés d'un premier mariage de son père; l'un, qui avait succédé aux charges de celui-ci, et qui émigra pendant la Révolution, s'appelait Julien-Bernardin, sieur de la Patinière; l'autre, Bonaventure, sieur d'Hermont.

Digitized by Google

revenu habiter pendant les dernières années de sa vie, et où il est mort le 12 novembre 1828.

C'est grâce à l'une des nombreuses singularités qui caractérisaient les divisions anciennes de la France, que le département de l'Eure est devenu la patrie adoptive de cet enfant de la Bretagne. Conteville (1), situé à l'embouchure de la Seine, au-dessous de Quillebeuf, et trois autres communes voisines, bien qu'enclavées dans l'ancien territoire des diocèses de Lisieux et de Rouen, dépendaient autrefois, par *exemption*, de l'évêché-comté de Dol, en vertu de donations faites par Childebert à un évêque breton, saint Samson, qui a laissé son nom à l'une de ces communes. C'est ainsi que M. Rever, après avoir professé la philosophie à Angers et à Dol, devint curé de la paroisse à laquelle il a été si fidèle (2).

Quand la Révolution éclata, il était entouré de l'affection de ses paroissiens, et, de son côté, il a toujours conservé une tendresse particulière pour cette famille que l'Eglise lui avait donnée. Ses testaments offrent des preuves touchantes de cette réciprocité de sentiments. Après avoir, par celui du 15 décembre 1819, donné à la commune de Conteville l'ancien presbytère qu'il avait acheté : « Je lui offre » ce legs » dit-il « en reconnaissance de l'affection qu'un » très-grand nombre d'habitants me témoignèrent tandis » j'étais en prison (3), des offres de service qu'ils me » firent, et du dévoûment dont ils me donnèrent l'assu-

(1) Jadis chef-lieu d'un comté qui appartint à Herlouin, fils du fondateur de l'abbaye du Bec, et mari de Harlette, mère de Guillaume-le-Conquérant. Il fonda lui-même l'abbaye de Grestain, près Conteville.

(2) Il prit possession de cette cure le 10 août 1784. Il était précédemment curé de Saint-Samson, où il avait été installé le 19 novembre 1783.

(3) Pendant la terreur.

Digitized by Google

QUELQUES MOTS

Sur M. REVER,

A L'OCCASION DU SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ A CONTEVILLE;

Par M. Sainte-Beuve,

Membre de la Société.

Le 15 novembre 1843 a eu lieu, dans l'église de Conteville, arrondissement de Pont-Audemer, une pieuse cérémonie. Un service solennel y a été célébré en mémoire de Marie-François-Gilles REVER DE BEAUVEZ, qui fut successivement curé de cette paroisse, député à l'assemblée provinciale, puis à l'assemblée législative, et l'un des administrateurs de notre département, créa la Bibliothèque publique d'Evreux et l'Ecole centrale de l'Eure, et contribua activement à fonder la Société d'Agriculture, qu'il présida le premier. Il y a quinze ans que notre pays a perdu cet homme de vertu et de science, dont toute la vie a été une série d'œuvres utiles et de services rendus à ses semblables, et qui a voulu, par son testament, continuer d'être leur bienfaiteur, même au-delà du tombeau.

M. Rever, né à Dol, près de St-Malo, le 8 avril 1753 (1), était, lors de la Révolution, curé de Conteville, qu'il est

(1) Il était fils de « noble Me » Alain Julien Rever, avocat au Parlement de Rennes, directeur des économats de l'évêché de Dol, et de Jacquemine-Scholastique Blanchard. Outre une sœur germaine, M. Rever avait deux frères nés d'un premier mariage de son père; l'un, qui avait succédé aux charges de celui-ci, et qui émigra pendant la Révolution, s'appelait Julien-Bernardin, sieur de la Patinière; l'autre, Bonaventure, sieur d'Hermont.

Digitized by Google

revenu habiter pendant les dernières années de sa vie, et où il est mort le 12 novembre 1828.

C'est grâce à l'une des nombreuses singularités qui caractérisaient les divisions anciennes de la France, que le département de l'Eure est devenu la patrie adoptive de cet enfant de la Bretagne. Conteville (1), situé à l'embouchure de la Seine, au-dessous de Quillebeuf, et trois autres communes voisines, bien qu'enclavées dans l'ancien territoire des diocèses de Lisieux et de Rouen, dépendaient autrefois, par *exemption*, de l'évêché-comté de Dol, en vertu de donations faites par Childebert à un évêque breton, saint Samson, qui a laissé son nom à l'une de ces communes. C'est ainsi que M. Rever, après avoir professé la philosophie à Angers et à Dol, devint curé de la paroisse à laquelle il a été si fidèle (2).

Quand la Révolution éclata, il était entouré de l'affection de ses paroissiens, et, de son côté, il a toujours conservé une tendresse particulière pour cette famille que l'Eglise lui avait donnée. Ses testaments offrent des preuves touchantes de cette réciprocité de sentiments. Après avoir, par celui du 15 décembre 1819, donné à la commune de Conteville l'ancien presbytère qu'il avait acheté : « Je lui offre » ce legs » dit-il « en reconnaissance de l'affection qu'un » très-grand nombre d'habitants me témoignèrent tandis » j'étais en prison (3), des offres de service qu'ils me » firent, et du dévoûment dont ils me donnèrent l'assu-

(1) Jadis chef-lieu d'un comté qui appartint à Herlouin, fils du fondateur de l'abbaye du Bec, et mari de Harlette, mère de Guillaume-le-Conquérant. Il fonda lui-même l'abbaye de Grestain, près Conteville.

(2) Il prit possession de cette cure le 10 août 1784. Il était précédemment curé de Saint-Samson, où il avait été installé le 19 novembre 1783.

(3) Pendant la terreur.

Digitized by Google

» rance, par le désir qu'ils avaient d'obtenir ma liberté. » Quoique, depuis ce temps, j'aie souvent été pauvre, je » n'ai pu prendre sur moi de tirer de ce local un autre » parti que celui qui m'était inspiré par la gratitude. J'en » ai consigné la garantie entre les mains de M. le maire. » Je ratifie aujourd'hui ces dispositions avec grand plai- » sir. » Il revient encore, dans son testament de 1826, qui contient un legs universel au profit des habitants de Conteville, sur le souvenir qu'il avait gardé *du temps où il exerçait parmi eux les saintes fonctions de curé.*

Aussi ne s'étonne-t-on pas du choix qu'il fit de ce lieu qui lui était si cher, pour y diriger, pendant les vacances de l'an VIII, les élèves de l'Ecole centrale, et y établir le quartier-général de cette petite expédition scientifique dont il avait déposé l'ingénieuse idée dans le règlement du pensionnat. La plus grande partie de la route se fit à pied, et, comme dans les *vrais voyages*, on couchait sous une tente qu'une voiture transportait pendant le jour, avec les instruments d'observation. Brionne, la vallée de la Risle, Pont-Audemer, Honfleur, le Hâvre même, furent parcourus : on visita les manufactures, on herborisa, on dessina les sites, on leva des plans : histoire naturelle, astronomie, antiquités, tout fut étudié en plein air : on rapporta *des collections*, et celui qui avait été l'âme de cette instructive promenade en écrivit le récit dans un ouvrage anonyme, en homme qui aime et comprend la nature et la jeunesse. Les félicitations les plus honorables lui furent adressées dans cette occasion.

Notre intention n'est pas de retracer ici la vie et les travaux de cet homme si remarquable par ses lumières, par son zèle infatigable pour le bien du pays, et par son désintéressement. D'ailleurs, nous l'avouons, des documents détaillés et exacts nous manqueraient pour une notice

Digitized by Google

digne du sujet. Il en existe une, nous a-t-on dit, due à la plume de M. Fresnel, un des amis de M. Rever; mais il paraît qu'elle n'a pas toute l'étendue désirable.

On peut juger, bien qu'imparfaitement, des services que M. Rever a rendus, par l'énumération que nous avons faite des fonctions dont il fut revêtu (1), et des établissements qui lui durent, soit leur existence même, soit une salutaire direction. Ses principaux ouvrages sont, outre le *Voyage* dont nous avons parlé, le *Mémoire sur les Ruines du Vieil-Evreux*, auquel l'Institut, dont l'auteur était membre correspondant (2), décerna une médaille d'or; un *Mémoire sur les Ruines de Lillebonne;* une *Description de la Statue fruste en bronze doré* trouvée au même endroit, et une *Discussion sur l'antiquité de la découverte et de l'usage du Platine.* Plusieurs autres mémoires, d'une étendue moindre, sur divers points d'histoire naturelle ou d'archéologie, ont été publiés par lui dans ce *Recueil*, dans les mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, dans le *Lycée Ar-*

(1) Il s'en fallut de quelques voix qu'il ne fût élu, en 1791, évêque du département. (V. tom. 1er de ce *Recueil* [2e série] p. 360.)

(2) Il fut nommé, le 13 janvier 1815, par la Classe d'histoire et de littérature ancienne (aujourd'hui Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres). Il avait déjà été présenté en 1814, et, le 3 septembre de cette année, M. Quatremère de Quincy lui écrivait : « Il s'en est » fallu de très-peu que vous n'ayez été nommé : je crois que vous l'a- » vez manqué de deux voix; mais vous avez été en ballottage avec » M. Gillies, *et les circonstances politiques ont pu faire pencher* » *en faveur de l'étranger.* »

Entre autres compagnies savantes, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, la Société Linnéenne du Calvados, celle d'Agriculture et de Commerce de Caen, celles des Antiquaires de France et de Normandie, celle de Nantes, la nôtre enfin, se sont honorées de le compter parmi leurs membres.

Digitized by Google

» rance, par le désir qu'ils avaient d'obtenir ma liberté. » Quoique, depuis ce temps, j'aie souvent été pauvre, je » n'ai pu prendre sur moi de tirer de ce local un autre » parti que celui qui m'était inspiré par la gratitude. J'en » ai consigné la garantie entre les mains de M. le maire. » Je ratifie aujourd'hui ces dispositions avec grand plai- » sir. » Il revient encore, dans son testament de 1826, qui contient un legs universel au profit des habitants de Conteville, sur le souvenir qu'il avait gardé *du temps où il exerçait parmi eux les saintes fonctions de curé.*

Aussi ne s'étonne-t-on pas du choix qu'il fit de ce lieu qui lui était si cher, pour y diriger, pendant les vacances de l'an VIII, les élèves de l'Ecole centrale, et y établir le quartier-général de cette petite expédition scientifique dont il avait déposé l'ingénieuse idée dans le règlement du pensionnat. La plus grande partie de la route se fit à pied, et, comme dans les *vrais voyages*, on couchait sous une tente qu'une voiture transportait pendant le jour, avec les instruments d'observation. Brionne, la vallée de la Risle, Pont-Audemer, Honfleur, le Hâvre même, furent parcourus : on visita les manufactures, on herborisa, on dessina les sites, on leva des plans : histoire naturelle, astronomie, antiquités, tout fut étudié en plein air : on rapporta *des collections*, et celui qui avait été l'âme de cette instructive promenade en écrivit le récit dans un ouvrage anonyme, en homme qui aime et comprend la nature et la jeunesse. Les félicitations les plus honorables lui furent adressées dans cette occasion.

Notre intention n'est pas de retracer ici la vie et les travaux de cet homme si remarquable par ses lumières, par son zèle infatigable pour le bien du pays, et par son désintéressement. D'ailleurs, nous l'avouons, des documents détaillés et exacts nous manqueraient pour une notice

Digitized by Google

digne du sujet. Il en existe une, nous a-t-on dit, due à la plume de M. Fresnel, un des amis de M. Rever; mais il paraît qu'elle n'a pas toute l'étendue désirable.

On peut juger, bien qu'imparfaitement, des services que M. Rever a rendus, par l'énumération que nous avons faite des fonctions dont il fut revêtu (1), et des établissements qui lui durent, soit leur existence même, soit une salutaire direction. Ses principaux ouvrages sont, outre le *Voyage* dont nous avons parlé, le *Mémoire sur les Ruines du Vieil-Evreux*, auquel l'Institut, dont l'auteur était membre correspondant (2), décerna une médaille d'or; un *Mémoire sur les Ruines de Lillebonne;* une *Description de la Statue fruste en bronze doré* trouvée au même endroit, et une *Discussion sur l'antiquité de la découverte et de l'usage du Platine.* Plusieurs autres mémoires, d'une étendue moindre, sur divers points d'histoire naturelle ou d'archéologie, ont été publiés par lui dans ce *Recueil,* dans les mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, dans le *Lycée Ar-*

(1) Il s'en fallut de quelques voix qu'il ne fût élu, en 1791, évêque du département. (V. tom. 1er de ce *Recueil* [2e série] p. 360.)

(2) Il fut nommé, le 13 janvier 1815, par la Classe d'histoire et de littérature ancienne (aujourd'hui Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres). Il avait déjà été présenté en 1814, et, le 3 septembre de cette année, M. Quatremère de Quincy lui écrivait : « Il s'en est » fallu de très-peu que vous n'ayez été nommé : je crois que vous l'a- » vez manqué de deux voix; mais vous avez été en ballottage avec » M. Gillies, *et les circonstances politiques ont pu faire pencher* » *en faveur de l'étranger.* »

Entre autres compagnies savantes, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, la Société Linnéenne du Calvados, celle d'Agriculture et de Commerce de Caen, celles des Antiquaires de France et de Normandie, celle de Nantes, la nôtre enfin, se sont honorées de le compter parmi leurs membres.

Digitized by Google

moricain, et peut-être ailleurs. Enfin, notre Société est en possession de quelques dissertations inédites qu'il a laissées sur des objets d'antiquité, mais auxquelles il n'avait pas mis la dernière main, bien que les planches en soient gravées et tirées (1). Il serait à désirer qu'une plume compétente en pareille matière, celle de l'honorable M. Le Prevost, par exemple, retouchât ces manuscrits et les mit en état d'être publiés.

L'érudition de M. Rever était aussi variée que profonde. Un goût très-vif l'avait dirigée surtout vers l'histoire naturelle et l'archéologie. Dans l'étude de cette dernière science, il portait à la fois une patience extrême et une sagacité, un esprit de divination extraordinaires. Son mémoire sur le Vieil-Evreux abonde en déductions ingénieuses par lesquelles, de l'observation de certains états du terrain ou des matériaux, qu'un investigateur ordinaire aurait à peine remarqués, il arrive à des conclusions inattendues, mais inévitables, sur le but que se sont proposé les constructeurs de ces anciens édifices et sur les moyens qu'ils ont employés. En même temps que l'explication donnée paraît la seule qui puisse être conforme à la vérité, on ne peut s'empêcher de dire qu'il fallait être M. Rever pour obtenir cette explication avec des éléments aussi faibles. Ce qu'il aimait surtout, c'était la recherche des procédés employés par les anciens dans la fabrication des divers produits de leur industrie, l'étude de la *technologie* antique. En fait d'*arts et métiers*, il s'était mis à même de joindre assez souvent la pratique à la théorie, et il pouvait, tantôt avec le marteau du forgeron, tantôt avec la lampe de l'émailleur, contrôler l'exactitude de ses conjectures. La géométrie lui était familière : enfin, pour

(1) V., à la fin de cette notice, une liste des productions imprimées de M. Rever, qui nous sont connues, et des planches en question.

Digitized by Google

ce qui concerne la connaissance des auteurs anciens et de leur langue, la *Discussion sur l'antiquité du Platine*, où la question est traitée sous un point de vue plus littéraire encore que scientifique, suffirait à prouver que, de ce côté, il n'avait rien à envier à personne (1).

A tous ces talents, M. Rever joignait, ce qui est peut-être plus rare, une modestie, une défiance de lui-même,

(1) *Ce bon M. Rever, cet antiquaire de la vieille école*, comme l'a appelé l'auteur d'une lettre insérée au *Courrier de l'Eure* le 22 juillet 1841, n'avait peut-être pas autant de savoir-faire que ceux de la *jeune*, et l'archéologie lui a certainement été moins profitable; mais nous leur souhaitons ses connaissances et sa modestie. Les plaisanteries sur le *patriotisme chatouilleux* de M. Rever, qui se permet de douter, soit du massacre que les *Eburovices* auraient fait de leurs magistrats, soit (ce qu'on omet de remarquer) de la cause que César assigne à ce fait, n'ont pas été bien comprises par ceux qui ont lu, dans le *Mémoire sur le Vieil-Evreux*, la note si judicieuse : *Du degré de confiance qu'il est raisonnable d'avoir aux narrations de César;* et, pour ce qui est de l'ancienneté de *Mediolanum*, point sur lequel on pourrait croire, en lisant la lettre, que M. Rever s'est trompé considérablement, qu'on en juge : notre illustre antiquaire avait fait remonter la fondation de cet établissement jusqu'au règne de Claude, et le critique, d'après un fragment d'inscription *trouvé huit ans après la mort de M. Rever*, et fort peu concluant d'ailleurs, la croit antérieure à la chute de Séjan. Or, quel espace de temps y a-t-il entre ces deux époques? — Dix années.

M. Aug. Le Prevost, si justement loué par l'auteur de la lettre, mais qui, s'il était mort, serait probablement aussi de *la vieille école*, n'a jamais laissé échapper une occasion de rendre au mérite de M. Rever les hommages les plus éclatants. (V. le *Mémoire sur quelques monuments du département de l'Eure*, la *Notice historique et archéologique*, le *Mémoire sur les Vases de Berthouville*, etc.) En 1827, rendant compte, dans ce Recueil, du *Mémoire sur le Vieil-Evreux*, il terminait ainsi : « Quant à notre opinion sur le mérite des » recherches de notre savant confrère, si elle n'est pas suffisamment » connue par tout ce que nous avons dit jusqu'ici, nous nous contenterons d'ajouter que, dans un voyage de 500 lieues exécuté l'année » dernière, nous n'avons point trouvé de meilleur passe-port que

Digitized by Google

moricain, et peut-être ailleurs. Enfin, notre Société est en possession de quelques dissertations inédites qu'il a laissées sur des objets d'antiquité, mais auxquelles il n'avait pas mis la dernière main, bien que les planches en soient gravées et tirées (1). Il serait à désirer qu'une plume compétente en pareille matière, celle de l'honorable M. Le Prevost, par exemple, retouchât ces manuscrits et les mit en état d'être publiés.

L'érudition de M. Rever était aussi variée que profonde. Un goût très-vif l'avait dirigée surtout vers l'histoire naturelle et l'archéologie. Dans l'étude de cette dernière science, il portait à la fois une patience extrême et une sagacité, un esprit de divination extraordinaires. Son mémoire sur le Vieil-Evreux abonde en déductions ingénieuses par lesquelles, de l'observation de certains états du terrain ou des matériaux, qu'un investigateur ordinaire aurait à peine remarqués, il arrive à des conclusions inattendues, mais inévitables, sur le but que se sont proposé les constructeurs de ces anciens édifices et sur les moyens qu'ils ont employés. En même temps que l'explication donnée paraît la seule qui puisse être conforme à la vérité, on ne peut s'empêcher de dire qu'il fallait être M. Rever pour obtenir cette explication avec des éléments aussi faibles. Ce qu'il aimait surtout, c'était la recherche des procédés employés par les anciens dans la fabrication des divers produits de leur industrie, l'étude de la *technologie* antique. En fait d'*arts et métiers*, il s'était mis à même de joindre assez souvent la pratique à la théorie, et il pouvait, tantôt avec le marteau du forgeron, tantôt avec la lampe de l'émailleur, contrôler l'exactitude de ses conjectures. La géométrie lui était familière : enfin, pour

(1) V., à la fin de cette notice, une liste des productions imprimées de M. Rever, qui nous sont connues, et des planches en question.

Digitized by Google

ce qui concerne la connaissance des auteurs anciens et de leur langue, la *Discussion sur l'antiquité du Platine*, où la question est traitée sous un point de vue plus littéraire encore que scientifique, suffirait à prouver que, de ce côté, il n'avait rien à envier à personne (1).

A tous ces talents, M. Rever joignait, ce qui est peut-être plus rare, une modestie, une défiance de lui-même,

(1) Ce *bon M. Rever, cet antiquaire de la vieille école*, comme l'a appelé l'auteur d'une lettre insérée au *Courrier de l'Eure* le 22 juillet 1841, n'avait peut-être pas autant de savoir-faire que ceux de la *jeune*, et l'archéologie lui a certainement été moins profitable; mais nous leur souhaitons ses connaissances et sa modestie. Les plaisanteries sur le *patriotisme chatouilleux* de M. Rever, qui se permet de douter, soit du massacre que les *Eburovices* auraient fait de leurs magistrats, soit (ce qu'on omet de remarquer) de la cause que César assigne à ce fait, n'ont pas été bien comprises par ceux qui ont lu, dans le *Mémoire sur le Vieil-Evreux*, la note si judicieuse : *Du degré de confiance qu'il est raisonnable d'avoir aux narrations de César;* et, pour ce qui est de l'ancienneté de *Mediolanum*, point sur lequel on pourrait croire, en lisant la lettre, que M. Rever s'est trompé considérablement, qu'on en juge : notre illustre antiquaire avait fait remonter la fondation de cet établissement jusqu'au règne de Claude, et le critique, d'après un fragment d'inscription *trouvé huit ans après la mort de M. Rever*, et fort peu concluant d'ailleurs, la croit antérieure à la chute de Séjan. Or, quel espace de temps y a-t-il entre ces deux époques? — Dix années.

M. Aug. Le Prevost, si justement loué par l'auteur de la lettre, mais qui, s'il était mort, serait probablement aussi de *la vieille école*, n'a jamais laissé échapper une occasion de rendre au mérite de M. Rever les hommages les plus éclatants. (V. le *Mémoire sur quelques monuments du département de l'Eure*, la *Notice historique et archéologique*, le *Mémoire sur les Vases de Berthouville*, etc.) En 1827, rendant compte, dans ce Recueil, du *Mémoire sur le Vieil-Evreux*, il terminait ainsi : « Quant à notre opinion sur le mérite des » recherches de notre savant confrère, si elle n'est pas suffisamment » connue par tout ce que nous avons dit jusqu'ici, nous nous contenterons d'ajouter que, dans un voyage de 500 lieues exécuté l'année » dernière, nous n'avons point trouvé de meilleur passe-port que

Digitized by Google

qui ont nui certainement à l'étendue et à l'éclat de sa réputation, en même temps qu'elles rehaussent son mérite aux yeux du petit nombre des bons appréciateurs. L'épigraphe qu'il a empruntée à Bernard Palissy pour l'écrit dont nous parlions tout à l'heure, exprime parfaitement l'allure qu'il conservait toujours dans ses travaux : « Et » cela faisoy-je en partie pour voir si je pourrois tirer » quelque contradiction qui eût plus d'assurance de vérité » que non pas les preuves que je mettois en avant. » Dans ses dernières volontés, ce sentiment se traduit sous la forme d'une humilité vraiment chrétienne. Fondant un lit à l'hospice de Pont-Audemer, pour les malades de la commune de Conteville, il disait : « Au pied de ce lit, il sera » placé un carton avec l'inscription suivante : *Priez Dieu* » *pour le fondateur de votre lit;* mais je défends d'a- » jouter mon nom, ni rien qui puisse l'indiquer (1). »

Ces dernières dispositions, où il s'est peint tout entier, montrent encore quelle puissance exerçait l'amitié sur cette âme essentiellement bonne et sensible, et combien elle portait haut cette reconnaissance des services rendus qui est, pour tant d'autres, un si lourd fardeau. Tous ses amis ont leur part dans les tendres expressions de son souvenir ; pour quelques-uns, sa gratitude ne se contente pas de mots ordinaires : en parlant de M. et Mme Daupeley, d'Evreux : « J'ai reçu des services infinis de cette maison : » je ne pourrai jamais les reconnaître comme je le dois : » c'est de sa *bienfaisance* que date le commencement » des acquisitions que j'ai faites. Je *rends* à Mme Daupeley

» quelques-uns de ses écrits antérieurs, et que partout nous avons en- » tendu envier le sort de l'heureuse contrée sur laquelle portent plus » particulièrement ses lumineuses explorations. »

(1) On n'a connu qu'à sa mort le nom qui était le signe de sa noblesse : il n'a jamais signé que *François Rever.*

Digitized by Google

» les boucles d'argent que je porte habituellement, etc. »

Est-il besoin d'ajouter que, dans ce cœur aimant, les sentiments de famille avaient une large place? A sa mort, un petit paquet fut trouvé, qu'il avait serré soigneusement, et qui ne contenait qu'un peu de poussière; l'enveloppe portait ces mots : *Terre de la tombe de ma bonne sœur, à Dol* (1).

Nous avons dit qu'en définitive il institua pour ses légataires universels les habitants de Conteville. Ce legs, outre le presbytère dont il a été question ci-dessus, comprenait des biens d'une valeur assez importante qui ont assuré à la commune un revenu et procuré l'établissement d'une maison d'école, celui d'un puits public, et l'acquisition d'une pompe à incendie.

A la Société de l'Eure, il a laissé, avec beaucoup d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité (notamment 1,500 médailles), ses instruments de physique et tous ses livres de sciences et d'arts, formant environ 500 volumes (2). Il

(1) Anne-Françoise Rever, sa sœur germaine, moins âgée que lui de 3 ans, morte célibataire, à Dol, le 11 octobre 1818, à 62 ans.

(2) Son portrait, compris dans le même legs, est entre les mains de la veuve d'un de ses amis intimes, Mme Langlois, qui a sollicité la faveur de le conserver pendant sa vie. Il est remplacé provisoirement par un exemplaire de la lithographie signée *A. Kautz*, parfaitement ressemblante, au dire de tous ceux qui peuvent en juger. Toujours est-il qu'il y a une parfaite harmonie entre les traits qu'elle reproduit et cette maxime, mise au bas, qui est sans doute extraite des écrits de M. Rever : *Le bonheur des mortels dépend de leur constance à bien faire.*

On s'étonne que la médaille décernée par l'Institut n'ait pas été remise à notre Société, qui, en publiant à ses frais le *Mémoire sur le Vieil-Evreux*, avait pris part, autant qu'elle le pouvait, à l'ouvrage. Elle a d'ailleurs pour elle, sur ce point, l'esprit, sinon la lettre, d'un legs qui comprend toute la partie scientifique de l'héritage de M. Rever. On peut même dire que la médaille est déplacée en toutes autres mains que celles de la Société libre de l'Eure.

Digitized by Google

en est beaucoup de précieux et de rares, et, sur quelques-uns, sa main a tracé des notes utiles, parfois piquantes : car sa critique ne manquait pas de verdeur, quand il savait qu'elle resterait secrète et n'irait faire de peine à personne.

C'est à la mémoire de ce savant illustre, et surtout de cet homme de bien si complet, qu'était consacrée la cérémonie du 15 novembre. Le service a été célébré avec toute la solennité dont il a été possible de l'entourer. Près de cent personnes ont répondu à l'appel qui leur avait été fait. Les anciens élèves de M. Rever étaient représentés par M. Delarue, conservateur des hypothèques à Pont-Audemer. La compagnie des géomètres-arpenteurs, dont M. Rever a été président jusqu'à sa mort, et au milieu de laquelle il a souvent répandu de vives lumières, avait pour représentant M. Fleury, président actuel de cette compagnie, et membre de la Société libre de l'Eure. Un autre membre, M. Fouché, de Beuzeville, y assistait aussi, et c'est lui qui nous a transmis les détails de cette cérémonie. La grande distance qui sépare Conteville d'Evreux avait seule pu empêcher le Bureau de la Société d'aller y porter l'expression du souvenir respectueux et de la reconnaissance qu'elle gardera éternellement à son bienfaiteur.

L'offrande, abandonnée aux pauvres de la commune par M. le curé de Conteville, ainsi qu'il l'avait annoncé d'avance, a produit une somme assez élevée qui a été distribuée en pain par les soins de cet ecclésiastique. C'est lui qui avait eu la première idée, et qui a fait presque tous les frais du service.

A la sortie de l'église, tous les assistants sont allés saluer la tombe de M. Rever, et là, M. Tuvache fils a prononcé un discours, qu'il a terminé par une heureuse allu-

Digitized by Google

sion à ce passage d'un testament qui n'est pas le moins bel ouvrage de son auteur :

« Je conjure mes concitoyens, habitants de Conteville, » mes anciens paroissiens, de s'employer tous pour empê- » cher qu'il s'élève et se poursuive, dans la commune, » aucune affaire blessant l'honneur, aucun procès rui- » neux ou de scandale.

» Je supplie, par avance, les douze plus anciens no- » tables d'intervenir, dans ces circonstances, pour opérer » d'heureuses conciliations, raccorder les familles, et les » parents divisés. »

A cette citation, des larmes ont coulé sur ces cendres refroidies depuis quinze années. Il semblait aux habitants de Conteville qu'ils entendaient réellement encore la voix de l'homme qui fut si souvent leur conciliateur. C'est que celui-là, par ses bienfaits et ses conseils, a trouvé le moyen de se survivre, et que, suivant les paroles de Fénélon, *la vertu qui jette un si doux parfum dans la mémoire des hommes ne meurt jamais* (1).

(1) Aventures d'Aristonoüs.

Voici les productions imprimées de M. Rever, dont nous avons connaissance :

Règlement pour le pensionnat de l'Ecole centrale de l'Eure. Evreux, in-8°. (Cet opuscule offre beaucoup plus d'intérêt que son titre n'en promet).

Voyage des élèves du pensionnat de l'Ecole centrale de l'Eure dans la partie occidentale du département, pendant les vacances de l'an VIII. Evreux, an X, in-8°, pl.

Mémoire sur les Ruines de Lillebonne. Evreux, 1821, in-8°, pl.

Digitized by Google

en est beaucoup de précieux et de rares, et, sur quelques-uns, sa main a tracé des notes utiles, parfois piquantes : car sa critique ne manquait pas de verdeur, quand il savait qu'elle resterait secrète et n'irait faire de peine à personne.

C'est à la mémoire de ce savant illustre, et surtout de cet homme de bien si complet, qu'était consacrée la cérémonie du 15 novembre. Le service a été célébré avec toute la solennité dont il a été possible de l'entourer. Près de cent personnes ont répondu à l'appel qui leur avait été fait. Les anciens élèves de M. Rever étaient représentés par M. Delarue, conservateur des hypothèques à Pont-Audemer. La compagnie des géomètres-arpenteurs, dont M. Rever a été président jusqu'à sa mort, et au milieu de laquelle il a souvent répandu de vives lumières, avait pour représentant M. Fleury, président actuel de cette compagnie, et membre de la Société libre de l'Eure. Un autre membre, M. Fouché, de Beuzeville, y assistait aussi, et c'est lui qui nous a transmis les détails de cette cérémonie. La grande distance qui sépare Conteville d'Evreux avait seule pu empêcher le Bureau de la Société d'aller y porter l'expression du souvenir respectueux et de la reconnaissance qu'elle gardera éternellement à son bienfaiteur.

L'offrande, abandonnée aux pauvres de la commune par M. le curé de Conteville, ainsi qu'il l'avait annoncé d'avance, a produit une somme assez élevée qui a été distribuée en pain par les soins de cet ecclésiastique. C'est lui qui avait eu la première idée, et qui a fait presque tous les frais du service.

A la sortie de l'église, tous les assistants sont allés saluer la tombe de M. Rever, et là, M. Tuvache fils a prononcé un discours, qu'il a terminé par une heureuse allu-

Digitized by Google

sion à ce passage d'un testament qui n'est pas le moins bel ouvrage de son auteur :

« Je conjure mes concitoyens, habitants de Conteville, » mes anciens paroissiens, de s'employer tous pour empê- » cher qu'il s'élève et se poursuive, dans la commune, » aucune affaire blessant l'honneur, aucun procès rui- » neux ou de scandale.

» Je supplie, par avance, les douze plus anciens no- » tables d'intervenir, dans ces circonstances, pour opérer » d'heureuses conciliations, raccorder les familles, et les » parents divisés. »

A cette citation, des larmes ont coulé sur ces cendres refroidies depuis quinze années. Il semblait aux habitants de Conteville qu'ils entendaient réellement encore la voix de l'homme qui fut si souvent leur conciliateur. C'est que celui-là, par ses bienfaits et ses conseils, a trouvé le moyen de se survivre, et que, suivant les paroles de Fénélon, *la vertu qui jette un si doux parfum dans la mémoire des hommes ne meurt jamais* (1).

(1) Aventures d'Aristonoüs.

Voici les productions imprimées de M. Rever, dont nous avons connaissance :

Règlement pour le pensionnat de l'Ecole centrale de l'Eure. Evreux, in-8°. (Cet opuscule offre beaucoup plus d'intérêt que son titre n'en promet).

Voyage des élèves du pensionnat de l'Ecole centrale de l'Eure dans la partie occidentale du département, pendant les vacances de l'an VIII. Evreux, an X, in-8°, pl.

Mémoire sur les Ruines de Lillebonne. Evreux, 1821, in-8°, pl.

Digitized by Google

Description de la Statue fruste, en bronze doré, trouvée à Lillebonne. Evreux, 1824, in-8°, pl.

Mémoire sur les Ruines du Vieil-Evreux, publié par ordre de la Société de l'Eure. Evreux, 1827, in-8°, pl.

Discussion sur l'antiquité de la découverte et de l'usage du platine. Paris et Rouen, 1827, in-8°. (Déjà publié à la suite de l'ouvrage précédent.)

Autres productions d'une étendue moindre : *Note sur les moyens de reconnaître les altérations de l'écriture* (dans ce Recueil, année 1823). — *Rapport sur les pelotes de différentes grosseurs qu'on trouve assez souvent dans l'estomac des animaux qui ruminent* (ibid.). — *Lettre sur les deux objets qui précèdent* (ibid.). — *Id. relative à une particularité constatée sur quelques abeilles* (ibid.). — *Id. sur le platine* (ibid.). — *Id. sur des médailles découvertes à Sainte-Croix-sur-Aizier* (ibid., 1824). — *Id. sur les mêmes médailles et sur un météore lumineux observé dans l'arrondissement de Pont-Audemer* (ibid., 1825). — *Id. relativement à la description de la Statue de Lillebonne* (ibid.) — *Id. sur la conformation des yeux du Crocodile et du Caïman* (ibid.) — *Id. sur le météore solaire du 13 juin* 1825 (ibid., 1826). — *Recherches sur le véritable emplacement de la station romaine* Uggade, *entre Evreux et Rouen, et sur l'antiquité du Pont-de-l'Arche*; Evreux, 1826, in-8° : (Extrait du mémoire, alors inédit, sur le Vieil-Evreux). *Lettre sur des figurines découvertes dans la forêt d'Evreux, commune des Baux-Sainte-Croix, et sur quelques autres objets du moyen âge* (dans ce Recueil, 1827). — *Id. sur un ouragan local du mois de mars* 1828 (ibid., 1828).— *Id. sur une inscription fruste en marbre* (Deo Gisaco), *trouvée au Vieil-Evreux* (ibid., 1829). — Dans une collection incomplète des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, que possède notre Société, nous avons trouvé, années 1824, 1825 et 1826 : — *Description de deux cachets, l'un trouvé à Vieux, l'autre à Bayeux.* — *Notice sur les pavés émaillés de Calleville* (Eure). — *Mémoire sur quelques figurines en terre cuite, découvertes aux Baux* (Eure). — *Extrait d'une notice sur deux objets du*

Digitized by Google

moyen âge, découverts dans l'ancienne abbaye de Saint-Samson-sur-Risle (Eure). — *Notice sur l'emploi des chaînes de briques dans les constructions romaines.* — Enfin, nous avons sous les yeux deux lettres publiées dans le *Lycée armoricain*, et dont l'une, la seule qui ait de l'intérêt, relative aux antiquités de Corseul, est adressée à M. Ed. Richer.

Les planches en nombre, que possède notre Société, et qui étaient destinées à des mémoires pour la plupart restés inédits, représentent des objets d'antiquité trouvés à *Lillebonne* et à *Saint-Meloir*, à *Corseul*, au *Mont-Dol*, au *Landin*, à *Heugueville*, à *Feugueroltes*. Il y en a aussi de relatives aux pavés de *Calleville*.

Digitized by Google

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

DES

NOMS EN ENTOMOLOGIE (1);

Par M. Achille Guenée,
Membre de la Société.

Chez les détracteurs de l'Entomologie dont je vous parlais l'année dernière dans une petite bluette à laquelle vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir la fatuité de vous renvoyer, en voyant que j'ai du moins le bon sens, assez rare chez un auteur, de supposer que vous l'avez déjà oubliée, règnent deux opinions sur les noms en Histoire naturelle.

Les uns pensent que l'unique but des fatigues que subit incessamment un entomologiste au-dehors et de la laborieuse minutie avec laquelle il étudie au-dedans, est de trouver un insecte encore inédit auquel il puisse faire imposer son propre nom par quelque obligeant confrère, et d'arriver enfin à la gloire de voir ce nom, que ses ancêtres lui ont transmis à grand'peine pur de toute souillure, figurer sur un catalogue de papillons ou de coléoptères avec une terminaison qui manque rarement de le rendre ridicule aux yeux du public.

(1) Cette production nous est parvenue trop tard pour être insérée dans la partie scientifique du *Recueil;* mais en eût-il été autrement, que peut-être encore lui aurions-nous réservé la place qu'elle occupe. C'est, en effet, un article *littéraire* que celui de M. Ach. Guenée, s'il est vrai, comme nous le pensons, qu'une des missions de la littérature soit de mettre les secrets de la science, grands ou petits, à la portée des gens du monde, par la clarté de l'exposition et les agréments du style.

(*Note du Secrétaire perpétuel.*)

Digitized by Google

Les autres sont convaincus qu'en Entomologie l'abondance des mots couvre la pauvreté des idées, et que les volumineux ouvrages que les libraires ont eu la bonhomie d'éditer depuis Aldrovande jusqu'à nos jours, ne sont que des sortes de Dictionnaires de l'Académie, où l'on compense la peine qu'on se donne d'inventer un mot par le plaisir de lui trouver une définition.

Et ici je m'interromps pour vous faire observer que j'accepte avec courage toutes les difficultés de la situation, et que je n'hésite pas à formuler tout d'abord les deux opinions les plus meurtrières;

Car enfin j'ai laissé de côté cette portion du public qui ignore qu'il existe des noms et des livres en Entomologie, et qui regarde la cochenille comme une graine et le ver-à-soie comme un animal du même ordre que ceux dont elle se débarrasse à l'aide des anthelmintiques que lui prescrit son docteur :

Puis cette autre portion, un peu plus éclairée, qui a été forcée d'apprendre, pour subir quelque examen ou obtenir quelque brevet de capacité, qu'il existe une science du nom d'Entomologie et des ouvrages qui en traitent, mais qui, ayant retenu, à la satisfaction des examinateurs, que les insectes sont divisés en huit ordres, n'a pas jugé à propos de pousser plus loin ses investigations sur cette matière :

Ni enfin cette classe de réfléchisseurs pratiques auxquels l'instruction a fait défaut, et qui, en voyant passer un entomologiste armé d'un filet, se livrent à une discussion approfondie pour savoir auquel de ces deux usages il est le plus probablement destiné, à savoir : pêcher des poissons dans les fossés ou prendre des chauve-souris pour quelque usage mystérieux ou médicinal (1).

(1) Historique.

Digitized by Google

Rien de tout cela; je dédaigne cette tâche facile et je m'attaque d'abord aux gens qui tranchent dans le vif. Aussi suis-je obligé de convenir, avec les premiers, qu'il y a quelque chose de fondé dans leur critique. Il faut donc bien que je leur accorde qu'il existe bon nombre d'entomophiles débutants qui, dans leurs courses ou leurs acquisitions, sont incessamment préoccupés du désir de rencontrer des espèces nouvelles pour accoler leur nom à quelques-unes, et, comme le dit je ne sais plus quel Bouilly ou Demoustier entomologique, — passer à la postérité sur les ailes d'un papillon, — pauvres jeunes gens qui s'imaginent que la gloire se vend au détail, et qui font bon marché de la célébrité, laquelle, après tout, n'est pas chère par le temps qui court.

Mais, je vous prie, est-ce nous qui avons le monopole de ce genre de baptême, et n'existe-t-il point, à votre connaissance, des horticulteurs qui abusent bien autrement que nous de l'invention? Que sont nos quelque mille espèces d'insectes auprès des myriades de variétés ou d'hybrides que les amateurs de roses ou de Pelargonium fabriquent et baptisent chaque jour? C'est là que les dédicaces se versent à pleines mains et que l'immortalité se distribue à qui en demande. Approchez, Henriettes, Hortenses, Maries, etc., choisissez les fleurs auxquelles vous voulez attacher votre souvenir, et il faudra qu'il soit bien pauvre, l'horticulteur qui vous refusera cette galanterie: et ce ne sont pas seulement vos noms de jeunes filles que les fleurs revendiquent comme par une délicate analogie; les noms de famille en sont aussi, et les plus bizarres. Et vous, princes, barons, marquis, achetez un renom *ære perennius;* vous passerez à la postérité avec tous vos titres, et votre nom marchera inséparable à jamais de la

Digitized by Google

particule qu'on a insolemment retranchée à Voltaire et que vous refusez à Béranger.

Mais laissons là les horticulteurs qui n'ont pas, au moins que je sache, la prétention de faire autorité en Histoire naturelle, et, puisque voici la question des noms propres sur le tapis, examinons dans quelles limites ils devraient être admis en Entomologie.

L'usage a prévalu en Botanique de consacrer les noms des hommes chers à la science, en les donnant à des genres nouveaux d'arbres ou de plantes. Cet usage a sans doute produit quelques noms peu harmonieux; mais la majeure partie est d'une euphonie supportable (*Adansonia, Fagonia, Bauhinia*) : quelques-uns même (*Dahlia, Magnolia*), sont d'une suavité particulière.

Les rares essais qu'on a tentés en Entomologie pour appliquer cet usage, ont complètement échoué, et les noms de *Reaumuria, Cuvieria*, etc., ne sont pas nés viables. On aurait grand'peine à rendre compte de cette différence entre deux sciences si voisines : toutefois la raison en est, je crois, que Linné et Fabricius, qui ont tracé chez nous le chemin aux nomenclateurs, ont imposé à un assez grand nombre d'espèces les noms de savants ou de simples collecteurs de leur temps, en sorte qu'il a été impossible après cela d'ajuster un nom propre générique avec un nom spécifique également propre.

Mais l'immortel Suédois ne s'attendait guères, en consacrant à ses amis et à ses élèves quelques-unes des nombreuses espèces qu'il créait, à l'abus qu'on ferait plus tard de cette faculté. Il ne soupçonnait pas qu'en recommandant ainsi au souvenir des entomologistes les noms de l'auteur de la *Biblia naturæ*, ou ceux des Rœsel et des Réaumur, il autorisait ses successeurs à *immortaliser* ceux d'obscurs collecteurs ou même de gens tout-à-fait

Digitized by Google

étrangers à l'Entomologie. Je sais et je n'ose citer une foule de noms qui ne rappellent pas le plus petit service rendu à la science et qui obligent les naturalistes futurs à garder le souvenir d'un fils ou d'un neveu du nomenclateur, bons bourgeois fort recommandables peut-être, mais qui n'ont rien à démêler avec les insectes. D'autres entomologistes, en voyant nos faunes déjà remplies des noms des dieux et des héros de la fable, ont cru pouvoir étendre le privilége aux grands hommes de la vie réelle, et jusqu'aux célébrités de notre époque. N'a-t-on pas fait dans ces derniers temps une Hespérie de l'auteur de Don Quichotte, et un Satyre d'Abd-el-Kader ? Que diraient Scipion et Annibal en se voyant voltiger, sous la forme d'innocents papillons, dans les pays où ils ont livré de sanglantes batailles ? Et vous, Horace, Tacite, Virgile, aviez-vous espéré cette espèce d'immortalité ?

Peut-être donc éviterions-nous ces deux écueils en nous bornant à imiter Linné en cela comme en tant d'autres choses. Contenu dans de justes limites, l'usage des noms propres n'a rien que de convenable. Les noms mythologiques, d'ailleurs, sont depuis si longtemps entrés dans la langue, qu'ils désignent plutôt, pour ainsi dire, des choses que des personnes, et qu'on ne peut les ranger dans cette catégorie. Leur emploi poétise encore l'étude de la nature, et leur application est souvent assez heureuse. Cet *Apollon* qui ne descend jamais du sommet des montagnes, ce *Faune* qui sautille sur les rochers des forêts, cet *Hector* dont les ailes portent encore la trace sanglante des vengeances d'Achille, cet *Atlas*, le géant des insectes, ne peuvent porter des noms plus caractéristiques et en même temps plus gracieux. Quant aux dédicaces, si l'on se borne à perpétuer par ce moyen le souvenir de voyageurs zélés pour l'Entomologie, de savants qui ont fait faire quelques

Digitized by Google

pas à la science, ou même de simples collecteurs dont les découvertes ont été fécondes et qui ont ouvert leurs trésors aux écrivains, qui ne trouvera juste et de bon goût cette légère récompense accordée à leurs modestes services? qui s'étonnera de leur voir élever ces humbles monuments avec les matériaux mêmes de leurs découvertes? Ainsi tomberait le ridicule que le bon sens public aurait épargné à l'usage, mais qu'il a déversé sur l'abus.

Ces inconvénients, vous le pensez bien, avaient été sentis avant moi, et, pour y échapper, bien des naturalistes s'étaient décidés à adopter de préférence un autre usage Linnéen : celui de donner aux espèces les noms des plantes sur lesquelles elles vivent. Rien de mieux, sans doute; mais là encore est un écueil à éviter. D'une part, la même plante sert de nourriture à vingt, à cent insectes du même ordre, et, de l'autre, la même espèce d'insectes met souvent à contribution vingt plantes différentes, quoiqu'appartenant le plus souvent à la même famille. Il en résulte que, dans le premier cas, le nom de la plante, une fois pris par un animal, n'est plus accessible à tous ses commensaux, et que, dans le second, il y a au contraire embarras sur le choix; que, dans les deux cas enfin, la dénomination n'est plus exclusive et caractéristique, seules qualités pourtant que ce genre de baptême aurait eu le mérite de lui communiquer. Il semble donc à propos de ne l'appliquer qu'au petit nombre d'espèces qui, ne vivant que sur une seule plante, s'en nourrissent encore à l'exclusion des insectes du même ordre. Et puis il ne doit être administré que par un observateur scrupuleux et bon botaniste, de peur qu'une plante faussement désignée n'induise en erreur les races futures d'entomologistes, et ne les fasse par suite douter de l'identité même de l'espèce. Et ne croyez pas que ce soit chose si aisée : Linné lui-

Digitized by Google

étrangers à l'Entomologie. Je sais et je n'ose citer une foule de noms qui ne rappellent pas le plus petit service rendu à la science et qui obligent les naturalistes futurs à garder le souvenir d'un fils ou d'un neveu du nomenclateur, bons bourgeois fort recommandables peut-être, mais qui n'ont rien à démêler avec les insectes. D'autres entomologistes, en voyant nos faunes déjà remplies des noms des dieux et des héros de la fable, ont cru pouvoir étendre le privilége aux grands hommes de la vie réelle, et jusqu'aux célébrités de notre époque. N'a-t-on pas fait dans ces derniers temps une Hespérie de l'auteur de Don Quichotte, et un Satyre d'Abd-el-Kader ? Que diraient Scipion et Annibal en se voyant voltiger, sous la forme d'innocents papillons, dans les pays où ils ont livré de sanglantes batailles ? Et vous, Horace, Tacite, Virgile, aviez-vous espéré cette espèce d'immortalité ?

Peut-être donc éviterions-nous ces deux écueils en nous bornant à imiter Linné en cela comme en tant d'autres choses. Contenu dans de justes limites, l'usage des noms propres n'a rien que de convenable. Les noms mythologiques, d'ailleurs, sont depuis si longtemps entrés dans la langue, qu'ils désignent plutôt, pour ainsi dire, des choses que des personnes, et qu'on ne peut les ranger dans cette catégorie. Leur emploi poétise encore l'étude de la nature, et leur application est souvent assez heureuse. Cet *Apollon* qui ne descend jamais du sommet des montagnes, ce *Faune* qui sautille sur les rochers des forêts, cet *Hector* dont les ailes portent encore la trace sanglante des vengeances d'Achille, cet *Atlas*, le géant des insectes, ne peuvent porter des noms plus caractéristiques et en même temps plus gracieux. Quant aux dédicaces, si l'on se borne à perpétuer par ce moyen le souvenir de voyageurs zélés pour l'Entomologie, de savants qui ont fait faire quelques

Digitized by Google

pas à la science, ou même de simples collecteurs dont les découvertes ont été fécondes et qui ont ouvert leurs trésors aux écrivains, qui ne trouvera juste et de bon goût cette légère récompense accordée à leurs modestes services? qui s'étonnera de leur voir élever ces humbles monuments avec les matériaux mêmes de leurs découvertes? Ainsi tomberait le ridicule que le bon sens public aurait épargné à l'usage, mais qu'il a déversé sur l'abus.

Ces inconvénients, vous le pensez bien, avaient été sentis avant moi, et, pour y échapper, bien des naturalistes s'étaient décidés à adopter de préférence un autre usage Linnéen : celui de donner aux espèces les noms des plantes sur lesquelles elles vivent. Rien de mieux, sans doute; mais là encore est un écueil à éviter. D'une part, la même plante sert de nourriture à vingt, à cent insectes du même ordre, et, de l'autre, la même espèce d'insectes met souvent à contribution vingt plantes différentes, quoiqu'appartenant le plus souvent à la même famille. Il en résulte que, dans le premier cas, le nom de la plante, une fois pris par un animal, n'est plus accessible à tous ses commensaux, et que, dans le second, il y a au contraire embarras sur le choix; que, dans les deux cas enfin, la dénomination n'est plus exclusive et caractéristique, seules qualités pourtant que ce genre de baptême aurait eu le mérite de lui communiquer. Il semble donc à propos de ne l'appliquer qu'au petit nombre d'espèces qui, ne vivant que sur une seule plante, s'en nourrissent encore à l'exclusion des insectes du même ordre. Et puis il ne doit être administré que par un observateur scrupuleux et bon botaniste, de peur qu'une plante faussement désignée n'induise en erreur les races futures d'entomologistes, et ne les fasse par suite douter de l'identité même de l'espèce. Et ne croyez pas que ce soit chose si aisée : Linné lui-

Digitized by Google

même, docteur s'il en fut *in utroque jure*, s'y est trompé un beau jour en nommant *Evonymella* une espèce qui ne mange que du cerisier, et *Padella* une autre qui vit exclusivement sur des *Prunus*. Les auteurs qui l'ont suivi, les uns respectant son erreur, les autres ayant la prétention de corriger le maître, ont embrouillé la question à qui mieux mieux, de sorte qu'aujourd'hui tel qui croit posséder à fond la langue du pays, est exposé aux mêmes déceptions que Figaro, qui ne possède, lui, que le fond de la langue.

Après les noms mythologiques, les noms propres et les noms de plantes, il ne reste plus guère à la disposition de l'inventeur d'une nouvelle espèce que ceux tirés de la couleur ou dérivant de l'analogie de l'insecte avec quelque autre production naturelle; car nous n'avons pas, comme les botanistes, la ressource de ces adjectifs complaisants qui arrivent au premier appel, et qui reviennent et reviendront périodiquement, dans tous leurs genres, jusqu'au jugement dernier, époque où l'on cessera définitivement et sans remise de découvrir des espèces nouvelles. Ainsi, chez nous point de *vulgaris*, de *pratensis*, d'*officinalis*, point *d'angusti-*, de *lati-*, de *rotundi-*, de *cordifolia*, point de *major*, *minor* ou *medius*; ou, si quelques-unes de ces dénominations se retrouvent en Entomologie, elles sont employées depuis longtemps, et ainsi désormais inaccessibles : car nous avons l'habitude de ne point nous servir deux fois du même nom spécifique, au moins dans la même famille, habitude qui prévient toute confusion pour la mémoire, et qui défie tous bouleversements génériques présents et futurs; partant, habitude à conserver, malgré les sophismes germaniques qui ont été récemment dirigés contre elle.

Or, les noms tirés de la couleur étaient excellents sans

Digitized by Google

doute au temps où l'on renfermait en 2 vol. in-8° toutes les espèces connues; mais, aujourd'hui que les insectes blancs se comptent par cinquantaines, les insectes gris par centaines, les insectes noirs par milliers, cette ressource est devenue bien illusoire. En vain a-t-on varié les terminaisons et épuisé tous les synonimes du *Gradus ad Parnassum*; en vain *alba* s'est-il tourné d'abord en *albaria*, *albata*, *albalis*, *albana*, *albella*, puis en *nivea*, *lactea*, *cana*, *candida*, *eburnea* (chacun de ces synonimes multiplié par les terminaisons ci-dessus); en vain a-t-on recouru aux périphrases les plus forcées et aux équivalents les plus excentriques, accusant telle Noctuelle d'être blême, ou félicitant telle Piéride d'être virginale, reprochant à tel Bombyx d'être sans ornements, ou déguisant telle Tinéide en fantôme pâlissant... Hélas! tous ces moyens sont usés, et maintenant les esprits les plus élastiques et les faiseurs de charades les plus exercés y meurent à la peine.

Quant aux noms tirés des analogies de forme ou de ressemblance, ils ont subi absolument les mêmes vicissitudes. D'abord heureux et pleins de justesse, ils sont devenus forcés et invraisemblables à mesure que les inventeurs ont trouvé la place prise. Les *Sesia*, autrefois justement assimilées à des guêpes et à des abeilles, sont maintenant comparées à des tipules et à des fourmis. Certaines tinéides, par la délicatesse de leurs ailes et les cils dont elles sont garnies, ressemblaient aux plumes de quelques oiseaux : on a depuis mis à contribution toute l'Ornithologie pour chercher dans ces genres les analogies les moins excusables; le bois mort, la pierre couverte de lichens, l'or, l'argent, le feu, la terre, le soleil et les étoiles, tout a été comparé, exploité, usé.

Vous commencez, Messieurs, à avoir quelque pitié de

Digitized by Google

nous, et aussi, ce qui vaut mieux, à soupçonner que le choix des mots en Histoire naturelle, n'est pas si indifférent que vous l'aviez supposé d'abord, et que le croient les frondeurs dont j'ai parlé plus haut. En effet, dans une science où les matériaux s'amassent incessamment autour de nous avec l'inexorable patience de ces polypiers qui, bien que composés d'unités presqu'invisibles, finissent par former des îles et des continents tout entiers; dans une science où le nombre des volumes nécessaires à la description des espèces d'un seul ordre est déjà presqu'effrayant à imaginer, n'est-il pas à propos d'abréger le plus possible et de faire servir leur nom et leur place à en donner une première idée ? Telle espèce dont la dénomination est juste et caractéristique, dont la place dans la méthode est bien accusée, dont l'*habitat* est bien indiqué, est déjà à moitié reconnue, et l'on n'a plus qu'à vérifier, pour ainsi dire, en lisant sa description.

Mais en voici assez sur les noms spécifiques. Il me reste maintenant à vous parler des noms de genres, sur lesquels les savants sont encore infiniment moins d'accord.

Si vous n'aviez jamais vu fabriquer du chocolat ou faire de la toile, nous entrerions ensemble dans l'arrière-boutique d'un confiseur ou dans le réduit d'un paysan normand, et, au sortir de là, vous auriez acquis le secret de ces invariables fabrications, au point de pouvoir saisir vous-même le rouleau ou la navette. Il n'en est pas ainsi de la confection des mots qui servent à désigner un genre entomologique; et, quoique les savants qui s'en mêlent ne soient pas nombreux, dix visites ne pourraient suffire à passer en revue leurs différents procédés. Nous pouvons cependant, pour votre édification, les diviser en deux classes principales.

La première veut que les noms soient significatifs, à

Digitized by Google

peine de nullité, c'est-à-dire qu'elle exige que le nom d'un genre rappelle une forme, une couleur ou une manière de vivre qui soit propre à tous les insectes qu'on y renferme.

La difficulté n'est pas insurmontable, quant aux espèces actuellement connues; mais ce qui fait le désespoir de ces créateurs de noms, c'est que la nature, qui n'a point prévu les nomenclateurs, se laisse de temps en temps surprendre une espèce nouvelle qui rentre forcément dans un genre existant, et à laquelle manquent pourtant les caractères dont on a tiré son nom. On vous a parlé en botanique de ce genre à feuilles d'or dans lequel surgit un beau jour une espèce à feuilles argentées (1), en sorte que le nom de l'espèce contredisait celui du genre. Eh bien, les *chrysophyllum argyrophyllum* ne manquent pas en Entomologie, et je pourrais vous en citer plusieurs. Je vous vois pourtant une objection sur les lèvres : pourquoi, dites-vous, ne pas tirer le nom d'un genre du caractère *essentiel* qui vous sert à le reconnaître, et sans lequel ce genre n'existerait pas? De cette manière, toutes les espèces qu'on découvrira par la suite, ou n'entreront point dans ce genre, ou seront nécessairement bien nommées. Hélas! Messieurs, vous n'êtes pas naturalistes, et cela se voit de reste, vous qui croyez qu'il existe un caractère constant, un stigmate indélébile et toujours saisissable, à chacun des groupes que la nature a distribués sur la surface du globe, vous qui croyez... Mais nous entrons ici dans une question de fond, et quelle question! Sachez-moi gré de vous en épargner l'ennui, à moi qui l'ai discutée dans une série de mémoires, auxquels je me garderai bien de vous renvoyer. Revenons, s'il vous plaît, à la forme, sur laquelle nous pouvons gloser à notre aise.

Les partisans des noms significatifs ont tous dans leur

(1) *Chrysophyllum argyrophyllum.*

Digitized by Google

bibliothèque un dictionnaire de Planche ou de Schrévélius : car il est reconnu que la langue grecque peut seule fournir des dénominations convenables. C'est une vérité qui a été sentie bien avant les entomologistes par tous les inventeurs de pommades, huiles pour la chevelure, opiats pour les dents, et autres drogues que je n'ose nommer. Un nom doit donc être formé de deux mots grecs, dont l'un désignera la forme ou la couleur d'un organe, et l'autre l'organe lui-même. Or, vous ne voyez encore rien là que de très-simple, puisqu'il suffit de chercher la signification grecque de ces deux mots, puis de les accoupler ensemble, *more solito*, et sans même être tenu d'en faire un tout harmonieux ou facile à prononcer, qualité considérée en Histoire naturelle comme un luxe inutile. Mais que de peines vous ignorez!

Si l'inventeur veut que son œuvre soit durable, il faut qu'il se garde bien d'employer un nom déjà déterré par quelqu'autre dans le Planche ou le Schrévélius susmentionné; sans quoi, le premier successeur qu'il aura dans la classification (et de notre temps ils ne se font pas attendre) le sabrera impitoyablement pour y en substituer un autre de sa façon. Il ne lui en coûtera, pour vous voler ainsi votre paternité et se faire passer pour le créateur de votre genre, que la peine d'écrire au bas du sien une petite note où il rappellera que votre nom a été déjà appliqué à un autre groupe d'insectes d'un autre ordre. La confusion entre les deux séries d'êtres que désigne ce nom, est impossible à faire ou ridicule à supposer ? peu lui importe; l'Entomologie, à son dire, est une reine qui ne peut souffrir, dans toutes les provinces de son empire, deux familles du même nom, si loin qu'elles habitent l'une de l'autre. Je connais même des savants si susceptibles à cet égard, qu'il leur suffit, pour venir ainsi pondre dans votre nid,

Digitized by Google

que le nom choisi par vous ait déjà été employé pour désigner des oiseaux, des poissons ou des quadrupèdes. Voyez en effet où en serait la science si on exposait les observateurs de la nature à confondre une teigne avec une morue (1), ou un éléphant avec une fourmi! Or, quel travail que celui d'étudier la nomenclature de toutes les sciences naturelles pour nommer un groupe de coléoptères ou de papillons!

Les partisans des noms significatifs allèguent en faveur de leur opinion des raisons qui paraissent assez plausibles : ils disent que, puisqu'on charge la mémoire d'un mot, il est juste et convenable d'y attacher une idée; que, par réaction, cette idée aidera la mémoire à le retrouver, tandis qu'un nom sans signification serait abandonné au hasard. Ils prétendent, à l'exemple des chimistes, que le nom indiquant les principales qualités du genre, en sera une sorte de description abrégée sans cesse présente à l'esprit. Enfin, ils soutiennent qu'il n'est pas impossible de trouver, même en grec, des mots composés harmonieux, ou du moins supportables à l'oreille.

Les partisans des noms génériques sans signification apportent à l'appui de leur système des raisons qui ne paraissent pas moins bonnes. Que nous importe, disent-ils, la peine que vous vous donnez pour bâtir vos noms grecs, dont les trois quarts, quoique vous fassiez, ne peuvent se prononcer qu'avec une grimace, si cette peine n'aboutit qu'à enfanter une dénomination qui deviendra fausse tôt ou tard dans quelques-unes de ses applications? La moitié de vos *Héliothides* ne vole que la nuit, vos *Lithosies* vivent plus souvent sur les arbres que sur les pierres, vos *Phlogophores* ne portent plus de flammes; on a trouvé des *Leucanies* rouges et des *Xanthies* grises; vos *Am-*

(1) Genre *Phycis*.

Digitized by Google

phipyres, vos *Héliophobes*, vos *Anthophiles* ne recherchent ni plus ni moins les lumières, l'ombre ou les fleurs, que toutes les autres noctuelles. Toutes ces dénominations qui nous induisent en erreur sur les formes ou les habitudes de leurs groupes, sont donc plus mauvaises que si elles ne signifiaient rien du tout. Voyez au contraire les noms donnés au hasard : nos *Thaïs*, nos *Coliades*, nos *Vanesses*, nos *Psyche* se prêtent à toutes les transformations, admettent toutes les découvertes nouvelles, et défieront les critiques jusqu'à la consommation des siècles.

Il est facile de comprendre la perplexité dans laquelle se trouvent les entomologistes qui n'ont point adopté exclusivement l'un des deux systèmes, et qui voudraient pouvoir baptiser leurs découvertes sans s'exposer aux récriminations de l'un ou de l'autre parti. Plusieurs ont de secrètes préférences auxquelles ils n'osent obéir, de peur, ou de soulever contre eux l'indignation des hellénophiles, ou de donner prise aux critiques des puristes et des chercheurs d'étymologie. J'en connais un qui a cru se tirer d'affaire et trouver ces régions intermédiaires où Icare ne sut pas se maintenir, en accouplant au hasard des syllabes d'origine évidemment grecque, puis en corrigeant cette concession par une note où il déclare que son mot n'a aucune signification, et que ce serait peine perdue que de la chercher, conjurant ainsi à l'avance le ressentiment de l'étymologiste désappointé dans ses recherches. J'en sais un autre qui jette dans un chapeau des syllabes écrites sur des fragments de papier, et qui en tire successivement deux, trois ou quatre, jusqu'à ce qu'il en résulte un nom d'une longueur raisonnable, se réservant ainsi de renvoyer les reproches des grammairiens au dieu Hasard, qui se rit de toutes les récriminations.

Mais pour deux ou trois qui déclinent ainsi l'autorité de

Digitized by Google

la grammaire, il s'en trouve dix qui subissent le joug des puristes, et, qui, en créant laborieusement un nom, tremblent d'y omettre une lettre ou un accent : car ceux-là sont gens à les tondre de près, et tout ce qu'on a dit des savants en *us* n'est rien auprès de ce qu'on pourrait dire des savants en ος. N'a-t-on pas proposé, tout dernièrement, de refaire en entier le vocabulaire entomologique (1), remplaçant dans ce mot un τ par un θ, un ω par un ο, supprimant à cet autre une tête mal sonnante ou une queue de mauvais goût, refondant en partie et souvent changeant en entier les noms le plus anciennement connus, sous prétexte d'une orthographe trop peu hellénique ou d'un *esprit* mal placé?

O inventeurs de *Chromo-duro-phâne*, ô fabricants de métal *minofor*, vous tous qui fondez ensemble le grec et le latin comme la gomme-laque avec la cire, le plomb avec l'antimoine, vous qui ornez de noms arabes la farine de cacao, et de noms chinois la fécule de pomme de terre, si un pointilleux confrère, ayant poussé ses études jusqu'en quatrième, osait attenter à vos compositions sous prétexte de rectification grammaticale, vous sauriez bien poursuivre devant les tribunaux cette audacieuse atteinte à vos brevets d'invention, et justice vous serait rendue; mais la pauvre Entomologie, dont aucune sanction pénale ne protège les œuvres, dont aucuns dommages-intérêts ne défendent les monuments, est exposée à chaque instant à voir ses plus classiques éléments remis en question, sans même qu'il en coûte au novateur les frais d'un brevet de perfectionnement.

Consolons-nous pourtant, en pensant que tous ces réformateurs de syllabes, tous ces restaurateurs de mots s'agitent dans leur petit coin sans grand résultat, et que

(1) M. Burmeister ; Mémoires de la Soc. des Nat. de Moscou.

Digitized by Google

tous les entomologistes n'en gardent pas moins imperturbablement dans leur mémoire les anciens noms et le respect des anciens maîtres.

Eh bien! qu'en dites-vous, Messieurs? Croyez-vous maintenant que ce soit chose si facile que de donner un nom, quand on le veut nouveau, juste, expressif, et qu'on se voit sur les bras l'onéreux bonheur d'une centaine de filleuls? N'avez-vous point à présent quelque indulgence pour ces pauvres entomophiles, que l'inépuisable fécondité du Créateur des choses force à créer incessamment des mots pour les reconnaître chacune dans leur petit groupe, et vous éviter le danger de confondre, vous, agriculteurs, un ennemi avec un innocent, ou même un utile serviteur; vous, pharmaciens, un poison avec un remède; vous, industriels, un animal productif avec un parasite importun; vous tous, enfin, dans vos loisirs et dans vos promenades, une jolie créature qui vient se poser sur votre main pour vous faire admirer cette grande nature si féconde en petites merveilles, avec un de ces beaux brigands d'opéra-comique qui cachent sous leur manteau d'or un stylet empoisonné?

Accusez donc la nature et non pas nous, qui ne sommes que ses humbles teneurs de livres, de ce que l'Entomologie est maintenant une science si fort encombrée de mots, que l'étude seule de ces derniers est devenue une source de discussions et de théories, et, finalement, le sujet d'un article si long, si long, que je remercie à l'avance ceux d'entre vous qui ne se seront endormis qu'à la moitié de leur lecture.

Digitized by Google

PARTICULARITÉS

RELATIVES

À LA PREMIÈRE SOUSCRIPTION POUR UN MONUMENT

EN L'HONNEUR DE NICOLAS **POUSSIN**,

ET AU TABLEAU DE *CORIOLAN*,

RECUEILLIES

Par M. Sainte-Beuve,

Membre de la Société.

I.

Le 5 floréal an VII (24 avril 1799), le Ministre de l'intérieur écrivait à l'Administration centrale du département de l'Eure :

« Citoyens, je vous préviens que vous recevrez trois médailles du Poussin, deux en argent pesant ensemble 4 onces 7 gros, et une en bronze.

» Vous voudrez bien envoyer une des deux médailles d'argent à l'Administration municipale d'Andely. La seconde est destinée pour votre Administration, et la troisième, en bronze, pour l'École centrale.

» J'espère pouvoir disposer bientôt, en votre faveur, d'un des ouvrages de l'artiste célèbre dont vous vous proposez d'honorer la mémoire.

» Salut et fraternité,

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU. »

Cette lettre (1), sinon pour les médailles, du moins en ce

(1) Elle est extraite des Archives de la Préfecture, et fait partie, comme les autres pièces citées ci-après, d'un dossier qui nous a été fort obligeamment communiqué par M. Lorin, archiviste. Nous le prions de recevoir ici nos remercîments.

Digitized by Google

qui concernait le tableau, répondait à la demande que, peu de mois auparavant, avait adressée au Ministre l'Administration centrale, sur la proposition d'un de ses membres, le citoyen Harou Romain (1), architecte. Le projet conçu par ce dernier, et adopté par ses collègues, était de placer aux Andelys l'œuvre du grand maître, avec sa statue ou son portrait (l'un et l'autre même, s'il se pouvait), et de les faire entrer dans la composition d'un monument en son honneur.

La statue, ce devait être le modèle en plâtre de celle que Julien (2) était à cette époque chargé d'exécuter en

(1) *Romain* nous paraît être un surnom. Dans le programme de la première souscription, fait sous la direction de cet artiste, si ce n'est par lui, il est appelé *Harou* tout simplement. Puis vient sa signature, ainsi imprimée : — Harou, Romain. — Ces deux mots sont séparés de même au bas des planches qui représentent, d'après ses dessins, le monument projeté. Harou avait été pensionnaire à l'École de Rome.

(2) Membre de l'Institut, né près du Puy en Velay, en 1731, mort le 17 décembre 1804. Après avoir étudié longtemps sous Guillaume Coustou, il entreprit, comme Vien l'avait fait pour la peinture, de rompre avec le mauvais goût, et de ramener son art à la pureté, à la simplicité, au naturel. Son *La Fontaine*, une charmante *Baigneuse*, réunirent tous les suffrages. La statue de Poussin fut sa dernière production, et, suivant des juges éclairés, son chef-d'œuvre. « Pour » échapper à la sécheresse du costume moderne (dit M. Lebreton, » secrétaire perpétuel de la classe des Beaux-Arts de l'Institut, dans » une *Notice historique* sur Julien, insérée au *Moniteur* du 6 oc- » tobre 1805), il a supposé que Poussin, établi à Rome depuis » longtemps, en avait pris toutes les habitudes, entr'autres celle de » coucher nu pendant l'été. Ayant conçu pendant la nuit une idée » heureuse pour son *Testament d'Eudamidas*, il se lève aussitôt, se » couvre de son manteau, et fixe cette idée chérie. Cette composition » a le mérite d'exprimer l'esprit méditatif de Poussin, toujours occupé » de ses ouvrages : elle motive le nu des bras et des jambes, et fournit » le moyen de draper avec noblesse. » Cette statue, qui est aujourd'hui dans une des salles de l'Institut, a été gravée par Mlle Landon, dans les *Annales du Musée*, t. 15, p. 65, et par Corot, d'après le dessin de

Digitized by Google

marbre pour le gouvernement. Le sculpteur promit de remettre gratuitement ce plâtre au département de l'Eure quand il aurait terminé son travail, que le manque d'argent arrêtait, et il y gagna de voir ses réclamations au Ministre appuyées par l'Administration locale.

Quant au portrait des copies de celui que Poussin lui-même a exécuté, furent promises par les peintres David, Gérard et Mérimée, et ces promesses ne restèrent pas sans résultat, si l'on en croit le programme de la première souscription; mais c'est tout ce qu'il nous apprend sur ce point.

Enfin, le tableau promis par la lettre ministérielle du 5 floréal an VII fut envoyé presqu'immédiatement. Heureusement pour nous, il était plus facile à obtenir que les avances demandées par Julien.

Il représente Coriolan cédant aux supplications de Véturie, sa mère, et de Volumnie, sa femme. Est-ce celui qu'on sait avoir été peint pour le marquis d'Hauterive? L'affirmative serait incontestable s'il était certain que Poussin n'eût produit qu'un seul *Coriolan;* mais il s'élève à ce sujet des doutes sur lesquels nous aurons occasion de revenir.

Harou se chargea de ce qui, dans son projet, était du ressort de l'architecture; et, pour réunir l'image et l'œuvre de Poussin dans un ensemble monumental qui leur donnât une sorte de consécration, il composa le projet d'un *Sacellum*, petit édifice qui, chez les anciens, était à peu près ce qu'aujourd'hui nous appelons une *chapelle*. Puis-

Bourdon : notre Société possède cette dernière gravure. M. Leloir en a aussi donné un dessin dans *l'Artiste*, n° du 6 mars 1842. — Le dossier dont nous avons parlé contient une lettre de Julien, et, comme il le fait observer lui-même, elle prouve que cet artiste était loin d'être un homme de lettres.

Digitized by Google

que le *Sacellum* était usité dans l'antiquité païenne, rien de plus naturel que d'en faire un en l'an VII de la république française, dix-huit siècles après J.-C. Ainsi l'on raisonnait du moins à une époque où un architecte exprimait sérieusement le désir (partagé, suivant lui, par beaucoup d'artistes), que la route de Paris à Neuilly fût bordée, comme la voie *Appia*, de monuments funèbres érigés en l'honneur des grands hommes.

On peut voir dans les *Annales du Musée*, tome 2, page 25, le plan et la coupe du *Sacellum* imaginé par Harou. On en aura du reste une idée au moyen de la description suivante, publiée par lui séparément avec les deux planches des *Annales*, et plus développée que celle qu'on lit dans cet ouvrage. Il nous a paru curieux de la reproduire textuellement :

Description du Monument projeté.

« L'auteur de ce projet a désiré qu'il formât avec les objets environnants un tableau qui rappelât les beaux paysages du Poussin.

Le pied d'une montagne escarpée, sur laquelle sont les ruines d'un ancien fort nommé le Château-Gaillard, une voie publique et les murs du Petit-Andelys, formeraient le plan antérieur. Un peu au-delà serait le *Sacellum*, placé sous l'ombrage silencieux d'une espèce de bois sacré. Le caractère sévère du monument, le ton ferme et soutenu qu'il aurait, n'étant frappé extérieurement d'aucun rayon du jour, la hauteur et l'étendue des ombres projetées sur le terrain, formeraient une masse tranquille qui contrasterait d'une manière vigoureuse avec le ton brillant du plan suivant. Celui-ci se composerait de la vue de la Seine. Ses grandes sinuosités, les barques qui descendent ou remontent son cours, le cristal resplendissant de sa surface, s'apercevraient derrière le monument et à travers les troncs des arbres.

Digitized by Google

Le projet comporte un petit porche, ensuite le *Sacellum* proprement dit.

L'auteur a cherché à produire *extérieurement* et *intérieurement* un effet de *gloire*.

Extérieurement, en dirigeant dans le porche les rayons du jour par une claire-voie ménagée dans les branchages, et par une lanterne qui serait pratiquée dans la voûte. Ces rayons paraîtraient d'autant plus brillants, qu'ils divergeraient dans l'ombre dont les grands arbres couvriraient tout le terrain et le monument.

Intérieurement, en dirigeant ces mêmes rayons, exclusivement, sur la statue du Poussin, à travers un arc qui couronnerait le mur de refend, entre le porche et le *Sacellum*.

On a eu l'intention d'exprimer sur la façade principale *le génie créateur* du Poussin par un flambeau en bas-relief sur l'une des antes (1); son *âme forte* par une massue couronnée d'un papillon (2), sur l'ante parallèle; *l'étude qu'il fit du cœur humain et de la nature physique*, par des oiseaux sculptés dans le gorgerin des chapiteaux (deux de ces oiseaux se regardent près d'un miroir, et deux autres becquètent près d'une palette, l'un dans le calice d'une fleur, l'autre dans un fruit entamé jusqu'au centre (3); *son admiration pour les chefs-d'œuvres de l'antiquité et son estime pour les belles productions des modernes*, par les portraits, en style de médailles, de Scopas, d'Athénédore, de Polydore, d'Agésandre, de Michel-Ange et de Raphaël, placés dans les petits panneaux de la porte; *sa raison sévère et son esprit poétique*, par les bustes de Minerve et d'Apollon ajustés en hermès à l'une des tables du porche, sur laquelle serait gravée une notice historique sur ce grand peintre; *la prééminence qu'il a donnée à sa patrie sur les nations les plus célèbres dans les arts*, par un Génie debout sur un globe, dans le grand panneau de la porte, sur lequel globe

(1) Pilastres, des deux côtés de l'entrée.

(2) Emblème de l'âme chez les anciens.

(3) Les oiseaux étaient également emblèmes de l'âme chez les anciens.

Digitized by Google

serait gravé le nom d'Andelys; enfin, *à quelle sublimité le Poussin s'éleva*, par un aigle dans le fronton, ayant les ailes déployées, au milieu d'une couronne de laurier, et tenant dans ses serres des crayons et des pinceaux.

On a voulu encore que l'intérieur du *Sacellum* contînt tous les titres du Poussin à l'immortalité. Sa statue poserait sur un piédestal. La face principale de ce piédestal offrirait une barque submergée avec un serpent qui cherche, mais en vain, à échapper des flots. Sur l'un des côtés seraient le lit d'*Eudamidas*, son bouclier et sa lance, et sur l'autre côté serait le tombeau du *Berger d'Arcadie*, avec l'inscription touchante que le Poussin traça lui-même. Au-dessus de chacun de ces traits caractéristiques des trois tableaux du Poussin qui l'ont fait proclamer le philosophe de la peinture, serait appendue une couronne.

La voûte du *Sacellum* serait enrichie de trente-cinq caissons octogones. Dans chacun d'eux serait aussi une couronne, au centre de laquelle serait l'indication d'un autre tableau du Poussin. En place des petits caissons losanges, seraient des étoiles.

Au-dessus du stylobate, dans tout le développement des murs, seraient des palmes perpendiculaires, entre lesquelles seraient les indications du surplus de ses productions.

Le tableau du Poussin serait placé au-dessus de sa statue, et son portrait au-dessus de la porte d'entrée.

Enfin, sous le porche serait une seconde table sur laquelle seraient gravés les noms des souscripteurs.

Telle était l'idée de l'architecte Harou. On voit que, pour en saisir toutes les finesses, il aurait fallu être d'une certaine force sur les *rébus*, ce qui du reste ne serait pas un motif pour la faire rejeter aujourd'hui.

Sérieusement, et en tenant compte à cet honorable citoyen de son initiative dans le projet qui s'accomplit enfin aujourd'hui, disons que son *Sacellum* est une conception des plus malheureuses. Ce n'est pas *sous l'ombrage silencieux d'une espèce de bois sacré* qu'on doit élever des mo-

Digitized by Google

numents aux hommes de génie : ce n'est pas derrière *des murs de refend* qu'on doit placer l'image qui les fait revivre. C'est dans l'intérieur des villes, au centre d'une place publique, qu'une statue atteste dignement la reconnaissance des concitoyens, et qu'elle « enflamme » les jeunes cœurs d'une sainte émulation. » Le plein soleil et les regards de la foule, voilà l'*effet de gloire* qu'il faut chercher pour elle. Si, pour porter ses hommages à un bienfaiteur de l'humanité, à un penseur profond, à un artiste sublime, il faut demander le chemin aux passants, et s'enquérir du concierge qui tient sous clé sa mémoire, les visiteurs seront rares, et l'impression d'autant plus faible qu'elle aura été plus préparée. Bref, le *Sacellum* de l'architecte Harou est le tombeau d'un banquier, au Père-Lachaise : ce n'est pas un monument à Nicolas Poussin.

Il ne fut pas donné suite, en l'an VII, au projet de l'Administration centrale, le premier de ce genre qu'un département se soit proposé : les évènements politiques empêchèrent qu'on s'en occupât (1). Mais, trois ans après, plusieurs artistes désirant vivement qu'il s'accomplît, ouvrirent une souscription dans ce but. Leur programme, daté du 1er floréal an X (21 avril 1802), porte les signatures suivantes :

Baltard, architecte. — Baptiste aîné, acteur du Théâtre-Français. — Bervic, graveur. — Chaudet, statuaire. — David, peintre, de l'Institut national. — Espercieux, statuaire. — Gérard, peintre. — Gisors aîné, architecte. — Grétry, de l'Institut. — Harou, Romain, architecte. — Julien, statuaire, de l'Institut. — Landon, peintre. — Legouvé, de l'Institut. — Louis Le Mercier, de l'Institut, auteur d'*Agamemnon*. —

(1) Entr'autres celui du 18 brumaire an VIII, et les grands travaux de réorganisation qui en furent la suite.

Digitized by Google

serait gravé le nom d'Andelys; enfin, *à quelle sublimité le Poussin s'éleva*, par un aigle dans le fronton, ayant les ailes déployées, au milieu d'une couronne de laurier, et tenant dans ses serres des crayons et des pinceaux.

On a voulu encore que l'intérieur du *Sacellum* contînt tous les titres du Poussin à l'immortalité. Sa statue poserait sur un piédestal. La face principale de ce piédestal offrirait une barque submergée avec un serpent qui cherche, mais en vain, à échapper des flots. Sur l'un des côtés seraient le lit d'*Eudamidas*, son bouclier et sa lance, et sur l'autre côté serait le tombeau du *Berger d'Arcadie*, avec l'inscription touchante que le Poussin traça lui-même. Au-dessus de chacun de ces traits caractéristiques des trois tableaux du Poussin qui l'ont fait proclamer le philosophe de la peinture, serait appendue une couronne.

La voûte du *Sacellum* serait enrichie de trente-cinq caissons octogones. Dans chacun d'eux serait aussi une couronne, au centre de laquelle serait l'indication d'un autre tableau du Poussin. En place des petits caissons losanges, seraient des étoiles.

Au-dessus du stylobate, dans tout le développement des murs, seraient des palmes perpendiculaires, entre lesquelles seraient les indications du surplus de ses productions.

Le tableau du Poussin serait placé au-dessus de sa statue, et son portrait au-dessus de la porte d'entrée.

Enfin, sous le porche serait une seconde table sur laquelle seraient gravés les noms des souscripteurs.

Telle était l'idée de l'architecte Harou. On voit que, pour en saisir toutes les finesses, il aurait fallu être d'une certaine force sur les *rébus*, ce qui du reste ne serait pas un motif pour la faire rejeter aujourd'hui.

Sérieusement, et en tenant compte à cet honorable citoyen de son initiative dans le projet qui s'accomplit enfin aujourd'hui, disons que son *Sacellum* est une conception des plus malheureuses. Ce n'est pas *sous l'ombrage silencieux d'une espèce de bois sacré* qu'on doit élever des mo-

Digitized by Google

numents aux hommes de génie : ce n'est pas derrière *des murs de refend* qu'on doit placer l'image qui les fait revivre. C'est dans l'intérieur des villes, au centre d'une place publique, qu'une statue atteste dignement la reconnaissance des concitoyens, et qu'elle « enflamme » les jeunes cœurs d'une sainte émulation. » Le plein soleil et les regards de la foule, voilà l'*effet de gloire* qu'il faut chercher pour elle. Si, pour porter ses hommages à un bienfaiteur de l'humanité, à un penseur profond, à un artiste sublime, il faut demander le chemin aux passants, et s'enquérir du concierge qui tient sous clé sa mémoire, les visiteurs seront rares, et l'impression d'autant plus faible qu'elle aura été plus préparée. Bref, le *Sacellum* de l'architecte Harou est le tombeau d'un banquier, au Père-Lachaise : ce n'est pas un monument à Nicolas Poussin.

Il ne fut pas donné suite, en l'an VII, au projet de l'Administration centrale, le premier de ce genre qu'un département se soit proposé : les évènements politiques empêchèrent qu'on s'en occupât (1). Mais, trois ans après, plusieurs artistes désirant vivement qu'il s'accomplît, ouvrirent une souscription dans ce but. Leur programme, daté du 1er floréal an X (21 avril 1802), porte les signatures suivantes :

Baltard, architecte. — Baptiste aîné, acteur du Théâtre-Français. — Benvic, graveur. — Chaudet, statuaire. — David, peintre, de l'Institut national. — Espercieux, statuaire. — Gérard, peintre. — Gisors aîné, architecte. — Grétry, de l'Institut. — Harou, Romain, architecte. — Julien, statuaire, de l'Institut. — Landon, peintre. — Legouvé, de l'Institut. — Louis Le Mercier, de l'Institut, auteur d'*Agamemnon*. —

(1) Entr'autres celui du 18 brumaire an VIII, et les grands travaux de réorganisation qui en furent la suite.

Digitized by Google

Letellier, peintre. — Lenoir, administrateur du Musée des Monuments français. — Méhul, de l'Institut. — Mérimée, peintre. — Normand, architecte. — Charles Percier, architecte. — Poyet, architecte. — F. Talma, acteur du Théâtre-Français. — Thibault, architecte et peintre.

Quelques jours après, Landon, l'un des signataires, publiait, dans ses *Annales du Musée*, les deux planches dont nous avons parlé; on les joignit au programme avec la *Description du Monument projeté*.

La souscription devait être ouverte pendant six mois, à compter du 15 floréal, « chez le citoyen Boquet, ban-» quier (né dans le département de l'Eure), demeurant » rue Bertin-Poirée, n° 3 (1). » Aucun chiffre ne fut fixé. Quelques mois après, les *Annales* disaient : « Jusqu'à ce » moment, il n'y a point eu de somme déposée au-dessous » de 6 fr. Le premier Consul a souscrit pour 1,000 fr. » Dans quelque temps on publiera la liste des souscrip-» teurs, qui s'accroît de jour en jour. » (T. 2, p. 62.)

Harou fut chargé par les artistes qui avaient ouvert la souscription, de faire toutes les démarches qui pourraient être nécessaires. Il se mit en rapport avec le Préfet de l'Eure, M. Masson de Saint-Amand (2), qui au mois de thermidor an x, recevait également des signataires du programme une lettre où ils lui disaient : « Beaucoup de » personnes, notamment le premier Consul, ont souscrit.

(1) Un avis imprimé, publié dans le temps, nous apprend que cette maison avait pour raison sociale J.-N^as *Boquet et Ce*, et qu'au nombre des associés était un sieur *Conard*, ancien administrateur. Nous recommandons ces renseignements à la Commission actuelle de souscription : ils pourraient la mettre sur la trace des sommes dont ces Messieurs reçurent le dépôt, et dont ils n'ont jamais rendu compte. D'après le programme, on pouvait aussi, dans les départements, souscrire chez les receveurs généraux et les receveurs d'arrondissement.

(2) Auteur des *Essais historiques sur le Comté d'Evreux*.

Digitized by Google

» Vous vous êtes aussi empressé d'en faire autant, et nous » vous en remercions... »

Cinq ans s'écoulent sans que rien nous apprenne ce que devint la souscription pendant cet intervalle. Puis, en 1807, nous apparaît un imprimé de 4 pages, daté du 10 mars et signé par le Sous-Préfet des Andelys, M. Boissy-d'Anglas, où cet administrateur rappelle la souscription ouverte en 1802, et l'enthousiasme avec lequel elle avait été accueillie. « Les travaux vont être commencés aux Andelys, ajoute-» t-il; mais, comme le produit actuel de la souscription ne » paraît pas devoir suffire pour élever un monument digne » de celui qui en est l'objet, on invite tous les amis des » arts et de la gloire nationale, etc. »

D'après ce nouveau programme, chaque souscription ne pouvait être moindre de 24 fr. (1). Cette disposition, assez mal entendue, arrêta sans doute un bon nombre *d'amis des arts et de la gloire nationale* disposés à souscrire, et tout se tait encore autour du projet de monument jusqu'au mois de février 1817, où le Ministre de l'intérieur demande au Préfet de notre département des renseignements à ce sujet, en lui disant : « J'ai sous les » yeux des notes qui font connaître qu'à une certaine » époque, les fonds se montaient déjà à 7,900 fr. »

Nous ne savons rien de la réponse de M. le marquis de Gasville, sinon qu'elle fut faite sous la date du 15 mars 1817.

II.

Comme on le voit, le *produit net* de ces généreux, mais impuissants efforts pour rendre à l'un des plus illustres maîtres de l'Ecole française des honneurs dignes de

(1) Le montant devait en être adressé au receveur particulier des Andelys, et dans les autres départements, aux receveurs généraux.

Digitized by Google

lui, avait été la possession d'un de ses ouvrages pour le pays qui se glorifie de lui avoir donné naissance. Après un long séjour à la Préfecture de l'Eure, le *Coriolan* a été transporté aux Andelys, et placé dans une des salles de l'hôtel-de-ville, *Sacellum* qui lui convient certes beaucoup mieux que celui de l'architecte Haron.

Le tableau de Poussin (œuvre de sa vieillesse, dit-on,) s'écarte un peu du récit de Tite-Live. Dans cet auteur, ce n'est pas précisément en suppliante que Véturie parle à son fils. Lorsque Coriolan apprend que, dans ce groupe de femmes qui se dirigent vers son camp, on a reconnu sa mère (*insignem mœstitiâ inter cœteras*), sa femme et ses enfants, il s'élance tout troublé (*propè ut amens*) de son siége, et veut d'abord presser sur son cœur celle qui lui a donné le jour; mais Véturie l'arrête : « Avant de recevoir tes embrassements, lui dit-elle (*in iram ex precibus versa*), que je sache d'abord si c'est vers un ennemi ou vers un fils que je suis venue : si, dans ton camp, je suis une mère ou une captive! Ah! j'ai trop longtemps vécu, et bien triste est ma vieillesse, puisque j'ai pu te voir l'ennemi de ton pays! Eh! quoi, cette terre où tu es né, qui t'a nourri, tu as pu la ravager! Tout furieux et menaçant que tu aies approché de ces frontières, comment, en les franchissant, n'as-tu pas senti tomber ton courroux? Quand Rome s'est montrée à tes yeux, une voix n'a-t-elle pas crié dans ton cœur : Derrière ces murailles sont mes Pénates, ma mère, mon épouse et mes enfants!... (1) » Enfin, elle regrette d'avoir eu un fils, puisque, sans lui, elle serait morte *dans une patrie libre*.

Sans doute pour simplifier l'action et subordonner tous les autres personnages à celui de Coriolan, Poussin n'a pas donné à Véturie un rôle distinct au milieu des prières

(1) Dec. 1, lib. 2

Digitized by Google

et des larmes générales. Elle est à genoux, les bras élevés, les yeux fixés sur son fils. A ses côtés, Volumnie, dans la même attitude, présente à son époux son plus jeune fils, tandis que l'aîné cherche aussi, par son geste et ses regards, à fléchir son père. Quatre dames romaines les accompagnent, et joignent leurs supplications à celles de la mère et de l'épouse.

Coriolan, qu'un premier mouvement a porté en avant, s'arrête incertain : sa colère contre Rome, et l'émotion qu'il ressent à la vue de tant d'objets chers à son cœur, luttent encore sur sa physionomie. On comprend cependant que le premier de ces deux sentiments est sur le point de céder à l'autre. Son épée est presqu'entièrement sortie du fourreau, soit qu'ayant voulu d'abord l'en tirer, il suspende tout à coup cette action, soit que, l'en ayant tirée complètement, il commence à l'y remettre. Derrière lui sont deux de ses officiers; dans le fond, Rome et ses collines (1).

Mais ce n'est pas là tout le tableau : derrière le groupe des femmes, à l'extrémité gauche de la toile, Poussin a cru devoir placer deux figures; l'une est une femme armée; elle a le casque en tête, son bras droit repose sur une lance, l'autre porte un bouclier; une tunique courte et des sandales complètent son ajustement; elle observe Coriolan avec une attention calme. L'autre figure est sur un plan un peu plus reculé : c'est une femme aussi, dont on ne voit que la partie supérieure, laquelle est nue; elle est à demi-couchée, et accoudée sur une roue.

Ces personnages sont allégoriques. On s'accorde à voir

(1) Nous décrivons ce tableau d'après une copie qui est sous nos yeux, et que nous louerions, si nous pouvions être impartial envers l'auteur. Cette copie étant une réduction aux 4 cinquièmes, l'original a environ 1 m. 20 c. de hauteur, sur une largeur de 1 m. 60 c.

Digitized by Google

dans le premier le *Génie de Rome* (1), et l'autre a longtemps passé pour la *Fortune romaine renversée;* c'est même ainsi que l'a expliquée, au bas de sa gravure du *Coriolan*, Gérard Audran, qui avait été contemporain de Poussin.

La conception de ces deux figures, du *Génie de Rome* surtout, tranquille parce qu'il est certain de l'avenir, visible même, si on veut le supposer, pour Coriolan, et influant sur sa détermination, a été chaudement louée par plusieurs de ces écrivains, si nombreux, dont l'admiration, tout d'une pièce, ne connaît point de restrictions, quand il s'agit d'un talent illustre. Nous ne pouvons partager leur opinion. C'est le défaut d'une qualité chez Poussin, soit, mais enfin c'est un défaut, et dans le *Coriolan* comme partout ailleurs, que ce penchant à l'allégorie par lequel il s'est trop souvent laissé dominer dans la représentation des faits historiques. Peintre avant tout par la pensée, philosophe-artiste, il s'est imaginé que tout ce qui se pense pouvait se peindre, et que, là où le personnage réel faisait défaut à l'idée, on pouvait le remplacer par un symbole. Rien de plus contraire, en peinture, à l'essence de l'art. Si un tableau entièrement allégorique est toujours extrêmement froid, du moins n'a-t-il rien qui violente l'imagination; mais accoler des êtres de raison à d'autres êtres que vous supposez doués de la vie matérielle, c'est rendre toute illusion impossible; et de plus, quand, ce qui arrive souvent, l'intention du peintre

(1) Cette interprétation n'a pas été contestée, que nous sachions; mais en lisant, dans Tite-Live, que pour conserver le souvenir de l'évènement, *templum Muliebri Fortunæ ædificatum dedicatum que est*, nous avons eu la pensée que la femme armée pouvait être cette *Fortuna muliebris*. Nous n'insistons pas, du reste, sur notre conjecture.

Digitized by Google

ne se comprend pas de prime-abord, l'esprit du spectateur est jeté dans un embarras et un travail inconciliables avec les impressions que la peinture a pour but de faire naître.

Dans le *Coriolan*, le *Génie de Rome* est d'autant plus déplacé qu'il n'est point admis par la mythologie ancienne. En outre, ce qui est moins excusable, il affaiblit l'intérêt en divisant l'action. Si Coriolan n'est pas vaincu seulement par sa mère et sa femme, s'il l'est encore par une espèce de vision des grandes destinées réservées à son pays, il n'y a plus, entre l'importance du résultat obtenu et la faiblesse des moyens, cette disproportion qui donne au fait historique tout ce qu'il a de singulier et de touchant à la fois.

L'autre figure, avons-nous dit, a passé longtemps pour la *Fortune de Rome renversée;* la roue sur laquelle elle s'appuie motivait cette opinion; mais il est certain qu'elle représente *la Voie romaine.* A sa ressemblance avec des figures antiques qui ont cette signification, et qu'on verra citées tout à l'heure dans une lettre du peintre Vincent, peut se joindre ce qu'on sait des habitudes de Poussin, qui a souvent symbolisé ainsi la topographie de ses tableaux (1). Mais ce qui nous paraît surtout repousser la première interprétation, c'est le double emploi et la contradiction tout ensemble que constituerait, à moins de distinctions trop subtiles pour être admises, la juxtaposition de ces deux allégories, le *Génie* (c'est-à-dire le Destin) *de Rome debout* et la *Fortune de Rome renversée.*

Le *Coriolan* fut peint pour le marquis d'Hauterive; nous ignorons comment il avait été transmis à l'État. On

(1) Par exemple, il a plusieurs fois personnifié les fleuves au bord desquels se passe l'action représentée : dans *Mars et Rhéa Sylvia*, dans le *Pyrrhus transporté à Mégare*, et même dans le *Moïse exposé* et le *Moïse sauvé*, introduisant ainsi la Mythologie dans la Bible.

Digitized by Google

n'a jamais fait mention d'un autre tableau de Poussin sur le même sujet; et, cependant, il existe entre celui-ci et les deux gravures auxquelles il paraît avoir servi d'original, l'une de Gérard Audran, l'autre d'un artiste inconnu, des différences qui s'expliquent difficilement dans l'hypothèse d'un tableau unique. En l'an IX, peu de temps après l'envoi fait par le Ministre de l'intérieur, le Conseil de l'Ecole centrale de l'Eure voulut s'éclairer sur ce point. L'un de ses membres, M. Desoria, qui professait le dessin à cette Ecole avec distinction, fut chargé de recourir aux lumières d'un peintre entouré d'une réputation, méritée Vincent, de l'Institut (1); il lui adressa la description du tableau, lui soumit les difficultés qui embarrassaient le Conseil, et reçut de lui la réponse suivante, restée très-probablement inédite, et qui nous a paru assez intéressante pour être reproduite ici en entier (2) :

Paris, le 15 frimaire an IX de la République.

« CITOYEN,

» J'ai lu avec le plus grand intérêt la description que vous avez faite du tableau de Nicolas Poussin (*Coriolan*). Le juste tribut d'éloges que vous payez à cet ouvrage d'un des plus excellents maîtres de l'école française, donne la mesure de vos connaissances dans un art que vous cultivez avec tant de succès. Permettez-moi cependant, Citoyen, de relever une erreur dans laquelle vous êtes tombé avec plusieurs artistes, et que Gérard Audran lui-même a com-

(1) Les principaux ouvrages de Vincent sont : *Molé saisi par les factieux* (peint en 1779); *Henri IV rencontrant Sully blessé, après la bataille d'Ivry; Guillaume Tell précipitant Gessler dans les flots; Pyrrhus enfant, à la cour de Glaucias, roi de Mégare.* — On voit son portrait dans la salle du Conseil de l'Ecole des Beaux-Arts.

(2) Il n'y en a qu'une copie au dossier des archives; quelques mots de cette copie nous ayant paru douteux, nous les avons indiqués par le mot *sic*.

Digitized by Google

mise dans l'inscription qui est au bas de la planche qui représente le sujet de Coriolan. Cette erreur consiste dans l'opinion où vous êtes que *la figure à demi couchée et appuyée sur une roue placée verticalement*, représente la Fortune de Rome renversée. Cette figure n'est autre que *la Voie romaine*, représentée allégoriquement, ainsi que les anciens avaient coutume de le faire. On trouve beaucoup d'exemples de cet usage des anciens dans les médailles de Trajan : la *Voie appienne* y est représentée par ce type, que l'on retrouve également sur plusieurs autres médailles pour représenter des chemins. Et un exemple encore plus frappant se trouve dans un bas-relief de l'arc de Constantin, qui, comme vous le savez, fut enrichi des débris de celui qui avait été élevé en l'honneur de Trajan. Dans ce bas-relief, on voit la *Voie appienne* indiquée par une figure à demi couchée et appuyée sur une roue placée verticalement, et tellement semblable à celle que le Poussin a introduite dans son établissement (*sic*) de Coriolan, qu'il semble que le Poussin ait affecté de la copier fidèlement pour ne laisser aucun doute sur son intention, en respectant un usage consacré par un peuple dans l'histoire duquel il avait puisé le sujet qu'il traitait. En cela, mon opinion se trouve conforme à celle des antiquaires avec lesquels je me suis entretenu sur cet objet(1).

» Je passe actuellement aux observations que vous avez faites sur les différences qui se trouvent entre le tableau du Poussin et l'estampe gravée par Gérard Audran d'après ce même tableau, ou d'après un autre du même maître et représentant le même sujet, s'il est vrai qu'il en existe un autre.

» Je ne vous dissimule pas que mes recherches, pour

(1) On nous a affirmé que c'était aussi celle de M. Rever. (S.-B.)

Digitized by Google

éclaircir vos doutes et les miens à cet égard, ne m'ont donné que des résultats incertains.

» J'ai cru devoir consulter, sur les questions de fait, le citoyen Le Brun, dont les connaissances acquises, dans l'historique des tableaux et des estampes, par une longue pratique des ventes et du commerce qu'il fait de ces objets, me paraissent mériter confiance. Voici l'abrégé des renseignements qu'il m'a donnés :

» Le citoyen Le Brun croit pouvoir affirmer qu'il n'existe qu'un seul tableau de Nicolas Poussin représentant Coriolan; cet artiste l'a fait à Rome vers la fin de sa vie, et pour le marquis d'Hauterive.

» Il y a deux estampes gravées d'après ce tableau : la première, sans nom d'auteur, a été gravée, à ce que croit le citoyen Le Brun, à Rome, par Etienne Baudet. Cette estampe est conforme au tableau que possède le département de l'Eure, et surtout dans le mouvement de Coriolan; mais la petite tablette 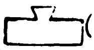 [1] n'y est pas. Cette estampe, d'ailleurs assez médiocre, paraît avoir subi quelques changements dans sa dimension; elle paraît avoir été *rognée des deux bouts*, sans doute pour qu'elle pût faire pendant à une autre. La cupidité ou l'ignorance des propriétaires offre plusieurs exemples de cette espèce de barbarie.

» Le citoyen Le Brun pense que si, dans cette estampe, la tablette ne s'y trouve pas, c'est par la raison que le graveur aura cru inutile de répéter dans le corps de l'estampe ce qu'il devait indiquer au bas.

» Le citoyen Le Brun croit aussi que, si le mot *Coriolanus* se trouve écrit en *lettres italiques* (sans doute il veut

[1] Dans le tableau, cette tablette se trouve aux pieds de Coriolan, et adossée à une pierre. Elle porte le mot : *Coriolanus*. (S.-B.)

dire *lettres carrées*) (1), ce mot est bien certainement de la main du Poussin, parce que, dit-il, il a vu de lui plusieurs exemples de ce genre.

» Quant à l'estampe gravée par Gérard Audran et en deux planches, il pense que le Poussin, qui méditait beaucoup ses ouvrages, aura indiqué lui-même au graveur le changement *qui consiste à faire tenir le fourreau de la main gauche, comme déterminant mieux l'action* (2), et que le graveur aura supprimé l'inscription dans le corps de l'estampe lorsqu'il la mettait au bas de sa planche.

» Je n'ai pu obtenir d'autres renseignements, ni du citoyen Le Brun, ni des autres personnes que j'ai consultées à ce sujet; toutes les conjectures m'ont paru presqu'également dénuées de preuves sur lesquelles on pût asseoir une opinion positive.

» Je vais hasarder, Citoyen, de présenter quelques réflexions que l'examen des faits et de l'estampe de Gérard Audran m'ont suggérées. Mon opinion, qui ne peut être que le résultat de conjectures, sera appréciée par votre jugement; je vous la soumets, ainsi qu'au Conseil dont vous faites partie.

» 1° Je ne regarde pas comme certain qu'il n'y ait qu'un seul tableau du Coriolan fait par le Poussin. Le citoyen Le Brun lui-même n'affirme pas qu'il y en ait qu'un seul; *il croit seulement pouvoir l'affirmer*. Mais, dans la supposition qu'il n'y en ait qu'un, la petite estampe gravée à Rome sans nom d'auteur, mais crue d'Etienne Baudet.

(1) Nous ne savons pourquoi M. Vincent rectifie ici l'expression de Le Brun. L'inscription est bien en lettres *italiques*, c'est-à-dire semblables à l'écriture, et non en lettres carrées, c'est-à-dire *capitales*. (S.-B.)

(2) Dans le tableau, le bras et la main gauches de Coriolan ne font que retenir les plis de son manteau. (S.-B.)

Digitized by Google

et qui est conforme en tout au tableau, à l'exception de la petite tablette qui ne s'y trouve pas, cette estampe, dis-je, est sans doute plus anciennement gravée que celle de Gérard Audran, parce que le tableau a été fait à Rome vers la fin de la vie du Poussin, qui mourut dans cette ville en 1665, et qu'à cette époque Gérard Audran, né en 1640, à Lyon, n'avait que 25 ans. De là je conclus que ce graveur, dont les talents ne se sont développés que plus tard, n'a pu recevoir du Poussin les idées qui ont apporté dans son estampe une si grande différence entre le mouvement qu'il a donné à Coriolan et celui qu'on remarque dans le Coriolan du tableau. L'erreur commise par Gérard Audran, dans l'inscription, sur l'explication de la figure représentant la Voie romaine, est encore une preuve que le Poussin ne l'a pas conseillé, car il ne lui eût pas laissé commettre cette faute. J'ajouterai encore à ce que je viens de dire, pour prouver que ces changements n'ont pu être dictés par le Poussin, que la planche de Gérard Audran paraît ne pas être le travail de sa jeunesse; et, comme je l'ai dit, ce graveur n'avait que 25 ans lorsque le Poussin mourut à Rome.

» 2° Je serais porté à croire que, si Gérard Audran a gravé sa planche d'après le tableau que possède le département de l'Eure, l'idée du changement important qu'on remarque dans l'estampe aura été suggérée à son auteur par quelqu'esquisse ou dessin du Poussin, qu'il aura saisie (*sic*), en regardant le mouvement qu'il a donné dans sa gravure à Coriolan, comme plus expressif. Je suis convaincu que, sans une autorité de cette force, Gérard Audran n'eût pas osé se permettre ce qu'il devait regarder comme une véritable correction. Ce qui me détermine encore à penser que ce changement aura été fait d'après une esquisse ou un dessin du maître, et non pas d'après un

Digitized by Google

autre tableau du Poussin, c'est qu'en considérant attentivement la partie du manteau qui couvre le bras gauche de Coriolan, je crois y apercevoir *un embarras dans la conduite des plis*, qui ne s'accordent pas avec la pureté du drapé du Poussin, et qui, selon moi, décèle l'effort que le graveur aura fait pour arranger la suite des plis, qui dans le principe avaient une autre direction. Vous savez parfaitement, Citoyen, que, dans une esquisse, la masse seule est indiquée, et que cela ne suffit pas à un graveur, même très-habile, pour donner au *rendu* qu'exige une estampe de la proportion de celle de Gérard Audran, la pureté qui caractérise le drapé du Poussin.

» 3° Une autre difficulté s'élève : dans la première estampe (celle attribuée à Etienne Baudet), la tablette n'existe pas, tandis qu'elle est dans l'estampe de Gérard Audran : et, sur celle-ci, le mot *Coriolanus* n'est point écrit, et dans le tableau la tablette y est, et le mot *Coriolanus* s'y trouve écrit en lettres carrées (1). Comment se fait-il que dans la petite estampe, si conforme au tableau et qui est évidemment gravée d'après lui, la tablette ne s'y trouve pas? Et comment expliquer la suppression du mot *Coriolanus* dans l'estampe de Gérard Audran, s'il est vrai que le Poussin l'ait écrit sur son tableau? Les raisons données à ce sujet par le citoyen Le Brun ne me paraissent pas plausibles.

» La conformité qui se trouve entre l'estampe attribuée à Etienne Baudet et le tableau, à l'exception de la petite tablette, m'a fait naître un doute que j'ai communiqué à des antiquaires et qu'ils ont partagé. *La tablette qu'on voit dans le tableau du Poussin est-elle de la main du maître?* J'ai peine à le penser; jamais le Poussin, dont

(1) V. ci-dessus la note 1re de la p. 389. (S.-B.).

Digitized by Google

et qui est conforme en tout au tableau, à l'exception de la petite tablette qui ne s'y trouve pas, cette estampe, dis-je, est sans doute plus anciennement gravée que celle de Gérard Audran, parce que le tableau a été fait à Rome vers la fin de la vie du Poussin, qui mourut dans cette ville en 1665, et qu'à cette époque Gérard Audran, né en 1640, à Lyon, n'avait que 25 ans. De là je conclus que ce graveur, dont les talents ne se sont développés que plus tard, n'a pu recevoir du Poussin les idées qui ont apporté dans son estampe une si grande différence entre le mouvement qu'il a donné à Coriolan et celui qu'on remarque dans le Coriolan du tableau. L'erreur commise par Gérard Audran, dans l'inscription, sur l'explication de la figure représentant la Voie romaine, est encore une preuve que le Poussin ne l'a pas conseillé, car il ne lui eût pas laissé commettre cette faute. J'ajouterai encore à ce que je viens de dire, pour prouver que ces changements n'ont pu être dictés par le Poussin, que la planche de Gérard Audran paraît ne pas être le travail de sa jeunesse; et, comme je l'ai dit, ce graveur n'avait que 25 ans lorsque le Poussin mourut à Rome.

» 2° Je serais porté à croire que, si Gérard Audran a gravé sa planche d'après le tableau que possède le département de l'Eure, l'idée du changement important qu'on remarque dans l'estampe aura été suggérée à son auteur par quelqu'esquisse ou dessin du Poussin, qu'il aura saisie (*sic*), en regardant le mouvement qu'il a donné dans sa gravure à Coriolan, comme plus expressif. Je suis convaincu que, sans une autorité de cette force, Gérard Audran n'eût pas osé se permettre ce qu'il devait regarder comme une véritable correction. Ce qui me détermine encore à penser que ce changement aura été fait d'après une esquisse ou un dessin du maître, et non pas d'après un

Digitized by Google

autre tableau du Poussin, c'est qu'en considérant attentivement la partie du manteau qui couvre le bras gauche de Coriolan, je crois y apercevoir *un embarras dans la conduite des plis*, qui ne s'accordent pas avec la pureté du drapé du Poussin, et qui, selon moi, décèle l'effort que le graveur aura fait pour arranger la suite des plis, qui dans le principe avaient une autre direction. Vous savez parfaitement, Citoyen, que, dans une esquisse, la masse seule est indiquée, et que cela ne suffit pas à un graveur, même très-habile, pour donner au *rendu* qu'exige une estampe de la proportion de celle de Gérard Audran, la pureté qui caractérise le drapé du Poussin.

» 3° Une autre difficulté s'élève : dans la première estampe (celle attribuée à Etienne Baudet), la tablette n'existe pas, tandis qu'elle est dans l'estampe de Gérard Audran : et, sur celle-ci, le mot *Coriolanus* n'est point écrit, et dans le tableau la tablette y est, et le mot *Coriolanus* s'y trouve écrit en lettres carrées (1). Comment se fait-il que dans la petite estampe, si conforme au tableau et qui est évidemment gravée d'après lui, la tablette ne s'y trouve pas? Et comment expliquer la suppression du mot *Coriolanus* dans l'estampe de Gérard Audran, s'il est vrai que le Poussin l'ait écrit sur son tableau? Les raisons données à ce sujet par le citoyen Le Brun ne me paraissent pas plausibles.

» La conformité qui se trouve entre l'estampe attribuée à Etienne Baudet et le tableau, à l'exception de la petite tablette, m'a fait naître un doute que j'ai communiqué à des antiquaires et qu'ils ont partagé. *La tablette qu'on voit dans le tableau du Poussin est-elle de la main du maître?* J'ai peine à le penser; jamais le Poussin, dont

(1) V. ci-dessus la note 1re de la p. 389. (S.-B.).

Digitized by Google

la science et le bon goût sont connus, n'eût fait usage du moyen d'un *écriteau* pour expliquer un sujet qui s'explique si clairement lui-même. Ce moyen n'a pu s'employer que dans l'enfance de l'art, et le Poussin aurait senti toute l'inutilité de ce mot : *Coriolanus*. Jamais ce grand artiste n'a fait usage de moyens inutiles dans ses admirables productions, où tout annonce l'érudition la plus étendue, réunie à la justesse comme à la plus grande force dans la pensée. L'absence de la tablette, dans l'estampe gravée à Rome et si conforme dans tout le reste au tableau, donne lieu de croire qu'une main étrangère aura, depuis la mort du Poussin, ajouté cette tablette, et que le mot *Coriolanus* aura été supprimé par Gérard Audran, comme inutile à l'indication du sujet, dans la supposition que le mot *Coriolanus* y fût écrit. Au reste, s'il était prouvé que la tablette fût de la main du Poussin, il n'aurait pu la destiner qu'à indiquer les limites du territoire de Rome ou celles du pays des Volsques; c'est au moins l'opinion des savants que j'ai consultés sur celle où j'étais à ce sujet, et dans ce cas, le mot *Coriolanus* aurait encore été écrit par une main étrangère, postérieurement à la mort du Poussin, et peut-être au temps où Gérard Audran a gravé sa planche, ce qui expliquerait naturellement pourquoi ce mot ne se voit pas sur cette tablette dans l'estampe.

» Je me résume :

» 1° Il y a erreur dans l'explication de la figure à demi-couchée et appuyée sur une roue; ce n'est pas la Fortune de Rome, mais cette figure représente la *Voie romaine*.

» 2° Je ne regarde pas comme certain qu'il n'y ait qu'un seul tableau du Poussin représentant Coriolan.

» 3° L'estampe gravée à Rome, sans nom d'auteur et attribuée à Etienne Baudet, a certainement été gravée d'a-

Digitized by Google

près le tableau que possède le département de l'Eure, et est antérieure à celle de Gérard Audran.

» 4° Si Gérard Audran a gravé sa planche d'après le tableau en question, il n'a pas fait les changements qu'on remarque dans sa planche d'après les indications verbales du Poussin, mais sans doute d'après quelqu'esquisse ou dessin de ce maître.

» 5° Il est très-probable, et je crois que la petite tablette qu'on voit dans le tableau n'est pas de la main du Poussin : qu'elle n'y existait pas lorsqu'Etienne Baudet a gravé ce tableau; qu'elle y a été placée par une main étrangère, après la mort du Poussin et avant qu'Audran fît sa planche, mais sans le nom *Coriolanus*.

» 6° Que si la tablette était véritablement du Poussin, ce que je ne crois pas, elle n'a pu être placée pour y inscrire le mot *Coriolanus*, mais pour indiquer les limites du territoire de Rome ou celles du pays des Volsques.

» Vous voyez, Citoyen, que la majeure partie des renseignements que j'ai pu recueillir sur les questions proposées, n'est absolument fondée que sur des conjectures, dont vous saurez peser les probabilités. L'incertitude dans laquelle m'ont laissé les savants avec lesquels je me suis entretenu sur cet objet, m'a donné la hardiesse de présenter mon opinion particulière, bien disposé cependant à l'abandonner, si la vérité, appuyée de preuves suffisantes pour me convaincre, m'est présentée.

» Recevez de nouveau mon sincère compliment sur l'intéressante description que vous avez faite d'un ouvrage dont nous avons le bonheur d'apprécier les beautés, qui ne sauraient s'affaiblir à nos yeux malgré l'aveu (*sic*) de l'âge avancé de son auteur, et qui est sensible pour des hommes exercés, par la comparaison qu'ils ont faite de la majeure partie des productions de ce grand maître. En

Digitized by Google

parlant de lui, l'éloge est toujours prêt à sortir de ma bouche; mais je suis arrêté en songeant que, pour le louer dignement, je serais forcé à emprunter vos expressions, et que je ne pourrais que répéter ce que vous avez dit sur cet intéressant sujet.

» Veuillez, je vous prie, Citoyen, être mon interprète auprès du Conseil de l'Ecole centrale du département de l'Eure, et lui témoigner combien je suis sensible à la confiance dont il a eu la bonté de m'honorer : heureux si j'ai pu, au moins en quelque partie, remplir ses intentions et les vôtres. Salut, haute estime et sincère attachement.

VINCENT. »

Digitized by Google

LE MONUMENT DE MOLIERE,

Par M. Edouard Crémieu,

Membre de la Société (1).

Molière en se jouant conduit à la vertu.
VOLTAIRE.

Molière possédait, à un degré supérieur, cet œil perçant de l'aigle qui découvre le vice sous tous les voiles, ou la sottise sous toutes les formes, comme il en avait les serres rigoureuses pour saisir cette double proie du satirique.
WALTER SCOTT. (*Essai sur Molière*).

I.

Majestueux palmiers, lions, aigles, baleines.
Rois des eaux, rois des airs, des forêts ou des plaines,
Tous cèdent quand la mort a prononcé leur nom;
Debout et contemplant la tombe universelle,
Au néant dont la voix l'appelle,
L'homme seul a répondu : Non!

(1) Le temps manquant à l'auteur pour faire disparaître de cette pièce quelques taches, que d'ailleurs il s'exagère, c'est contre sa volonté, nous devons le dire, qu'elle est insérée dans ce volume. Si notre ami a droit de se plaindre, c'est affaire entre lui et nous. Quant à ceux qui liront ses vers, nous croyons qu'ils feront mieux que nous absoudre. (S.-B.)

Digitized by Google

Il dit à son génie : Eclate! et son génie
L'emporte rayonnant dans sa course infinie,
Loin de la sphère étroite où ses jours sont bornés,
Tandis que le néant, vaincu par un atôme,
Voit errer ce brillant fantôme
Parmi les siècles étonnés.

Il dit à la matière : Obéis! et portiques,
Arceaux, cirques romains, temples grecs, tours gothiques,
Se dressent à l'envi sur notre monde épars :
O monuments altiers, où sa force est écrite,
Contre le trépas qui s'irrite
Soyez ses camps et ses remparts!

Pour échapper au temps et dompter ses injures,
Il mêle sa pensée aux pierres les plus dures;
Son inquiet désir poursuit l'éternité.
Vanité des tombeaux, orgueil, pompe suprême,
Luxe des morts, tu n'es toi-même
Qu'un besoin d'immortalité!

Besoin impérieux! c'est lui qui fait éclore
Ces funèbres cités où l'homme existe encore;
C'est lui qui veut, calmant nos regrets importuns,
Que le corps, délaissé par l'âme qu'il envie,
Se crée une éternelle vie
Et dorme en un lit de parfums.

C'est lui qui toujours brûle, impérissable flamme,
Au cœur des nations, et qui d'elle réclame,
Pour les noms glorieux, un culte souverain :
Évoque, en un grand jour, une ombre centenaire,
Et fait, sous des traits qu'on vénère,
Respirer le marbre et l'airain.

Digitized by Google

II.

Sors de ta tombe couronnée
De fleurs et d'éclatants rayons!
A la fête qui t'est donnée,
Molière, nous te convions.
Si de la demeure dernière
Le triple appel d'une prière
Pénètre l'humide paroi,
Père de notre comédie,
Penseur en qui l'on s'étudie,
Ami des hommes, lève-toi!

Trop longtemps, ombre généreuse,
Ta patrie a mis en oubli
Que, dans une heure douloureuse,
Et sans honneur enseveli,
Pour sépulcre le grand Molière
Eut à peine un peu de poussière,
Et que, lorsqu'il dit, attristé :
« Couvre-moi, terre maternelle! »
Hôte illustre, il ne reçut d'elle
Qu'une obscure hospitalité.

Avons-nous donc trop de grands hommes?
Quoi! pour ces dieux de l'avenir
Notre cœur, ingrats que nous sommes,
N'a qu'un stérile souvenir!
De leurs dons quand nos mains sont pleines,
Ne pouvons-nous, payant leurs peines,
Afin que sous les verts gazons
Leur dépouille soit consolée,
Détacher, pour un mausolée,
Quelques pierres de nos maisons?

Digitized by Google

Mais, comme un souffle qui ranime
Le champ qu'un hiver a glacé,
Sur notre France magnanime
La reconnaissance a passé.
Carrare épuise ses carrières:
Tous ceux dont nos villes sont fières,
Ont des bustes ou des autels;
Chaque cité veut sa statue,
Et le bronze ardent s'évertue
A faire les morts immortels.

Tous les tiens dormaient-ils tranquilles,
Paris? Deux des plus glorieux
Se plaignaient, ô ville des villes!
De leur sépulcre injurieux. .
Un cercueil morne et solitaire
Mit ces deux grandeurs sous la terre
Sans larmes et sans monument;
Tu leur as compté cette épreuve :
Sur les deux côtés de ton fleuve
Tu venges leur dernier moment.

Sortant de ses flots qu'elle arrête,
La Seine, pour ce double honneur,
Tend une main à son poëte,
Une main à son empereur.
Ainsi que Rome, notre France
Unit Scipion et Térence,
La vertu guerrière et les arts :
Consacre tout front qui rayonne,
Et d'un même laurier couronne
Les Poëtes et les Césars!

Digitized by Google

Voici ta pierre, ta colonne,
Voici ton autel; tu parais,
Molière, et la foule environne
Le marbre qui lui rend tes traits.
Voici l'éclat, voici la pompe
Dont la mort, qui souvent nous trompe,
Laissa ton cercueil dépourvu.
Voici le jour expiatoire:
Le second siècle de ta gloire
Ne mourra pas sans l'avoir vu!

Ta gloire fut lente ouvrière :
Deux siècles pour faire un tombeau!
Mais le temps jette une lumière
Qui rend ton monument plus beau.
Ce n'est point au champ funéraire
Qu'avec une urne cinéraire
Ta cité s'acquitte envers toi;
Dans une image triomphale,
Au centre de la capitale,
Tu ressuscites comme un roi!

Le chœur des louanges sans nombre
Que te redisent tant de voix,
Charme, dans leur demeure sombre,
Tous tes compagnons d'autrefois.
La Fontaine qui, dans ta tombe,
Comme en son nid une colombe,
Se coucha près de son ami,
Fier de ta fête solennelle,
« T'éveille et dit : « On nous appelle,
Viens, nous avons assez dormi. »

Digitized by Google

Quand, sous la main du statuaire,
Tu renais, un siége de plus
S'élève dans le sanctuaire
Où des lettres sont les élus.
Bien que leur cœur te l'eût rendue,
La place encor te restait due,
Et, dès que tu reviens au jour,
Adoptant ta seconde vie,
Des chants de la Muse ravie
Ils font saluer ton retour.

Tes frères de bronze et de marbre,
De loin célébrant ton réveil,
Joyeux, tressaillent comme l'arbre
Au lever brillant du soleil.
Guerrier, savant, poëte, artiste,
Chacun d'eux à ta fête assiste
Du fond de son pays natal:
Et Guttemberg qui te fait vivre,
Aux nations montrant ton livre,
T'applaudit sur son piédestal!

III.

Il est quelques esprits, rares entre les rares,
Dont le moule est rompu par les siècles avares,
Dès que, prédestinés, au monde ils sont venus.
Le temps, pour les former, dans les plus beaux modèles
Choisit les choses les plus belles,
Comme le peintre antique a fait pour sa Vénus.

Quand ces maîtres fameux paraissent, la nature
Leur confie ici-bas une haute peinture,

Digitized by Google

Un pinceau courageux, puissant et respecté,
Qui sait le fond des cœurs et qui nous le dévoile,
Lorsque, sur une immense toile,
Il trace le portrait de notre humanité.

Molière est l'un de vous, ô spectateurs de l'homme!
C'est, — puisque de ce nom son grand siècle le nomme, —
Un des *contemplateurs* marqués du divin sceau:
La gloire lui transmit votre œuvre héréditaire,
Et l'un des beaux jours de la terre
Est le jour où Molière a saisi le pinceau.

Son œil réfléchissait, comme un miroir sans tache,
Les vices effrayés : ceux qu'un masque nous cache,
— Lorsqu'aux regards surpris ses tableaux imprévus
Hideuse et repoussante étalaient leur image, —
Dans l'ombre enfonçant leur visage,
Se demandaient tout bas : Où donc nous a-t-il vus ?

Si leur vengeance amère à l'outrage était prompte,
Abrité par son roi — nos cœurs t'en tiennent compte,
Louis! — il s'avançait, chassant leur vil troupeau,
Tandis que, pour éteindre une odieuse flamme,
Tous ces ombres oiseaux de l'âme
Venaient battre de l'aile autour de son flambeau.

Pareil aux demi-dieux de la fable féconde,
De ses monstres nouveaux il vint purger le monde;
Vices, travers, erreurs, il a tout combattu.
Sa vertu, dans la lutte à ses travaux unie,
Y fut la sœur de son génie,
Et comme son génie, on loua sa vertu.

Digitized by Google

En ses écrits, en lui, l'âme d'un sage éclate;
S'il n'eût été Molière, il eût été Socrate.
On vit, mais plus joyeux, renaître sous sa main
Le dialogue aimé qui, drame aux mille scènes,
Charmait ces beaux enfans d'Athènes,
Et dans la vérité guida le genre humain.

Il voulut, par le rire aux censures hardies,
De l'esprit et du cœur guérir les maladies,
Et du grave précepte adoucir l'âpreté.
Sa muse, qui rendit le plaisir salutaire,
Caressant la morale austère,
Lui mettait en jouant l'habit de la gaîté.

Philosophe, il voulut aux mœurs faire un Lycée
De l'enceinte des jeux; et, par lui surpassée,
Chaque scène à son tour pour maître l'a connu;
Et ces doctes anciens, premiers-nés de la gloire,
Ont vu, lui donnant la victoire,
Leur mère couronner le fils nouveau-venu.

Égayant notre vie, à tant de soins en proie,
Au plus humble, en son livre, il fit sa part de joie.
Le soleil ne croit point ternir son front vermeil,
Lorsqu'il va visiter dans l'herbe ou sous la feuille
L'insecte qui chante et l'accueille :
Dieu fit pour tous la joie ainsi que le soleil.

IV.

Pour tous!. . Ah! dans ses vers quand la gaîté ruisselle,
Quand la verve comique en sa prose étincelle,
Quand, parmi ses jeux, la Raison

Digitized by Google

Parfois dans un vertige elle-même s'oublie,
Et chante, et rit, et danse, et laisse la Folie
Mener le bal dans sa maison :

Qui donc, qui donc croirait qu'au chevet de Molière
La douleur s'asseyait, compagne familière?
Que souvent ses propos railleurs,
Et sa vive saillie et ses œuvres rieuses,
A qui sa main donnait des ailes si joyeuses,
S'envolaient trempés de ses pleurs?

Que de fois, en songeant aux tourments de sa vie,
Par lui mise en spectacle, hélas! et poursuivie
Des traits de son esprit moqueur,
La tristesse nous prend devant cette satire,
Et nous montre du doigt le passage où le rire
Sort des blessures de son cœur!

Sous ce rire, échappé d'une âme qui nous aime,
Il cachait la douleur : il cacha la mort même,
Lorsque, comme un roi dans sa cour,
Debout sur son théâtre, elle vint le surprendre;
Car à l'humanité ce cœur sublime et tendre
Donna jusqu'à son dernier jour!

Il s'est fait un devoir d'un dévoûment funeste :
Pour oublier la ville, Auteuil en vain lui reste;
Il cède à ses labeurs de paisibles penchants,
Et sa fleur de santé, fragile, s'est brisée :
Et d'ennuis, de dégoûts, de fatigue épuisée,
Avant l'âge sa vie... Oh! le calme des champs.

Oh! l'air pur de la plaine, une grotte secrète,

Digitized by Google

Quelque source limpide à ce noble poëte,
Un asile écarté pour prolonger ses jours!
Un peu d'ombre où son âme, en sa douce vieillesse,
Puisse rêver sans trouble à la gloire qu'il laisse,
Et se ressouvenir de ses jeunes amours (1)!

V.

C'est dans un coin de sa demeure
Que, s'isolant en ses travaux,
Il voyait chaque jour, chaque heure
Lui porter des présents nouveaux.
En cet atelier solitaire,
Dont nul ne troublait le mystère,
Et de ses rêves habité,
Ainsi qu'une blanche statue,
De sa beauté seule vêtue,
Sans voiles devant lui posait la Vérité.

Là, par ses regards applaudies,
Ses filles, les deux Comédies,
Répétaient leurs rôles divers.
La plus jeune, mêlant aux vers
La musique et ses mélodies,
Dans ses plus folles parodies
Raillait encor quelques travers.

L'autre était précieuse, ou coquette, ou savante,
Jouait l'orgueil bourgeois dupe de qui le vante,
Les sots titrés, l'avare et le valet menteur;

(1) *Cela ragaillardit tout-à-fait mes vieux jours,*
Et je me ressouviens de mes jeunes amours.
(Femmes Savantes, Acte III, derniers vers.)

Digitized by Google

Puis montrait la Vertu contre l'homme irritée,
Ou, de la même main qui foudroyait l'athée,
Intrépide, venait démasquer l'imposteur.

Sur le nœud conjugal portant ses fantaisies,
Elle peignait du cœur les mille jalousies,
Les hymens inégaux, pleins de jours orageux,
Et l'époux inquiet qu'un soupçon désespère,
Et tristement alors se tournait vers son père,
Essuyait une larme... et poursuivait ses jeux.

VI.

Sur un socle orgueilleux trois têtes glorieuses
S'élèvent ensemble aujourd'hui;
Car, en le revoyant, ses filles radieuses
Ont voulu monter près de lui.
Tout son passé l'entoure et complète son être :
A gauche est sa maison, qui va le reconnaître,
S'il se penche pour regarder;
A droite est le théâtre où vivent ses ouvrages,
Enfants nombreux et forts, graves ou gais visages
Que deux cents ans n'ont pu rider.

En face, c'est la foule, immense inquiétude,
Vaste mer aux flots incertains,
Où puisait sa pensée et qui fut son étude.
Étranges et brillants destins!
L'illustre mort, quittant l'ombre où rien ne respire,
Retrouve, avec le ciel paré pour lui sourire
De ses plus charmantes couleurs,
Son existence entière à ses yeux ranimée :

Digitized by Google

Devant lui, son génie : ici, sa renommée :
Là, ses vertus et ses douleurs!

Du haut de sa fontaine, à ses filles aimées
Il montrera, de tout côté,
Ces mille passions qui fourmillent, semées
Sur le pavé de la cité.
A ce bruit triste et doux, ce bruit de l'eau qui tombe,
Triste comme la vie et doux comme la tombe,
Entre ses mains prenant leurs mains,
Il leur dévoilera la comédie humaine,
L'éternel labyrinthe où l'âme se promène,
Et dont il sait tous les chemins.

Et tous trois sur leur trône, où viendront nos hommages,
Verront fuir, groupe respecté,
Dans un long entretien, les jours, les ans, les âges,
En contemplant l'humanité.
Heureux, heureux celui qui, penché sur cette onde,
Entendra tes discours, des hommes et du monde
Mouvants et fidèles tableaux;
Et, s'inspirant de toi, pourra dire, ô poëte!
Tout ce que ta fontaine incessamment répète
Dans le murmure de ses flots!

Digitized by Google

LE BAL.

Nos plaisirs les plus doux ne vont point sans tristesse.
CORNEILLE.

Oh! qu'il est enivrant, l'air qu'au bal on respire!
Atmosphère suave et brillante, où les fleurs
Mêlent aux doux accords que l'orchestre soupire
Leur haleine embaumée et leurs vives couleurs;
Tourbillon entraînant de plaisir et de joie,
Où l'on voudrait user sa vie en un seul jour;
Océan de bonheur, où notre âme se noie
Dans des flots de parfums, d'harmonie et d'amour!...
L'heure fuit... danse, jeune fille,
Danse, danse jusqu'au matin :
Le bonheur un seul instant brille...
Et l'avenir est incertain!

Dans les regards brillants l'émotion rayonne;
On entend le plaisir dans les voix éclater;
Du feu de la gaîté chaque front se couronne...
Tous au flot ravissant se laissent emporter.
Et pourtant, au milieu de la commune ivresse,
Ma paupière est humide et mon cœur oppressé,
Sur mon front, je ne sais quel souffle de tristesse,
Froid comme un vent du nord, tout à coup a passé...
L'heure fuit... danse, jeune fille,
Danse, danse jusqu'au matin :
Le bonheur un seul instant brille...
Et l'avenir est incertain!

C'est qu'en ce monde, hélas! rien n'est pur de mélange :

Digitized by Google

Toute fête a ses pleurs, tout bonheur son écueil;
Le jour le plus brillant en jour sombre se change,
Les rires en tristesse et le plaisir... en deuil!
C'est que l'espoir, pour nous, ne va pas sans la crainte;
C'est que des plus beaux fruits un ver ronge le cœur;
C'est que les chants finis, l'heure lugubre tinte...
Où la joie a passé, vient s'asseoir la douleur!
L'heure fuit... danse, jeune fille,
Danse, danse jusqu'au matin :
Le bonheur un seul instant brille...
Et l'avenir est incertain!

La vie et la beauté sont choses si fragiles!
Là même, il m'en souvient, que de fois j'admirai
Une femme, au milieu des quadrilles agiles,
Promenant un front noble et de grâces paré!
Cette femme, si belle hier... c'était ta mère,
Enfant, ta mère... hélas! disparue à nos yeux!
Ce diamant ornait sa couronne éphémère :
Il tomba de son front sur ton front gracieux.
L'heure fuit... danse, jeune fille,
Danse, danse jusqu'au matin :
Le bonheur un seul instant brille...
Et l'avenir est incertain!

A. X.

Paris, 1830.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS

DE PUBLICATIONS ET ŒUVRES D'ART

Offertes à la Société.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE, *à l'usage des Ecoles primaires*, par L.-L. GADEBLED. — *Evreux*, 1843, in-18 (1).

Je viens tard pour parler d'un opuscule qui se présente sous la forme la plus modeste, mais qui se recommande, ainsi que tous les travaux de notre estimable collègue, par un grand fond d'utilité pratique, et qui complète, avec le *Dictionnaire historique et statistique* et la petite *Géographie du département de l'Eure*, les documents indispensables pour la connaissance de la portion du territoire français que nous habitons.

M. Gadebled a pris à tâche, et nous l'en remercions, de nous apprendre, en se fondant sur des documents authentiques, qui nous fûmes, et de constater d'une manière exacte qui nous sommes. Eplucheur intelligent de faits, de lieux, de noms, de chiffres et de dates, esprit positif et méthodique qui sait réduire à leur plus simple expression de nombreux matériaux, des détails prolixes, croyant peu aux mots, mais beaucoup aux choses, il nous a dit avec les formes les plus concises tout ce que nous avons besoin de savoir; et je dis *besoin*, parce qu'il est assez remarquable qu'on tient ordinairement à honneur de posséder dans sa mémoire les faits de l'histoire générale, tandis que, comme le dit Molière :

> Dans tout ce vain savoir, qu'on va chercher si loin,
> On ne sait comme va mon pot dont j'ai besoin ;

ce qui veut dire, pour nous, qu'interrogés par les autres ou nous interrogeant nous-mêmes par hasard sur les monuments

(1) V., dans le dernier Vol., la *Liste des Ouvrages offerts.*

Digitized by Google

Toute fête a ses pleurs, tout bonheur son écueil;
Le jour le plus brillant en jour sombre se change,
Les rires en tristesse et le plaisir... en deuil!
C'est que l'espoir, pour nous, ne va pas sans la crainte;
C'est que des plus beaux fruits un ver ronge le cœur;
C'est que les chants finis, l'heure lugubre tinte...
Où la joie a passé, vient s'asseoir la douleur!
L'heure fuit... danse, jeune fille,
Danse, danse jusqu'au matin :
Le bonheur un seul instant brille...
Et l'avenir est incertain!

La vie et la beauté sont choses si fragiles!
Là même, il m'en souvient, que de fois j'admirai
Une femme, au milieu des quadrilles agiles,
Promenant un front noble et de grâces paré!
Cette femme, si belle hier... c'était ta mère,
Enfant, ta mère... hélas! disparue à nos yeux!
Ce diamant ornait sa couronne éphémère :
Il tomba de son front sur ton front gracieux.
L'heure fuit... danse, jeune fille,
Danse, danse jusqu'au matin :
Le bonheur un seul instant brille...
Et l'avenir est incertain!

A. X.

Paris, 1850.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS

DE PUBLICATIONS ET ŒUVRES D'ART

Offertes à la Société.

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE, *à l'usage des Ecoles primaires*, par L.-L. GADEBLED. — *Evreux*, 1843, in-18 (1).

Je viens tard pour parler d'un opuscule qui se présente sous la forme la plus modeste, mais qui se recommande, ainsi que tous les travaux de notre estimable collègue, par un grand fond d'utilité pratique, et qui complète, avec le *Dictionnaire historique et statistique* et la petite *Géographie du département de l'Eure*, les documents indispensables pour la connaissance de la portion du territoire français que nous habitons.

M. Gadebled a pris à tâche, et nous l'en remercions, de nous apprendre, en se fondant sur des documents authentiques, qui nous fûmes, et de constater d'une manière exacte qui nous sommes. Eplucheur intelligent de faits, de lieux, de noms, de chiffres et de dates, esprit positif et méthodique qui sait réduire à leur plus simple expression de nombreux matériaux, des détails prolixes, croyant peu aux mots, mais beaucoup aux choses, il nous a dit avec les formes les plus concises tout ce que nous avons besoin de savoir; et je dis *besoin*, parce qu'il est assez remarquable qu'on tient ordinairement à honneur de posséder dans sa mémoire les faits de l'histoire générale, tandis que, comme le dit Molière :

> Dans tout ce vain savoir, qu'on va chercher si loin,
> On ne sait comme va mon pot dont j'ai besoin;

ce qui veut dire, pour nous, qu'interrogés par les autres ou nous interrogeant nous-mêmes par hasard sur les monuments

(1) V., dans le dernier Vol., la *Liste des Ouvrages offerts*.

Digitized by Google

qui nous entourent, sur l'origine des localités importantes, sur le rôle qu'elles ont joué dans les temps passés, nous restons presque toujours muets par ignorance.

M. Gadebled, ménageant notre orgueil, dit avoir écrit pour nos enfants. La simplicité de son style, la sobriété des détails, l'extrême clarté des divisions rend en effet son ouvrage très-propre à l'instruction de la jeunesse, et il est bien à M. Gadebled, dans ses fonctions actuelles, de n'avoir point oublié que la surveillance de nos écoles lui a été quelque temps confiée; mais il faut avoir la bonne foi de convenir que nous autres, hommes faits, pourrons bien mettre à profit ses leçons, et que ses opuscules sont des manuels précieux à consulter, toutes les fois que notre curiosité se porte sur ce qui nous environne.

L'histoire du département de l'Eure est divisée par M. Gadebled en sept époques: 1° Gaulois; 2° Romains; 3° Établissement du christianisme et du royaume des Francs; 4° Normands, duché de Normandie; 5° Invasion des Anglais; 6° Guerres civiles; 7° État moderne, formation du département. Notre part historique dans chacune de ces époques est scrupuleusement indiquée, et si, dans quelques-unes, notre rôle n'est pas plus significatif, il faut s'en prendre à la stérilité des évènements ou au manque de documents historiques.

L'auteur, pour compléter ce travail, y a joint les notions concernant les origines, les fondations et les monuments.

Nous avons cherché à vérifier consciencieusement les faits cités par M. Gadebled, à le prendre en défaut, s'il était possible, à trouver quelque fait important qu'il eût négligé d'exposer ou d'indiquer dans sa narration rapide et substantielle: nous confessons, à la honte de notre envie de critiquer, que nous l'avons trouvé inattaquable. Lui faire la guerre, par exemple, pour n'avoir pas inséré le nom de César dans la période gauloise, lorsque ce grand nom s'attache, à tort il est vrai, à quelques monuments de notre département; lui faire un crime de quelques noms omis parmi ceux de nos hommes célèbres: souhaiter des distinctions plus marquées dans les diverses spécialités qui composent la notice finale, ce serait de la puérilité

Digitized by Google

malveillante. Mieux vaut le remercier franchement du service qu'il nous a rendu, de l'importance qu'il nous donne à nos yeux en mettant en relief les faits saillants de notre histoire locale, et le prier, s'il est encore quelque coin inexploré, de compter sur notre reconnaissance et notre intérêt pour les recherches nouvelles qu'il lui plaira de faire. TH. DELHOMME.

DE L'ORGANISATION MÉDICALE EN FRANCE, SOUS LE TRIPLE RAPPORT DE LA PRATIQUE, DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE ET DE L'ENSEIGNEMENT, *par le* Dr DELASIAUVE. — *Paris*, 1843, in-12.

Un décret du 18 août 1792 supprima les Facultés de médecine et les colléges de chirurgie. Un autre décret du 14 frimaire an III (5 décembre 1794) créa trois *Écoles de santé*, où 550 élèves furent appelés par le législateur. La durée des cours fut fixée à trois ans, mais le doctorat et la maîtrise restèrent abolis. Les élèves étaient admis sans examen : pour se livrer à l'art de guérir, il suffisait d'une patente que le médecin et le chirurgien obtenaient avec une extrême facilité. Les lois des 19 ventôse et 20 prairial an XI (10 mars et 9 juin 1803), prescrivirent aux élèves une attestation d'un cours complet d'études dans les lycées, ou, faute de cette attestation, un examen préliminaire pour s'assurer que l'élève possédait les connaissances indispensables pour étudier l'art de guérir. Plus tard, cette attestation fut remplacée par le titre de bachelier ès lettres : puis on y joignit celui de bachelier ès sciences qui ne fut exigé que de 1823 à 1830. De 1830 à 1836 le diplôme de bachelier ès sciences ne fut plus obligatoire : puis de nouveau il le devint, et aujourd'hui l'un et l'autre diplômes sont demandés comme de 1823 à 1830.

Le corps des médecins est divisé en deux classes : les *docteurs* et les *officiers de santé*.

La durée des études fut portée à quatre années pour les docteurs et resta de trois pour les officiers de santé. Ces derniers, pour être admis à suivre les cours, ne furent longtemps soumis qu'à un examen devant le Recteur de l'Académie

Digitized by Google

du lieu, et ce n'est que de cette année scholaire que les officiers de santé sont contraints de présenter le diplôme de bachelier ès lettres.

Les trois *Écoles de santé* créées par le décret du 14 frimaire an III, sont aujourd'hui les trois *Facultés de médecine* de la France, où quatre années d'études donnent droit à subir les examens du doctorat, et trois celui d'officier de santé. Les écoles secondaires, quoique nombreuses en France, ne donnent aucun titre, et le temps que l'élève passe dans leur sein ne vaut que les trois quarts de sa durée près des Facultés.

Les jurys créés dans chaque département par la loi de l'an XI, reçoivent les officiers de santé; ceux-ci ne peuvent quitter le département où ils ont obtenu leurs diplômes : les docteurs appartiennent aux trois facultés de Paris, Montpellier et Strasbourg, et ont droit d'exercer leur profession par toute la France.

C'est cette organisation que le docteur Delasiauve, dans un ouvrage dont il a fait hommage à la Société, a soumis à la critique. D'autres déjà l'avaient précédé dans cette voie : nul doute que les améliorations obtenues ne soient dues aux pressantes sollicitations des médecins qui, comme lui, avec du savoir et l'amour de leur profession, ont signalé un grand nombre d'abus.

La loi de l'an XI, malgré de nombreuses réclamations, nonobstant le travail de l'Académie royale de médecine, et une foule de mémoires, est encore debout. Et nous ne voyons pas quand la législature viendra nous donner une loi complète sur l'art de guérir : cependant plusieurs ordonnances ont amélioré l'enseignement. Si la durée des études est ce qu'elle était il y a 40 ans, si les examens ne sont pas plus nombreux, il est certain que les titres exigés pour entrer à l'École sont de nature satisfaisante, que les examens sont plus longs, mieux faits et plus sérieux. Cependant notre ami voudrait que, pour être admis aux écoles de médecine, en dehors des titres exigés, il y eût un concours particulier comme pour l'École polytechnique. Pour nous, nous ne voyons pas quel serait l'avantage de ce nouvel obstacle apporté à l'entrée à l'École. Nous ne trouverions dans ce nouvel examen rien de sérieux. Quelles se-

Digitized by Google

raient les matières de cet examen? Evidemment les questions ne pourraient porter que sur les sciences accessoires à la médecine. Or le baccalauréat ès sciences n'est que cela. Ce serait donc deux épreuves sur une même chose, et du moment que vous pouvez la subir aujourd'hui à la Sorbonne, vous la subirez facilement demain à la Faculté. Peut-être notre ami, qui trouve le titre de bachelier ès sciences obtenu à Paris une garantie suffisante, mais qui se plaint de la facilité à l'accorder dans les autres Facultés, n'a-t-il pas rendu toute sa pensée et aurait-il désiré voir porter le titre de la Faculté des sciences proprement dites à la Faculté de médecine : assurément cela paraîtrait plus rationnel. Mais, nous devons l'avouer franchement, nous craindrions que l'admission ne fût plus facile au lieu d'être plus rigoureuse. Les examens de l'Ecole sont encore moins redoutés que ceux de la Faculté des sciences. Nous n'avons pas oublié cependant que M. Delasiauve réclame plus de sévérité dans les examens de l'École, qu'il désire que l'élève soit plus à même qu'il ne l'est encore, de montrer son instruction et de prouver que son éducation est pleine et entière. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce vœu. La société et les médecins y gagneront. Déjà on a beaucoup fait sous ce rapport par des règlements relatifs aux examens, et la voix du docteur Delasiauve, qui a trouvé partout de l'écho, déterminera encore de nouvelles mesures favorables aux fortes études de l'étudiant en médecine.

Une amélioration immense est encore réclamée par notre confrère : ce serait le casernement des élèves dans les hôpitaux. Ces établissements de bienfaisance reçoivent déjà un certain nombre d'élèves connus sous le nom d'*externes* et d'*internes*. Ces élèves sont l'élite de la jeunesse médicale : c'est parmi eux que le corps médical a toujours recruté ses membres les plus distingués. C'est qu'à l'hôpital l'étude des phénomènes morbides est directe, permanente. La maladie, qu'elle soit observée à son début ou vers sa terminaison, on ne la voit pas comme à travers un prisme, dans des livres réputés classiques, véritables romans des afflictions humaines. C'est avec la nature

Digitized by Google

elle-même que sans cesse on est aux prises : c'est en quelque sorte toujours corps à corps que la lutte a lieu. Là, au pied du lit du malade, point de difficulté éludée, point d'obstacle tourné ; c'est votre esprit, votre jugement, votre intelligence qui sont en action. Loin de nous l'idée de vouloir amoindrir l'importance de la méditation et la nécessité de l'étude des anciens. Mais, comme M. Delasiauve, dans sa brochure, nous estimons que l'observation directe, tel que l'hôpital la présente, n'en demeurera pas moins l'élément le plus précieux de l'instruction du médecin et la base la plus certaine de ses succès pratiques. Aussi l'École, dans ces derniers temps, a-t-elle exigé qu'avant d'obtenir le diplôme de docteur, chaque aspirant fût obligé à fournir les preuves de fréquentation des hôpitaux pendant une année. Cette amélioration est insuffisante, illusoire ; c'est pendant toute la durée des études que l'élève doit fréquenter l'hôpital. C'est chaque jour qu'il doit aller méditer sur les souffrances qu'il sera appelé un jour à soulager si la nature est impuissante à les guérir, et ce résultat ne sera obtenu que lors du casernement des élèves dans les hôpitaux, que lorsqu'on exigera d'eux qu'ils recueillent l'observation de quelques malades dont la méditation leur sera spécialement dévolue. Alors aussi l'élève en médecine ne se trouverait plus sans *guide*, *livré* au seul caprice de sa jeune imagination au milieu de cette immense capitale où tout tend à remuer les passions bonnes comme mauvaises, et encore plus souvent les unes que les autres.

Avec le casernement, il y aurait nécessairement direction et surveillance, et alors en général les études seraient meilleures et les travaux plus consciencieux. Sans doute tout cela ne ferait pas qu'il n'y eût plus de médecins médiocres, paresseux, sans portée dans le jugement, comme dans l'esprit ; mais l'École polytechnique, recrutée parmi l'élite de nos colléges, n'a-t-elle pas aussi ses médiocrités, ses *fruits secs*, comme elle les appelle ? Certes, avec les mesures demandées par notre collègue et ami, le nombre des médiocrités médicales serait moins grand, et déjà ce serait un immense bienfait pour l'humanité : car, comme l'a dit Fournier-Pescay, dans son article du *Dic-*

Digitized by Google

tionnaire des sciences médicales, diminuer le nombre des mauvais médecins, c'est détruire la cause d'innombrables homicides. (*Dict. des scienc. méd.*, t. II, p. 90.)

Là ne se bornent pas les vœux du docteur Delasiauve; comme la majorité des membres de l'Académie de médecine, il demande dans son ouvrage la suppression du titre d'officier de santé, et ici il n'est que l'écho d'une grande partie du corps médical de la France. Dès 1819, Fournier-Pescay écrivait : » L'ignorance absolue de la plupart des individus qui composent » cet ordre de médicastres, connu sous la dénomination d'offi- » ciers de santé, est humiliante pour l'époque où nous vivons, » elle est funeste à l'humanité; il serait donc à propos de sup- » primer cette horde dangereuse. » (*Dict. des Sciences méd.*, t. XXXII, p. 90). M. Delasiauve nous dit : il n'y a pas de demi-malades : par conséquent il ne peut y avoir de demi-médecins. Nous sommes d'accord sur ce point, avec notre ami, que tous ceux qui veulent se livrer à la science de guérir, doivent recevoir la même instruction médicale, et c'est de fait ce qui se pratique. En effet, les officiers de santé, comme les docteurs, vont s'asseoir sur les mêmes bancs, assistent aux mêmes leçons, entendent les mêmes professeurs, fréquentent les mêmes hôpitaux et suivent les mêmes cliniques. Leur éducation médicale est donc la même : seulement elle est de plus courte durée : une année de moins, c'est là le mal, le mal qu'il faut signaler. Exigez de l'officier de santé la même durée dans ses études, apportez dans ses examens la même sévérité, et vous n'aurez que des médecins dignes de ce nom. Je sais que le titre d'officier de santé est aujourd'hui déprécié, que sa réhabilitation est difficile. Aussi Fournier-Pescay demandait-il la création de licenciés en médecine, en même temps qu'il voulait la suppression des officiers de santé. Pour moi, Messieurs, appelé aujourd'hui à émettre mon opinion sur cette question délicate, je ne me pose pas comme l'ennemi du double degré dans la hiérarchie médicale. Certes, nous aimerions mieux le seul degré du doctorat, mais nous doutons que la chose soit possible ou praticable.

Digitized by Google

Vous exigez du docteur qu'il soit versé dans les lettres et dans les sciences. Les études approfondies auxquelles il s'est livré pour acquérir ces connaissances, ont pris un temps assez long de sa vie, ont exigé un travail opiniâtre et une méditation soutenue : puis, tout à coup, vous voulez briser ce que vous avez fait, vous voulez jeter au sein des campagnes cet homme lettré et savant. Que fera-t-il alors, comme l'a dit madame Staël, de ce superflu d'âme qu'il est doux de consacrer à ce qui est beau, quand ce qui est bien est accompli? Où trouvera-t-il une conversation, un épanchement? Le temps consacré à soulager l'humanité lui sera doux et agréable, mais il ne pourra rester dans une contemplation béate de cette félicité. L'ennui prendra son âme et vous le verrez rechercher ce qu'il avait perdu, l'entretien des études de toute sa vie. *Non vivere, sed valere vitâ*, a dit Martial.

Voyez plutôt ce qui se passe sous nos yeux. Nos grandes cités regorgent d'un grand nombre de docteurs capables et intelligents. Beaucoup y manquent de cette aisance qui, aux yeux du docteur Delasiauve, est une condition essentielle au médecin. Ils savent cependant que ce bien-être matériel ne leur ferait pas défaut dans les petites localités; mais ils savent aussi qu'il faudrait renoncer à tous ces épanchements de la science, à ces travaux qui font le charme de la vie. La science, dit Diderot, acquiert un nouveau prix quand elle peut se produire au dehors. Nous pensons donc qu'il serait bon de conserver deux degrés dans la hiérarchie médicale.

Je voudrais que le titre de bachelier ès lettres, exigé aujourd'hui pour l'officier de santé, fût moins difficile à obtenir que celui qui doit conduire au doctorat. Ainsi, pour tous, mêmes études médicales, même durée de travail; mais pour le docteur, plus d'études préliminaires, plus de science proprement dite. Tous deux comprendront le jeu de notre organisme et tous deux seront à même d'apprécier les modifications qui peuvent troubler l'harmonie des organes. Assurément, le docteur, comme nous le désirons, pourra considérer l'ensemble de la science avec un coup d'œil plus étendu, et, par suite d'études

Digitized by Google

plus variées, apporter dans l'examen des fonctions de la vie une philosophie plus profonde. Mais l'un et l'autre, au pied du lit du malade, seront aptes à apprécier la maladie et à soulager la douleur.

Le docteur Delasiauve demande aussi dans son ouvrage, pour notre pays, ce qui existe déjà dans le pays de Nassau, où, pour une population et une circonscription déterminées, il y a un conseiller de médecine, un aide-assistant, un apothicaire et une sage-femme pour deux cents familles. (T. LII du *Dict. des scienc. méd.*, p. 495.) C'est la limitation du nombre des médecins. La limitation du nombre des médecins nous semble, Messieurs, une contradiction flagrante avec les idées du jour. La contrainte infligée à chacun d'appeler près de soi tel médecin plutôt que tel autre, je ne la comprends pas. Il faudrait que tous fussent parfaits; et encore, que de motifs, quoique légers en apparence, feront pencher la balance pour confier ses souffrances plutôt à tel médecin qu'à tel autre! Les maux physiques ne sont pas les seuls dont connaisse la médecine. Je sais que le docteur Delasiauve démontre que la médecine est un sacerdoce; qu'il réclame, pour l'exercer, générosité, dévoûment, abnégation de soi, etc.; qu'il lance l'anathème au médecin qui considère sa profession comme un métier, ses clients comme une marchandise, qui s'avilit dans les luttes de l'intrigue et la honte du charlatanisme. Mais la limitation serait-elle un remède à ces maux? nous en doutons. Lorsque l'Académie royale de médecine demanda la création des médecins cantonaux, véritable limitation pour certains lieux, c'était pour les populations malheureuses, les pays trop éloignés des villes et incapables de donner une honorable existence au médecin qui viendrait s'établir au milieu d'eux pour soulager leurs souffrances, mais non dans le but d'une limitation absolue, comme l'a demandé notre ami, M. Delasiauve.

Notre collègue voudrait aussi des hôpitaux pour les campagnes. Assurément ces établissements pourraient quelquefois être utiles; mais, il faut l'avouer, souvent ils seraient sans malades. Le mot d'*hôpital* sonne mal aux oreilles des habitants de

Digitized by Google

Vous exigez du docteur qu'il soit versé dans les lettres et dans les sciences. Les études approfondies auxquelles il s'est livré pour acquérir ces connaissances, ont pris un temps assez long de sa vie, ont exigé un travail opiniâtre et une méditation soutenue : puis, tout à coup, vous voulez briser ce que vous avez fait, vous voulez jeter au sein des campagnes cet homme lettré et savant. Que fera-t-il alors, comme l'a dit madame Staël, de ce superflu d'âme qu'il est doux de consacrer à ce qui est beau, quand ce qui est bien est accompli? Où trouvera-t-il une conversation, un épanchement? Le temps consacré à soulager l'humanité lui sera doux et agréable, mais il ne pourra rester dans une contemplation béate de cette félicité. L'ennui prendra son âme et vous le verrez rechercher ce qu'il avait perdu, l'entretien des études de toute sa vie. *Non vivere, sed valere vitâ*, a dit Martial.

Voyez plutôt ce qui se passe sous nos yeux. Nos grandes cités regorgent d'un grand nombre de docteurs capables et intelligents. Beaucoup y manquent de cette aisance qui, aux yeux du docteur Delasiauve, est une condition essentielle au médecin. Ils savent cependant que ce bien-être matériel ne leur ferait pas défaut dans les petites localités; mais ils savent aussi qu'il faudrait renoncer à tous ces épanchements de la science, à ces travaux qui font le charme de la vie. La science, dit Diderot, acquiert un nouveau prix quand elle peut se produire au dehors. Nous pensons donc qu'il serait bon de conserver deux degrés dans la hiérarchie médicale.

Je voudrais que le titre de bachelier ès lettres, exigé aujourd'hui pour l'officier de santé, fût moins difficile à obtenir que celui qui doit conduire au doctorat. Ainsi, pour tous, mêmes études médicales, même durée de travail; mais pour le docteur, plus d'études préliminaires, plus de science proprement dite. Tous deux comprendront le jeu de notre organisme et tous deux seront à même d'apprécier les modifications qui peuvent troubler l'harmonie des organes. Assurément, le docteur, comme nous le désirons, pourra considérer l'ensemble de la science avec un coup d'œil plus étendu, et, par suite d'études

Digitized by Google

plus variées, apporter dans l'examen des fonctions de la vie une philosophie plus profonde. Mais l'un et l'autre, au pied du lit du malade, seront aptes à apprécier la maladie et à soulager la douleur.

Le docteur Delasiauve demande aussi dans son ouvrage, pour notre pays, ce qui existe déjà dans le pays de Nassau, où, pour une population et une circonscription déterminées, il y a un conseiller de médecine, un aide-assistant, un apothicaire et une sage-femme pour deux cents familles. (T. LII du *Dict. des scienc. méd.*, p. 495.) C'est la limitation du nombre des médecins. La limitation du nombre des médecins nous semble, Messieurs, une contradiction flagrante avec les idées du jour. La contrainte infligée à chacun d'appeler près de soi tel médecin plutôt que tel autre, je ne la comprends pas. Il faudrait que tous fussent parfaits; et encore, que de motifs, quoique légers en apparence, feront pencher la balance pour confier ses souffrances plutôt à tel médecin qu'à tel autre! Les maux physiques ne sont pas les seuls dont connaisse la médecine. Je sais que le docteur Delasiauve démontre que la médecine est un sacerdoce; qu'il réclame, pour l'exercer, générosité, dévoûment, abnégation de soi, etc.; qu'il lance l'anathème au médecin qui considère sa profession comme un métier, ses clients comme une marchandise, qui s'avilit dans les luttes de l'intrigue et la honte du charlatanisme. Mais la limitation serait-elle un remède à ces maux? nous en doutons. Lorsque l'Académie royale de médecine demanda la création des médecins cantonaux, véritable limitation pour certains lieux, c'était pour les populations malheureuses, les pays trop éloignés des villes et incapables de donner une honorable existence au médecin qui viendrait s'établir au milieu d'eux pour soulager leurs souffrances, mais non dans le but d'une limitation absolue, comme l'a demandé notre ami, M. Delasiauve.

Notre collègue voudrait aussi des hôpitaux pour les campagnes. Assurément ces établissements pourraient quelquefois être utiles; mais, il faut l'avouer, souvent ils seraient sans malades. Le mot d'*hôpital* sonne mal aux oreilles des habitants de

Digitized by Google

la campagne, et pour une famille, c'est encore une honte qu'un des siens aille, comme on le dit, mourir à l'hôpital : respectons cette croyance populaire.

Mais sous ce rapport, ce que nous verrions avec plaisir, c'est que chaque commune, par une allocation qu'elle ferait chaque année, fît donner à tous ses indigents des secours gratuits dans leurs souffrances, comme déjà elle donne l'instruction primaire.

Esprit judicieux, méthodique, le docteur Delasiauve avait pratiqué la science de son art à la campagne avant de se fixer dans la capitale; aussi les tableaux qu'il nous offre sont-ils toujours d'une grande vérité. Soit qu'il peigne les labeurs du médecin qui habite loin des villes, soit qu'il parle de l'enseignement (M. Delasiauve a professé à Paris un cours de matières médicales), soit qu'il demande des améliorations dans les dispensaires ou des réformes dans les hôpitaux, partout nous trouvons l'homme-pratique, l'homme qui, comme on le dit, a *mis la main à la pâte*.

Celui qui a demandé la gratuité des études, un cours d'éducation morale, la formation d'un comité médical, avait aussi élevé la voix contre la patente. La patente était un déni de justice au médecin qui paie largement sa dette au pays, et elle rabaissait la médecine en l'assimilant, comme l'a dit Réveillé-Parise, aux intérêts boutiquiers. Désormais, grâce à la législature de 1844, la profession médicale appartient à la classe des professions privilégiées, et le médecin sera placé l'égal de l'avocat. Ces deux professions, acquises par des études à peu près semblables, par des sacrifices pécuniaires également onéreux, ont été mises enfin sur la même ligne; et, disons-le sans crainte d'être démenti, la médecine avait au moins autant de droits à cette position que toutes les professions qui en jouissent.

Tel est, Messieurs, mais bien incomplet, le rapport que la Compagnie m'avait chargé de faire sur l'ouvrage de M. Delasiauve, ouvrage plein de savoir, dont les idées se présentent toujours avec bonheur, dont le style ferme est toujours agréable, et que devront nécessairement consulter tous ceux qui s'occuperont de la réforme des abus dans l'organisation médicale.

Dr Fortin,

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, COMMERCE, BELLES-LETTRES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME. — *Amiens*, 1843, in-8°.

Ce volume, qui contient les productions de l'Académie de la Somme pendant les années 1841 et 1842, a fait l'objet d'un rapport spécial, entendu par la Société dans la séance du 28 janvier 1844.

L'Académie de la Somme a rempli son programme d'une manière distinguée. De bons travaux solidement pensés, élégamment écrits, rendent son recueil digne d'être lu et médité par l'homme de science, l'agriculteur, le commerçant et le poëte. L'artiste y trouvera des réflexions pleines de sens et de goût sur la théorie de la peinture : l'homme du monde, lui-même, qui ne cherche dans un livre qu'une lecture attachante et variée, recherchera celui-ci.

Le rapporteur a successivement recommandé à l'attention de ses collègues une *Notice descriptive de l'Institut agricole de Roville*, fondé et dirigé par le respectable Mathieu de Dombasle, récemment enlevé à l'agriculture; l'*Esquisse géologique du département de la Somme*, travail de longue haleine, qui accuse dans son auteur autant de savoir que de patience, les *Recherches historiques* de M. Tavernier, et en dernier lieu une *Epître en vers* adressée à M. de Pongerville, membre de l'Académie française, par M. Saint-Ange Berville. La lecture de cette épître a été entendue par les membres présents à la séance avec un vif plaisir; défenseur de la véritable poésie, M. Saint-Ange Berville critique les faux poëtes de nos jours : ses vers, tour à tour graves et plaisants, mais toujours élégants et faciles, sont à la fois une leçon et un exemple : il a su, par le charme de sa poésie, rendre nouveau un sujet déjà vieux et usé; enfin on peut dire de M. Berville, à la fois orateur et poëte, ce qu'il disait lui-même de Béranger : M. Berville est un de ceux que l'austère Platon bannissait de sa république et qu'il reconduisait à la frontière couronnés de roses et au son d'une musique harmonieuse : M. Berville a le feu sacré.

Digitized by Google

la campagne, et pour une famille, c'est encore une honte qu'un des siens aille, comme on le dit, mourir à l'hôpital : respectons cette croyance populaire.

Mais sous ce rapport, ce que nous verrions avec plaisir, c'est que chaque commune, par une allocation qu'elle ferait chaque année, fit donner à tous ses indigents des secours gratuits dans leurs souffrances, comme déjà elle donne l'instruction primaire.

Esprit judicieux, méthodique, le docteur Delasiauve avait pratiqué la science de son art à la campagne avant de se fixer dans la capitale; aussi les tableaux qu'il nous offre sont-ils toujours d'une grande vérité. Soit qu'il peigne les labeurs du médecin qui habite loin des villes, soit qu'il parle de l'enseignement (M. Delasiauve a professé à Paris un cours de matières médicales), soit qu'il demande des améliorations dans les dispensaires ou des réformes dans les hôpitaux, partout nous trouvons l'homme-pratique, l'homme qui, comme on le dit, a *mis la main à la pâte*.

Celui qui a demandé la gratuité des études, un cours d'éducation morale, la formation d'un comité médical, avait aussi élevé la voix contre la patente. La patente était un déni de justice au médecin qui paie largement sa dette au pays, et elle rabaissait la médecine en l'assimilant, comme l'a dit Réveillé-Parise, aux intérêts boutiquiers. Désormais, grâce à la législature de 1844, la profession médicale appartient à la classe des professions privilégiées, et le médecin sera placé l'égal de l'avocat. Ces deux professions, acquises par des études à peu près semblables, par des sacrifices pécuniaires également onéreux, ont été mises enfin sur la même ligne; et, disons-le sans crainte d'être démenti, la médecine avait au moins autant de droits à cette position que toutes les professions qui en jouissent.

Tel est, Messieurs, mais bien incomplet, le rapport que la Compagnie m'avait chargé de faire sur l'ouvrage de M. Delasiauve, ouvrage plein de savoir, dont les idées se présentent toujours avec bonheur, dont le style ferme est toujours agréable, et que devront nécessairement consulter tous ceux qui s'occuperont de la réforme des abus dans l'organisation médicale.

Dr Fortin,

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, COMMERCE, BELLES-LETTRES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME. — *Amiens*, 1843, in-8°.

Ce volume, qui contient les productions de l'Académie de la Somme pendant les années 1841 et 1842, a fait l'objet d'un rapport spécial, entendu par la Société dans la séance du 28 janvier 1844.

L'Académie de la Somme a rempli son programme d'une manière distinguée. De bons travaux solidement pensés, élégamment écrits, rendent son recueil digne d'être lu et médité par l'homme de science, l'agriculteur, le commerçant et le poëte. L'artiste y trouvera des réflexions pleines de sens et de goût sur la théorie de la peinture : l'homme du monde, lui-même, qui ne cherche dans un livre qu'une lecture attachante et variée, recherchera celui-ci.

Le rapporteur a successivement recommandé à l'attention de ses collègues une *Notice descriptive de l'Institut agricole de Roville*, fondé et dirigé par le respectable Mathieu de Dombasle, récemment enlevé à l'agriculture ; l'*Esquisse géologique du département de la Somme*, travail de longue haleine, qui accuse dans son auteur autant de savoir que de patience, les *Recherches historiques* de M. Tavernier, et en dernier lieu une *Epître en vers* adressée à M. de Pongerville, membre de l'Académie française, par M. Saint-Ange Berville. La lecture de cette épître a été entendue par les membres présents à la séance avec un vif plaisir ; défenseur de la véritable poésie, M. Saint-Ange Berville critique les faux poëtes de nos jours : ses vers, tour à tour graves et plaisants, mais toujours élégants et faciles, sont à la fois une leçon et un exemple : il a su, par le charme de sa poésie, rendre nouveau un sujet déjà vieux et usé ; enfin on peut dire de M. Berville, à la fois orateur et poëte, ce qu'il disait lui-même de Béranger : M. Berville est un de ceux que l'austère Platon bannissait de sa république et qu'il reconduisait à la frontière couronnés de roses et au son d'une musique harmonieuse : M. Berville a le feu sacré.

Digitized by Google

la campagne, et pour une famille, c'est encore une honte qu'un des siens aille, comme on le dit, mourir à l'hôpital : respectons cette croyance populaire.

Mais sous ce rapport, ce que nous verrions avec plaisir, c'est que chaque commune, par une allocation qu'elle ferait chaque année, fît donner à tous ses indigents des secours gratuits dans leurs souffrances, comme déjà elle donne l'instruction primaire.

Esprit judicieux, méthodique, le docteur Delasiauve avait pratiqué la science de son art à la campagne avant de se fixer dans la capitale; aussi les tableaux qu'il nous offre sont-ils toujours d'une grande vérité. Soit qu'il peigne les labeurs du médecin qui habite loin des villes, soit qu'il parle de l'enseignement (M. Delasiauve a professé à Paris un cours de matières médicales), soit qu'il demande des améliorations dans les dispensaires ou des réformes dans les hôpitaux, partout nous trouvons l'homme-pratique, l'homme qui, comme on le dit, a *mis la main à la pâte*.

Celui qui a demandé la gratuité des études, un cours d'éducation morale, la formation d'un comité médical, avait aussi élevé la voix contre la patente. La patente était un déni de justice au médecin qui paie largement sa dette au pays, et elle rabaissait la médecine en l'assimilant, comme l'a dit Réveillé-Parise, aux intérêts boutiquiers. Désormais, grâce à la législature de 1844, la profession médicale appartient à la classe des professions privilégiées, et le médecin sera placé l'égal de l'avocat. Ces deux professions, acquises par des études à peu près semblables, par des sacrifices pécuniaires également onéreux, ont été mises enfin sur la même ligne; et, disons-le sans crainte d'être démenti, la médecine avait au moins autant de droits à cette position que toutes les professions qui en jouissent.

Tel est, Messieurs, mais bien incomplet, le rapport que la Compagnie m'avait chargé de faire sur l'ouvrage de M. Delasiauve, ouvrage plein de savoir, dont les idées se présentent toujours avec bonheur, dont le style ferme est toujours agréable, et que devront nécessairement consulter tous ceux qui s'occuperont de la réforme des abus dans l'organisation médicale.

Dr Fortin,

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, COMMERCE, BELLES-LETTRES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME. — *Amiens*, 1843, in-8°.

Ce volume, qui contient les productions de l'Académie de la Somme pendant les années 1841 et 1842, a fait l'objet d'un rapport spécial, entendu par la Société dans la séance du 28 janvier 1844.

L'Académie de la Somme a rempli son programme d'une manière distinguée. De bons travaux solidement pensés, élégamment écrits, rendent son recueil digne d'être lu et médité par l'homme de science, l'agriculteur, le commerçant et le poëte. L'artiste y trouvera des réflexions pleines de sens et de goût sur la théorie de la peinture : l'homme du monde, lui-même, qui ne cherche dans un livre qu'une lecture attachante et variée, recherchera celui-ci.

Le rapporteur a successivement recommandé à l'attention de ses collègues une *Notice descriptive de l'Institut agricole de Roville*, fondé et dirigé par le respectable Mathieu de Dombasle, récemment enlevé à l'agriculture ; l'*Esquisse géologique du département de la Somme*, travail de longue haleine, qui accuse dans son auteur autant de savoir que de patience, les *Recherches historiques* de M. Tavernier, et en dernier lieu une *Epître en vers* adressée à M. de Pongerville, membre de l'Académie française, par M. Saint-Ange Berville. La lecture de cette épître a été entendue par les membres présents à la séance avec un vif plaisir ; défenseur de la véritable poésie, M. Saint-Ange Berville critique les faux poëtes de nos jours : ses vers, tour à tour graves et plaisants, mais toujours élégants et faciles, sont à la fois une leçon et un exemple : il a su, par le charme de sa poésie, rendre nouveau un sujet déjà vieux et usé ; enfin on peut dire de M. Berville, à la fois orateur et poëte, ce qu'il disait lui-même de Béranger : M. Berville est un de ceux que l'austère Platon bannissait de sa république et qu'il reconduisait à la frontière couronnés de roses et au son d'une musique harmonieuse : M. Berville a le feu sacré.

Digitized by Google

la campagne, et pour une famille, c'est encore une honte qu'un des siens aille, comme on le dit, mourir à l'hôpital : respectons cette croyance populaire.

Mais sous ce rapport, ce que nous verrions avec plaisir, c'est que chaque commune, par une allocation qu'elle ferait chaque année, fît donner à tous ses indigents des secours gratuits dans leurs souffrances, comme déjà elle donne l'instruction primaire.

Esprit judicieux, méthodique, le docteur Delasiauve avait pratiqué la science de son art à la campagne avant de se fixer dans la capitale; aussi les tableaux qu'il nous offre sont-ils toujours d'une grande vérité. Soit qu'il peigne les labeurs du médecin qui habite loin des villes, soit qu'il parle de l'enseignement (M. Delasiauve a professé à Paris un cours de matières médicales), soit qu'il demande des améliorations dans les dispensaires ou des réformes dans les hôpitaux, partout nous trouvons l'homme-pratique, l'homme qui, comme on le dit, a *mis la main à la pâte*.

Celui qui a demandé la gratuité des études, un cours d'éducation morale, la formation d'un comité médical, avait aussi élevé la voix contre la patente. La patente était un déni de justice au médecin qui paie largement sa dette au pays, et elle rabaissait la médecine en l'assimilant, comme l'a dit Réveillé-Parise, aux intérêts boutiquiers. Désormais, grâce à la législature de 1844, la profession médicale appartient à la classe des professions privilégiées, et le médecin sera placé l'égal de l'avocat. Ces deux professions, acquises par des études à peu près semblables, par des sacrifices pécuniaires également onéreux, ont été mises enfin sur la même ligne; et, disons-le sans crainte d'être démenti, la médecine avait au moins autant de droits à cette position que toutes les professions qui en jouissent.

Tel est, Messieurs, mais bien incomplet, le rapport que la Compagnie m'avait chargé de faire sur l'ouvrage de M. Delasiauve, ouvrage plein de savoir, dont les idées se présentent toujours avec bonheur, dont le style ferme est toujours agréable, et que devront nécessairement consulter tous ceux qui s'occuperont de la réforme des abus dans l'organisation médicale.

Dr Fortin,

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, COMMERCE, BELLES-LETTRES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME. — *Amiens*, 1843, in-8°.

Ce volume, qui contient les productions de l'Académie de la Somme pendant les années 1841 et 1842, a fait l'objet d'un rapport spécial, entendu par la Société dans la séance du 28 janvier 1844.

L'Académie de la Somme a rempli son programme d'une manière distinguée. De bons travaux solidement pensés, élégamment écrits, rendent son recueil digne d'être lu et médité par l'homme de science, l'agriculteur, le commerçant et le poëte. L'artiste y trouvera des réflexions pleines de sens et de goût sur la théorie de la peinture : l'homme du monde, lui-même, qui ne cherche dans un livre qu'une lecture attachante et variée, recherchera celui-ci.

Le rapporteur a successivement recommandé à l'attention de ses collègues une *Notice descriptive de l'Institut agricole de Roville*, fondé et dirigé par le respectable Mathieu de Dombasle, récemment enlevé à l'agriculture ; l'*Esquisse géologique du département de la Somme*, travail de longue haleine, qui accuse dans son auteur autant de savoir que de patience, les *Recherches historiques* de M. Tavernier, et en dernier lieu une *Epître en vers* adressée à M. de Pongerville, membre de l'Académie française, par M. Saint-Ange Berville. La lecture de cette épître a été entendue par les membres présents à la séance avec un vif plaisir ; défenseur de la véritable poésie, M. Saint-Ange Berville critique les faux poëtes de nos jours : ses vers, tour à tour graves et plaisants, mais toujours élégants et faciles, sont à la fois une leçon et un exemple : il a su, par le charme de sa poésie, rendre nouveau un sujet déjà vieux et usé ; enfin on peut dire de M. Berville, à la fois orateur et poëte, ce qu'il disait lui-même de Béranger : M. Berville est un de ceux que l'austère Platon bannissait de sa république et qu'il reconduisait à la frontière couronnés de roses et au son d'une musique harmonieuse : M. Berville a le feu sacré.

Digitized by Google

La Société libre de l'Eure doit des remerciments à l'Académie de la Somme, avec laquelle elle sera heureuse de continuer des relations si bien commencées. F. B.

Mémoires de la Société centrale d'Agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant a Douai. — *Douai*, 1843, in-8°.

Ce volume de Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai renferme les productions des deux années 1841 et 1842.

Après divers discours, comptes-rendus et rapports sur les concours agricoles et littéraires, on rencontre un mémoire sur les Podurelles. Je déclare professer pour les entomologistes un respect si profond, que le titre seul de leurs productions me rend muet : indigne rapporteur !

Vient ensuite une notice de M. Jauggla, médecin-vétérinaire à Douai, sur une maladie épizootique qui, en 1839 et 40, a attaqué l'espèce bovine, ovine et porcine.

Cette maladie n'est pas nouvelle ; on l'a connue en 1763, 64, 67, 77, 85 ; en 1800, 1809, 10, 11, 12, 25, 39 et 40, sous des noms bien divers, à cause de ses variations infinies : alcola, bouche-chancrée, muguet, cocotte, etc., etc. ; ou bien stomatite-aphtheuse, fièvre-éruptive, phlycténoïde, etc., etc. Aucune de ces dénominations ne convient exactement à la maladie qui a paru en 1839 et 40, dont un des symptômes les plus saillants, et qui caractérise cette affection, est *la réaction fébrile qui précède toujours les éruptions qui ont lieu sur les divers points du système nerveux et cutané*. — M. Jauggla pense donc devoir l'appeler *épizootie-aphteuse*. Cela posé, il en décrit la nature et la marche.

M. Leroy de Bailleul recherche, dans des observations sur le défrichement des bois et forêts, si cette opération est avantageuse, indifférente ou désavantageuse. Il classe les espèces de bois utiles et inutiles. M. Delattre, ancien conservateur des eaux et forêts, a écrit des observations sur les observations de M. Leroy.

Digitized by Google

Puis, vient un rapport sur le savon-hydrofuge de Menotti, lequel savon paraît très-peu hydrofuge, et pourtant assez utile dans des circonstances données.

La partie la plus importante du volume est sans contredit l'*Essai sur l'histoire des institutions des principaux peuples*, par M. Tailliar, conseiller à la Cour royale de Douai. C'est un travail profond et plein d'érudition. M. Tailliar se propose d'éclairer les lois par l'histoire, et l'histoire par les lois. Son travail comprend quatre grandes divisions : les temps anciens, l'époque romaine, le moyen âge, les temps modernes.

M. Tailliar trouve que les formes primitives des gouvernements ont consisté dans la théocratie et la royauté.

Après avoir établi que « la théocratie, la royauté, puis l'aristocratie, la démocratie, la tyrannie ou l'absolutisme, ont été tour à tour les formes prédominantes des gouvernements », il s'occupe des gouvernements théocratiques. Cette partie de ses études est terminée pour les deux premières périodes. Après avoir passé en revue les théocraties de l'Afrique et de l'Asie, et s'être arrêté surtout à celles de l'Inde, l'auteur a écrit un chapitre qui nous paraît complet sur la théocratie et la royauté des Juifs. De là il passe aux théocraties européennes des Pélasges, des Celtes et des Etrusques.

Nos collègues amateurs de philosophie et d'histoire, trouveront dans la lecture de ce travail un aliment substantiel.

M. Tailliar a même ajouté à son ouvrage des « notes bibliographiques pour l'étude des anciennes théocraties. »

Le volume se termine par trois pièces de vers et deux notices nécrologiques. Dans la première pièce de vers, intitulée *le Destin des grands poëtes*, il y a de l'élévation, de l'enthousiasme, un style noble et généralement pur, qui trahit pourtant une certaine indécision entre l'école classique et l'école romantique ; la seconde, c'est *le Chien du député ;* et la troisième, *le Singe ayant baraque en foire*. En les lisant, Messieurs, vous y trouverez quelque plaisir. SAUVAGE.

—

Digitized by Google

La Société libre de l'Eure doit des remerciments à l'Académie de la Somme, avec laquelle elle sera heureuse de continuer des relations si bien commencées. F. B.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DU NORD, SÉANT A DOUAI. — *Douai*, 1843, in-8°.

Ce volume de Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai renferme les productions des deux années 1841 et 1842.

Après divers discours, comptes-rendus et rapports sur les concours agricoles et littéraires, on rencontre un mémoire sur les Podurelles. Je déclare professer pour les entomologistes un respect si profond, que le titre seul de leurs productions me rend muet : indigne rapporteur !

Vient ensuite une notice de M. Jauggla, médecin-vétérinaire à Douai, sur une maladie épizootique qui, en 1839 et 40, a attaqué l'espèce bovine, ovine et porcine.

Cette maladie n'est pas nouvelle ; on l'a connue en 1763, 64, 67, 77, 85 ; en 1800, 1809, 10, 11, 12, 25, 39 et 40, sous des noms bien divers, à cause de ses variations infinies : alcola, bouche-chancrée, muguet, cocotte, etc., etc. ; ou bien stomatite-aphtheuse, fièvre-éruptive, phlycténoïde, etc., etc. Aucune de ces dénominations ne convient exactement à la maladie qui a paru en 1839 et 40, dont un des symptômes les plus saillants, et qui caractérise cette affection, est *la réaction fébrile qui précède toujours les éruptions qui ont lieu sur les divers points du système nerveux et cutané*. — M. Jauggla pense donc devoir l'appeler *épizootie-aphteuse*. Cela posé, il en décrit la nature et la marche.

M. Leroy de Bailleul recherche, dans des observations sur le défrichement des bois et forêts, si cette opération est avantageuse, indifférente ou désavantageuse. Il classe les espèces de bois utiles et inutiles. M. Delattre, ancien conservateur des eaux et forêts, a écrit des observations sur les observations de M. Leroy.

Digitized by Google

Puis, vient un rapport sur le savon-hydrofuge de Menotti, lequel savon paraît très-peu hydrofuge, et pourtant assez utile dans des circonstances données.

La partie la plus importante du volume est sans contredit l'*Essai sur l'histoire des institutions des principaux peuples*, par M. Tailliar, conseiller à la Cour royale de Douai. C'est un travail profond et plein d'érudition. M. Tailliar se propose d'éclairer les lois par l'histoire, et l'histoire par les lois. Son travail comprend quatre grandes divisions : les temps anciens, l'époque romaine, le moyen âge, les temps modernes.

M. Tailliar trouve que les formes primitives des gouvernements ont consisté dans la théocratie et la royauté.

Après avoir établi que « la théocratie, la royauté, puis l'aristocratie, la démocratie, la tyrannie ou l'absolutisme, ont été tour à tour les formes prédominantes des gouvernements », il s'occupe des gouvernements théocratiques. Cette partie de ses études est terminée pour les deux premières périodes. Après avoir passé en revue les théocraties de l'Afrique et de l'Asie, et s'être arrêté surtout à celles de l'Inde, l'auteur a écrit un chapitre qui nous paraît complet sur la théocratie et la royauté des Juifs. De là il passe aux théocraties européennnes des Pélasges, des Celtes et des Etrusques.

Nos collègues amateurs de philosophie et d'histoire, trouveront dans la lecture de ce travail un aliment substantiel.

M. Tailliar a même ajouté à son ouvrage des « notes bibliographiques pour l'étude des anciennes théocraties. »

Le volume se termine par trois pièces de vers et deux notices nécrologiques. Dans la première pièce de vers, intitulée *le Destin des grands poëtes*, il y a de l'élévation, de l'enthousiasme, un style noble et généralement pur, qui trahit pourtant une certaine indécision entre l'école classique et l'école romantique ; la seconde, c'est *le Chien du député ;* et la troisième, *le Singe ayant baraque en foire*. En les lisant, Messieurs, vous y trouverez quelque plaisir. SAUVAGE.

—

Digitized by Google

VUE GÉNÉRALE DE LA CATHÉDRALE D'ÉVREUX (côté du nord), *dessinée d'après nature et lithographiée par* EUG. NOURY. — *Paris, Gihaut frères.*

Les œuvres d'art qui représentent les monuments de notre pays natal ont, parmi celles du même genre, l'attrait le plus vif pour notre curiosité. Le charme de l'inconnu n'est cependant pour rien dans ce sentiment, et le souvenir des lieux qui nous sont chers n'y apporte sa part que pour les absents : absents ou présents toutefois, c'est avec le même empressement que, dans une collection d'estampes, notre doigt et nos yeux cherchent bien vite la vieille église, le château, la tour, le débris féodal, qui font la gloire de *notre* ville ou de ses *environs*.

C'est que deux amours-propres, fort innocents du reste, trouvent à se satisfaire dans cette circonstance : l'amour-propre *de clocher*, heureux de voir *les beautés* du département prendre leur place légitime au soleil de la publicité, et l'amour-propre individuel, flatté de pouvoir rendre un jugement qui a beaucoup de chances d'être juste, car l'objet en est parfaitement connu. Ajoutons, — et ceci n'est pas indifférent pour le plaisir du juge, — que cette sentence est presque toujours une critique. En effet, qu'arrive-t-il le plus souvent? C'est, par exemple, un enfant du pays, d'une vocation problématique, privé de leçons et d'exemples, ou préférant s'en passer, excellent citoyen, mais détestable artiste, qui, croyant faire le portrait au vif du monument local, en fait de très-bonne foi la caricature; ou bien c'est quelque dessinateur cosmopolite, dont la facilité suffisante, courant au plus tôt fait, tient peu de compte des proportions d'ensemble, jette dans un moule banal les détails les plus originaux, et, non content d'émousser et d'abâtardir, altère et déprave, sous prétexte de *corrections*.

Aussi, mettez en face de ces copies maladroites ou prétentieusement inexactes, dont le nombre est si grand, le moins connaisseur de ces bons habitants dont les yeux, sans le vouloir

Digitized by Google

même, se portent chaque jour sur le modèle : et ce premier-venu, dénué du sentiment de l'art, mais à qui l'habitude tient lieu d'observation, vous montrera, sans hésiter, les fautes commises par le crayon ou le pinceau.

Le succès exige ici deux conditions dont la réunion est rare, surtout dans les petites villes. A ce degré d'habileté qui rend l'artiste maître de son instrument, et le place loin en avant de tout ce qui est *écolier* ou *amateur*, il faut qu'il joigne la connaissance familière, intime, du monument qu'il veut reproduire : il faut que la physionomie en soit, pour ainsi dire, daguerréotypée dans son imagination; car les monuments ont une *physionomie*, et leur *portrait*, comme celui de l'homme, ne peut être bien fait que par ceux qui les connaissent particulièrement. Cette empreinte intérieure, du reste, ne sera complètement fidèle que si elle date du jeune âge : sans le savoir, l'enfant voit plus vrai dans les œuvres d'art que l'homme fait : et ce n'est pas seulement parce que son œil, limpide et franc, que n'a point usé la défiance, transmet l'image, sans la ternir, à un cerveau neuf et tendre; c'est encore parce qu'acceptant cette image sans contrôle, et complètement passif dans ses impressions vis-à-vis des merveilles qui l'étonnent, l'enfant est frappé plus que tout autre de l'attitude, du geste, de l'expression, du *caractère* enfin que le sculpteur, le peintre ou l'architecte ont voulu donner à leurs productions. Les années qui surviennent, décolorent, mais n'effacent jamais ce premier type.

Jusqu'à ce jour, la cathédrale d'Evreux n'avait posé devant aucun artiste possédant à la fois les deux qualités essentielles et très-distinctes que nous venons d'indiquer. Le burin anglais l'a reproduite dans quelques planches dont l'exécution est séduisante, mais que déparent de graves inexactitudes : nous ne mentionnerons pas les autres gravures ou dessins, qui accusent, pour la plupart, une inexpérience complète ou la négligence la plus déplorable.

La lithographie que vient de publier un de nos confrères, M. Eugène Noury, et dont il a offert un exemplaire à la So-

Digitized by Google

VUE GÉNÉRALE DE LA CATHÉDRALE D'ÉVREUX (côté du nord), *dessinée d'après nature et lithographiée par* EUG. NOURY. — *Paris, Gihaut frères.*

Les œuvres d'art qui représentent les monuments de notre pays natal ont, parmi celles du même genre, l'attrait le plus vif pour notre curiosité. Le charme de l'inconnu n'est cependant pour rien dans ce sentiment, et le souvenir des lieux qui nous sont chers n'y apporte sa part que pour les absents : absents ou présents toutefois, c'est avec le même empressement que, dans une collection d'estampes, notre doigt et nos yeux cherchent bien vite la vieille église, le château, la tour, le débris féodal, qui font la gloire de notre ville ou de ses *environs*.

C'est que deux amours-propres, fort innocents du reste, trouvent à se satisfaire dans cette circonstance : l'amour-propre *de clocher*, heureux de voir *les beautés* du département prendre leur place légitime au soleil de la publicité, et l'amour-propre individuel, flatté de pouvoir rendre un jugement qui a beaucoup de chances d'être juste, car l'objet en est parfaitement connu. Ajoutons, — et ceci n'est pas indifférent pour le plaisir du juge, — que cette sentence est presque toujours une critique. En effet, qu'arrive-t-il le plus souvent? C'est, par exemple, un enfant du pays, d'une vocation problématique, privé de leçons et d'exemples, ou préférant s'en passer, excellent citoyen, mais détestable artiste, qui, croyant faire le portrait au vif du monument local, en fait de très-bonne foi la caricature; ou bien c'est quelque dessinateur cosmopolite, dont la facilité suffisante, courant au plus tôt fait, tient peu de compte des proportions d'ensemble, jette dans un moule banal les détails les plus originaux, et, non content d'émousser et d'abâtardir, altère et déprave, sous prétexte de *corrections*.

Aussi, mettez en face de ces copies maladroites ou prétentieusement inexactes, dont le nombre est si grand, le moins connaisseur de ces bons habitants dont les yeux, sans le vouloir

Digitized by Google

même, se portent chaque jour sur le modèle : et ce premier-venu, dénué du sentiment de l'art, mais à qui l'habitude tient lieu d'observation, vous montrera, sans hésiter, les fautes commises par le crayon ou le pinceau.

Le succès exige ici deux conditions dont la réunion est rare, surtout dans les petites villes. A ce degré d'habileté qui rend l'artiste maître de son instrument, et le place loin en avant de tout ce qui est *écolier* ou *amateur*, il faut qu'il joigne la connaissance familière, intime, du monument qu'il veut reproduire : il faut que la physionomie en soit, pour ainsi dire, daguerréotypée dans son imagination; car les monuments ont une *physionomie*, et leur *portrait*, comme celui de l'homme, ne peut être bien fait que par ceux qui les connaissent particulièrement. Cette empreinte intérieure, du reste, ne sera complètement fidèle que si elle date du jeune âge : sans le savoir, l'enfant voit plus vrai dans les œuvres d'art que l'homme fait : et ce n'est pas seulement parce que son œil, limpide et franc, que n'a point usé la défiance, transmet l'image, sans la ternir, à un cerveau neuf et tendre; c'est encore parce qu'acceptant cette image sans contrôle, et complètement passif dans ses impressions vis-à-vis des merveilles qui l'étonnent, l'enfant est frappé plus que tout autre de l'attitude, du geste, de l'expression, du *caractère* enfin que le sculpteur, le peintre ou l'architecte ont voulu donner à leurs productions. Les années qui surviennent, décolorent, mais n'effacent jamais ce premier type.

Jusqu'à ce jour, la cathédrale d'Evreux n'avait posé devant aucun artiste possédant à la fois les deux qualités essentielles et très-distinctes que nous venons d'indiquer. Le burin anglais l'a reproduite dans quelques planches dont l'exécution est séduisante, mais que déparent de graves inexactitudes : nous ne mentionnerons pas les autres gravures ou dessins, qui accusent, pour la plupart, une inexpérience complète ou la négligence la plus déplorable.

La lithographie que vient de publier un de nos confrères, M. Eugène Noury, et dont il a offert un exemplaire à la So-

Digitized by Google

ciété, est, à notre connaissance, la première copie vraiment digne de l'original. Ebroïcien et dessinateur déjà exercé, M. Noury est bien l'homme que nous demandions tout à l'heure. Mais il ne suffisait pas d'avoir les moyens de réussir. A la facilité, au goût qui procèdent d'heureuses dispositions, il fallait ajouter ce que donne la volonté, c'est-à-dire le soin et la patience, si nécessaires dans ces sortes d'ouvrages. Le jeune dessinateur a voulu, et il a réussi. L'effet d'ensemble de son travail est on ne peut plus satisfaisant : ce sont bien là les proportions, c'est bien l'allure de l'édifice remarquable que connaissent la plupart de nos lecteurs. La teinte générale est harmonieuse : la lumière est distribuée avec justesse : point de dissonances, rien qui violente l'œil, ou le surprenne, aux dépens de la vérité. La perspective enfin ne laisse rien à désirer.

Quant aux détails, l'artiste s'en est tiré avec beaucoup de bonheur, et il faut reconnaître que cette partie présentait de sérieuses difficultés. Le portail du nord surtout, qui appartient au *pompadour* du gothique, qu'on nous passe l'expression, présente un luxe d'ornements, sinon d'un goût très-pur, du moins d'une exécution infiniment délicate. Là est l'écueil ordinaire des dessinateurs : si la reproduction de ces détails est minutieuse, elle est plus vraie que la vérité vue à la distance que suppose le dessin : si elle est négligente, ce n'est plus une reproduction. Ce juste-milieu, qui est le vrai dans les arts d'imitation comme dans une foule d'autres choses, M. Noury s'y est tenu avec beaucoup de tact : les mille et un festons, les mille et une dentelures de cette broderie de pierre, se détachent ou se devinent dans son dessin, sans confusion, sans parcimonie.

Nous savons gré à M. Noury d'avoir traité avec un soin dont on s'était toujours dispensé jusqu'à présent, par dédain sans doute, ce *gros clocher*, trop calomnié cependant, qui n'a que le tort d'être un intrus, mais qui, pris en lui-même, offre une transaction souvent heureuse entre des styles divers. C'est un des nombreux essais tentés pendant plus de cent cinquante ans pour arriver à constituer l'*art français* : louables efforts restés sans résultat, et dont le plus brillant *specimen* est Chambord.

Digitized by Google

A ce titre, le *gros clocher* mérite l'attention des curieux : il faut songer qu'à l'époque où il fut construit, le gothique avait fait son temps : c'était de la barbarie aux yeux des architectes d'alors : et ne devons-nous pas leur pardonner, nous qui, il y a si peu d'années, lisions sans le moindre étonnement dans des ouvrages accrédités, des passages comme ceux-ci, textuellement extraits : « Un couvent... dont l'église, *quoique gothique*, » était admirable par l'élégance du dessin et par la hardiesse » de sa construction... » : ou bien : « ... La cathédrale est un » édifice gothique, *mais* assez beau. » — Au surplus, dans cette architecture réhabilitée avec tant de justice, tout ne mérite pas l'engoûment qu'elle a inspiré à quelques personnes. On confond parfois avec ce qui est vraiment beau, ce qui n'est qu'une difficulté vaincue, ou un témoignage curieux pour l'histoire de l'art.

Ce qu'on peut admirer sans réserve dans notre cathédrale, c'est l'abside, avec sa légion de clochetons, qui, massés confusément par le jeu de la perspective, font penser à leurs innombrables confrères du *Dôme* de Milan; c'est la lanterne, si hardie, avec ses quatre tourelles si élégamment terminées : c'est la flèche, si élancée, si svelte. Peut-être trouvera-t-on qu'elle a un peu plus de *ventre* dans la copie que dans l'original : c'est un scrupule, plutôt qu'une critique précise, que nous soumettons là au dessinateur.

En somme, la lithographie de l'artiste Ebroïcien est une œuvre de talent et de conscience qui lui fait beaucoup d'honneur : tous les amis des arts et de notre pays voudront, nous le croyons, en orner leur cabinet ou leur portefeuille, et souhaiteront vivement que M. Noury ne leur fasse pas attendre longtemps la série de planches que promet ce titre : *Evreux et ses environs*.

SAINTE-BEUVE.

Digitized by Google

Digitized by Google

DONS, ACHATS, ABONNEMENTS, ETC.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ.

Liste des Sociétés correspondantes.

RECETTES ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1843.

PROGRAMME DE CONCOURS.

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS ET ÉDITEURS,

Ou envoyés par le Gouvernement.

Par les Auteurs :

Par MM.

ALLOU (Ed.) [membre de la Société]. Éloge de F. P. N. Férey. *Paris*, 1843, in-8° : 27 (1).

Inséré dans le présent volume, page 318.

BELLA (A.) [m. de la Soc.]. Réfutation du Mémoire critique sur la direction de Grignon, distribué à l'Assemblée des Actionnaires, le 3 juin 1843. *Paris*, 1843, in-8° : 70.

BERTOT [m. de la Soc.]. Théorie de quelques actions moléculaires de la lumière; thèse présentée et soutenue à l'Ecole de Pharmacie. *Paris*, 1843, in-8° : 24.

BICKES. Exposé de l'invention de cultiver la terre sans engrais. *Mayence*, 1843, in-8° : 32.

BOUTIGNY [m. de la Soc.]. Note sur les phénomènes que présentent les corps projetés sur des surfaces chaudes. *Paris*, 1843, in-8°, en deux brochures.

Extrait des *Annales de Chimie et de Physique*.

BRUNET DE LA GRANGE. Extrait d'un rapport sur l'industrie séricicole, présenté à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. *Paris*, 1842, in-8° : 74.

(1) Nombre des pages. Il ne sera indiqué que pour les opuscules.

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS ET ÉDITEURS,

Ou envoyés par le Gouvernement.

Par les Auteurs :

Par MM.

ALLOU (Ed.) [membre de la Société]. Eloge de F. P. N. Férey. *Paris*, 1843, in-8° : 27 (1).

Inséré dans le présent volume, page 318.

BELLA (A.) [m. de la Soc.]. Réfutation du Mémoire critique sur la direction de Grignon, distribué à l'Assemblée des Actionnaires, le 3 juin 1843. *Paris*, 1843, in-8° : 70.

BERTOT [m. de la Soc.]. Théorie de quelques actions moléculaires de la lumière; thèse présentée et soutenue à l'Ecole de Pharmacie. *Paris*, 1843, in-8° : 24.

BICKES. Exposé de l'invention de cultiver la terre sans engrais. *Mayence*, 1843, in-8° : 32.

BOUTIGNY [m. de la Soc.]. Note sur les phénomènes que présentent les corps projetés sur des surfaces chaudes. *Paris*, 1843, in-8°, en deux brochures.

Extrait des *Annales de Chimie et de Physique*.

BRUNET DE LA GRANGE. Extrait d'un rapport sur l'industrie sériciole, présenté à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. *Paris*, 1842, in-8° : 74.

(1) Nombre des pages. Il ne sera indiqué que pour les opuscules.

Digitized by Google

Par MM.

CASTEL [m. de la Soc.]. De l'utilité de la culture fourragère, et de l'importance de ses produits. *Bayeux*, 1844, in-8° : 22.

Extrait du tome 2e des *Mémoires de la Société d'Agriculture de Bayeux.*

CERCLE (LE) MÉDICAL DE LILLE. Procès intenté par ce Cercle contre les vendeurs de remèdes secrets. *Lille*, 1844, in-8° : 54.

CHAUVINIÈRE (DE LA). Sur la vaine pâture et les biens communaux. *Paris*, 1843, in-8° : 29.

COLOMBEL [m. de la Soc.]. Des moutons anglais et de leur croisement avec nos métis. *Evreux*, 1844, in-8° : 4.

— Deux mots sur l'exposé de l'invention de cultiver la terre sans engrais, par M. Bickes (*V.* ci-dessus). *Evreux*, in-8° : 4.

COUBARD D'AULNAY. Notice biographique sur Mme la comtesse Céleste Vien. *Paris*, 1843, in-8° : 24.

DE LASIAUVE [m. de la Soc.]. De l'organisation médicale en France, sous le triple rapport de la pratique, des Etablissements de Bienfaisance, et de l'enseignement. *Paris*, 1843, in-12.

V. le *Compte-rendu* ci-dessus, *p.* 411.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT [m. de la Soc.]. De l'horreur des exécutions à mort et de l'inefficacité de cette peine pour la répression des crimes; écrit couronné par la Société de la Morale Chrétienne. *Toulouse*, 1836, in-8° : 23.

— De l'état actuel de la presse en France. *Blois*, 1837, in-8° : 8.

— Eglise de Chartres. Mémoire sur cette question : l'église de Chartres a-t-elle été incendiée en 1194? *Le Mans*, 1839, in-8° : 16.

Digitized by Google

Par MM.

— Allocution prononcée le 9 janvier 1844, aux ouvriers du Cours gratuit d'Adultes, ouvert à Chartres. *Chartres*, 1844, in-8° : 7.

DUNOYER. Notice biographique sur M. Bailly de Merlieux. *Paris*, 1843, in-8° : 16.

Extrait de la *Revue générale, biographique, politique et littéraire.*

FRARIÈRE (DE). Traité de l'Éducation des Abeilles. *Paris*, 1843, in-12.

M. Guindey a fait à la Société un rapport verbal sur cet ouvrage.

GRANGEZ (Ernest). Traité de la perception du droit de navigation et de péage sur les fleuves, rivières et canaux. *Paris*, 1840, in-8°.

GUILLORY aîné. Rapport sur la deuxième session du Congrès des Vignerons français, réunis à Bordeaux en septembre 1843. *Angers*, 1843, in-8° : 54.

Extrait du *Bulletin de la Société industrielle d'Angers.*

HAIME [m. de la Soc.]. Rapport sur un nouveau procédé pour la fabrication des capsules médicamenteuses, présenté par M. Viel, pharmacien à Tours. *Tours*, 1844, in-8° : 8.

LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT (le marquis de). Examen du rapport du 5 juillet 1843, sur le projet de loi de la réforme des prisons. *Paris*, 1844, in-8° : 87.

LA RONCIÈRE-LE-NOURY (le baron de) [m. de la Soc.]. Considération sur les marines à voiles et à vapeur de France et d'Angleterre. *Paris*, 1844, in-8° : 49.

LEBRETON. Théorie des engrais. *Melun*, 1844, in-8° : 16.

Digitized by Google

Par MM.

LEROY (N.) [m. de la Soc.]. Géricault, peintre rouennais : pièce de vers. *Rouen*, 1843, in-8° : 12.

Extrait du *Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen.*

LISLE. Sur le régime moral des aliénés de Bicêtre. *Paris*, 1844, in-8° : 16.

Extrait de la *Gazette médicale.*

MALEPEYRE aîné et BOSSIN. Compte-rendu des expériences agricoles et horticoles entreprises en 1843, à Limours (Seine-et-Oise). *Paris*, 1843, in-8° : 7.

Extrait de l'*Agriculteur praticien.*

MALO (Ch.) L'apothéose de Molière, poëme. *Paris*, 1843, in-8° : 15.

MOREAU DE JONNÈS [m. de la Soc.]. Statistique des crimes commis en Angleterre, en 1842. *Paris*, 1843, in-4° : 8.

— Réponse à une réfutation de la *Statistique des Aliénés*. *Paris*, 1843, in-4° : 7.

Extraits des *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences.*

— Statistique des céréales de la France. Le blé, sa culture, sa production, sa consommation, son commerce. *Paris*, 1843, in-8° : 48.

— Aperçus statistiques sur la vie civile et l'économie domestique des Romains au commencement du IVe siècle de notre ère. *Paris*, 1842, in-8° : 32.

Ces deux articles sont extraits du *Journal des Economistes.*

OTTMANN père, de Strasbourg [m. de la Soc.]. Réunion des Cultivateurs et Forestiers allemands à Altenbourg (Saxe). *Strasbourg*, 1843, in-8° : 40 : avec planches.

Digitized by Google

Par MM.

PAQUET (Victor) [m. de la Soc.]. Rapport sur les renoncules de Mme Ve Quétel. *Paris*, 1843, in-8° : 4.
Extrait des *Annales de la Société royale d'Horticulture.*

— Compte-rendu du 2e festival quinquennal, ou fête de Flore, de la Société d'Agriculture et de Botanique de Gand. *Paris*, 1844, in-12 : 16.

ROBERGE. Eloge du contre-amiral Dumont d'Urville. *Caen*, 1843, in-8° : 56.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS du département du Nord. Pétition aux Chambres, au sujet du Sésame. *Douai*, 1843, in-8° : 13.

SOURDEVAL (de). Le voyage d'Ulysse en Germanie. *Tours*, in-8° : 15.

— La Fille du roi Valdemar et le Fils du roi Alkor, poëme traduit du Danois. *Bordeaux*, in-8° : 14.

TOCQUEVILLE (le baron de). Des questions agricoles soumises à la législature de 1843. *Paris*, in-8° : 13.
Extrait du *Journal d'Agriculture pratique.*

TOURRÈS. Notice sur le prunier Robe-de-Sergent, vulgairement *Prune-d'Agen*. *Bordeaux*, 1843, in-8° : 7.

VAN-STEENKISTE [m. de la Soc.], et BUYLAERT. Traduction (du Hollandais) de la Notice de M. Duparc, intitulée : Quelques considérations sur les contractures musculaires et leur guérison. *Bruges*, 1843, in-8° : 31.

VAUCELLE (L.) [m. de la Soc]. L'Adjroumieh de Mohhammed-ben-Daoud : grammaire arabe; traduction française suivie du texte arabe. *Paris*, 1833, in-8°.

Digitized by Google

Par MM.

LEROY (N.) [m. de la Soc.]. Géricault, peintre rouennais: pièce de vers. *Rouen*, 1843, in-8° : 12.

Extrait du *Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen.*

LISLE. Sur le régime moral des aliénés de Bicêtre. *Paris*, 1844, in-8° : 16.

Extrait de la *Gazette médicale.*

MALEPEYRE aîné et BOSSIN. Compte-rendu des expériences agricoles et horticoles entreprises en 1843, à Limours (Seine-et-Oise). *Paris*, 1843, in-8° : 7.

Extrait de l'*Agriculteur praticien.*

MALO (Ch.) L'apothéose de Molière, poëme. *Paris*, 1843, in-8° : 15.

MOREAU DE JONNÈS [m. de la Soc.]. Statistique des crimes commis en Angleterre, en 1842. *Paris*, 1843, in-4° : 8.

— Réponse à une réfutation de la *Statistique des Aliénés*. *Paris*, 1843, in-4° : 7.

Extraits des *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences.*

— Statistique des céréales de la France. Le blé, sa culture, sa production, sa consommation, son commerce. *Paris*, 1843, in-8° : 48.

— Aperçus statistiques sur la vie civile et l'économie domestique des Romains au commencement du IVe siècle de notre ère. *Paris*, 1842, in-8° : 32.

Ces deux articles sont extraits du *Journal des Economistes.*

OTTMANN père, de Strasbourg [m. de la Soc.]. Réunion des Cultivateurs et Forestiers allemands à Altenbourg (Saxe). *Strasbourg*, 1843, in-8° : 40: avec planches.

Digitized by Google

Par MM.

PAQUET (Victor) [m. de la Soc.]. Rapport sur les renoncules de Mme Ve Quétel. *Paris*, 1843, in-8° : 4.
Extrait des *Annales de la Société royale d'Horticulture.*

— Compte-rendu du 2e festival quinquennal, ou fête de Flore, de la Société d'Agriculture et de Botanique de Gand. *Paris*, 1844, in-12 : 16.

ROBERGE. Eloge du contre-amiral Dumont d'Urville. *Caen*, 1843, in-8° : 56.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS du département du Nord. Pétition aux Chambres, au sujet du Sésame. *Douai*, 1843, in-8° : 13.

SOURDEVAL (de). Le voyage d'Ulysse en Germanie. *Tours*, in-8° : 15.

— La Fille du roi Valdemar et le Fils du roi Alkor, poëme traduit du Danois. *Bordeaux*, in-8° : 14.

TOCQUEVILLE (le baron de). Des questions agricoles soumises à la législature de 1843. *Paris*, in-8° : 13.
Extrait du *Journal d'Agriculture pratique.*

TOURRÈS. Notice sur le prunier Robe-de-Sergent, vulgairement *Prune-d'Agen*. *Bordeaux*, 1843, in-8° : 7.

VAN-STEENKISTE [m. de la Soc.], et BUYLAERT. Traduction (du Hollandais) de la Notice de M. Duparc, intitulée : Quelques considérations sur les contractures musculaires et leur guérison. *Bruges*, 1843, in-8° : 31.

VAUCELLE (L.) [m. de la Soc]. L'Adjroumieh de Mohhammed-ben-Daoud : grammaire arabe; traduction française suivie du texte arabe. *Paris*, 1833, in-8°.

Digitized by Google

Anonymes :

Notice sur les Instruments perfectionnés, employés pour la culture de la terre : les quatre premières livraisons, texte et planches. *Paris*, 1843, in-8° : 16.

Culture des Céréales, des Légumineuses à cosse, etc. *Paris*, 1843, in-8°.

Deuxième livraison des *Notions d'Agriculture pratique.*

Par les éditeurs :

Le Cultivateur, journal des progrès agricoles.

Le Propagateur de l'Industrie de la Soie en France, dirigé par M. CARRIER.

Le Journal d'Horticulture pratique, dirigé par M. Victor PAQUET.

Le Courrier de l'Eure.

Envois du Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

Documents statistiques sur la France. *Paris*, Imprimerie Royale, 1835, in-4°.

Statistique de la France : Administration publique, tome 1er. *Paris*, Imprimerie Royale, 1843, in-4°.

La Revue agricole.

Le Journal des Haras.

Le Journal d'Agriculture du département du Var.

—

Pour les Recueils des Sociétés correspondantes, *V.* ci-après la Liste de ces Sociétés.

Digitized by Google

TRAVAUX MANUSCRITS

PRÉSENTÉS

PAR LES AUTEURS A LA SOCIÉTÉ.

Outre ceux qui ont été insérés dans ce volume.

Par MM.

ROUGET, Maire de Gisors [m. de la Soc.]. Réflexions sur le droit de parcours et sur l'emploi à faire des biens communaux.

MALEPEYRE et BOSSIN. Compte rendu à la Société libre de l'Eure, des expériences agricoles et horticoles faites en 1842, à Limours (Seine-et-Oise).

DEBOURGE, de Rollot [m. de la Soc.]. De l'ergot des graminées, et spécialement de celui du seigle et du blé.

LAUTOUR [m. de la Soc.]. Rapport sur une enzootie de l'espèce bovine, observée à Latakieh (Syrie).

BEFFARA, de Nonancourt [m. de la Soc.]. Esquisse d'une petite Ville, stances.

PHILIPPE-LEMAITRE (Mme) [m. de la Soc.]. Trois pièces de vers : *A un Oiseau ; — La Charité pour Dieu ; — Scène d'une Nuit d'Octobre dans le Nord de l'Ecosse*, imitation d'Ossian.

Digitized by Google

Anonymes :

Notice sur les Instruments perfectionnés, employés pour la culture de la terre : les quatre premières livraisons, texte et planches. *Paris*, 1843, in-8° : 16.

Culture des Céréales, des Légumineuses à cosse, etc. *Paris*, 1843, in-8°.

Deuxième livraison des *Notions d'Agriculture pratique.*

Par les éditeurs :

Le Cultivateur, journal des progrès agricoles.

Le Propagateur de l'Industrie de la Soie en France, dirigé par M. CARRIER.

Le Journal d'Horticulture pratique, dirigé par M. Victor PAQUET.

Le Courrier de l'Eure.

Envois du Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

Documents statistiques sur la France. *Paris*, Imprimerie Royale, 1835, in-4°.

Statistique de la France : Administration publique, tome 1er. *Paris*, Imprimerie Royale, 1843, in-4°.

La Revue agricole.

Le Journal des Haras.

Le Journal d'Agriculture du département du Var.

—

Pour les Recueils des Sociétés correspondantes, *V.* ci-après la Liste de ces Sociétés.

Digitized by Google

TRAVAUX MANUSCRITS

PRÉSENTÉS

PAR LES AUTEURS A LA SOCIÉTÉ.

Outre ceux qui ont été insérés dans ce volume.

Par MM.

ROUGET, Maire de Gisors [m. de la Soc.]. Réflexions sur le droit de parcours et sur l'emploi à faire des biens communaux.

MALEPEYRE et BOSSIN. Compte rendu à la Société libre de l'Eure, des expériences agricoles et horticoles faites en 1842, à Limours (Seine-et-Oise).

DEBOURGE, de Rollot [m. de la Soc.]. De l'ergot des graminées, et spécialement de celui du seigle et du blé.

LAUTOUR [m. de la Soc.]. Rapport sur une enzootie de l'espèce bovine, observée à Latakieh (Syrie).

BEFFARA, de Nonancourt [m. de la Soc.]. Esquisse d'une petite Ville, stances.

PHILIPPE-LEMAITRE (Mme) [m. de la Soc.]. Trois pièces de vers : *A un Oiseau ; — La Charité pour Dieu ; — Scène d'une Nuit d'Octobre dans le Nord de l'Ecosse*, imitation d'Ossian.

Digitized by Google

Anonymes :

Notice sur les Instruments perfectionnés, employés pour la culture de la terre : les quatre premières livraisons, texte et planches. *Paris*, 1843, in-8° : 16.

Culture des Céréales, des Légumineuses à cosse, etc. *Paris*, 1843, in-8°.

Deuxième livraison des *Notions d'Agriculture pratique*.

Par les éditeurs :

Le Cultivateur, journal des progrès agricoles.

Le Propagateur de l'Industrie de la Soie en France, dirigé par M. CARRIER.

Le Journal d'Horticulture pratique, dirigé par M. Victor PAQUET.

Le Courrier de l'Eure.

Envois du Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

Documents statistiques sur la France. *Paris*, Imprimerie Royale, 1835, in-4°.

Statistique de la France : Administration publique, tome 1er. *Paris*, Imprimerie Royale, 1843, in-4°.

La Revue agricole.

Le Journal des Haras.

Le Journal d'Agriculture du département du Var.

—

Pour les Recueils des Sociétés correspondantes, *V.* ci-après la Liste de ces Sociétés.

Digitized by Google

TRAVAUX MANUSCRITS

PRÉSENTÉS

PAR LES AUTEURS A LA SOCIÉTÉ.

Outre ceux qui ont été insérés dans ce volume.

Par MM.

ROUGET, Maire de Gisors [m. de la Soc.]. Réflexions sur le droit de parcours et sur l'emploi à faire des biens communaux.

MALEPEYRE et BOSSIN. Compte rendu à la Société libre de l'Eure, des expériences agricoles et horticoles faites en 1842, à Limours (Seine-et-Oise).

DEBOURGE, de Rollot [m. de la Soc.]. De l'ergot des graminées, et spécialement de celui du seigle et du blé.

LAUTOUR [m. de la Soc.]. Rapport sur une enzootie de l'espèce bovine, observée à Latakieh (Syrie).

BEFFARA, de Nonancourt [m. de la Soc.]. Esquisse d'une petite Ville, stances.

PHILIPPE-LEMAITRE (Mme) [m. de la Soc.]. Trois pièces de vers : *A un Oiseau ; — La Charité pour Dieu ; — Scène d'une Nuit d'Octobre dans le Nord de l'Ecosse*, imitation d'Ossian.

Digitized by Google

DONS FAITS A LA SOCIETE.

Par MM.

BAYVEL, jeune, filateur et fabricant à Bernay. — Une machine de son invention, pour teiller le lin.

BONNIN. Plan général des constructions romaines du Vieil-Evreux, en 1841, dressé, d'après ses recherches, par M. Fétis, architecte.

BOSSIN, marchand de graines, à Paris. — Deux pierres artificielles à aiguiser les faulx.

DESHAYES, DIZENGREMEL, GILBERT, LEPORT, L'HERMITE, SÉGUIN, et ***. Divers oiseaux pour le cabinet d'histoire naturelle.

DŒNEN [m. de la Soc.]. Collection de 300 graminées appartenant aux départements d'Eure-et-Loir et de l'Eure.

GRANGEZ (Ernest). Carte spéciale (dressée par lui) des voies navigables qui mettent en communication Paris, le nord de la France et la Belgique. *Paris*, 1843.

— Carte commerciale (dressée par lui) de la navigation de la France, de la Belgique, et d'une partie des états limitrophes. *Paris*, 1844.

NOURY (Eug.) [m. de la Soc.]. Un exemplaire de sa lithographie : *Vue générale de la Cathédrale d'Evreux, côté du nord.*

V. *Comptes-rendus*, ci-dessus, *p.* 422.

PAQUET (Vor) [m. de la Soc.] Trois plantes : *Daubentonia Tripetii; Poiciana Gilliesii; Cléome du Texas.*

VIEN (le Cte). Portrait lithographié de Mme Céleste Vien.

Digitized by Google

OUVRAGES ACHETÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

MALTE-BRUN et HUOT. Géographie universelle, 6 vol. in-8°.

DIVERS AUTEURS. Dictionnaire de médecine, tomes 20-27, 8 vol. in-8°.

TEMMINCK. Manuel d'ornithologie, 4 vol. in-8°.

KAEMTZ. Cours complet de météorologie, 1 vol. in-12.

SIMONDE DE SISMONDI. Histoire des Français, 31 vol. in-8°.

DE BARANTE. Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, 8 vol. in-8°.

GRÉGOIRE DE TOURS. Histoire ecclésiastique des Francs, traduction française, 2 vol. in-8°.

BEUGNOT. Histoire de la destruction du paganisme en occident, 2 vol. in-8°.

FAURIEL. Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains, 4 vol. in-8°.

DROZ. Histoire du règne de Louis XVI, 3 vol. in-8°.

FLOQUET. Histoire du parlement de Normandie, 7 vol. in-8°.

DEPPING. Histoire des expéditions maritimes des Normands.

DU BOIS. Recherches archéologiques, historiques, biographiques et littéraires sur la Normandie, 1 vol. in-8°.

DAUNOU. Cours d'études historiques, 7 vol. in-8°.

MIGNET. Notices et mémoires historiques, 2 vol. in-8°.

COUSIN. Des Pensées de Pascal, 1 vol. in-8°.

REYBAUD (Louis). Etudes sur les réformateurs contemporains, 2 vol. in-8°.

MAGNIN. Origines du théâtre, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

DONS FAITS A LA SOCIETE.

Par MM.

BAYVEL, jeune, filateur et fabricant à Bernay. — Une machine de son invention, pour teiller le lin.

BONNIN. Plan général des constructions romaines du Vieil-Evreux, en 1841, dressé, d'après ses recherches, par M. Fétis, architecte.

BOSSIN, marchand de graines, à Paris. — Deux pierres artificielles à aiguiser les faulx.

DESHAYES, DIZENGREMEL, GILBERT, LEPORT, L'HERMITE, SÉGUIN, et ***. Divers oiseaux pour le cabinet d'histoire naturelle.

DŒNEN [m. de la Soc.]. Collection de 300 graminées appartenant aux départements d'Eure-et-Loir et de l'Eure.

GRANGEZ (Ernest). Carte spéciale (dressée par lui) des voies navigables qui mettent en communication Paris, le nord de la France et la Belgique. *Paris*, 1843.

— Carte commerciale (dressée par lui) de la navigation de la France, de la Belgique, et d'une partie des états limitrophes. *Paris*, 1844.

NOURY (Eug.) [m. de la Soc.]. Un exemplaire de sa lithographie : *Vue générale de la Cathédrale d'Evreux, côté du nord.*

V. *Comptes-rendus*, ci-dessus, *p.* 422.

PAQUET (V^or^) [m. de la Soc.] Trois plantes : *Daubentonia Tripetii; Poiciana Gilliesii; Cléome du Texas.*

VIEN (le Cte). Portrait lithographié de Mme Céleste Vien.

Digitized by Google

OUVRAGES ACHETÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

Malte-Brun et Huot. Géographie universelle, 6 vol. in-8°.

Divers auteurs. Dictionnaire de médecine, tomes 20-27, 8 vol. in-8°.

Temminck. Manuel d'ornithologie, 4 vol. in-8°.

Kaemtz. Cours complet de météorologie, 1 vol. in-12.

Simonde de Sismondi. Histoire des Français, 31 vol. in-8°.

De Barante. Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, 8 vol. in-8°.

Grégoire de Tours. Histoire ecclésiastique des Francs, traduction française, 2 vol. in-8°.

Beugnot. Histoire de la destruction du paganisme en occident, 2 vol. in-8°.

Fauriel. Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains, 4 vol. in-8°.

Droz. Histoire du règne de Louis XVI, 3 vol. in-8°.

Floquet. Histoire du parlement de Normandie, 7 vol. in-8°.

Depping. Histoire des expéditions maritimes des Normands.

Du Bois. Recherches archéologiques, historiques, biographiques et littéraires sur la Normandie, 1 vol. in-8°.

Daunou. Cours d'études historiques, 7 vol. in-8°.

Mignet. Notices et mémoires historiques, 2 vol. in-8°.

Cousin. Des Pensées de Pascal, 1 vol. in-8°.

Reybaud (Louis). Etudes sur les réformateurs contemporains, 2 vol. in-8°.

Magnin. Origines du théâtre, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

SAINT-MARC-GIRARDIN. Cours de Littérature dramatique, 1 vol. in-12.

VILLEMAIN. Cours de littérature française, 6 vol. in-8°. (*Acheté en* 1842, *mais omis dans la dernière liste.*)

CORMENIN. Tableaux-Lois, 12 tableaux cartonnés.

La Société a souscrit, pour 10 exemplaires, à la traduction du *Manuel populaire de l'Agriculture*, par J.-A. SCHLIPF, professeur à Hohenheim;

Et, pour un exemplaire, aux *Visites pastorales d'Odon Rigaut.*

Ces deux ouvrages ne sont pas encore parus.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

AUXQUELLES

LA SOCIÉTÉ EST ABONNÉE.

Annales de l'Agriculture française.

Journal d'Agriculture pratique.

La Normandie agricole.

Journal des Economistes.

Annales de Chimie et de Physique.

Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale.

Recueil de la Société polytechnique.

Mémorial encyclopédique. — Echo de la Littérature et des Beaux-Arts.

Journal des Connaissances usuelles.

Journal des Savants de Normandie.

Bulletin monumental.

Revue de Rouen.

Digitized by Google

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

Du Département de l'Eure.

Fonctionnaires de la Société, au 31 Décembre 1843.

MEMBRES DU BUREAU.

Président, M. Zédé, Préfet de l'Eure.

Secrétaire perpétuel, M. *Eugène* Sainte-Beuve.

Trésorier, M. Gaude.

Secrétaire perpétuel honoraire, M. L.-H. Delarue.

MEMBRES COMPOSANT, AVEC LE BUREAU, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. *Cassen, Desmartinais, Guindey, Hébert, Ange Petit, Sauval.*

Digitized by Google

SECTIONS CENTRALES (1).

	PRÉSIDENTS.	SECRÉTAIRES.
1re Sect.	MM. *Cassen;*	MM. *Tavernier;*
2e —	*Lefébure;*	*Chesnon;*
3e —	*Fortin;*	*Baudry;*
4e —	*Guindey;*	*Saudbreuil;*
5e —	*A. Petit;*	*F. Bagot;*
6e —	*L'Hopital.*	*Picard.*

SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS.

Président, M. *Davenières.* | Secrét^e, M. *Mettais-Cartier.*

SECTION GÉNÉRALE DE BERNAY.

Président, M. *de St-Germain.* | Secrétaire, M. *Ad. Bardet.*

SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS.

Président, M. *Vallon.* | Secrétaire, M. *Papavoine.*

SECTION GÉNÉRALE DE PONT-AUDEMER.

Président, M. *Constant-Leroy.* | Secrétaire, M. *Alfred Canel.*

—

Conservateur de la Bibliothèque et des objets d'antiquité, M. *Sainte-Beuve.*

— des instruments de Physique, M. *Guindey.*

— des objets de Chimie, M. *Hérouard* (2).

—

Bibliothécaire : M. *Chassant.*

(1) La Société est divisée en six Sections, dans l'ordre suivant : *Agriculture et Industrie; — Sciences physiques et mathématiques; — Sciences médicales; — Sciences philosophiques et historiques; — Littérature et Beaux-Arts; — Economie politique et Statistique.*

(2) Ces Conservateurs ont été nommés par le Conseil d'administration, le 7 juillet 1844.

Digitized by Google

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ,

Au 1er Juillet 1844 (1).

L'astérisque * désigne les Membres admis depuis la confection de la Liste insérée au dernier volume du *Recueil*.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Cantons d'Evreux.

MM.

ANCELLE, propriétaire, à Evreux.
BAGOT (Ferdinand), avocat, à Evreux.
BASSET, propriétaire et percepteur, à Claville.
BAUDRY, docteur en médecine, à Evreux.
BEAUCANTIN, directeur du Jardin botanique, à Evreux.
* BEFFARA, propriétaire, à Evreux.
BOUGRAIN, ancien notaire, à Evreux.
BOURGUIGNON, architecte du département, à Evreux.
CASSEN, propriétaire, à Evreux.
CHASSANT, bibliothécaire de la ville et de la Soc., à Evreux.
CHÉRAMY, propriétaire, à Evreux.
* CLÉMENT DE LA RONCIÈRE-LE-NOURY (le baron), lieutenant de vaisseau, à Saint-Aubin-du-Vieil-Evreux.
COLOMBEL, agriculteur, à Claville.
DE BRACK (le général), commandant le département.
DELAMOTTE, notaire, à Evreux.
DE LA PASTURE, ancien député, à Irreville.
DEL'HOMME, juge, à Evreux.
DELHOMME, professeur de rhétorique, à Evreux.
DE LIMOGES, sous-intendant militaire, à Evreux.
DE SALVANDY, député, à Graveron.

(1) *V.* ci-après la liste des Membres décédés ou démissionnaires.

Digitized by Google

MM.

Deschamps (neveu), médecin-vétérinaire, à Evreux.
Desmartinais, directeur des domaines, à Evreux.
Duchesne, maître de poste, à Evreux.
Duret, propriétaire et maire, aux Ventes.
Duwarnet, conseiller de préfecture, à Evreux.
Fortin, docteur en médecine, à Evreux.
Fouché (Lucien), percepteur des contributions, à Evreux.
Gamot, receveur général, à Evreux.
Gaude, directeur des contributions indirectes, à Evreux.
Gazan (Charles), ancien député, à Huest.
Gazan fils, propriétaire, à Huest.
Guindey, principal du collége, à Evreux.
Hébert, juge de paix, à Evreux.
Herouard, pharmacien, à Evreux.
Hervieu, négociant, à Evreux.
Larcher, agriculteur, à Saint-Vigor.
Leclerc, blanchisseur, à Evreux.
Lefébure, géomètre en chef du cadastre, à Evreux.
L'Hopital, maire, à Evreux.
Lorin, archiviste du département, à Evreux.
Massot, professeur de dessin, à Evreux.
Michaut aîné, chef de bureau des contrib. directes, à Evreux.
Michaut (L.-N.), employé à la direction des contributions directes, à Evreux.
* Monnot des Angles, professeur, à Evreux.
Nouvel, ancien notaire, à Evreux.
* Petel, notaire, à Evreux.
Petit (Ange), juge, à Evreux.
Picard, ancien avoué, à Evreux.
Renard, cultivateur, à Melleville.
Richard, agent-voyer en chef, à Evreux.
Sainte-Beuve, avocat, juge-suppléant, à Evreux.
Saudbreuil, avocat, à Evreux.
Saudbreuil, propriétaire, au Plessis-Grohan.
Sauvage, professeur, à Evreux.

Digitized by Google

MM.

Sauval, juge, à Evreux.
Sourdon, professeur, à Evreux.
Taillandier, négociant, à Evreux.
Tavernier, rédacteur en chef du *Courr. de l'Eure*, à Evreux.
* Thiébot, professeur, à Evreux.
Vaurabourg, professeur, à Evreux.
Verney, libraire à Evreux.
Zédé, maître des requêtes, préfet de l'Eure.

Canton de Breteuil.

Delarue, juge de paix, à Breteuil.
Perier-de-Mondonville, notaire honoraire, à Breteuil.

Canton de Conches.

Metton, propriétaire et maire, à Ormes.

Canton de Damville.

Abrouty, propriétaire et maire, à Damville.
Carville, propriétaire et maire, à Corneuil.
Chauvin, docteur en médecine, à Damville.

Canton de Nonancourt.

Beffara, juge de paix, à Nonancourt.
Delaigue, manufacturier, à Nonancourt.
De Rancé, membre du conseil général, au Gérier.
Langer, notaire, à Illiers.

Canton de Pacy.

Trutat, membre du conseil général, à Vaux-sur-Eure.

Canton de Rugles.

De Vieilles, propriétaire et maire, à la Haye-St-Sylvestre.
Fouquet (Philém.), membre du conseil général, à Rugles.
Toutenel, ancien notaire, à Rugles.

Canton de Verneuil.

Aubéry du Boulley, présid. de l'associat. musicale, à Grosbois.

Digitized by Google

MM.

De Petite-Ville, maire, à Gouruay-le-Guérin.
Bissieu aîné, propriétaire, à Verneuil.

Canton de Vernon.

Garnier-Saint-Yriex, propriétaire, à Vernon.
Ledanois, pharmacien honoraire, à Vernon.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Canton des Andelys.

Chevalier (Armand-Bernard), propriétaire, aux Andelys.
Coutil (Denis-Pierre), agriculteur, à Villers-sur-Andelys.
Damour (Jean-Baptiste-André), agriculteur, à Boisemont.
Davenières (Gilbert), sous-préfet, aux Andelys.
Delaisement (Hyld.), maire, à Fresne-l'Archevêque.
Delaisement (J.-B.-Ab.), agriculteur, à Corny.
Flavigny (Louis-François), maire aux Andelys.
Gouche (Joseph), agriculteur, à la Baguelande-sur-Andelys.
Lefebvre (Nicolas-Denis), propriétaire, à Noyer-sur-Andelys.
Legendre (Félix-Xavier), juge, aux Andelys.
Legendre (Narcisse), agriculteur et maire, à Heuqueville.
Mettais-Cartier, avocat, juge-suppléant, aux Andelys.
Michel (Alexandre), membre du cons. gén., aux Andelys.
Molinié (Etienne-Adolphe), docteur en médecine, aux Andelys.
Piquerel (Prosper), notaire, aux Andelys.
* Tirlet (le vicomte), sous-préfet, aux Andelys.

Canton d'Écos.

Alexandre (Franç.-Laur.), agriculteur, à Fourges.
Amaury (Charles-Marie), agriculteur, à Tourny.
Chérence (Aimé-Séraphin), agriculteur et adj., à Tilly.
De Boisdennemetz (le marquis de), à Cahaignes.
Drevet (Charles), notaire, à Tourny.
Jeanneton (Jacques-Auguste), juge de paix, à Gasny.
Legrand (André-Alexandre), agricult. et maire, à Guitry.

Digitized by Google

MM.

Renard (Edouard), agriculteur, à Fours.
Trouard (François-Hylaire), agricult., à Château-sur-Epte.

Canton d'Étrépagny.

Boullin-Saint-Amand, notaire honoraire, à Etrépagny.
Catheux (Auguste), agriculteur, à Saussay-la-Vache.
Fleury (Franç.-Athanase), agriculteur, à Puchay.
Foubert (Pierre-Franç.), propriétaire et maire, à Etrépagny.
Legrand père, membre du conseil général, à Mouflaines.
Marest (Pierre-E.-Noël), agriculteur, à Puchay.
Saintard, agriculteur, à Farceaux.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

Canu (Antoine), agriculteur et maire, à Villerets.
Canu (Jean-François), agriculteur, à Senneville.
Drely, agriculteur et maire, à Radepont.
Lainay (Michel), agriculteur et maire, à Gaillardbois.
Le Bret (François-Henry), agriculteur, à Mesnil-Verclives.
Lefebvre (Eugène), agriculteur, à Gaillardbois, ferme de Brémule.
Viel (Guillaume), propriétaire et maire, à Charleval.
Villeneuve, manufacturier, à Fleury-sur-Andelle.

Canton de Gisors.

Boudin, dessinateur, à Gisors.
Caignet, propriétaire, à Gisors.
Coquebert de Montbret, propriétaire, à Gisors.
Cottinet, horticulteur, à Guerny.
Coville (Alp.-Josse), juge de paix, à Gisors.
Davilliers (Edouard), manufacturier, à Gisors.
Davilliers (Henry), manufacturier, à Gisors.
Foubert (Isidor), agriculteur et maire, à Authevernes.
Guesnier (Jean-Louis), propriétaire et maire, à Vesly.
Henne, instituteur, à Gisors.
Mignot (François), instituteur, à Gisors.
Passy (Antoine), député, à Gisors.

Digitized by Google

MM.

Rossey (Henri), propriétaire, à Gisors.
Rouget (J.-B.-Al.), propriétaire et maire, à Chauvincourt.
Rouget (Jean-Charles-Ambroise), propriétaire, à Gisors.
Roycourt fils, cultivateur, à Noyer.

Canton de Lyons-la-Forêt.

Avisse (Antoine), juge de paix, à Lyons-la-Forêt.
Clément (Pierre-François), notaire et maire, à Fleury.
Damour (Pierre), propriétaire, au Tronquay.
Dufour (J.-B.), propriétaire, à Lyons-la-Forêt.
Dupuis (Louis-François), propriétaire, à Lyons-la-Forêt.
Hardy (Théodule), agriculteur, à Lyons-la-Forêt.
Lemonnier (Jacques-Isidor), négociant, à Touffreville.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Canton de Bernay.

Asselin, receveur particulier des finances, à Bernay.
Bardet, docteur en médecine, à Bernay.
De Croix (marquis), propriétaire, à Serquigny.
De Saint-Germain, sous-préfet, à Bernay.
Ecalard, propriétaire et maire, à Carsix.
Focet, négociant, à Bernay.
Hamel, officier de santé, à Boisney.
Le Prevost, député, à Bernay.
Neuville, docteur en médecine, à Bernay.
Prétavoine (Alphonse), propriétaire, à Bernay.

Canton de Beaumont.

Dupont (de l'Eure), député, à Rouge-Perriers.

Canton de Brionne.

Auvray, propriétaire et maire, à Aclou.
Bourard, propriétaire, à Brionne.
Le Guerney, architecte, à Brionne.

Digitized by Google

Canton de Broglie.

MM.

De Broglie (le duc), pair de France, à Broglie.

Canton de Thiberville.

Beaulavon jeune, propriétaire, à Saint-Germain-la-Campagne.
Conard, agriculteur, à Drucourt.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Canton de Louviers.

Alix (Pierre-Nicolas), propriétaire, à Acquigny.
Anfry, propriétaire et maire, aux Planches.
Béranger aîné, propriétaire, au Mesnil-Jourdain.
Bérard-Rondeaux, propriétaire, à Louviers.
Clément de la Roncière (le comte), à Incarville.
Corneille, médecin-vétérinaire, à Louviers.
Defontenay (Jacq.), membre du conseil général, à Louviers.
Dibon (Paul), manufacturier, à Louviers.
Dupont, propriétaire et maire, à Hondouville.
* Elmering (B.-G.), maître fondeur, à Louviers.
Jourdain-Ribouleau, manufacturier, à Louviers.
Papavoine, propriétaire, à Louviers.
Passy (Hyppolyte), député, à Paris.
Petel, docteur en médecine, à Louviers.
Petel (Amable), agriculteur, à Surville.
Petit (Guillaume), manufacturier et maire, à Louviers.
Tourneux, notaire, à Louviers.
Vallon, sous-préfet, à Louviers.

Canton de Gaillon.

Chosson (Alexis), entrepreneur général, à Gaillon.
Hidouville, propriétaire, à Ecardenville-sur-Eure.
Langlois, avocat, propriétaire, au Goulet.
Larcher, percepteur, à Ailly.
Lefebvre, agriculteur, à Autheuil-sur-Eure.

Digitized by Google

Canton du Neubourg.

MM.

Auzoux, docteur en médecine, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Dubois (Auguste), maître de pension, au Neubourg.
Dumoutier, agriculteur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Férand, propriétaire, à Daubeuf-la-Campagne.
Lenormand fils, agriculteur, à Marbeuf.
Mauger, agriculteur, à Venon.
Paturel, membre du conseil gén. et maire, au Neubourg.

Canton de Pont-de-l'Arche.

Bizet (Léopold), propriétaire, à Pont-de-l'Arche.
Charpin, lieutenant-colonel en retraite, à Tournedos.
Deboos, agriculteur, à Criquebeuf-sur-Seine.
De Praslin (marquis), député, au Vaudreuil.
Ducôté, membre du conseil-général, à Pont-de-l'Arche.
Levavasseur, agriculteur, à Tostes.
Pantin-Wilder, propriétaire, à Bonport.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Canton de Pont-Audemer.

Bellencontre, médecin, à Pont-Audemer.
Canel (Alfred), avocat, à Pont-Audemer.
Constant-Leroy, sous-préfet, à Pont-Audemer.
De Malortie aîné, propriétaire, à Campigny.
De Piperey (Amédée), propriétaire, à Manneville.
Legendre, memb. du conseil gén., à Saint-Michel-de-Préaux.
Levavasseur (Amand), agent-voyer, à Manneville.
Péteaux, médecin-vétérinaire, à Pont-Audemer.
Vinville, pharmacien, à Pont-Audemer.

Canton de Beuzeville.

Foucher, agent-voyer, à Beuzeville.

Digitized by Google

Canton de Montfort

MM.

Fleury, géomètre, à Montfort.
Lefebvre-Duruflé, membre du cons. gén., à Pont-Authou.
Philippe-Lemaitre (Mme), à Illeville.

Canton de Quillebeuf.

Cabot, agriculteur, à Trouville-la-Haule.
Trouplin, agriculteur, à Bourneville.

Canton de Saint-Georges-du-Vièvre.

* Halbout (Arsène), pharmacien, à Saint-Georges-du-Vièvre.
Nuisement, agriculteur à Saint-Georges-du-Vièvre.

PARIS.

* Allou (Edouard), avocat, docteur en droit.
Audoin, membre de l'institut.
Bailly de Merlieux, anc. direct. du *Mémorial encyclopéd.*
Beuzelin, curé de la Madeleine.
Boutigny, chimiste.
Brongniard père, membre de l'Institut.
Brongniard (Adolphe), membre de l'Institut.
Crémieu (Edouard), rentier.
De Gazan (le baron), maréchal de camp.
Delaitre (le vicomte), ancien préfet de l'Eure.
De Lasiauve, docteur en médecine.
De Moléon, directeur du *Recueil industriel.*
Desnoyers (Jules), bibliothécaire du musée d'histoire naturelle.
Duchesne aîné, conserv. des estampes à la biblioth. du Roi.
Dufaure, député.
Dumas, membre de l'institut.
Elie de Beaumont, ingénieur des mines.
Gadebled, chef de bureau au ministère de l'intérieur.
* Legrip (Frédéric), peintre.
Lenormant (Ch.), membre de l'Institut.
Mérimée (Prosper), inspecteur général des monum. hist.

Digitized by Google

MM.

Michelin, conseiller référendaire à la cour des comptes.
Moreau de Jonnès, membre de l'institut.
Moll, professeur au conservatoire des arts et métiers.
* Noury (Louis-Eugène), peintre.
Paillard (Alphonse), employé à la bibliothèque du Roi.
Paquet (Vor), horticulteur.
Paris (Paulin), membre de l'institut.
Paumier, directeur de l'établissement des sourds-muets.
Pécontal (Siméon), professeur.
Petitjean (Jules), conseiller référendaire à la c. des comptes.
Pouillet, profes. de physiq. au conserv. des arts et métiers.
Robin, ingénieur des ponts et chaussées.
Taranne, secrétaire du comité historique, au ministère de l'instruction publique.
Vincens (Emile), conseiller d'état.
Warden, membre de l'institut.

DÉPARTEMENTS.

Appert, secr. de la société de la morale chr., à Neuilly (Seine).
Barré, docteur en médecine, à Rouen (Seine-Inférieure).
Bella, dir. de l'Institut agricole, à Grignon (Seine-et-Oise).
* Bertot, pharm., secr. adj. de la soc. d'agr. à Bayeux, (Calv.).
Boivin-Champeaux, cons. à la c. roy., à Rouen (S.-Inf.).
Brou (Pierre), curé d Oulins (Eure-et Loir).
Buisson fils, direct. de la colonie agricole de Clairvaux (Aube).
* Castel (Pierre-Alfred), secrét. gén. de la société d'agr., à Bayeux (Calvados).
Chardon, docteur en médecine, à Chasselay (Rhône).
Chasle, député, à Chartres (Eure-et-Loir).
Chatelain, pharm. en chef de la marine, à Brest (Finist.).
Cheveraux, avocat, à Rouen (Seine-Inférieure).
Cordier de la Glairie, directeur des contrib. directes, à Digne (Basses-Alpes).
Corneille, inspecteur de l'académie, à Rouen (Seine-Inf.).
Dænen, chapelain du Roi, à Dreux (Eure-et-Loir).

Digitized by Google

MM.

* Dailly (Gaspard-Adolphe), propr., à Bois-d'Arcy (Seine-et-O.)
De Beaurepaire (le comte), à Louvagny (Calvados).
Debourge, docteur en médecine, à Rollot (Somme).
De Caumont, correspondant de l'Institut, à Caen (Calvados).
De Clinchamp (Gustave), propriétaire, à Avranches (Orne).
De Cologne, propriétaire, à Dieppedalle (Seine-Inférieure).
Decorde, cons. à la cour royale, à Rouen (Seine-Inférieure).
Delabutte (Auguste), propriétaire, à Honfleur (Calvados).
De la Force (le duc), à Chanday (Orne).
De la Fontenelle, cons. à la cour royale, à Poitiers (Vienne).
De la Grange (le marquis), à Chanday (Orne).
De la Quérière, négociant, à Rouen (Seine-Inférieure).
De la Saussaye, secrét. de l'acad., à Blois (Loir-et-Cher).
De Magneville, fond. du musée de Caen, à Lebisay (Calv.).
De Monicault, préfet de Seine-et-Marne, à Melun.
Depruines, secrét de la société d'agric., à Aurillac (Cantal).
Déville, conserv. du musée d'antiq., à Rouen (Seine-*Inf.*).
Doublet de Boisthibault, avoc., à Chartres (Eure-et-Loir).
Duruc, prés. de la soc. de pharm., à Rouen (Seine-Inférieure).
Duthoya, doc.-méd. de la marine royale, à Brest (Finistère).
* Ferry (Octave), homme de lettres, à Rouen (Seine-Inférieure).
Fresnaye, propriétaire, à Illiers (Eure-et-Loir).
Gady, ancien magistrat, à Versailles (Seine-et-Oise).
Garnier (J.), secr. de la soc. des antiq., à Amiens (Somme).
Girard, conseiller à la cour royale, à Amiens (Somme).
Girardin, prof. de chimie, à Rouen (Seine-Inférieure).
Godemer, médecin de l'hôpital civil, à Ambrières (Mayenne).
Guenée (Achille), avocat, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
Guerard, juge d'inst., à Neuchâtel (Seine-Inférieure).
Haime, docteur en médecine, à Tours (Indre-et-Loire).
Hombres-Firmas (le baron d'), propriétaire, à Alais (Gard).
Horeau, procureur du Roi, à Yvetot.
Jacques, horticulteur, à Neuilly (Seine).
Joliet, juge, à Chartres (Eure-et-Loir).
Labutte, avocat, à Honfleur (Calvados).

Digitized by Google

MM.

Lair, conseiller de préfecture, à Caen (Calvados).
Lapérouse (Gustave), avocat, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).
Lecoupeur, docteur en médecine, à Rouen (Seine-Inférieure).
Leroi, conseiller à la cour royale, à Rouen (Seine-Inférieure).
Lerond, inspecteur de l'académie, à Rouen (Seine-Inférieure).
Le Serrurier, cons. à la cour royale, à Amiens (Somme).
Lévy, chef d'institution, à Rouen (Seine-Inférieure).
Lucy (Ambroise), prop., à Ermenonville (Seine-et-Marne).
* Malo (L.-A.), profes. à l'école royale des haras, au Pin (Orne).
Mancel, conservateur de la bibliothèque de Caen (Calvados).
Marcel (Eugène), notaire, au Hâvre (Seine-Inférieure).
* Mottet, substitut du proc. du roi, à Philippeville (Algérie).
Nepveur, conseiller à la cour royale, à Rouen (Seine-Infér.).
* Ottmann père, anc. capit. d'artillerie, à Strasbourg (B.-Rhin).
Périaux (Nicétas), imprimeur, à Rouen (Seine-Inférieure).
Philippar, prof. à l'inst. agric. de Grignon (Seine-et-Oise).
Pouchet, profes. d'hist. nat., à Rouen (Seine-Inférieure).
Poulain de Bossay, recteur de l'acad., à Orléans (Loiret).
Preisser, prof. à l'école norm. prim., à Rouen (Seine-Inf.).
Prévost, horticulteur, à Rouen (Seine-Inférieure).
Rebut de la Rhoellerie, préfet, à Foix (Arriége).
Rouland, procureur-général, à Douai (Nord).
Sallion, docteur en médecine, à Nantes (Loire-Inférieure).
Sellier, ancien magistrat, à Thury-Harcourt (Calvados).
Terrebasse, député, à Vienne (Isère).
Vaucelles, propriétaire, à Ruvigny (Mayenne).
Vérollot-d'Ambly, propriétaire, à Brinon (Yonne).
*Villers (Georges), vice-sec. de la soc. d'agr., à Bayeux (Calv.).
Vivet, professeur de langues, à Rouen (Seine-Infér.)
Walras, professeur de philosophie, à Caen (Calvados).

A L'ÉTRANGER.

Bogaertz (Félix), professeur d'histoire, à Anvers.
Braekeleer (Félix), peintre d'histoire, à Anvers.

Digitized by Google

De Barruel-Beauvert, correspondant du Muséum, à Costa-Rica (Amérique centrale).

De Keiser, peintre, à Anvers.

De Kerckhove (le comte), à Exaerde (Belgique).

De Kerckhove, dit de Kirckhoff Van der Varent (le chevalier), vice-président de la société roy. des sciences, à Anvers.

De Kuyper, sculpteur, à Anvers.

De Reiffemberg (le baron), à Louvain.

De Stassart (le baron), à Bruxelles.

De Vestreenen (le baron), à la Haye.

D'Okelly (le comte), à Bruxelles.

Drapier, secrétaire de la société royale de Flore, à Bruxelles.

Hart, graveur, à Bruxelles.

Lautour, directeur et médecin du lazaret de Beyrouth (Syrie).

Leys (Henri), peintre d'histoire, à Anvers.

Serrure, professeur d'histoire naturelle, à Gand.

Van-Steenkiste (Charles), docteur en médecine, à Bruges (Belgique).

MEMBRES DÉCÉDÉS.

MM. *Bunel*, ancien officier de marine, à Tournay (Calvados); *Devé*, agriculteur, à Dangu; *Gallot*, propriétaire et maire, au Thil; *Labour*, juge de paix, aux Andelys; *Mélissent*, propriétaire, à Corny.

MEMBRES DÉMISSIONNAIRES OU RÉPUTÉS TELS AUX TERMES DES RÈGLEMENTS.

Section Centrale.

MM. *Bonnin*, *Bottier*, *Chesnon*, *Durand*, *Hurel*, *Paul Fouquet*.

Section des Andelys.

MM. *Lepère*, *Renard* (Jacques-Louis).

Section de Bernay.

M. *Boucher*.

Digitized by Google

Section de Louviers.

MM. ***Duverger, Guernet, Pitres.***

Section de Pont-Audemer.

MM. ***de Bordecôte, Delaître, Lenormand.***

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1).

—

PARIS.

Société royale et centrale d'agriculture.
Société royale d'horticulture.
Société sericicole.
Société géologique de France.
Institut historique.
Société libre des beaux-arts.
Athénée des arts.
Société de la morale chrétienne.
Société internationale des naufrages.

DÉPARTEMENTS.

(Ain).....	Société royale d'émulation.	à Bourg.
(Aisne).....	Société académique	à Saint-Quentin.
—	Société industrielle et commerciale.....	Ibid.
(Arriége).....	Société d'agriculture et des arts.....	à Foix.
(Aube).....	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.	à Troyes.
(Basses-Alpes)..	Société d'agriculture.....	à Digne.
(Calvados).....	Académie royale des sciences, arts et belles-lettres.	à Caen.
—	Société royale d'agriculture et de commerce.....	Ibid.
—	Association normande.....	Ibid.
—	Société des antiquaires de Normandie	Ibid.
—	Société Linnéenne de Normandie.....	Ibid.
—	Société vétérinaire.....	Ibid.
—	Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.	à Bayeux.
—	Société académique, agricole, industrielle et d'instruction.....	à Falaise.
(Charente).....	Société d'agriculture, arts et commerce.....	à Angoulême.
(Char.-Infér.)..	Société d'agriculture, sciences et belles-lettres	à Rochefort.

(1) La Société ne continuera l'envoi de son *Recueil* qu'aux Sociétés qui lui adresseront *exactement* leurs publications.

Digitized by Google

(Cher).....	Société d'agriculture.....	à Bourges.
(Côte-d'Or).....	Académie des sciences, arts et belles-lettres.....	à Dijon.
—	Comité central d'agriculture.	Ibid.
(Deux-Sèvres)..	Société d'agriculture.....	à Niort.
(Doubs).....	Académie des sciences, belles-lettres et arts.....	à Besançon.
—	Société d'agriculture, sciences naturelles et arts....	Ibid.
(Drôme).....	Société départementale d'agriculture	à Valence.
—	Société de statistique, des arts utiles et des sciences naturelles.....	Ibid.
(Eure-et-Loir)..	Comice agricole.....	à Chartres.
(Gard).....	Académie royale.....	à Nîmes.
(Gironde).....	Académie royale des sciences, belles-lettres et arts.	à Bordeaux.
(Haute-Gar.)...	Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres,.....	à Toulouse.
—	Académie des Jeux Floraux	Ibid.
—	Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie...	Ibid.
(Haute-Marne)..	Société d'agriculture.....	à Chaumont.
(H.-Vienne)....	Société royale d'agriculture, des sciences et des arts..	à Limoges.
(Indre).....	Société d'agriculture.	à Châteauroux.
(Indre-et-Loire).	Société d'agriculture, de sciences, d'arts et de belles-lettres.....	à Tours.
—	Société archéologique.....	Ibid.
—	Société médicale.....	Ibid.
(Jura).....	Société d'agriculture et des arts.....	à Dôle.
(Landes).....	Société économique d'agriculture, commerce, arts et manufactures.....	à M^t^-de-Marsan.
(Loir-et-Cher)..	Société des sciences et des lettres.....	à Blois.
—	Société d'agriculture.....	Ibid.
(Loire).....	Société industrielle.....	à Saint-Etienne.
(Loire-Infér.)...	Société académique.....	à Nantes.
(Loiret)	Société royale des sciences, belles-lettres et arts.....	à Orléans.
(Lot).....	Société agricole, industrielle, etc.....	à Cahors.
(Lozère).....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts...	à Mende.

Digitized by Google

(Maine-et-L.) ..	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Angers.
—	Société industrielle.....	Ibid.
(Marne).....	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts..	à Châlons.
—	Académie (des sciences, arts et belles-lettres).....	à Reims.
(Meurthe).....	Société royale des sciences, lettres et arts	à Nancy.
(Moselle).....	Académie royale des lettres, sciences, arts et agriculture.....	à Metz.
—	Société des sciences médicales.....	Ibid.
(Nord).....	Société royale des sciences, agriculture et arts.....	à Lille.
—	Société d'émulation.....	à Cambrai.
—	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Douai.
—	Société d'agriculture, des sciences et des arts.....	à Valenciennes.
(Pas-de-Calais)..	Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts..... ...	à Boulogne-s-.M.
—	Société d'agriculture, du commerce, sciences et arts.....	à Calais.
(Pyrénées-Or) .	Société des sciences, belles-lettres, arts industriels et agricoles.....	à Perpignan.
Rhône).....	Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles	à Lyon.
—	Société de médecine.....	Ibid.
(Saône-et-L.)...	Société d'agriculture, sciences et belles-lettres.....	à Mâcon.
(Sarthe).....	Société d'agriculture, sciences et arts.....	au Mans.
(Seine-et-M.)...	Société d'agriculture, sciences et arts.....	à Meaux.
(Seine-et-Oise)..	Société royale d'agriculture et des arts.....	à Versailles.
(Seine-Inférr.)...	Société centrale d'agriculture	à Rouen.
—	Académie royale des sciences, belles-lettres et arts.	Ibid.
—	Société libre d'émulation...	Ibid.
—	Société d'horticulture.. ..	Ibid.
—	Société d'études diverses..	au Hâvre.

Digitized by Google

(Somme).....	Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts.....	à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie.....	Ibid.
—	Comice agricole.....	à Abbeville.
—	Société d'émulation.....	Ibid.
(Tarn-et-Gar.)..	Société des sciences, agriculture et belles-lettres..	à Montauban.
(Var).....	Société d'agriculture et de commerce.....	à Draguignan.
—	Société des sciences, belles-lettres et arts	à Toulon.
(Vienne).....	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts..	à Poitiers.
(Vosges).....	Société d'émulation	à Epinal.

A L'ÉTRANGER.

Société royale des sciences.	à Anvers.
Société médico-chirurgicale.	à Bruges.
Société royale de Flore....	à Bruxelles.
Société de médecine.....	à Louvain.

Digitized by Google

RECETTES. EXERCICE

	Prévisions annoncées au Budget.	Sommes accordées et reçues.	Totaux par Chapitre.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Reprise du compte précédent.....	» »	» »	313 73
CHAPITRE Ier.			
FONDS DE SUBVENTION.			
Par le Conseil gén. { Sans spécialité d'emploi..	4,000 »	4,000 »	
{ Pour frais du conc. agric.	3,000 »	3,000 »	
Par le Ministère de l'Agric. { Sans spécialité d'emploi..	2,000 »	2,000 »	12,000 »
{ Encouragt à l'Agriculture et à l'Élève des bestiaux	3,000 »	3,000 »	
CHAPITRE II.			
RESSOURCES ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ.			
Cotisations des Membres des Sections de { Evreux.....		1,687 50	
{ Andelys.....		602 50	
{ Bernay.....	4,500 »	672 10	
{ Louviers.....		554 70	
{ Pont-Audemer.....		506 25	4,214 45
Abonnements au Recueil.....	100 »	78 »	
Produit des récoltes du champ d'expes	» »	91 »	
Recettes accidentelles.....	100 »	22 40	
Total général...	16,700 »	16,214 45	16,528 17

COMPTE DES MATIÈRES.

	MÉDAILLES			JETONS.
	Or.	Argent.	Bronze.	
Reprise, sur l'exercice 1842.....	4	4	20	297
Acheté, pendant l'exercice.....	10	50	50	344
Total.....	14	54	70	641
Distribué.....	10	9	10	381
Reste, en reprise....	4	45	60	260

Digitized by Google

1843 **DÉPENSES.**

	EXERCICES 1842.	EXERCICES 1843.	TOTAUX par Chapitre.
CHAPITRE Ier.			
SUR LES FONDS DE SUBVENTION.	fr. c.	fr. c.	
Achats de bestiaux (Béliers et Brebis New-Kent	» »	1,500 85	
Frais du Concours agric. de Beaumontel.	» »	2,111 85	
Encouragts à l'Agriculture : primes, médailles, instruments aratoires, etc.	38 50	2,692 30	
Récompenses aux domestiques ruraux.	» »	1,566 90	
Frais de culture du champ d'expériences.	7 40	173 95	11,484 09
Impression du Recueil, d'affiches, etc.; brochures	» »	1,999 »	
Frais des Cours gratuits	26 99	317 »	
Achats de livres et reliures	72 50	722 75	
Abonnements aux Journaux scientifiques	» »	198 15	
Achat de Mobilier	» »	56 25	
CHAPITRE II.			
SUR LES RESSOURCES ORDIN. DE LA SOCIÉTÉ.			
Traitements	» »	1,800 »	
Frais de bureau des 5 sections	452 20	633 95	
Bois de chauffage	» »	70 »	4,612 07
Ports de Lettres et Paquets	» »	148 65	
Achat de Jetons	» »	1,007 27	
Souscription au monument du Poussin.	» »	500 »	
Total général	597 59	15,498 57	16,096 16

RÉCAPITULATION.

Les Recettes de l'Exercice 1843 s'élèvent à..	16,528	17
Les Dépenses du même Exercice, à.....	16,096	16
Excédant de Recettes.....	432	01

Le présent Compte a été arrêté, contradictoirement avec M. Gaude, Trésorier, au vu des registres et des pièces justificatives, par nous Commissaires délégués par le Conseil d'administration.

Evreux, le 6 Juillet 1844. *Signé :* Les Commisses, CASSEN, A. SAUVAL, L. FOUCHÉ.
Le Trésorr, Aug. GAUDE.

Digitized by Google

CONCOURS LITTÉRAIRE.

La Commission nommée à l'effet de juger le Concours ouvert pour la meilleure notice *sur la vie et les travaux de J. de Blosseville*, a été d'avis qu'il n'y avait lieu de décerner le prix proposé.

Aucune décision n'est encore prise sur le Concours à ouvrir pour l'année 1845. Un programme sera publié séparément, s'il y a lieu.

FIN.

Digitized by Google

La Table des Matières est au commencement du Volume.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 9015 06352 0913
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06352 0913

Digitized by Google